Rapport Annuel
2022
Belfius

Sommaire

Profil de Belfius	3
Rapport de gestion	9
Comptes consolidés	167
Comptes sociaux	378
Abréviations	385
Informations complémentaires	387

Profil de Belfius

Belfius est un groupe bancaire et d'assurances entièrement détenu par l'État fédéral belge au travers de la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI). Fin 2023, le bilan total consolidé de Belfius s'élève à EUR 179 milliards.

Structure simplifiée du groupe[1]

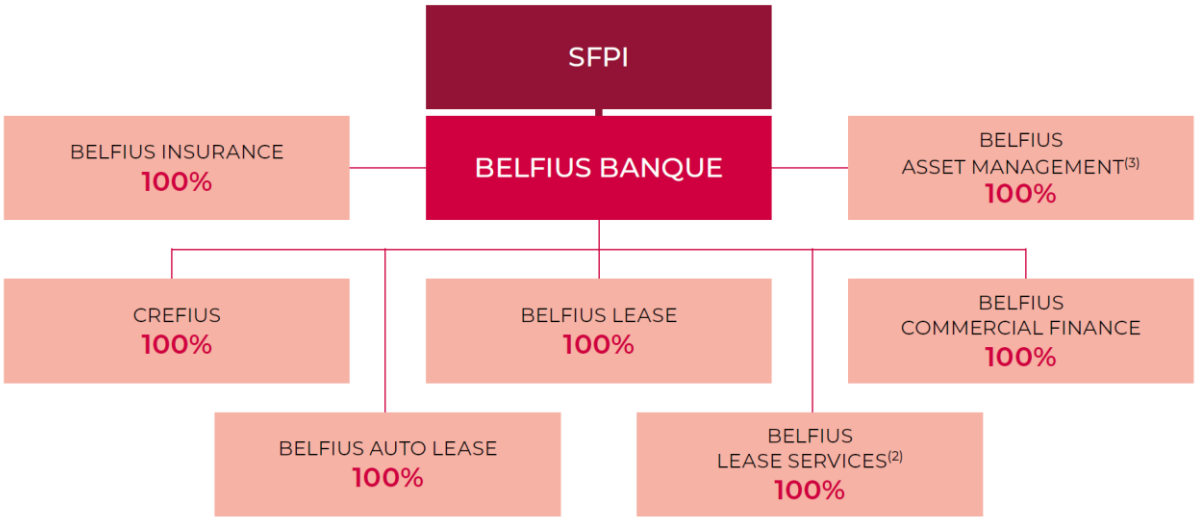

(1) Pour plus de détails, voir la liste des filiales reprise dans la partie «Comptes consolidés» de ce rapport annuel.
(2) Belfius Lease services opère également sous le logo Belfius Lease.
(3) À la suite du partenariat stratégique avec Candriam, une part de Belfius Asset Management est détenue par Candriam.

Nos filiales commerciales les plus importantes[1]

1. Belfius Insurance

Société d'assurances qui commercialise des produits d'assurances vie et non-vie, des produits d'épargne et de placement pour les particuliers, les indépendants, les professions libérales, les entreprises et le secteur Public et Social. Fin 2023, le bilan total consolidé de Belfius Insurance s'élève à EUR 19 milliards.

2. Crefius

Société d'octroi et de gestion de crédits hypothécaires. Fin 2023, le bilan total de Crefius s'élève à EUR 22 millions.

3. Belfius Auto Lease

Société de leasing opérationnel de véhicules et services en matière de gestion de parcs automobiles (entretien, gestion des sinistres...). Fin 2023, le bilan total de Belfius Auto Lease s'élève à EUR 661 millions.

4. Belfius Lease

Société de leasing financier et renting de biens d'équipement professionnel. Fin 2023, le bilan total de Belfius Lease s'élève à EUR 1.115 millions.

[1] Total du bilan IFRS avant ajustements de consolidation.

5. Belfius Lease Services

Société de leasing financier et renting de biens d'équipement professionnel aux indépendants, aux entreprises et aux professions libérales. Fin 2023, le bilan total de Belfius Lease Services s'élève à EUR 3.039 millions.

6. Belfius Commercial Finance

Société de financement des créances commerciales envers les débiteurs, couverture du risque d'insolvabilité des débiteurs et récupération des créances sur débiteurs (factoring). Fin 2023, le bilan total de Belfius Commercial Finance s'élève à EUR 1.414 millions.

7. Belfius Asset Management

Société responsable de l'administration et de la gestion de fonds d'investissement. Fin 2023, le bilan total de Belfius Asset Management s'élève à EUR 185 millions et les actifs sous gestion à EUR 30,7 milliards.

Nos activités

Belfius est un bancassureur belge qui compte plus de 3,8 millions de clients au 31 décembre 2023, servant tous les segments de l'économie belge, y compris les particuliers, les PME, le secteur public et les Corporate. Avec quelque 350.000 clients entrepreneurs, entreprises et institutions publiques et sociales (E&E&P), Belfius poursuit avec succès sa stratégie 'Lead and Loved Bank' dans le segment des Entreprises et des Entrepreneurs (E&E). Belfius occupe toujours la tête du secteur public et social, forte de plus de 160 ans d'expérience.

Le modèle économique intégré de Belfius s'appuie sur la création et l'exploitation de synergies entre les segments de clientèle, ainsi qu'entre les produits et les activités. Belfius organise ses activités commerciales en un segment Individuals et un segment Entrepreneurs, Enterprises & Public.

1. Individuals

Belfius Banque offre aux **Individuals** un éventail complet de produits et de services retail, de banque privée, de gestion patrimoniale et d'assurance. Belfius Banque sert ses 3,4 millions de clients Individuals par l'entremise d'un réseau de distribution omnicanal intégré de 468 agences, des canaux digitaux, une plateforme d'interaction moderne, Belfius Connect, et un grand nombre de guichets automatiques. En exécutant sa stratégie digitale, Belfius est aujourd'hui leader de la banque mobile, avec plus de 1,98 million d'utilisateurs mobiles actifs.

Belfius Insurance, filiale de Belfius Banque, distribue ses produits d'assurance à sa clientèle via le réseau d'agences Belfius Banque et le réseau de distribution multicanal, ainsi que par l'intermédiaire du réseau d'agents exclusifs de DVV assurances, et de Belfius Direct Assurances. À travers ses marques Elantis et DVV assurances, Belfius Insurance propose en outre à ses clients des prêts hypothécaires et des crédits à la consommation.

2. Entrepreneurs, Enterprises & Public

Le segment **Business Banking** rassemble principalement les indépendants, les professions libérales (avocats, médecins, comptables, etc.) et les PME dont le chiffre d'affaires se situe entre EUR 0 et 10 millions.

Les **activités bancaires Corporate** de Belfius ciblent les entreprises grandes et moyennes dont le chiffre d'affaires est supérieur à EUR 10 millions et actives en Belgique dans tous les secteurs d'activité.

Le **segment Public et Social** inclut les collectivités publiques locales (entre autres les municipalités, les provinces, les districts de police et les CPAS), les entités publiques supralocales, régionales et fédérales, les sociétés mutualistes et les syndicats, le secteur de la santé (hôpitaux, maisons de retraite), de l'éducation (universités, écoles), du logement ainsi que les fondations, les secrétariats sociaux et les fonds de pension.

Belfius offre à ces clients un assortiment de produits et de services aussi large qu'intégré, alliant crédits, gestion de trésorerie, produits d'assurance, produits des marchés financiers et outils financiers informatiques.

Belfius Insurance commercialise aussi des produits d'assurance auprès de ses clients publics et issus du secteur social. Ces solutions d'assurance vie concernent surtout les assurances pension du premier et du deuxième pilier dans la fonction publique ou les produits d'investissement en Branche 26 (assurance vie assortie d'une garantie de rendement minimum, à laquelle peut être ajoutée une participation variable au profit). Le développement de polices d'assurance spécifiquement dédiées au segment «Business» est l'un des axes de développement stratégique des segments Vie et Non-Vie. Elles sont distribuées via les agences Belfius Banque et via le réseau d'agents liés de DVV assurances.

Nos collaborateurs

Fin 2023, Belfius employait 6.939 collaborateurs, auxquels il convenait d'ajouter environ 3.300 personnes travaillant dans les réseaux indépendants de la Banque et de l'Assureur.

Chiffres clés

Compte de résultats consolidé

(en millions d'EUR)	2022[2]	2023
REVENUS	2 722	3 141
CHARGES	(1 417)	(1 538)
RÉSULTAT BRUT	1 305	1 603
Dépréciations d'instruments financiers et provisions pour engagements de crédit	(105)	(109)
Dépréciations des immobilisations (in)corporelles	(2)	(1)
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT	1 197	1 493
(Charges) revenus d'impôt	(264)	(376)
RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔT	933	1 117
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	1	2
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	932	1 115
dont		
Banque[1]	762	876
Assurance[1]	169	239

(1) Contribution des groupes Belfius Insurance et Belfius Banque au compte de résultats consolidé.
(2) Chiffres pro forma IFRS 17.

Bilan consolidé

(en millions d'EUR)	31/12/22[1]	31/12/23
TOTAL DE L'ACTIF	179 068	179 179
TOTAL DES DETTES	167 158	166 960
FONDS PROPRES TOTAUX	11 910	12 219

(1) Chiffres pro forma IFRS 17.

(en millions d'EUR)	31/12/22[1]	31/12/23
TOTAL DE L'ACTIF	179 068	179 179
dont		
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	27 295	20 487
Prêts et créances sur établissements de crédit	4 144	5 274
Prêts et créances	110 203	114 531
Dettes représentées par un titre et instruments fonds propres	26 997	27 924
Dérivés	5 893	5 321
TOTAL DES DETTES	167 158	166 960
dont		
Caisse et avoirs des banques centrales	5 904	1 430
Dettes envers et dépôts des établissements de crédit	1 870	3 912
Dettes et dépôts	108 447	104 000
Titres de créance émis et autres passifs financiers	29 899	36 018
Dérivés	8 249	7 229
FONDS PROPRES DU GROUPE	11 378	11 684
dont		
Fonds propres de base	10 776	11 491
Gains ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultats	602	193
FONDS PROPRES TOTAUX	11 910	12 219
dont		
Fonds propres du groupe	11 378	11 684
Instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1	497	497
Participations ne donnant pas le contrôle	35	38

(1) Chiffres pro forma IFRS 17.

Ratios[1]

	31/12/22[3]	31/12/23
Rendement des fonds propres (ROE)	8,9%	10,1%
Rendement de l'actif (ROA)	0,49%	0,62%
Ratio coûts-revenus (C/I ratio)	44%	43%
Ratio de qualité des actifs	1,82%	1,95%
Ratio de couverture	59,6%	56,0%
Liquidity Coverage Ratio (LCR)[2]	173%	139%
Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)	135%	128%

(1) Non audités.
(2) Moyenne sur 12 mois.
(3) Chiffres pro forma IFRS 17.

Ratios de solvabilité[1]

	31/12/22[3]	31/12/23
Ratio de capital CET 1[2]	16,4%	16,0%
Ratio de capital Tier 1[2]	17,2%	16,7%
Ratio de fonds propres total[2]	19,8%	19,1%
Ratio de levier	6,2%	6,5%
Ratio Solvency II (avant dividende)	205%	207%
Ratio Solvency II (après dividende)	193%	195%

(1) Non audités.
(2) Pour déterminer le ratio de capital selon Bâle III, l'autorité de contrôle demande à Belfius d'appliquer une pondération de 370% sur les instruments de capital détenus par Belfius Banque dans Belfius Insurance après déduction du goodwill. Ce procédé est communément appelé "Compromis Danois".
(3) Chiffres pro forma IFRS 17 en ce qui concerne les ratios de capital CET 1, Tier 1, Total Capital ainsi que le Leverage ratio. Ce pro forma tient compte de l'implémentation d'IFRS 17 et de la réévaluation au 1 janvier 2023 du business model sous IFRS 9, selon laquelle une reclassification d'EUR 8,9 milliards a été opérée du portefeuille de prêts et de titres de créance mesurés au coût amorti vers les prêts et titres de créance mesurés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

La RSE en tant que moteur d'activité[1]

(en milliards d'EUR)	2022	2023
Volume total en Fonds du Futur	2.20	2,54
Volume total du portefeuille d'investissement Belfius Insurance géré selon les critères du Portfolio21 (jusqu'à 09/22) - TAP criteria (àpd 09/22)	9.70	10,25
% art 8 & 9 en encours investissement de l'offre active soumise à SFDR (excepté mandats)	84%	91%

(1) Non audités.

Capital humain

	2022			2023		
Effectif	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
TOTAL	3 452	3 263	6 715	3 531	3 408	6 939

Ratings de Belfius Banque au 21 mars 2024

	Stand-alone rating[1]	Long-term rating	Outlook	Short-term rating
Fitch	a-	A-	Stable	F1
Moody's	baa1	A1	Positive	Prime-1
Standard & Poor's	a-	A	Stable	A-1

(1) Qualité de crédit intrinsèque.

Rapport de gestion

Message des présidents	10
2023 en bref	15
Rapport sur le développement durable 2023	21
Ressources humaines	24
Résultats financiers	39
Reporting par segment	51
Gestion du capital	81
Gestion des risques	94
Gouvernance d'entreprise	134
Informations générales	161

Message des présidents

Aujourd'hui, si Belfius est capable de démontrer plus que jamais son Love pour la société et l'économie belges, c'est grâce à la force de sa stratégie et, surtout, à la confiance de ses 3,8 millions de clients. C'est leur confiance qui a fait de nous ce que nous sommes: un bancassureur solide aux fondations financières extrêmement stables, pour être Meaningful & Inspiring pour l'ensemble de la société belge. Depuis toujours, notre stratégie est axée sur le moyen et le long terme: une base solide pour réinvestir au maximum l'épargne qui nous est confiée dans la prospérité de l'économie et de la société belges. Ainsi, nous construisons ensemble une Belgique plus forte et plus durable. Nous créons des opportunités. Nous réalisons des rêves. Au bénéfice de chacun.

Pour tous les entrepreneurs qui font confiance à Belfius pour réaliser leurs rêves

Belfius endosse pleinement son rôle de moteur pour l'économie belge. En 2023, elle a accordé EUR 13,6 milliards de nouveaux prêts à long terme aux entrepreneurs et aux entreprises belges (+8,9% par rapport à 2022). Sa part de marché, basée sur l'encours total des crédits au segment Entrepreneurs & Enterprises (EUR 39,7 milliards), augmente en 2023 pour dépasser les 20%. Belfius passe ainsi du statut de challenger à celui d'acteur incontournable dans le monde des entrepreneurs belges. Un rôle que nous assumons pleinement, dans les bons moments comme dans les moins bons, et vis-à-vis de tous les secteurs, y compris ceux qui ont fait face à des difficultés en 2023, comme le secteur de l'immobilier, ou ceux qui font face à des défis de croissance.

Pour une société à l'infrastructure résiliente au service de tous les Belges

En tant que banque de référence du secteur Public et Social, Belfius a accordé EUR 3,2 milliards de nouveaux prêts à long terme à ce segment en 2023. Avec un encours total de EUR 23,7 milliards de crédits pour le secteur Public et Social, Belfius joue pleinement son rôle pour que tous les Belges puissent compter sur les meilleurs hôpitaux, écoles, pistes cyclables et autres infrastructures.

Pour une société durable prête à relever les défis de demain

Fidèle à son engagement, Belfius a joué un rôle de premier plan dans la transition durable en Belgique, en libérant le capital nécessaire pour booster ce changement essentiel en 2023. Quelques exemples: en collaboration avec Aster, nous équiperons 52.500 logements sociaux de panneaux solaires en Flandre. Avec le SeGEC (Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique), Belfius rassemble les forces nécessaires pour doter de panneaux solaires plus de 1.000 écoles en Wallonie et à Bruxelles, avec le soutien de la BEI et de l'UE. Et grâce à ses nombreux financements dans l'énergie renouvelable, Belfius aide 3,5 millions de familles belges à bénéficier d'une énergie verte abordable. Avec son programme 'Corporate ESG Ambition', Belfius a également à cœur de contribuer à un paysage entrepreneurial durable. En 2023, elle a rencontré près de 1.600 clients Corporate afin de les aider à réaliser plus rapidement leurs ambitions en matière de durabilité.

Pour les familles et leurs rêves de logement

Même en période de taux d'intérêt volatiles, Belfius est le 2e plus grand pourvoyeur de crédits hypothécaires du pays. Elle a aidé quelque 30.000 familles à acquérir, bâtir ou rénover l'habitation de leurs rêves en 2023, avec une production de EUR 5,3 milliards et une part de marché de 17,5% sur les nouveaux crédits hypothécaires.

Pour les familles qui veulent protéger ce qu'elles ont construit

Les logements, véhicules ou investissements divers, Belfius Insurance les protège et les assure contre les imprévus, en 2023 plus que jamais: l'encaissement des primes Non-Vie (hors Santé) au niveau du groupe a atteint EUR 822 millions. Une belle croissance se dessine dans le canal bancassurance (+7,8%), Belfius Direct Assurances compris, ainsi que chez DVV (+8,0%). L'année 2023 a été marquée par le lancement de Belfius Direct Assurances, avec des produits innovants qui visent à faciliter la vie des clients et à répondre encore mieux aux attentes des clients qui recherchent un canal de distribution direct.

Chris Sunt

Président du conseil d'administration

Belfius Banque

Pour chacun, y compris les moins favorisés

Engagée à être un bancassureur pour tous, Belfius est la seule banque qui propose, par l'intermédiaire des CPAS, 163.400 comptes sociaux en 2023, permettant aux personnes et aux familles les plus vulnérables d'accéder à des ressources financières. Avec une part de marché de plus de 45% et 46.000 clients avec un service bancaire de base, Belfius assume sa responsabilité de rendre la banque accessible à tous, y compris aux groupes moins favorisés de la société. Belfius est l'une des seules banques en Belgique à permettre à tous de bénéficier d'un compte de paiement gratuit. Belfius a aussi à cœur d'apporter en permanence un maximum de valeur ajoutée au client, par exemple avec des tarifs télécom avantageux via les forfaits Beats. Pour ceux qui sont moins à l'aise avec le digital, le service téléphonique Belfius Phone Banking, gratuit et primé au niveau européen, est disponible 24h/24 et 7j/7 pour des opérations bancaires simples. De plus, les clients de plus de 70 ans continuent de bénéficier de services supplémentaires gratuits, tels que les virements manuels ou l'envoi mensuel d'extraits par la poste.

Pour les clients qui comptent sur un bancassureur proche d'eux

Au cours des dernières années, Belfius a fortement investi dans son accessibilité, à la fois digitale, téléphonique et au sein de ses agences. Le client qui souhaite réaliser ses rêves avec un bancassureur proche de chez lui peut s'adresser à Belfius dans 468 agences et compter sur ses nombreux conseillers pour un service personnalisé et des entretiens de conseil sur mesure. Ceux-ci répondent chaque mois à quelque 200.000 demandes téléphoniques, soit près de 10.000 par jour. Sans oublier les plus de 67.000 appels par mois auxquels répondent les collaborateurs du call center Belfius Connect. Belfius continue d'innover et confirme sa position de pionnier digital: le nombre d'utilisateurs actifs connaît une nouvelle augmentation et s'élève aujourd'hui à 2 millions, avec une moyenne de 39 utilisations par personne chaque mois. Les clients utilisent également de plus en plus le chatbot de Belfius, un outil performant qui enregistre déjà plus de 70.000 interactions par mois. En dépassant le nombre d'appels téléphoniques vers le contact center, le chatbot devient le canal de contact le plus populaire. Et parce que l'accessibilité reste un défi constant, Belfius s'engage en 2024 à s'appuyer sur sa solidité pour investir davantage dans une accessibilité accrue pour tous.

Pour les investisseurs à la recherche d'investissements engagés

En 2023 également, Belfius inspire ses clients qui souhaitent investir de manière résolument différente et engagée. Grâce à la confiance des clients de Belfius dans les Fonds du futur, le montant total investi a augmenté à EUR 2,5 milliards. En parallèle, Belfius augmente son impact positif sur la société, car depuis le lancement du premier fonds, un total de EUR 8,1 millions a été versé à des organisations caritatives liées à ces fonds. Les 94.000 utilisateurs de Re=Bel, la plateforme d'investissement en bourse de Belfius, démontrent également que les clients de Belfius ont un intérêt pour les investissements engagés. Plus de 80% des investisseurs Re=Bel choisissent délibérément des entreprises qui s'alignent sur la stratégie de Belfius pour une transition durable. L'année dernière, la plateforme a enregistré plus de 337.000 transactions d'achat et de vente pour un montant total de EUR 1,1 milliard. En réponse à la hausse des taux d'intérêt, Belfius a pris les devants avec des offres et des produits adaptés, tant pour les épargnants qui préfèrent que leur épargne reste rapidement disponible que pour ceux qui peuvent s'en passer pendant un certain laps de temps. Belfius a été la première grande banque sur le marché belge à augmenter les taux d'intérêt sur les comptes d'épargne, et ce à deux reprises en 2023. En outre, les dépôts dans les produits à terme et les investissements dans les produits de la branche 21 ont augmenté de 56,4% pour atteindre EUR 30,5 milliards à la fin 2023. Grâce notamment à l'offre de ce type de produits, l'encours total des dépôts d'épargne et de placements a atteint EUR 186,8 milliards.

La confiance des clients à la base d'excellents résultats et d'une solidité à toute épreuve

Nos excellents chiffres commerciaux reflètent plus que jamais ce que, grâce à la confiance de nos clients, nous pouvons rendre à notre clientèle, à la société belge et à notre actionnaire. C'est cette confiance, combinée à une stratégie à long terme claire, au succès d'un modèle de diversification dans la bancassurance, et à une gestion financière et des risques disciplinée, qui permet à Belfius d'afficher un excellent résultat financier en 2023. Belfius clôture ainsi l'exercice 2023 avec un résultat net consolidé après impôts historique de EUR 1,115 milliard, la contribution de Belfius Banque augmentant de 15% à EUR 876 millions, et celle de Belfius Insurance de 41% à EUR 239 millions. Grâce à cette capacité bénéficiaire, Belfius peut renforcer encore sa base de capital pour continuer à investir dans la société et l'économie belges, tout en restant robuste pour les épargnants qui lui confient leur épargne. Avec un ratio CET1 solide de 16% fin 2023, Belfius reste l'un des bancassureurs les plus fortement capitalisés d'Europe, ce que confirme le test de résistance de l'UE imposé aux banques européennes au milieu de l'année dernière. Le ratio Solvency II de Belfius Insurance connaît une légère progression de 2% par rapport à fin 2022, pour atteindre 195%. Ces réserves de capital permettent également à Belfius de verser un dividende substantiel sous la forme de EUR 440 millions de dividende ordinaire. Sans oublier une contribution fiscale de EUR 747 millions, apportant ainsi une contribution importante à l'État belge, et par conséquent à l'ensemble de la société et de l'économie belges. Cela permet aussi à Belfius d'être un acteur indispensable dans la transition vers la durabilité en Belgique et de continuer à investir dans des produits et services mieux adaptés aux besoins des clients. Les coûts de Belfius augmentent quant à eux de 7% en 2023, pour s'établir à EUR 1.740 millions, conséquence logique de l'inflation d'une part, et des investissements constants dans les personnes et les innovations technologiques, d'autre part. Néanmoins, ces coûts plus élevés se voient compensés par une croissance supérieure du total des revenus de Belfius (EUR 4 milliards, soit +9% par rapport à fin 2022), ce qui permet de continuer à réduire le ratio Cost-Income de Belfius à 43% fin 2023. Le ratio de liquidité de Belfius reste également robuste fin 2023, avec un ratio LCR de 139% et des réserves de liquidités de EUR 45,1 milliards, malgré l'érosion des réserves d'épargne à la suite de l'émission du bon d'État. Les fonds propres du groupe Belfius s'élèvent à EUR 11,7 milliards fin 2023.

Plus que jamais engagée envers la société, envers tous les Belges

Plus que jamais, Belfius a honoré son engagement envers la société belge en 2023: en étant Meaningful & Inspiring for Belgian Society. Together. Un engagement que nous ne pouvons réaliser que grâce à notre solidité exceptionnelle. Nos résultats commerciaux et financiers sans précédent combinés à notre gestion financière prudente nous permettent de jouer pleinement notre rôle dans la transition vers une Belgique durable. Avec les clients, nous pouvons continuer à construire ensemble une Belgique plus forte, plus durable et plus belle, au bénéfice de chacun. Telle est la raison d'être indéfectible de Belfius. En prenant des engagements encore plus forts, et en les concrétisant, pour tous. Poussés par notre Love pour le talent belge. C'est grâce à la confiance de nos clients que nous pouvons faire exceller ce talent, depuis 12 ans déjà. Nous les remercions du fond du cœur de leur confiance, qui nous inspire à donner le meilleur de nous-mêmes, jour après jour. Nous sommes également reconnaissants envers notre actionnaire et les membres du conseil d'administration pour leur confiance et leur soutien dans le développement de notre stratégie, inspirée par la société. Enfin, nous tenons à remercier nos propres talents, les

milliers de collaborateurs, ainsi que les agents indépendants et leur personnel. Leur engagement rend chaque jour plus tangible et plus fort notre Love pour le client: aujourd'hui, demain, et tous les jours qui suivront, ensemble.

Bruxelles, le 21 mars 2024

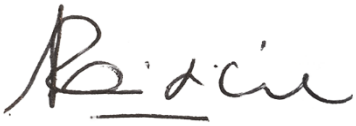

Marc Raisière

Président du comité de direction

Belfius Banque

Chris Sunt

Président du conseil d'administration

Belfius Banque

2023 en bref

Les résultats 2023 de Belfius démontrent la résilience de son modèle d'entreprise et la pertinence de sa stratégie de diversification des revenus. **Depuis plus d'une décennie, Belfius continue d'accroître sa présence commerciale en Belgique, tout en réalisant sa raison d'être «Meaningful and inspiring for Belgian Society», une stratégie qui continue à se traduire par des activités commerciales dynamiques et un modèle de croissance solide, même dans le contexte macroéconomique, géopolitique et financier en pleine transformation de 2023.** Les taux à court terme européens sont supérieurs aux taux à long terme depuis fin mars 2023 et l'écart s'est creusé depuis. Bien qu'affichant une tendance à la baisse dans un contexte de hausse des taux d'intérêt, l'inflation a continué à peser sur le pouvoir d'achat des particuliers et sur la rentabilité du segment Entrepreneurs et Enterprises (E&E). Les spreads de crédit se sont resserrés et les marchés d'actions ont progressé en 2023, grâce à la résilience de l'économie, à l'optimisme des investisseurs et aux anticipations des marchés selon lesquelles la Banque centrale européenne a atteint le sommet de son cycle de resserrement monétaire. Compte tenu de l'incertitude entourant tant les perspectives de croissance, les taux d'intérêt, l'inflation, les résultats des élections que l'impact des conflits géopolitiques, la vigilance reste cependant de mise en termes de gestion des risques et de provisionnement.

Le **résultat net consolidé** de Belfius pour 2023 a atteint EUR 1.115 millions[2], soit EUR 183 millions de plus qu'en 2022 (EUR 932 millions). Avec ce résultat exceptionnel (dans un contexte géopolitique, macroéconomique et inflationniste en mutation), Belfius dépasse pour la première fois le seuil symbolique du milliard d'euros de résultat net, principalement grâce à une forte augmentation en glissement annuel des revenus nets d'intérêts et à une contribution croissante de ses activités d'assurance, malgré des coûts accrus par les pressions inflationnistes. Le total des revenus[3] a augmenté de EUR 338 millions par rapport à 2022 (passant de EUR 3.712 millions à EUR 4.050 millions), grâce aux revenus nets d'intérêts, à la résilience des revenus nets des commissions et à la contribution des activités d'assurance aux revenus, soutenus par une gestion ALM solide, ce qui a compensé l'augmentation des coûts[4] de 7% en raison de la hausse des dépenses de personnel liée à l'inflation et des investissements dans les talents humains pour soutenir la croissance commerciale et la résilience opérationnelle, ainsi qu'aux investissements continus dans notre parcours de transformation digitale et des données.

Conformément aux normes de reporting financier IFRS 17, les charges des services d'assurance (ISE pour Insurance Service Expenses) et le résultat net des contrats de réassurance (NRR pour Net Reinsurance Result) ont été ajoutés au compte de résultats pour refléter, d'une part, les coûts encourus pour fournir des services d'assurance au cours de la période[5] et, d'autre part, les coûts liés aux activités de réassurance au cours de la période. Les charges des services d'assurance ont diminué sur une base ajustée[6], cette amélioration étant principalement imputable aux activités d'assurance Non-Vie.

Le coût du risque s'est traduit par une dotation nette de EUR -109 millions, contre une dotation nette de EUR -105 millions en 2022. Le résultat brut avant provisions[7], à EUR 1.603 millions, a augmenté de EUR 298 millions par rapport à 2022.

Belfius Banque a contribué au résultat net consolidé à hauteur de EUR 876 millions (contre EUR 762 millions en 2022). La contribution de Belfius Insurance a été de EUR 239 millions (contre EUR 169 millions en 2022), ce qui démontre sa valeur ajoutée structurelle illustrée par son RoE solide de 15,3%.

Ces résultats résilients soulignent que notre stratégie «Inspire 2025» continue de se traduire par une dynamique commerciale robuste et un soutien durable à l'économie belge:

- Une production historiquement toujours solide de EUR 23,4 milliards de nouveaux financements à long terme, soit une diminution de -6,3% par rapport à 2022. Au total, l'encours total des crédits commerciaux a atteint EUR 113,7 milliards fin 2023, soit une augmentation de +3,5% par rapport à décembre 2022;
- Notre stratégie «Bank for Investors» a confirmé son succès, l'encours total de l'épargne et des placements augmentant à EUR 186,8 milliards, grâce à l'effet combiné d'une croissance organique des dépôts à échéance et des produits hors bilan, et d'un effet de marché positif;
- L'activité d'assurance a poursuivi sa croissance régulière, les primes brutes Non-Vie émises (y compris la Santé) se sont élevées à EUR 859 millions, principalement grâce à une forte croissance du canal de la

[2] Belfius, en tant que bancassureur intégré, a publié ses résultats 2023 conformément à la nouvelle norme de reporting comptable IFRS 17 relative aux activités d'assurance. Suite à cela, le compte de résultats, le bilan et certains ratios ont été modifiés ou redéfinis. Toutes ces adaptations ont été appliquées rétroactivement aux résultats de l'année comptable 2022.
[3] Hors charges de services d'assurance dont la comptabilité IFRS 17 tient compte en tant que revenu négatif, et résultat net des contrats de réassurance.
[4] Y compris les coûts opérationnels directement imputables aux contrats d'assurance.
[5] Y compris les sinistres déjà survenus et tout changement dans le passif consécutif aux sinistres déjà survenus (à l'exception de l'effet de la valeur temps de l'argent qui est comptabilisé dans les revenus et charges financiers d'assurance).
[6] Les charges des services d'assurance ajustées équivalent aux charges des services d'assurance plus les charges nettes des contrats de réassurance moins les coûts opérationnels directement imputables aux contrats d'assurance.
[7] Le résultat brut avant provisions est le résultat avant dépréciations d'instruments financiers et provisions pour engagements de crédit et avant dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.

bancassurance (+9%), tandis que les primes brutes Vie émises ont diminué de -1%, avec un transfert de la branche 23 vers la branche 21 dans un contexte de hausse des taux d'intérêt.

En 2023, Belfius est devenue **plus mature** dans son rôle de partenaire de tous les segments de la société belge. Elle a **augmenté sa capacité d'adaptation à l'avenir**, comme l'illustre son ratio coûts-revenus[8] compétitif, résilient et en amélioration de 43%. Elle a en outre **gagné en solidité** en portant sa capacité bénéficiaire à plus de EUR 1 milliard, en maintenant son RoNRE (Return on Normative Regulatory Equity) pour la troisième année consécutive au-dessus de la barre des 10% (RoNRE de 12,5% fin décembre 2023) et son ratio CET1 à un niveau de solvabilité robuste de 16,0%, le ratio SII de Belfius Insurance à 195% et le ratio LCR à 139%.

Activité commerciale exceptionnelle pour les entreprises en 2023

Belfius a accordé des nouveaux financements à long terme à l'économie belge pour un montant de EUR 23,4 milliards, soit une diminution de EUR -1,6 milliard par rapport aux EUR 25,0 milliards de 2022, en raison de la forte contraction du marché belge des crédits hypothécaires. Sur ces EUR 23,4 milliards, 58,3% (EUR 13,6 milliards) ont été alloués au segment Entrepreneurs et Enterprises, ces dernières représentant EUR 9,6 milliards. Belfius a également accordé EUR 3,2 milliards de nouveaux crédits à long terme au secteur Public and Social et reste à ce titre le partenaire de référence de ces clients. Des nouveaux financements à long terme ont été accordés à des clients Individuals (IND) pour un montant total de EUR 6,6 milliards, dont EUR 5,3 milliards de prêts hypothécaires.

Cette dynamique commerciale globalement robuste s'est traduite par une augmentation continue et solide de notre encours de crédits dans la plupart des segments de l'économie belge, et le marché belge des prêts aux entreprises a atteint une part de marché estimée à plus de 21%.

En 2023, les **produits d'épargne et d'investissement** ont bénéficié à la fois d'une croissance organique positive et d'un effet de marché positif, s'élevant respectivement à EUR +3,3 milliards et à EUR +4,1 milliards. Dans cet environnement de taux d'intérêt en pleine transformation, la croissance organique globale des produits d'épargne et d'investissement a été marquée par une évolution majeure de la gamme des produits, des dépôts sans échéance vers les dépôts à terme et les obligations. La solide croissance organique de EUR +11,0 milliards des dépôts à échéance et de la branche 21 a compensé la contraction des dépôts sans échéance à la suite de la hausse des taux d'intérêt, celle-ci étant conforme à l'évolution du marché belge, tandis que les actifs sous gestion et les actions ont présenté une croissance organique positive de EUR 1,2 milliard en 2023. Malgré ce contexte macroéconomique et financier difficile, l'encours de l'épargne et des investissements a atteint EUR 186,8 milliards, soit une croissance de +4,1% par rapport à fin décembre 2022.

Le segment des Individuals a affiché une augmentation notable de EUR +5,4 milliards depuis fin 2022, avec une forte croissance organique (EUR +2,3 milliards) et un effet de marché positif (EUR +3,1 milliards). Les produits d'épargne et d'investissement du segment Entrepreneurs, Enterprises et Secteur public (E&E&P) ont augmenté de EUR +2,0 milliards depuis fin 2022, avec une croissance organique positive (EUR +1,1 milliard), impactée par le transfert (entièrement compensé) des dépôts sans échéance vers les dépôts à terme et les obligations, et un effet de marché positif (EUR +1,0 milliard).

Au sein de nos activités d'assurance, **les primes brutes Non-Vie émises** (y compris la Santé) ont atteint EUR 859 millions, soit une croissance de +7% (en glissement annuel). Cette performance importante a été enregistrée principalement dans le canal de distribution de Belfius Banque (+9%).

Les **primes brutes Vie émises** ont atteint EUR 1.343 millions, soit une légère baisse de -1% par rapport à 2022, avec un transfert de la branche 23 vers la branche 21, dans un contexte de hausse des taux d'intérêt. Belfius Insurance a été le premier assureur à proposer des produits de la branche 21 à des taux garantis plus élevés en 2022. Les **réserves Vie** ont augmenté de +3,3% par rapport à fin 2022, passant à EUR 14,2 milliards.

Belfius continue d'enregistrer des résultats positifs en ce qui concerne sa **performance digitale**. Le nombre d'utilisateurs mobiles actifs a atteint 1,98 million à la fin du mois de décembre 2023, soit une hausse de +6% par rapport à la fin de l'année 2022. Belfius propose une application bancaire mobile de premier plan qui a été primée.

[8] Il s'agit des coûts (y compris les coûts directement imputables aux services d'assurance) divisés par les revenus.

Belfius continuera à s'appuyer sur son application mobile de renommée mondiale pour offrir notamment des solutions inspirantes et innovantes **«beyond bank-insurance»** à ses clients.

En 2023, Belfius a poursuivi son rôle actif dans la **transition vers un avenir durable** pour la société belge. Belfius s'engage à faire la différence dans les défis environnementaux et sociaux, ainsi qu'à encourager les solutions qui contribuent à une société plus durable en Belgique. De l'accompagnement de nos clients pour définir leur stratégie au financement de leurs investissements, en passant par la réinvention de la mobilité et la mise en place de solutions en matière de rénovation énergétique, Belfius se positionne comme un acteur de premier plan dans ce domaine.

Excellente performance financière en 2023

Le **résultat net consolidé** 2023 de Belfius s'est élevé à EUR 1.115 millions, grâce à une forte dynamique commerciale combinée à la croissance des revenus, dans le cadre d'une stratégie mise en œuvre systématiquement et soutenue par une solide gestion ALM, et ce malgré l'impact de l'inflation sur les coûts.

Le **total des revenus** de Belfius a atteint EUR 4.050 millions en 2023, en hausse de +9% ou de EUR +338 millions par rapport à 2022 (EUR 3.712 millions) grâce aux facteurs suivants:

- **l'augmentation des revenus nets d'intérêts pour la Banque** de +20% (EUR 2.108 millions en 2023 contre EUR 1.752 millions en 2022) dans un environnement de croissance des taux d'intérêt, grâce à l'amélioration de la marge d'intérêt sur les dépôts sans échéance et à une rémunération toujours favorable sur l'importante réserve de liquidités détenue en cash au cours de l'année. Cette croissance globale de la marge d'intérêt est quelque peu atténuée par les facteurs suivants: (i) le glissement de volume des dépôts sans échéance vers le financement à terme; (ii) la pression sur les marges des nouveaux crédits due au décalage général entre la mise en place des tarifs sur les crédits et les fortes augmentations des taux d'intérêt du marché; et (iii) la forte concurrence sur le marché belge des crédits;
- **la hausse des revenus nets de commissions pour la Banque**, de EUR 757 millions en 2022 à EUR 760 millions en 2023, principalement grâce à l'augmentation des commissions sur les services de paiement et sur les produits de tiers, ainsi qu'à la croissance continue des commissions provenant des activités d'assurance Non-Vie par l'intermédiaire du réseau bancaire;
- la **contribution croissante des activités d'assurance aux revenus avant provisions**, malgré la baisse des revenus financiers dans un contexte de hausse des taux d'intérêt entraînant une baisse des **revenus des activités d'assurance Vie** (EUR 456 millions en 2023 contre EUR 482 millions en 2022), et grâce à l'augmentation des **revenus de l'assurance Non-Vie et Santé** (EUR 866 millions en 2023 contre EUR 809 millions en 2022), dans le cadre de la croissance solide du portefeuille;
- **les autres revenus** s'établissant à EUR -140 millions en 2023 contre EUR -88 millions en 2022, provenant principalement de l'augmentation des taxes bancaires en 2023 et de la reprise de certaines provisions en 2022.

Les charges des services d'assurance ajustées, afin de tenir compte des charges directement imputables aux contrats d'assurance et des charges de la réassurance, se sont élevées à EUR -708 millions en 2023 contre EUR -787 millions en 2022. Cette amélioration est principalement due à l'activité Non-Vie, grâce au recalibrage de l'intervalle de confiance à 77,5% et à la baisse du niveau des sinistres liés aux catastrophes naturelles en 2023, alors que l'année 2022 avait été impactée par les tempêtes de février 2022, ainsi qu'à l'impact de la réduction des hypothèses d'inflation sur le calcul de la Best Estimate.

Belfius a poursuivi le développement systématique de sa stratégie, en termes opérationnels, commerciaux et financiers, en investissant dans les talents humains et la technologie. L'année 2023 a été marquée par de nouveaux investissements dans la technologie et dans le capital humain. Les **coûts**[9] ont augmenté de +7%, passant à EUR 1.740 millions en 2023 contre EUR 1.620 millions en 2022, en raison des pressions inflationnistes et de ces investissements pour la croissance. Toutefois, grâce à l'évolution solide des revenus en glissement annuel, le ratio coûts-revenus de Belfius s'est encore amélioré pour atteindre 43% en 2023, contre 44% en 2022.

Au total, l'alliance d'une forte dynamique des revenus et d'une amélioration des charges des services d'assurance ajustées, malgré la croissance des coûts ainsi que les investissements continus dans les activités commerciales, les

[9] Y compris les coûts opérationnels directement imputables aux contrats d'assurance.

facteurs ESG, les technologies de l'information et la digitalisation, a conduit à une augmentation du **résultat brut avant provisions de** +23%, à EUR 1.603 millions en 2023 (contre EUR 1.305 millions en 2022).

En 2023, Belfius a procédé à une nouvelle revue détaillée de son portefeuille de risques de crédit et a continué à gérer de manière prudente ses provisions IFRS 9.

Belfius continue de faire évoluer ses provisions pour risque de crédit en synchronisation avec ce contexte de transformation, où les pressions inflationnistes ont pris le dessus sur le risque de récession au cours de l'année 2023, et dans lequel la croissance économique a continué à faire preuve de davantage de résilience qu'anticipé de manière générale.

La meilleure estimation précédente du «provisionnement ex ante» des pertes attendues en raison des effets de la crise Covid, y compris les overlays des experts liés à certains secteurs impactés par le Covid, a été:

- légèrement ajustée pour tenir compte de l'amélioration des perspectives économiques (passant de EUR 124 millions fin 2022 à EUR 88 millions fin 2023), en se concentrant à nouveau sur l'évaluation prospective; et
- reparamétrée, se déplaçant des overlays pour secteurs vulnérables liés au Covid vers les overlays liés à l'inflation et à l'énergie.

Par ailleurs, la migration vers la phase 3 (principalement au cours du premier semestre 2023) a été plus importante, en particulier dans les secteurs de la construction et de l'industrie manufacturière (PME et entreprises de taille moyenne).

Cela s'est traduit en 2023 par **un coût du risque négatif** de EUR -109 millions (dotation nette), davantage conforme en termes historiques que ces dernières années, contre une dotation nette de EUR -105 millions en 2022.

Par conséquent, le **bénéfice net avant impôts** s'est élevé à EUR 1.493 millions en 2023, contre EUR 1.197 millions en 2022.

Les **impôts** ont atteint EUR 376 millions en 2023, contre EUR 264 millions en 2022, affichant un taux d'imposition effectif conforme au taux d'imposition légal (25%). L'augmentation des impôts IFRS en 2023 découle principalement d'un résultat consolidé avant impôts plus élevé qu'en 2022 et de la limitation de la déductibilité de la NTK[10] à 20% depuis le début de l'année (contre 100% les années précédentes).

En conséquence, le **résultat net consolidé** de 2023 a atteint EUR 1.115 millions, contre EUR 932 millions en 2022. Il s'agit du revenu net le plus élevé de Belfius depuis ses origines, en 2011.

Continuer à investir dans l'avenir, en mettant l'accent sur la durabilité

La mission de Belfius, «Meaningful and Inspiring for Belgian Society. Together.» résume sa raison d'être, soutenir et renforcer l'économie et la société belges de manière durable.

Ceci se concrétise par des initiatives qui placent les clients aux commandes de leur ambition ESG, à titre d'illustration:

- Le lancement de **Corporate ESG Ambition**, une approche unique pour motiver, accompagner et récompenser les entreprises belges tout au long de leur parcours ESG, de la définition de leur stratégie à sa mise en œuvre;
- Le lancement de **trois nouvelles variantes de prêts hypothécaires pour les logements économes en énergie**, avec des réductions pour les nouvelles constructions et pour les rénovations entraînant des économies d'énergie (réduction de la consommation d'énergie d'au moins 30% ou sous les 150 kWh/(m² par an));

[10] Taxe belge sur les établissements de crédit.

- L'ajout **à nos «Fonds du futur»**. d'**un nouveau thème d'investissement**, lié à l'eau et à la pression exercée par les activités humaines sur les ressources en eau.

Outre ces initiatives, nous sommes fiers des accomplissements suivants:

- La base de référence 2022 pour la comptabilité carbone de Belfius, y compris les émissions financées, a fait l'objet d'une assurance limitée. Il s'agit d'une autre étape importante dans le cadre de notre **ambition de décarbonisation**;
- Belfius Insurance a augmenté sa participation dans **Inclusio**, une société immobilière qui investit dans l'immobilier social en Belgique;
- En association avec ELENA et le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique (SeGEC), Belfius a contribué au **financement de panneaux solaires** pour des écoles catholiques situées à Bruxelles et en Wallonie;
- Belfius Insurance a reçu un **prix DECAVI** «Investissement responsable» pour ses produits d'assurance-placement alignés sur notre politique TAP (Transition Acceleration Policy)[11];
- La salle des marchés de Belfius a aidé ses clients à émettre **EUR 2,5 milliards d'obligations vertes et sociales en 2023**. En outre, Belfius a également émis sa deuxième obligation verte pour un montant de EUR 750 millions, qui ont été investis dans des actifs éligibles, dans un cadre respectant les quatre composantes essentielles des principes de 2018 relatifs aux obligations vertes et validé par Sustainalytics;
- Le conseil d'administration de Belfius a décidé de renforcer les critères de la **TAP de Belfius**, principalement en ce qui concerne les combustibles fossiles et la production d'électricité.

Des ratios de solvabilité solides et une position de liquidité saine

En termes de santé financière, **Belfius continue de combiner une croissance dynamique avec des chiffres de solvabilité, de liquidité et de risque solides**:

- **le ratio de capital CET1**[12] s'est établi à 16,0%, en baisse de 49 points de base par rapport à décembre 2022. Cette diminution résulte principalement de l'augmentation de l'exposition au risque réglementaire (EUR +5,4 milliards à EUR 69,5 milliards), partiellement compensée par l'augmentation du capital CET1 (EUR +539 millions);
- ce niveau de CET1 élevé et robuste s'affiche net d'un **ratio de distribution des dividendes** de 40%, autrement dit d'un dividende potentiel de EUR 440,3 millions pour l'exercice 2023[13], grâce auquel Belfius a continué à soutenir le développement de sa franchise commerciale. Ainsi, le montant total cumulé des dividendes versé par Belfius depuis ses origines en 2011 s'élève à EUR 2,5 milliards;
- le **ratio de fonds propres total** s'est établi à 19,14%, contre 19,76% fin 2022;
- le **ratio de levier** a augmenté pour atteindre 6,5%, contre 6,2% fin décembre 2022. Cette augmentation résulte de l'accroissement des fonds propres réglementaires de catégorie 1 et d'une moindre mesure d'exposition totale;
- les activités d'assurance ont également affiché des paramètres de solvabilité robustes, le **ratio de Solvabilité II** atteignant 195% fin décembre 2023;
- fin décembre 2023, Belfius a continué à afficher un excellent profil de liquidité et de financement, avec un **ratio LCR** de 139% et un **ratio NSFR** de 128%;
- les **fonds propres du groupe** (valeur nette d'inventaire) se sont encore améliorés pour atteindre EUR 11,7 milliards fin décembre 2023 (contre EUR 10,9 milliards fin 2022), grâce aux solides résultats financiers enregistrés ainsi qu'aux marchés financiers favorables.

[11] Pour plus d'informations, veuillez consulter https://www.belfius.be/about-us/dam/corporate/corporate-social-responsibility/documents/policies-and-charters/fr/TAP-Policy-FR.pdf.
[12] Le pro forma du ratio de capital CET 1, du ratio de fonds propres total, du ratio de levier et de la valeur nette d'inventaire tient compte de l'implémentation d'IFRS 17 et de la réévaluation au 1 janvier 2023 du business model sous IFRS 9, selon laquelle une reclassification d'EUR 8,9 milliards a été opérée du portefeuille de prêts et de titres de créance mesurés au coût amorti vers les prêts et titres de créance mesurés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.
[13] Conformément à la décision adoptée par le Conseil d'administration le 21 mars 2024 sur une proposition de dividende (à l'Assemblée générale du 24 avril 2024) pour les résultats 2023.

Rapport sur le développement durable 2023

En tant que bancassureur belge, dont la mission est d'être «Meaningful and Inspiring for Belgian society. Together», Belfius s'engage pleinement envers ses clients et leur «love», en intégrant en permanence la durabilité dans sa stratégie et en articulant sa stratégie de durabilité autour de deux principes directeurs, «Walk the talk» et «Customers in the driver's seat»:

- Walk the talk: D'abord, Belfius veut montrer l'exemple et décarboner ses propres opérations autant que possible;
- Customers in the driver's seat: Ensuite, Belfius veut inspirer ses clients à définir des objectifs de durabilité ambitieux (pour avoir le plus grand impact possible) et les soutenir dans la réalisation de leurs ambitions grâce à une gamme adaptée de solutions, produits et services qui ont du sens.

Une croissance qui a du sens

Belfius souhaite faciliter la transition vers une société belge à faible émission de carbone, résiliente et inclusive.

C'est pourquoi Belfius a renforcé sa Politique d'Accélération de la Transition en 2023, principalement en ce qui concerne les combustibles fossiles et la production d'électricité. La Politique d'Accélération de la Transition[14] est la politique de Belfius par rapport aux secteurs «controversés» ou «sensibles». Elle s'applique à toutes les activités de Belfius, avec un double objectif d'encourager et de soutenir les acteurs économiques dans leur virage vers des activités plus durables et de réduire son impact négatif en arrêtant ou en limitant son soutien aux activités non durables.

Belfius cherche à utiliser sa capacité de financement pour offrir un soutien maximal à tous ses clients (c'est-à-dire les clients particuliers, les entreprises et les entrepreneurs, les acteurs du secteur public et social) dans la transition vers une économie à faible émission de carbone. Les points forts du financement durable de Belfius sont détaillés dans le chapitre 5 du Rapport de Développement Durable et incluent pour 2023:

- Le lancement de l'offre révisée de prêts hypothécaires réservés aux logements économes en énergie avec des réductions pour les nouveaux bâtiments à consommation d'énergie quasi nulle (Nearly Zero Energy Buildings - nZEB), l'achat de maisons économes en énergie (PEB ≤ 150 kWh/m2/an) et pour les rénovations énergétiques de bâtiments (afin de réduire la consommation d'énergie d'au moins 30%);
- Le lancement de Corporate ESG Ambition, une approche unique pour motiver, accompagner et récompenser les entreprises belges tout au long de leur parcours ESG, de la définition de la stratégie à sa mise en œuvre;
- La poursuite du développement de notre gamme de Prêts et Leasing Ambition, des structures de crédit d'investissement et de leasing financier, pour aider aussi bien les clients corporate que publics à financer des projets à impact environnemental positif dans les domaines de l'immobilier, de la mobilité, de l'énergie et de la gestion de l'eau et des déchets;
- Avec ELENA et le SEGEC (le Secrétariat Général de l'Éducation Catholique), le financement de panneaux solaires pour plus de 1.000 écoles catholiques à Bruxelles et en Wallonie pour une valeur totale d'environ EUR 23 millions sur une période de quatre ans.

En plus du financement de crédit classique, Belfius a aidé ses clients à émettre des obligations vertes et sociales pour un montant de EUR 2,5 milliards en 2023.

L'élan vers plus de durabilité dans les bâtiments et la mobilité est également soutenu par les produits d'assurance de Belfius. Par exemple, l'Assurance Vélo de Belfius a remporté un prix DECAVI en 2023.

De plus, Belfius invite ses clients à investir de manière judicieuse à la fois par le biais de son offre de placement activement conseillée (Branche 23 ou fonds communs de placement thématiques) et par la plateforme de courtage « execution-only », Re=Bel. En 2023, un fonds centré autour de l'eau a été ajouté à la gamme de fonds communs de placement thématiques de Belfius.

En 2023, Belfius a émis avec succès sa deuxième obligation verte pour un montant de EUR 750 millions. Les fonds sont investis dans des projets ou des actifs liés à l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique, les transports

[14] La Politique d'Accélération de la Transition de Belfius exclut les entreprises qui violent systématiquement ou sérieusement un ou plusieurs des principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Elle impose des restrictions sur les secteurs et les domaines d'activités sensibles tels que le tabac, les jeux d'argent, les armes, l'énergie (charbon thermique, extraction de pétrole et de gaz non conventionnels, extraction de pétrole et de gaz conventionnels, production d'électricité, centrales nucléaires), l'exploitation minière, l'huile de palme, le soja, les matières premières agricoles (uniquement le trading sur le marché boursier). Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à notre site internet.

propres, l'immobilier vert et la gestion des déchets et de l'eau. Cette obligation verte a été émise dans un cadre aligné sur les quatre principes de base des Green Bond Principles 2018 et validé par Sustainalytics.

Risques et impacts climatiques et environnementaux

Conformément aux attentes de la Banque Centrale Européenne, Belfius travaille continuellement à renforcer son approche par rapport aux risques climatiques et environnementaux (comme expliqué en détail dans la Section 6.1 du Rapport de Développement Durable). En 2023, une évaluation de la matérialité des risques climatiques et environnementaux a été conduite pour évaluer l'impact d'un large éventail de moteurs de risque climatique et environnemental sur les principales catégories de risques de la banque (risque de crédit, risque de marché, risque non financier, risque de liquidité et risque stratégique) par le biais de divers canaux de transmission (perte de revenus, augmentation des coûts et des investissements, etc.) et sur différents horizons temporels (court, moyen et long terme).

Belfius calcule son empreinte carbone, y compris ses émissions financées selon la méthodologie PCAF. L'empreinte carbone de Belfius en 2023 est expliquée dans la section 6.2 du Rapport de Développement Durable.

En 2023, Belfius a également mené une évaluation de haut niveau de la matérialité pour développer une compréhension globale sur la manière d'adresser efficacement les défis liés à la biodiversité. Cette approche nous permettra de nous concentrer sur des domaines spécifiques au sein de nos opérations où notre impact sur la biodiversité est le plus significatif et où nous en dépendons le plus. Vous pouvez lire davantage sur l'évaluation de la matérialité de la biodiversité de Belfius dans la Section 6.3 du Rapport de Développement Durable.

Engagement envers la communauté

Enfin, Belfius s'engage avec des associations locales diverses pour lutter contre la pauvreté infantile (Viva for Life) et soutenir les jeunes (Jez!), l'éducation (Da's geniaal!/ C'est génial!, Ecole 19) et les personnes en situation de handicap (Special Olympics). Veuillez consulter le Chapitre 8 du Rapport de Développement Durable pour en savoir davantage sur l'engagement social de Belfius.

Ressources humaines

Belfius est animée par la mission d'être « Meaningful and inspiring for Belgian Society. Together », une vision concrétisée par les talents qui composent la main-d'œuvre de Belfius. Nous considérons nos employés comme essentiels et comprenons leur rôle important dans le succès de nos opérations. Nos politiques en matière de ressources humaines soutiennent la transformation de Belfius en une organisation centrée sur ses clients et qui s'adapte facilement aux changements. Notre responsabilité consiste à superviser notre capital humain tout en veillant à ce que notre culture et notre objectif soient alignés.

Les quatre valeurs fondamentales de Belfius fournissent le cadre de notre culture d'entreprise:

- Orientation client: La satisfaction de nos clients est et restera la référence et l'ambition qui gouverne tout ce que Belfius fait;
- Authenticité: Belfius respecte l'individualité de chaque personne et considère les différences comme enrichissantes. Chacun est à son meilleur s'il peut être lui-même;
- Équité: Belfius cherche à équilibrer les intérêts de l'ensemble des parties prenantes: son objectif est de créer une valeur à long terme pour les clients et l'entreprise, ainsi que pour la communauté et l'environnement;
- Esprit d'entreprise: Belfius ose prendre de nouveaux chemins et repousser les limites. Elle a également un flair pour l'opportunité qu'elle vise à offrir avec passion, détermination et intégrité.

Belfius maintient l'importance de la formation continue ainsi que du bien-être de ses employés.

Les membres du personnel: l'épine dorsale de l'entreprise

1. Chiffres clés

En 2023, le Groupe Belfius comptait 6.939 membres du personnel, dont 99% avaient des contrats permanents.

La pyramide des âges montre la répartition du nombre de membres du personnel par groupe d'âge. Ces chiffres montrent que le vieillissement n'est pas seulement l'un des grands défis du futur proche (47,8% des membres du personnel de Belfius Banque & Insurance ont 50 ans ou plus), mais qu'il offre également des opportunités en termes d'employabilité des membres du personnel plus jeunes, qui peuvent ainsi continuer à se développer au sein de l'organisation.

Évolution du nombre de collaborateurs actifs au sein du groupe consolidé Belfius (headcount)[1]

Type de contrat	2022			2023		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
CDI	3 422	3 234	6 656	3 506	3 394	6 900
CDD	30	29	59	25	14	39
TOTAL	3 452	3 263	6 715	3 531	3 408	6 939

Évolution du nombre de collaborateurs actifs à temps plein / temps partiel au sein du groupe consolidé Belfius (headcount)[1]

Régime de travail	2022			2023		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Temps plein	3 327	2 389	5 716	3 403	2 547	5 950
Temps partiel	125	874	999	128	861	989
TOTAL	3 452	3 263	6 715	3 531	3 408	6 939

Évolution du nombre de collaborateurs actifs par tranche d'âge au sein du groupe consolidé Belfius (headcount)[1]

Tranche d'âge	2022			2023		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
20 ans - 29 ans	310	307	617	357	359	716
30 ans -39 ans	617	534	1 151	661	581	1 242
40 ans - 49 ans	790	930	1 720	772	893	1 665
50 ans - 59 ans	1 252	1 244	2 496	1 187	1 229	2 416
60+	483	248	731	554	346	900
TOTAL	3 452	3 263	6 715	3 531	3 408	6 939

(1) Toutes les données relatives au personnel concernent le nombre de personnes 'actives' (sauf indication contraire), c'est-à-dire excluant les employés prenant une retraite anticipée, en congé de maladie de longue durée, en congé à temps plein ou en détachement.

2. Acquisition de talents

L'«acquisition de talents» désigne le fait de mettre un accent particulier sur la recherche et le recrutement de nouveaux employés.

En 2023, 1.247 postes vacants internes et externes pour des postes permanents ont été ouverts pour Belfius Banque et Belfius Insurance.

787 de ces postes vacants ont été pourvus pour Belfius Banque et 208 pour Belfius Insurance.

Nombre d'offres d'emploi internes et externes chez Belfius Banque et Belfius Insurance, hors offres d'emploi intérimaires

	2022	2023
Nombre d'offres d'emploi	1 254	1 247

Évolution du nombre d'«entrées en service» par tranche d'âge au sein du groupe consolidé Belfius hors transferts entre entités[1]

Année	Tranche d'âge	Homme	Femme	Total
2022	20-29	123	94	217
	30-39	113	89	202
	40-49	60	51	111
	50-59	35	22	57
TOTAL 2022		331	256	587
2023	20-29	149	137	286
	30-39	99	93	192
	40-49	46	67	113
	50-59	19	19	38
TOTAL 2023		313	316	629

(1) Tous les chiffres relatifs aux collaborateurs concernent la population 'active' (sauf mention contraire), c'est-à-dire hors collaborateurs en régime de départ, malades de longue durée, crédits-temps à temps plein, détachés.

Belfius a la conviction que pour faire face aux défis futurs, il est primordial d'investir dans des solutions innovantes dès maintenant. Cependant, comme toutes les entreprises, elle rencontre des obstacles lorsqu'il s'agit de recruter de nouveaux talents. Belfius s'efforce continuellement de trouver des personnes talentueuses pour renforcer son expertise dans des domaines spécifiques et créer un réservoir de talents diversifiés qui ont le potentiel de se développer et de rester pertinents.

En 2023, Belfius a recruté 28 Young Professionals, des jeunes diplômés ou ayant une expérience professionnelle limitée. Ces jeunes membres du personnel travaillent sur des projets stratégiques dans différents départements sur une période de deux ans (quatre missions de six mois chacune).

En 2023, Belfius Banque et Belfius Insurance ont accueilli 68 stagiaires.

Nombre de stagiaires chez Belfius Banque et Belfius Insurance (stages scolaires)

	2022	2023
Homme	46	40
Femme	30	28
TOTAL	76	68

Belfius se concentre sur l'amélioration continue de ses processus de recrutement en vue d'améliorer l'efficacité et l'expérience des employés.

Certaines des initiatives prises en 2023:

- Nous avons créé un nouveau site d'emplois externe et interne inspirant, permettant une publication directe sur LinkedIn et d'autres sites d'offres d'emploi. Ce site d'emplois est essentiel pour Belfius en tant qu'employeur, améliorant la communication envers le marché de l'emploi. Le contenu du site d'emplois est conçu pour être attractif pour les millennials et la génération Z, et accorde une attention particulière à la diversité et à l'inclusion;
- Un nouvel outil de recrutement a été mis en place et permet une gestion plus efficace du nombre de candidatures, du screening et du processus de recrutement. Les managers sont également davantage impliqués dans ce processus;
- Nous avons investi de manière significative dans le parcours d'intégration de tous nos nouveaux collaborateurs. Ceci afin de leur offrir une expérience unique et la possibilité de ressentir ce qu'est le "Belfius Love";
- Nous avons participé à plus de 60 salons de l'emploi universitaires ou pour les écoles secondaires, ateliers et événements de recrutement sur les campus, augmentant ainsi la visibilité de la marque Belfius pour la génération Z.

3. Départs

La rotation naturelle du personnel est également un défi pour Belfius. En chiffres absolus, le nombre de départs a légèrement diminué en 2023 par rapport à 2022. La majorité d'entre eux concernaient des départs à la retraite de collaborateurs de 60 ans et plus (38% du total des départs). Fin 2023, le groupe d'âge des 60 ans et plus représente 13% de notre population active chez Belfius Banque et Belfius Insurance.

Évolution du nombre de 'départs' par tranche d'âge au sein du groupe consolidé Belfius, hors transferts entre entités[1]

Année	Tranche d'âge	Homme	Femme	Total
2022	20-29	27	29	56
	30-39	57	38	95
	40-49	31	22	53
	50-59	25	10	35
	60 et +	82	44	126
TOTAL 2022		222	143	365
2023	20-29	28	24	52
	30-39	56	29	85
	40-49	27	31	58
	50-59	17	12	29
	60 et +	90	45	135
TOTAL 2023		218	141	359

Évolution de la rotation au sein de Belfius Banque et Belfius Insurance, soit Nombre de départs de l'année N / [(effectif au 31/12 de l'année N-1 + effectif au 31/12 de l'année N) / 2][1]

	2021	2022	2023
Belfius Banque	4,01%	4,82%	4,67%
Belfius Insurance	8,54%	7,81%	6,66%

(1) Tous les chiffres relatifs aux collaborateurs concernent la population 'active' (sauf mention contraire), c'est-à-dire hors collaborateurs en régime de départ, malades de longue durée, crédits-temps à temps plein, détachés.

Gestion des talents

La qualité des talents de Belfius, en tant que bancassureur, constitue un atout majeur, mais il ne suffit pas d'attirer les bons profils; pour proposer un emploi valorisant, il est indispensable de créer un environnement de travail sain, sûr et motivant, et de mettre l'accent sur le développement des talents. Ce n'est qu'en investissant dans la formation continue et les carrières durables que l'on peut favoriser la rétention des talents afin de relever les défis de demain.

1. Formation continue

La formation continue consiste en l'acquisition permanente et volontaire de nouvelles connaissances pour des raisons personnelles ou professionnelles.

Les changements dans l'environnement, tels que les nouvelles technologies, la digitalisation, les retraites anticipées, etc., exigent de la flexibilité de la part des membres du personnel. Les gens ne se lancent plus dans un «emploi à vie»; dans un environnement qui évolue rapidement, une culture de la formation continue est donc cruciale. Belfius est convaincue qu'il s'agit de la meilleure manière de s'assurer que ses collaborateurs restent à la pointe des dernières évolutions, et d'accroître leur employabilité. Belfius fournit dès lors aux membres de son personnel les moyens dont ils ont besoin pour continuer à investir dans leur développement personnel et garantit, de cette manière, la pertinence et la pérennité de l'organisation.

Pour donner à ses employés toutes les chances de s'épanouir dans un environnement de travail enrichissant, Belfius a mis sur pied une équipe « Learning & Development » dédiée au développement et à la gestion de la formation (hard skills et soft skills), au développement des talents et à la gestion du changement.

Par le biais de son portail «My Development», Belfius propose à ses employés toute une série de programmes de formation couvrant les soft skills, les compétences techniques et les connaissances théoriques. 24.641 jours de formation ont été dispensés en 2023 (principalement par vidéoconférence).

En 2023, nous avons entamé une révision complète de notre offre de formations. Cette révision a pour but de mettre en place un cadre d'apprentissage et de développement basé sur trois piliers. Le premier pilier concerne les formations essentielles obligatoires, qui portent sur des thèmes tels que les connaissances de base en banque et en assurance, la sécurité et les compétences clés en matière de soft skills. Le deuxième pilier organise l'apprentissage par domaine d'emploi et propose des modules d'apprentissage adaptés aux aspirations de carrière et à la prise de conscience de soi pour faciliter la mobilité interne. Enfin, le troisième pilier propose des parcours d'apprentissage sur invitation, spécialement conçus pour soutenir la carrière des responsables d'équipes et des talents clés chez Belfius.

	2022		2023	
	Belfius Banque	Belfius Insurance	Belfius Banque	Belfius Insurance
Nombre moyen de jours de formation par collaborateur (y compris l'apprentissage sur le lieu de travail et l'apprentissage en ligne)	7,8	6,8	5,2	5,2
Moyenne par collaboratrice (femme)	8,0	7,0	5,5	5,3
Moyenne par collaborateur (homme)	7,6	6,5	5,0	5,2

Le portail **My Development** donne également accès à:

- Share&Learn: une plateforme interne pour que chaque employé puisse partager du contenu informatif ou inspirant;
- GetAbstract: un service en ligne qui fournit des résumés (à lire en moins de 10 minutes) de plus de 10.000 des livres les plus influents dans le monde des affaires sur le développement personnel, le leadership, la stratégie d'entreprise ou les ventes et le marketing;
- +Babbel: une plateforme d'apprentissage pour apprendre de nouvelles langues.

Les initiatives organisées par et pour les employés sont également encouragées. À l'occasion de **nos sessions Train Your Colleague**, des employés disposant d'une expertise spécifique partagent avec leurs collègues des compétences digitales ou linguistiques par exemple. Au total, plus de 70 sessions de formation ont été dispensées en 2023, incluant plus de 1.150 participants.

2. Une politique de carrière ambitieuse

Notre politique de carrière consiste en un ensemble de stratégies et de mesures destinées à aider les individus à poursuivre une carrière fructueuse et épanouissante à long terme.

En 2019, Belfius Banque a introduit une nouvelle politique de carrière reposant sur deux piliers:

- Un outil de réflexion disponible sous la forme d'un questionnaire individuel en ligne, qui permet aux employés de se poser les bonnes questions pour gérer tous les aspects de leur carrière;
- La possibilité, pour chaque employé, de solliciter son manager au moins une fois tous les 12 à 18 mois pour organiser un entretien de carrière afin de discuter de ses futurs projets professionnels.

De plus, le **feed-back continu** fait partie de la culture de Belfius et renforce les deux piliers ci-dessus. Belfius aide les managers et les dirigeants à donner un feed-back aussi souvent que possible à la suite de performances négatives ou positives.

- Les performances positives et exceptionnelles sont souvent récompensées par une rémunération variable (un « spot award ») qui peut être attribuée tout au long de l'année;
- Les performances négatives font l'objet d'un suivi incluant un feed-back concret, et un plan d'action est alors défini en étroite collaboration avec le manager et le Business Partner HR en charge du département.

Par la suite, nous avons travaillé à améliorer l'efficacité de notre stratégie de développement des talents pour l'année 2023. Nous avons créé un nouvel ensemble d'interactions significatives pour encourager la discussion sur les attentes réciproques, les ambitions professionnelles, les plans d'action et les retours d'expérience.

Mobilité interne

L'un des moyens de parvenir à une carrière durable consiste à changer de rôle/fonction au sein de l'entreprise (mobilité interne). En tant qu'employeur, Belfius propose un large éventail de fonctions, tant dans les départements centraux que régionaux, et offre toute une série d'opportunités d'emploi aux candidats potentiels.

En 2023, Belfius a mis en place des mesures pour encourager la mobilité interne en créant un site d'emploi interne facile d'utilisation. De plus, les postes vacants sont d'abord ouverts aux employés actuels pendant au moins six semaines avant d'être annoncés publiquement. La réalisation de nos objectifs en matière de mobilité interne repose sur une étroite collaboration entre les responsables d'équipe, les business partners HR et les recruteurs.

En 2023, 277 membres du personnel ont changé de fonction au sein de Belfius Banque et 74 au sein de Belfius Insurance.

	2021		2022		2023	
	Belfius Banque	Belfius Insurance	Belfius Banque	Belfius Insurance	Belfius Banque	Belfius Insurance
Nombre de collaborateurs ayant changé de poste au sein de Belfius	336	75	360	110	277	74

3. Satisfaction et engagement des employés

Depuis dix ans, Belfius réalise une enquête annuelle pour mesurer la satisfaction et l'engagement de ses collaborateurs. L'engagement reste très élevé en 2023, avec 86% d'employés «engagés» pour Belfius Banque et 87% pour Belfius Insurance.

Scores 'indicateur de satisfaction' de l'Engagement Survey (Belfius Banque et Belfius Insurance)[1]

	2021	2022	2023
Belfius Banque	92,9%	95,0%	93,5%
Belfius Insurance	92,7%	92,0%	93,9%

Scores 'indicateur d'engagement' de l'Engagement Survey (Belfius Banque et Belfius Insurance)[1]

	2021	2022	2023
Belfius Banque	87,0%	87,5%	85,6%
Belfius Insurance	84,7%	83,9%	86,7%

(1) Toutes les données relatives au personnel concernent le nombre de personnes 'actives' (sauf indication contraire), c'est-à-dire excluant les employés prenant une retraite anticipée, en congé de maladie de longue durée, en congé à temps plein ou en détachement.

4. Leadership

Un nouveau modèle de leadership qui se fonde sur des valeurs et des attitudes

Nos valeurs sont au cœur de notre culture: l'orientation client, l'authenticité, l'équité et l'esprit d'entreprise.

En 2023, une équipe dédiée au leadership a été créée dans le but de centraliser les efforts dans la mise en œuvre et l'intégration d'un nouveau cadre de leadership. Ce nouveau cadre de leadership servira de base à de nombreuses initiatives liées à l'apprentissage et au développement, ainsi qu'à la gestion des talents. Tous les employés seront encouragés à "Dare", "Care" et "Make it happen" (les attitudes de Belfius).

Chaque année, les Ressources Humaines lancent un exercice de recherche de talents en interne. Chaque département peut offrir aux employés la possibilité de s'inscrire à un programme de développement des talents (BeLeads, Forward, Future Team Leaders, Talented Employees) afin de former les managers de demain. Le Business Partner HR soutient les départements et leurs managers dans leur choix de candidats, en s'appuyant sur sa connaissance des personnes concernées. Au cours de cet exercice, Belfius s'assure que les mêmes opportunités sont offertes aux femmes et aux hommes.

De plus, une attention particulière est accordée à la sélection, au développement et au coaching des responsables d'équipe. Ceci afin qu'ils soient pleinement équipés pour incarner notre culture unique et jouer leur rôle essentiel tout au long de la carrière de nos employés.

Culture d'entreprise inclusive

1. Droits de l'homme

Belfius respecte les droits de ses employés et attend à son tour de ces derniers qu'ils respectent les valeurs de l'entreprise en matière de droits de l'homme, ainsi que le code de conduite qui exige une attitude honnête et éthique au travail.

Conformément à la législation belge et à ses règlements en matière de droits de l'homme et de droit du travail, Belfius interdit formellement le travail des enfants et le travail forcé dans l'ensemble de ses activités. Conformément aux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et aux réglementations locales/européennes, Belfius fait preuve du plus grand respect à l'égard du droit de négociation collective et de la liberté d'association de ses employés. En 2023, 94,28% de ses employés étaient couverts par des conventions collectives.

La CCT n°5 du CNT du 24 mai 1971 sur le statut des délégations syndicales du personnel des entreprises postule que les organisations représentatives des travailleurs et des employeurs marquent leur accord avec les principes suivants:

- les travailleurs reconnaissent la nécessité d'une autorité légitime des chefs d'entreprise et exécutent consciencieusement leur travail;
- les employeurs respectent la dignité des travailleurs et les traitent avec justice. Ils s'engagent à ne porter, directement ou indirectement, aucune entrave à leur liberté d'association, ni au libre développement de leur organisation dans l'entreprise.

Il est attendu des représentants de l'entreprise et des délégués syndicaux qu'ils fassent preuve, en toutes circonstances, d'un sens de la justice, de l'équité et d'un esprit de conciliation en vue de bonnes relations de travail au sein de l'entreprise, et qu'ils conjuguent leurs efforts pour respecter la législation sociale, les conventions collectives et les règlements sur le travail.

L'organe de direction est chargé de définir la stratégie, les politiques et le cadre de gestion des risques sociaux, ainsi que de superviser et de gérer leur mise en œuvre. À l'inverse, les employés sont tenus d'exécuter consciencieusement le travail qui leur est confié et de respecter le secret professionnel, notamment en ce qui concerne les informations confidentielles susceptibles de causer un préjudice à l'entreprise, que ce soit pendant ou après l'exécution de leur contrat de travail.

La **discrimination** des individus sur la base de caractéristiques personnelles telles que le sexe, la couleur de la peau, l'âge, le handicap ou l'orientation sexuelle, entre autres, n'a pas sa place dans la culture d'entreprise de Belfius. Ceci est inscrit dans notre Politique de lutte contre la discrimination. Belfius applique une politique de tolérance zéro à l'égard de la violence sur le lieu de travail, y compris en ce qui concerne le harcèlement verbal, physique et sexuel.

Belfius respecte la vie privée des employés et reconnaît que les questions en lien avec la confidentialité des données sont des questions relatives aux droits de l'homme, relevant du «S» du concept ESG. Selon Human Rights Watch, des lois complètes en matière de protection des données sont essentielles pour protéger les droits de l'homme. Si le droit à la vie privée est le plus évident, de nombreuses libertés connexes dépendent aussi de la possibilité de choisir comment et avec qui des informations sont partagées. Le respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD) est un aspect essentiel des processus visant à garantir **le respect de la vie privée et la protection des données personnelles.**

2. Une approche active de la diversité, de l'égalité des chances et de l'inclusion (DEI)

Une approche active de la diversité, de l'égalité des chances et de l'inclusion (DEI) est une initiative proactive et volontaire visant à promouvoir une culture qui favorise la diversité, l'égalité et l'inclusion, et garantit l'égalité des chances et des salaires.

Belfius estime qu'un lieu de travail diversifié et inclusif, où chaque employé sent que sa présence est appréciée et respectée, favorise le sens de l'engagement et de l'innovation. C'est pourquoi la DEI est l'une des valeurs fondamentales de l'approche de Belfius. Nous pensons également que cela contribue au développement de la société belge.

Dans cette perspective, le **Diversity Manager** et le **Diversity Steering Group** travaillent depuis 2015 à la création d'un environnement toujours plus inclusif chez Belfius. Un environnement qui permet à tous les employés d'être et d'agir en accord avec leur personnalité, et de la partager avec leurs collègues de manière ouverte et authentique.

Dans cette optique, Belfius a également intégré son approche DEI dans la sélection des candidats, les processus d'entretien, les propositions salariales, les KPI de recrutement, les parcours d'onboarding, les promotions, les trajectoires de leadership, la marque employeur et les propositions de valeur. Cette approche globale vise à faire de Belfius une organisation toujours plus inclusive, traitant diverses formes de diversité (genre, génération, orientation sexuelle, origine, (in)capacités, etc.).

Intimement convaincue de l'importance d'une représentation diversifiée (sexe, âge, origine, langue, etc.), Belfius est signataire de la **Charte des panels inclusifs**, qui vise à garantir une représentation diversifiée au sein des panels afin notamment de faciliter la création d'un sentiment d'appartenance auprès du public.

Belfius continue de participer activement à l'initiative **«Women In Finance»**, qui vise à améliorer l'équilibre entre les sexes dans le secteur de la finance. En signant la charte pour la diversité dans le secteur financier en 2019, Belfius s'est engagée à poursuivre un ensemble d'objectifs en matière de diversité, à les rendre publics et à en rendre compte chaque année. Les résultats sont publiés sur le site Web du SPF Finances.

En 2023, Belfius a lancé deux réseaux internes:

- **Belfius Equal & Allies**: selon une étude récente de la Human Rights Campaign Foundation[15][x], 46 % des employés LGBTQIA+ ne s'expriment pas librement au travail. Ce groupe de travail au sein de l'équipe qui traite de la diversité, inspiré par notre partenariat **Open@Work**[16], vise à offrir aux employés LGBTQIA+ un environnement de travail dans lequel ils se sentent en sécurité et libres d'être eux-mêmes, en particulier grâce à des actions de sensibilisation et des événements inclusifs ouverts à tous;
- **Origin**: ce réseau a été lancé pour promouvoir la diversité culturelle au sein de l'entreprise et aider à créer un environnement de travail de plus en plus inclusif afin que chaque employé se sente apprécié et valorisé pour sa singularité et puisse bénéficier des mêmes opportunités de développement, quelles que soient ses origines.

Le Groupe Belfius établit progressivement un meilleur équilibre entre les sexes à tous les niveaux de l'organisation.

Le nombre moyen de femmes occupant des postes de direction (manager ou fonction cadre/poste clé, à l'exception du conseil d'administration) a évolué positivement en 2023. D'ici 2025, notre objectif est que 44% des postes de direction soient occupés par des femmes (Belfius Banque et Belfius Insurance). Les femmes représentent 33,3% du conseil d'administration de Belfius Banque et 26,67% du conseil d'administration de Belfius Insurance.

Moyenne arithmétique BB & BI poids managers féminins

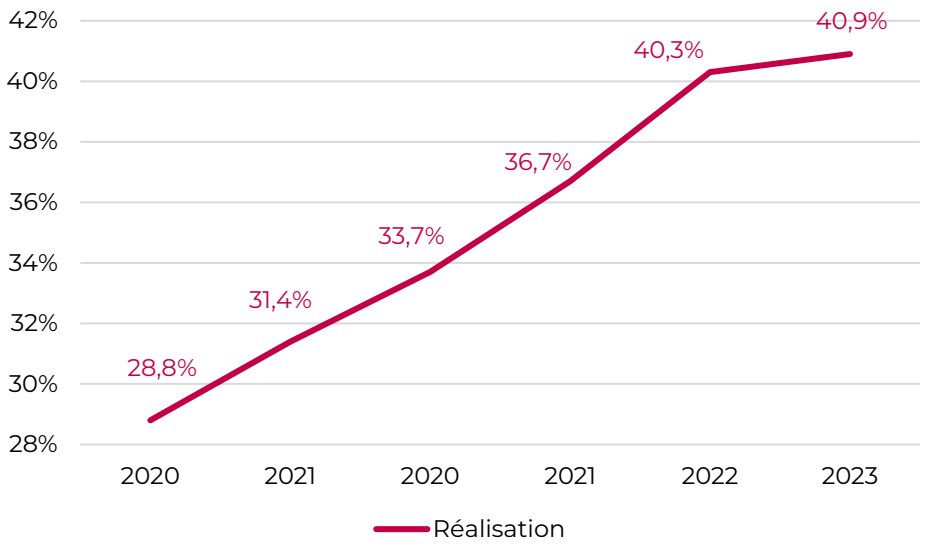

La politique de rémunération de Belfius est neutre sur le plan du genre et non discriminatoire. La politique de rémunération garantit l'égalité d'accès à tous les postes à pourvoir au sein de l'entreprise, sans distinction de sexe, et applique un système de rémunération uniforme pour une même catégorie d'employés. Belfius s'efforce d'appliquer la même rémunération pour une expérience et des responsabilités identiques, et évoque, mesure et rapporte les évaluations, rémunérations et promotions au sein des organes compétents sur une base annuelle. Une analyse visant à mesurer un éventuel écart de rémunération entre les sexes est effectuée tous les deux ans et est présentée aux partenaires sociaux (conseil d'entreprise). En 2022, l'écart salarial non ajusté de 12% (Belfius Insurance) et 11% (Belfius Banque) se réduit à un écart salarial ajusté de 1% pour les deux entités, ce qui signifie que le même salaire est versé dans les mêmes conditions (ancienneté dans l'entreprise, niveau de fonction, niveau de formation, taux d'activité), quel que soit le sexe de l'employé.

[15] A Workplace Divided: Understanding the Climate for LGBTQ+ Workers Nationwide - Human Rights Campaign (hrc.org).
[16] L'initiative Open@work est un réseau d'entreprises qui vise à ce que chacun se sente à l'aise et chez soi dans son environnement de travail.

Belfius soutient les employés à toutes les étapes de leur vie et de leur parcours professionnel par le biais d'une **politique de congé parental** qui vient compléter notre approche DEI.

Belfius Banque

	2022			2023		
	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin
Nombre d'employés ayant droit à un congé parental	1 100	633	467	1 120	628	492
Nombre d'employés ayant pris un congé parental	152	64	88	163	67	96
Nombre d'employés qui ont repris le travail après la fin du congé parental	152	64	88	161	66	95
Nombre d'employés qui ont pris un congé parental pendant l'année et sont toujours employés aujourd'hui	147	61	86	159	65	94
Taux de rétention des collègues qui ont pris un congé parental	97%	95%	98%	98%	97%	98%

Belfius Insurance

	2022			2023		
	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin
Nombre d'employés ayant droit à un congé parental	387	181	206	433	203	230
Nombre d'employés ayant pris un congé parental	64	22	42	73	23	50
Nombre d'employés qui ont repris le travail après la fin du congé parental	61	21	40	71	22	49
Nombre d'employés qui ont pris un congé parental pendant l'année et sont toujours employés aujourd'hui	59	21	38	69	21	48
Taux de rétention des collègues qui ont pris un congé parental	92%	95%	90%	95%	91%	96%

La **Belfius Young Community** (BYC) rassemble les employés de moins de 36 ans, avec pour objectif de les soutenir au cours des premières années de leur carrière. À travers ses activités, elle contribue à élargir le rôle des jeunes employés afin qu'ils puissent marquer de leur empreinte la culture d'entreprise de Belfius.

La santé et le bien-être au cœur des préoccupations

En donnant la priorité à la santé et au bien-être, quelles que soient les circonstances, les individus peuvent améliorer leur qualité de vie globale et être mieux armés pour affronter les défis susceptibles de se présenter à eux.

Belfius accorde énormément d'importance au bien-être général, à la sécurité et à la santé (tant physique que mentale) de l'ensemble de son personnel. Le bien-être, la sécurité et la santé nous concernent tous et constituent un droit pour chacun d'entre nous.

1. Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail

Belfius dispose d'une **politique de santé et de sécurité**, comme spécifié par la loi de 1996 relative au bien-être et ses décrets d'exécution (Code du bien-être au travail). La loi exige l'élaboration d'une politique visant à prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles, et qui précise la relation entre les personnes et le travail afin de mieux prendre en compte l'individu dans son ensemble.

Belfius utilise un système de **gestion** dynamique **des risques** qui couvre les sept domaines suivants en matière de bien-être: sécurité au travail, ergonomie, hygiène au travail, santé au travail, impact environnemental sur les employés, aspects psychosociaux, embellissement des lieux de travail, ainsi que les interactions (potentielles) entre ces domaines. Le système de gestion des risques permet de planifier la prévention et de mettre en œuvre les politiques, conformément au principe de Deming (Plan-Do-Check-Act).

La politique de prévention tient compte d'un certain nombre d'exigences légales et réglementaires spécifiques édictées par les pouvoirs publics, telles que la désignation d'un conseiller interne en matière de santé et de sécurité, l'affiliation à un service externe de santé et de sécurité, le comité pour la prévention et la protection au travail, les procédures d'urgence (premiers secours, incendie, etc.) et la prévention des accidents, ainsi que les risques psychosociaux et ergonomiques.

Belfius travaille également avec des sous-traitants, des tiers, des travailleurs temporaires et des stagiaires. Ces personnes sont considérées comme équivalentes aux employés internes en vertu de la loi sur le bien-être, et ont donc les mêmes droits et obligations.

2. Identification des dangers, évaluation des risques et enquête sur les incidents

Le département Health & Safety (H&S) interne et le médecin du travail procèdent à une analyse des risques professionnels pour tous les employés internes. Les résultats de cette analyse déterminent si l'employé doit passer un examen médical, suivre des formations spécifiques, disposer d'équipements de protection individuelle, etc. Ces résultats sont examinés chaque année, et des ajustements sont effectués si nécessaire. Chaque employé a le droit et le devoir de signaler une situation dangereuse, et a également le droit d'interrompre son travail s'il le juge trop dangereux. Un employé interne peut le faire en informant son superviseur ou en contactant le service « Health & Safety ». La législation protège les employés contre d'éventuelles représailles. Les travailleurs externes ont les mêmes droits et devoirs, et bénéficient de la même protection en matière de signalement de situations dangereuses en vertu de la législation relative au bien-être.

Pour les employés internes, une analyse de la cause première est effectuée pour chaque accident (via un outil de déclaration d'assurance). Sur la base de cette analyse, des mesures correctives sont déterminées pour éviter tout incident/accident similaire à l'avenir.

Pour les travailleurs externes, les enquêtes sur les circonstances des accidents sont menées par les employeurs tiers. Ceux-ci fournissent à Belfius les informations nécessaires pour que d'éventuelles mesures préventives puissent être prises. Chaque tiers est tenu d'informer Belfius, au moins une fois par an, de tous les incidents qui sont survenus. En cas d'accident grave, Belfius a le droit de participer à l'analyse de la cause première.

En tant que société de services, les principaux risques de Belfius pour ses employés internes résident dans le domaine psychosocial et ergonomique. Les sous-traitants peuvent être en contact avec des installations plus techniques dans le cadre de leur travail, comme lors de l'entretien de bâtiments. Jusqu'à présent, aucun accident industriel grave ne s'est produit avec des sous-traitants. Néanmoins, via la gestion des sous-traitants, Belfius essaie toujours de procéder aux échanges d'informations nécessaires pour détecter les risques de manière préventive et les réduire au maximum en prenant toutes les mesures nécessaires.

Des analyses de risques sont effectuées régulièrement: aspects psychosociaux (2019, 2021, 2022), ergonomie (2016, 2017, 2022), climat intérieur (2021, 2022), incendie (2021, 2022, 2023), fonctions (2016, 2021, 2023). Belfius opte souvent pour des analyses de risques participatives, dans lesquelles chaque employé peut contribuer à la cartographie des risques via un rapport global anonyme de l'employeur. Tous les employés peuvent également proposer des initiatives et des points d'amélioration. Les recommandations et les résultats découlant de ces analyses de risques sont traduits en un plan d'action. Tant les résultats que le plan d'action sont présentés et suivis au comité pour la prévention et la protection au travail.

3. Organisation de la santé et de la sécurité chez Belfius

Le Service interne de **prévention et de protection au travail** contribue à la mise en œuvre des dispositions légales et réglementaires relatives au bien-être des employés dans l'exercice de leurs fonctions. Les représentants des travailleurs au sein de ce comité sont élus tous les quatre ans dans le cadre des élections sociales et représentent tous les travailleurs de l'organisation (cols blancs et cols bleus). Ils sont convoqués dès que nécessaire.

En 2023, 9 réunions ont été organisées pour Belfius Banque et 13 pour Belfius Insurance. Les aspects suivants ont été évoqués de manière formelle: sécurité au travail, protection de la santé des employés, stress psychosocial (stress et violence, harcèlement moral ou sexuel au travail), ergonomie, hygiène au travail, embellissement des lieux de travail et mesures environnementales ayant un impact sur le bien-être au travail.

En outre, les employés peuvent aussi faire appel à divers conseillers en prévention, dont un conseiller en prévention chargé des aspects psychosociaux. Chez Belfius, tous les **conseillers en prévention** sont également des personnes

de confiance et sont donc tenus au secret professionnel. Toutes ces personnes ont également été approuvées par le comité pour la prévention et la protection au travail.

Belfius fournit une multitude d'informations sur le bien-être via son Intranet. Par le biais des canaux de communication internes, les employés peuvent trouver des informations sur les thèmes suivants: forme physique, aptitudes mentales et résilience, sécurité au travail, environnement de travail optimal, hygiène de vie saine, formation, et une page de contact pour obtenir de l'aide en matière de santé et de sécurité (services internes et externes).

Belfius a mis en place une formation en ligne obligatoire sur la santé et la sécurité pour tous les employés, ainsi qu'un exercice d'évacuation/incendie. Une formation aux premiers secours est dispensée à l'équipe de premiers secours, de même qu'une formation aux incendies est dispensée à l'équipe d'intervention. Les formations facultatives incluent une formation psychosociale (p. ex., pleine conscience, gestion efficace du stress) ou une formation à l'utilisation d'un défibrillateur automatique.

La plupart des employés de Belfius ne sont pas en contact avec les clients. Pour ceux qui le sont, les agressions constituent le plus grand risque. Pour soutenir le personnel à cet égard, du personnel de sécurité supplémentaire est mis à disposition, et une formation sur la gestion des agressions et des clients agressifs est dispensée.

Les politiques et actions en matière de santé et de bien-être, ainsi que les chiffres (absentéisme, engagement, score PBT, etc.) comparés à des références sectorielles et nationales externes, sont présentés chaque année au conseil d'administration.

4. Investissement dans le bien-être

Belfius suit une approche structurée en matière de santé et de bien-être des employés depuis plusieurs années. Ils peuvent trouver un soutien interne de l'équipe psycho-sociale, mais aussi externe grâce à un programme d'assistance aux employés (Employee Assistance Programme – EAP).

L'EAP fournit une assistance externe gratuite, en complément des services de prévention internes. Le service est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à distance ou par le biais d'un entretien personnel, est totalement confidentiel et est à la disposition des employés et de leur famille pour tout problème (psychologique, relationnel, financier, juridique, soutien pratique à l'équilibre entre travail et vie privée, etc.), que ce soit d'ordre privé ou professionnel. En 2023, 205 employés de Belfius ont fait appel à l'EAP.

Par ailleurs, Belfius est également affiliée à un service de prévention externe (IDEWE), qui compte plus de 1.000 collaborateurs qualifiés et fournit un soutien dans les sept domaines de la législation relative au bien-être. Chaque année, ils apportent leur soutien à Belfius pendant environ 1.500 heures, dont la majeure partie est consacrée aux examens médicaux et à la réalisation d'analyses de risques dans tous les domaines (sécurité, ergonomie, aspects psychosociaux).

Au sein de Belfius Banque, une visite médicale gratuite est proposée tous les deux ans à partir de l'âge de 40 ans. Chez Belfius Insurance, ce bilan est proposé tous les deux ans à tous les employés de moins de 50 ans, et chaque année à partir de 50 ans.

5. Problèmes liés au travail

Chez Belfius Banque et Insurance, 13 accidents sur le lieu de travail et 28 accidents sur le trajet ont été recensés en 2023.

	2022		2023	
	Belfius Banque	Belfius Insurance	Belfius Banque	Belfius Insurance
Nombre total d'employés ayant subi des blessures liées au travail	39	7	36	5
Dont décès	1	0	0	0
Dont accidents au travail	10	0	12	1
Dont accidents durant le trajet	28	7	24	4

Des directives spécifiques sont communiquées pour réduire au maximum les blessures liées au travail. Celles-ci incluent le signalement des situations dangereuses, la création d'un environnement de travail optimal, des

consignes de sécurité détaillées et des recommandations pour des déplacements en toute sécurité, ainsi que des procédures d'urgence et/ou descriptions d'évacuation détaillées.

En plus des préjudices occasionnés aux employés, les accidents du travail recensés en 2023 représentent une perte de productivité. La **perte de productivité** est calculée sur la base du quotient du nombre d'heures d'incapacité en cas d'accident et du nombre total d'heures prestables. Seuls les employés salariés sont pris en compte.

	2022		2023	
	Belfius Banque	Belfius Insurance	Belfius Banque	Belfius Insurance
Heures ouvrables (en milliers)	6 933	1 473	8 482	2 183
Heures non prestées suite aux accidents de travail (en milliers)	3,3	0,3	4,2	1,1
Perte de productivité	0,048%	0,019%	0,050%	0,050%

Au cours des trois dernières années, l'**absentéisme** chez Belfius est resté relativement stable.

Absentéisme

	2021	2022	2023
Belfius Banque	3,90%	4,61%	4,46%
Belfius Insurance	5,42%	5,51%	5,44%

Rémunération chez Belfius

1. Avantages sociaux

Les avantages sociaux sont conçus pour fournir aux employés un soutien financier et non financier pouvant contribuer à améliorer leur qualité de vie globale et leur satisfaction au travail.

La rémunération et les avantages offerts aux employés diffèrent selon l'entité du Groupe. De manière générale, les employés de Belfius Banque et de Belfius Insurance ont accès à des avantages qui incluent entre autres, de manière non exhaustive, une pension, une assurance vie et soins de santé, une couverture d'incapacité et d'invalidité, un congé parental, des chèques-repas et un plan cafétéria avec, entre autres, des options de mobilité telles que le leasing de voiture. Les avantages pour les employés peuvent être différenciés en fonction du type de contrat de travail.

- En principe, les employés à temps partiel bénéficient des mêmes avantages que les employés à temps plein, si ce n'est que certains sont calculés au prorata, en fonction du pourcentage de leur régime de travail (p. ex., salaire, primes, etc.);
- Les employés sous contrat à durée déterminée ne bénéficient pas de certains avantages. Ceux-ci sont principalement liés au plan cafétéria et aux contrats de leasing. Les avantages dans le cadre desquels la période de leasing est supérieure à la durée du contrat à durée déterminée ne s'appliquent pas aux employés disposant d'un tel contrat.

2. Haute direction

En ce qui concerne les politiques de rémunération des membres de l'organe supérieur de direction et des cadres supérieurs, le Groupe Belfius vise à avoir une politique de rémunération unique et globale pour toutes les entités. Cette politique de rémunération s'applique intégralement à Belfius Banque et Belfius Insurance. En ce qui concerne les filiales et, plus particulièrement Belfius Asset Management, les mêmes principes de base s'appliquent. La spécificité de la filiale, notamment sa taille, les réglementations particulières et l'impact de l'entreprise sur le profil de risque du Groupe Belfius doivent cependant toujours être pris en compte.

Processus de détermination de la rémunération

Le comité de rémunération du Groupe Belfius prépare la politique de rémunération des entités appartenant au Groupe. Les recommandations qui en découlent sont soumises à la décision des conseils d'administration respectifs.

La politique peut être révisée à tout moment en vertu d'une décision du conseil d'administration sur proposition du comité de rémunération, notamment en cas de modification de la législation en matière de droit fiscal, social et comptable, de modification des règles de gouvernance d'entreprise, ou de modification du cadre légal et réglementaire applicable.

En fonction de l'activité et du niveau d'ancienneté dans la fonction exercée, le Groupe Belfius positionne la rémunération des employés auxquels s'applique la politique de rémunération par rapport à leurs homologues. Le positionnement se fait donc par rapport à un marché de référence.

Par approbation ou décision du conseil d'administration de la société concernée, des mesures ciblées peuvent être envisagées dans certaines entités du Groupe Belfius en cas d'identification d'anomalies significatives, afin de permettre au Groupe d'attirer les talents manquants nécessaires ou de retenir et récompenser les talents déjà présents.

Structure de la rémunération

Tout type de rémunération peut consister en:

- une **partie fixe** (comprenant le salaire fixe, la prime de fonction à condition que la personne continue d'occuper ce poste), l'indemnité (pour autant que les conditions légales soient remplies) pour l'assurance de groupe, le remboursement fixe des menues dépenses, l'assurance maladie et une voiture de société;

- une **partie variable liée aux performances**: indemnités supplémentaires liées à des critères de performances prédéfinis pour retenir et motiver le personnel travaillant déjà pour le Groupe, ainsi que pour pouvoir recruter de nouveaux talents conformément aux pratiques du marché.

La rémunération liée aux performances se compose de trois parties qui sont évaluées séparément sur la base d'un certain nombre de critères quantitatifs ou qualitatifs, financiers et non financiers:

- part Groupe et entités: cette part est commune à tous les employés et est calculée sur la base d'indicateurs pris en considération par le conseil d'administration sur proposition du comité de rémunération;
- part Business: cette part est évaluée individuellement à la lumière des objectifs attribués pour l'année à venir;
- part individuelle: la part individuelle est évaluée sur la base des objectifs de l'année en question, en fonction de critères financiers et qualitatifs, tels que les compétences en matière de gestion, la manière dont l'employé concerné a participé au développement ou à la mise en œuvre pratique du business plan de son département et le respect de la mission du Groupe Belfius.

Belfius encourage également ses responsables à adopter ses valeurs de durabilité par le biais de leur rémunération variable annuelle. Les critères qualitatifs non financiers, tels que la satisfaction des clients, les émissions de carbone liées aux activités propres, l'engagement des employés, le développement du leadership, la diversité et la gestion des risques opérationnels, sont inclus dans les trois parties susmentionnées et représentent au moins un tiers du total, et ce afin de favoriser encore davantage la prise en compte des aspects ESG dans les décisions de gestion.

Dans le cas d'une éventuelle perte consolidée du Groupe Belfius (résultat net après impôts), d'une baisse notable des résultats, ou dans d'autres circonstances défavorables, la part Groupe et entité et la part Business de la rémunération liée aux performances peuvent être réduites à zéro. Par ailleurs, la totalité de la rémunération liée aux performances peut être réduite à zéro si l'évaluation individuelle est inférieure à un certain pourcentage ou si les résultats ou d'autres circonstances dans lesquelles se trouve le Groupe Belfius sont si graves que le conseil d'administration, sur avis du comité de rémunération, est obligé de ramener l'intégralité de la rémunération liée aux performances à zéro.

Nonobstant les dispositions légales et réglementaires, la **rémunération variable peut être recouvrée** dans un certain nombre de situations (p. ex., participation active à des activités frauduleuses, problèmes de performances ou de prise de risques au sein de l'entreprise, etc.).

Si une **prime à la signature** devait être versée à titre de compensation pour une perte de rémunération variable octroyée par l'employeur précédent, ce paiement doit refléter les intérêts à long terme de la société et répondre à toutes les exigences en matière de rémunération variable, notamment en ce qui concerne les règles de report, de rétention, de paiement en instruments et de recouvrement. Les primes à la signature non compensatoires ne peuvent être octroyées qu'une seule fois à condition que l'entreprise dispose d'une solide base de capital.

L'**indemnité de départ** couvre non seulement les indemnités de licenciement ou de perte d'emploi, mais aussi toute autre indemnité octroyée, sous quelque forme que ce soit, à la fin des relations professionnelles avec un employé, y compris les indemnités de non-concurrence.

Résultats financiers

Remarques préliminaires aux comptes consolidés

1. Modifications du périmètre de consolidation

Belfius Insurance et a.s.r. (l'un des plus grands assureurs néerlandais) ont fondé Fixxer dans le but de développer à l'international l'activité de "réparation en nature" de Jaimy (une filiale de Belfius Insurance). La nouvelle entreprise Fixxer comprend la plateforme technologique de Jaimy après une scission de Jaimy qui a eu lieu en avril 2023. Belfius Insurance détient une participation de 50,16% dans Fixxer, et a.s.r. possède les 49,84% restants. L'investissement de Belfius Insurance dans Fixxer s'élève à EUR 1,5 million. Fixxer est consolidé en utilisant la méthode de de la mise en équivalence car un contrôle conjoint est exercé.

Corona et Belfius Insurance ont fusionné le 1er juillet 2023. L'ensemble du portefeuille d'assurances de Corona a été transféré à Belfius Insurance, qui a repris tous les droits et obligations découlant de ces contrats d'assurance. La fusion a été approuvée par la Banque nationale de Belgique et a été appliquée rétroactivement (pour des raisons fiscales et comptables) à partir du 1er janvier 2023. Corona poursuit ses activités à partir du 1er juillet 2023 sous le nouveau nom commercial Belfius Direct Verzekeringen / Belfius Direct Assurances.

Belfius Insurance a décidé de liquider la filiale Jane en décembre 2023. Jane a été lancée commercialement fin 2019 et a fourni une solution de surveillance équipée de capteurs combinée à un algorithme d'intelligence artificielle apprenant les habitudes de la personne âgée, permettant ainsi aux personnes âgées de rester plus longtemps chez elles.

2. Aspects fondamentaux des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés de Belfius ont été préparés sur la base du principe de continuité des activités, en conformité avec les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Analyse du bilan consolidé

Synthèse du bilan consolidé

(en millions d'EUR)	31/12/22[1]	31/12/23	Évolution
TOTAL DE L'ACTIF	179 068	179 179	111
Dont			
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	27 295	20 487	(6 808)
Prêts et créances sur établissements de crédit	4 144	5 274	1 131
Prêts et créances	110 203	114 531	4 328
A Évalués au coût amorti	109 236	109 762	526
B Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	171	4 181	4 010
C Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	796	588	(208)
Dettes représentées par un titre et instruments fonds propres	26 997	27 924	927
A Évalués au coût amorti	17 495	13 522	(3 973)
B Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	4 041	8 719	4 678
C Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	1 491	1 507	16
D Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net - Produits liés aux fonds de placement activités d'assurance	3 970	4 176	206
Dérivés	5 893	5 321	(572)
TOTAL DES DETTES	167 158	166 960	(198)
Dont			
Caisse et avoirs des banques centrales	5 904	1 430	(4 474)
Dettes envers et dépôts des établissements de crédit	1 870	3 912	2 043
Dettes et dépôts	108 447	104 000	(4 447)
A Évalués au coût amorti	108 428	103 980	(4 447)
B Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	20	20	0
Titres de créance émis et autres passifs financiers	29 899	36 018	6 119
A Évalués au coût amorti	18 517	23 603	5 086
B Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	7 411	8 239	827
C Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net - Produits liés aux fonds de placement activités d'assurance	3 970	4 176	206
Dérivés	8 249	7 229	(1 019)
Passifs de contrats d'assurance/réassurance	10 895	11 405	510
Dettes subordonnées	1 547	1 778	231
FONDS PROPRES TOTAUX	11 910	12 219	309
Fonds propres de base	10 776	11 491	715
Gains ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultats	602	193	(409)
FONDS PROPRES DU GROUPE	11 378	11 684	306
Instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1	497	497	0
Participations ne donnant pas le contrôle	35	38	3
TOTAL DU PASSIF	179 068	179 179	111

(1) Les chiffres comparatifs de 2022 sont les chiffres IFRS 17 retraités et excluent l'impact de la réévaluation du modèle économique IFRS 9 des actifs financiers de Belfius Insurance qui a eu lieu le 1er janvier 2023, nous nous référons aux règles d'évaluation (note 3.2. "Première adoption IFRS 17") pour plus d'informations.

Le total du bilan augmente de EUR 0,1 milliard, ou 0,1%, passant de EUR 179,1 milliards pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022 à EUR 179,2 milliards au 31 décembre 2023. Le total du bilan se compose de EUR 162,7 milliards pour le groupe bancaire Belfius (contre EUR 163,0 milliards au 31 décembre 2022) et de EUR 16,5 milliards pour Belfius Insurance (contre EUR 16,1 milliards au 31 décembre 2022). Ces montants représentent la contribution du groupe bancaire et de Belfius Insurance dans la consolidation et ne reflètent pas le total de leurs bilans respectifs.

La totalité du bilan est restée stable en raison d'effets compensatoires. D'une part, le total du bilan a augmenté en raison d'une augmentation des prêts hypothécaires et à terme en ligne avec le développement continu de notre franchise commerciale (EUR +4,4 milliards). D'autre part, l'échéance d'une partie de la participation de Belfius dans le TLTRO III (EUR -4,6 milliards) a entraîné une diminution du bilan. En outre, du côté des passifs du bilan, une

diminution des emprunts et des dépôts mesurés au coût amorti (EUR -4,4 milliards) peut être observée, reflétant l'impact de l'émission d'obligations d'État belges (représentant une sortie de trésorerie de EUR -3,5 milliards). Cette diminution est plus que compensée par une augmentation des titres de créance émis mesurés au coût amorti (EUR +5 milliards), résultant du changement du profil global des dépôts des clients dans un environnement de taux d'intérêt actuel vers des dépôts arrivant à échéance.

À la suite de la mise en œuvre d'IFRS 17, le 1er janvier 2023, Belfius Insurance a réévalué ses modèles économiques en vertu d'IFRS 9, ce qui a entraîné un reclassement du portefeuille de prêts et d'obligations du modèle d'activité "hold to collect" (mesuré au coût amorti) au modèle d'activité "hold to collect and sale" (mesuré à la juste valeur par le biais du compte de résultat étendu). Au total, EUR 4,5 milliards de prêts et avances, ainsi que EUR 4,4 milliards de titres de créance ont été reclassés du coût amorti à la juste valeur par le biais du compte de résultat étendu. Le reclassement du portefeuille de prêts et d'obligations de Belfius Insurance a eu un impact négatif sur le compte de résultat étendu de EUR -464 millions (après impôt différé) en raison d'ajustements négatifs de la juste valeur sur les portefeuilles de prêts et d'obligations.

1. Actif

1.1. Caisse et avoirs auprès des banques centrales

Le poste «Caisse et avoirs auprès des banques centrales» diminue de EUR -6,8 milliards, ou -24,9%, pour atteindre EUR 20,5 milliards (31 décembre 2022: EUR 27,3 milliards). Cette diminution est principalement liée au remboursement partiel du TLTRO III pour un montant de EUR -4,6 milliards, entraînant une diminution de la facilité de dépôt de Belfius à la BCE. Belfius dépose une partie de son cash auprès de la BNB/BCE, dans le cadre de sa gestion des liquidités.

1.2. Prêts et créances sur établissements de crédit

Les prêts et créances sur établissements de crédit augmentent de EUR 1,1 milliard, ou 27,3%, pour atteindre EUR 5,3 milliards (31 décembre 2022: EUR 4,1 milliards). Cette augmentation est due à une augmentation des reverse repo de EUR 0,8 milliard et à une augmentation des prêts à terme de EUR 0,3 milliard.

1.3. Prêts et créances

Les prêts et créances augmentent de EUR 4,3 milliards, ou 3,9%, pour atteindre EUR 114,5 milliards (31 décembre 2022: EUR 110,2 milliards).

Suite à la réévaluation du modèle économique IFRS 9 le 1er janvier 2023, conformément à la mise en œuvre d'IFRS 17, un reclassement de EUR 4,5 milliards a eu lieu du portefeuille de prêts de Belfius Insurance mesuré au coût amorti vers le portefeuille de prêts mesurés à la juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global.

De cette reclassification a résulté la comptabilisation d'ajustements de juste valeur négatifs pour un montant de EUR 325 millions.

Une augmentation des prêts et avances évalués au coût amorti de EUR 5 milliards peut être observée entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023 découlant du développement continu de la franchise commerciale de Belfius Banque.

Les prêts et avances évalués par le biais des autres éléments du résultat global diminuent de EUR 0,1 milliard entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023 en raison de la diminution de l'encours du portefeuille d'hypothèques de Belfius Insurance.

Certains autres prêts ne passent pas le test SPPI et sont donc mesurés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Il s'agit principalement de prêts au secteur public et social présentant des caractéristiques de taux d'intérêt spécifiquement structurées. Le volume total en circulation a diminué de EUR -0,2 milliard pour s'établir à EUR 0,6 milliard fin décembre 2023, en raison de remboursements, de restructurations de prêts passant le test SPPI et d'ajustements négatifs de la juste valeur.

Le ratio de qualité des actifs, le rapport entre les prêts et créances dépréciés (phase 3) et l'encours brut des prêts et créances, est passé de 1,82% au 31 décembre 2022 à 1,95% au 31 décembre 2023 (voir chapitre sur les Risques pour plus d'informations).

1.4. Dettes représentées par un titre et instruments de fonds propres

Le portefeuille de dettes représentées par un titre et instruments de fonds propres représente, pour le groupe bancaire Belfius, EUR 14,3 milliards (31 décembre 2022: EUR 13,9 milliards) et pour Belfius Insurance EUR 13,6 milliards (31 décembre 2022: EUR 13,1 milliards).

Les titres de créance évalués au coût amorti diminuent de EUR -4,0 milliards, ou -22,7%, pour atteindre EUR 13,5 milliards (31 décembre 2022: EUR 17,5 milliards) en raison de la réévaluation du modèle économique IFRS 9 le 1er janvier 2023, conformément à la mise en œuvre d'IFRS 17, qui a entraîné un reclassement de EUR 4,4 milliards de titres de créance du portefeuille de Belfius Insurance anciennement mesurés au coût amorti à mesurés à la juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global.

L'impact du reclassement est partiellement compensé par des investissements (EUR 1,8 milliard) dans des obligations gouvernementales et d'entreprise, partiellement compensés par des échéances (EUR -0,9 milliard) principalement dans les obligations gouvernementales.

De plus, Belfius a vendu EUR 0,3 milliard d'obligations de sociétés à court terme du portefeuille "hold to collect". Ces ventes sont considérées comme des ventes peu fréquentes et sont donc conformes au modèle économique "hold to collect". Les pertes en capital résultantes s'élevant à EUR 20 millions sont incluses dans les dépréciations sur instruments financiers et les provisions pour engagements de crédit.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global augmentent de EUR 4,7 milliards, ou 115,8%, à EUR 8,7 milliards (31 décembre 2022: EUR 4,0 milliards), principalement en raison de la réévaluation du modèle économique selon la norme IFRS 9 au 1er janvier 2023, conformément à la mise en œuvre de la norme IFRS 17, entraînant une reclassement de EUR 4,4 milliards de titres de créance du portefeuille d'assurance de Belfius mesurés au coût amorti à la juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global. De plus, une augmentation de EUR 0,3 milliard peut être observée provenant de nouvelles acquisitions principalement d'obligations d'entreprises au sein du portefeuille d'assurance de Belfius, partiellement compensées par des cessions. Les ajustements de la juste valeur sur les titres de créance sont restés globalement stables par rapport au 31 décembre 2022, car les ajustements négatifs de la juste valeur de EUR -0,3 milliard liés au reclassement ont été presque entièrement compensés par des ajustements positifs de la juste valeur de EUR +0,3 milliard au cours de l'année 2023 résultant de la contraction des écarts de crédit et de la réalisation de pertes en capital, malgré une augmentation des taux d'intérêt à court terme.

Les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats sont restés stables à EUR 1,5 milliard (31 décembre 2022: EUR 1,5 milliard), principalement en raison des acquisitions dans le portefeuille de fonds de Belfius Assurance, presque entièrement compensées par une diminution du volume temporaire de stockage de l'activité de gestion des flux de clients des marchés financiers.

Les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats – unit linked (Branche 23) augmentent de EUR 0,2 milliard, ou 5,2%, à EUR 4,2 milliards (31 décembre 2022: EUR 4,0 milliard), principalement en raison d'ajustements positifs de la juste valeur (EUR 0,3 milliard), partiellement compensés par des sorties nettes de trésorerie (EUR -0,1 milliard).

1.5. Dérivés

Les dérivés diminuent de EUR -0,6 milliard, ou -9,7%, pour atteindre EUR 5,3 milliards (31 décembre 2022: EUR 5,9 milliards), principalement en raison de l'impact de la hausse des taux d'intérêt. L'impact total de la compensation pour les produits dérivés conclus avec LCH s'élève à EUR 7,1 milliards fin 2023, contre EUR 8,0 milliards fin 2022.

2. Dettes

Le total des dettes diminuent de EUR -0,2 milliard, ou -0,1%, pour atteindre EUR 167,0 milliards (31 décembre 2022: EUR 167,2 milliards), principalement en raison d'une diminution des "Caisse et avoirs des banques centrales" et des "Dettes et dépôts" en raison des échéances du financement TLTRO en 2023 (EUR -4,6 milliards) et d'une diminution des comptes de paiement et d'épargne (EUR -10,1 milliards). Cette diminution a été partiellement compensée par la croissance des dépôts à terme (EUR +6,5 milliards) et par une augmentation des "Titres de créance émis" de EUR 6,1 milliards résultant de l'augmentation des certificats de dépôt (EUR +1,5 milliard) et de l'émission d'obligations (EUR +3,6 milliards). Notez que l'émission de l'obligation gouvernementale belge fin septembre 2023 a entraîné une sortie de fonds des comptes de paiement et d'épargne de EUR -3,5 milliards.

2.1. Caisse et avoirs des banques centrales

Le poste «Caisse et avoirs des banques centrales» diminue de EUR -4,5 milliards pour atteindre EUR 1,4 milliard (31 décembre 2022: EUR 5,9 milliards) en raison d'une diminution du financement TLTRO en raison des échéances. La participation totale restante au TLTRO III s'élève à EUR 1,4 milliard au 31 décembre 2023.

2.2. Dettes envers et dépôts des établissements de crédit

Les dettes envers et dépôts des établissements de crédit augmentent de EUR 2,0 milliards, ou 109,3%, pour atteindre EUR 3,9 milliards (31 décembre 2022: EUR 1,9 milliard), principalement en raison d'une augmentation des accords de rachat (EUR 1,4 milliard) et des dépôts à terme (EUR 0,5 milliard) dans la gestion de liquidité à court terme de Belfius.

2.3. Dettes et dépôts

Les dettes et dépôts diminuent de EUR -4,4 milliards, ou -4,1%, pour atteindre EUR 104,0 milliards (31 décembre 2022: EUR 108,4 milliards), principalement en raison de la diminution des comptes de paiement et d'épargne (EUR -10,1 milliards), partiellement compensée par une augmentation des dépôts à terme (EUR +6,5 milliards) résultant de l'environnement de taux d'intérêt plus élevés et de l'émission de l'obligation gouvernementale belge en septembre 2023 pour laquelle une sortie de fonds de EUR -3,5 milliards des comptes de paiement et d'épargne a été notée.

2.4 Titres de créance émis et autres passifs financiers

Les titres de créance émis et autres passifs financiers augmentent de EUR 6,1 milliards, 20,5%, pour atteindre EUR 36,0 milliards (31 décembre 2022: EUR 29,9 milliards).

Les titres de créance évalués au coût amorti augmentent de EUR 5,1 milliards, ou 27,5%, pour atteindre EUR 23,6 milliards (31 décembre 2022: EUR 18,5 milliards), principalement en raison d'émissions de titres de créance non convertibles (EUR +3 milliards), notamment l'émission d'une obligation verte senior préférée (EUR 0,8 milliard) au 1er semestre 2023 et d'une obligation senior préférée (EUR 1 milliard) au 2e semestre 2023. De plus, des obligations sécurisées ont été émises pour EUR +1,5 milliard sous la forme de deux émissions de référence de pandbrieven hypothécaires, partiellement compensées par des échéances d'obligations sécurisées (EUR -1,2 milliard). De plus, les certificats de dépôt ont augmenté de EUR +1,5 milliard.

Les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats – unit linked (Branche 23) augmentent de EUR 0,2 milliard, ou 5,2%, à EUR 4,2 milliards (31 décembre 2022: EUR 4,0 milliards), provenant d'ajustements positifs de la juste valeur (EUR 0,3 milliard), partiellement compensés par des sorties nettes de trésorerie (EUR -0,1 milliard).

2.5. Dérivés

Les dérivés diminuent de EUR -1,0 milliard, ou -12,4%, pour atteindre EUR 7,2 milliards (31 décembre 2022: EUR 8,2 milliards), principalement en raison de l'impact des taux d'intérêt plus élevés. L'impact total de la compensation pour les produits dérivés conclus avec LCH s'élevait à EUR 7,1 milliards fin 2023, contre EUR 8,0 milliards fin 2022.

2.6. Passifs de contrats de (ré)assurance

Les passifs de contrats de (ré)assurance augmentent de EUR 0,5 milliard, ou 4,7%, à EUR 11,4 milliards. Les passifs de contrats de (ré)assurance augmente principalement en raison d'une augmentation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs résultant de l'impact de la baisse du taux d'actualisation. D'autre part, les passifs des contrats d'assurance ont diminué en raison de la mise à jour de l'étalonnage des résiliations massives ainsi que de l'impact de la mise à jour des hypothèses non financières (principalement la révision à la baisse de l'inflation et des dépenses sur la meilleure estimation). La marge de service contractuelle (Contractual Service Margin ou CSM) a diminué de EUR 8 millions pour atteindre EUR 771 millions (31 décembre 2022: EUR 779 millions) et a été négativement impactée entre autres par les renégociations de contrats au-delà du risque de résiliation modélisé et le raffinement des modèles actuariels. En outre, la libération de la CSM pour les services fournis s'élève à EUR -96 millions et la valeur de la nouvelle activité 2023 s'élève à EUR +150 millions.

2.7. Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées augmentent de EUR 231 millions, ou 14,9%, pour atteindre EUR 1,8 milliard (31 décembre 2022: EUR 1,5 milliard), en raison de l'émission de billets de Tier 2 d'un montant de EUR 500 millions en janvier 2023, partiellement compensée par le remboursement des Tier 2 notes en mars 2023 (EUR -200 millions), en juillet 2023 (EUR -50 millions) et en décembre 2023 (EUR -17,5 millions).

3. Fonds propres

Le total des fonds propres augmente de EUR 309 millions, ou 2,6%, à EUR 12,2 milliards (31 décembre 2022: EUR 11,9 milliards) principalement en raison de l'augmentation de EUR 715 millions des fonds propres de base et de l'augmentation de EUR 3 millions de participations ne donnant pas le contrôle, partiellement compensé par la diminution de EUR -409 millions des gains et pertes non comptabilisés dans le compte de résultat (principalement liée à la réévaluation des modèles économiques de l'IFRS 9).

La valeur de l'actif net de Belfius s'élève à EUR 11,7 milliards (31 décembre 2022: EUR 11,4 milliards).

3.1 Fonds propres de base

Le total des fonds propres de base augmente de EUR 715 millions, ou 6,6%, à EUR 11,5 milliards (31 décembre 2022: EUR 10,8 milliards). L'augmentation s'explique principalement par le bénéfice de EUR 1.115 millions, partiellement compensé par le paiement du dividende sur le résultat de l'année 2022 de EUR 384,5 millions et par les résultats réalisés sur les instruments de capitaux propres qui sont reconnus directement dans les bénéfices non répartis (EUR -7 millions après impôts, principalement chez Belfius Insurance). Le paiement du Additional Tier 1 s'est élevé à EUR -14 millions après impôts (considéré comme un dividende selon les normes IFRS).

3.2 Gains ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultats

Les gains ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultats diminuent de EUR -409 millions, ou -68,0%, à EUR 193 millions (31 décembre 2022: EUR 602 millions). La contribution du groupe bancaire Belfius s'élève à EUR 69 millions (augmentation de EUR 31 millions) et de Belfius Insurance EUR 124 millions (diminution de EUR -441 millions).

En prenant en compte la réévaluation des modèles économiques de l'IFRS 9 au 1er janvier 2023, conformément à l'application de la norme IFRS 17, l'évolution des gains ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultats aurait été positive et s'élèverait à EUR +54 millions (comparé à une évolution de EUR -409 millions par rapport au 31 décembre 2022). L'impact de l'évolution des taux d'intérêt sur les passifs d'assurance (Belfius applique l'option des autres éléments du résultat global sous IFRS 17) et sur les actifs financiers se contrebalancent dans les gains ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultats.

La juste valeur des instruments de dettes évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global diminue de EUR -131 millions, ou 59,1%, à EUR -353 millions (31 décembre 2022: EUR -222 millions), principalement en raison de la réévaluation des modèles économiques de l'IFRS 9 résultant en une reclassification de EUR -464 millions d'actifs financiers (prêts et avances et instruments de dette) du portefeuille de Belfius Insurance du modèle d'évaluation au coût amorti vers le modèle de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Cette diminution est partiellement compensée par des ajustements de juste valeur positifs de EUR +0,3 milliard dans le courant de l'année 2023 en raison la diminution des spreads de crédit et par la réalisation de moins-values, partiellement compensé par l'augmentation des taux d'intérêt à court terme.

La juste valeur des instruments de fonds propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global augmente de EUR 59 millions, ou 42,7%, à EUR 195 millions (31 décembre 2022: EUR 137 millions), en raison de la hausse des justes valeurs des actions non cotées en grande partie.

Les gains (pertes) sur la couverture de flux de trésorerie diminuent de EUR -16 millions pour atteindre EUR -129 millions (31 décembre 2022: EUR -113 millions), majoritairement en raison de l'évolution du spread de base sur les positions de produits dérivés en GBP et en USD.

La réévaluation des régimes à prestations définies comptabilisée dans les autres éléments du résultat global (EUR +6 millions après impôts) est principalement due aux rendements positifs sur les actifs du régime (EUR +41 millions) ainsi qu'aux ajustements d'expérience (EUR +13 millions), partiellement compensés par une diminution du taux d'actualisation.

L'élément total de (ré)assurance comptabilisé par le biais des autres éléments du résultat global diminue de EUR -326 millions, ou -48,0%, à EUR 354 millions (31 décembre 2022: EUR 680 millions) en raison de l'impact de la hausse des taux d'actualisation.

3.3 Instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1

La valeur de l'émission d'un instrument de fonds propres additionnels de catégorie 1 ne présente pas de variations.

Analyse du compte de résultats consolidé

Synthèse du compte de résultats consolidé

(en millions d'EUR)	31/12/22	Contribution Banque dans le groupe[1]	Contribution Assurances dans le groupe[1]	31/12/23	Contribution Banque dans le groupe[1]	Contribution Assurances dans le groupe[1]	Évolution
Revenus	2 722	2 416	307	3 141	2 718	423	419
Dont							
Marge d'intérêts nette	2 079	1 752	327	2 426	2 108	319	347
Commissions nettes	773	757	16	779	760	19	6
Résultat net d'assurance	(103)	0	(103)	39	0	39	142
Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultats	25	52	(28)	54	52	1	29
Résultat net sur investissements et dettes	56	16	40	(7)	14	(22)	(64)
Autres revenus et charges	(183)	(193)	10	(214)	(247)	33	(31)
Charges	(1 417)	(1 337)	(80)	(1 538)	(1 434)	(104)	(121)
Résultat net avant impôt et dépréciations	1 305	1 078	226	1 603	1 284	319	298
Dépréciations d'instruments financiers et provisions pour engagements de crédit	(105)	(91)	(14)	(109)	(108)	(1)	(4)
Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(2)	(1)	(1)	(1)	(0)	(1)	1
Résultat net avant impôt	1 197	986	211	1 493	1 175	317	295
Total des (charges) revenus d'impôt	(264)	(224)	(41)	(376)	(299)	(77)	(111)
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	1	0	1	2	1	1	1
Résultat net part du groupe	932	762	169	1 115	876	239	183

(1) Information basée sur des chiffres non audités.

1. Revenus

Le revenu total de Belfius augmente de EUR 419 millions, ou 15,4%, pour atteindre EUR 3.141 millions (31 décembre 2022: EUR 2.722 millions). La contribution du groupe bancaire s'élève à EUR 2.718 millions, (31 décembre 2022: EUR 2.416 millions. Quant à la contribution de Belfius Insurance, elle s'élève à EUR 423 millions (31 décembre 2022: EUR 307 millions).

1.1. Marge d'intérêts nette

La marge d'intérêts nette augmente de EUR 347,4 millions, ou 16,7%, pour atteindre EUR 2.426 millions (31 décembre 2022: EUR 2.079 millions) grâce à l'augmentation de la marge d'intérêt sur le bilan commercial et à une bonne gestion de l'ALM, et ce, malgré une pression exercée sur les marges des nouveaux prêts due au décalage général du marché entre la tarification des prêts et les fortes hausses des taux d'intérêt et à la concurrence persistante sur le marché belge des prêts.

Les intérêts reçus sur le financement TLTRO III de la BNB/BCE et comptabilisés en 2023 s'élèvent à EUR -126 millions (contre un revenu d'intérêts de EUR 72 millions en 2022).

1.2. Revenu de commissions nettes

Le revenu des commissions nettes augmente de EUR 6,1 millions, ou 0,8%, pour atteindre EUR 779 millions (31 décembre 2022: EUR 773 millions). Cette augmentation est principalement attribuable à une hausse des revenus de commissions sur les émissions et placements de titres (EUR +14,6 millions), principalement expliquée par le upfront fee de EUR +7,6 millions relative à l'obligation gouvernementale belge, correspondant à 30 pb sur EUR 2,5 milliards

souscrits via Belfius. De surcroit, une augmentation peut être observée dans les services de paiement (EUR +8 millions) résultant de l'augmentation du volume de transactions et de l'augmentation des revenus des commissions du Private Membership (EUR +3 millions). Les commissions sur les services de gestion d'actifs ont diminué (EUR -11 millions) en raison de la diminution des transactions de fonds en comparaison avec l'année 2022.

1.3. Résultat net d'assurance

Le résultat net d'assurance augmente de EUR 141,7 millions, ou 137,8%, à EUR 39 millions (31 décembre 2022: EUR -103 millions). Cette augmentation est principalement liée aux activités comptabilisées avec l'approche PAA (Non-Vie et Santé Collective), passant de EUR 28 millions en 2022 à EUR 118 millions en 2023, en raison d'une augmentation du revenu d'assurance, due à l'indexation des primes pour compenser la pression de l'inflation sur les sinistres et les coûts, mais aussi en raison de la croissance du portefeuille Non-Vie. En outre, la réévaluation de l'ajustement au titre du risque non financier, la révision à la baisse du paramètre d'inflation et l'absence de catastrophes naturelles importantes en 2023 ont eu un impact positif sur le revenu. Le revenu net d'assurance de l'approche des activités comptabilisées avec l'approche GMM (Vie et Santé Individuelle) a augmenté de EUR 51 millions et a été influencé, entre autres, par l'affinement des modèles actuariels comptabilisés dans les comptes 2023.

1.4. Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultats

Le résultat net des instruments financiers évalué à la juste valeur par le compte de résultats augmente de EUR 28,7 millions pour atteindre EUR 53,5 millions (31 décembre 2022: EUR 24,8 millions).

Le résultat net des opérations de trading a augmenté de EUR +121 millions pour atteindre EUR 119 millions au 31 décembre 2023. Cette ligne comprend également les variations de la juste valeur des couvertures économiques par le biais du compte de résultats (il s'agit d'instruments financiers qui ne sont pas qualifiés de couverture comptable) et s'élèvent à EUR +25 millions (31 décembre 2022: EUR -92 millions), y compris le résultat des swaps destinés à couvrir les inefficacités, qui s'élèvent à EUR -3 millions.

Le résultat net des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultats a augmenté de EUR 64 millions pour atteindre EUR -26 millions à la fin de 2023, principalement en raison de l'effet de l'évolution des taux d'intérêt.

Le résultat net des couvertures a diminué de EUR -157 millions pour atteindre EUR -39 millions à la fin de 2023 et a entre autres été influencé négativement par les spreads de base et les risques de base. Le résultat net des couvertures de 2022 est lié à l'évolution des taux réels de 2022 des obligations indexées à l'inflation couvertes par des inflation linked swaps, qui se sont stabilisés en 2023.

Le résultat de la couverture économique du « Résultat des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats » et du « Résultat net des couvertures » est classé dans le résultat net des opérations de trading.

1.5. Résultat net sur investissements et dettes

Le résultat net sur investissements et dettes diminue de EUR -63,6 millions, ou -112,8%, pour atteindre EUR -7 millions (31 décembre 2022: EUR 56 millions).

En 2023, Belfius a réalisé des plus-values de EUR 12,5 millions sur la vente d'immobilisations corporelles, principalement sur la vente d'un bâtiment à Namur (EUR 1,5 million), à Gand (EUR 1,4 million) et la sur vente de différents bureaux bancaires (EUR 7,8 millions). En 2022, des plus-values de EUR 35,4 millions sur la vente d'immobilisations corporelles, ont été réalisées principalement sur la vente partielle du bâtiment Pachéco (EUR 22,2 millions) et la vente de différents bureaux bancaires (EUR 12,3 millions). En 2022, une plus-value de EUR 12,9 millions a aussi été réalisée sur la vente d'Alysea (une filiale investissant dans une maison de repos au Luxembourg).

En outre, Belfius Insurance a réalisé des moins-values en 2023 pour EUR -24 millions sur la vente d'obligations dans le cadre de la gestion ALM, partiellement compensées par des plus-values de EUR 8 millions (contre EUR 10 millions de plus-values et EUR -1 million de moins-values sur la vente d'obligations en 2022).

1.6. Autres revenus et charges nets

Les autres revenus et charges nets diminuent de EUR -30,8 millions, ou -16,8%, pour atteindre une perte de EUR -214 millions (31 décembre 2022: une perte de EUR -183 millions).

Belfius comptabilise une charge de EUR -285 millions en 2023 au titre de prélèvements bancaires (y compris la contribution au Fonds de Résolution Unique), soit une augmentation de EUR -14 millions par rapport à 2022, expliquée par l'augmentation des taxes sectorielles. A noter que Belfius a choisi en 2022 de payer une partie (EUR -13 millions) de sa contribution au Fonds de Résolution Unique par le biais d'un engagement de paiement irrévocable et n'a pas opté pour un tel engagement de paiement irrévocable en 2023. Un engagement de paiement irrévocable total de EUR 30,5 millions a été inclus dans les engagements hors bilan été donné que Belfius estime qu'il n'existe pas d'obligations actuelles.

2. Charges

Les charges augmentent de EUR -120,7 millions, ou 8,5%, pour atteindre EUR -1.538 millions (31 décembre 2022: EUR -1.417 millions), découlant principalement de l'impact de l'inflation, d'investissements supplémentaires dans le capital humain ainsi que des investissements continus dans l'innovation.

Il convient de noter qu'en vertu de la norme IFRS 17, les coûts directement attribuables aux contrats d'assurance (EUR -202 millions contre EUR -203 millions en 2022) ne sont plus comptabilisés dans la ligne "Charges", mais sont inclus dans la valeur actualisée des passifs d'assurance.

2.1. Frais de personnel

Les frais de personnel augmentent de EUR -70,7 millions, ou 11,6%, pour atteindre EUR -679 millions (31 décembre 2022: EUR -608 millions), en raison principalement de l'évolution salariale lié aux indexations ainsi que de l'augmentation des ETP.

2.2. Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs augmentent de EUR -38,6 millions, ou 8,1%, pour atteindre EUR -517 millions (31 décembre 2022: EUR -479 millions), en raison de l'impact de l'inflation et en ligne avec notre croissance commerciale continue qui nécessite des investissements supplémentaires continus dans la main-d'œuvre externe, le numérique et dans l'automatisation.

2.3. Frais de réseau

Les frais de réseau augmentent de EUR -7,9 millions, ou 3,6%, pour atteindre EUR -224 millions (31 décembre 2022: EUR -217 millions), en ligne avec l'augmentation des activités commerciales. Il convient également de noter que l'année 2022 avait été positivement impactée par une reprise partielle de provision pour restructuration de réseau pour EUR 4 millions.

2.4. Dépréciations et amortissements sur actifs immobilisés

Les dépréciations et les amortissements sur actifs immobilisés augmentent de EUR -3,6 millions, ou 3,2%, pour atteindre EUR -117 millions (31 décembre 2022: EUR -114 millions), sous l'effet de l'augmentation des actifs informatiques résultant d'un plus grand nombre de services d'infrastructure informatique internalisés. Dans le cadre de la révision annuelle, Belfius a comptabilisé des amortissements accélérés conformément à la durée de vie utile révisée des logiciels développés en interne, compte tenu de l'évolution rapide de la technologie et de l'adoption accélérée des services numériques.

3. Résultat net avant impôt et dépréciations

Le résultat brut augmente de EUR 297,9 millions, 22,8%, pour atteindre EUR 1.603 millions (31 décembre 2022: EUR 1.305 millions). La contribution du groupe bancaire s'élève à EUR 1.284 millions (31 décembre 2022: EUR 1.078 millions) et celle du groupe assureur à EUR 319 millions (31 décembre 2022: EUR 226 millions).

4. Dépréciations

4.1 Dépréciations d'instruments financiers et provisions pour engagements de crédit

Les dépréciations d'instruments financiers et provisions pour engagements de crédit augmentent de EUR -3,8 millions pour atteindre EUR -109 millions (31 décembre 2022: EUR -105 millions).

En 2022, Belfius avait mis à jour les scénarios macroéconomiques sous-jacents pour prendre en compte l'augmentation des incertitudes macro-économiques (dues entre autres aux effets de second tour de la crise du Covid-19, de l'environnement inflationniste et de la situation géopolitique) ce qui avait entrainé une augmentation des dépréciations de phase 1 et 2. Les management overlays pour certaines poches de risque et des contreparties individuelles avaient également été réévaluées, entrainant des reprises partielles de dépréciations de phase 2 comptabilisées en 2020. Comme de coutume, des dépréciations avaient également été comptabilisées sur un nombre limité d'entreprises clientes qui étaient entrées en phase 3 au cours de l'année 2022. Globalement, ceci avait entrainé un coût du risque négatif de EUR -105 millions en 2022.

En 2023, l'économie belge faisant preuve d'une forte résilience, les facteurs macroéconomiques ont été ajustés positivement, ce qui a entraîné une reprise des provisions de phases 1 et 2. En outre, la nature sous-jacente des expositions vulnérables est passée complètement de "Covid-driven" à "Energy & Inflation linked", ce qui a conduit à une réévaluation de ces overlays et à une inversion partielle de ceux-ci. Par ailleurs, un niveau plus élevé de flux de défauts a été observé en 2023, ce qui a entraîné une augmentation des dépréciations de phase 3. En outre, Belfius a réalisé des moins-values de EUR 20 millions sur la vente d'obligations (évaluées au coût amorti) dans le portefeuille ALM à des fins d'ajustement du risque.

Globalement, il en résulte un coût du risque net négatif de EUR -109 millions en 2023.

Des informations additionnelles plus détaillées sont fournies dans la section Risque Crédit du rapport de gestion.

4.2 Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

Les dépréciations d'actifs corporels et incorporels diminuent de EUR 1,2 million à EUR -0,9 million (31 décembre 2022: EUR -2,0 millions).

En 2022, Belfius a réévalué ses actifs corporels et incorporels, ce qui a entrainé une dépréciation de EUR 1,9 million sur les actifs incorporels de Jane ainsi qu'une reprise de dépréciation de EUR 0,6 million sur les actifs incorporels de Jaimy.

En 2023, une dépréciation de EUR -0,5 million a été actée sur les actifs incorporels de Jane avant sa liquidation.

5. Résultat net avant impôt

Le résultat net avant impôt augmente de EUR 295,3 millions, ou 24,7%, pour atteindre EUR 1.493 millions (31 décembre 2022: EUR 1.197 millions). La contribution du groupe bancaire s'élève à EUR 1.175 millions (31 décembre 2022: EUR 986 millions) et celle du groupe assureur à EUR 317 millions (31 décembre 2022: EUR 211 millions).

6. Charges d'impôt

Les charges d'impôt, impôts différés compris, augmentent de EUR -111,5 millions, ou 42,2%, pour atteindre EUR -376 millions (31 décembre 2022: EUR -264 millions) en raison de l'augmentation du bénéfice consolidé avant impôts et de la limitation de la déductibilité fiscale de la nouvelle taxe sur les établissements de crédit (NTK) depuis le 1er janvier 2023.

Une hausse du taux d'imposition effectif à 25,2% peut être observée en 2023, contre 22,1% en 2022.

Les revenus nets d'impôts différés augmentent de EUR -73,4 millions pour atteindre EUR -71 millions (31 décembre 2022: EUR 2 millions), principalement en raison de différences temporaires liées à des dépréciations, à l'évaluation des passifs d'assurance et à des ajustements de la juste valeur.

7. Résultat net part du groupe

Le résultat total du groupe de Belfius s'élève à EUR 1.117 millions. Le résultat net part du groupe de Belfius s'élève à EUR 1.115 millions (31 décembre 2022: EUR 932 millions).

8. Événements postérieurs à la clôture

8.1 Dividende

Le Conseil d'administration du 21 mars 2024 a proposé à l'Assemblée générale du 24 avril 2024 un dividende ordinaire de EUR 440,3 millions au titre de l'exercice 2023, sur la base d'un taux de distribution de 40% du résultat net de 2023.

8.2 Gestion du capital et des liquidités

Afin d'optimiser sa structure de capital et de soutenir la diversification de ses liquidités, Belfius a émis:

- EUR 500 millions d'obligations senior non privilégiées en janvier 2024 avec une échéance en janvier 2029;
- EUR 500 millions de Pandbrieven hypothécaires belges avec une échéance de 7 ans en février 2024; et
- EUR 500 millions d'obligations Tier 2 en mars 2024, avec échéance en 2035 et une date d'appel en 2030.

9. Solvabilité[17]

9.1 Solvabilité Banque

Notez que dans les annexes sur les fonds propres réglementaires et à l'exposition au risque réglementaire, la date du 31 décembre 2022 se réfère à la situation au 1er janvier 2023, ce qui inclut l'impact de la norme IFRS 17 ainsi que la réévaluation des modèles économiques selon la norme IFRS 9 pour Belfius Insurance.

Fin 2023, le ratio CET 1 s'élevait à 15,95%, soit une diminution de 49 points de base par rapport à fin 2022. Le ratio CET 1 prend en compte l'ajout transitoire des dispositions de l'IFRS 9 s'élevant à 14 points de base (comparé à 36 points de base fin 2022).

La diminution du ratio CET 1 résulte de l'augmentation de l'exposition totale au risque réglementaire (-133 points de base), partiellement compensée par les effets positifs de l'augmentation des fonds propres CET 1 (+84 points de base).

Le capital de CET 1 s'élève à EUR 11.087 millions, contre EUR 10.547 millions à la fin de 2022. L'augmentation des fonds propres CET 1 de EUR 539 millions résulte principalement de l'augmentation de EUR 715 millions des fonds propres réglementaires de base et l'augmentation des «gains et pertes non comptabilisés dans le compte de résultats» pour EUR 71 millions, partiellement compensée par une correction supérieure pour dividende prévisible de EUR 443 millions (comparé à EUR 387 millions en

[17] Non audités.

2022), la somme de dividendes prévisibles pour les actions ordinaires (EUR 440 millions) et la correction pour le coût du Tier 1 Additionnel (EUR 3 millions), et par la diminution de la reprise des provisions IFRS 9 suite aux dispositions transitoires énoncées dans le CRR 2 de EUR 128 millions.

Fin 2023, l'exposition au risque réglementaire de Belfius s'élevait à EUR 69.504 millions, soit une augmentation de 5.343 millions par rapport aux EUR 64.150 millions fin 2022.

L'exposition au risque de crédit réglementaire, y compris le risque de contrepartie, a augmenté de EUR 5.021 millions pour atteindre EUR 54.291 millions, la résultante d'une croissance des activités commerciales (EUR 3,1 milliards), et ce particulièrement dans le segment Corporate et par un impact réglementaire (EUR 1,6 milliard) découlant principalement de la mise en œuvre de la première phase du plan de révision du périmètre des modèles avancés de Belfius.

L'exposition au risque réglementaire pour le Compromis danois a augmenté de EUR 511 millions pour atteindre EUR 8.422 millions, provenant principalement de l'augmentation de la valeur de mise en équivalence de Belfius Insurance à la suite des augmentations des réserves, des revenus nets et des réserves OCI.

L'exposition au risque réglementaire CVA reste stable sur l'ensemble de 2023, une augmentation de EUR 85 millions, tout en faisant preuve d'une certaine volatilité durant le dernier semestre .

L'exposition au risque réglementaire de marché a diminué de EUR 611 millions. La baisse dans le premier semestre en raison des changements méthodologiques a été partiellement compensée dans la suite de l'année en raison de positions de marché plus importantes et une volatilité accrue.

L'exposition au risque opérationnel réglementaire a augmenté de EUR 348 millions, parallèlement due à l'augmentation des revenus.

À la fin de l'année 2023, le ratio des fonds propres de Tier 1 s'élevait à 16,67%, soit une diminution de 55 points de base par rapport à la fin de 2022.

Le ratio de fonds propres total s'élève à 19,14% par rapport à la fin de 2022, une diminution de 62 points de base.

Des informations plus détaillées sont fournies dans le chapitre "Gestion du capital" du rapport annuel.

9.2 Solvabilité Insurance

Le ratio Solvabilité II (avant dividende) de Belfius Insurance s'élève à 207% fin décembre 2023. Le ratio Solvabilité II, y compris le dividende prévisible, s'élève à 195%. Il a légèrement augmenté par rapport à l'année dernière, étant donné que la légère diminution du SCR a été renforcée par une augmentation des AFR, y compris un dividende prévisible de EUR 118 millions.

Plus de détails sont fournis dans le chapitre «Gestion du capital» de ce rapport annuel.

Reporting par segment

Sur le plan analytique, Belfius répartit ses activités et comptes en trois segments: Individuals (IND), Entrepreneurs, Enterprises and Public (E&E&P) et Group Center (GC)

Individuals (IND), qui gère les relations commerciales avec les clients particuliers tant à l'échelle de la Banque que de l'Assureur. Dans le segment Individuals, nous distinguons 4 sous-segments, respectivement Savers, Investors, Private et Wealth;

Entrepreneurs, Enterprises and Public (E&E&P), qui gère les relations commerciales avec le secteur public, le secteur social, les petites et moyennes entreprises (PME) et les grandes entreprises, tant à l'échelle de la Banque que de l'Assureur;

Group Center (GC), qui comprend principalement les résultats résiduels non affectés aux deux segments commerciaux susmentionnés. Il s'agit principalement des résultats de la gestion de portefeuilles obligataires et de dérivés.

Chiffres clés du reporting par segment

Bilan

(en milliards d'EUR)	31/12/2022		
	Actifs	Dettes	Fonds Propres
Individuals (IND)	57	83	2
Entrepreneurs, Enterprises & Public (E&E&P)	64	48	5
Group Center (GC)	59	36	5
TOTAL	179	167	12
dont activités bancaires[1]	163	152	11
dont activités d'assurance[1]	16	15	1

(en milliards d'EUR)	31/12/2023		
	Actifs	Dettes	Fonds Propres
Individuals (IND)	57	81	2
Entrepreneurs, Enterprises & Public (E&E&P)	68	50	6
Group Center (GC)	54	36	4
TOTAL	179	167	12
dont activités bancaires[1]	163	151	12
dont activités d'assurance[1]	17	16	0

(1) Veuillez noter que durant l'année 2022, un ajustement de la segmentation a été mis en place. Cela a donné lieu à des reclassifications entre les trois segments (IND, E&E&P et GC) par rapport aux données chiffrées segmentées publiées pour l'année 2021.
(2) Il est à noter que le compte de résultats représente la contribution des groupes Belfius Insurance et Belfius Banque au compte de résultats consolidé.

Les actifs et passifs des segments Individuals (IND) et Entrepreneurs, Enterprises and Public (E&E&P) reflètent les activités commerciales de ces deux métiers. Alors que le segment IND affiche un financement excédentaire, celui de E&E&P est davantage tiré par les actifs. Dans l'ensemble, le bilan commercial montre un financement excédentaire avec un solide ratio Loan-to-Deposit de 93% fin 2023.

Il est à noter qu'il n'y a pas de ventes ou d'achats internes entre les segments. Les actifs et les passifs présentés dans un segment sont ceux générés par et provenant des secteurs d'activité.

Les fonds propres alloués à IND et à E&E&P correspondent au capital réglementaire normatif calculé de sorte que le ratio CET 1 du segment soit égal à 13,5% (CET 1 ratio minimum opérationnel de Belfius) tenant compte de l'exposition au risque réglementaire du segment.

Chiffres clés du reporting par segment

Compte de résultats

(en millions d'EUR)	2022			
	Individuals	Entrepreneurs Enterprises & Public	Group Center	Total
REVENUS	2 194	1 309	209	3 712
CHARGES DE SERVICES D'ASSURANCE AJUSTÉES[1]	-605	-182	0	-787
CHARGES	-1 039	-507	-74	-1 620
dont directement imputables aux contrats d'assurance	-153	-50	0	-203
RÉSULTAT BRUT	550	620	135	1 305
Coût du risque	-39	-77	10	-105
Dépréciations des immobilisations (in)corporelles	-2	0	0	-2
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT	509	543	146	1 197
(Charges) revenus d'impôt	-115	-122	-28	-264
RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔT	394	421	118	933
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	0	0	1	1
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	394	421	117	932
dont banque[2]	256	387	119	762
dont assureur[2]	139	34	-3	169

(en millions d'EUR)	2023			
	Individuals	Entrepreneurs, Enterprises & Public	Group Center	Total
REVENUS	2 359	1 566	125	4 050
CHARGES DE SERVICES D'ASSURANCE AJUSTÉES[1]	-535	-172	0	-708
CHARGES	-1 103	-560	-77	-1 740
dont directement imputables aux contrats d'assurance	-153	-49	0	-202
RÉSULTAT BRUT	721	834	47	1 603
Coût du risque	-12	-72	-25	-109
Dépréciations des immobilisations (in)corporelles	-1	0	0	-1
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT	708	762	22	1 493
(Charges) revenus d'impôt	-184	-186	-7	-376
RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔT	524	577	16	1 117
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	1	0	1	2
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	523	577	15	1 115
dont banque[2]	323	537	15	876
dont assureur[2]	199	40	0	239

(1) Les charges des services d'assurance ajustées équivalent aux charges des services d'assurance plus les charges nettes des contrats de réassurance moins les coûts opérationnels directement imputables aux contrats d'assurance.
(2) Veuillez noter que le compte de résultats représente la contribution des groupes Belfius Insurance et Belfius Banque au compte de résultats consolidé.

Individuals (IND)

Business description Individuals

Belfius est l'un des principaux bancassureurs en Belgique et compte 3,4 millions de clients particuliers (Individuals). Elle est réputée pour ses services bancaires mobiles, avec plus de 1,98 million d'utilisateurs mobiles actifs fin 2023 et une application bancaire mobile de premier ordre (4e position au classement des banques belges dans l'étude comparative International Mobile Banking 2023 de Sia Partners). Belfius est le deuxième plus grand fournisseur de crédits hypothécaires sur le marché belge, avec un portefeuille de EUR 45,4 milliards d'encours de crédits aux particuliers. Belfius détient également une part de marché de 17,5% dans la production de nouveaux crédits hypothécaires en 2023. En outre, Belfius est l'un des plus grands distributeurs de produits d'épargne et d'investissement en Belgique. Enfin, pour ce qui est de la catégorie de produits d'assurance individuelle, Belfius détient 5,59% de parts du marché Non-Vie et 8,42% de parts du marché Vie[18].

Belfius offre des produits d'assurance aux particuliers par le biais du réseau d'agences de Belfius Banque, des points de contact digitaux et des gestionnaires de patrimoine, ainsi que par le biais du réseau d'agents liés de DVV Assurance. Elle offre également des produits d'assurance par le biais d'un canal de distribution direct avec Belfius Direct Insurance (anciennement Corona Direct). Elantis, qui fait également partie de Belfius Insurance, propose des crédits hypothécaires et des crédits à la consommation par l'intermédiaire de courtiers indépendants, inscrits au bilan de Belfius Insurance, de Belfius Banque et d'une banque tierce.

[18] Chiffres 2022 Assuralia; Chiffres 2023 pas encore disponibles.

1.1. Segmentation de la clientèle

Pour les particuliers (Individuals), notre segmentation se base sur le comportement, les aspirations et l'empreinte financière du client, en termes de crédits et d'actifs. Les clients sont ainsi subdivisés en plusieurs catégories: Savers, Investors, Private Banking et Wealth Management.

Épargnants et Investisseurs

La segmentation des clients en Savers ou en Investors s'appuie non pas sur leurs actifs, mais sur leur comportement. L'épargnant est une personne qui n'investit pas ou peu et qui recherche principalement une valeur refuge dans son livret d'épargne. Un investisseur, en revanche, est une personne qui privilégie l'investissement, qui a une certaine connaissance en la matière et qui a au moins EUR 7.500 d'investissements chez Belfius.

Private Banking et Wealth Management

Les clients de ces segments à valeur nette élevée sont généralement subdivisés sur la base de leur empreinte financière. Le segment Private Banking s'adresse aux clients disposant d'un portefeuille d'au moins EUR 500.000. Les clients Private se voient attribuer un Private Banker, sont accueillis dans une de nos 27 Private & Wealth Houses et bénéficient d'une gamme de services privilégiés. En outre, Belfius reconduit son Private Membership qui offre à ces clients l'accès à des solutions d'investissement et à des avantages exclusifs. Les clients Wealth Management (> EUR 2,5 millions) sont admis sur invitation uniquement et bénéficient des services d'un Wealth Manager attitré.

Malgré un environnement macroéconomique difficile, la franchise Private Banking & Wealth Management de Belfius a connu une magnifique évolution au cours de cette année 2023 marquée par un accroissement de la clientèle et une hausse de l'encours total.

Nous avons continué à investir dans notre gamme de produits exclusifs pour nos clients Private et Wealth, notamment en lançant deux nouveaux fonds exclusifs pour le segment Private Banking ainsi qu'une nouvelle opération de capital-investissement. Sans compter que nous avons également organisé plusieurs événements prestigieux (Inspired by Convictions, par exemple), lesquels ont contribué à nous assurer des taux de satisfaction élevés auprès de nos clients Private (94%) et Wealth (92%).

1.2. Notre offre de solutions bancaires et de services

Produits de paiement

Belfius propose des produits de paiement sous la forme de packages composés d'un compte à vue lié à une carte de débit ou de crédit, en fonction du niveau de service choisi. Depuis 2023, les cartes de débit Bancontact cobadgées Maestro® sont progressivement remplacées par des cartes Bancontact cobadgées Debit Mastercard®. Les packages varient du forfait de base gratuit Beats Pulse (sans carte de crédit) au produit Beats Star. Une carte de crédit est octroyée sous réserve d'acceptation suivant une procédure efficace de gestion du risque. Toutes les cartes offrent le confort du paiement sans contact par carte ou par smartphone. Belfius dispose en effet d'une solution de paiement pour les utilisateurs Android et iOS pour tous les types de cartes. Soucieuse de faciliter le quotidien de ses clients, Belfius continuera à introduire de nouvelles fonctionnalités dans les mois à venir, notamment des solutions de paiement améliorées.

Belfius est un actionnaire principal de Bancontact Payconiq, un leader sur le marché des systèmes de cartes et de paiements locaux en Belgique. En outre, Belfius participe à l'European Payment Initiative (EPI, initiative européenne pour les paiements) afin de développer une solution alternative européenne pour les paiements à travers l'Europe, basée sur la technologie des paiements instantanés.

Produits de crédit

Parmi les principaux produits de crédit de Belfius proposés aux particuliers, il y a les prêts hypothécaires, disponibles à divers taux d'intérêt fixes ou variables. La hausse des taux a eu un impact considérable sur le marché hypothécaire, lequel a enregistré un recul significatif entre 2022 et 2023. En dépit du contexte conjoncturel difficile qui a exercé une pression sur les marges, Belfius a affiché une croissance régulière en augmentant progressivement sa part de marché dans la production de crédits hypothécaires pour atteindre 17,5% en 2023.

Belfius a lancé une initiative nationale en mai 2023 dans le but de stimuler la souscription de crédits hypothécaires auprès des emprunteurs potentiels. Dans le cadre de notre forfait Telco Beats, les nouveaux clients ayant contracté un crédit hypothécaire ont bénéficié d'un an d'accès gratuit à Internet. Belfius projette d'institutionnaliser la vente croisée entre son offre Home et son offre Telco afin de booster encore plus les ventes de services de télécommunication dans le cadre de Beats.

En soutien à la société belge dans sa transition énergétique, Belfius a prolongé en 2023 son offre de financement pour les habitats écoénergétiques en proposant de nouveaux taux réduits pour les constructions et les rénovations énergétiques. À long terme, Belfius explore d'autres solutions de financement structurel pour encourager et faciliter les investissements dans le secteur de l'énergie.

Pour aider les prospects et les clients à trouver des solutions hypothécaires adaptées, Belfius a mis au point en novembre 2023 une fonction leur permettant d'accéder à l'agenda du spécialiste crédits et de prendre directement rendez-vous par le biais du simulateur de crédits hypothécaires en ligne (OMS). Belfius a mis, davantage encore, l'accent sur l'accompagnement personnel des clients dans leur parcours Home, notamment en offrant un soutien actif à ses experts logement dans leurs initiatives visant à encourager les clients à relever les scores d'efficacité énergétique de leurs habitations.

Belfius propose également une vaste gamme de prêts à la consommation à des fins diverses. L'accroissement du volume de prêts à la rénovation s'est poursuivi en 2023, en raison de l'importance grandissante des investissements éco-énergétiques. Soucieuse de soutenir les projets énergétiques, Belfius a porté la durée maximale du prêt rénovation Énergie à 180 mois.

Produits d'épargne et d'investissement

Depuis 2022, la hausse des taux liée au retour de l'inflation marque un nouveau paradigme. Les conditions de taux redevenues intéressantes ont relancé, en 2023, l'intérêt des investisseurs défensifs pour les produits à revenu fixe et pour les produits de la Branche 21. Il faut dire que l'atonie des taux ces dernières années ne leur avait laissé que peu d'autres possibilités. En 2023, Belfius a augmenté les taux d'intérêt des comptes d'épargne à deux reprises, faisant à chaque fois figure de pionnier sur le marché belge.

La croissance organique des produits d'épargne et d'investissement a pâti d'un environnement économique complexe, dont les principaux moteurs sont le bon d'État belge à 1 an, le contexte économique général et l'évolution du comportement des consommateurs en matière d'épargne. L'impact du bon d'État belge à 1 an sur les dépôts non échus a été considérable (EUR 3,5 milliards). Belfius est toutefois parvenue à le maîtriser grâce à une série d'actions commerciales mises en place.

Les solutions d'investissement « meaningful and inspiring » sont restées une pierre angulaire de l'approche de Belfius en matière d'investissement. En septembre, Belfius a lancé un nouveau Fonds du Futur, baptisé « Water=Well ». Ce fonds offre à nos clients la possibilité d'investir dans des actions de sociétés du monde entier actives dans le secteur de l'eau. Avec ce dixième Fonds du Futur, Belfius a réaffirmé sa volonté de proposer à ses clients une vaste gamme de fonds d'investissement thématiques, répondant aux grands défis d'aujourd'hui et de demain et offrant potentiellement des opportunités. Les investissements de ces dix fonds couvrent plus de 75% des objectifs de développement durable des Nations Unies.

Plate-forme Re=Bel

L'application d'investissements « with a cause », a connu une croissance fulgurante: 94.000 utilisateurs et EUR 1,1 milliard d'investissements, dont 78% dans des entreprises durables selon les critères ESG de Belfius.

La plate-forme Re=Bel a continué d'élargir son offre qui, désormais, totalise plus de 1.200 trackers (ETF/ETC/ETN). Elle s'est également dotée d'un 14e thème, lié à l'intelligence artificielle (IA). Deux fonctionnalités ont été intégrées à la plate-forme, afin d'améliorer sa facilité d'utilisation et sa convivialité. Pour la première, il s'agit d'une notification envoyée sur le smartphone du client pour l'avertir lorsqu'un titre ou un tracker a atteint le prix fixé par le client. Pour la seconde, les clients peuvent avoir accès aux fluctuations les plus importantes des cours des actions sur les marchés Euronext, ce qui leur permet de recueillir de précieuses informations sur la dynamique du marché.

En juillet 2023, Re=Bel a été proclamée l'application d'investissement la plus conviviale de Belgique et des Pays-Bas, selon l'étude de Sia Partners.

Produits d'assurances

Belfius offre à ses clients une gamme complète de produits d'assurance Vie et Non-Vie via le réseau d'agences de Belfius Banque et ses points de contact numériques. Ces mêmes produits sont également disponibles par l'intermédiaire du réseau d'agents liés de DVV assurances, et par le biais du canal de distribution directe, Belfius Direct Insurance.

En Non-Vie, la gamme de produits comprend l'assurance auto (RC et omnium/dommages), l'assurance incendie, l'assurance responsabilité civile et l'assurance risques divers comme l'assurance vélo. Les produits les plus importants sont l'assurance incendie et l'assurance auto, qui représentaient 42,0% et 39,8% des primes brutes émises pour les particuliers en 2023. L'année 2023 a été marquée par plusieurs faits importants du côté des assurances Non-Vie. Il y a eu le lancement d'un nouveau produit assistance, élu « Meilleur achat » par Test Achats. Belfius Direct Insurance a donné le coup d'envoi de l'Assurance au Kilomètre via l'application Belfius Mobile et nos agences. Les primes brutes émises en

assurances Non-Vie ont augmenté de 7% par rapport à l'année dernière.

Côté Vie, Belfius propose des produits de protection ainsi que des produits d'épargne et d'investissement. Par « produits de protection », il convient d'entendre une couverture du crédit hypothécaire/du solde restant dû, l'assurance décès et l'assurance maladies graves. L'année 2023 a également vu le lancement de multiples initiatives visant à faciliter le processus d'acceptation médicale de ces produits. L'année 2023 a été marquée par diverses campagnes de promotion des produits d'investissement Vie (Branche 21, Branche 23 et Branche 44). La hausse des taux d'intérêt, en particulier, a ouvert des opportunités pour le produit Branche 21.

Belfius s'efforce en permanence d'améliorer l'expérience client en proposant un service renforcé, des offres et des capacités digitales améliorées et étendues, une personnalisation accrue, et en se concentrant résolument sur la dynamique commerciale de la bancassurance.

1.3. Canaux de distribution

Belfius

Belfius adopte un modèle économique omnicanal, composé de trois canaux de vente et de service hautement performants et se renforçant mutuellement (canal digital, canal à distance, agences). Cette approche omnicanal vise à poursuivre un juste équilibre entre les interactions humaines d'une part, et les interactions digitales à distance, efficaces et conviviales, d'autre part. L'approche innovante du canal digital et d'accès à distance est axée sur des interactions de base en matière de vente et de service, combinées à des interactions en agence qui ont une valeur ajoutée dans le cadre de conseils, des moments clés de la vie du client, etc. En 2023, un plan d'action global a été mis en place pour offrir aux clients et aux prospects une meilleure expérience en termes de disponibilité et d'accessibilité par l'intermédiaire des différents canaux.

Dans le cadre de Batopin – le nouveau réseau bancaire neutre d'ATM mis en place par Belfius, BNP Paribas Fortis, ING et KBC –, Belfius a supprimé des guichets automatiques dans 33% de ses agences. Chaque agence conserve néanmoins un appareil cashless offrant aux clients des fonctionnalités en libre-service, comme la possibilité d'effectuer des virements ou d'imprimer des extraits bancaires.

Belfius offre ses produits bancaires et d'assurance via son réseau de 468 agences (en ce compris les Private et Wealth Houses), ses canaux digitaux et son centre de services à distance, Belfius Connect. Elle distribue également ses produits d'assurances via son réseau de 290 agents liés de DVV assurances (fin 2023) et sa marque Elantis.

Réseau d'agences

Fin 2023, Belfius Banque sert ses clients dans son réseau de 468 agences, dont 363 sont des agences indépendantes et 105 des agences propres. Toutes les agences sont regroupées dans 64 « clusters » organisationnels. Chaque cluster réunit en moyenne 7 agences et un effectif commercial de 46 personnes approximativement. Nos collaborateurs sont disponibles physiquement dans les agences, avec ou sans rendez-vous, ainsi que par téléphone, par e-mail et via d'autres canaux digitaux.

Pour soutenir nos ambitions de croissance dans les segments Private Banking et Wealth Management, Belfius a poursuivi son déploiement de Private et Wealth Houses, dédiées à nos clients de Private Banking et de Wealth Management.

Fin 2023, Belfius avait ouvert 27 Private et Wealth Houses.

Belfius Connect

Belfius Connect, le centre de vente et de service de Belfius, soutient les flux de vente omnicanal de bout en bout. Les interactions passent par différents canaux de communication comme le téléphone, l'e-mail, la messagerie instantanée, le chatbot ou encore les réseaux sociaux, dans le but de satisfaire le client en lui fournissant rapidement la solution appropriée et correcte du premier coup.

Nous notons plusieurs éléments clés en 2023:

- Une volonté croissante chez les clients d'interagir à distance (le nombre total d'interactions Belfius Connect a doublé par rapport à 2019);
- Une évolution considérable de la combinaison des canaux;
- Après une prédominance historique des appels téléphoniques, Belfius Connect remarque que la messagerie instantanée est en train de devenir le canal préféré des clients.

Belfius Connect a remporté le prix Silver – Best Customer Experience lors des European Contact Centre & Customer Service Awards à Londres. Cette belle récompense salue le travail des équipes qui œuvrent quotidiennement à améliorer la qualité de nos services.

Réseau d'agents liés de DVV assurances

DVV assurances opère depuis plus de 90 ans sur le marché belge des assurances Vie et Non-Vie, grâce à un réseau d'agents indépendants, vendant exclusivement les solutions d'assurance de DVV.

Grâce à son réseau de 290 agences et à ses quelque 900 experts en assurance dédiés fin 2023, DVV assurances propose aux particuliers, aux indépendants et aux petites entreprises une gamme complète de produits d'assurance et de crédits hypothécaires.

« Le vrai service, tout simplement », telle est la promesse de marque unique de DVV, basée sur l'empathie, l'expertise, la simplicité et la proximité.

Sur le marché concurrentiel actuel, la stratégie de DVV consiste à élargir encore sa clientèle. En plus de conserver sa position de choix dans le secteur Non-Vie pour particuliers, DVV cherche aussi à enregistrer une plus forte croissance dans les assurances Vie pour particuliers. Notre réseau d'agents locaux œuvre à fournir les services et conseils justes et appropriés à leurs clients en recourant à un programme de contrôle bien développé.

En 2023, le réseau d'agents liés de DVV reste un canal important pour la distribution des produits d'assurance Non-Vie de Belfius, tant pour le segment des particuliers que pour le segment Business.

Belfius Direct Insurance

Belfius Direct Insurance, historiquement connue sous le nom de Corona Direct, a été intégrée à Belfius Insurance le 1er juillet 2023 et rebaptisée Belfius Direct Insurance. Elle propose à ses 229.000 clients (perte de quelque 1.000 clients en 2023 à la suite de l'intégration et du changement de nom) des produits d'assurance par le biais de canaux directs (e-commerce, téléphone et partenaires affiliés).

Outre l'assurance Auto au Kilomètre, qui est le pilier fondateur de la compagnie, Belfius Direct a intensifié sa stratégie multi-portefeuilles ces dix dernières années en proposant l'assurance Animaux de compagnie, l'assurance Locataire et l'assurance Funérailles. Au quatrième trimestre 2023, l'assurance Animaux de compagnie a été étendue aux chats.

Au-delà de la vente directe, Belfius Direct Insurance met fortement l'accent sur la vente de produits d'assurance via des partenaires stratégiques (Tom&Co, Just Russel, Sereni, etc.) et via des sites web de comparaison (Assurances.be, Independer, etc.). Depuis le quatrième trimestre 2023, l'assurance Auto au Kilomètre se vend également sur l'app Belfius et en agences, source d'optimisation de la clientèle Belfius.

L'offre de produits de Belfius Direct est numérique, standardisée et cherche un angle novateur à un prix compétitif. Elle s'appuie sur un service client robuste et une infrastructure informatique entièrement rénovée.

Elantis

Elantis, filiale de Belfius Insurance depuis 2012, propose des crédits hypothécaires et des crédits à la consommation par l'entremise de courtiers indépendants. La production de crédits hypothécaires a enregistré un recul significatif (-34%) par rapport à 2022, dans la lignée de l'évolution du marché. Au 31 décembre 2023, Elantis représentait EUR 0,23 milliard de l'encours des crédits à la consommation de Belfius et EUR 4,7 milliards de l'encours des crédits hypothécaires de Belfius. La production de crédits offre également l'opportunité de réaliser des ventes croisées avec des assurances Vie et avec les produits bancaires courants de Belfius.

1.4. Digital, data & beyond banking

Leadership digital

Dans un environnement difficile ou la concurrence digitale s'intensifie, Belfius continue de renforcer sa position de leader dans l'innovation digitale auprès de plusieurs segments de la clientèle, et ce en consolidant sa marque et en orchestrant les solutions digitales et l'interaction humaine.

Belfius continue d'investir dans son app Mobile, ce qui lui vaut un taux de satisfaction élevé des clients (98%) et une excellente évaluation dans l'app store (4,7). Les efforts qui ont été consacrés au profit des applications mobiles ont été une fois de plus salués par Sia Partners qui, dans son étude annuelle, classe l'application Belfius dans le top 4 des meilleures applications bancaires au monde.

Belfius se positionne comme leader mondial dans le domaine du digital en accélérant son programme « Rebelise the app » et en travaillant à la mise en œuvre de la stratégie Beyond. L'objectif est de nous réinventer en tant que leader digital et de créer un nouveau standard de services bancaires et d'assurance mobiles. Nous prévoyons une importante mise à jour de notre app Belfius Mobile en 2024: améliorations de la navigation, libre-service de bout en bout (IA), augmentation du nombre de communications et d'informations personnalisées et améliorations générales de l'UX Design. Notre stratégie digitale est principalement axée sur Mobile pour le court terme, mais les données montrent quel site et quelles applications bureautiques demeurent utilisés de manière intensive dans nos segments Business, Private et Wealth. Nous lançons plusieurs initiatives pour améliorer la navigation et les fonctionnalités de nos plates-formes web.

Tout au long de l'année 2023, l'évolution de notre plate-forme mobile est restée constante pour s'adapter aux préférences changeantes de nos consommateurs. L'engouement de notre clientèle

pour les technologies digitales a notamment atteint des niveaux sans précédent, avec 1,98 million d'utilisateurs actifs de l'app, soit une moyenne de 39,0 connexions par mois. Alors que l'app était initialement utilisée pour ses fonctionnalités bancaires courantes, l'introduction de notre chatbot mobile a multiplié les capacités de libre-service sur nos canaux digitaux. Depuis novembre 2023, nous gérons un ratio d'interactions avec nos clients par chat (51,2%) supérieur au pourcentage d'interactions téléphoniques. Ceci combiné à une augmentation significative du taux de réussite du bot (64%), nous devrions pouvoir mieux servir nos clients 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, tout en améliorant l'accessibilité des agents du call center et des agences.

En 2024, nous redoublerons d'efforts en ce sens et nous assisterons à une augmentation continue du nombre de cas de figure que nos clients seront capables de gérer de bout en bout à partir de l'environnement du bot.

Nous observons une hausse constante du nombre d'utilisateurs digitaux actifs. Pour conserver sa position de leader digital incontesté sur le marché, Belfius a choisi d'évoluer et d'optimiser l'organisation, débouchant sur la création d'un département digital qui s'efforcera de maintenir Belfius au rang de référence mondiale dans le domaine de la banque digitale.

Ventes digitales

Les ventes digitales de Belfius ont poursuivi leur croissance. En attestent les chiffres suivants:

- 70% des plans d'épargne-pension ont été vendus par la voie digitale, dont 90% via Mobile;
- 44% des nouvelles cartes de crédit ont été émises par les canaux digitaux;
- 44% des plans d'investissement récurrent ont été vendus par voie digitale;
- 16% des assurances habitation ont été souscrites par voie digitale. Ce pourcentage est de 26% pour les locataires;
- 67% des assurances au Kilomètre (nouvelle police d'assurance) dans les canaux Belfius ont été vendues par voie digitale.

La communication digitale a contribué à une hausse des ventes en agences. Ceci confirme la valeur ajoutée commerciale d'une approche innovante à la fois au niveau digital et omnicanal. Belfius tire parti d'une forte pénétration digitale, d'une fréquence de contact élevée et d'un haut degré de satisfaction pour encourager les utilisateurs à utiliser plus souvent l'app Mobile, pour inspirer nos clients et pour déclencher des transactions de vente digitale E2E grâce à des informations pertinentes basées sur le comportement, les données transactionnelles et les préférences des clients. La plate-forme digitale, soutenue par l'analyse des données clients, crée de nombreuses opportunités de ventes croisées, également par le biais de propositions proactives aux clients dans le cadre des nombreux points de contact digitaux par mois et par utilisateur, à un coût de service rentable pour Belfius.

Données

Les données et l'intelligence artificielle (IA) continuent d'être des leviers essentiels pour formuler, mettre en œuvre et superviser les stratégies commerciales.

En 2023, nous avons procédé à la migration de tous les rapports clés vers une nouvelle plate-forme technologique améliorée et avons, une fois encore, accompli d'importants progrès en direction d'une meilleure intégration et harmonisation des données. Le reporting et la science des données avancées nous ont également permis d'acquérir de nouvelles connaissances et de mieux comprendre les comportements et besoins des clients, et ce faisant, de mieux définir les solutions mais aussi d'optimiser l'expérience des clients.

Alors que nous continuons à mettre notre priorité stratégique sur l'élaboration de bases de données solides et partagées, nous restons également très attentifs aux domaines évoluant rapidement (comme l'IA) afin de réfléchir à des moyens d'exploiter ces capacités pour mieux servir les clients tout en maîtrisant les risques et les coûts.

Beats

Après avoir déjà doublé en 2022, les ventes de services de télécommunications ont enregistré une nouvelle hausse de 50% en 2023, démontrant que la formule Beats Telco est devenue inhérente à notre approche commerciale. Cette croissance est le résultat de la consolidation de l'expertise du réseau dans les produits télécom et des initiatives commerciales répondant à l'avantage de la « proximité » naturelle entre l'offre Home et l'offre Telco de Belfius et saisissant l'opportunité d'un déménagement des clients.

En 2024, nous comptons poursuivre cette croissance en ancrant de manière structurelle la vente croisée Telco-Home dans notre approche commerciale et en l'élargissant potentiellement à d'autres domaines ou groupes cibles pertinents présentant une proximité naturelle.

En outre, Belfius continuera à investir dans la performance commerciale de ses canaux physiques et digitaux tout en se constituant un portefeuille durable de clients Beats Telco.

Banx

Banx a vu le jour en 2021. Il s'agit d'une initiative innovante destinée à s'adresser à un public de niche en quête de durabilité. Toutefois, il n'est pas évident de lancer une nouvelle banque dans un marché mature comme la Belgique. L'adoption de cette proposition de valeur a en effet été plus lente que prévu ces deux dernières années.

Ambition et Stratégie 2025 pour les domaines Digital, Data & Beyond

En 2023, Belfius a poursuivi la mise en œuvre de ses ambitions pour 2025 en continuant d'évoluer vers un modèle d'entreprise intégré combinant le digital et l'humain. Les investissements dans les trois domaines suivants sont des moteurs essentiels de la transformation de Belfius dans le cadre de la Stratégie 2025. Data, Digital & Beyond agissent comme des catalyseurs de la performance et de l'efficacité pour tous les segments, permettant ainsi à Belfius de déployer sa stratégie.

La mise en œuvre d'initiatives d'efficacité dans l'ensemble des secteurs d'activité de Belfius et le développement de l'offre de services digitaux ont joué un rôle essentiel dans l'amélioration de la performance financière de Belfius. Elle découle notamment des améliorations de l'efficacité opérationnelle du réseau d'agences, du portefeuille de produits et de la force de vente, et des gains d'efficacité apportés par la plate-forme mobile. Parmi les éléments clés de sa stratégie, Belfius continuera à capitaliser sur ces initiatives et à optimiser son modèle opérationnel par une intégration continue et une numérisation plus poussée. Ainsi, Belfius est en mesure de maintenir une base de coûts contrôlée, en équilibrant ses économies de coûts et ses gains d'efficacité avec de nouveaux investissements stratégiques et d'innovation.

Prestations commerciales Individuals en 2023

Au 31 décembre 2023, **le total de l'épargne et des avoirs de la clientèle** enregistre une hausse de +4,6% par rapport à fin 2022 pour s'établir à EUR 121,7 milliards. La croissance organique s'est élevée en 2023 à EUR 2,3 milliards et l'effet de marché à EUR 3,1 milliards. Les taux d'intérêt plus élevés ont conduit à un changement important du product mix, des dépôts sans échéance vers les dépôts à échéance (comptes à terme et obligations) et en faveur de l'obligation gouvernementale à 1 an.

Au total, **les dépôts sans échéance** s'élèvent à EUR 55,7 milliards au 31 décembre 2023, en baisse de -11,0% par rapport à fin 2022. Les encours des comptes de paiement et d'épargne atteignent respectivement EUR 12,6 milliards (-9,7%) et EUR 43,1 milliards (-11,3%) à fin 2023.

Les **dépôts avec maturité et les avoirs en branche 21** s'élèvent à EUR 18,3 milliards, en hausse de +38,6% par rapport à fin 2022. Cette forte hausse est principalement due aux comptes à terme et aux obligations qui bénéficient de taux d'intérêt plus élevés et représentent respectivement EUR 4,2 milliards (+225% vs 2022) et EUR 9,9 milliards (+25% vs 2022).

Les actifs sous gestion et les actions ont augmenté de +10,0% par rapport à fin 2022, pour atteindre EUR 41 milliards, ce qui s'explique principalement par l'effet de marché positif et dans une moindre mesure par la croissance organique.

Individuals (non audité)

(en milliards d'EUR)	31/12/22	31/12/23	Évolution
TOTAL DES AVOIRS DE LA CLIENTÈLE	116,4	121,7	4,6%
DÉPÔTS SANS MATURITÉ	62,5	55,7	-11,0%
Comptes d'épargne	48,6	43,1	-11,3%
Comptes de paiement	13,9	12,6	-9,7%
DÉPÔTS AVEC MATURITÉ ET BRANCHE 21	13,2	18,3	38,6%
Comptes à terme	1,3	4,2	225,2%
Obligations	7,9	9,9	25,5%
Bons de caisse	0,4	0,7	59,6%
Branche 21, Funding Branche 23 & DVV	3,6	3,5	-2,0%
ASSET MANAGEMENT SERVICES ET ACTIONS	37,3	41,0	10,0%
Asset Management Services	34,2	37,7	10,1%
Actions	3,1	3,3	8,7%
AUTRES AVOIRS DE LA CLIENTÈLE	3,3	6,7	103,7%
Assurance Pension	1,9	1,9	1,1%
Autres[1]	1,4	4,8	238,4%

(1) Produits de tiers inclus.

Le total des crédits à la clientèle progresse (+3,5%) et s'établit à EUR 50,3 milliards au 31 décembre 2023. Cette hausse concerne principalement les crédits hypothécaires (+3,4%). Les crédits hypothécaires, qui représentent 90% de l'ensemble des crédits aux clients Individuals, s'élèvent à EUR 45,4 milliards fin 2023, tandis que les crédits à la consommation et les autres crédits au segment Individuals s'établissent respectivement à EUR 1,8 milliard et à EUR 3,0 milliards, stables par rapport à 2022.

Les nouveaux crédits à long terme octroyés à la clientèle Individuals en 2023 s'établissent à EUR 6,6 milliards, contre EUR 9,3 milliards en 2022, soit une diminution de -29%. La nouvelle production de crédits hypothécaires est en baisse de -33% en 2023 et s'élève à EUR 5,3 milliards. Durant la même période, EUR 0,8 milliard de crédits à la

consommation et EUR 0,5 milliard de nouveaux crédits professionnels à long terme ont été octroyés, stables par rapport à 2022.

Individuals (non audité)

(en milliards d'EUR)	31/12/22	31/12/23	Évolution
TOTAL DES CRÉDITS AUX CLIENTS	48,6	50,3	3,5%
Crédits hypothécaires	44,0	45,4	3,4%
Crédits à la consommation	1,7	1,8	4,9%
Autres crédits[1]	2,9	3,0	5,0%

(1) Essentiellement des crédits professionnels.

Les primes d'assurance non-vie s'élèvent à EUR 675 millions en 2023, soit une hausse de 7,2% par rapport à 2022. Cette progression est imputable au canal de distribution de la Bancassurance (+9,6%). Les primes collectées chez DVV Insurance s'élèvent à EUR 297 millions (+6,1% par rapport à 2022) et chez Belfius Direct Insurance, anciennement Corona, à EUR 71 millions, en hausse de +1,6% par rapport à 2022. Cette croissance est principalement liée à l'indexation des primes en vue de compenser la pression inflationniste sur les sinistres et les coûts, mais aussi dans une moindre mesure à la croissance nette des activités de Bancassurance et de DVV.

Le ratio de ventes croisées des crédits hypothécaires et d'assurances solde restant dû a augmenté pour atteindre 136% à fin 2023. Le ratio de ventes croisées des crédits hypothécaires et d'assurances habitation a augmenté à 88% fin 2023.

Les réserves d'assurance vie augmentent légèrement (+3,5%) depuis fin 2022 pour atteindre EUR 10,1 milliards à fin 2023. Les réserves des contrats «unit-linked» (Branche 23) augmentent de 6% principalement en raison d'un effet marché positif de EUR 0,3 milliard et les provisions traditionnelles garanties Vie (Branche 21/26) ont augmenté de 7% depuis fin 2022, Belfius ayant joué un rôle de pionnier dans le lancement d'un produit avec taux d'intérêt garanti plus élevé.

Individuals (non audité)

(en millions d'EUR)	31/12/2022	31/12/2023	Évolution
ENCAISSEMENT TOTAL DE PRIMES	1 595	1 638	2,7%
Vie	965	962	-0,2%
Non-Vie & Santé	630	675	7,2%

Individuals (non audité)

(en milliards d'EUR)	31/12/22	31/12/23	Évolution
RÉSERVES D'ASSURANCES VIE[1]	9,8	10,1	3,5%
Protection	0,6	0,7	6,1%
Invest	5,9	6,1	3,1%
Pension and Endowment	3,3	3,4	3,6%

(1) Produits d'investissement et produits d'assurances.

Belfius reste l'un des leaders de la banque mobile pour les particuliers en Belgique et poursuit le développement de son modèle commercial fondé sur le numérique. Fin 2023, les apps Belfius pour smartphones et tablettes comptaient 1,98 million d'utilisateurs (+5.5%), avec un taux de consultation moyen par le client de 39,0 fois par mois. Le niveau de satisfaction extrêmement élevé montre que l'innovation permanente, centrée sur la facilité d'utilisation et la valeur ajoutée pour le client, constitue la voie à suivre pour aller de l'avant.

Belfius ne cesse d'enrichir les fonctionnalités de ses apps et d'autres canaux directs. En 2023, 70% des nouveaux contrats d'épargne-pension, 44% des nouvelles cartes de crédit et 47% des nouveaux comptes d'épargne ont été souscrits par le biais de canaux directs.

Résultats financiers Individuals en 2023

En 2023, le **total des revenus** s'élève à EUR 2.359 millions, en hausse de +8% par rapport à fin 2022, démontrant la résilience du business model de Belfius Individuals dans un contexte macro-économique complexe.

Les **revenus nets d'intérêts** enregistrent une forte hausse de +23% pour s'établir à EUR 822 millions, principalement grâce aux dépôts sans échéance qui bénéficient de taux d'intérêt plus élevés, malgré les transferts de volumes vers les dépôts à échéance et la marge plus faible sur le portefeuille de prêts.

Les **commissions nettes** s'élèvent à EUR 632 millions, légèrement plus basses que l'année dernière (EUR -4 millions), principalement en raison de la production inférieure en Asset Management Services, partiellement compensée par la hausse des fees en assurance non-vie, et dans le contexte de VP Private Membership et Beats.

La contribution de l'activité d'**assurance vie** représente EUR 339 millions en 2023, en baisse de -12% par rapport à 2022, en raison de la baisse des produits financiers et des revenus financiers d'assurance, compensée seulement en partie par la hausse des résultats d'assurance grâce à l'affinement des modèles actuariels appliqués aux comptes de 2023.

L'activité d'**assurance non-vie** a fortement augmenté de 11% pour s'établir à EUR 689 millions, grâce à la croissance du portefeuille (y inclus l'indexation des primes pour compenser l'impact de l'inflation sur les sinistres et les coûts).

Les **autres résultats** s'élèvent à EUR -123 millions en 2023 contre EUR -111 millions en 2022, principalement dus à l'impact de la hausse des taxes bancaires en 2023 (notamment DGS et dans une moindre mesure NTK).

Les **charges de services d'assurance ajustées** atteignent EUR -535 millions en 2023, soit une amélioration de EUR 70 millions ou 12% par rapport à 2022, qui s'explique principalement par un niveau plus bas de sinistres liés aux catastrophes naturelles en 2023 et le recalibrage de l'intervalle de confiance de l'ajustement du risque non-vie à 77,5 %.

En 2023, le **total des coûts** s'élève à EUR 1.103 millions, en hausse de EUR 64 millions, soit +6% par rapport à 2022, qui s'explique par le renforcement des effectifs et l'effet de l'inflation salariale.

Ainsi, le **résultat brut d'exploitation** a augmenté pour s'établir à EUR 721 millions en 2023, soit une hausse de EUR 171 millions ou +31% par rapport à 2022.

Le **coût du risque** s'est élevé à EUR -12 millions en 2023, soit une amélioration de EUR +26 millions par rapport à 2022 du fait des reprises de provisions dans les phases 1 & 2.

Les **dépréciations sur immobilisations (in)corporelles** s'élèvent à EUR -1 million.

Le **résultat avant impôt** est de EUR 708 millions, en hausse de EUR 199 millions, soit +39% par rapport à 2022.

Les **charges d'impôt** s'élèvent à EUR 184 millions en 2023 contre EUR 115 millions en 2022.

Le **résultat net part du groupe** du segment Individuals de Belfius a augmenté de +33% et s'établit à EUR 523 millions en 2023.

Il n'y a pas d'élément spécial pour le segment Individuals en 2023, le **résultat net ajusté Individuals** s'élève donc à EUR 523 millions en 2023.

Le **ratio coûts-revenus** Individuals s'établit à 46,7% en 2023, contre 47,4% en 2022. Le Return on Normative Regulatory Equity (RoNRE) s'établit à 33,7%.

Compte de résultats IND

(en millions d'EUR)	2022	2023
REVENUS	2 194	2 359
Revenus nets d'intérêts banque	666	822
Commissions nettes banque	636	632
Contribution de l'assurance vie	385	339
Contribution de l'assurance non vie	619	689
Autres	-111	-123
CHARGES DES SERVICES D'ASSURANCE AJUSTÉES[1]	-605	-535
CHARGES	-1 039	-1 103
dont directement imputables aux contrats d'assurance	-153	-153
RÉSULTAT BRUT	550	721
Coût du risque	-39	-12
Dépréciations des immobilisations (in)corporelles	-2	-1
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT	509	708
(Charges) Revenus d'impôt	-115	-184
RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔT	394	524
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	0	1
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	394	523
RÉSULTAT NET AJUSTÉ[2]	391	523

(1) Les charges des services d'assurance ajustées équivalent aux charges des services d'assurance plus les charges nettes des contrats de réassurance moins les coûts opérationnels directement imputables aux contrats d'assurance.
(2) Les résultats ajustés sont des Indicateurs Alternatifs de Performance définis et réconciliés dans le document APM sur le site web: www.belfius.com.

Ratios

(en %)	2022	2023
Ratio coûts-revenus[1]	47,4%	46,7%

(1) Charges (coûts opérationnels totaux) par rapport aux revenus.

Entrepreneurs, Entreprises & Public (E&E&P)

Business description E&E&P

Belfius propose une gamme complète de produits et services de banque et d'assurance à **plus de 350.000 entrepreneurs, entreprises et institutions publiques et sociales (E&E&P)**. Tout en occupant toujours la tête du secteur public et social grâce à plus de 160 ans d'expérience dans le secteur, Belfius poursuit avec succès sa stratégie de 'Lead and loved Bank' dans le segment des Entreprises et Entrepreneurs (E&E). Force est de constater aujourd'hui que la Banque se positionne comme un leader sur le marché des entreprises et dispose d'une position solide avec une part de marché qui tend vers les 20% (19,4% pour le segment Business et 21,1% pour le segment Corporate Banking).

1. La segmentation de la clientèle

Les produits et services de la division E&E&P s'adressent aux entrepreneurs (segment Business), aux moyennes et grandes entreprises (segment Corporate) et aux entités des secteurs public et social (segment Public and Social).

- Le **segment Business Banking** comprend principalement des indépendants, des professions libérales (e.a. avocats, médecins, comptables...) et des PME avec un chiffre d'affaires de EUR 0 à 10 millions;
- Le **segment Corporate Banking** regroupe les moyennes et grandes entreprises belges avec un chiffre d'affaires supérieur à EUR 10 millions et exerçant leurs activités en Belgique dans tous les secteurs d'activités. Au sein de Corporate Banking, Belfius a créé un nouveau segment qui se situe à la limite entre Busines Banking et Corporate Banking, avec un chiffre d'affaires compris entre EUR 10 et 25 millions, et qui a été dénommé segment 'Local Corporate';
- Le **segment Public et Social** comprend des organismes publics locaux (p.ex. communes, provinces, zones de police et CPAS), des instances publiques supralocales (p.ex. intercommunales), des organismes publics régionaux et fédéraux, des mutualités et syndicats, des acteurs des soins de santé (hôpitaux, maisons de retraite), de l'enseignement (universités, écoles) et du logement, sans oublier les fondations, secrétariats sociaux et fonds de pension.

'Lead and Loved Bank for E&E&P'

2. Les canaux de distribution

Le réseau commercial du secteur Public & Social comporte 35 banquiers répartis en trois régions. Les chargés de relations se consacrent à des segments de clientèle spécifiques. Sachant comment leurs clients fonctionnent, ils sont à même d'identifier les solutions de banque et d'assurance qui répondent le mieux à leurs besoins.

Le réseau commercial de l'activité Corporate Banking comprend 77 banquiers Corporate répartis en quatre régions. Nous comptons également 38 bankers (8 salariés et 30 indépendants dans notre réseau d'agences) pour servir les entreprises du segment Local Corporate (chiffre d'affaires entre EUR 10 et 25 millions).

Au sein de la distribution Corporate Banking et Wealth Management, nous comptons également 19 Wealth Managers salariés qui approchent les entrepreneurs pour leur besoins privés. Ils accompagnent au quotidien les clients Wealth (avec des assets supérieurs à EUR 2,5 millions) dans la gestion de leur patrimoine. Depuis 2021, les clients wealth sont accueillis dans des Private et Wealth houses exclusives.

Pour renforcer davantage son positionnement « Belfius Private Banking & Wealth Management » et augmenter sa part de marché, Belfius a lancé au sein de Corporate Banking, le "Private Banking Direct Approach". L'objectif est de renforcer l'offre Wealth et Private afin de démarcher aussi les clients et personnes de contact Corporate avec un potentiel Private Banking.

Nous comptons actuellement 7 Private bankers qui accompagnent les clients private (avec des assets supérieurs à EUR 500.000) dans la gestion de leurs besoins privés et professionnels.

Le segment Business Banking est par contre servi par quelques 320 Business Bankers logés dans notre réseau d'agences.

Au sein des segments E&E&P, le banquier est l'interlocuteur de référence dans l'interaction commerciale avec le client. Il est la personne de contact principale et entretient avec le client une relation de confiance s'inscrivant dans la durée. Les banquiers peuvent à tout moment faire appel à des experts internes pour les différentes lignes de produits et services, par exemple en matière de placement, de Cash Management Services, de Trade Finance, de Factoring, d'Assurances, de Financial Markets et de Leasing. Une approche banquiers entourés d'experts, de Wealth Managers et de Private bankers qui est au cœur de notre modèle de services aux clients E&E&P.

Outre l'atout majeur dont nous disposons déjà, à savoir le service humain de qualité, Belfius mise également sur le volet digital. En effet, comme nos clients particuliers, nos clients professionnels peuvent eux aussi réaliser leurs opérations bancaires avec Belfius à distance.

Les clients business peuvent réaliser toutes leurs opérations via Belfius Direct Net. Ils disposent également de l'application Belfius Mobile qui a été reconnue comme la meilleure au monde en termes de commodité, de fonctionnalités, de conception et d'expérience utilisateur.

L'application BelfiusWeb permet de gérer une multitude de services bancaires. En effet, elle propose entre autres d'initier des paiements et de signer des transactions de manière sécurisée et sans limite de montant pour, par exemple, les formulaires

de demandes (comptes, cartes, BelfiusWeb, ...). Disponible 24h/24 et 7jours/7, tout se passe par le canal digital et fait gagner un temps considérable aux clients qui peuvent également signer les documents sur leur smartphone. Elle offre aussi la possibilité d'effectuer directement les tirages de straight loans ou roll-over.

Depuis quelques années, Belfius propose également des applications spécialisées et innovantes. Belfius a récemment lancé BE-Trade qui facilite le traitement end-to-end des opérations de commerce international pour les clients. Nous proposons aussi Belfius Edge qui permet aux clients E&E d'exécuter des opérations de change par voie digitale directement dans la salle des marchés de Belfius. Et enfin, depuis juin 2022, nous proposons également aux clients une nouvelle application E-FX pour initier les paiements internationaux directement via BelfiusWeb ou Belfius Mobile.

3. Notre offre de solutions et services bancaires

Belfius souhaite rester un moteur puissant pour l'économie belge avec un volume important de crédits et souhaite continuer à aider les clients à développer leurs activités et à gérer leur trésorerie en proposant une gamme de services et de solutions de premier ordre pour répondre à leurs besoins professionnels et privés.

'Plus que jamais, Belfius soutient l'économie belge par un volume important de crédits aux clients E&E&P.'

3.1. Produits de financement

Belfius a un engagement formel: soutenir l'économie belge, non seulement quand tout va bien mais aussi en périodes de difficultés.

Belfius propose à ses clients E&E&P une gamme de produits de crédits à long terme et à court terme pour leur permettre de financer et de développer leur activité. Nous pouvons noter:

- des solutions spécifiques de financements sur mesure (crédits, affacturage, leasing) pour les starters, les médecins et les professionnels de la comptabilité. Les produits comprennent des solutions de gestion des liquidités et de paiement, des investissements, des solutions de mobilité, des produits d'assurance non-vie et des produits de vie professionnelle;
- les solutions de working capital: pour financer les besoins de fonds de roulement, Belfius propose un ensemble de solutions comme les crédits court terme et le factoring visant à optimaliser et éviter l'immobilisation de liquidités. Chaque solution est appropriée à une situation précise qui permet tantôt de gérer plus aisément l'entreprise, tantôt d'optimaliser la situation comptable ou fiscale;
- les services de leasing: par l'intermédiaire de ses filiales Belfius Lease et Belfius Auto Lease, Belfius propose différentes solutions de leasing financier et opérationnel;
- les activités Debt Capital Markets (DCM): Belfius est largement reconnue pour son expertise et son rôle accompagnateur dans l'émission d'obligations par des émetteurs belges sur les marchés financiers dans le secteur (semi-)public et Corporate. Malgré la volatilité et la difficulté du marché, Belfius se positionne comme la première banque en matière de DCM en Belgique en nombre de transactions. Au total, ce ne sont pas moins de 33 transactions obligataires pour un montant de EUR 6,6 milliards de solutions alternatives de financement à court et à long terme qui ont été émises en 2023. Le 19 janvier 2023, Belfius a été proclamée pour la 7e fois en 10 ans 'Bond Finance House of the Year' par Euronext Brussels. Outre ce prix prestigieux et très prisé, Belfius a également remporté, pour la première fois, le titre de 'ESG Bond Finance House of the Year'. Ces prix confirment le positionnement de leader incontesté de Belfius dans les transactions sur les Debt Capital Markets pour les émetteurs belges et confirment également son rôle de pionnier dans l'émission de Green Bonds et Social Bonds pour les entreprises et entités (semi-)publiques belges;
- les activités Equity Capital Markets (ECM): Belfius opère également sur le marché des participations en capital, en structurant et en plaçant les transactions de marché pour ses clients corporate belges (émissions initiales, augmentations de capital, placement privé d'actions). Malgré le contexte difficile, Belfius a réalisé 14 deals en 2023. Au regard du succès incontestable rencontré ces 5 dernières années, Belfius et Kepler Cheuvreux ont renouvelé, en février 2023, leur partenariat stratégique en Belgique sur le marché des actions pour une durée de 5 ans. Grâce à ce partenariat, Belfius a pu se hisser à une position d'expert en equity, élargir son offre et continuer à offrir aux sociétés belges cotées et aux sociétés candidates à une introduction en bourse la meilleure plateforme d'actions;
- le financement immobilier: le département immobilier de Belfius offre à la clientèle le soutien de ses architectes internes, ingénieurs et chefs de projet spécialisés dans la construction et le financement.

Avec sa solution unique 'Smart Building et Renovation solutions' (une formule « all-in» sur mesure pour aider et accompagner les clients de A à Z dans leurs projets), Belfius a financé, en 2023, 38 projets d'un montant de EUR 161 millions;

- le financement d'infrastructures: Belfius joue un rôle clé dans la structuration et le financement des grands projets d'investissement en infrastructures en Belgique, notamment les projets d'énergies renouvelables, ainsi que dans les projets semi-publics en immobilier et infrastructures, via des crédits structurés, des crédits en consortium et financements PPP;
- le financement du commerce et des exportations: Belfius offre aux entreprises belges opérant à l'international une panoplie de produits et services de financement du commerce et des exportations, allant du crédit documentaire au crédit acheteur. Les transactions sont accomplies par l'entremise d'un vaste réseau de correspondants qui incarnent la présence de Belfius dans tous les principaux pays du monde.

Belfius a été désignée début 2023 'Best Trade Finance Provider 2023 de Belgique' pour la troisième année consécutive par le magazine international Global Finance. Ce prix est une marque de reconnaissance pour les efforts fournis par Belfius pour accompagner au quotidien les entreprises belges dans leurs activités à l'importation et l'exportation.

'Pour la troisième année consécutive, le magazine Global Finance a décerné à Belfius le titre de meilleure banque pour les activités de Cash Management. Cette consécration confirme l'expertise de Belfius pour la gestion journalière des flux quotidiens des entreprises.'

3.2. Produits de paiement

Pour la troisième année consécutive, le magazine de renommée internationale Global Finance a décerné à Belfius le titre de meilleure banque pour les activités de Cash Management sur le marché belge. Cette consécration confirme l'expertise de Belfius et sa réelle valeur ajoutée pour les entrepreneurs et les entreprises de notre pays, pour la gestion journalière de leurs flux. Ce titre atteste une nouvelle fois du savoir-faire de Belfius et de la pertinence de l'offre de caissier de Belfius pour les entreprises.

En effet, parallèlement à son offre bancaire standard qui comprend les comptes, les comptes sociaux, les cartes de débit, les cartes de crédit et les pools de trésorerie, Belfius propose des produits de paiement qui s'adaptent aux divers besoins des clients E&E&P, comme par exemple les cartes prépayées, les solutions pour les paiements en ligne avec le spécialiste en la matière Mollie, la collaboration exclusive avec Twikey pour tous les besoins dans le domaine des domiciliations et les nouveaux modes de demandes de paiements et e-invoicing.

Pour Business Banking, les produits de paiement sont proposés sous forme de packs de comptes courants liés à une carte de débit et de crédit (Business Pack et Business Pack Plus) à un prix inférieur à celui de chaque produit individuel combiné à d'autres avantages (compartiments multidevises gratuits, deux paiements instantanés par mois inclus et réduction sur les frais de rapport CODA). En 2023, des packs adaptés aux besoins des clients ont été introduits pour les segments Corporate et Public & Social Profit.

Avec Payworld, Belfius a un nouveau partenaire (à côté de Worldline) pour équiper ses clients d'un terminal de paiement. Pour l'instant, ce sont surtout les petits commerçants, les start-ups et les médecins qui se sont déjà vu proposer un terminal Payworld.

Belfius se positionne également en tant qu'agrégateur de comptes et propose la gestion de comptes auprès d'autres banques et permet l'exécution d'opérations de paiement à partir de ces comptes. Belfius propose via ses propres canaux la gestion de comptes auprès d'autres banques et également l'exécution de transactions de paiement à partir de ces comptes.

À ses clients publics, Belfius offre des services de gestion de caisse et de liquidités. La Banque est depuis longtemps le caissier de toutes les administrations belges régionales (sauf une) et de presque toutes les communes belges. Belfius est également le caissier de la Région de Bruxelles-Capitale et la Région Wallonne.

Dans un contexte économique incertain qui impacte directement la trésorerie des entreprises, Belfius s'est rapprochée d'EMAsphere, une plateforme de reporting SaaS dédiée au suivi de la performance financière. Au travers de tableaux de bord exclusifs et accessibles dans EMAsphere, les entreprises clientes de Belfius bénéficient d'indicateurs fiables et à jour pour les aider à gérer leur trésorerie. Il s'agit d'un outil essentiel pour faciliter leur prise de décisions et assurer leur pérennité

Enfin, Belfius accorde une grande importance à la sécurité des transactions et surveille en permanence ses procédures internes pour prévenir la fraude. Belfius propose à ses clients une offre supplémentaire de sécurité basée sur trois axes pour

aider les entreprises et les administrations publiques en matière de prévention, de détection et de gestion des risques de fraude. Belfius et ses partenaires effectuent ensuite une analyse des procédures internes, un audit informatique des systèmes de sécurité du client et un programme d'analyse anti-fraude.

3.3. Produits d'épargne et d'investissement

Dans un contexte de taux d'intérêt à la hausse, Belfius offre deux catégories de produits d'épargne et d'investissement à ses clients E&E&P: des produits bilantaires, comme les différents comptes d'épargne, les comptes à terme, les certificats d'épargne et obligations émis par Belfius; et des produits hors bilan, notamment la gestion discrétionnaire de portefeuille, les fonds communs de placement et les obligations émises par des tiers. Des gestionnaires de produits dédiés créent des produits d'épargne et d'investissement qui répondent à leurs besoins spécifiques en termes de risque, de structure et de maturité.

3.4. Produits d'assurance

Belfius Insurance offre aux clients entrepreneurs une gamme complète de produits d'assurance vie et non-vie via le réseau d'agences de Belfius Banque et ses points de contact numériques.

La gamme de produits comprend des couvertures d'assurance non-vie: assurance automobile, assurance responsabilité civile, assurance incendie, assurance accident de travail et assurance risques divers.

D'autres produits d'assurance vie, tels que l'assurance protection (entre autres pour les crédits), la pension complémentaire privée pour les indépendants et l'engagement individuel de pension, sont proposés aux clients professionnels.

Belfius Insurance commercialise aussi des produits d'assurance vie parmi ses clients publics et sociaux. Les solutions d'assurances vie spécifiques concernent surtout les assurances pension du deuxième et du troisième piliers dans la fonction publique.

3.5. People Rewards

Belfius propose également à tous les employeurs qui souhaitent rémunérer leurs collaborateurs dans le cadre d'une politique de rémunération variable une gamme de produits financiers et d'assurances tels que les warrants, Belfius Autolease, et les assurances vie.

3.6. Service d'analyse financière

Belfius réalise aussi des études annuelles pour inspirer la clientèle sur des thèmes comme le développement des finances locales, communales et provinciales, avec des déclinaisons propres à chaque instance locale. Des analyses financières spéciales sont aussi proposées aux communes individuelles et aux hôpitaux, pour aider le client à cerner ses propres finances et voir ses chiffres en relation avec les moyennes de la région ou des pairs. Ces études sont devenues des outils de management de référence pour les clients de Belfius dans le secteur public et social.

Fidèle à la tradition, Belfius Banque a présenté en juin son rapport sur l'état des finances locales. Après la crise sanitaire, l'étude de 2023 s'attache à dresser l'évolution des finances locales après plusieurs crises successives. Le niveau élevé de l'inflation, la forte augmentation des coûts salariaux, l'envolée des prix de l'énergie ont soumis les villes et les communes à une pression considérable avec une progression spectaculaire des coûts.

Pour la 29e fois, Belfius a décrypté la situation financière des hôpitaux généraux en Belgique et a analysé les chiffres de l'exercice 2022 et des premiers mois de 2023. Dans cette étude, Belfius examine l'impact de l'inflation des coûts salariaux et la hausse des coûts de l'énergie sur le cadre budgétaire des hôpitaux.

3.7. Belfius accompagne également les clients Wealth Management dans la réalisation de leurs projets personnels

Afin de réaffirmer ses ambitions visant à répondre aux besoins professionnels et privés de ses clients, Belfius a, en début d'année 2023 organisé des events 'inspired by art' en présentiel pour ses clients Corporate et Wealth dans huit localisations différentes (Herentals, Bruxelles, Gent, Mons, Leuven, Namur, Antwerpen & Liège) avec plus de 1.370 clients présents.

Notre stratégie liant les besoins professionnels et privés porte clairement ses fruits auprès des clients Wealth Management. Elle repose sur une approche humaine et proche du client, soutenue par notre know-how digital, une expertise internationale en matière d'investissement et une collaboration avec des partenaires solides.

Pour inspirer ses clients, Belfius organise trimestriellement un événement exclusif 'Inspired By Convictions' lors duquel des experts partagent leurs convictions en matière d'investissements. Notons le franc succès de la 7e édition de Inspired by Convictions, qui s'est tenu en ligne et en présentiel et qui a permis à Belfius de partager sa vision des marchés financiers avec ses clients. L'occasion de dresser le bilan, avec les experts de Belfius Asset Management et ses partenaires Candriam et BlackRock, des évolutions observées depuis mars.

Pour soutenir les chefs d'entreprises, Belfius a créé Bizz Matcher, une plateforme interne permettant aux bankers de mettre en relation les cédants et les repreneurs. En novembre, à l'occasion de la semaine de la transmission des entreprises, Belfius a organisé un webinaire et a présenté sa plateforme Bizz Matcher.

'Corporate ESG Ambition est une nouvelle approche innovante et unique pour motiver, accompagner et récompenser les entreprises belges dans la mise en œuvre de leur stratégie durable.'

4. Le durable comme élément clé de nos offres

Face aux défis énergétiques que doivent relever les entreprises et les institutions publiques, la durabilité fait partie intégrante de la stratégie de Belfius. Dans ce cadre, la banque poursuit l'élargissement de sa gamme de produits et de solutions durables.

En février 2023, nous avons lancé Corporate ESG ambition, une initiative ESG unique sur le marché belge pour guider et encourager les clients corporate à définir leur stratégie durable de manière autonome. Cet outil, disponible sous la forme d'un 'ESG dashboard', constitue une énorme accélération dans le dialogue ESG avec les clients et dans leur participation à la transition durable.

L'objectif premier est d'inspirer les entreprises dans leurs choix d'objectifs durables en s'assurant qu'ils sont pertinents, sur base de leur profil de durabilité et du secteur d'activité de l'entreprise (des objectifs durables ont été définis pour 60 secteurs différents se retrouvant dans notre clientèle). Dix mois après le lancement du tool, ce sont déjà plus de 1.200 visites clients qui ont été réalisées.

Dans un second temps, Belfius propose des solutions concrètes de financement, de mobilité et de neutralité carbone pour aider les entreprises à atteindre les objectifs qu'elles se sont fixés.

Belfius a ainsi lancé deux formules de financement durable à taux attractifs, à savoir un crédit d'investissement et un leasing dont les fonds sont destinés à financer un projet qui répond à des objectifs environnementaux (comme par exemple des véhicules électriques, hybrides, l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments, la production d'électricité grâce à l'énergie solaire, éolienne, hydraulique, géothermique, la gestion des déchets et des eaux usées ...).

Consciente des enjeux liés à une mobilité durable, Belfius Auto Lease s'est résolument engagée dans la voie de la flexi-mobilité et propose un panel de solutions de mobilité flexible, durable et innovante, adaptées aux besoins spécifiques des clients et développées avec plusieurs partenaires belges de premier plan:

- Belfius Car Lease, une offre complète de formule de leasing automobile sur mesure, visant à promouvoir l'utilisation de véhicules écologiques et comprenant, par exemple, des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ou plug-in. Belfius encourage ses clients professionnels à s'orienter vers une plus grande durabilité en matière de leasing automobile. C'est ainsi que 80% des nouveaux contrats de leasing de Belfius Auto Lease concernent des véhicules plus écologiques. Belfius Auto Lease est ainsi en bonne voie pour atteindre d'ici 2025 l'objectif de réduction de 50% des émissions de CO_2 de son parc automobile auquel elle s'est engagée;
- Belfius CenEnergy, spécialisée dans le déploiement d'infrastructures de recharge sûres et intelligentes dans toute la Belgique;
- Belfius Bike lease, une formule de leasing opérationnel de vélos 'all-in' (en partenariat avec Cyclis, le pionnier du leasing de vélos en Belgique);
- Belfius Move by Skipr, une solution digitale innovante pour optimiser les déplacements des collaborateurs tout en allégeant la gestion administrative pour l'employeur. Cette solution comprend une app permettant de planifier, réserver et payer ses déplacements en combinant différents moyens de transport et en choisissant l'itinéraire le plus court, le plus écologique, ...

Enfin, Belfius a prévu via Corporate ESG ambition, un incitant pour encourager les entreprises à atteindre les objectifs durables par le biais d'une récompense financière ou d'une contribution à l'une des trois initiatives belges portant sur l'environnement, la santé ou l'intégration sociale.

La modernisation et la rénovation en profondeur de nombreux bâtiments est incontournable. Des solutions pour les rendre plus intelligents et surtout moins énergivores et ainsi réduire nos émissions de CO_2 sont au premier plan de nos réflexions. C'est dans cet esprit que Belfius propose la solution Smart Building & Renovation, une formule « all-in » sur mesure pour aider et accompagner, de A à Z, les écoles, institutions de soins, entreprises et pouvoirs locaux aux différents stades de leurs projets (à partir d'environ EUR 1 million). Depuis, les audits techniques et énergétiques jusqu'à la réception

définitive du bâtiment. Ce faisant, Belfius assiste toutes les autorités dans l'un des principaux piliers du Pacte national d'investissement et aux besoins urgents de la Belgique en matière de modernisation et d'amélioration de son parc immobilier. Via ce produit Smart Building & Renovation Solutions, Belfius a accompagné et financé, en 2023, 38 projets pour un montant de EUR 161 millions.

En 2023, Belfius a également joué un ' Senior role' dans pas moins de 10 Green & Social Bonds pour un montant de EUR 3,24 milliards.

Le 5 juin 2023, Belfius a émis une deuxième obligation verte (obligation dont les fonds collectés servent au financement de projets durables comme des parcs éoliens, l'installation de panneaux solaires,...). Cette obligation stratégique a rencontré un énorme succès puisque la demande des investisseurs a été plus de deux fois supérieure au montant visé par l'émission. Ce très grand intérêt confirme la confiance envers Belfius et sa stratégie durable. En effet, par le biais de cette deuxième obligation verte, Belfius souligne, une fois de plus, l'importance de la durabilité dans sa stratégie globale.

Enfin nous sommes fiers d'une collaboration exceptionnelle entre le SeGEC (Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique) et Belfius pour équiper, avec le soutien de l'Union européenne, les écoles libres catholiques en Wallonie et à Bruxelles de panneaux solaires d'ici quatre ans. Au total plus d'un millier d'écoles accueillant 475.000 élèves du maternel au supérieur pourront bénéficier de ce programme. Rendre nos bâtiments scolaires plus durables et contribuer ainsi à diminuer les émissions de CO_2 en réduisant la facture énergétique des écoles tel est l'objectif de cet ambitieux programme.

« Toujours plus, pour votre Love » est une promesse que Belfius réalise sur le terrain.

5. Belfius, Lead & Loved Bank pour les entrepreneurs, les entreprises belges et le secteur Public & Social

« Toujours plus. Pour votre love » est clairement une promesse que Belfius réalise sur le terrain.

Début septembre, l'Union Wallonne des Entreprises, CBC Banque et Assurance et Belfius se sont unis pour soutenir encore plus les entrepreneurs et les entreprises de Wallonie. L'objectif est de partager les expertises respectives pour être plus fort pour répondre aux besoins de nos clients sur le terrain et les accompagner dans leur développement et la création d'emplois. A travers ce partenariat, Belfius entend jouer plus que jamais pleinement son rôle de moteur de l'économie belge.

Le 11 mai 2023 s'est tenue la 20e édition de la cérémonie 'Best Finance Team of the Year' qui rassemble plus de 600 responsables financiers de nombreuses entreprises belges (CFO community) et donne à Belfius une grande visibilité dans le monde des entreprises. Belfius est le partenaire exclusif de cet évènement organisé par Financial Media. C'est pour soutenir les meilleurs projets en matière de durabilité portés par les CFO et directeurs financiers dans les entreprises que Belfius a décerné son tout premier 'ESG Ambition Award'. La société Colruyt Group est la première entreprise à remporter ce 'ESG Ambition Award'. Avec cet Award, nous voulons récompenser les entreprises qui ne considèrent pas la durabilité comme une initiative unique, mais bien comme une part intégrante de leur stratégie.

Belfius est également l'un des principaux sponsors du Salon Municipalia un événement de référence qui réunit tous les grands acteurs des pouvoirs locaux. Cet évènement a rassemblé plus de 10.000 visiteurs dont 1.500 ont été accueillis sur le stand Belfius. Ces derniers ont été également invités à la conférence « Répondre aux défis climatiques » donnée par Belfius. Il s'agit d'une vitrine exceptionnelle qui permet aux entreprises wallonnes de présenter leur savoir-faire et de rencontrer l'ensemble des responsables des communes, provinces, intercommunales, associations, régies autonomes et autres organismes d'intérêt public.

Belfius participe également aux missions Royales (e.a au Sénégal et en Allemagne) et Princières. Cela donne à Belfius l'occasion de mettre en évidence son soutien aux entrepreneurs et aux entreprises dans le cadre de la réalisation de leurs projets commerciaux sur le plan international. Avec une approche locale unique. Et bien sûr, avec une disposition à accélérer leur transition énergétique, afin qu'ensemble nous fassions la différence pour la société belge.

Prestations commerciales E&E&P en 2023

Au 31 décembre 2023, le **total de l'épargne et des placements de la clientèle E&E&P** s'établit à EUR 65 milliards, en hausse de 3,2% (+EUR 2 milliards) par rapport à fin 2022. Les dépôts sans maturité (comptes d'épargne et comptes de paiement) diminuent de EUR 6 milliards, passant ainsi à EUR 33,4 milliards en raison du transfert du mix produit des dépôts sans maturité vers des dépôts à maturité. Les avoirs en gestion et actions ont augmenté de EUR 1,5 milliard à EUR 10,5 milliards, cette hausse s'explique principalement par l'effet de marché positif et une solide croissance organique. Les Autres Epargnes et Placements augmentent de EUR 0,9 milliard à EUR 9 milliards, principalement expliqués par l'augmentation des Commercial Paper.

Entrepreneurs, Enterprises & Public (non audité)

(en milliards d'EUR)	31/12/22	31/12/23	Évolution
TOTAL DES AVOIRS DE LA CLIENTÈLE	63,0	65,0	3,2%
Dépôts sans maturité	39,6	33,4	-15,7%
Dépôts avec maturité et branche 21	6,3	12,2	92,3%
Avoirs sous gestion et actions	9,0	10,5	16,5%
Autres avoirs de la clientèle[1]	8,1	9,0	11,5%

(1) Commercial Paper et autres.

L'encours total des prêts a augmenté à EUR 63,4 milliards (+3,5%). Les encours de crédits long terme à la clientèle Business augmentent de EUR 0,6 milliard (+3,8%). Les encours de crédits à long terme sur le marché Corporate augmentent de EUR 1,9 milliard (+8,1%). En Public and Social Banking, les encours des crédits restent stable par rapport à 2022.

Entrepreneurs, Enterprises & Public (non audité)

(en milliards d'EUR)	31/12/22	31/12/23	Évolution
ENCOURS DES PRÊTS	61,2	63,4	3,5%
Business	15,0	15,6	3,8%
Public & Social	23,9	23,7	-0,9%
Corporate	22,3	24,2	8,1%
ENGAGEMENTS HORS BILAN	28,5	29,0	1,7%

Belfius a octroyé pour EUR 16,8 milliards (+7%) de **nouveaux crédits à long terme** à l'économie belge tant à la clientèle Business et Corporate que Public et Social.

La production de crédits à long terme pour les clients Business a atteint EUR 4 milliards en 2023. Belfius a accompagné 42.864 nouvelles start-ups en 2023 (dont 30 % sont des start-up de 3 ans ou moins), en forte hausse de +60% par rapport à 2022.

La production de crédits long terme pour les clients Corporate s'élève à EUR 9,6 milliards (+18% de hausse par rapport à 2022), confortant la position de Belfius comme l'une des quatre premières banques dans le segment. Sa part de marché en termes d'encours de crédits est estimée à 21,1% à fin 2023.

En 2023, Belfius a accordé EUR 3,2 milliards de nouveaux financements à long terme au secteur public. Belfius reste le leader incontesté sur ce marché et répond à chaque appel d'offres de financement émanant d'organismes publics, à qui elle propose des conditions de financement durables. Belfius gère la trésorerie de pratiquement toutes les administrations locales et s'est vu attribuer 58% des volumes de financement du secteur public ayant fait l'objet d'un appel d'offres en 2023.

Belfius a également encore conforté sa position de leader sur le marché des émissions **DCM (Debt Capital Markets)** pour les entreprises (semi-)publiques et privées: en 2023, la Banque a émis EUR 6,6 milliards d'instruments financiers innovants sous la forme d'émissions à court terme (encours moyen en billets de trésorerie) et à long terme (Medium Term Notes et obligations).

Les résultats commerciaux du segment E&E&P en matière d'**assurances** montrent des tendances opposées en termes de volumes de souscription:

- **les primes brutes souscrites d'assurances non-vie** s'établissent à EUR 183 millions, soit +5,2% par rapport à 2022 grâce à la croissance de la bancassurance et de DVV sur le marché Business, compensant la diminution dans le segment Wholesale due à la fin d'un important contrat de propriété;
- **la production d'assurances vie** s'élève à EUR 380 millions, soit une diminution de EUR -12 millions par rapport à 2022. Le principal impact concerne les primes sur Business Pension, qui souffre de la baisse des services IPT, tandis que les primes des contrats Wholesale ont seulement légèrement diminué par rapport à 2022.

Entrepreneurs, Enterprises & Public (non audité)

(en millions d'EUR)	2022	2023	Évolution
ENCAISSEMENT TOTAL DE PRIMES	566	564	-0,5%
Vie	392	380	-3,0%
Non-Vie et Santé	174	183	5,2%

Entrepreneurs, Enterprises & Public (non audité)

(en milliards d'EUR)	31/12/22	31/12/23	Évolution
RÉSERVES D'ASSURANCES VIE[1]	4,0	4,1	1,8%
Protection	0,0	0,0	0,0%
Invest	0,3	0,2	-30,0%
Pension and Endowment	3,7	3,9	4,4%

(1) Produits d'investissement et produits d'assurances.

Résultats financiers E&E&P en 2023

En 2023, le **total des revenus** s'établit à EUR 1.566 millions, en hausse de EUR 257 millions, soit +20%, par rapport à 2022.

Les **revenus nets d'intérêts** de E&E&P Banque s'établissent à EUR 1.114 millions, soit 21% de mieux qu'en 2022. Cela est principalement dû à la tarification stricte des dépôts non échus dans un contexte de hausse des taux d'intérêt.

Les **commissions nettes** E&E&P ont augmenté en 2023 à EUR 140 millions (EUR +9 millions), principalement grâce à l'augmentation des paiements.

L'activité d'**assurance vie** se solde par un résultat de EUR 117 millions en 2023, soit 21% de plus qu'en 2022 et s'explique principalement par l'affinement des modèles IFRS17 et la hausse des produits financiers récurrents qui n'ont été que partiellement compensés par des moins-values réalisée et une baisse du résultat financier de l'assurance.

L'activité d'**assurance non-vie** a diminué, passant de EUR 190 millions en 2022 à EUR 177 millions en 2023 en raison d'un ajustement des modèles IFRS17.

Les **autres revenus** E&E&P ont augmenté de EUR -29 millions en 2022 à EUR 18 millions en 2023, soit EUR +47 millions expliqués principalement par l'impact très négatif des autres revenus en 2022 qui ont été touchés par d'importants impacts négatifs sur les marchés financiers (augmentation de la volatilité IR et du spread CTP).

Les **charges de services d'assurance ajustées** atteignent EUR -172 millions en 2023, soit une amélioration de EUR +10 millions (+5%) par rapport à 2022 principalement grâce à des hypothèses d'inflation réduites sur le calcul de la meilleure estimation.

En 2023, le **total des coûts** s'établit à EUR 560 millions, une augmentation importante par rapport à 2022 (+10%) expliquée par le renforcement des effectifs et l'indexation salariale.

Ainsi, le **résultat brut d'exploitation** est de EUR 834 millions en 2023, ce qui représente une augmentation de EUR 214 millions ou +35% par rapport à 2022.

Le **résultat avant impôt** est de EUR 762 millions, soit EUR 219 millions de plus (+40%) par rapport à 2022.

La **charge d'impôt** s'élève à EUR 186 millions en 2023, en hausse de EUR +64 millions par rapport à 2022.

Le **résultat net part du groupe** du segment E&E&P s'établit à EUR 577 millions en 2023, une augmentation de EUR +156 millions par rapport à 2022.

Il n'y a pas d'éléments spéciaux impactant E&E&P en 2023. Le **résultat net ajusté E&E&P** s'élève donc à EUR 577 millions en 2023 contre EUR 421 millions en 2022.

Le **ratio coûts-revenus** du segment E&E&P est de 35,7% en 2023. Le **Return on Normative Regulatory Equity** (RoNRE) est de 10%.

Compte de résultats E&E&P

(en millions d'EUR)	2022	2023
REVENUS	1 309	1 566
Revenus nets d'intérêts banque	920	1 114
Commissions nettes banque	131	140
Contribution de l'assurance vie	97	117
Contribution de l'assurance non vie	190	177
Autres	-29	18
CHARGES DE SERVICES D'ASSURANCE AJUSTÉES[1]	-182	-172
CHARGES	-507	-560
dont directement imputables aux contrats d'assurance	-50	-49
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	620	834
Coût du risque	-77	-72
Dépréciations des immobilisations (in)corporelles	0	0
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT	543	762
(Charges) Revenus d'impôt	-122	-186
RÉSULTAT NET APRES IMPÔT	421	577
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	0	0
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	421	577
RÉSULTAT NET AJUSTÉ[2]	421	577

(1) Les charges des services d'assurance ajustées équivalent aux charges des services d'assurance plus les charges nettes des contrats de réassurance moins les coûts opérationnels directement imputables aux contrats d'assurance.
(2) Les résultats ajustés sont des Indicateurs Alternatifs de Performance définis et réconciliés dans le document APM sur le site web: www.belfius.com.

Ratios

(en %)	2022	2023
Ratio coûts-revenus[1]	38,7%	35,7%

(1) Charges (coûts opérationnels totaux) par rapport aux revenus.

Group Center

Le Group Center (GC) fonctionne à travers deux sous-segments:

- Les **portefeuilles en run-off**, héritage de l'ère Dexia, qui se composent principalement:
  - d'un portefeuille d'obligations émises par des émetteurs internationaux, essentiellement actifs dans les secteurs public et des services d'utilité publique réglementés (incluant des obligations liées à l'inflation du Royaume-Uni), et de titres adossés à des actifs, appelé portefeuille ALM Yield;
  - d'un portefeuille de garantie de crédits, composé principalement de Credit Default Swaps et de garanties financières sur des obligations émises par des émetteurs internationaux et partiellement couvertes par un assureur monoline (principalement Assured Guaranty); et
  - d'un portefeuille de dérivés avec des entités Dexia comme contrepartie ainsi que d'autres contreparties étrangères;
- Les **activités de gestion de taux et liquidités ALM et d'autres activités du Group Center**, couvrant la gestion des taux et liquidités de Belfius (dont le portefeuille obligataire ALM Liquidity, les dérivés pour la gestion d'ALM et la gestion des actifs centraux) et d'autres activités non affectées aux activités commerciales telles que les services de support aux marchés financiers et corporate (par exemple, la trésorerie), la gestion de deux anciens dossiers de crédit spécifiques hérités de l'ère Dexia (prêts aux entités Arco et Holding Communal) et Group Center de Belfius Insurance.

Ces portefeuilles et activités sont décrits plus en détail ci-après:

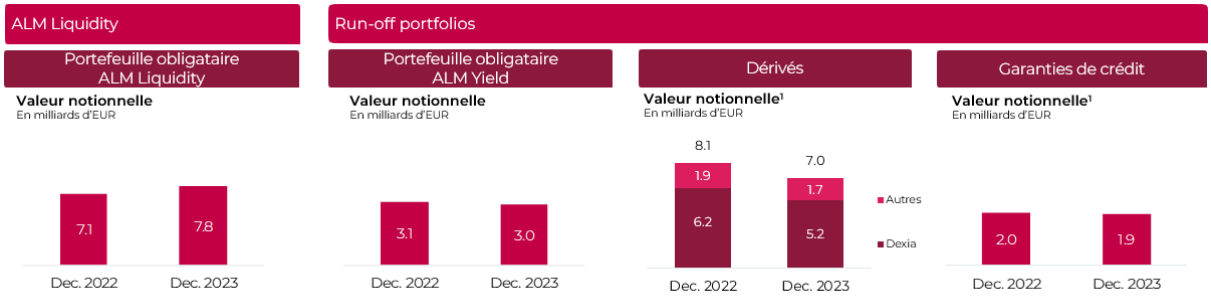

Notes: 1. Calculé sur l'EAD.

Portefeuille obligataire ALM Liquidity

Le portefeuille obligataire ALM Liquidity fait partie du volet de liquidité LCR total de Belfius Banque; il est de bonne qualité (crédit et liquidité) et bien diversifié.

Au 31 décembre 2023, le portefeuille obligataire ALM Liquidity s'élevait à EUR 7,8 milliards, soit une hausse de EUR 0,7 milliard ou 10% par rapport à fin 2022. Fin 2023, le portefeuille était composé d'obligations souveraines et du secteur public (61%), d'obligations sécurisées (33%), d'obligations d'entreprises (5%) et de titres adossés à des actifs (<1%). Les obligations souveraines belges et italiennes dans le portefeuille représentaient chacune respectivement EUR 1,5 milliard et EUR 0,9 milliard.

Au 31 décembre 2023, le portefeuille obligataire ALM Liquidity avait une durée de vie moyenne de 6,9 ans et une notation moyenne A (100% du portefeuille étant investment grade (IG)), comparé à la notation A- fin 2022.

Portefeuille obligataire ALM Yield

Le portefeuille obligataire ALM Yield de Belfius est utilisé pour gérer tout excédent de liquidités (après usage commercial optimal dans les métiers) et comprend essentiellement des obligations de haute qualité de crédit d'émetteurs internationaux.

Au 31 décembre 2023, le portefeuille obligataire ALM Yield avait une valeur nominale de EUR 3,0 milliards, soit 3% de moins qu'au 31 décembre 2022. Fin 2023, le portefeuille était composé d'obligations d'entreprises (79%), d'obligations souveraines et du secteur public (10%), de titres adossés à des actifs (6%) et d'obligations émises par des institutions financières (4%). Près de 85% des obligations d'entreprises, composées essentiellement d'obligations à long terme liées à l'inflation, ont été émises par des sociétés britanniques réglementées des secteurs hospitaliers, des entreprises d'infrastructure et de services aux collectivités, telles que des entreprises de distribution d'eau et de gaz. Ces obligations présentent une qualité de crédit satisfaisante. Pour la plupart de ces obligations, Belfius s'est couverte auprès d'un assureur crédit spécialisé (assureur monoline) indépendant de l'émetteur de l'obligation.

Au 31 décembre 2023, le portefeuille obligataire ALM Yield avait une durée de vie moyenne de 18,9 ans et une notation moyenne de A-. 94% du portefeuille est composé d'instruments Investment Grade (IG).

Portefeuille de dérivés Dexia et contreparties étrangères

Alors qu'elle faisait encore partie du groupe Dexia, l'ex-Dexia Banque Belgique (actuellement Belfius Banque) a servi de Centre d'expertise du groupe Dexia pour les dérivés (essentiellement des swaps de taux d'intérêt). En d'autres termes, toutes les entités Dexia ont pu couvrir leurs risques de marché avec des dérivés de Dexia Banque, principalement dans le cadre de dispositions contractuelles standard liées aux garanties en numéraire. L'ex-Dexia Banque

Belgique couvrait systématiquement ces positions sur dérivés auprès de tiers, de sorte que les dérivés apparaissent généralement deux fois dans les comptes de Belfius: une fois avec les entités du groupe Dexia et une fois par rapport à la couverture.

L'encours notionnel résiduel des dérivés pour les entités du groupe Dexia et les dérivés de taux d'intérêt auprès de contreparties étrangères représentait EUR 7,0 milliards au 31 décembre 2023, une baisse de EUR 1,1 milliard, ou -13%, par rapport à EUR 8,1 milliards fin 2022.

Les dérivés Dexia ont diminué de 16% (soit EUR -1,0 milliard) et s'établissent à EUR 5,2 milliards à fin décembre 2023. Cette diminution est principalement le résultat d'amortissements. Les dérivés avec des contreparties internationales ont diminué de EUR 0,2 milliard (ou -10%) à EUR 1,7 milliard à fin 2023.

La juste valeur des dérivés Dexia et des dérivés conclus auprès des contreparties internationales s'élève à EUR 0,8 milliard fin 2023. Après constitution de sûretés, l'Exposure At Default (EAD; valeurs exposées au risque) s'élève à EUR 0,7 milliard.

Au 31 décembre 2023, la notation moyenne du portefeuille est BBB+ et la durée de vie moyenne de ce portefeuille est de 10,2 ans[19].

Garanties de crédit

Au 31 décembre 2023, le portefeuille de garanties de crédit avait une valeur nominale de EUR 1,9 milliard, une baisse de EUR 0,1 milliard ou -5% par rapport au 31 décembre 2022. Le portefeuille de garanties de crédit comprend essentiellement des garanties financières et des credit default swaps pour des obligations émises par des pouvoirs publics ou des entreprises privées (93%) et des titres adossés à des actifs (3%). En raison de la bonne qualité de crédit du portefeuille obligataire sous-jacent de référence, de la protection supplémentaire contre le risque de crédit intégrée à l'obligation même et des protections acquises par Belfius auprès de différents assureurs spécialisés (réassureurs monoline US, principalement Assured Guaranty), le portefeuille de garanties de crédit est composé à 97% de titres investment grade (IG) en termes de profil de risque crédit. Le plus grand risque est une position credit default swap sur un titre adossé à des actifs mexicains qui a connu une forte détérioration de sa qualité de crédit suite à un précédent changement d'indexation.

Au 31 décembre 2023, la notation moyenne de ce portefeuille est de A- (stable comparé à fin 2022) et la durée de vie moyenne est de 11,1 ans.

Autres activités du Group Center

Voici un aperçu des autres activités du Group Center:

- activités de gestion des taux et liquidités ALM, transfer pricing interne avec les métiers commerciaux, y compris l'usage de dérivés pour la gestion globale de l'ALM;
- gestion de deux dossiers de crédit hérités de l'ère Dexia - en l'occurrence crédits d'investissement octroyés à deux groupes en liquidation - Holding Communal et certaines entités Arco;
- gestion des flux, entre autres la gestion des couvertures des transactions de dérivés de taux d'intérêt internes et externes, étant donné que le Group Center est le centre de compétence de Belfius pour les dérivés de taux;
- activités de trésorerie (activités du marché monétaire); et
- résultats incluant les produits et charges sur actif et passif non affectés à un métier spécifique.

Le Group Center de Belfius Insurance est également imputé en totalité au Group Center. Le Group Center de Belfius Insurance comprend les revenus d'actifs non affectés à un métier spécifique, le coût de la dette subordonnée de Belfius Insurance, les résultats de certaines de ses filiales et les coûts non imputés à un métier donné.

Résultats financiers GC en 2023

En 2023, le **total des revenus** s'établit à EUR 125 millions, en baisse de EUR 84 millions par rapport à 2022. Cette évolution provient des autres revenus (impact positif de la provision pour les règlements potentiels des litiges en cours avec des tiers, qui a été reprise en 2022 en raison des mouvements des taux d'intérêt) et de la juste valeur par le biais du compte de résultats plus faible en 2023.

[19] Calculé sur l'EAD.

Le **total des charges** a augmenté seulement légèrement, passant de EUR 74 millions en 2022 à EUR 77 millions en 2023.

Le **résultat brut d'exploitation** s'est détérioré, passant de EUR 135 millions en 2022 à EUR 47 millions en 2023.

Le **coût du risque** s'établit à EUR -25 millions en 2023, principalement impacté, dans notre portefeuille obligataire, par une dégradation d'une position et par la migration d'une autre position de la phase 1 à la phase 2, et de la perte occasionnée suite à une vente dans le portefeuille ALM Liquidité.

À l'instar de 2022, il n'y a pas de **dépréciations sur immobilisations (in)corporelles** en 2023.

Le **résultat net avant impôts** s'établit à EUR 22 millions en 2023 contre EUR 146 millions en 2022.

Les **impôts** s'élèvent à EUR -7 millions en 2023, contre EUR -28 millions en 2022, principalement en raison de la limitation de la déductibilité de l'impôt belge sur les institutions de crédit à 20% depuis le début de l'année 2023.

Par conséquent, le **résultat net part du Groupe de GC** s'établit à EUR 15 millions en 2023, contre EUR 117 millions en 2022.

Hors éléments spéciaux, le **résultat net ajusté de GC** s'établit à EUR 24 millions en 2023, contre EUR 116 millions en 2022.

Compte de résultats GC

(en millions d'EUR)	2022	2023
REVENUS	209	125
Revenus nets d'intérêts banque	166	172
Commissions nettes banque	-10	-13
Contribution de l'assurance vie	0	0
Contribution de l'assurance non vie	0	0
Autres	52	-35
CHARGES	-74	-77
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	135	47
Coût du risque	10	-25
Dépréciations des immobilisations (in)corporelles	0	0
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT	146	22
(Charges) revenus d'impôt	-28	-7
RÉSULTAT NET APRES IMPÔT	118	16
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	1	1
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	117	15
RÉSULTAT NET AJUSTÉ[1]	116	24

(1) Les résultats ajustés sont des Indicateurs Alternatifs de Performance définis et réconciliés dans le document APM disponible sur le site web: www.belfius.com.

Gestion du capital

Ce chapitre fait partie intégrante des états financiers consolidés.

Gestion du capital chez Belfius Banque[20]

1. Supervision prudentielle

1.1. Exigences minimales

Belfius Banque fait rapport de sa solvabilité au niveau consolidé et au niveau statutaire, conformément au règlement et à la directive révisés sur les fonds propres, communément appelés CRR 2 et CRD 5:

- les exigences minimales de fonds propres (« exigences du pilier 1 ») telles que définies par l'article 92 du règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant le règlement (UE) n° 575/2013 (CRR 2);
- les exigences de fonds propres qui sont imposées par la décision SREP (Supervisory Review and Evaluation Process - Processus de surveillance prudentielle et d'évaluation des risques) conformément à l'article 16, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1024/2013, et qui vont au-delà des exigences du pilier 1 (« exigences du pilier 2 »);
- l'exigence de coussin combiné telle que définie à l'article 128, paragraphe 6, de la directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant la directive 2013/36/UE (CRD 5).

Exigences minimales ratio de capital CET 1

(en %)	2022	2023
Exigence minimale du Pilier 1	4,50%	4,50%
Exigence du Pilier 2	1,198%	1,204%
Coussin de conservation des fonds propres	2,50%	2,50%
Coussin pour les (autres) institutions belges d'importance systémique	1,50%	1,50%
Coussin de fonds propres contracyclique	0,06%	0,13%
Coussin sectoriel de risque systémique	0,30%	0,27%
EXIGENCES MINIMALES RATIO DE CAPITAL CET 1	10,051%	10,099%
Ligne directrice Pilier 2	0,75%	0,75%
LIGNE DIRECTRICE MINIMALE RATIO DE CAPITAL CET 1	10,801%	10,849%

Suite à la finalisation du processus de surveillance prudentielle et d'évaluation des risques (SREP) à la fin de l'année 2022, et tenant compte du coussin systémique sectoriel pour les expositions immobilières résidentielles (notifié par la BNB en mai 2022, Belfius doit respecter pour l'année 2023 un ratio de capital CET 1 minimum de 10,099% (avant la guidance du Pilier 2):

- une exigence minimale du Pilier 1 de 4,5%;
- une exigence du pilier 2 (P2R) de 1,204% (après scission de 2,14% de P2R);
- un coussin de conservation des fonds propres (CCB) de 2,5%;
- un coussin de conservation pour les (autres) établissements d'importance systémique nationale (O-SII) de 1,5 %;
- un coussin sectoriel de risques systémiques de 0,27%; et
- un coussin de conservation de fonds propres contracyclique total de 0,13%.

Il est important de noter que l'exigence du Pilier 2 (P2R) a été fixée à 2,14% (contre 2,13% en 2022), à détenir pour 56,25% sous la forme de fonds propres CET 1 en prenant en compte une majoration prudentielle pour les expositions non performantes de 14 points de base.

Le coussin de conservation de fonds propres contracyclique total s'élève à 0,13% (comparé à 0,06% en 2022), l'augmentation de 7 points de base provient principalement de l'augmentation du pourcentage contracyclique pour la Grande Bretagne.

[20] Chiffres non audités.

En ligne avec la résistance accrue de Belfius au stress test de l'EBA publié en juillet 2021, et confirmé par la décision SREP 2021 toujours d'application, la guidance du Pilier 2 (P2G) reste stable à 0,75% sur le ratio CET 1. Par conséquent, Belfius doit respecter un ratio de capital CET 1 minimum de 10,849% pour l'année 2022 (en comparaison avec 10,801% en 2022). Le ratio de capital CET 1 consolidé de Belfius à la fin de 2023 s'élevait à 15,95%, ce qui est bien supérieur à l'exigence de ratio de capital CET 1 applicable en 2023 mentionnée ci-dessus de 10,099%.

Outre ces exigences réglementaires, Belfius a déclaré dans son Risk Appetite Framework que, dans des circonstances de marché normales et sous une réglementation stable, l'objectif est de respecter un ratio CET 1 opérationnel minimum de 13,5% au niveau consolidé.

Il convient de noter que les traitements prudentiels en matière d'absorption des pertes (Minimum Requirement Eligible Liabilities – MREL) sont décrits au chapitre 7 ci-dessous.

1.2. Méthodologie appliquée

Suite aux modifications de l'article 473a du CRR 2 en 2020, Belfius a demandé et obtenu de la BCE l'application de mesures transitoires pour l'impact de la première adoption et tous les impacts ultérieurs de l'IFRS 9 sur le modèle de pertes de crédit attendues à partir du 31 décembre 2020. Par conséquent, les mesures de solvabilité sont qualifiées comme "transitoires" tant pour le capital CET 1 que pour les montants d'exposition au risque. Ces mesures transitoires restent d'application jusqu'au 31 décembre 2024.

Le régulateur a autorisé Belfius à appliquer l'article 49 du CRR, et à surveiller et déclarer la solvabilité sur le périmètre de consolidation prudentiel (dans ce cadre, Belfius Insurance est comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence et n'est donc pas entièrement consolidée), et à inclure les instruments de capital de Belfius Insurance, souscrits par Belfius Banque, dans l'exposition totale au risque réglementaire en appliquant une pondération de 370% (le "compromis danois").

En plus des réglementations CRR 2/CRD 5, Belfius est considérée comme un conglomérat financier ayant des activités bancaires et d'assurance significatives, et doit se conformer à la directive sur les conglomérats financiers (FICOD 2002/87/EC). A cet effet, des exigences spécifiques en matière de déclaration des états financiers, du capital réglementaire, de la concentration des risques, des opérations intragroupes et du ratio de levier sont envoyées au régulateur. Ces calculs et rapports sont effectués sur la position consolidée de la banque et du groupe d'assurance.

A propos des transactions intragroupes, Belfius Banque fournit des financements pour les exigences de liquidité et les exigences de capital, comme des garanties de capital suite à son rôle central et basé sur les principes de consolidation sans impacts matériels sur le profil de risque du groupe banque-assurances.

A la fin du mois de décembre 2023, Belfius s'est conformée à toutes les exigences demandées du point de vue du conglomérat financier.

2. Fonds propres réglementaires au niveau consolidé

Comme indiqué précédemment, à des fins de reporting réglementaire, le Groupe Belfius Insurance n'est pas consolidé mais repris dans la comptabilité selon la méthode de mise en équivalence. Par conséquent, les fonds propres de base et le résultat net consolidé présentés dans les états financiers consolidés sont égaux à ceux présentés dans le reporting réglementaire utilisé pour les rapports réglementaires.

Veuillez noter que dans ces annexes sur les fonds propres réglementaires et les postes d'exigences des risques réglementaires, la date du 31 décembre 2022 fait référence à la situation au 1 janvier 2023, tenant compte des impacts IFRS 17 et de la reclassification des modèles d'entreprise selon IFRS 9 pour Belfius Insurance.

À la fin de l'année 2023, le point de départ des fonds propres de base réglementaires s'élevait à EUR 11.491 millions et était égal aux fonds propres de base dans les états financiers consolidés. L'augmentation de EUR 715 millions par rapport à fin 2022 provient principalement du résultat de 2023 de EUR 1.115 millions, ainsi que de l'augmentation des réserves et des bénéfices non distribués (EUR 533 millions) à la suite de l'intégration du résultat de l'année dernière (EUR 932 millions) après le paiement du dividende (EUR 384,5 millions) sur l'année 2022.

Fonds propres réglementaires

(en millions d'EUR)	1/1/23[1]	31/12/23
POINT DE DÉPART DES FONDS PROPRES DE BASE RÉGLEMENTAIRE	10 776	11 491
DÉDUCTION DE DIVIDENDES PRÉVISIBLES	-387	-443
MESURES TRANSITOIRES SUR DISPOSITIONS IFRS 9	216	88
GAINS ET PERTES NON COMPTABILISÉS DANS LE COMPTE DE RÉSULTATS	251	322
Réévaluations des régimes de retraite à prestations définies	120	126
Juste valeur de portefeuilles évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	131	196
Autres réserves	-113	-129
Filtre prudentiel sur les réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie des instruments financiers	113	129
POSTES À DÉDUIRE ET FILTRES PRUDENTIELS	-308	-371
Investissements dans des positions de titrisation	0	0
Actifs d'impôt différé sur pertes reportées	0	0
Variations de valeur de qualité de crédit de l'établissement	-11	-8
Corrections de valeur provenant des exigences réglementaires d'évaluation prudente	-64	-60
Immobilisations incorporelles	-74	-90
Goodwill	-104	-104
Déficit de provision sur pertes anticipées pour les portefeuilles SNI	-2	-1
Actifs des régimes de retraite à prestations déterminées	-8	-40
Engagements de paiements IPC	-31	-31
Couverture insuffisante des ENP (Expositions Non Performantes)	-15	-38
Déduction additionnelle liée au CRR (art. 3)	0	0
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CAPITAL CET 1)	10 547	11 087
Instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1	497	497
CAPITAL TIER 1	11 045	11 584
Instruments de fonds propres de catégorie 2	1 281	1 369
Excédent de provision sur pertes anticipées pour les portefeuilles SNI	185	201
Ajustements de risques crédit général AS (approche standardisée)	165	149
CAPITAL TIER 2	1 632	1 718
FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES (APRÈS RÉPARTITION DU BÉNÉFICE)	12 676	13 302

(1) Chiffres pro forma IFRS 17 après réévaluation sous IFRS 9. Ce pro forma tient compte de l'implémentation d'IFRS 17 et de la réévaluation au 1 janvier 2023 du business model sous IFRS 9, selon laquelle une reclassification d'EUR 8,9 milliards a été opérée du portefeuille de prêts et de titres de créance mesurés au coût amorti vers les prêts et titres de créance mesurés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

A la fin de 2023, le capital CET 1 s'est élevé à EUR 11.087 millions, contre EUR 10.547 millions à la fin de 2022. L'augmentation des fonds propres CET 1 de EUR 539 millions résulte principalement de l'augmentation des fonds propres réglementaires de base de EUR 715 millions et de l'augmentation des «gains et pertes non comptabilisés dans le compte de résultats» pour EUR 71 millions, partiellement compensée par l'augmentation de la correction pour le dividende prévisible de EUR 56 millions (s'élevant à EUR 443 millions en 2023 et à EUR 387 millions en 2022, ces deux derniers sur la base d'un ratio de distribution de 40% et incluant le coût du Tier 1 additionnel), par la diminution de la reprise des provisions IFRS 9 suite aux dispositions transitoires énoncées dans le CRR 2 pour EUR 128 millions et par une augmentation des déductions prudentielles pour EUR 63 millions.

(en millions d'EUR)	
Résultat net consolidé 2023	1 114,5
Correction pour coupon pour les actionnaires AT1, après taxe	-13,7
Pay out ratio 2023 (politique du capital et des dividendes)	40%
Dividendes prévisibles pour des actions ordinaires	440,3
Dividende intérimaire payé	0
Dividendes restants prévisibles pour des actions ordinaires	440,3
Coupon restant pour les actionnaires AT1 pour 2023	2,9
Total de dividendes prévisibles en déduction du résultat non distribué	**443,2**

La déduction du dividende prévisible, telle que stipulée dans l'article 3 du CRR 2, s'élève à EUR 443 millions, la somme de EUR 440 millions de dividendes prévisibles pour les actions ordinaires basée sur un taux de distribution de 40% sur le résultat de 2023 et de la correction pour le coût du Tier 1 additionnel (qui est traité comme un dividende d'un point de vue comptable) de EUR 3 millions, stable comparé à 2022.

De surcroît, les mesures de transition de la norme IFRS 9 relative aux dépréciations s'élèvent à EUR 88 millions. La diminution de EUR 128 millions est principalement due au caractère dégressif des multiplicateurs pour les composants statiques et dynamiques pour un montant de EUR 116 millions, ainsi qu'à la diminution de l'inventaire actuel de dépréciations IFRS 9 de EUR 12 millions.

Les «gains et pertes non comptabilisés dans le compte de résultats» s'élèvent à EUR 322 millions, l'augmentation de EUR 71 millions est principalement due à la somme de l'augmentation nette de EUR 65 millions provenant des augmentations de la juste valeur des instruments de dette et de capitaux propres principalement chez Belfius Insurance (EUR 391 millions), partiellement compensées par les diminutions du résultat financier total d'assurance/réassurance chez Belfius Insurance (EUR -326 millions), ainsi que de l'augmentation de EUR 6 millions dans le cadre de la réévaluation des régimes à prestations définies.

Les déductions et filtres prudentiels s'élèvent à EUR -371 millions (contre EUR -308 millions en 2022), cette augmentation est principalement due à:

- une augmentation de la déduction des logiciels et autres immobilisations incorporelles de EUR 17 millions liée aux augmentations des logiciels activés éligibles à l'amortissement prudentiel;
- une augmentation de EUR 31 millions de la déduction des actifs des régimes de retraite à prestations définies, en raison de l'évolution des actifs du régime et du taux d'actualisation;
- une augmentation de la couverture insuffisante des pertes des expositions non performantes de EUR 23 millions, en raison de l'ajout de nouvelles expositions non performantes dans le champ d'application du règlement sur la couverture des pertes des expositions non performantes (CRR2); partiellement compensées par
- une diminution de EUR 4 millions de la déduction pour risques propres et une diminution de EUR 4 millions du filtre prudentiel pour les ajustements d'évaluation réglementaires supplémentaires;
- il est important de noter que la déduction pour le goodwill et la déduction pour l'engagement de paiement irrévocable (IPC) relatif au fonds de résolution sont restées stables.

À noter que les investissements significatifs et non significatifs dans les instruments de fonds propres des entités financières, et le stock de différences temporaires dans les actifs d'impôts différé non reconnus, restent en dessous des seuils de déduction des fonds propres réglementaires et sont inclus dans le montant de l'exposition réglementaire au risque de crédit.

Les fonds propres Tier 1 s'élèvent à EUR 11.584 millions, contre EUR 11.045 millions à la fin 2022. L'augmentation de EUR 539 millions est liée à celle des fonds propres CET 1. Les fonds propres Tier 1 comprennent l'émission de Tier 1 additionnel de EUR 500 millions (valeur nominale) datant de février 2018.

Les fonds propres Tier 2 ont augmenté pour atteindre EUR 1.718 millions contre EUR 1.632 millions à la fin 2022. L'augmentation de EUR 87 millions est principalement liée à l'augmentation de EUR 87 millions de la valeur réglementaire des instruments de fonds propres Tier 2 existants, tenant compte d'une nouvelle émission Tier 2 de EUR 500 millions et des rappels pour EUR 267 millions d'émissions Tier 2 en 2023. Le total des autres éléments Tier 2 reste stable, l'augmentation liée à la hausse de l'excédent des provisions par rapport aux pertes attendues pour les portefeuilles IRB, en raison de changements méthodologiques, est compensée par la diminution des ajustements de risques crédit général pour les portefeuilles SA.

Nous renvoyons à l'information fournie dans les états financiers concernant les dettes subordonnées pour une brève description des instruments Tier 1 additionnels et Tier 2, et aux caractéristiques détaillées de ces instruments dans le rapport sur les risques du pilier 3.

À la fin 2023, le total des fonds propres réglementaires s'élevait à EUR 13.302 millions, contre EUR 12.676 millions à la fin 2022.

3. Montant total d'exposition au risque au niveau consolidé

Le montant total d'exposition au risque (TREA) comprend notamment l'exposition pondérée au risque de crédit et de contrepartie, l'exposition au risque CVA, l'exposition au risque de marché et l'exposition au risque opérationnel. Chacun de ces risques est détaillé dans la section «Gestion des risques» de ce rapport. L'exposition au risque provient également du «Compromis danois», selon lequel les instruments de capitaux émis par Belfius Insurance et détenus par Belfius Banque sont inclus dans le TREA en y appliquant une pondération de 370%.

Veuillez noter que dans ces annexes sur les fonds propres réglementaires et les postes d'exigences des risques réglementaires, la date du 31 décembre 2022 fait référence à la situation au 1 janvier 2023, tenant compte des impacts IFRS 17 et de la reclassification des modèles d'entreprise selon IFRS 9 pour Belfius Insurance.

(en millions d'EUR)	1/1/23[1]	31/12/23	Evolution
Risques de crédit réglementaires	49 271	52 793	3 522
Risques CVA réglementaires	321	406	85
Risques de marché réglementaires	2 980	2 369	-611
Risques opérationnels réglementaires	3 667	4 015	348
Compromis danois	7 911	8 422	511
Exposition au risque réglementaire supplémentaire (Art 3 CRR)	0	1 498	1 498
EXPOSITION AU RISQUE RÉGLEMENTAIRE	**64 150**	**69 504**	**5 353**

(1) Chiffres pro forma IFRS 17 après réévaluation sous IFRS 9. Ce pro forma tient compte de l'implémentation d'IFRS 17 et de la réévaluation au 1 janvier 2023 du business model sous IFRS 9, selon laquelle une reclassification d'EUR 8,9 milliards a été opérée du portefeuille de prêts et de titres de créance mesurés au coût amorti vers les prêts et titres de créance mesurés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Fin 2023, le TREA de Belfius s'élève à EUR 69.504 millions, soit une augmentation de EUR 5.353 millions par rapport à EUR 64.150 millions fin 2022.

Le montant d'exposition au risque de crédit, y compris le risque de contrepartie, a augmenté de EUR 5.021 millions pour atteindre EUR 54.291 millions. Cette augmentation est la résultante de plusieurs facteurs:

- une croissance des activités commerciales (EUR 3,1 milliards) et ce, particulièrement dans le segment Corporate;
- un impact réglementaire (EUR 1,6 milliard) découlant principalement de la mise en œuvre de la première phase du plan de révision du périmètre des modèles avancés de Belfius (EUR 1,5 milliard). Cette phase consiste en un retour progressif vers l'approche standard pour certains portefeuilles à faibles taux de défaut;
- divers facteurs affectant le Group Center (EUR 0,4 milliard).

Le montant d'exposition au risque pour le Compromis danois a augmenté de EUR 511 millions pour atteindre EUR 8.422 millions, provenant principalement de l'augmentation de la valeur de mise en équivalence de la participation dans Belfius Insurance, à la suite des augmentations des réserves et des revenus nets (EUR 114 millions), et de l'augmentation des réserves OCI (EUR 23 millions).

L'exposition au risque CVA est demeurée stable sur l'ensemble de l'année (EUR +85 millions), tout en faisant preuve d'une certaine volatilité durant le dernier semestre en raison des mouvements de taux observés.

L'exposition au risque de marché a diminué de EUR 611 millions. La forte baisse observée durant le premier trimestre, en raison des changements méthodologiques dans le calcul de la value at risk, a été partiellement compensée durant la suite de l'année en raison de positions de marché plus importantes et d'une volatilité accrue.

L'exposition au risque opérationnel a augmenté de EUR 348 millions pour la période sous revue, conformément à l'augmentation des revenus.

4. Ratios de solvabilité de Belfius Banque au niveau consolidé

Fin 2023, le ratio de capital CET 1 s'élève à 15,95%, soit une diminution de 49 points de base par rapport à fin 2022. A noter que des proformas sont rapportés pour 2022, en référence à la situation au 1 janvier 2023, tenant compte des impacts IFRS 17 et de la reclassification des modèles d'entreprise selon IFRS 9 pour Belfius Insurance. Notons également que ce ratio de capital CET 1 transitoire tient compte des mesures transitoires IFRS 9 ayant des impacts sur les fonds propres prudentiels et sur l'exposition au risque pour 14 points de base, soit une diminution de 22 points de base par rapport à fin 2022.

La diminution du ratio de capital CET 1 est le résultat des effets négatifs de l'augmentation de l'exposition totale au risque (-133 points de base), partiellement compensés par les effets positifs de l'augmentation des fonds propres CET 1 (+84 points de base).

Fin 2023, le ratio de capital Tier 1 s'élève à 16,67%, soit une diminution de 55 points de base par rapport à fin 2022.

Le ratio de capital total s'élève à 19,14% une diminution de 62 points de base par rapport à la fin de 2022.

À noter que sans l'application des mesures transitoires sous IFRS 9, le ratio de capital CET 1 'fully loaded' s'élèverait à 15,81%, le ratio de capital Tier 1 s'élèverait à 15,53% et le ratio de capital total diminuerait de 14 points de base pour atteindre 19%.

	1/1/23 Transitoire[1]		31/12/23 Transitoire	
CRR 2/CRD 5	Compromis danois	Méthode de déduction	Compromis danois	Méthode de déduction
Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (ratio de capital CET1)	16,44%	16,91%	15,95%	16,32%
Ratio de fonds propres de catégorie 1 (ratio de capital T1)	17,22%	17,47%	16,67%	16,83%
Ratio de fonds propres total	19,76%	19,64%	19,14%	18,97%

(1) Chiffres pro forma IFRS 17 après réévaluation sous IFRS 9. Ce pro forma tient compte de l'implémentation d'IFRS 17 et de la réévaluation au 1 janvier 2023 du business model sous IFRS 9, selon laquelle une reclassification d'EUR 8,9 milliards a été opérée du portefeuille de prêts et de titres de créance mesurés au coût amorti vers les prêts et titres de créance mesurés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

L'application du «Compromis danois» par rapport à la méthode de déduction pour les instruments de capital de Belfius Insurance (fonds propres déduits du capital CET 1 et instruments de dette subordonnée déduits du capital Tier 2) aurait les impacts suivants: une augmentation de 37 points de base du ratio de capital CET 1 et une diminution de 17 points de base du ratio de capital total.

5. Ratios de solvabilité de Belfius Banque au niveau statutaire

Fin décembre 2023, le ratio de capital CET 1 au niveau statutaire de Belfius Banque s'élève à 14,87% par rapport à 15,49% fin 2022, une diminution due à une augmentation du risque de crédit.

Fin décembre 2023, les éléments distribuables disponibles au niveau statutaire s'élèvent à EUR 5.692 millions.

6. Ratio de levier de Belfius Banque au niveau consolidé

L'exigence en termes de levier est à partir de juin 2021 une exigence contraignante de CRR 2. Le CRR 2 a intégré le ratio de levier dans l'exigence du pilier 1 et a fixé le niveau d'exigence minimale à 3%, une surcharge a également été fixée par l'ABE pour les G-SIB assortie d'un mandat afin d'analyser si certaines O-SIB (comme Belfius) devraient recevoir la même exigence de tampon supplémentaire ou une exigence similaire.

Le ratio de levier est défini comme étant le capital Tier 1 (le numérateur) divisé par la mesure de l'exposition (le dénominateur), calculée comme étant l'actif du bilan après certains retraitements sur les produits dérivés et les opérations de financement de titres, les éléments hors bilan et les ajustements prudentiels (pour les éléments déjà déduits du numérateur).

Afin d'assurer la cohérence avec le calcul du capital Tier 1 réglementaire (le numérateur), le calcul de la mesure d'exposition totale (le dénominateur) est basé sur le périmètre de consolidation prudentiel, c.-à-d., où Belfius Insurance est repris à sa valeur de mise en équivalence.

En outre, l'application des mesures transitoires pour les dispositions de l'IFRS 9 à partir de décembre 2020 a un impact sur le numérateur (voir ci-dessus) et le nominateur.

Notez également que, comme dans les chapitres 2, 3 et 4 précédents, la date du 31 décembre 2022 fait référence à la situation au 1 janvier 2023, tenant compte des impacts IFRS 17 et de la reclassification des modèles d'entreprise selon IFRS 9 pour Belfius Insurance.

Le risque d'endettement excessif est géré dans le cadre du processus du plan financier. Le ratio de levier tel que défini dans le CRR 2 fait en outre partie intégrante du cadre du Risk Appetite Framework pour lequel des limites et des objectifs internes sont fixés et qui est validé par le conseil d'administration. Le risque d'endettement excessif est inclus dans les processus de reporting et de contrôle de Belfius et fait l'objet d'un suivi régulier. Tout écart important et/ou toute modification prudentielle du ratio de levier sont signalés aux comités appropriés pour que la direction prenne les mesures nécessaires. Notez que Belfius reste bien en dessous des seuils indicatifs réglementaires de 8% pour les expositions de levier pour les opérations de financement de titres et pour les expositions de levier pour instruments dérivés.

Fin 2023, le ratio de levier transitoire de Belfius s'élevait à 6,55%, soit une augmentation de 38 points de base par rapport à la fin 2022, et bien au-dessus de l'exigence minimale du pilier 1 de 3%.

Cette augmentation résulte des effets positifs (30 points de base) du niveau plus élevé de capital Tier 1 (voir ci-dessus) et des effets positifs (8 points de base) de la diminution de la mesure de l'exposition totale à l'effet de levier, en raison de:

- une diminution forte des dépôts auprès des banques centrales dans les autres actifs; et
- une diminution des majorations des opérations de financement de titres principalement suite à la diminution des engagements vers les banques centrales liés aux expositions TLTRO; et
- une diminution des expositions de levier pour opérations hors bilan suite à un changement du facteur de conversion pour les lignes de crédit non utilisées; partiellement compensées par
- une augmentation des volumes de prêts, principalement les prêts aux entreprises et les prêts hypothécaires dans les autres actifs; et
- une légère augmentation des expositions de levier pour les opérations de financement de titres (conventions de cession-rétrocession);
- l'exposition de levier pour instruments dérivés reste stable.

(en millions d'EUR)	1/1/23[1] Transitoire	31/12/23 Transitoire
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1	11.045	11 584
Total des actifs	178.604	179 179
Déconsolidation du groupe d'assurances (méthode de mise en équivalence)	-14.865	-15 791
Correction pour instruments dérivés	-6.248	-5 604
Correction pour rétrocessions et autres opérations sur titres	3.194	1 597
Ajustement pour exposition aux banques centrales	0	0
Correction pour déductions des fonds propres de catégorie 1	13	-185
Expositions hors bilan	18.282	17 658
MESURE D'EXPOSITION TOTALE	178.980	176 854
RATIO DE LEVIER (en %)	6,17%	6,55%

(1) Chiffres pro forma IFRS 17 après réévaluation sous IFRS 9. Ce pro forma tient compte de l'implémentation d'IFRS 17 et de la réévaluation au 1 janvier 2023 du business model sous IFRS 9, selon laquelle une reclassification d'EUR 8,9 milliards a été opérée du portefeuille de prêts et de titres de créance mesurés au coût amorti vers les prêts et titres de créance mesurés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Veuillez noter que le ratio de levier 'fully loaded', excluant les mesures transitoires pour les dispositions de l'IFRS 9, diminuerait de 5 points de base.

7. Exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL)

Le 15 décembre 2023, la Banque Nationale de Belgique (BNB) a notifié à Belfius la demande imposée par le Conseil de Résolution Unique (Single Resolution Board – SRB) fixant l'exigence MREL consolidé pour le groupe Belfius selon la directive actuelle sur le redressement et la résolution bancaire (communément appelé BRRD2). Pour Belfius Banque, l'exigence MREL au niveau consolidé est de 23,75% du montant total des expositions de risque (Total Risk Exposure Amount - TREA) et de 7,07% des expositions de ratio de levier (Leverage Ratio Exposure - LRE).

Belfius Banque doit répondre à ce niveau d'exigence au plus tard le 1er janvier 2024 et doit prévoir une progression linéaire des fonds propres et des engagements éligibles par rapport à l'exigence. La SRB avait également fixé un objectif intermédiaire de 22,37% de TREA et de 6,84% de LRE qui devaient être atteints au 1er janvier 2022.

La demande MREL de la SRB prévoit également une exigence en subordination: Belfius Banque doit respecter au moins 15,21% de TREA et 7,07% de LRE au moyen de MREL subordonné. Les fonds propres utilisés pour satisfaire à l'exigence de coussin combiné (Combined Buffer Requirement - CBR) énoncée dans la directive 2013/36/UE (à 4,40% du TREA pour Belfius actuellement) ne peuvent être utilisés pour répondre aux exigences exprimées en TREA. Belfius Banque doit se conformer à cette exigence de subordination au plus tard le 1er janvier 2024, en tenant compte d'un niveau cible intermédiaire de 15,21% TREA et 6,84% LRE qui devaient être atteints au 1er janvier 2022.

Belfius répond déjà aux exigences BRRD2 MREL attendues fin 2023. En effet, exprimé en TREA, le MREL réalisé de Belfius (EUR 20,2 milliards) s'élève à 29,02% à comparer avec 28,15% de l'exigence finale de 2024 (CBR inclus).

De même, la subordination MREL de Belfius (EUR 15,1 milliards) s'élève à 21,79% TREA à comparer à 19,61% de l'exigence (CBR inclus). Exprimée en LRE, la subordination MREL de Belfius de 8,56% dépasse les 7,07% de l'exigence MREL.

Gestion du capital chez Belfius Insurance[21]

1. Supervision prudentielle

Belfius Insurance fait rapport à la BNB, en tant qu'organe de contrôle, en transmettant entre autres un rapport trimestriel concernant la marge de solvabilité et les liquidités au niveau statutaire.

Par ailleurs, dans le cadre du contrôle prudentiel exercé sur les assureurs systémiques, la BNB est notamment informée de manière très détaillée de la stratégie de la compagnie, de la politique ALM et de l'adéquation des réserves techniques.

2. Fonds propres réglementaires

Les fonds propres de Belfius Insurance, destinés à couvrir ces exigences de solvabilité, sont calculés en fonction des principes d'évaluation et d'éligibilité dans le règlement Solvabilité II, Directive 2009/38/UE.

Les fonds propres réglementaires de Belfius Insurance s'élèvent à EUR 2.061 millions, après dividende, à fin décembre 2023. Ils se composent à 79% de capital Tier 1, le capital de première qualité, incluant un emprunt perpétuel Tier 1 sous mesure transitoire. Le capital Tier 2 s'élève à EUR 345 millions et comprend essentiellement deux emprunts subordonnés conclus avec Belfius Banque, et le capital Tier 3 se monte à EUR 87 millions d'actifs d'impôts différés.

Par rapport à décembre 2022, les fonds propres réglementaires de Belfius Insurance ont augmenté de EUR 18 millions, après déduction d'un dividende prévisible de EUR 118 millions. Une légère baisse des taux d'intérêt a eu un

[21] Chiffres non audités.

impact positif sur les actifs, qui a été presque entièrement compensé par l'augmentation de la meilleure estimation des provisions liée à ce mouvement des taux d'intérêt, tempérée par une baisse de l'inflation projetée.

Belfius Insurance consolidé

(en millions d'EUR)	31/12/22	31/12/23
FONDS PROPRES ÉLIGIBLES ET DISPONIBLES AVANT DIVIDENDES PRÉVISIBLES	2 169	2 180
Tier 1	1 570	1 576
Fonds propres IFRS	1 827	1788
Différences de valorisation (après impôt)	-257	-212
Tier 1 restreint	171	171
Tier 2	336	345
Emprunts subordonnés	325	334
Autres	11	11
Tier 3	92	87
DTA	92	87
FONDS PROPRES ÉLIGIBLES ET DISPONIBLES APRÈS DIVIDENDES PRÉVISIBLES	2 043	2 061
Fonds propres disponibles avant dividende	2 169	2 180
Dividendes prévisibles	126	118

3. Exigences de solvabilité

Les risques de l'entreprise se reflètent dans les exigences de solvabilité II qui s'appliquent à tous les Etats membres de l'UE. Le calcul du capital de solvabilité requis (SCR) est basé sur les portefeuilles d'actifs et de passifs de Belfius Insurance et des entités d'investissement intégrées par transparence aux fins de Solvabilité II.

Le SCR de Belfius Insurance est calculé selon la «formule standard» définie dans la réglementation Solvabilité II et tient compte de l'ajustement pour la volatilité. Dans le calcul SCR, Belfius Insurance doit appliquer la restriction additionnelle liée à la capacité d'absorption des pertes d'impôts différés introduite par la BNB.

Le SCR de Belfius Insurance s'élève à EUR 1.055 millions à fin décembre 2023, une diminution de EUR 5 millions comparé à l'année 2022. La part la plus importante du capital de solvabilité requis est toujours constituée des risques de marché, principalement le risque de spread et le risque des actions. Ceux-ci ont diminué grâce aux décisions prises durant l'année. Compte tenu de la politique visant à maintenir un écart réduit entre les durations de l'actif et du passif au bilan de Belfius Insurance, le capital de solvabilité requis pour faire face au risque de taux d'intérêt est limité. La seconde contribution importante au capital de solvabilité requis est le risque d'assurance, qui a diminué en 2023 principalement suite à une inflation observée moins élevée.

(en millions d'EUR)	31/12/22	31/12/23
CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS SOUS SOLVENCY II	1 060	1 055
Risque de marché	664	670
Risque de crédit	111	133
Risque d'assurance	843	804
Risque opérationnel	80	83
Diversification	-544	-539
Capacité d'absorption de pertes des provisions techniques et des impôts différés	-94	-96

4. Ratio de solvabilité de Belfius Insurance

Le ratio Solvabilité II de Belfius Insurance s'élève à 207% avant dividende prévisible à fin décembre 2023, et est égal à 195% après dividende. L'augmentation du ratio (versus 193%) par rapport à l'année dernière est le résultat d'une légère diminution du SCR, renforcée par une légère croissance des fonds propres après déduction du dividende prévisible.

Le niveau confortable de capital permet le paiement d'un dividende. Ainsi, le conseil d'administration a proposé à l'Assemblée Générale de verser un dividende pour 2023 de EUR 118 millions et de mettre le solde à affecter dans la rubrique du bénéfice reporté.

Au-delà de l'exigence réglementaire de 100%, dans les conditions actuelles de marché et conformément à la réglementation en vigueur, Belfius Insurance a défini un objectif de ratio Solvabilité II opérationnel minimum de 160%.

Ratio Solvabilité II

(en %)	31/12/22	31/12/23
Ratio solvabilité II (avant dividende)	205%	207%
Ratio solvabilité II (après dividende)	193%	195%

Outre la mise en place d'un cadre de gestion des risques complet, la réglementation Solvabilité II exige également une autoévaluation selon laquelle, compte tenu du business plan, les fonds propres disponibles futurs sont évalués en tenant compte également d'un certain nombre d'analyses de stress tests. Ces analyses montrent que Belfius Insurance dispose de fonds propres disponibles suffisants pour absorber les chocs, en conformité avec les limites de l'appétit au risque approuvées par le conseil d'administration.

	Choc	Ratio Solvabilité II (en %)
Scénario de base (après dividende)		195%
Scénario de stress		
Taux d'intérêt	-50 bps	195%
Actions	-30%	181%
Spread		
Spread de crédit sur les obligations d'entreprise	+50 bps	189%
Spread de crédit sur les obligations d'Etat	+50 bps	183%
Spread de crédit sur les obligations d'entreprise et d'Etat	+50 bps	175%
Immobilier	-15%	187%
Pas d'ajustement de la volatilité (VA)		174%
Ultimate forward rate (UFR) @ 3%		193%

Une baisse du niveau des taux d'intérêt de 50 pb (par rapport au niveau fin 2023) aurait un impact neutre sur le ratio de Solvabilité II. Un choc boursier de -30% sur les cours d'actions aurait un impact de -14 pp, alors qu'une diminution du portefeuille immobilier de 15% diminuerait le ratio de solvabilité de -8 pp. Une augmentation des spreads de crédit de 50 pb sur la totalité du portefeuille obligataire et du portefeuille des crédits aurait un impact de -21 pp, tandis que la suppression de l'ajustement de volatilité dans le calcul de la meilleure estimation des provisions techniques aurait un impact de -21 pp. La réduction de l'Ultimate Forward Rate (UFR) du niveau actuel vers un niveau de 3% ferait diminuer le ratio de solvabilité de -3 pp.

Adéquation interne des fonds propres[22]

1. Fonds propres économiques

Belfius dispose, comme prévu par les exigences du Pilier 2 de la réglementation de Bâle, d'un dispositif interne de suivi trimestriel des principaux ratios d'appétit au risque («Risk Appetite») et d'adéquation de ceux-ci avec les fonds propres disponibles. Ce rapport trimestriel est complété d'un suivi mensuel portant sur le calcul des ratios clés d'appétit au risque et d'adéquation interne des fonds propres.

1.1. Définition

Les fonds propres économiques se définissent comme la déviation potentielle de la valeur économique de Belfius par rapport à la valeur économique attendue, et ce, à un intervalle de confiance et à un horizon de temps donnés. Le seuil de confiance (99,94%) choisi au niveau des scénarios de pertes de valeur est en ligne avec la notation de la dette senior unsecured de la Banque à un horizon d'un an (rating A pour l'année 2023).

Le processus de quantification des fonds propres économiques est organisé en trois étapes: l'identification des risques (l'inventaire et la définition des risques ainsi que leur cartographie sont revus annuellement en collaboration avec les différentes lignes d'activités), leur mesure (essentiellement sur la base de méthodes statistiques et/ou de scénarios) et l'agrégation des risques sur la base d'une matrice de corrélation inter-risques.

La plupart des risques sont capitalisés en fonction d'une mesure de perte inattendue. Cependant, si d'autres modes de gestion (limites, autres réserves que du capital, gouvernance...) sont considérés comme plus appropriés pour les encadrer, certains risques ne sont pas capitalisés.

Les fonds propres économiques occupent une place prépondérante du cadre d'appétit au risque de Belfius et s'inscrivent comme complément aux exercices de stress test dans le cadre du processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (Internal Capital Adequacy Assessment Process - ICAAP). Ils jouent également un rôle central dans la détermination du pricing et l'évaluation de la profitabilité de Belfius.

1.2. Adéquation des fonds propres économiques

Le comité de direction, qui fait également fonction de comité d'appétit au risque (Risk Appetite Committee – RAC), est amené à gérer le processus de détermination du niveau et d'allocation des fonds propres et est compétent pour toutes les matières liées aux fonds propres économiques, dont il est informé via les résultats fournis par les différents modèles impliqués dans le calcul des fonds propres économiques et le suivi des ratios, limites et triggers (réglementaires et économiques).

Les fonds propres économiques de Belfius s'élèvent à EUR 6.661 millions fin 2023 (comparé à EUR 5.745 millions fin 2022).

[22] Chiffres non audités.

Répartition des fonds propres économiques par type de risque

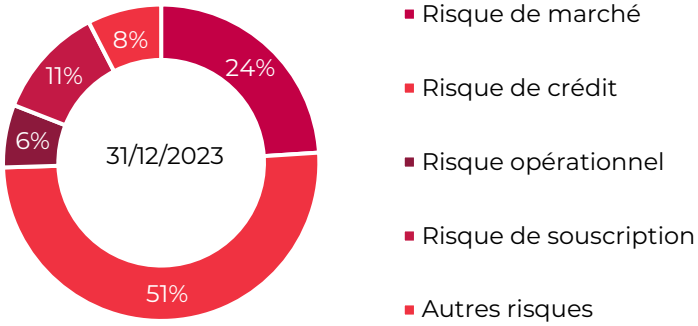

Le risque de crédit représente environ 51% des fonds propres économiques et reste le principal contributeur, le risque de marché (qui inclut les risques de taux, de change et le risque lié aux actions) 24%, le risque de souscription 11%, le risque opérationnel 6% et les autres risques (prepayment, funding...) 8%.

Par métier, les fonds propres économiques se répartissent de la manière suivante: les activités Individuals et Entrepreneurs, Enterprises & Public (E&E&P) représentent respectivement 26% et 44% des fonds propres économiques de Belfius. Le solde est constitué de 30% alloués au Group Center (principalement pour la gestion globale du bilan en termes de risques de taux et de funding de Belfius, et comprenant le portefeuille obligataire ALM ainsi que les obligations, dérivés et garanties de crédit des portefeuilles en run-off).

Répartition des fonds économiques par métier

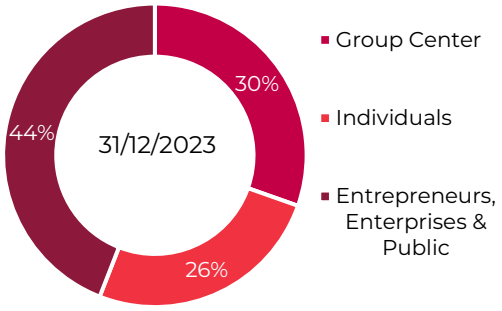

Gestion des risques

Ce chapitre fait partie intégrante des états financiers consolidés.

Introduction

Les activités de Belfius sont exposées à un certain nombre de risques tels que – mais non exclusivement – les risques de crédit, risques de marché, risques de liquidité, risques non financiers, risques d'assurance, risques de réglementation, risques d'environnement macroéconomique et risques géopolitiques qui peuvent également avoir un impact négatif sur le bilan de la Banque et les comptes de pertes et profits.

Pour gérer ces risques de manière adéquate, Belfius a mis en place une bonne gouvernance, comprenant un cadre de risque robuste et une solide culture du risque.

1. Contexte macro-économique en 2023

Après une croissance de 3% en 2022, l'économie belge a connu un atterrissage en douceur en 2023. En raison de l'affaiblissement de la demande mondiale et de la politique monétaire stricte de la BCE, la croissance du PIB a ralenti, passant de 1,7% sur une base annuelle au premier trimestre, à 1,4% au troisième trimestre 2023.

L'économie de la zone euro a subi un ralentissement plus marqué en 2023, l'Allemagne, la plus grande économie de la zone euro, faisant face à une récession industrielle et à une faible demande sur les marchés exportateurs. Par conséquent, la croissance du PIB de la zone euro est retombée à 0,5% en 2023, après avoir enregistré une hausse de 3,4% en 2022.

1.1. Investissements et consommation

Les investissements des entreprises ont enregistré une croissance plus rapide qu'en 2022, à la faveur de la baisse sensible des prix énergétiques et la dissipation du risque de pénurie de gaz. La congestion des chaînes d'approvisionnement mondiales a également fortement diminué en 2023, ce qui a soutenu l'activité, les sociétés étant capables de résorber l'arriéré des commandes non remplies. La confiance des chefs d'entreprise du secteur manufacturier a toutefois été beaucoup plus faible que dans le secteur des services, les niveaux d'activité dans l'industrie mondiale restant très faibles.

Face à la croissance globalement négative des revenus réels durant le premier semestre de l'année due à l'inflation élevée, les dépenses des consommateurs ont été prudentes. En Belgique et dans la plupart des États membres de la zone euro, les ménages ont réduit leurs investissements dans l'immobilier résidentiel mais également dans le marché immobilier dans son ensemble sur fond de hausse des taux des prêts hypothécaires et de baisse de l'inflation des prix des logements.

Point positif, la demande d'emplois dans la zone euro reste assez forte, avec des taux de chômage avoisinant des plus bas historiques. Dans la zone euro, le taux de chômage est ressorti à 6,4% fin 2023 contre 6,7% en 2022. En Belgique, le taux de chômage a clôturé l'année à 5,4%.

1.2. Inflation

Tant en Belgique que dans la zone euro, les taux d'inflation ont fortement diminué en cours d'année compte tenu de la baisse des prix du gaz, de l'électricité et du pétrole par rapport à 2022. En Belgique, l'indice harmonisé des prix à la consommation a chuté de 7,4% en janvier 2023 à 0,5% en décembre 2023. Dans la zone euro, l'inflation moyenne a reculé de 8,6% en début d'année à 2,9% en décembre 2023.

1.3. Politique monétaire

Durant presque toute l'année 2023, la BCE a poursuivi sa politique monétaire restrictive en réponse à un niveau d'inflation toujours supérieur à l'objectif de la Banque centrale. Entre janvier et septembre, la BCE a relevé ses taux directeurs de 2% à 4%. La Banque centrale devrait assouplir sa politique monétaire dans le courant de l'année 2024 à condition que les pressions inflationnistes continuent de s'atténuer.

1.4. Politique budgétaire

Au niveau de la zone euro, le ratio dette/PIB a chuté en 2023 par rapport à 2022, les gouvernements nationaux levant les mesures de soutien lancées durant la crise énergétique en 2022 et utilisant les économies réalisées pour réduire les déficits. En février 2024, les États membres de l'UE et le Parlement européen ont conclu un accord politique sur de nouvelles règles budgétaires. Les pays présentant des déficits supérieurs à 3% devront fournir un effort annuel de 0,5 point de pourcentage. Pour les pays présentant des déficits plus élevés, les exigences seront plus élevées.

Après avoir diminué à 3,5% du PIB en 2022, le déficit public général devrait se creuser pour atteindre 4,7% du PIB en 2023. En 2024, le déficit budgétaire devrait s'améliorer légèrement car les mesures temporaires liées à la crise énergétique et à l'Ukraine, seront supprimées. En 2023, le ratio de la dette publique belge a atteint 105,3% du PIB.

2. Ratings

Entre le 1er janvier 2023 et le 21 mars 2024, les différentes agences de rating ont pris les décisions suivantes:

- le 28 juin 2023, S&P a confirmé la notation long terme de Belfius Banque à A, ce rating a une perspective stable;
- le 7 juillet 2023, Moody's a confirmé la notation long terme de Belfius Banque à A1 et en a modifié la perspective de stable à positive;
- le 13 juillet 2023, Fitch a confirmé la notation long terme de Belfius Banque à A-, ce rating a une perspective stable;
- le 27 décembre 2023, Moody's a confirmé la notation long terme de Belfius Banque à A1, ce rating a une perspective positive;
- le 28 décembre 2023, S&P a confirmé la notation long terme de Belfius Banque à A, ce rating a une perspective stable.

Ratings de Belfius Banque au 21 mars 2024

	Stand-alone rating(1)	Long-term rating	Outlook	Short-term rating
Fitch	a-	A-	Stable	F1
Moody's	baa1	A1	Positive	Prime-1
Standard & Poor's	a-	A	Stable	A-1

(1) Qualité de credit intrinsèque.

Gouvernance

Conformément à l'article 194 de «la Loi bancaire», Belfius gère les risques à l'échelle du groupe dans un cadre de gestion des risques consolidé et intégré, et Belfius adopte une approche «risk-based» pour renforcer encore la dimension conglomérat.

L'objectif principal est de disposer d'une coordination au niveau du Risk Management au niveau du conglomérat, qui garantit la cohérence tout en respectant les spécificités de chaque entité, les responsabilités et les obligations légales et réglementaires. Les principaux piliers de la gestion des risques sont une structure de gouvernance des risques, un risk framework robuste et aligné, un suivi des risques et un processus de prise de décision adéquats.

La dimension conglomérat de la gouvernance des risques de Belfius comprend:

- au niveau du conseil d'administration: des RC/RUC conjoints (Risk Committee/Risk & Underwriting Committee);
- au niveau du comité de direction (niveau stratégique):
  - un comité de direction groupe, les conflits potentiels étant traités au niveau du comité intra-groupe;
  - un comité mixte des risques non financiers (Non-Financial Risk Committee - NFRC), lié à tous les sujets NFR;
  - un Comité Conglomerate Monitoring assurant une vue d'ensemble de toutes les filiales. Il aborde entre autres le cadre de gestion des risques de chaque filiale;
- au niveau du risque général (niveau tactique/opérationnel), plusieurs comités sont conjoints ou «Belfius Together» (BB: Belfius Banque; BI: Belfius Insurance & Belfius AM: Belfius Asset Management):
  - le comité exécutif Conglo Risk (Conglo Risk ExCom) avec la participation du CRO de Belfius Insurance et de Belfius AM;
  - le comité Capital Group (CGC) est un comité mixte BB et BI;

    - l'Investment Conviction Committee est un comité mixte BB, BI et Belfius AM;
    - le BI Assets & Liabilities Committee (ALCo) auquel BB participe;
    - le Belfius AM Pricing & Methodology Committee auquel BB participe;
- au niveau des risques spécifiques, plusieurs sous-domaines ont une gouvernance commune avec des sous-comités «Belfius Together» pour différents risques:
    - le comité de sécurité de l'information (Information Security Committee);
    - le comité de pilotage anti-fraude (Anti-Fraud Steering Committee);
    - le comité de pilotage «vie privée» (Privacy Steering Committee);
    - le comité de pilotage de la sécurité physique (Physical Security Steering Committee);
    - l'Outsourcing Management Committee (OMC)
    - un comité croisé ESG/Risque climatique.

Les trois entités (BB, BI et Belfius AM) ont un cadre et une approche similaires des politiques et des directives sur les risques. Les trois entités utilisent des outils similaires et/ou partagés afin de garantir la cohérence et de favoriser l'harmonisation tout en permettant une gestion intégrée des risques et des contrôles internes:

- le Risk Appetite Framework (RAF): défini et validé pour l'ensemble du groupe par Belfius Banque, il se décline jusqu'aux filiales, basé sur le RAF défini au niveau du groupe;
- le Risk Management & Control, exécuté via le «rapport de la direction effective relatif à l'évaluation du contrôle interne»;
- l'Internal Capital Adequacy Assessment Process (ICAAP) et le Recovery Plan (Belfius Banque), et l'ORSA (Own Risk and Solvency Assessment; Belfius Insurance).

La dimension Conglomérat a été encore renforcée avec une surveillance plus étroite des filiales importantes, incluant également d'autres dimensions:

- un alignement plus poussé des principales politiques de risque dans une approche conglomérat;
- la création d'une fonction risque dans toutes les filiales importantes.

1. Structure de la gouvernance des risques

Une structure de gouvernance des risques performante est considérée comme l'un des fondements d'une gestion du risque saine. La mise en place d'une structure robuste de comités des risques intègre une communication et un reporting efficaces ainsi qu'une délimitation claire des responsabilités et compétences.

1.1. Comités des risques au niveau stratégique fonctionnant au sein du comité de direction

Deux comités des risques ont été mis en place au sein du comité de direction de Belfius Banque. Ces comités sont préparés par le département Risques et sont organisés quelques fois par an:

- le **Risk Policy Committee (RPC)** analyse la définition et l'application des principales politiques, des principaux processus et méthodologies de mesure et de gestion du risque de la Banque, et supervise leur statut de validation;
- le **Non-Financial Risks Committee (NFR)** assure un cadre de suivi coordonné et structuré pour une gestion effective des risques non financiers.

En plus de ces deux comités des risques, quatre domaines fonctionnels font également directement rapport au comité de direction sans qu'un comité particulier ait été mis en place:

- le **comité de crédit (CRC)** centralise tous les sujets en relation avec le domaine des crédits (origination, suivi, impairment) en présence des membres du comité de direction qui sont directement impliqués dans ces matières (CRO, responsables des métiers PBR et WEP);
- le **Financial Markets Committee (FMC)** a pour fonction première la supervision du Risk Management et la conduite des activités dans le domaine des marchés financiers. Ce comité se réunit une fois par mois. Il est sujet à un strict quorum incluant des membres du comité de direction (CRO, CFO et responsable WEP);
- le **comité Actifs & Passifs (ALCo)**: l'ALCo est mandaté pour réaliser la gestion effective de l'ALM dans le cadre réglementaire. L'ALCo a chargé le Liquidity Management Committee de tous les aspects liés à la gestion, au pilotage et au reporting de la liquidité;
- le **Capital Group Committee (CGC)** anticipe, comprend, prépare, analyse et suit tous les aspects du capital au niveau du conglomérat (Banque, Assurance et filiales liées) dans le respect des contraintes

réglementaires, juridiques et économiques. Il agit également en tant que Prudential Watch Committee (PwaC).

1.2. Comités des risques au niveau tactique/opérationnel

Le comité de direction délègue certaines décisions au niveau tactique/opérationnel. Cette délégation se trouve décrite en détail dans les chartes des comités en vigueur. Pour les matières échappant au ressort de la délégation, le niveau tactique/opérationnel fournit des informations ou formule des avis au comité de direction, qui prend ensuite des décisions.

Les comités faisant partie du niveau tactique/opérationnel sont ceux dans lesquels le département Risques siège habituellement aux côtés des divisions commerciales. Les comités de risques qui sont dirigés par le département Risques se concentrent principalement sur l'appétit au risque et sur la méthodologie. Les comités Risques/Business sont dirigés conjointement par le département Risques/Business et se concentrent principalement sur les directives, les transactions et les risques de contreparties. Dans bon nombre de ces comités, le département Risques possède un droit de veto, de même que le droit de confier la décision à un niveau de gouvernance supérieur.

2. Appétit au risque

L'appétit au risque («Risk Appetite») exprime le niveau de risque qu'une institution est prête à accepter, étant donné les attentes des principaux acteurs (actionnaires, créanciers, régulateurs, agences de notation, clients, employés...), afin d'assurer la préservation d'un profil de risque et financier sain. Cet appétit au risque est défini par le conseil d'administration, sur proposition du comité de direction. Le département Risques prépare les propositions du comité de direction et les décisions du conseil d'administration, et fixe également les règles et le cadre pour l'exécution de ces règles.

Basé sur une approche holistique, l'appétit au risque est un point de référence pour:

- guider la stratégie et la planification;
- encadrer la performance en termes de croissance et de création de valeur;
- faciliter la prise de décision au quotidien dans les domaines opérationnels et commerciaux.

L'appétit au risque de la Banque est constitué d'une série d'éléments quantitatifs (Key Risk Indicators ou KRI) et qualitatifs (Statements) élaborés pour exprimer les niveaux et les types de risques qui ne sont pas acceptés, ceux qui sont tolérés et ceux qui sont visés dans le but de réaliser la stratégie business. Ils reflètent également la culture de Risque (p.ex. éthique, taxes, compliance, fraude,...). Ce cadre quantitatif est composé d'un ensemble de ratios comptables (gearing), réglementaires (solvabilité, liquidité), économiques (fonds propres économiques, earnings at risk) et d'indicateurs de risque clés internes. Les différentes métriques couvrent des risques divers (risques de crédit, solvabilité, liquidité, risques de marché, risques de concentration, risques non financiers, risques de compliance, risques de modèle...).

Des limites ont été définies pour chacun de ces ratios avec différentes zones, ce qui conduit à une gouvernance et à des mesures différentes en cas de violation. Elles sont revues et ajustées chaque année par les organes compétents. Les départements Risques et Finance sont en charge du suivi de ces ratios, et proposent, en cas de déviations, des mesures au comité de direction pour s'assurer du respect des limites.

Le RAF est déployé dans les principales filiales, permettant ainsi une cohérence accrue au sein du Groupe et un suivi rapproché du profil de risque par le Comité Conglomerate Monitoring.

En plus de la partie quantitative, une approche qualitative constituée de lignes directrices vise à définir l'appétit au risque qui ne peut pas être exprimé au travers de ratios quantitatifs.

L'appétit au risque (RAF) a été revu et approuvé par le comité de direction en décembre 2023.

3. Stress tests

Les stress tests font partie de l'ICAAP et sont réalisés annuellement. L'objectif principal des stress tests est de déterminer la capacité de la banque à résister à des scénarios défavorables et de mettre en évidence les principales vulnérabilités des positions de solvabilité, de rentabilité et de liquidité de Belfius. Chaque année, des scénarios de stress test sont revus et sont conçus de manière à s'assurer qu'ils restent pertinents et qu'ils reflètent les menaces actuelles et potentiellement à venir.

Le scénario de stress du plan financier est construit autour des principales incertitudes entourant le plan financier, induites par les changements rapides du contexte économique et du comportement de tous les acteurs économiques. Le scénario se concentre sur la position de Belfius en termes d'évolution des taux d'intérêt, de la concurrence relative aux dépôts, aux prêts et aux produits d'assurance, ainsi que des impacts économiques d'une récession dans laquelle certains secteurs pourraient être plus vulnérables. Ce scénario comprend les effets de second tour et la boucle de rétroaction entre la solvabilité et la liquidité de cet environnement. Le scénario principal est complété par deux couches de stress supplémentaires, se concentrant d'une part sur le stress supplémentaire appliqué aux portefeuilles de biens immobiliers commerciaux et résidentiels ainsi que sur les expositions aux CCP, et, d'autre part, sur un stress de liquidité extrême résultant d'un ratio LCR de 0%. Sous le stress appliqué de manière granulaire, notre portefeuille immobilier commercial a fait preuve de résilience même si des poches de risque ont été identifiées (par exemple, des projets plus petits, des dossiers de surveillance) pour lesquelles des actions sont déjà en place. Le stress test met également en évidence un impact limité du secteur public sur le coût du risque et les exigences en fonds propres.

Le test de résistance paneuropéen de l'EBA qui a eu lieu en 2023 a confirmé la gestion anticipative des risques de Belfius, pilier clé de la stratégie. À la lumière d'un scénario très sévère impactant à la fois les secteurs sensibles au COVID et à l'énergie, les dépréciations de crédit sont restées globalement en ligne avec les résultats du test de résistance de 2021, principalement grâce à l'approche de provisionnement anticipatif de Belfius appliquée lors des dernières crises, grâce aux overlays de phases 1 et 2 qui permettent d'atténuer les impacts crédit simulés par des taux de défaut plus élevés. Les augmentations de RWA découlent principalement de la baisse simulée de la qualité de crédit des entreprises, des PME et des particuliers, et de l'impact sur les actifs immobiliers commerciaux et résidentiels. La franchise commerciale et la stratégie de diversification de Belfius permettent une capacité de profit résiliente (+2,91% d'impact sur le ratio CET 1, avant les pertes de crédit et les impacts de risque de marché), même pendant les périodes de stress sévères.

4. Recovery plan

Une mise à jour du plan de redressement de Belfius a été soumise à la BCE au cours du second semestre 2023. Ce plan prévoit un ensemble de mesures de redressement qui seraient prises pour rétablir la viabilité à long terme de la Banque en cas de détérioration significative de la situation macroéconomique.

En 2023, l'accent a été mis sur l'élaboration de quatre scénarios de crise extrêmes inversés, ce qui a permis à la banque d'atteindre son point de quasi-défaut dans un court laps de temps: un scénario à l'échelle du système (récession sévère accompagnée par une inflation et un chômage élevés, un krach boursier et des écarts de financement élevés); un scénario idiosyncratique (Belfius principalement touchée par ses expositions au Royaume-Uni et aux États-Unis) et deux scénarios de stress de liquidité (scénarios slow-moving et fast-moving entraînant un bank run). Le plan de redressement démontre que Belfius bénéficie d'options de redressement suffisantes. Dans les scénarios extrêmes, la banque dispose de suffisamment de mesures pour rétablir les ratios de solvabilité et de liquidité LCR en un an.

5. Résolution

Belfius coopère avec le Single Resolution Board (SRB) pour préparer les plans de résolution, notamment en leur fournissant toutes les informations conformes aux exigences. Des workshops avec le SRB et leurs communications (lettres de priorité de travail) ont confirmé que Belfius a réalisé des progrès significatifs depuis ces trois dernières années en termes de qualité, d'exhaustivité et de livraison en temps voulu afin d'atteindre une résolvabilité totale d'ici la fin de 2023. Belfius reste pleinement engagée à développer davantage ses capacités de résolution conformément aux attentes révisées par le SRB.

En décembre 2023, Belfius a organisé avec succès un deuxième dry-run de résolution. L'objectif était de tester la gouvernance et la communication, ainsi que la capacité informatique à produire les points de données du bail-in, le bail-in étant la stratégie de résolution privilégiée.

Risque de crédit

1. Méthodologie

Belfius s'appuie sur une approche «Advanced Internal Rating Based» (AIRB) pour la gestion de ses risques de crédit. Cela signifie que Belfius fait usage de modèles internes pour définir les principaux paramètres de risque Probability of Default (PD – probabilité de défaut), Loss Given Default (LGD – perte en cas de défaut) et Credit Conversion Factor (CCF – facteur de conversion d'une ligne de crédit en équivalent crédit) pour les expositions hors bilan. Concernant le paramètre CCF, Belfius distingue les contreparties retail et non-retail: un modèle avancé est appliqué pour les contreparties retail, tandis que les contreparties non-retail utilisent les valeurs réglementaires.

En réponse à la dernière feuille de route de l'ABE pour la mise en œuvre de l'examen réglementaire des modèles internes (en mettant l'accent sur la définition du défaut, les estimations PD, LGD et le cadre d'atténuation du risque de crédit) et en réponse aux conclusions du TRIM («Targeted Review of Internal Models»), Belfius a lancé en 2020 un plan complet de transformation de ses modèles AIRB.

Dans ce contexte, une attention particulière est accordée:

- à l'amélioration du cadre de qualité des données pour la modélisation;
- à la mise en place d'un cadre complet de MoC (Margin of Conservatism);
- à l'examen des modèles de portefeuilles «low default», étant donné qu'un nombre limité de défauts observés est susceptible de compromettre la calibration du modèle.

Ce plan de transformation apportera à Belfius un nouvel ensemble de modèles, entièrement conformes aux dernières exigences réglementaires. Les modèles resteront la clé de voûte des processus et du reporting d'acceptation de crédit, de gestion du cycle de vie du crédit et de gestion du risque de crédit. La transformation de ce portefeuille de modèles privilégie deux des principes clés: la rationalisation et la simplification. Les autres options sont elles aussi abondamment étudiées (tout en gardant à l'esprit la finalisation des normes de Bâle III):

- application de l'approche AIRB uniquement aux modèles disposant de suffisamment de données historiques sur les défauts et les pertes; sinon, retour à une approche moins avancée;
- réduction du nombre de modèles via la révision du périmètre des modèles suivant la stratégie Belfius;
- simplification de la structure de certains modèles (par exemple, appréciation de l'adéquation et de la nécessité d'un questionnaire de qualité dans le cadre du développement du modèle).

Fin 2023, la plupart des modèles ont été soumis à l'approbation de la BCE. Un modèle a été approuvé et implémenté dans l'environnement de production. Il est prévu d'implémenter complètement une série de nouveaux modèles en 2024.

2. Limites de crédit et comités de crédit

La solidité du processus d'acceptation des crédits constitue l'un des principaux piliers de la gestion des risques de Belfius. Ce processus repose sur un large éventail de directives, de règles de délégation et d'autres instruments de gouvernance, qui visent un contrôle strict des risques de crédit.

Belfius a défini des limites par contrepartie et des délégations de pouvoirs décisionnels pour les divers types de risques de crédit. Ces limites et délégations sont suivies de manière systématique, rapportées trimestriellement aux organes de direction et, par ailleurs, évaluées chaque année par le comité de risque et le conseil d'administration.

Au fil des années, Belfius a mis au point une série de politiques et de directives qui couvrent le cycle de vie complet du risque de crédit.

Octroi de crédit

Le processus de décision en matière de crédit repose, chez Belfius, sur trois types de décisions:

- les décisions automatisées: la demande de crédit du client est confrontée à une série de paramètres de risque et de paramètres commerciaux; les résultats des modèles de scoring jouent un rôle important dans ce type de décisions;
- les décisions déléguées: décisions prises par des collaborateurs à qui certains pouvoirs de décision ont été délégués, intuitu personae et sur la base de la certification de leur expertise en matière de risque;
- les décisions régulières prises par les comités de crédit organisés en structure pyramidale, avec au sommet le comité de direction de Belfius qui a délégué une partie de son pouvoir de décision à des comités de crédit «subordonnés». Exceptionnellement, le conseil d'administration est impliqué dans le processus décisionnel. C'est le cas pour les expositions individuelles importantes et les expositions totales aux limites de l'appétit au risque de Belfius.

Depuis des années, Belfius Banque suit une stratégie de proximité avec ses clients:

- les comités de crédit et de risque ont été hautement régionalisés. Les pouvoirs de décision ont été délégués aux équipes régionales commerciales et de crédit, renforçant ainsi le principe de la décision de proximité;
- cela se traduit par une plus grande implication des différentes équipes dans le processus de prise de décision ainsi qu'une surveillance étroite de l'utilisation des pouvoirs délégués mentionnés ci-dessus;
- il en résulte pour nos clients une valeur ajoutée notable, quel que soit le segment dans lequel ils opèrent.

Pour l'octroi de crédits aux moyennes et grandes entreprises ainsi qu'aux clients du secteur public et du secteur social, l'approche est individualisée:

- les analystes de crédit examinent la demande de crédit de manière indépendante et définissent le rating interne du client;
- un comité de crédit ou un ou plusieurs collaborateurs dotés de pouvoirs de décision prennent ensuite une décision sur la base de divers éléments tels que la solvabilité, la relation avec le client et les perspectives de ce dernier, la demande de crédit et la garantie;
- lors du processus d'analyse, les demandes de crédit sont examinées attentivement et ne sont acceptées que si une perspective de continuité et la capacité de remboursement de l'emprunteur sont démontrées;
- afin de soutenir le processus de décision de crédit, un RoNRE (Return on Normative Regulatory Equity) est calculé, dans la plupart des cas, pour évaluer la rentabilité attendue de la transaction de crédit ou même de la relation de crédit complète avec le client.

Fixation et contrôle de la limite de risque de crédit

Afin de maîtriser son risque de concentration, Belfius fixe des limites d'exposition au niveau de la contrepartie ainsi qu'au niveau de chaque groupe de risque:

- ces limites d'exposition sont définies sur la base du profil de risque du client, l'accent étant mis principalement (mais pas exclusivement) sur son rating interne;
- elles reflètent l'appétit au risque de Belfius au niveau de la relation client individuelle et font partie en tant que telles du pilier qualitatif du Risk Appetite Framework de Belfius;
- la répartition de cette limite ne donne pas le droit à un client d'y avoir recours librement. En effet, chaque transaction doit faire l'objet d'une évaluation et d'une décision prise au niveau décisionnel compétent.

Enfin, les limites de contrepartie susmentionnées sont complétées par un ensemble de limites et de lignes directrices au niveau du portefeuille qui font partie du cadre d'appétit au risque de Belfius:

- plusieurs lignes d'activité doivent se conformer à des lignes directrices supplémentaires au niveau du portefeuille dont le but est de limiter les risques sectoriels spécifiques et/ou les concentrations de risque sectoriel;
- ces lignes directrices imposent une limite supérieure pour certaines poches de risques sectoriels, indépendamment de la qualité de crédit individuelle et des limites au niveau des contreparties et/ou du groupe de risque;
- elles sont contrôlées trimestriellement par les équipes Risk Management et font l'objet d'un rapport au Comité Central des Crédits de Belfius et ensuite au comité de direction via le Risk Report trimestriel.

Suivi des contreparties et du portefeuille

L'objectif général de Belfius est d'assurer la mise en œuvre d'une gestion des risques saine, prudente et efficace, reposant sur une parfaite compréhension des risques et une identification et un signalement rapides et proactifs des risques potentiels.

C'est pourquoi Belfius contrôle en premier lieu la solvabilité des emprunteurs individuels, et ce, tout au long du cycle de vie du crédit:

- le processus de révision économique des dossiers de crédit garantit que les signaux de détérioration du risque peuvent être détectés à temps et être surveillés et/ou traités comme il se doit;
- ce processus de contrôle est organisé dans un cycle annuel, avec une analyse approfondie des clients présentant des expositions de crédit importantes et/ou des changements significatifs dans leur profil de risque;
- il est complété par des systèmes d'alerte précoce qui permettent de détecter proactivement une détérioration de la situation financière du client.

En outre, Belfius surveille également en continu une série d'indicateurs clés liés au risque (et leur dynamique sous-jacente) au niveau du portefeuille et procède fréquemment à des analyses ad hoc lorsque des poches de risques spécifiques font leur apparition.

3. Fondamentaux du risque de crédit en 2023

À partir de la fin de l'année 2022, les hausses des taux d'intérêt de la BCE ont réussi à réduire l'inflation qui avait atteint un pic après la pandémie de Covid. La pression inflationniste en Belgique a été considérablement réduite, notamment grâce à la baisse des prix de l'énergie. Toutefois, les turbulences géopolitiques persistantes et la difficulté des principales économies européennes à retrouver leur équilibre ont continué à alimenter l'incertitude économique. Malgré cet environnement, la Belgique a affiché une résilience économique supérieure à celle d'autres pays européens. Compte tenu de l'incertitude concernant la croissance future, les taux d'intérêt, l'inflation, les résultats des élections et l'impact des conflits géopolitiques, la vigilance reste de mise en termes de gestion des risques et de provisionnement.

Dans ce contexte, le portefeuille de prêts de Belfius a affiché une bonne résilience au niveau de ses principaux indicateurs de risque. La qualité globale du crédit est restée stable pour tous les segments de clientèle, sans impact notable de la pandémie de Covid-19, de la crise énergétique ou des tensions géopolitiques. La plupart des ménages et des sociétés non financières ont surmonté les crises notamment grâce à des amortisseurs financiers et à des mesures de soutien publiques et privées. Le retournement attendu du cycle du crédit s'est jusqu'ici déroulé de manière harmonieuse avec une augmentation progressive de certains indicateurs de risque de crédit (watchlist, arriérés et crédits non performants). Au cours des derniers mois, les prix de l'immobilier résidentiel et commercial ont affiché une meilleure résilience que dans les pays voisins.

Les taux d'intérêt élevés ont toutefois freiné la production de crédits hypothécaires et le risque de refinancement apparaîtra plus prononcé pour les entreprises plus faibles dans l'éventualité de la matérialisation d'un long cycle ascendant. Au sein du portefeuille de prêts de Belfius, on observe une augmentation du nombre de faillites, même si elles n'atteignent pas encore le niveau pré-Covid (2019), qui touchent particulièrement les petites entreprises ainsi que les secteurs de la construction, des transports et de l'hôtellerie-restauration. Le segment du développement du secteur immobilier, tant résidentiel que commercial, est touché de multiples façons par l'augmentation des coûts de construction, la hausse des taux d'intérêt et la baisse de la demande, ce qui crée des problèmes de liquidité. Les mesures liées au Covid-19 et l'impact de l'inflation sur la stabilité financière des entités du secteur public (y compris les hôpitaux) entraînent une augmentation des déficits et de la dette publique, alors que les prochains défis, tels que la transition énergétique, l'adaptation au climat et les besoins en infrastructures, sont au cœur du débat public.

3.1. Coût du risque en 2023

3.1.1. Méthodologie de réductions de valeur IFRS 9 chez Belfius

Il est fait référence à l'Annexe IX.1.4. Rapport de risque 2019 pour une description complète du processus utilisé par Belfius pour le calcul des pertes de crédit attendues selon la norme IFRS 9 (Expected Credit Loss - ECL). Les principes de base du processus de calcul des pertes de crédit attendues (ECL) selon la norme IFRS 9 sont les suivants:

- Belfius Banque et ses filiales comptabilisent les provisions pour les ECL associées à des instruments financiers évalués au coût amorti (amortised cost – AC) ou évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (fair value through other comprehensive income – FVOCI);
- Les ECL sont mesurées via une provision pour pertes qui dépend du statut de l'instrument financier:
    - pour les expositions performantes (c'est-à-dire les instruments qui n'ont pas subi une augmentation significative du risque de crédit depuis leur création), dites de phase 1, on calcule une ECL pour 12 mois;

  - pour les expositions sous-performantes (c'est-à-dire les instruments qui ont subi une augmentation significative du risque de crédit depuis leur création), dites de phase 2, on calcule une ECL pour l'ensemble de la durée de vie résiduelle («Lifetime ECL»);
  - les expositions non performantes (c'est-à-dire celles qui font l'objet d'une réduction de valeur à la suite d'un défaut) sont classées en phase 3 et l'ECL reflète l'exposition restante après la meilleure estimation possible des recouvrements futurs;
- Les ECL sont des estimations des pertes de crédit, pondérées en fonction des probabilités. Elles sont exprimées comme la valeur actuelle des insuffisances de flux de trésorerie, c'est-à-dire la différence entre les flux de trésorerie dus à l'entité en vertu du contrat et les flux de trésorerie que l'entité s'attend à recevoir. Les calculs des ECL utilisent les paramètres de la probabilité de défaut (Probability of Default - PD) et de la perte en cas de défaut (Loss Given Default - LGD). La probabilité de défaut «point-in-time» utilisée est une probabilité de défaut qui intègre, entre autres, des informations macroéconomiques prospectives grâce à l'utilisation de quatre scénarios macroéconomiques différents. Ces scénarios sont élaborés à partir d'informations internes fournies par le département Research de Belfius, qui utilise des informations externes et internes pour générer un scénario de prévision «neutre» des variables économiques pertinentes ainsi qu'une série représentative d'autres scénarios de prévision possibles. Les informations externes comprennent les données et les prévisions économiques publiées par les organismes gouvernementaux et les autorités monétaires;
- Belfius attribue des probabilités aux quatre scénarios de prévision (neutre, optimiste, pessimiste et de stress) et établit le lien entre les variables macroéconomiques, le risque de crédit et les pertes de crédit par des relations identifiées et documentées entre les principaux facteurs de risque de crédit et de pertes de crédit pour chaque portefeuille d'instruments financiers, d'une part, et l'analyse statistique des données historiques, d'autre part.

Dans le contexte de la pandémie de Covid-19, suivie du conflit Russie/Ukraine et de la crise énergétique qui en a résulté, les principes de base de Belfius pour le calcul des ECL sont restés fondamentalement inchangés. Certains ajustements de l'approche susmentionnée ont toutefois été nécessaires afin de maintenir une couverture adéquate des risques potentiels. Les ajustements concernaient essentiellement la durée de la période de référence utilisée pour projeter les facteurs macroéconomiques (prise en compte d'un historique plus long en tenant compte également des perspectives, pour éviter les effets ponctuels d'une période de turbulences).

En 2023, à l'aube d'une ère post-Covid, Belfius:

- a décidé, au cours du premier semestre, d'abandonner la moyenne à long terme des données historiques dans le calcul des facteurs macroéconomiques et de n'utiliser que les données macroéconomiques de 2022-2024. Fin 2023, Belfius est revenue à une approche entièrement «point-in-time» et prospective pour le calcul des facteurs macroéconomiques, c'est-à-dire une approche basée uniquement sur les données macroéconomiques de 2023-2025;
- conserve le système de quatre scénarios prospectifs pondérés en fonction des probabilités, chacun ayant ses propres paramètres macroéconomiques pour générer des cas optimistes, neutres, pessimistes et de stress. Les scénarios ont toutefois été adaptés à l'environnement macroéconomique actualisé.

Étant donné que les estimations des ECL sont complexes et, dans une certaine mesure, subjectives, l'approche mécanique susmentionnée est complétée par une estimation experte via des couches de «management call», comme l'autorisent les références comptables IFRS 9. Ces couches peuvent être positives ou négatives et visent à inclure tous les éléments entrant dans le calcul des ECL qui n'ont pas été pris en compte par le calcul mécanique au niveau individuel ou au niveau d'un (sous-)portefeuille. Belfius a poursuivi son processus d'analyse et de suivi des portefeuilles, afin de déterminer et de tenir à jour les secteurs et/ou les clients vulnérables aux risques d'inflation et de prix de l'énergie. Pour ces poches de risque, une surcouche pour les expositions vulnérables a été constituée.

Il convient de rappeler que les provisions des phases 1 et 2 constituent un provisionnement anticipatif pour les pertes de crédit attendues dans les dossiers susceptibles d'avoir le statut de défaut. La mesure dans laquelle ces provisions de phases 1 et 2 seront transformées en provisions de phase 3, couvrant les pertes de crédit encourues sur les crédits en défaut, ou seront libérées, reste incertaine. Si l'environnement macroéconomique s'améliore au point que les transitions anticipées n'évoluent pas vers le statut de défaut, une partie de ces réductions de valeur s'inversera au fil du temps.

Fin 2023, une couche ESG a été introduite pour les risques environnementaux, liés à des poches de risques spécifiques dans les portefeuilles des crédits hypothécaires et E&E, afin d'anticiper les risques potentiels liés à la transition climatique. Il est important de clarifier (i) qu'il n'y a pas de double comptage de la couche ESG avec d'autres surcouches existantes; (ii) qu'il s'agit de la première application d'un concept qui évoluera dans le futur; et (iii) qu'une partie des expositions qui sont pour l'instant couvertes par une surcouche pour Expositions Vulnérables

(basée sur la sensibilité à l'énergie) devrait glisser vers la couche ESG dans le futur. L'exposition supplémentaire pour la couche ESG s'élève à EUR 1,6 milliard.

3.1.2. Facteurs du coût du risque en 2023

Coût du risque

Le coût du risque pour 2023 s'élève à EUR -109 millions et se compose de EUR +36 millions de reprises dues à la mise à jour des facteurs et perspectives macroéconomiques, de EUR +5 millions de reprises après la réévaluation de la surcouche pour les expositions vulnérables, de EUR -118 millions de provisions spécifiques pour les crédits en défaut et de EUR -32 millions de provisions pour les évolutions du portefeuille[23].

Coût du risque

(en millions d'EUR)

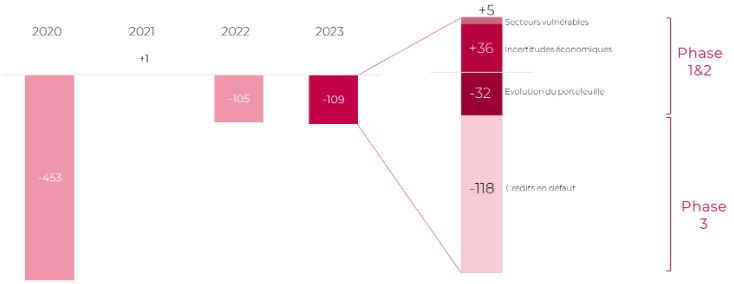

Facteurs macroéconomiques utilisés dans les calculs des ECL pour 2023

Les projections macroéconomiques, utilisées pour les calculs des ECL, ont été mises à jour conformément aux attentes du département Research de Belfius. Par rapport aux données utilisées en 2022, les prévisions de croissance du PIB pour 2023 ont été revues à la hausse pour la Belgique (1,5%) et les États-Unis (2,4%). Pour 2024, les prévisions de croissance du PIB ont été légèrement revues à la baisse (de 1,6% à 1,2%) pour la Belgique, la zone euro (de 1,5% à 0,9%) et les États-Unis (de 1,2% à 1,1%). La reprise de la croissance est reportée à 2025. L'important ralentissement de l'inflation, initialement prévu pour 2023, s'est étalé sur 2023 et 2024, pour atteindre un niveau attendu de 2,1% en 2025. Les données sur le chômage n'ont pas été matériellement ajustées par rapport à celles utilisées en 2022; le taux de chômage comprend toujours le chômage temporaire exceptionnel qui devrait être, dans une certaine mesure, converti en chômage structurel.

Paramètres macroéconomiques[1] utilisés pour les calculs d'ECL selon les normes IFRS 9

	Fin 4T 2022			Fin 2T 2023			Fin 4T 2023		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2023	2024	2025
PIB (% Y-O-Y)									
Belgique	2,8	0,1	1,6	3,1	0,9	1,2	1,5	1,2	1,4
Zone euro	3,0	0,0	1,5	3,5	0,7	1,1	0,5	0,9	1,5
Etats-Unis	1,6	1,0	1,2	2,1	1,4	0,4	2,4	1,1	1,6
CPI (% Y-O-Y)									
Belgique	10,4	6,1	3,0	10,3	5,1	3,4	2,6	4,7	2,1
Chômage									
Belgique	9,3	8,8	8,3	8,5	8,2	8,0	8,3	8,0	7,8
Zone euro	9,9	8,5	7,1	9,6	8,2	6,8	8,6	7,2	7,0

(1) Les chiffres peuvent différer de ceux présentés dans la section consacrée à l'environnement macroéconomique, étant donné que les pertes de crédit attendues selon la norme IFRS 9 sont réalisées au cours du trimestre.
(2) Les chiffres du chômage incluent le chômage temporaire exceptionnel.

[23] Dont EUR -20 millions en raison de pertes de capital sur la vente d'obligations LCR, lesquelles sont présentées selon le modus operandi de Belfius comme une composante du Coût du Risque.

Scénarios macroéconomiques pour le PIB (% YoY)

	Fin 4T 2022			Fin 2T 2023			Fin 4T 2023		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2023	2024	2025
SCÉNARIOS									
Optimiste	3,4	0,7	2,2	3,1	1,5	1,8	2,1	1,8	2,0
Neutre	2,8	0,1	1,6	3,1	0,9	1,2	1,5	1,2	1,4
Pessimiste	1,7	-1,6	0,5	3,1	-0,2	0,1	0,4	0,1	0,3
Stress	1,2	-1,6	-0,1	3,1	-0,8	-0,5	-0,2	-0,5	-0,3

- Le scénario neutre est complété par un scénario optimiste, un scénario pessimiste et un scénario de stress. Le tableau ci-dessus illustre les hypothèses de croissance du PIB belge-selon les quatre scénarios.
- Les pondérations des scénarios ont été modifiées en augmentant le poids vers le scénario neutre (de 45% à 55%) tout en réduisant le poids associé aux scénarios pessimiste (de 40% à 35%) et de stress (de 10% à 5%).
- La mise à jour des facteurs macroéconomiques et le renforcement du caractère prospectif des calculs ECL ont entraîné une reprise des provisions de EUR +36 millions en 2023.

Poids des scénarios (en %)

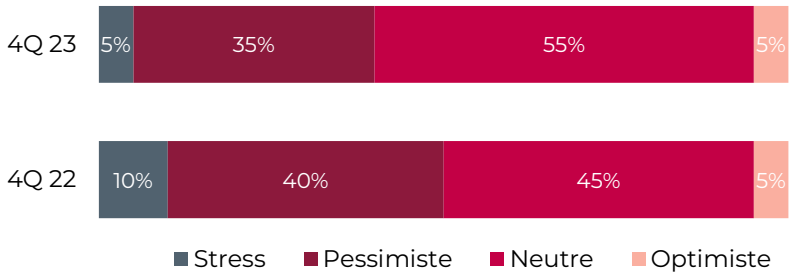

Sensibilité du stock de réductions de valeur des phases 1 et 2 aux changements de pondération des scénarios

Le tableau suivant donne un aperçu de la sensibilité du stock de réductions de valeur des phases 1 et 2 au poids des scénarios macroéconomiques. Dans le cadre de la méthodologie actuelle, les facteurs macroéconomiques les plus pertinents sont le PIB et le chômage. Il convient de souligner que la sensibilité n'est pas linéaire et ne peut pas être simplement extrapolée.

(en millions d'EUR)	Quid si 85% optimiste?[1]	Scénario moyen pondéré 4T23	Quid si 85% pessimiste?[1]	Quid si 85% stress?[1]
Stock réduction de valeur phases 1 et 2	724	904	1 072	1 283
% modification par rapport au scénario pondéré	-20%	0%	19%	42%
		Optimiste 5% Neutre 55% Pessimiste 35% Stress 5%		

(1) 5% pour chacun des 3 autres scénarios.

L'approche des surcouches

Les calculs mécaniques sont complétés par des surcouches experts. Ces surcouches sont conçues pour aboutir à la meilleure estimation de la couverture de l'ECL dans certaines poches de risque d'expositions vulnérables spécifiquement identifiées (définies en termes de secteurs, de groupes d'entreprises ou d'expositions individuelles) lorsque le risque de crédit est estimé (potentiellement) insuffisamment couvert par les provisions calculées de manière mécanique.

Dans ce cas, un ou plusieurs paramètres IFRS 9 ont été accentués lors du calcul de l'ECL. Pour les crédits hypothécaires, une valeur de perte en cas de défaut (LGD) accentuée a été appliquée, tandis que pour les entreprises

vulnérables au risque d'inflation et de prix de l'énergie, une majoration a été appliquée à la perte de crédit attendue calculée mécaniquement. Les add-ons correspondent à une augmentation de la perte de crédit attendue, équivalente à une dégradation de la notation de 1 à 2 crans. Cette approche alimente le processus trimestriel formel de réduction de valeur et se traduit par le passage de dossiers individuels ou de poches de risque de la phase 1 à la phase 2. Elle entraîne des niveaux de pertes de crédit attendues jugés plus adéquats pour couvrir le risque de crédit (accru) correspondant.

En 2020 et 2021, une surcouche a été constituée pour couvrir les risques liés aux événements Covid. Les expositions de crédit aux particuliers et aux entreprises faisant l'objet d'un moratoire de paiement et aux entreprises des secteurs les plus durement touchés par la pandémie et les mesures sanitaires ont été incluses.

En 2022, le facteur de risque s'est progressivement déplacé également vers les secteurs sensibles à l'inflation et aux hausses des prix de l'énergie.

En 2023, les expositions liées au Covid ont complètement disparu de la surcouche. Le scope de la surcouche était uniquement lié aux expositions vulnérables à l'énergie et à l'inflation. La définition du scope n'a pas changé en 2023, l'évolution des provisions a été dictée par l'évolution des expositions et la migration des notations.

La surcouche pour ces expositions vulnérables a été réduite de EUR 5 millions en 2023. Les expositions vulnérables avec un effet Covid initial ont progressivement disparu et la surcouche sert donc simplement à couvrir les risques potentiels liés à l'inflation et à la hausse des prix de l'énergie.

L'exposition de Belfius à ces secteurs ou contreparties vulnérables est limitée à 3,4% du portefeuille total et peut être répartie comme suit:

Surcouche E&E – expositions par secteur au 31/12/2023: EUR 6,5 milliards

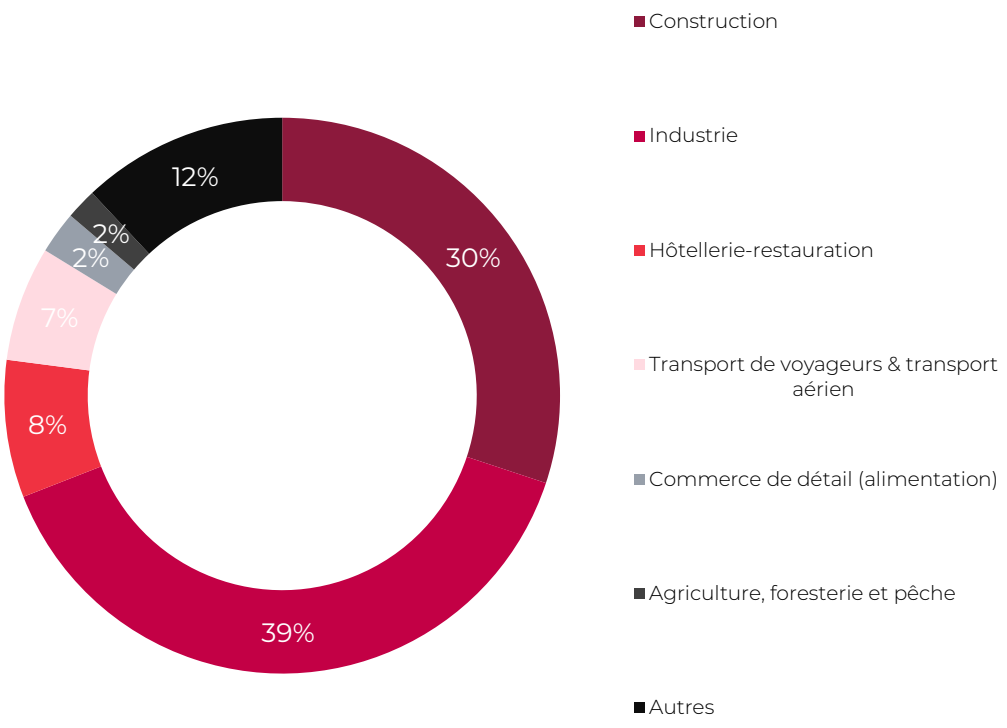

La provision pour les incertitudes macroéconomiques et la surcouche pour les expositions vulnérables forment ensemble la «surcouche Belfius pour les incertitudes économiques et les expositions vulnérables», dont le stock fin 2023 s'élève à EUR 194 millions (contre EUR 235 millions fin 2022):

- EUR 88 millions pour les facteurs macroéconomiques (contre EUR 124 millions fin 2022);
- EUR 106 millions pour les expositions vulnérables (contre EUR 111 millions fin 2022).

Surcouches

(en EUR millions)

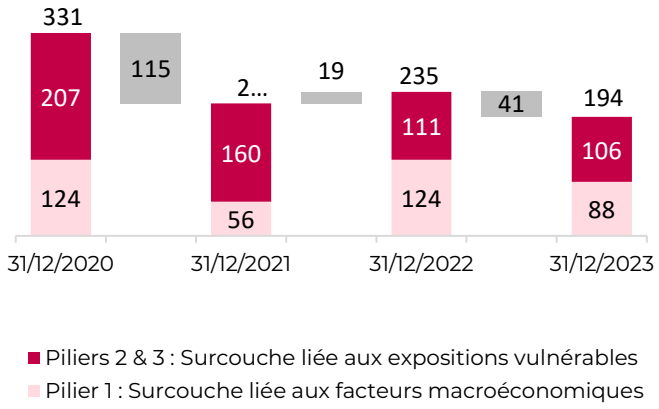

Provisions de phase 3 pour les dossiers en défaut

Belfius continue d'appliquer sa procédure standard de réduction de valeur pour les expositions non performantes. Les provisions de phase 3 représentent un coût du risque de EUR 118 millions en 2023, une valeur proche du niveau naturel annuel pour le portefeuille Belfius. Les provisions de phase 3 pour les expositions en défaut ont augmenté et le coût du risque associé de phase 3 est supérieur à celui de l'an dernier (EUR -60 millions pour 2022), en raison d'expositions passant en statut de défaut dans les segments PME (secteurs de l'immobilier, de la construction, du commerce de détail et de l'hôtellerie/restauration) et Corporate (secteurs de l'industrie manufacturière, de l'immobilier et de la construction).

3.2. Évolution du portefeuille par segment

3.2.1. Individuals

En raison d'un environnement macroéconomique difficile, avec une inflation modérée et des taux d'intérêt plus élevés, la production de crédits hypothécaires pour 2023 a diminué de 30% par rapport aux années précédentes. Néanmoins, le portefeuille actuel de crédits hypothécaires est passé d'un FEAD de EUR 41,9 milliards fin 2022 à EUR 43 milliards en 2023.

Belfius a largement respecté les attentes de la BNB fixées en 2019 en ce qui concerne les prêts nouvellement octroyés. La part des prêts avec une LTV > 90% est restée relativement stable à 13,7%, tandis que les prêts avec une LTV > 90% et un DSTI > 50% ont représenté 3% de la production totale de 2023, bien en dessous du seuil de 5%. Malgré l'augmentation des maturités et en raison de paiements d'intérêts nettement plus importants, les valeurs de DSTI en 2023 étaient en moyenne plus élevées qu'en 2022.

Comme l'an dernier, Belfius a continué à surveiller son portefeuille de crédits hypothécaires afin de déceler d'éventuels signes de détérioration. L'impact négatif de la hausse des coûts de l'énergie et de l'inflation est resté assez limité, principalement en raison des subventions publiques à l'énergie et des indexations automatiques (partielles) des salaires. Un nombre limité de clients ont demandé un report des remboursements du capital dans le cadre de l'initiative Febelfin 2022 qui s'est achevée en mars 2023. Le volume des crédits hypothécaires forborne a diminué, passant de EUR 419 millions en 2022 à EUR 346 millions en 2023, en raison d'un important flux sortant de prêts Covid-19, qui a plus que compensé le flux entrant lié à la hausse des coûts de l'énergie.

Malgré les défis posés par l'environnement macroéconomique actuel, le portefeuille de crédits hypothécaires a affiché de bons résultats. Le niveau de PD (probabilité de défaut) et le ratio de NPL (crédits non performants) de ce portefeuille sont restés stables respectivement, à environ 0,5% et 0,3%. La part des crédits hypothécaires à taux fixe nouvellement accordés est restée élevée (99%), réduisant l'impact de la hausse des taux d'intérêt sur la performance de ces prêts.

À l'instar des crédits hypothécaires, les crédits à la consommation ont connu un ralentissement de la croissance de la production par rapport à l'année précédente. Le FEAD s'élevait à EUR 5,7 milliards à la fin de l'année, soit une augmentation de 3,7% par rapport à l'année précédente. La PD moyenne a diminué de 0,8% en 2022 à 0,7% en 2023. Toutefois, le ratio de NPL s'est légèrement dégradé, passant de 2,3% fin 2022 à 3,0% un an plus tard. L'évolution opposée de ces deux indicateurs de risque peut être attribuée à un seul dossier important qui est passé du statut de crédit performant à celui de crédit non performant.

Nous continuons à surveiller de près la performance des prêts accordés aux particuliers, mais le ralentissement des pressions inflationnistes et le potentiel d'assouplissement monétaire pourraient stimuler la production et améliorer la qualité de ces deux portefeuilles.

3.2.2. Entrepreneurs & Enterprises (E&E)

L'environnement économique reste difficile. La confiance des entreprises affiche une certaine volatilité, sous l'effet des fluctuations des prix de l'énergie, de la pression continue sur les marges, du potentiel réduit de répercussion des coûts plus élevés et de la hausse des taux d'intérêt, le tout dans le contexte d'une recherche permanente d'une nouvelle normalité. Certains signes prudents de stabilisation économique sont visibles: la pression inflationniste a considérablement diminué, les problèmes de la chaîne d'approvisionnement ont été résolus et les tensions sur le marché du travail se sont légèrement atténuées. Si la plupart des entreprises semblent plutôt résilientes, constituant des réserves de

trésorerie et maintenant leurs plans d'investissement (principalement pour stimuler la productivité grâce à la digitalisation et à l'automatisation) et leurs effectifs, la situation économique semble se trouver à un tournant pour une part croissante d'entre elles. Les circonstances géopolitiques actuelles n'ont pas d'impact économique négatif majeur, mais contribuent à l'incertitude au cas où des conflits de guerre proches viendraient à se propager à d'autres pays.

Ces observations générales cachent des différences sectorielles. Les fondamentaux de l'industrie manufacturière restent faibles, en particulier pour les activités à forte consommation d'énergie, mais se stabilisent après une période de ralentissement de la demande, car les consommateurs sont de plus en plus attentifs aux coûts. Une exception notable dans ce segment est le secteur de la construction et des matériaux de construction, qui a fortement souffert de l'important ralentissement du marché de l'immobilier (construction) dû à la hausse combinée des coûts de construction et des taux d'intérêt. D'autre part, le secteur des services conserve une dynamique positive, principalement dans un contexte B2B, mais a également connu un ralentissement dans les activités liées à l'immobilier et au commerce de détail (en raison d'une baisse de la demande).

Cette vision mixte est visible dans le suivi global du portefeuille de prêts E&E de Belfius, atteignant EUR 62,2 milliards fin 2023:

- La qualité globale du crédit dans le segment E&E est stable (PD moyenne de 1,64% fin 2023 contre 1,58% fin 2022), mais avec des volumes de watchlist en augmentation et, dans le segment des PME, des niveaux de PD et de NPL également en hausse;
- La production, en particulier dans le Corporate Banking, est restée très dynamique, avec une qualité de crédit élevée, grâce à des encours importants et bien notés, tout en augmentant la concentration dans une certaine mesure;
- La qualité de crédit du portefeuille de l'immobilier commercial a affiché une tendance stable, mais avec des points d'attention dans le secteur du développement et sur des projets plus petits et moins diversifiés;
- Les faillites reviennent progressivement à leurs niveaux d'avant-Covid, mais avec des différences régionales et sectorielles, et une croissance plus prononcée dans les secteurs de la construction, des transports, de l'hôtellerie et de la restauration.

La pandémie de Covid-19 et la guerre en Ukraine sont à l'origine d'une hausse significative du prix des matériaux de construction. Celle-ci a été suivie d'une augmentation des taux d'intérêt. En conséquence, les valeurs immobilières ont été mises sous pression, les conditions de financement sont devenues plus difficiles et plus coûteuses, et les sociétés immobilières ont été confrontées à des besoins de refinancement à des coûts plus élevés. Dans le même temps, les flux de trésorerie générés par leurs projets et les cessions d'actifs sont devenus plus complexes. Les ventes aux particuliers diminuent, car la hausse des taux d'intérêt affecte leur capacité budgétaire globale. Les investisseurs institutionnels, tels que les assureurs et les fonds de pension, évitent l'immobilier car ils disposent de nouvelles alternatives telles que les obligations. Les promoteurs immobiliers sont donc contraints de chercher d'autres moyens de réduire leurs sorties de trésorerie et leurs coûts dans l'attente d'un nouvel équilibre des taux d'intérêt.

Compte tenu de l'incertitude concernant les perspectives de la construction et de l'immobilier commercial, une réévaluation fondamentale de ces secteurs a été réalisée en 2023, du point de vue de la concentration et du risque global. L'analyse approfondie a confirmé la qualité fondamentale de crédit du portefeuille mais une guidance supplémentaire a mené à couvrir l'augmentation du profil de risque des plus petits projets et des concentrations individuelles.

Le Pacte vert pour l'Europe a commencé à faire prendre conscience de l'importance de l'ESG dans toutes les activités économiques. Les clients E&E sont accompagnés par Belfius, notamment dans le cadre du programme Corporate Ambition, afin de mettre en œuvre une transition durable. En outre, l'intégration des aspects ESG dans le processus d'octroi de crédit s'accélère, en tirant parti des éléments constitutifs mis en œuvre précédemment.

3.2.3. Clients du secteur public

Le portefeuille de crédits de Belfius aux secteurs public et social atteignait fin 2023 un FEAD de EUR 36,1 milliards et contribuait ainsi à la diversification du portefeuille global de crédits de Belfius. Dans l'ensemble, le secteur public et social a continué d'afficher des normes de crédit élevées et a maintenu son profil historique de faible risque, caractérisé par une PD moyenne de 0,17% et un ratio NPL de 0,03%. Toutefois, ce secteur reste confronté à plusieurs défis.

Les villes et communes belges ont dû faire face à une inflation qui a culminé à 12,3% en octobre 2022. Bien que ce chiffre ait considérablement baissé depuis, pour atteindre 1,35% en décembre dernier, ses effets ont été fortement ressentis. Trois facteurs étaient particulièrement préoccupants. Tout d'abord, les dépenses générales et les paiements d'intérêts ont fortement augmenté. Deuxièmement, les salaires ont augmenté en raison de l'indexation, qui est liée à l'inflation. Enfin, les factures d'énergie ont plus que doublé et le coût des matériaux de construction a également augmenté, ce qui a exercé une pression sur les investissements publics. Point positif, les revenus municipaux ont augmenté de manière inattendue, car certaines sources de revenus municipaux (taxes, fonds, allocations) sont également soumises à des mécanismes d'indexation.

Dans l'ensemble, ces évolutions peuvent avoir un impact sur la stabilité financière des communes. Bien que les budgets soient généralement équilibrés, les réserves financières n'ont cessé de diminuer depuis 2020. L'augmentation de la dette publique entravera donc la capacité des autorités (locales) à réagir efficacement en cas de chocs économiques, comme ce fut le cas, par exemple, lors de la pandémie de Covid-19. En ce qui concerne les performances des régions et communautés belges, la situation reste également difficile, ce qui a incité Belfius à revoir à la baisse les perspectives de certaines de ces entités.

En outre, certaines dépenses nécessaires à long terme limiteront la marge de manœuvre budgétaire du secteur public. Les risques géopolitiques pourraient nécessiter des investissements plus importants dans la sécurité nationale, et les coûts élevés de l'énergie ont affecté la compétitivité économique de l'Europe depuis le début de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. D'importants investissements sont nécessaires en ce qui concerne les infrastructures (rail, routes, etc.), la transition énergétique et le changement climatique. En outre, le Bureau fédéral du Plan belge prévoit que les coûts liés au vieillissement de la population dépasseront la croissance économique jusqu'en 2050, date à laquelle les dépenses sociales devraient culminer à 30,1% du PIB belge. Par ailleurs, le manque de clarté concernant la réforme fiscale persistera au moins jusqu'aux élections fédérales de juin 2024.

En conséquence, la Banque nationale de Belgique avertit que le budget fédéral actuel pourrait ne pas être viable à l'avenir, car il fera passer le déficit au-dessus de 5% en 2026, tandis que la dette nationale devrait avoisiner 110% du PIB au cours de cette même année. Point positif, les niveaux de croissance économique, s'élevant à 1,5% en 2023, resteront sains. Le marché du travail reste robuste, bien que tendu.

Comme les villes et les communes, les hôpitaux belges ont été confrontés à une forte augmentation des coûts énergétiques et des frais de personnel, ces derniers étant indexés dans un contexte inflationniste. Le secteur est confronté à un déficit structurel alors qu'il doit investir dans de nouveaux bâtiments et de nouvelles technologies, ainsi que dans des traitements médicaux de plus en plus coûteux. Dans le même temps, l'analyse MAHA de Belfius considère les pénuries de personnel comme l'un des principaux défis du secteur, ce qui est particulièrement flagrant pour le personnel infirmier. L'augmentation du nombre d'admissions en hôpital de jour pourrait alléger quelque peu ce fardeau financier et de capacité, mais les défis structurels liés au manque de personnel, à la nécessité d'investissements continus et aux exigences d'une population vieillissante continueront de peser sur ce secteur.

3.3. Les activités des assurances

La gestion du risque de crédit de Belfius Insurance est sous la responsabilité des équipes de Risk Management de Belfius Insurance. Toutefois, cette mission est réalisée en collaboration avec les équipes de Belfius Banque en charge du risque de crédit et alignée sur les directives de la gestion du risque crédit qui s'appliquent à l'ensemble du Groupe

Belfius. Ceci signifie entre autres que les limites de crédit sont fixées au niveau consolidé (avec des limites spécifiques pour Belfius Banque et Belfius Insurance) et que les transferts de limites entre la Banque et l'Assureur sont autorisés, sous réserve de l'accord des deux parties. Les CRO de Belfius Banque et de Belfius Insurance coordonnent ensemble les demandes.

3.4. Expositions internationales

La forte hausse des prix de l'énergie que nous avons connue au cours de 2022 s'est calmée en 2023. Avec la baisse des prix des denrées alimentaires, ce sont surtout les prix de l'énergie en baisse qui ont contribué à la baisse de l'inflation vers la fin de 2023. Toutefois, le conflit récurrent entre Israël et le Hamas pourrait quelque peu ralentir cette tendance à la baisse de l'inflation. Les taux d'intérêt à long terme ont augmenté en 2023 avant de redescendre au dernier trimestre 2023, les marchés anticipant des baisses de taux par les banques centrales dans le courant de 2024. Dans ce contexte difficile, les risques de crédit des différents portefeuilles de Belfius gérés au sein du département Marchés Financiers se sont relativement bien comportés. Néanmoins, certains risques subsistent.

Le **portefeuille ALM Liquidity**, comprenant des titres LCR éligibles, a cru de EUR 0,7 milliard durant l'année 2023, passant de EUR 7,3 milliards à EUR 8,0 milliards. La majorité des nouveaux investissements ont été faits dans le domaine des covered bonds avec une bonne diversification sur différents pays. La notation moyenne du portefeuille s'est améliorée de A- à A et 100% des titres possèdent une notation de type investment grade. Bien que le risque de crédit reste acceptable, il y a toujours une concentration importante de titres émis par l'état Italien dans ce portefeuille.

Les **portefeuilles en run-off**, comprenant le portefeuille de titres Yield, le portefeuille de dérivés de crédit et le portefeuille de dérivés avec des contreparties internationales, sont restés relativement stables sur l'année, avec une légère baisse de EUR 8,0 milliards à EUR 7,9 milliards. Les notations moyennes de ces différents portefeuilles sont également restées stables, respectivement à A-, A- et BBB+. Bien qu'il y ait de la pression sur la qualité de crédit de ces portefeuilles, 94% à 97% des positions faisant partie de ces portefeuille ont toujours une notation de type investment grade. Les concentrations les plus importantes dans ces portefeuilles restent les obligations de services publics britanniques indexées sur l'inflation, principalement dans le secteur de l'eau et du gaz, et les services de santé britanniques. Le taux réel au Royaume-Uni a initialement continué à croître en 2023, mais a connu une baisse vers la fin de l'année, ce qui signifie qu'il n'a augmenté que de manière limitée sur l'ensemble de l'année 2023. Cette augmentation limitée du taux réel britannique en 2023 a eu comme conséquence que notre concentration sur les secteurs britanniques des services publics et de la santé (qui dépend en partie du taux réel au Royaume-Uni) est restée relativement stable. Environ 75% de ces positions bénéficient d'une garantie à vie d'un assureur-crédit bien noté.

Les accords tarifaires actuels continuent d'exercer une pression sur les paramètres de crédit de certaines **compagnies d'eau et de gaz britanniques**. Les conditions inflationnistes élevées et prolongées au Royaume-Uni ajoutent à cette pression. Vers la fin du deuxième trimestre de 2023, l'un des acteurs principal du secteur de l'eau a été fortement mis sous pression. En 2025, un nouveau cadre tarifaire sera mis en place pour le secteur de l'eau, ce qui constituera un moment charnière pour l'évolution future de ce secteur. La combinaison de besoins d'investissement gigantesques pour améliorer les performances, attirer suffisamment de nouveaux capitaux pour améliorer la résilience et en même temps maintenir une forte concentration sur l'accessibilité des clients sera un défi extrêmement difficile.

En 2023, le **secteur des soins de santé au Royaume-Uni** reste sous pression. Les tensions persistantes entre les parties prenantes dues au non-respect des accords de projet ont conduit à une détérioration importante de la qualité de crédit de certains de ces acteurs.

Nous continuons à suivre de très près la situation et les futurs développements dans ces différent secteurs sous pression. Actuellement aucune de nos positions ne se trouve en phase 3 et les provisions en phase 2 dans ces portefeuilles s'élèvent à EUR 140 millions.

Malgré la dérogation permanente de négociation de la BNB pour nos derniers dérivés de crédit, nous continuons à chercher activement à dénouer ces positions ou à réduire les risques. Cela a été notre principal **objectif de réduction des risques** en 2023 et continuera de l'être en 2024. En 2023, une négociation a eu lieu sur 2 de nos positions, afin de restructurer la transaction et réduire les risques résiduels. Grâce à notre tarification conservatrice à la fin de 2022, cela a entraîné un impact positif sur la juste valeur à la fin de 2023.

4. Processus de gestion des risques concernant Forbearance, Watchlist, Défauts et Réductions de valeur

4.1. Forbearance

Les mesures de forbearance se résument à l'octroi de concessions à un débiteur qui connaît ou va connaître des difficultés pour respecter ses engagements financiers. Ces concessions peuvent prendre la forme de modifications du contrat de prêt ou d'une restructuration de la dette.

Elles s'appliquent à tous les prêts et titres de créance qui sont inscrits au bilan ainsi qu'à certains engagements hors bilan. Elles ne s'appliquent pas aux titres de créance détenus à des fins de négociation.

Des critères spécifiques sont établis pour chaque segment d'activité et fournissent une interprétation concrète des concepts de «difficultés financières» et de «concession».

Lorsqu'elle octroie une concession, la Banque est toujours guidée par un certain nombre de facteurs économiques et fondamentalement liés aux entreprises. Le fait que des concessions soient octroyées est l'un des indicateurs de la Watchlist chez Belfius et conduit à un transfert des expositions de la phase 1 à la phase 2 selon la norme IFRS 9.

Face à la pandémie Covid-19 et ses conséquences potentielles sur la situation financière des emprunteurs, Belfius a revu en 2020-2021 sa politique de forbearance, en concordance avec les règles de l'ABE: il n'y a pas de changement automatique dans le classement en forbearance des emprunteurs, uniquement en raison de l'octroi d'un nouveau crédit dans le cadre du régime de garantie de l'État ou de moratoires demandés, conformes à l'ABE. Dans ce contexte, les clients les plus vulnérables, associés à des probabilités de défaut (PD) élevées et susceptibles d'utiliser les moratoires à plus long terme, sont considérés comme forborne.

Les contrats arrivés au terme de leur période de probation de 2 ans sont évalués afin de déterminer s'ils peuvent être déclassifiés et ne plus être pris en compte dans le cadre des mesures de forbearance.

Le flux sortant de forbearance lié au Covid a débuté mi-2022 et s'est poursuivi en 2023.

Fin 2023, un montant de EUR 1.598 millions de crédits chez Belfius répondait à la définition de forbearance, dont EUR 60 millions concernaient Belfius Insurance, comparé à, respectivement, EUR 1.826 millions et EUR 97 millions à la fin de l'année 2022. Les clients des segments Corporate (EUR 686 millions) et Business (EUR 443 millions) représentent les volumes les plus élevés avec un statut forbearance.

En 2023, les volumes de forbearance ont diminué de EUR 228 millions mais ils restent supérieurs aux niveaux pre-Covid. Cela s'explique principalement par les flux sortant des expositions forborne relatives aux mesures Covid et par l'augmentation des expositions forborne dans le segment Corporate Banking depuis fin 2022, concentrées dans le portefeuille de l'immobilier commercial.

4.2. Watchlist

Les lignes directrices de la Watchlist définissent des indicateurs internes et externes (d'alerte précoce) permettant d'identifier une détérioration significative du risque de crédit qui pourrait conduire à un suivi approfondi et/ou à une gestion intensive des dossiers de crédit. Cela permet à la banque de suivre de près l'augmentation des risques de crédit et de prendre des mesures d'atténuation adéquates afin de réduire ces risques.

Cela se reflète également dans la politique de provisionnement moyennant l'application de la phase 2 à la majorité de ces expositions. Tous les trimestres, des comités de risque dédiés identifient les dossiers requérant un niveau de contrôle plus strict.

4.3. Défaut

Une définition transversale du défaut de paiement est appliquée à l'ensemble du Groupe Belfius et à tous les segments de marché, conformément aux lignes directrices de l'ABE EBA/GL/2016/07.

- Un statut de défaut est assigné aux débiteurs qui satisfont à l'un des critères suivants ou aux deux: le débiteur a des expositions significatives en retard depuis plus de 90 jours;
- il est jugé improbable que le débiteur s'acquitte de l'intégralité de ses obligations de crédit sans la réalisation d'une garantie, indépendamment de l'existence ou non d'un montant en retard ou du nombre de jours de retard de paiement.

Lorsqu'un débiteur faisant partie d'un groupe de risque fait défaut, tous les autres débiteurs faisant partie du même groupe de risque ne seront pas automatiquement considérés comme étant en défaut. Dans ce cas, le Comité de Défaut de Belfius estimera, sur la base d'une analyse bien documentée, si oui ou non les entreprises faisant partie du même groupe rencontreront des difficultés pour respecter leurs engagements en raison de ce défaut spécifique et, dans ce cas, décidera d'étendre le défaut aux autres membres du groupe de risque.

Les lignes directrices de Belfius fournissent une description approfondie des indicateurs utilisés pour assigner un statut de «défaut» à une exposition déterminée.

Le Comité de Défaut au sein du département Risques est compétent pour définir le statut de défaut.

Sur la base des évolutions réglementaires, Belfius a mis en œuvre la nouvelle définition du défaut de l'ABE à partir de la mi-mars 2020. Ses lignes directrices internes ont été mises à jour en conséquence. L'objectif des lignes directrices de l'ABE est d'harmoniser la définition du défaut dans le cadre prudentiel de l'UE.

Les principaux impacts sont les seuils de matérialité des retards de paiement, désormais composés d'un seuil absolu et d'un seuil relatif, et l'introduction d'une période de probation de 3 mois avant le reclassement au statut de crédit performant.

4.4. Réductions de valeur

Fin 2023, le stock total des réductions de valeurs (phase 1-2-3) atteignait EUR 2.194 millions contre EUR 2.166 millions (recalculé) fin 2022. Cette augmentation de EUR +28 millions s'explique par une augmentation des provisions de phase 3 et de phase 1, légèrement compensée par des reprises des provisions de phase 2 liées à l'actualisation des facteurs macroéconomiques et à la réévaluation des surcouches des expositions vulnérables.

5. Exposition au risque de crédit

L'exposition totale en cas de défaut (Full Exposure at Default ou FEAD) est déterminée comme suit:

- pour les actifs du bilan (autres que les dérivés): la valeur comptable brute (avant ajustement pour risque de crédit);
- pour les dérivés: l'exposition au défaut calculée selon la méthode standard du risque de contrepartie (SA_CCR);
- pour les opérations de financement sur titres (repos et reverse repos): la valeur comptable de l'opération, augmentée de la valeur de la garantie qui dépasse le montant emprunté, pour les titres vendus avec un engagement de rachat (repos);
- pour les engagements hors bilan: soit la partie non tirée de la facilité soit l'engagement maximum de Belfius au titre des garanties données à des tiers.

FEAD fournit par exemple une vue cohérente et une présentation combinée du risque crédit encouru respectivement par la Banque et l'Assurance.

Répartition du risque de crédit par contrepartie

(FEAD, en millions d'EUR)	31/12/22	31/12/23	Dont Banque	Dont Assurance
Souverains	37 236	30 856	25 790	5 067
dont obligation d' Etat	8 082	8 163	3 823	4 340
dont Banque centrale européenne	27 283	24 418	24 418	0
Secteur public	41 084	40 613	39 225	1 388
Entreprises	50 921	54 250	52 154	2 096
Financement de projets	2 341	2 444	2 444	0
Particuliers, indépendants et PME	61 703	63 046	59 137	3 909
Établissements financiers	11 856	12 066	9 983	2 083
Autres[1]	3 937	4 440	3 854	586
TOTAL	209 078	207 717	192 588	15 129

(1) Les autres contreparties incluent entre autres les actifs d'impôt différé, les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les gains et pertes sur élément couvert dans une relation de portfolio hedge pour risque de taux.

Les éléments repris dans le tableau ci-dessus sont après élimination des expositions intragroupe, mais comprennent par contre les expositions résultant des activités de marché et du risque de crédit de contrepartie.

Les expositions sont allouées à la contrepartie finale. Cela signifie que si la substitution est appliquée à une certaine exposition d'un emprunteur garanti par une autre contrepartie, cette exposition est transférée à la région, au type d'exposition et à la notation de la partie garante.

Au 31 décembre 2023, l'exposition totale au risque de crédit au sein de Belfius atteint EUR 207,7 milliards, soit une diminution de EUR 1,4 milliard ou 0,65%, en comparaison avec fin 2022.

Cette baisse est imputable à l'activité bancaire (pour EUR 1,5 milliard) légèrement compensée par une augmentation pour Belfius Insurance (de EUR 166 millions).

La baisse de EUR 6,4 milliards observée sur le segment des risques souverains est principalement liée à la réduction des réserves de liquidité déposées à la BNB. Du côté des obligations d'État, l'exposition a légèrement augmenté pour la Banque (de EUR 77 millions) et est restée plutôt stable pour Belfius Insurance en glissement annuel. Au niveau du groupe, près de la moitié (46%) du portefeuille d'obligations souveraines est investi dans des titres belges. Au niveau de Belfius Banque, les obligations d'État belges représentent 41% du portefeuille total d'obligations souveraines tandis que la part relative avoisine 49% chez Belfius Insurance.

L'exposition crédits aux particuliers, indépendants et PME (30,3% du total), et aux Corporates (26% du total), constituent les deux catégories principales. L'exposition à ces catégories a augmenté respectivement de EUR 1,3 milliard et EUR 3,3 milliards, reflétant la stratégie de Belfius de soutien à l'économie belge.

L'exposition au risque de crédit sur les entités du secteur public et aux institutions qui bénéficient de garanties de ces entités a encore baissé en 2023 de EUR 0,5 milliard.

Les positions de Belfius sont surtout concentrées dans l'Union européenne: 95% ou EUR 183,0 milliards au niveau de la Banque et 95% ou EUR 14 milliards pour Belfius Insurance. 86% du total de l'exposition au risque de crédit se situe en Belgique, 3,4% en France, 2,5% au Royaume-Uni, 1,3% aux États-Unis et au Canada, 1,2% au Luxembourg, 0,9% en Espagne, 0,7% en Allemagne et 0,6% en Italie. L'augmentation du total de l'exposition au risque de crédit en Belgique (de 74% à 86% d'une année à l'autre) s'explique par le reclassement des dépôts à la banque centrale d'autres pays de l'UE vers la Belgique.

Répartition du risque de crédit par zone géographique

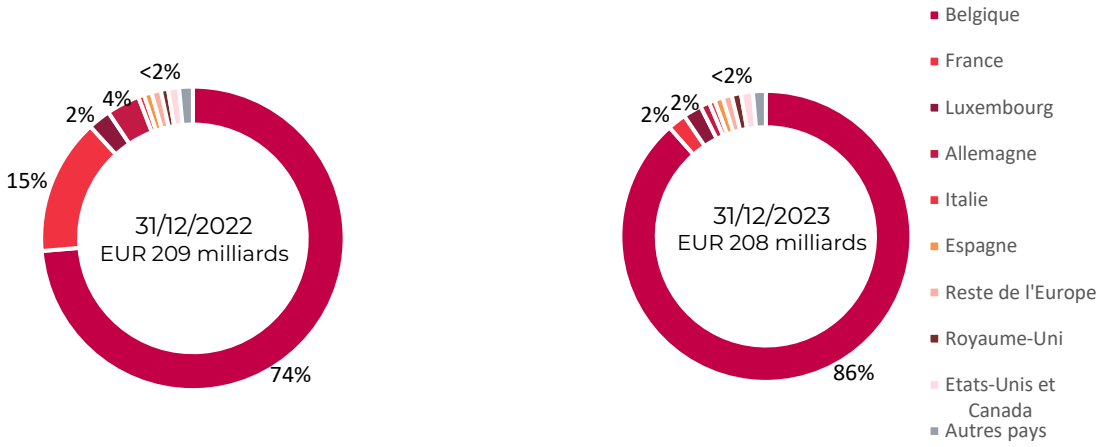

Répartition du risque de crédit par notation

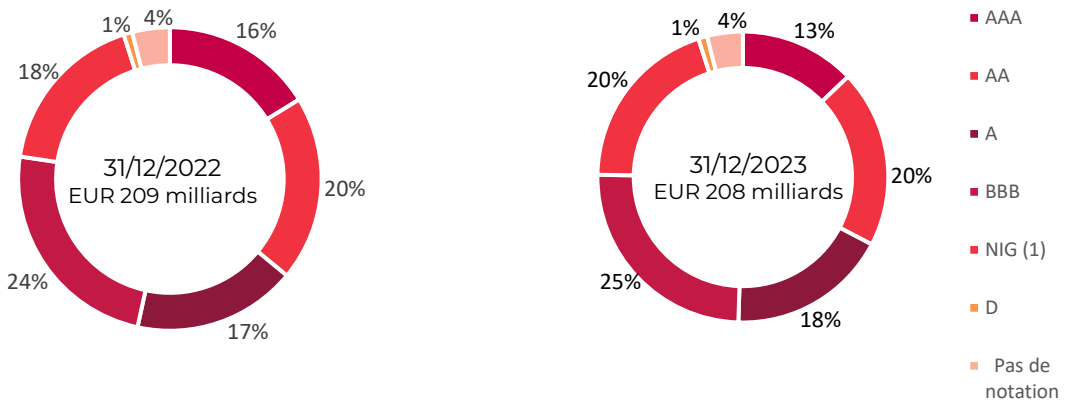

(1) NIG = Non-Investment grade.

L'exposition au risque de crédit sur les contreparties de Belfius au Royaume-Uni s'élève à EUR 5,1 milliards, une légère augmentation de EUR 124 millions par rapport à l'année dernière. Près de 60% de cette exposition au risque de crédit concerne des obligations, dont quasiment

deux tiers sont indexés sur l'inflation, d'émetteurs actifs dans l'infrastructure et les services d'utilité publique au Royaume-Uni et qui sont présents dans des secteurs réglementés tels que la distribution d'eau, de gaz et d'électricité. Ces émetteurs obligataires bénéficient d'une bonne notation. En outre, la majorité des obligations en circulation sont couvertes par une protection de crédit émise par un assureur de crédit indépendant de l'émetteur. Le reliquat concerne le portefeuille obligataire de Belfius Insurance, un portefeuille à court terme destiné à la gestion de trésorerie de Belfius Banque et des créances sur des chambres de compensation. La qualité de crédit de ces portefeuilles est également bonne.

Fin décembre 2023, 76% du total de l'exposition au risque de crédit avait un rating interne investment grade.

6. Qualité des actifs

Fin 2023, le montant des crédits sujets à réduction de valeur s'élevait, sur une base consolidée, à EUR 2.259 millions, soit une augmentation de 11,5% par rapport à fin 2022. Au cours de la même période, l'encours brut des crédits à la clientèle a augmenté de +4,1% et s'élevait à EUR 115.778 millions fin 2023. En conséquence, le ratio de qualité des actifs s'élevait à 1,95% à la fin de 2023. Les réductions de valeur de phase 3 ont augmenté de 4,8% et s'élèvent à EUR 1.266 millions. Le ratio de couverture des prêts dépréciés est de 56,0%, contre 59,6%. Cette baisse s'explique principalement par plusieurs nouveaux dossiers ayant le statut de défaut présentant des garanties et des perspectives de recouvrement solides, amplifiés par des reprises sur des dossiers en défaut existants et la radiation de dossiers présentant une couverture élevée sans réduction de valeur matérielle supplémentaire.

Qualité des actifs [1]

(en millions d'EUR, sauf mention contraire)	31/12/22[4]	31/12/23
Prêts et créances bruts sur la clientèle (évalués au coût amorti et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global)	111 218	115 778
Prêts et créances dépréciés sur la clientèle (évalués au coût amorti et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global)	2 026	2 259
Étape 1 dépréciations sur les prêts et créances sur la clientèle	178	191
Étape 2 dépréciations sur les prêts et créances sur la clientèle	425	379
Étape 3 dépréciations sur les prêts et créances sur la clientèle	1 208	1 266
Ratio de qualité des actifs[2]	1,82%	1,95%
Ratio de couverture[3]	59,6%	56,0%

(1) Y compris Belfius Insurance.
(2) Rapport entre prêts et créances dépréciés sur la clientèle et prêts et créances bruts sur la clientèle.
(3) Rapport entre la phase 3 dépréciations et l'encours des prêts et créances dépréciés sur la clientèle.
(4) Chiffres pro forma IFRS 17 (changement de business model).

Risque de marché

1. Aperçu

1.1. Définition du risque de marché

De manière générale, le risque de marché se définit comme étant le changement défavorable potentiel affectant la valeur d'un portefeuille d'instruments financiers à la suite de variations des prix de marché, de modifications de la liquidité de l'instrument, de la volatilité des niveaux des prix de marché ou de changements dans les corrélations entre les niveaux des prix du marché.

Belfius applique une gestion du risque de marché pour toutes les activités liées aux marchés financiers de la Banque. Cette gestion couvre le risque de taux d'intérêt, le risque de credit spread, le risque de change, le risque lié aux actions (ou risque de prix), le risque d'inflation et le risque lié au prix des matières premières.

Le risque de marché de Belfius Insurance est géré séparément par son ALCo. L'ALCo de Belfius Insurance prend les décisions stratégiques affectant le bilan de la compagnie d'assurances et sa rentabilité financière compte tenu de l'appétit au risque prédéfini avec Belfius Banque et Belfius Insurance (position ALM directionnelle pour les risques de taux d'intérêt, risques liés au prix des actions et risque immobilier, risque de volatilité et risque de corrélation).

1.2. Types de risques

Les sources de risque de marché sont des changements dans les niveaux:

- des taux d'intérêt;
- des spreads de crédit;
- de l'inflation;
- des taux de change;
- des prix des actions;
- des prix des matières premières;

et les facteurs de risque y afférents, comme la volatilité ou la corrélation.

Le risque de taux d'intérêt peut se définir comme étant la variation de valeur de l'actif ou du passif de la Banque à la suite de modifications de taux d'intérêt dans le marché. Il se manifeste essentiellement dans les instruments de dette, les produits dérivés qui ont des instruments de dette comme sous-jacents et dans d'autres produits dérivés dont les valeurs sont liées aux taux d'intérêt du marché.

Les risques de spread de crédit sont les risques de modification de la valeur d'un portefeuille due à la variation des spreads même si la qualité de crédit (la notation) demeure inchangée. Ces risques impactent les XVA et principalement la Credit Value Adjustment (CVA), d'application sur les dérivés. Les spreads de crédit impactent aussi la valeur des bonds, mais ceux-ci sont plutôt valorisés at amortised cost et l'exposition dans les portefeuilles trading (at fair value) est limitée.

Le risque de change est le risque potentiel que des variations de taux de change affectent défavorablement la valeur d'un instrument financier ou d'un portefeuille. Bien que les taux de change soient un facteur de risque de marché distinct, l'évaluation des instruments en devises nécessite généralement de connaître l'évolution tant des taux de change spot que des taux d'intérêt.

Le risque lié au prix des actions est le risque de voir des changements défavorables affecter la valeur des participations en actions d'une institution. Le risque lié au prix des actions se subdivise souvent en deux catégories: un risque général lié aux actions (non diversifiable) et un risque spécifique (diversifiable).

2. Le risque structurel et ALM

2.1. Politique en matière de gestion du bilan

La gestion de l'exposition structurelle aux risques de marché (notamment le risque de taux d'intérêt, le risque lié aux actions, le risque immobilier et le risque de change) est également dénommée gestion ALM (Asset and Liability Management). Le risque structurel de Belfius Banque découle du déséquilibre entre ses actifs et ses passifs en termes de volume, de durée et de sensibilité aux taux.

Il appartient au conseil d'administration de Belfius de définir la tolérance stratégique au risque, notamment la tolérance au risque pour les risques de marché dans des activités de marchés non financiers. Le comité de direction de Belfius Banque et de Belfius Insurance sont responsables de la gestion des risques de taux de Belfius dans les limites de la tolérance au risque précitée et conformément au cadre réglementaire.

La responsabilité opérationnelle de la gestion ALM effective est déléguée au Asset & Liability Comité (ALCo). L'ALCo gère le risque de taux, de change et de liquidité du bilan, respectivement de la banque et de l'assureur, dans un cadre de limites normatives et rapporte au comité de direction et conseil d'administration. Les dossiers importants sur le plan stratégique sont soumis au comité de direction et conseil d'administration pour décision finale avant toute mise en œuvre.

L'ALCo de la Banque est responsable du pilotage et du suivi des engagements bilantaires et hors bilan et dans ce cadre, il met l'accent sur:

- la création d'un flux de revenus stable;
- le maintien de la valeur économique;
- la constitution d'un financement robuste et durable.

L'ALCo se réunit régulièrement sous la direction du Chief Financial Officer (CFO), en présence du Chief Risk Officer (CRO) et des membres du comité de direction responsables des métiers commerciaux (ou de leur représentants).

L'ALCo de Belfius Insurance joue un rôle identique pour l'activité d'assurances, et poursuit les mêmes objectifs, mais en portant une attention particulière à la valeur économique et à la solvabilité selon la réglementation Solvency II. Le calcul des indicateurs de risque repose sur une méthodologie harmonisée au niveau de Belfius, assortie de facteurs spécifiques à Belfius Insurance en matière de gestion du risque.

2.2. Risque de taux

2.2.1. Risque de taux des activités bancaires

En ce qui concerne le risque de taux, Belfius Banque poursuit, dans un cadre bien défini de limites internes et réglementaires, une gestion prudente du risque inhérent à ses positions de taux dans le portefeuille bancaire en mettant clairement l'accent sur la création de revenus stables et la préservation de la valeur économique du bilan. Ceci est fait selon une approche de macrocouverture, en examinant attentivement les couvertures naturelles existant dans le bilan de la Banque.

La gestion des dépôts sans échéance fixe ou 'sur demande' (comme les comptes à vue et d'épargne) et des produits non porteurs d'intérêts recourt à des techniques de Replicating Portfolio. Les hypothèses sous-jacentes concernant l'échéance attendue, la période à taux fixe et l'évolution des tarifs font l'objet d'un suivi permanent et sont, si

nécessaire, adaptées par l'ALCo. Les options de taux implicites, telles que le risque de remboursement anticipé, sont évaluées sur la base de modèles comportementaux. Tous les modèles ALM suivent les 3 lignes de défense.

Le risque de taux prend deux formes: la volatilité de la valeur économique des fonds propres et la volatilité des revenus. La mesure de ces deux formes est complémentaire pour appréhender l'ampleur du risque de taux dans le portefeuille bancaire.

L'objectif de l'ALM est de donner priorité à la protection des revenus nets d'intérêts contre les pressions à la baisse et à la hausse dans un environnement volatil de taux, tout en respectant les limites d'appétit pour le risque imposées sur les variations de valeurs économiques des fonds propres.

Les indicateurs de la valeur économique rendent compte de l'effet à long terme des variations des taux d'intérêt sur la valeur économique des fonds propres de la Banque. La sensibilité au taux de la valeur économique des fonds propres (sous une hypothèse d'un bilan mourant) mesure le changement net de la valeur économique du bilan ALM si le taux d'intérêt varie de 10 points de base sur l'ensemble de la courbe. La sensibilité de l'ALM à long terme s'élève à EUR -75 millions / 10 points de base au 31 décembre 2023 (contre EUR -59 millions / 10 points de base au 31 décembre 2022) sans les positions de taux de Belfius Insurance et des fonds de pension de Belfius Banque.

Les indicateurs Earnings at Risk (EaR) traduisent l'effet à court terme des variations des taux d'intérêt sur les revenus de la Banque (sous l'hypothèse d'un bilan constant). Dès lors, les variations de taux d'intérêt affectent donc aussi, indirectement à travers la rentabilité, la solvabilité à court terme. Une hausse de +100 points de base des taux d'intérêt a un impact sur les produits d'intérêt nets (avant impôts) de EUR -14 millions sur le portefeuille de l'exercice suivant et un effet cumulé de EUR +71 millions sur une période de trois ans tandis qu'une baisse de -100 points de base mènerait à un impact estimé de EUR -2 millions l'exercice suivant et un effet cumulé de EUR -187 millions sur une période de trois ans.

Outre les risques liés aux variations directionnelles de taux d'intérêt, le risque de changement de la forme de la courbe des taux d'intérêt, suite à une pentification ou à un aplatissement de celle-ci des taux d'intérêt, est surveillé par l'ALCo dans un cadre normatif. Il en va de même pour le risque de base entre les taux Euribor et €STR et le risque de base entre devises.

Durant 2023, les taux d'intérêt ont continué à augmenter, induits par la politique de la BCE qui augmentait ses taux directeurs afin de pouvoir freiner l'inflation. En plus, la courbe des taux est restée inversée, ce qui impacte le modèle de transformation de durée d'une banque universelle comme Belfius Banque. Globalement, l'évolution des taux d'intérêt a eu un impact très positif pour Belfius Banque sur les revenus nets d'intérêt en 2023. D'une part, la hausse générale des taux augmente les intérêts reçus sur la nouvelle production de prêts commerciaux, alors que les intérêts versés aux déposants sont restés proches de zéro pour les comptes de paiement et n'ont augmenté que graduellement pour les comptes d'épargne (et donc avec un 'pass-through' modéré). D'autre part, les refinancements et les remboursements anticipés des prêts hypothécaires sont devenus moins intéressants, ce qui a diminué les pénalités payées suite aux remboursements anticipés.

En plus, la baisse des taux durant le dernier mois de 2023 a légèrement détérioré le coût de la mise en gage pour les contrats de dérivés, utilisée pour la couverture de l'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt, par rapport à l'année 2022. L'ALCo restera attentif à un environnement de taux volatil avec comme objectif primordial de respecter le Risk Appetite Framework (l'expression de la tolérance de la Banque au risque). Les modèles ALM conventionnels sont régulièrement revus en fonction de l'environnement macroéconomique et les taux d'intérêt en vigueur. La croissance continue des taux pendant 2023 a modifié les sensibilités des taux attendus des dépôts sans échéance fixe. Ceci a déclenché un raccourcissement de la duration de nos modèles conventionnels pour les comptes d'épargne et a nécessité des couvertures additionnelles afin de rester dans les limites du Risk Appetite Framework.

2.2.2. Risque de taux pour les activités d'assurances

L'objectif consiste à gérer et à limiter la volatilité du compte de résultats que peuvent provoquer les mouvements des taux d'intérêt ainsi qu'à préserver la valeur économique du capital des actionnaires. Ainsi, Belfius Insurance ne prend aucune position comprenant un risque de taux d'intérêt élevé.

La duration, qui reflète la sensibilité de la valeur du bilan aux taux d'intérêt, est le principal outil de mesure du risque de taux d'intérêt. Les sensibilités partielles et globales du risque de taux d'intérêt par intervalle de temps constituent des indicateurs plus précis. Ces divers indicateurs sont suivis au sein de l'ALCo.

Les limites du risque de taux d'intérêt sont approuvées par le comité de direction et le conseil d'administration. Elles sont transposées dans la politique d'appétit au risque pour les indicateurs de risque globaux et dans le cadre d'investissement pour les indicateurs de risque plus opérationnels. Elles sont surveillées par l'ALCo.

Belfius Insurance s'en tient à sa stratégie ALM, qui consiste à maintenir la duration des actifs et des passifs à des niveaux identiques.

Compte tenu de la forte hausse des taux d'intérêt à partir du début de l'année 2022, Belfius Insurance a dû revoir profondément sa gamme de produits vie en offrant à la clientèle des produits d'assurance placement attrayants dans la Branche 21 et la Branche 26. Il existe plusieurs initiatives qui donnent aux clients la possibilité de prévoir un certain degré de sécurité dans leurs investissements en Branche 23 via le concept de Branche 44.

2.2.3. Risque de taux global pour le groupe Belfius

Le tableau ci-dessous montre, pour le groupe Belfius, l'impact sur la valeur économique des fonds propres ainsi que les Earnings at Risk pour l'exercice suivant d'un mouvement parallèle à la hausse de respectivement 10 points de base et 50/100 points de base de la courbe des rendements.

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
BELFIUS BANQUE		
Valeur économique des fonds propres (+10 pbs)	-58 734	-75 075
Earnings at risk (+100 pbs)[1]	31 980	-13 568
BELFIUS INSURANCE		
Valeur économique des fonds propres (+10 pbs)	382	4 861
Earnings at risk (+50 pbs)	4 392	2 268

(1) Pour 2022, un EaR de +/- 50 bps a été calculé.

2.3. Risque lié aux spreads de crédit

Le risque lié aux spreads de crédit est traité à la section «Risque de crédit».

Le portefeuille souverain et de crédits est géré par les départements d'investissement sous la supervision des ALCo respectifs de Belfius Banque et Belfius Insurance. Sa gestion est effectuée conformément à un cadre de risque géré par le département Risques. Le cadre donne des directives sur les risques pour les investissements. Il définit l'appétit au risque et les limites opérationnelles afin de veiller à la qualité de crédit du portefeuille de crédits dans les limites bien définies et à une saine diversification (par exemple, entre secteurs d'activité ou pays). Une analyse de sensibilité et des stress tests sont régulièrement effectués.

Chez Belfius Insurance, le risque lié aux spreads de crédit a été pleinement intégré à la gestion des risques. En effet, dans le cadre de Solvency II, le risque lié aux spreads de crédit est devenu plus que jamais un facteur déterminant de la solvabilité de la compagnie d'assurances, tant pour la sensibilité de la valeur économique du bilan que pour les exigences de fonds propres.

2.4. Risque lié aux marchés d'actions

Le risque lié aux actions contribue de façon importante à la sensibilité de la valeur de l'actif net et aux exigences de fonds propres de la compagnie d'assurances. Le portefeuille d'actions est géré par une équipe chargée de l'investissement sous la supervision de l'ALCo. Les investissements sont de nouveau réalisés dans le respect des directives sur les risques et des limites opérationnelles conformément à l'appétit au risque de Belfius Insurance.

Les outils de gestion du risque de marché comprennent notamment des Stress Tests qui fournissent une indication de la perte potentielle en valeur du marché dans différents scénarios et de la solidité des ratios de solvabilité.

Le tableau ci-après montre la sensibilité des prix du portefeuille d'actions de Belfius Insurance à un choc baissier de 30%.

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
BELFIUS INSURANCE		
Valeur de marché des actions et titres assimilés	277 322	224 318
Valeur de marché des actifs immobiliers cotés	97 448	134 502
Choc baissier de 30%	-112 431	-107 646
VaR (99%, 10 jours)	47 999	27 969

2.5. Risque lié aux marchés immobiliers

Les investissements immobiliers sont des transactions offrant des rendements stables à long terme, principalement sur le marché belge. Ainsi, ces investissements doivent être considérés comme un moyen d'optimiser le profil risque/rendement du portefeuille d'investissement et sont affectés à l'activité d'assurance vie à long terme.

Le tableau ci-après présente la sensibilité des prix du risque immobilier de Belfius Insurance à un choc baissier de 15%.

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
BELFIUS INSURANCE		
Valeur de marché des actifs immobiliers non cotés	720 198	680 375
Choc baissier de 15%	-108 030	-102 056

2.6. Risque de change

Bien que Belfius utilise l'EUR comme devise de présentation, une partie de ses actifs, passifs, produits et charges sont générés dans d'autres devises. Les éléments du compte de résultats générés en devises étrangères sont systématiquement et continuellement convertis en euro, ce qui se traduit par des positions nettes de change limitées.

Le risque de change n'est pas significatif chez Belfius Insurance, où moins d'1% du total de la valeur de marché du portefeuille est libellé en devises étrangères. La possibilité de détenir des positions en devises est en effet volontairement limitée par l'Investment Framework.

2.7. Les fonds de pension

Des rapports spécifiques portant sur les plans de pension gérés par le fonds de pension sont présentés aux comités d'investissement de ces plans à la suite de la délégation donnée par l'ALCo. Ces comités d'investissement analysent l'impact des risques liés aux taux d'intérêt, à l'inflation et aux actions.

3. Le risque de trading dans le marché

L'activité Marchés financiers englobe les activités axées sur la clientèle et les opérations de couverture de Belfius Banque. Belfius Insurance n'entreprend pas d'activité sur les marchés financiers, mais fait appel à Belfius Banque ou à d'autres établissements pour répondre à ses besoins en matière de produits de Marchés financiers.

3.1. Gestion des risques

Afin de gérer efficacement les risques de marché de Belfius Banque, la direction FM Risk Management a identifié les principes suivants comme étant les piliers importants de la gestion des risques liés aux activités de Marchés financiers (FM):

- une organisation efficace permettant une identification, une analyse et un reporting précis des différents risques auxquels Belfius Banque est exposée ainsi que la formation continue des collaborateurs afin qu'ils soient au fait des dernières évolutions en matière de théories, réglementations, systèmes de mesure ou changements intervenant dans le marché;
- un cadre de limites robuste avec des limites spécifiques par activité ou par facteur de risque, cadre respecté par tous les acteurs impliqués dans les activités de marché. Outre les limites VaR ou les Triggers sur résultats, d'autres systèmes de contrôle sont utilisés pour la gestion des risques:
    - limites sur les montants nominaux;
    - limites sur les durées;
    - limites sur les types de produits;
    - limites sur les sensibilités (les «Greeks»: delta, etc.);

  - back testing;
  - stress tests;
- enfin, ce cadre est régulièrement soumis pour contrôle au FM Risk Committee afin d'être en ligne avec l'appétit au risque défini par le conseil d'administration de Belfius Banque.

3.2. Mesure du risque

Le concept de Value-at-Risk (VaR) est utilisé comme principal instrument de mesure pour exprimer le risque de marché encouru par Belfius Banque. La VaR mesure la perte maximale de valeur actuelle nette (Net Present Value – NPV) que la Banque peut subir sur son portefeuille dans des conditions de marché normales et/ou historiques sur une période de 10 jours avec un intervalle de confiance de 99%. Les risques suivants sont suivis à l'aide d'un calcul de VaR:

- le risque d'intérêt, d'inflation et de taux de change (forex): cette catégorie de risque est suivie au moyen d'une VaR historique sur la base d'un modèle interne approuvé par la Banque nationale de Belgique et la Banque Centrale Européenne. L'approche de simulation historique consiste à soumettre au portefeuille une série temporelle de rendements d'actifs historiques. Ces revalorisations généreront une distribution des valeurs de portefeuille (histogramme de rendements) sur la base de laquelle une VaR (%-percentile) peut être calculée. Les principaux avantages de ce type de VaR sont sa simplicité et le fait qu'elle ne suppose pas une répartition normale, mais historique des rendements d'actifs (les distributions peuvent ne pas être normales et les observations non linéaires);
- le risque lié au prix des actions: les risques généraux et spécifiques liés au prix des actions sont mesurés en utilisant une VaR historique avec revalorisation complète basée sur un historique d'un an;
- le risque de spread: ces risques sont mesurés à l'aide d'une approche historique appliquée à 1 an de variations de sensibilité observées;
- le risque de mouvement du prix des matières premières: ces risques sont mesurés à l'aide de sensibilités multipliées par des chocs calibrés (sur le même percentile que la VaR) de l'historique des variations.

3.3. Exposition au risque de marché

La VaR moyenne globale de Marchés financiers a diminuéde EUR 13,6 millions en 2022 à EUR 11,5 millions en 2023.

La baisse de la VaR s'est produite de manière constante au cours des différents trimestres, en raison de la baisse des positions en lien avec les résultats commerciaux positifs sur l'année.

Value-at-risk par activité

VaR (99%, 10 jours) [1]	31/12/22				31/12/23			
(en millions d'EUR)	IR [2] & FX [3]	Actions	Spread	Autres risques [4]	IR [2] & FX [3]	Actions	Spread	Autres risques [4]
Par activité								
Moyenne	7,5	4,6	1,1	0,4	6,1	3,5	1,3	0,6
Fin de la période	6,3	5,8	0,8	0,4	5,3	2,8	1,0	0,3
Maximum	17,5	12,0	2,3	0,8	11,3	7,9	2,0	3,8
Minimum	3,7	2,2	0,2	0,4	3,5	2,1	0,7	0,3
Global								
Moyenne		13,6				11,5		
Fin de la période		13,3				9,4		
Maximum		25,3				17,3		
Minimum		7,8				9,0		
Limite		26,3				26,3		

(1) La Value at Risk (VaR) représente le changement potentiel de la valeur de marché, avec une probabilité de 99% sur une période de 10 jours.
(2) IR: risque de taux d'intérêt et d'inflation.
(3) FX: risque de change.
(4) Risque lié au CO_2.

Évolution de la VaR globale en 2023

En millions d'EUR

Évolution de la HVaR et de la SVaR (modèle interne) en 2023

En millions d'EUR

3.4. Stress Tests

Bien que la VaR soit un outil très utile de gestion du risque pour contrôler les expositions day-to-day, elle ne permet pas toujours de détecter les fluctuations anormales du marché ni de donner à tout moment une vue claire de l'exposition de marché. Les stress tests sont parfois plus à même de fournir ce type d'informations en évaluant la vulnérabilité de la position de marché de Belfius à des événements exceptionnels. Ils donnent donc des informations complémentaires sur les risques de marché en plus de ceux implicitement mis en avant dans le calcul de la VaR, comme les risques de fluctuation de prix extrêmes ou ceux associés à des scénarios non pris en compte par le passé récent ou via les paramètres utilisés pour calculer la VaR. En conséquence, Belfius Banque utilise les stress tests en combinaison avec l'approche VaR.

Trois types de scénarios sont ainsi considérés: les scénarios calibrés (des chocs sont appliqués sur les différents facteurs de risque, chocs calibrés sur les distributions historiques de ces derniers), les scénarios ad hoc (des chocs spécifiques sont appliqués sur certains facteurs de risque) et enfin les scénarios historiques (basés sur les crises du passé).

Les résultats de ces stress tests sont présentés mensuellement dans le rapport du FM Risk Monitoring et dans le FM RR.

3.5. Back testing et modèle interne réglementaire

L'objectif du back testing est de tester la précision et la robustesse mathématique des méthodologies internes de mesure du risque de marché en comparant les risques de marché calculés à la volatilité effective des résultats. Le back testing est obligatoire pour Belfius Banque depuis l'utilisation des modèles internes pour le calcul des fonds propres réglementaires pour les risques de marché.

Le résultat du back testing est le nombre de pertes réelles supérieures aux chiffres de VaR correspondants (c'est-à-dire «le nombre d'exceptions»). Le résultat est utilisé par les régulateurs pour déterminer le multiplicateur à appliquer dans le calcul du capital réglementaire pour risques de marché.

Deux types de back testing sont effectués au sein de Belfius Banque:

- le back testing hypothétique compare les résultats hypothétiques de la valeur du portefeuille en fin de journée à sa valeur à la fin du jour suivant, en retenant l'hypothèse d'une absence d'évolution des positions. Ce résultat est donc apuré des provisions, corrections et autres facteurs de risque non concernés éventuels. La période de détention est de un jour. En 2023, aucune exception négative n'a été observée;
- le back testing réel compare la valeur du portefeuille en fin de journée à sa valeur réelle à la fin du jour suivant, hors honoraires, commissions et revenus nets d'intérêts. En 2023, une exception a été observée au back testing réel.

Risque de liquidité

1. Risque de liquidité chez Belfius Banque

1.1. Cadre pour la gestion de la liquidité

Belfius Banque gère sa liquidité en vue de respecter des ratios de liquidité internes et réglementaires. En outre, des limites sont définies pour le montant du bilan qui peut être financé à court terme et sur le marché interbancaire. Ces limites sont intégrées dans le Risk Appetite Framework (RAF) approuvé par le conseil d'administration et rapporté de façon trimestrielle. Les réserves de liquidité «disponibles» jouent également un rôle clé en matière de liquidité: à tout moment, Belfius Banque s'assure de disposer de suffisamment d'actifs de qualité pour faire face à d'éventuels déficits de liquidité temporaires, tant dans des conditions de marché normales que dans des scénarios de stress. Belfius Banque a défini des directives spécifiques pour la gestion de son portefeuille d'obligations LCR et non LCR éligible, chacune approuvée par le comité de direction. L'ensemble est défini dans la directive interne sur la liquidité approuvée par l'ALCo.

Asset and Liability Management (ALM), une division sous la responsabilité du Chief Financial Officer (CFO), est le gestionnaire de première ligne des besoins de liquidité de Belfius Banque. Elle identifie les positions et les risques de liquidité actuels et futurs, les analyse, en fait rapport et définit et coordonne des plans et actions de financement sous la responsabilité opérationnelle de l'ALCo et sous la responsabilité générale du comité de direction. Le plan de funding est approuvé ensemble avec le plan financier par le conseil d'administration, qui délègue son exécution à l'ALCo. En outre, l'ALCo assume la responsabilité opérationnelle finale de la gestion du risque de taux du bilan bancaire à travers le département ALM.

ALM organise un forum régulier de gestion des actifs et passifs (ALF – Asset and Liability Forum) en présence du département Risk, Trésorerie des marchés financiers et des représentants des métiers commerciaux. Ce forum est en premier lieu un endroit de discussion concernant tous les sujets ayant un lien avec l'ALCo et en préparation des notes de l'ALCo. Ce forum est mandaté par l'ALCo pour traduire les plans de funding stratégiques en stratégies tactiques et opérationnelles en ligne avec les besoins financiers selon le bilan de Belfius et en respectant les contraintes réglementaires (LCR, NSFR, encombrance, MREL...).

ALM fait un suivi du plan de funding pour garantir que Belfius Banque continue à respecter les ratios de liquidité internes et réglementaires.

ALM informe chaque jour le CFO et le CRO et chaque trimestre le conseil d'administration de la situation de liquidité de la Banque.

Le contrôle de deuxième ligne du suivi du risque de liquidité est effectué par le département Risk, qui garantit l'exactitude des rapports publiés, challenge les hypothèses et modèles utilisés, réalise des simulations de situations de stress et veille au respect du cadre de limites, comme décrit dans la Liquidity Guideline.

1.2. Exposition au risque de liquidité

Chez Belfius Banque, le risque de liquidité découle principalement:

- de la variabilité des encours du financement commercial récolté auprès des clients individuels et business, des petites, moyennes et grandes entreprises, de la clientèle publique et assimilée, et de leur utilisation à des fins de crédits de tous types pour ces clients;
- de la volatilité du gage qui est déposé auprès de contreparties dans le cadre de CSA pour produits dérivés et transactions Repo (Cash & Securities Collateral);
- de la valeur des réserves de liquidité grâce auxquelles Belfius Banque peut récolter du financement sur le marché Repo et/ou auprès de la BCE;
- de la capacité de récolter du financement interbancaire et institutionnel.

Cette année, la position de liquidité de Belfius a été impactée par deux crises de liquidité: les faillites de banques aux USA et en Suisse en mars, et la sortie de dépôts de particuliers sans précédent vers le Bon d'Etat en septembre. De plus, Belfius a vu un transfert considérable des dépôts sans échéance fixe vers les dépôts à (court) terme fixe. Cependant, Belfius a maintenu sa solide position de liquidité surtout grâce à une croissance en fonds à court et long terme provenant d'investisseurs institutionnels, vu que notre bon rating et la bonne perception de Belfius auprès des investisseurs institutionnels ont permis d'avoir un accès rapide aux marchés financiers au besoin.

1.3. Gestion du risque de liquidité

Stratégies, périmètre et processus de la gestion du risque de liquidité

Le Rapport de liquidité couvre Belfius Banque au niveau consolidé, c.-à-d. la Banque et ses filiales et succursales, y compris les véhicules de titrisation, à l'exclusion de Belfius Insurance.

La stratégie de la gestion du risque de liquidité est décrite dans la Directive interne sur la Gestion du risque de liquidité et dans le Risk Appetite Framework (RAF). Le RAF constitue l'expression de la tolérance de la Banque au risque.

Le suivi de la liquidité est assuré par les indicateurs de risque clés (KRI) internes et réglementaires pour lesquels des limites internes ont été fixées dans le RAF. Les KRI de liquidité sont rapportés régulièrement et chaque dépassement de limite est rapporté à l'ALF et à l'ALCo qui a pouvoir de décision. Le respect de ces KRI est aussi testé dans des scénarios de stress.

Une série d'indicateurs d'alerte précoces est, en complément, suivie journalièrement afin d'identifier aussi vite que possible une tension de liquidité dans les marchés.

En plus du suivi des indicateurs réglementaires, la gestion du risque de liquidité se focalise sur:

- le **ratio Interne de liquidité**: ce ratio journalier mesure la capacité de survie de Belfius Banque à une crise importante sur une période minimale de trois mois sans actions de redressement (à l'inclusion d'un montant limité disponible de financement de la Banque centrale européenne);
- le **Funding Gap**: un suivi journalier des limites maximum de gap de funding par devise et par maturité;
- le **plan de funding et les Stress Tests**: le développement d'un plan de funding avec une projection des sources de funding et exigences pour les trois à cinq prochaines années donnant une projection des réserves de liquidité, le ratio LCR, le ratio NSFR et le ratio d'encombrement d'actifs. Un scénario de stress sévère est aussi appliqué à ce plan de financement, combinant une série d'événements spécifiques à Belfius ainsi qu'aux marchés: toutes les limites du RAF sur les KRI de liquidité doivent être respectées;
- la gestion du collatéral: suivi journalier de la position et du besoin en collatéral de la Banque et son impact sur la liquidité;
- le **risque de liquidité Intraday**: afin d'être en mesure de remplir nos obligations en termes de paiement et de settlement dans les délais requis tant dans les conditions normales que stressées, Belfius doit détenir une réserve suffisante pour des flux de sortie de trésorerie opérationnels et stressés. Le risque de liquidité intraday est géré par le Service de Trésorerie avec des contrôles effectués par Operations et Risk Management, avec un reporting trimestriel de ces contrôles en ALF;
- le **Contingency Funding Plan (CFP)**: Belfius Banque a créé un système d'indicateurs d'alerte précoce sous forme d'un tableau de bord journalier afin d'identifier des événements de liquidité spécifiques à Belfius Banque ou au marché. Une série de mesures de redressement est définie et testée de manière régulière dans le marché, avec des montants de funding réalistes, leur timing de mise en œuvre et leur prix. Le CFP est en adéquation avec l'organisation de gestion de crise de Belfius Banque et définit un processus de décision clair en termes de responsabilités et prévoit l'organisation d'un ALCo ad hoc pour décider l'éventuelle activation des mesures de redressement;

- le Recovery Plan (RP): une série de scénarios de stress qui pourraient amener la Banque à un défaut sont définis dans un plan de redressement (RP). Des mesures de redressement pour éviter ce défaut sont testées dans les différents scénarios;
- le Liquidity Adequacy Statement (LAS): les résultats de l'ILAAP (Internal Liquidity Adequacy Assessment Process) sont transcrits dans le LAS (Liquidity Adequacy Statement) dans lequel le comité de direction déclare que Belfius détient suffisamment de liquidité pour financer ses activités, est en mesure de soutenir des stress graves et que la liquidité est en ligne avec le RAF et les exigences de l'ILAAP.

La Directive interne sur la Gestion du risque de liquidité et le RAF de Belfius Banque ont été développés afin de rester suffisamment liquide en situations de stress, sans devoir faire appel à des mesures de redressement générant des coûts significatifs ou interférant avec l'activité bancaire de base de Belfius Banque.

1.4. Consolidation du profil de liquidité

Durant 2023, Belfius Banque a consolidé son profil de liquidité diversifié en:

- maintenant un excédent de financement au sein du bilan des activités commerciales;
- poursuivant et en diversifiant la récolte du financement à long terme provenant d'investisseurs institutionnels;
- poursuivant la collecte des dépôts à court et moyen terme (CP/CD/EMTN) auprès d'investisseurs institutionnels
- émettant des retained covered bonds éligibles à la BCE.

La participation de Belfius Banque dans le programme de financement TLTRO de la BCE pour un montant de EUR 15,7 milliards a été réduite à EUR 6 milliards fin 2022, une tranche de EUR 3,3 milliards a été remboursée en juin 2023 et, décembre 2023, un remboursement de EUR 1,3 milliard a eu lieu. Ceci mène à un montant résiduel de financement TLTRO de EUR 1,4 milliard, qui viendra à échéance en mars 2024.

Belfius Banque a clôturé l'année 2023 avec un ratio LCR moyen sur les 12 derniers mois de 139%. Cette baisse depuis décembre 2022 (173%) s'explique principalement par le remboursement du TLTRO, la sortie de dépôts de particuliers vers le Bon d'Etat et la croissance continue des crédits commerciaux. Fin décembre 2023, les High Quality Liquid Assets (HQLA) étaient composés de 69% en Level 1 espèces, 27% en Level 1 obligations, 3% Level 2A obligations et 1% en Level 2B obligations

Le ratio de financement stable de liquidité (Net Stable Funding Ratio, NSFR), basé sur les règles contraignantes de la CRR2 et calculées selon les templates EBA, ressortait à 128% fin 2023, une baisse aussi expliquée par le remboursement du TLTRO, la sortie de dépôts de particuliers vers le Bon d'Etat et la croissance continue des crédits commerciaux.

1.5. Réserve d'actifs liquides

Belfius dispose fin 2023 de réserves de liquidité rapidement mobilisables de EUR 45,1 milliards. Ces réserves se composaient de EUR 20,2 milliards en espèces, EUR 8,8 milliards en obligations éligibles à la BCE, et EUR 16,1 milliards en autres actifs éligibles à la BCE (dont EUR 10,9 milliards en crédits et EUR 5,3 milliards en retained covered bonds).

Ces réserves de liquidité disponibles représentent environ 7,1 fois le solde fin 2023 du financement institutionnel en cours avec une échéance résiduelle inférieure à 1 an.

1.6. Diversification du financement de Belfius Banque

Le funding total de Belfius Banque au 31 décembre 2023 s'élevait à EUR 141,1 milliards, comparé à EUR 143,6 milliards fin décembre 2022. Belfius Banque a un profil de funding qui comprend principalement des dépôts commerciaux (83%), du financement senior wholesale (4%), du financement sécurisé (7%), du financement interbancaire net non-sécurisé à court terme (4%), et de la dette subordonnée (2%).

Belfius Banque, en tant que banque universelle, dispose d'un volume stable de financement commercial, provenant de ses clients individuels (IND) et des entrepreneurs, entreprises et du secteur public (E&E&P). Le financement IND et E&E&P représente EUR 117,4 milliards, dont EUR 71,8 milliards récoltés auprès des clients IND. La baisse de EUR 2,6 milliards du financement commercial par rapport à 2022 est principalement due aux sorties de dépôts des particuliers vers le Bon d'Etat.

Le ratio Loan-to-Deposit, qui indique le rapport entre les actifs et les passifs issus de la balance commerciale, s'élève à 93% fin 2023, plus haut qu'en 2022 vu que la croissance en prêts commerciaux était supérieure à la croissance en financements. Après la forte augmentation des taux d'intérêt et la réduction de l'inflation en 2023, Belfius Banque a observé un transfert, des comptes à vue et comptes d'épargne vers les dépôts à terme.

Le paradigme de la dynamique commerciale change lentement. Belfius Banque retourne à nouveau au financement Wholesale à moyen et long terme, afin de remplacer le TLTRO et compenser les sorties de dépôts vers le Bon d'Etat. Belfius Banque reçoit notamment, au 31 décembre 2023, EUR 6,8 milliards de Covered Bonds (EUR 5,6 milliards adossés à des crédits hypothécaires et EUR 1,2 milliard à des crédits au secteur public), EUR 4,1 milliards de Preferred Senior, et EUR 1,4 milliard de financement TLTRO de la BCE.

Pendant 2023, Belfius Banque a émis presque EUR 4 milliards de wholesale funding en émettant des covered bonds (EUR 1,5 milliard), Preferred Senior (EUR 1,9 milliard, dont EUR 0,75 milliard sous format Green), et du Tier 2 (EUR 0,5 milliard).

Le solde des besoins de financement de la Banque est financé par des dépôts institutionnels à court terme (Trésorerie) principalement collectés au moyen de certificats de dépôt et de billets de trésorerie.

À la suite des contrats sur produits dérivés visant à couvrir le risque de taux de ses activités, Belfius Banque a un encours en dérivés pour lesquels elle donne ou reçoit du collatéral en gage (Cash & Securities Collateral). Belfius Banque donne en net plus de collatéral qu'elle n'en reçoit. Néanmoins, avec la forte baisse des taux d'intérêts en décembre 2023, le besoin net en collatéral en gage s'est légèrement détérioré de EUR 6,1 milliards fin décembre 2022 à EUR 6,4 milliards fin décembre 2023.

Principales sources de financement de Belfius

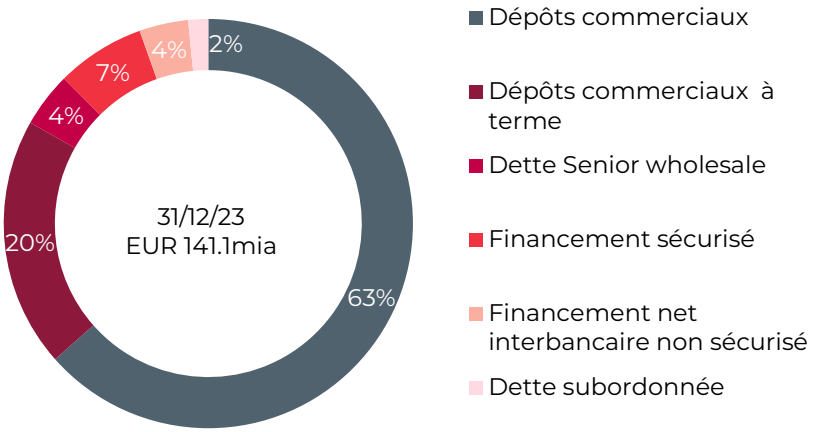

1.7. Actifs grevés

Les actifs grevés représentent les actifs sur et produits hors bilan qui sont mis en gage ou utilisés comme collatéral pour le passif de Belfius. Belfius a grevé une partie de son portefeuille d'emprunts pour l'émission des Covered Bonds et des émissions Residential Mortgage-Backed Securities (RMBS). De plus, les actifs sont grevés pour des Repurchase Agreements (repos) et les swaps de collatéral. Belfius continue à participer au TLTRO, pour lequel des actifs sont utilisés comme collatéral. Et enfin, une partie des actifs grevés de Belfius résulte du collatéral utilisé pour la sécurisation des transactions de dérivés.

Belfius est active sur le marché des obligations sécurisées (Covered Bonds) depuis la mise en place du premier programme en 2012.

La Banque obtient également des financements via le marché repo pour un montant limité et d'autres dépôts collatéralisés. Une petite partie des emprunts est aussi utilisée en direct comme collatéral pour la liquidité intraday.

Depuis 2017, afin de gérer au mieux son portefeuille (buffer) d'actifs liquides, Belfius a effectué des prêts obligataires (securities lending) dans le cadre de «Global Master Securities Lending Agreements» (GMSLA).

Le solde des actifs grevés est principalement lié au collatéral mis en gage (brut du collatéral reçu) pour l'exposition aux instruments dérivés et, en 2023, pour le collatéral mis en gage pour le financement TLTRO. Une part importante du collatéral mis en gage est financée au moyen du collatéral reçu d'autres contreparties avec lesquelles la Banque a conclu des contrats dérivés en sens inverse. Les tirages exceptionnels au TLTRO III qui ont permis à Belfius Banque de générer un résultat et un capital supérieur afin de soutenir l'économie belge, ont mené à un Asset Encumbrance Ratio plus haut. En 2023, la banque Belfius a partiellement remboursé le TLTRO III pour un montant de EUR 4,6 milliards et la position nette de collatéral en gage s'est légèrement détériorée de EUR 0,3 milliard.

Fin 2023, les sources d'encombrement sont majoritairement constituées:

- des émissions propres des covered bonds (EUR 6,8 milliards);
- de TLTRO (EUR 1,4 milliard);
- d'exposition en dérivés (EUR 3,7 milliards);
- des repos (EUR 1,4 milliard).

Pour la présentation complète sous les lignes directrices de l'ABE, nous nous référons au Risk Report de Belfius Banque.

2. Risque de liquidité chez Belfius Insurance

En tant que compagnie d'assurances, Belfius Insurance présente un passif à relativement long terme dont les flux sont stables et prévisibles, de sorte que ses besoins en financement sont réduits. Les primes versées par les preneurs d'assurance sont investies sur le long terme pour garantir le paiement du capital et des intérêts à l'échéance des polices. Différents indicateurs de liquidité internes et réglementaires montrent que Belfius Insurance détient constamment assez d'actifs liquides pour couvrir ses engagements au passif.

Afin de s'assurer que tous les besoins de liquidité à court terme peuvent être satisfaits, Belfius Insurance a intégré la gestion de sa liquidité dans ses activités quotidiennes via:

- les lignes directrices d'investissement qui limitent les investissements dans des actifs illiquides;
- la gestion actif-passif (ALM), en veillant à ce que les décisions d'investissement tiennent compte des spécificités du passif;
- des politiques et procédures mises en place pour évaluer la liquidité des nouveaux investissements;
- le suivi des besoins de trésorerie à court terme.

Belfius Insurance investit, en outre, un montant important d'actifs (principalement des obligations souveraines) pouvant être utilisés pour des opérations de repo dans le cadre de la gestion de sa liquidité.

Le département «Investment» est responsable de la gestion de la liquidité et de la trésorerie. À cet effet, il s'appuie sur les résultats de projection à long terme des flux d'actifs et de passifs simulés en conditions normales et sous stress.

Les actifs ci-dessous sont exprimés à leur valeur de marché. La catégorie «indéterminé» reprend la Branche 23 et les actions.

Le passif reprend quant à lui les repos et les produits de la Branche 23 sous la catégorie «indéterminé».

	2022	
(en millions d'EUR)	Actif	Passif
< 1 an	1 095	1 006
1 < 5 ans	1 984	2 998
5 ans et +	9 189	7 123
Indéterminé	5 829	4 979
TOTAL	18 097	16 105

	2023	
(en millions d'EUR)	Actif	Passif
< 1 an	832	1 133
1 < 5 ans	2 842	2 463
5 ans et +	9 295	7 855
Indéterminé	6 051	4 177
TOTAL	19 019	15 627

Risques non financiers – risques opérationnels

1. Non-Financial Risk Management Framework

Le terme «risque non financier (NFR)» doit être compris comme un large dénominateur qui inclut tous les risques (dont fraude, RH, informatique, sécurité informatique, continuité opérationnelle, externalisation, risques liés aux données, vie privée...) en plus des risques de réputation, de conformité, anti-blanchiment, juridiques, etc.

Le NFR management Framework établit les principes, l'organisation et la gouvernance, ... qui garantissent une gestion effective des risques non financiers. Ces principes sont détaillés dans des Policies et Guidelines spécifiques, adaptées aux activités de l'entreprise. Ces principes généraux sont conformes aux exigences légales et à la réglementation qui sont d'application.

Le cadre repose sur les axes suivants:

- une cartographie et une taxonomie des risques dans un souci de cohérence au sein de l'organisation, incluant une revue régulière qui vise à identifier l'émergence de nouveaux risques ou l'augmentation significative de certains risques;
- des rôles et des responsabilités clairs, ainsi qu'un mode de coopération bien défini pour tous les risques selon des responsabilités décentralisées conformément au modèle des 3 LoD;
- une solide structure de gouvernance/comités avec la participation du niveau de gestion approprié ;
- une définition et un suivi du Risk Appetite Framework; et
- les processus de risque transversaux et les politiques associées structurées dans les domaines principaux suivants: Change Risk Management, Integrated Risk Management, Risk Culture & Governance, Operational Resilience, Information Security et Data Privacy (voir ci-dessous).

Ce cadre assure une gestion des risques complète et une saine gouvernance des risques, incluant l'évaluation, la gestion, la surveillance et l'atténuation des risques non financiers.

Le département NFR, en tant que fonction de contrôle interne indépendante, rapporte directement au Chief Risk Officer (CRO). NFR assume le rôle de 2e ligne de défense et comprend les fonctions spécifiques de Data Protection Officer (DPO), Anti-Fraud Officer et de Chief Information Security Office (CISO). Les activités sont effectuées en

coopération avec les correspondant risque (CORM) et les fonctions de Contrôle Permanent dans les business et fonctions de support (1ière LOD).

Le volet reporting - à l'exception de certains rapport spécifiques - est quant à lui essentiellement assuré au travers de chapitres spécifiques dans le Quarterly Risk Report (QRR), ou encore au travers de sessions spécifiques à l'attention du comité de direction et du senior management.

2. Processus de risques transversaux – domaines NFR

2.1. NFR domain - Change risk management

Etre et rester 'inspiring and meaningful pour la société belge implique de continuellement innover. Dans ce contexte, le "change risk management" est une pierre angulaire du cadre global de gestion des risques avec le processus d'approbation des nouveaux produits et la gestion des risques liés aux projets comme principales contributions.

2.1.1. Processus d'approbation des nouveaux produits

Le processus de développement ou de modification d'une fonction (produit, service, activité, processus ou système) comprend une évaluation approfondie (ex ante) des risques, ce que l'on appelle le New Product Approval Process (NPAP). Il vise à s'assurer que tous les risques liés aux fonctions nouvelles ou modifiées sont bien compris, évalués par des experts et traités sous la supervision d'un comité spécifique.

C'est un processus basé sur une approche proportionnelle fondée sur les risques , où la mise en œuvre correcte des conditions exigées fait l'objet d'une attention particulière.

2.1.2. Project Risk Management

La capacité à réaliser des projets respectant des standards de qualité élevés dans les délais prévus est un élément clé du succès. Dans ce contexte, un nouveau cadre (ou 'framework') relatif à la gestion des risques projets a été mis sur pied afin d'identifier les risques à temps de façon correcte et de mettre en place les contrôles et mesures d'atténuation nécessaires. Ce cadre a été pleinement appliqué pour tous les programmes stratégiques et leurs sous-projets et les résultats ont été intégrés dans le rapport sur les projets stratégiques au conseil d'administration.

2.2. NFR domain – Integrated risk management

2.2.1. Gestion des incidents

La collecte et le suivi systématiques des incidents opérationnels sont l'une des principales exigences du Comité de Bâle en matière de gestion des risques non financiers.

Les mécanismes de reporting permettent d'informer rapidement les responsables en cas d'incident. Les incidents majeurs font l'objet d'une enquête approfondie et sont signalés au CRO/Comité de direction. De tels incidents font l'objet d'un plan d'action spécifique et d'un suivi approprié sous la responsabilité des équipes/entités impliquées afin d'éviter, de réduire ou d'atténuer les risques associés.

En 2023, un important exercice de réconciliation avec les informations comptables a été mené afin d'encore augmenter notre assurance quant à la qualité des informations relatives aux incidents opérationnels.

Pour la période 2021-2023, le montant moyen annuel des pertes nettes potentielles de Belfius Banque à la suite d'incidents opérationnels est de EUR 3,89 millions[24]. Les principales pertes d'exploitation sont essentiellement dues à des incidents liés, soit à des fraudes externes, soit à l'exécution, la livraison et la gestion des processus. Les autres catégories restent limitées en quantité, mais pas nécessairement en nombre d'incidents. La majeure partie de l'impact financier découlant des incidents opérationnels provient des activités retail de la Banque.

2.2.2. Autoévaluation des risques et contrôles internes

Une autre mission cruciale dans la gestion des NFR est l'analyse, pour les principales entités du groupe Belfius, des principaux risques potentiels transversaux et des contrôles clés associés. A cette fin, on réalise une auto-évaluation bottom-up des risques et des contrôles internes dans tous les départements et filiales, en s'appuyant sur la méthodologie COSO pour capturer le niveau de contrôle interne. Ces exercices peuvent entraîner l'élaboration de plans d'action supplémentaires pour atténuer davantage les risques potentiels. Ils offrent également une excellente vue d'ensemble des principaux domaines de risque au sein des différentes activités. Ces auto-évaluations sont réalisées annuellement et les résultats sont présentés aux conseils d'administration respectifs. Belfius Banque

[24] Les pertes subies par les clients n'y sont pas incluses.

soumet également le rapport de la direction effective concernant l'évaluation du contrôle interne à son autorité de contrôle.

Le profil de risque a été relativement stable en termes d'identification de risques (inhérents) majeurs, il reste acceptable au regard tant du niveau de la qualité des contrôles que du profil de risque résiduel.

2.2.3. Risque de Fraude

Belfius applique une tolérance zéro sur toutes les formes de fraude (fraudes internes, externes et mixtes). Belfius surveille donc en permanence les menaces et gère cette matière en s'appuyant sur une politique anti-fraude globale définie et pilotée au niveau de la direction. Les rôles et responsabilités sont clairement définis, ce qui implique concrètement que les filières métier et support sont les premiers gestionnaires de risques. Le CRO et l'équipe NFR, dont l'Anti-Fraud Officer en tant qu'expert, ont un rôle clair de 2e LoD. En outre, l'intégration chez NFR des départements Audit agences & Investigation a permis de poser les jalons essentiels à une gestion plus holistique au niveau prévention, détection et remédiation du risque de fraude. Les processus sont examinés et les contrôles internes sont évalués afin de prévenir la fraude et ainsi protéger les intérêts de Belfius et de ses employés, clients, fournisseurs ou autres stakeholders.

L'audit agences, en tant que partie intégrante de la fonction Risk, et avec une perspective 2 LOD, se concentre spécifiquement sur les réseaux de distribution physiques traditionnels pour lesquels il fournit, par le biais d'examens sur site, une assurance sur le degré de contrôle du risque généré lors d'interventions humaines dans le processus de distribution et qui nécessitent une présence physique sur site pour être évalués. L'audit agences formule également des conseils afin d'améliorer le fonctionnement du système de contrôle interne avec ces canaux de distribution.

2.2.4. Gestion des polices d'assurance

L'impact financier potentiel des risques opérationnels de Belfius est limité par la souscription des polices d'assurance qui couvrent essentiellement la responsabilité civile professionnelle, la fraude, le vol, la perte d'exploitation et les cyber-risques. Il s'agit d'une pratique courante dans le secteur des services financiers.

2.2.5. Risque d'externalisation

Belfius est consciente que les risques d'externalisation et de tiers doivent être traités de manière adéquate et assume pleinement ses responsabilités, y compris, mais sans s'y limiter, la supervision et la gestion des arrangements concernés et des risques induits, tout en garantissant la conformité avec le « Final Report on EBA Guidelines on Outsourcing Arrangements». Un comité de pilotage (risque) dédié garantit une stratégie d'externalisation bien gouvernée et coordonnée, conforme à la stratégie de Belfius, à l'appétit au risque et aux exigences réglementaires. Le cadre a été récemment révisé en profondeur, y compris un nouveau modèle opérationnel cible et une couverture étendue pour tous les tiers (fournisseurs, partenaires, etc.), qui garantiront davantage leur gestion du cycle de vie (risque), depuis l'engagement jusqu'à la résiliation, basée sur une nouvelle approche basée sur les risques. Ce nouveau cadre sera mis en œuvre progressivement à partir de début 2024.

2.2.6. Contrôle permanent

Il est difficile d'envisager la gestion des risques indépendamment d'un système de contrôle interne efficace. A ce titre, la fonction de contrôle permanent a continué son déploiement afin de fournir une assurance continue supplémentaire sur l'adéquation et l'efficacité de l'environnement de contrôle de Belfius.

En complément du déploiement organisationnel de la fonction de contrôle permanent, une campagne de tests a été lancée afin d'attester que les contrôles principaux sont appropriés, efficients et effectifs.

2.3. NFR domain – Risk culture & governance

La définition formelle d'un Risk Appetite Framework (RAF) est une référence essentielle pour les pratiques de gestion des risques au sein du groupe. Il couvre à la fois les risques financiers et les risques non financiers (NFR).

Le RAF du NFR contient des éléments quantitatifs (chiffres ou ratios cibles) et des éléments qualitatifs (statements) et s'exprime autour de trois concepts pour lesquels des limites sont définies:

- « Risques »: quels sont les risques? Comment évaluer le niveau de risque (passé et futur)?
- « Capacité de gestion des risques »: quelle est la capacité à gérer les risques?
- « Loss tolerance »: quels sont les effets P&L potentiels et RWA futurs que Belfius tolère?

Les indicateurs RAF NFR sont continuellement mis à jour et améliorés, sous une surveillance constante au niveau de la gouvernance et une amélioration continue du degré de maturité.

2.4. NFR domain – Résilience

2.4.1. Gestion de crise et continuité des activités

Belfius s'engage vis-à-vis de ses clients, contreparties et régulateurs à mettre en œuvre, maintenir et tester des dispositifs alternatifs viables qui, à la suite d'un incident, garantissent la poursuite ou la reprise des activités critiques au niveau opérationnel convenu et en pleine conformité avec la législation belge.

Le processus de Business Continuity Management (BCM) est aligné par rapport aux normes ISO22301 et aux Good Practice Guidelines de la BCI. Il est appliqué de manière uniforme dans toutes les entités de Belfius et repose, entre autres, sur l'analyse des menaces, l'analyse d'impact sur les activités, les stratégies de réaffectation (dual office, travail à distance et travail à domicile, etc.), un reporting de gestion efficace, la planification de la continuité des activités ainsi que des programmes d'exercices et d'entretien.

Plusieurs exercices ont été organisés afin de valider les analyses et d'exercer les plans de continuité de l'entreprise. En outre, un certain nombre d'exercices « table top » ont été organisés afin de tester la capacité de la Banque à gérer les événements extrêmes, par exemple reverse BCP en cas d'impossibilité à télétravailler ou encore Resolution planning selon les attentes du SRB.

La gestion de crise a également été revue afin d'améliorer la réponse de Belfius dans les situations de crise, notamment en cas de cyberattaque.

Le Business Continuity Management de Belfius apparaît comme un processus très mature qui garantit la résilience future de l'institution.

2.4.2. Modalités d'emploi (RH), sécurité sur le lieu de travail, dommages aux actifs de l'entreprise et sécurité publique

En matière de sécurité physique et de sécurité au travail, Belfius a un très faible appétit pour le risque. Belfius s'efforce d'assurer un environnement sécurisé à son personnel, ses clients, ses visiteurs et veille à ce que les mesures et procédures de sécurité physique répondent à des normes élevées. Pour atteindre cet objectif, un comité de pilotage de la sécurité (Physical Security Steering Committee) surveille en permanence la situation globale au moyen d'un tableau de bord, spécialement en cas d'incident (potentiel).

2.5. Protection de l'information

L'objectif de la sécurité de l'information est de protéger les informations et les données de Belfius et de ses clients contre les menaces relatives à l'intégrité, la confidentialité et l'indisponibilité. À cette fin, Belfius a développé et déployé son propre cadre de système de gestion de la sécurité de l'information (ISMS), inspiré de la norme ISO 27000 mais comprenant des objectifs de contrôle supplémentaires.

En 2023, le déploiement des contrôles ISMS s'est poursuivi selon une approche basée sur les risques. De plus, la publication des normes techniques réglementaires du Digital Operational Resilience Act (DORA) a marqué une étape importante car elles doivent désormais être intégrées dans notre effort de déploiement du ISMS. Une autre étape importante a été la préparation du test de résistance de la BCE sur la cyber-résilience. Les différentes initiatives liées à la sécurité de l'information ont été synthétisées dans une feuille de route globale.

2.6. Data privacy

Respect de la vie privée et de la satisfaction des clients

Le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel est un engagement essentiel chez Belfius qui se traduit par une saine gouvernance interne et des principes suivis dans le cadre du RGPD.

Afin de garantir en permanence la confidentialité des données au sein de Belfius, le comité de confidentialité lié au RGPD se réunit régulièrement. Le management de Belfius et plusieurs comités sont régulièrement informés du RGPD chez Belfius.

Le Data Privacy Officer (DPO) fait partie de la 2e ligne de défense. Un réseau de correspondants vie privée, actifs dans chaque département, travaille en étroite collaboration avec le DPO pour sensibiliser, contrôler et surveiller en permanence les processus et activités conformes au RGPD.

La conformité au RGPD, y compris une évaluation des risques pour les droits et libertés des propriétaires dont les données à caractère personnel sont traitées, est intégrée dans chaque processus pour offrir des produits (existants, adaptés et nouveaux), des outils numériques innovants, des services et le partage d'informations à ses clients.

Cela comprenait également et inclut la révision de l'avis de confidentialité, la mise en œuvre d'une politique de cookies adaptée et la mise en œuvre de l'arrêt de la Cour européenne de justice sur les éventuels transferts internationaux ou accès internationaux de données à caractère personnel.

Toutes les activités traitant des données à caractère personnel sont documentées par les métiers dans un registre de confidentialité et Belfius s'engage à éviter les violations de données à caractère personnel et à gérer tout incident le plus rapidement possible.

Les droits des personnes concernées peuvent être exercés par les personnes concernées via de multiples possibilités, y compris les applications en ligne et mobiles de Belfius. Plus de 98% des droits des personnes concernées sont demandés via l'application en ligne de Belfius et reçoivent une réponse dans la même application dans un délai d'un jour ouvrable.

Aucune violation majeure de données à caractère personnel n'a été identifiée en 2023. 11 incidents mineurs ont été signalés à l'Autorité de protection des données, contre 14 en 2022, 7 en 2021 et 8 en 2020. Dans tous les cas, les réponses ont été rapides et des mesures appropriées ont été prises.

Risque d'assurances

1. Définition

Belfius Insurance, qui fait partie du groupe Belfius Banque & Assurances, prend des risques via les contrats d'assurance auxquels elle souscrit. Le risque de souscription est subdivisé en fonction du type de contrat (Vie ou Non-Vie) et du processus spécifique lié à la nature de l'activité sous-jacente (traitement des sinistres, recouvrement des primes, tarification, sélection, etc.).

Les risques d'assurance résultant de la conclusion ou la souscription de contrats d'assurance, c'est-à-dire les risques de souscription, sont les suivants:

Le risque de souscription Vie: le risque qui naît des obligations de l'assurance sur la vie, compte tenu des garanties et des processus appliqués dans la conduite des affaires. Il est subdivisé en sept sous-modules:

- le risque de mortalité: risque d'augmentation de la mortalité. Il s'applique à tous les engagements pour lesquels une hausse de la mortalité engendrerait une augmentation des prestations à payer;
- le risque de longévité: contrairement au risque de mortalité, il s'applique aux contrats pour lesquels une baisse de la mortalité provoquerait une hausse des paiements attendus (les contrats de pension, par exemple). L'amélioration des traitements médicaux susceptibles d'augmenter l'espérance de vie sans accroître l'aptitude au travail, pourrait entraîner une fréquence du risque de longévité plus élevée que ce que l'on observe actuellement;
- le risque de morbidité ou d'invalidité: il désigne le risque de perte ou d'évolution adverse des prestations dues à des changements de niveau, de tendance ou de volatilité des taux d'invalidité;
- le risque de rachat Vie: il se définit comme le risque de perte ou d'augmentation des prestations dû à un écart entre le taux réel d'exercice des options contractuelles de l'assuré et celui estimé. Le terme d'option doit être vu au sens large: le sous-module couvre les options de rachat, de résiliation, de réduction mais aussi d'extension des garanties. Pour certains contrats, l'exercice d'options peut être bénéficiaire à la société. Pour d'autres, il conduira à des pertes. Ce sous-module comprend donc deux scénarios: un pour lequel les options seront plus exercées que prévu et un pour lequel elles le seront moins;
- le risque de frais de gestion représente le risque de devoir assumer des dépenses plus importantes que prévu ou de les voir influencées par une inflation plus forte que prévu;
- le risque de révision: il ne s'applique qu'aux rentes dont les montants peuvent évoluer dans un sens négatif pour l'assureur en raison d'un changement de l'environnement légal ou de l'état de santé de l'assuré;
- le risque de catastrophe: il est limité aux contrats pour lesquels une hausse de la mortalité engendrerait une hausse des prestations.

Le risque de souscription Non-Vie reflète le risque découlant des engagements d'assurance Non-Vie. L'incertitude des résultats de la procédure de souscription par l'assureur comporte quatre sous-modules:

- le risque de prime: le risque que le montant des primes reçues soit insuffisant pour payer les sinistres encourus au cours de la période de couverture relative à ces primes;
- le risque de réserve: le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de fluctuations affectant la fréquence et l'impact des risques assurés, ainsi que la date et le montant des règlements de sinistres;
- le risque de catastrophe: le risque d'occurrence d'un événement d'une grande importance non couvert par les deux risques précédents. On appelle catastrophes des événements tels que, notamment, tempêtes, inondations, tsunamis, conditions météorologiques hivernales extrêmes et autres événements liés aux conditions météorologiques, tremblements de terre, explosions industrielles, incendies de grande ampleur, pandémies et autres catastrophes provoquées par l'homme telles que les troubles sociaux et les attentats terroristes; et
- le risque de concentration: le risque découlant de l'exposition à des risques dont le potentiel de perte est suffisamment important pour menacer la solvabilité ou la position financière de Belfius Insurance. Belfius

analyse et surveille son risque de concentration dans un rayon de 200 à 500 mètres en matière d'assurance de biens, et pour les sites présentant une forte concentration de personnel en ce qui concerne l'indemnisation des accidents du travail. Des contrats de réassurance sont en place pour atténuer ce risque de concentration. Compte tenu des activités de Belfius Insurance, le risque de concentration est limité. Il convient de noter qu'en assurance de biens, il existe un nombre limité d'expositions au risque dépassant le seuil de EUR 100 millions, Belfius a réassuré ces expositions afin d'en réduire le risque.

Le **risque lié à la conception du produit** correspond au risque de pertes résultant de caractéristiques, d'options ou de garanties non prévues lors de la conception et la tarification d'un produit d'assurance.

2. Gestion du risque d'assurance

Le Comité Risk & Underwriting donne son avis sur la stratégie de souscription et de réserve des entités d'assurance de Belfius Insurance et sur la politique qui en découle, en particulier en ce qui concerne les points suivants:

- types et caractéristiques des activités d'assurance que Belfius Insurance est prête à gérer;
- critères de sélection des risques en ligne avec l'appétit au risque;
- manière dont la souscription effective est suivie;
- adéquation entre, d'une part, les primes d'assurance perçues et, d'autre part, les sinistres à payer ajoutés aux frais supportés;
- identification des risques découlant des engagements de Belfius Insurance, y compris les options implicites et le capital garanti par les produits d'assurance; et
- le provisionnement des sinistres.

La réassurance est une des méthodes permettant de limiter le risque d'assurance. En effet, son objectif est de réduire la volatilité des besoins en capitaux et des bénéfices et donc l'incertitude liée au risque de valorisation de l'assureur.

Les fonctions de la réassurance sont les suivantes:

- capacité: la réassurance permet une plus grande flexibilité aux assureurs quant à l'importance, aux types de risques et aux volumes d'activités qu'ils peuvent accepter de manière sûre. Cela donne la possibilité aux assureurs d'entrer dans de nouvelles activités, ou de les étendre dans une courte période;
- stabilité: les programmes de réassurance structurés permettent aux assureurs de stabiliser leur résultat opérationnel;
- protection: la réassurance fournit une protection contre des pertes financières cumulées dues à une succession d'événements (par exemple des intempéries) ou des pertes financières significatives découlant d'un seul événement;
- financement: la réassurance peut être une alternative à l'augmentation de capital; et
- expertise: les réassureurs portent assistance aux assureurs dans leur domaine d'expertise. Le personnel qualifié des compagnies de réassurance offrira ses services dans la mise en place d'une nouvelle activité, par exemple.

3. Sensibilités

Nous nous référons à la note 9.8 des états financiers consolidés pour davantage d'informations à ce sujet, plus précisément à la section 'Risque des assurances'.

4. Sinistralité

Nous nous référons à la note 9.8 des états financiers consolidés pour davantage d'informations à ce sujet, plus précisément à la section 'Risque des assurances'.

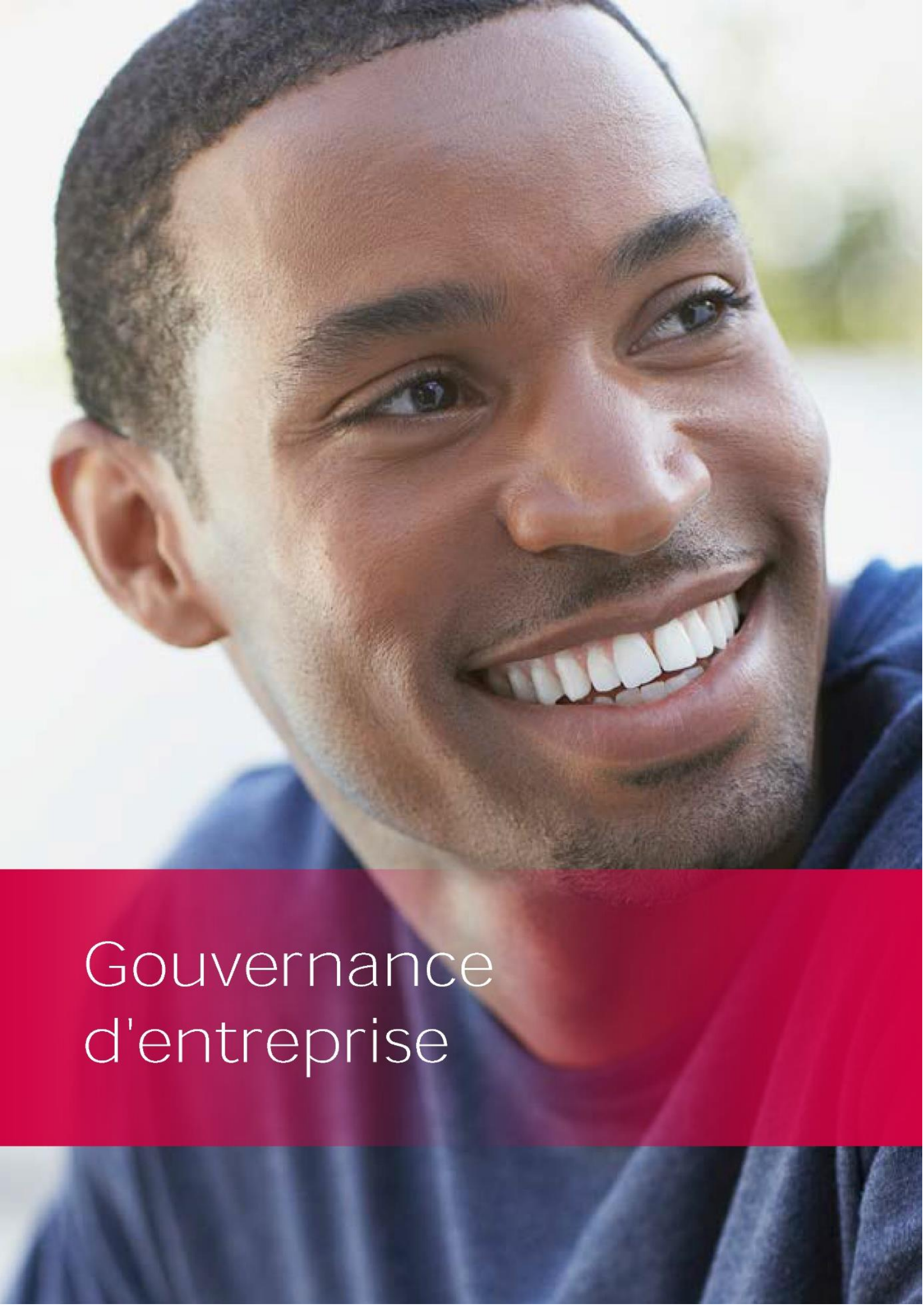

Gouvernance d'entreprise

Composition du comité de direction et du conseil d'administration de Belfius Banque

1. Comité de direction

1.1. Composition

PRÉSIDENT	Marc Raisière
MEMBRES	Marianne Collin
	Dirk Gyselinck
	Olivier Onclin
	Bram Somers
	Johan Vankelecom

Au 31 décembre 2023, le comité de direction de Belfius Banque était composé de six membres, à savoir: monsieur Marc Raisière, président, madame Marianne Collin et messieurs Dirk Gyselinck, Olivier Onclin, Johan Vankelecom et Bram Somers.

Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 26 avril 2023,

- les mandats d'administrateurs exécutifs de madame Marianne Collin et de messieurs Olivier Onclin et Johan Vankelecom ont été renouvelés pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2027;
- monsieur Bram Somers a été nommé administrateur exécutif pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2027.

Par ailleurs, le conseil d'administration du 27 avril 2023 a décidé de donner décharge aux membres du comité de direction pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice social 2022. Les membres du comité de direction n'ont pas pris part aux délibérations et votes du conseil d'administration sur leur décharge, étant donné l'existence d'un conflit d'intérêts dans leurs chefs.

1.2. Compétences

Le comité de direction est chargé de la gestion effective de la Banque, dont il mène et coordonne les activités des divers métiers et des départements de support et ce, dans le cadre des objectifs et de la politique générale qui sont définis par le conseil d'administration. Ces pouvoirs ne portent pas sur la détermination de la politique générale de la Banque, ni sur les actes réservés au conseil d'administration par les dispositions du Code des Sociétés et des Associations ou par la loi bancaire.

Le comité de direction s'assure que l'activité de la Banque est en ligne avec la stratégie, la politique en matière de risques et la politique générale définies par le conseil d'administration et communique au conseil d'administration les données pertinentes pour permettre à ce dernier de prendre les décisions en connaissance de cause. Il formule des propositions et des avis au conseil d'administration en vue de la définition ou de l'amélioration de la politique générale et de la stratégie de l'établissement.

Les membres du comité de direction forment un collège. Ils doivent exercer leur fonction en toute objectivité et indépendance.

Le comité de direction prend, sous le contrôle du conseil d'administration, les mesures nécessaires pour s'assurer que la Banque dispose d'un dispositif solide et adéquat d'organisation d'entreprise afin de garantir une gestion efficace et prudente de l'établissement conformément à la loi bancaire.

Le comité de direction se réunit en principe une fois par semaine.

2. Conseil d'administration

2.1. Composition

Au 31 décembre 2023, le conseil d'administration de Belfius Banque était composé de 18 membres, dont 6 faisaient partie du comité de direction (cf. tableau suivant). Le conseil d'administration est composé de professionnels issus de différents secteurs, y compris du secteur financier, et dispose de l'expertise et de l'expérience nécessaires liées aux diverses activités opérationnelles de la Banque.

Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 26 avril 2023,

- les mandats d'administrateur de madame Marianne Collin (administrateur exécutif) et de messieurs Georges Hübner (administrateur indépendant), Olivier Onclin (administrateur exécutif) et Johan Vankelecom (administrateur exécutif) ont été renouvelés pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2027;
- monsieur Bram Somers a été nommé en qualité d'administrateur exécutif pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2027;
- mesdames Colette Dierick et Hélène Goessaert et monsieur Daniel Falque ont été nommés en qualité d'administrateurs indépendants pour une période de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2027;
- madame Estelle Cantillon et monsieur Olivier Gillerot ont été nommés administrateurs indépendants à partir du 27 septembre 2023, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2027.

Les mandats d'administrateurs de monsieur Bruno Brusselmans (administrateur indépendant), mesdames Carine Doutrelepont (administrateur non-exécutif), Martine Derouck (administrateur indépendant) et Diane Rosen-Zygas (administrateur indépendant) ont pris fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 26 avril 2023.

2.2. Compétences

Le conseil d'administration définit, sur proposition ou après avis du comité de direction, et supervise, notamment:

- la stratégie et les objectifs de la Banque;
- la politique en matière de risques, y compris le niveau de tolérance au risque;
- l'organisation de la Banque pour la fourniture de services d'investissement, l'exercice d'activités d'investissement, la fourniture de services auxiliaires, la commercialisation de dépôts structurés et la fourniture de conseils aux clients sur de tels produits, y compris les dispositifs d'organisation ainsi que les compétences, les connaissances et l'expertise requises du personnel, les ressources, les procédures et les mécanismes avec ou selon lesquels la Banque fournit ces services et exerce ces activités; ainsi que
- la politique d'intégrité.

Dans le cadre de cette responsabilité, le conseil d'administration s'implique activement dans la politique générale, notamment en ce qui concerne la supervision de la politique en matière de risques, de l'organisation, de la stabilité financière de la Banque et de sa gouvernance, y compris par la définition des objectifs et des valeurs de l'établissement de crédit.

Par ailleurs, étant donné que Belfius Banque est à la tête du conglomérat financier du Groupe Belfius, le conseil d'administration de Belfius Banque est responsable de la politique générale, de l'appétence au risque et de la stratégie du Groupe Belfius ainsi que de la conformité des filiales avec ceux-ci.

Le conseil d'administration approuve également le mémorandum de gouvernance de la Banque.

En 2023, le conseil d'administration s'est réuni à dix-sept reprises.

2.3. Conflits d'intérêts

Au cours de l'exercice 2023 plusieurs décisions du conseil d'administration ont donné lieu à l'application de l'article 7:115 du Code des Sociétés et des Associations étant donné l'existence d'un conflit d'intérêts dans le chef de membre(s) du comité de direction / administrateur(s).

Ces décisions concernent:

- la rémunération variable et la fixation des objectifs individuels des membres du comité de direction.

  Les membres du comité du direction n'ont pas pris part à ces délibérations ni aux décisions. Ils ont déclaré avoir un intérêt de nature patrimoniale opposé à l'intérêt de la société étant donné que ces points concernaient la détermination de leur rémunération variable.

  Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de Belfius Banque du 26 janvier 2023

  Le conseil d'administration approuve, à l'unanimité des voix, le score d'évaluation (...) pour la partie générale du contrat de management des membres du comité de direction (General Objectives 2022) pour l'année de prestations 2022.

  (...)

  Sur avis positif du comité de rémunération, le conseil d'administration approuve, à l'unanimité des voix, l'évaluation des membres du comité de direction et la traduction de cette évaluation dans une rémunération variable de (...).

  (...)

  Sur avis positif du comité de rémunération, le conseil d'administration approuve, à l'unanimité des voix, l'évaluation du président du comité de direction et la traduction de cette évaluation dans une rémunération variable de (...).

  Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de Belfius Banque du 21 mars 2023

  (...)

  Sur avis positif du comité de rémunération, le conseil d'administration approuve, à l'unanimité des voix, les objectifs individuels pour les membres du comité de direction (y compris Bram Somers) pour l'année 2023 moyennant les adaptations demandées en séance.

  (...)

  Sur avis positif du comité de rémunération, le conseil d'administration approuve, à l'unanimité des voix, les objectifs individuels du président du comité de direction pour l'année 2023 moyennant les adaptations demandées en séance.

  (...)

- la politique relative au repos d'accouchement.

  Marianne Collin n'a pas participé pas aux délibérations ni aux décisions concernant ce point de l'ordre du jour, étant donné l'existence d'un conflit d'intérêts dans son chef.

  Extrait du procès-verbal du conseil d'administration de Belfius Banque du 2 mars 2023

  Le (conseil d'administration) (...) (approuve), à l'unanimité des voix, la politique relative au repos d'accouchement pour les membres féminins du comité de direction et (demande) d'adapter en ce sens la politique en matière de rémunération.

- la décharge aux membres du comité de direction.

  Conformément à l'article 7:109, § 3 du Code des Sociétés et des Associations, après l'arrêt des comptes annuels, le conseil d'administration doit se prononcer sur la décharge des membres du comité de direction. Le conseil d'administration doit décrire les conséquences patrimoniales de la décision proposée et sa justification.

  Le conseil d'administration a reconnu qu'il y avait en l'espèce un conflit d'intérêts patrimonial. Toutefois, étant donné que le conseil d'administration n'a pas l'intention d'intenter une action en responsabilité

contre le comité de direction et/ou ses membres, la décision n'a pas d'impact patrimonial pour Belfius Banque SA. Le conseil d'administration a dès lors décidé lors de sa réunion du 27 avril 2023 de donner décharge aux membres du comité de direction.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de Belfius Banque du 27 avril 2023

Marc Raisière, Marianne Collin, Dirk Gyselinck, Olivier Onclin et Johan Vankelecom s'abstiennent de prendre part aux délibérations et à la décision sur ce point de l'ordre du jour, vu l'existence d'un conflit d'intérêts dans leur chef.

Le conseil d'administration décide, à l'unanimité des voix, de donner décharge aux membres du comité de direction pour leurs activités durant l'exercice social 2022.

- le renouvellement de mandats d'administrateurs (voir ci-dessus).

  Conformément à la procédure prévue dans le cadre du Code des Sociétés et des Associations, le conseil d'administration a appliqué la procédure en matière de conflits d'intérêts dans le cadre de l'octroi des crédits tombant dans le champ d'application de l'article 72 de la loi bancaire. Cela concerne plus particulièrement un crédit hypothécaire octroyé respectivement à Dirk Gyselinck et à Bram Somers, administrateurs exécutifs de Belfius Banque, aux conditions applicables à la clientèle.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BELFIUS BANQUE (31/12/23)	FONCTION PRINCIPALE	Administrateur non exécutif	Membre du comité de direction	Administrateur indépendant	Comité d' audit	Comité de nomination	Comité de rémunération	Comité des risques	Comité Intragroupe	Comité technologique
CHRIS SUNT	Président du conseil d'administration de Belfius Banque SA	*							*	
MARC RAISIÈRE	Président du comité de direction de Belfius Banque SA		*							
MARIANNE COLLIN	Membre du comité de direction de Belfius Banque SA Chief Risk Officer, Responsable Risk Management & Compliance									
DIRK GYSELINCK	Membre du comité de direction de Belfius Banque SA Responsable Wealth, Enterprises & Public									
OLIVIER ONCLIN	Membre du comité de direction de Belfius Banque SA Responsable Private, Business & Retail Banking									
BRAM SOMERS	Membre du comité de direction de Belfius Banque SA Chief Technology Officer									
JOHAN VANKELECOM	Membre du comité de direction de Belfius Banque SA Chief Financial Officer, Responsable Corporate Strategy, Capital Management, Financial Conglomerate Steering and Investor Relations, ALM, Legal, Tax, Accounting, Strategic Planning and Performance Management (SPPM), Strategic Research et Belfius Asset Management									
PAUL BODART	Administrateur de sociétés et d'ASBL									*
ESTELLE CANTILLON	Directrice de la recherche du FNRS à l'Université Libre de Bruxelles (ULB)							1		
COLETTE DIERICK	Administratrice de sociétés									
DANIEL FALQUE	Administrateur de sociétés et d'ASBL									
OLIVIER GILLEROT	Administrateur de sociétés et d'ASBL								1	1
HÉLÈNE GOESSAERT	Administratrice de sociétés									
PETER HINSSEN	Entrepreneur, keynote speaker et auteur									
GEORGES HÜBNER	Professeur ordinaire à HEC Liège, Université de Liège				*					
ISABEL NEUMANN	Chief Investment Officer à Shurgard Self Storage									
LUTGART VAN DEN BERGHE	Professeur extraordinaire émérite à l'Université de Gand et professeur émérite à temps partiel à la Vlerick Business School					*	*			
RUDI VANDER VENNET	Professeur ordinaire Banking & Economics à l'Université de Gand							*		

Notes: 1. A partir du 27 septembre 2023; L'astérisque fait référence à la fonction de président(e).

Lien entre le conseil d'administration et le comité de direction

La gestion des activités de l'établissement de crédit relève exclusivement de la compétence du comité de direction. Elle s'effectue sans intervention extérieure, dans le cadre de la politique générale définie par le conseil d'administration.

Comités consultatifs institués par le conseil d'administration

Le conseil d'administration a institué différents comités consultatifs qui l'assistent dans sa tâche, à savoir un comité de nomination, un comité de rémunération, un comité d'audit et un comité des risques. Ces comités sont exclusivement composés d'administrateurs non exécutifs. Conformément aux lignes directrices de l'ABE, la majorité des membres de chaque comité consultatif sont des administrateurs indépendants. Les membres de ces comités consultatifs siègent au maximum dans trois des comités précités.

Un comité intragroupe et un comité technologique ont également été mis en place dans le cadre la gouvernance du Groupe Belfius ainsi qu'un conseil d'arts.

1. Comité de nomination

Le comité de nomination a un rôle consultatif et prépare les décisions du conseil d'administration de Belfius Banque en matière de nominations, RH, plans de successions, etc. Il veille également à l'application des dispositions en matière de gouvernance d'entreprise. Pour des raisons d'efficacité et de cohérence au niveau de la politique de groupe, ce comité prépare également les décisions du conseil d'administration de Belfius Insurance et de Belfius Asset Management en la matière.

1.1. Composition

PRÉSIDENTE	Lutgart Van den Berghe
MEMBRES	Daniel Falque[1]
	Diane Rosen-Zygas[2]
	Chris Sunt Président du conseil d'administration de Belfius Banque

(1) A partir du 27 avril 2023.
(2) Jusqu'au 26 avril 2023.

1.1.1. Généralités

Au 31 décembre 2023, le comité de nomination de Belfius Banque était composé des membres suivants: la baronne Lutgart Van den Berghe, présidente, monsieur Daniel Falque et monsieur Chris Sunt.

Madame Diane Rosen-Zygas a été membre du comité de nomination jusqu'au 26 avril 2023.

Monsieur Daniel Falque a été nommé membre du comité de nomination le 27 avril 2023.

La baronne Lutgart Van den Berghe et monsieur Daniel Falque - qui sont également administrateurs indépendants auprès de Belfius Insurance - représentent également Belfius Insurance au sein du comité de nomination pour les sujets qui concernent Belfius Insurance.

1.1.2. Indépendance et compétence

Tous les membres du comité de nomination sont des administrateurs non exécutifs.

La baronne Lutgart Van den Berghe, docteur en économie, est professeur extraordinaire émérite à l'Université de Gand et professeur à temps partiel émérite à la Vlerick Business School. Elle est également membre de la Koninklijke Vlaamse Academie van België voor Wetenschappen en Kunsten.

Monsieur Daniel Falque est titulaire d'un master en Administration Publique & Relations Internationales. Il dispose de plus de 30 ans d'expérience dans le secteur de la banque et de l'assurance et a acquis des connaissances et une expérience approfondies dans les domaines et la gestion de la banque, de la finance et de l'assurance à travers les différents postes de direction qu'il a occupés au cours de sa carrière en Belgique et à l'étranger.

Madame Diane Rosen-Zygas, ingénieur commercial, possède une vaste expérience dans le secteur financier. Elle a aussi une expérience en matière de ressources humaines. Elle a notamment exercé les fonctions de Head of Management Development, Recruitment, Compensation and Benefits au sein d'une institution financière et de Chief Human Resouces Officer auprès de Group S - Secrétariat Agréé ASBL.

Monsieur Chris Sunt, licencié en droit, a été membre du barreau de Bruxelles de 1980 à 2020, date à laquelle il est devenu avocat honoraire. Au cours de ses 40 années au barreau de Bruxelles, il s'est spécialisé en droit des affaires et en droit bancaire ainsi que dans la réglementation en matière de services financiers. Il est président du conseil d'administration de Belfius Banque.

La majorité des membres du comité de nomination de Belfius Banque sont des administrateurs indépendants et ont une expérience professionnelle dans le secteur financier.

Différents membres disposent d'une expérience professionnelle dans une fonction d'administrateur exécutif et tous les membres disposent d'une expérience professionnelle en tant qu'administrateur non exécutif dans différents secteurs d'activités. Par conséquent, les membres du comité de nomination disposent, sur la base de leur formation et de leur expérience professionnelle variée, de l'expertise nécessaire pour pouvoir exercer un jugement pertinent et indépendant sur la composition et le fonctionnement des organes d'administration et de gestion de la Banque, en particulier sur l'expertise individuelle et collective de leurs membres et sur l'intégrité, la réputation, l'indépendance d'esprit et la disponibilité de ceux-ci.

1.2. Compétences

Le comité de nomination:

- identifie et recommande, pour approbation par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, par le conseil d'administration, des candidats aptes à occuper des sièges vacants au sein du conseil d'administration, évalue l'équilibre de connaissances, de compétences, de diversité et d'expérience au sein du conseil d'administration, élabore une description des missions et des qualifications liées à une nomination donnée et évalue le temps à consacrer à ces fonctions.
  Le comité de nomination fixe également un objectif à atteindre en ce qui concerne la représentation du sexe sous-représenté au sein du conseil d'administration et élabore une politique destinée à y accroître le nombre de représentants de ce sexe afin d'atteindre cet objectif;
- évalue périodiquement, et à tout le moins une fois par an, la structure, la taille, la composition et les performances du conseil d'administration et lui soumet des recommandations en ce qui concerne des changements éventuels;
- évalue périodiquement les connaissances, les compétences, l'expérience, le degré d'implication, notamment l'assiduité des membres du conseil d'administration et des comités consultatifs, tant individuellement que collectivement, pour en faire rapport au conseil d'administration;
- examine périodiquement les politiques du conseil d'administration en matière de sélection et de nomination des membres du comité de direction, et formule des recommandations à l'intention du conseil d'administration;
- prépare les propositions de nomination ou, le cas échéant, de renouvellement de mandat, des administrateurs, des membres du comité de direction, du président du conseil d'administration et du président du comité de direction;
- apprécie l'aptitude d'un administrateur ou d'un candidat administrateur à répondre aux critères définis pour la qualification d'administrateur indépendant;
- examine les questions relatives à la problématique de la succession des administrateurs et des membres du comité de direction;
- établit un profil général et spécifique pour les administrateurs et membres du comité de direction;
- veille à l'application des dispositions en matière de gouvernance d'entreprise;

- prépare les propositions de modification du règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration et du comité de direction;
- évalue le mémorandum de gouvernance et propose, le cas échéant, des modifications;
- discute et analyse au moins une fois par an le relevé quantitatif et l'analyse qualitative des communications en matière de stress, burn-out et comportements inappropriés au travail et les actions menées pour y remédier.

Dans l'exercice de ses attributions, le comité de nomination veille à ce que la prise de décision au sein du conseil d'administration ne soit pas dominée par une personne ou un petit groupe de personnes, d'une manière qui soit préjudiciable aux intérêts de l'établissement dans son ensemble.

Le comité de nomination peut recourir à tout type de ressources qu'il considère comme étant appropriées à l'exercice de sa mission, y compris à des conseils externes, et reçoit les moyens financiers appropriés à cet effet.

En 2023, le comité de nomination s'est réuni à seize reprises.

1.3. Politique de recrutement

1.3.1. Exigences liées à la fonction d'administrateur/de membre du comité de direction

Chaque administrateur/membre du comité de direction doit disposer, lors de sa nomination ainsi que pendant toute la durée de son mandat, de l'expertise et de l'honorabilité professionnelle requises pour exercer sa fonction. Dans ce cadre, un profil de fonction a été établi par la Banque. En outre, la Banque procède périodiquement à l'évaluation de l'aptitude des administrateurs, des membres du comité de direction et des membres des comités consultatifs.

Conformément à la réglementation applicable, chaque administrateur est tenu d'informer spontanément la Banque de tout élément qui pourrait avoir un impact sur l'expertise, sur l'honorabilité professionnelle et sur la disponibilité requises pour exercer sa fonction d'administrateur.

1.3.2. Procédure en matière de nomination/renouvellement de mandat

1.3.2.1. Administrateurs

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires (ou par le conseil d'administration en cas de cooptation d'un administrateur) sur proposition du conseil d'administration, après avoir obtenu l'avis du comité de nomination. La nomination ou le renouvellement de mandat d'un administrateur doit être préalablement approuvé par l'autorité de contrôle (BCE/BNB).

Le comité de nomination prépare les propositions de nomination, de cooptation ou de renouvellement de mandat des administrateurs.

À l'occasion du renouvellement d'un mandat d'administrateur, le comité de nomination procédera à une évaluation de sa participation au fonctionnement du conseil d'administration sur la base d'une évaluation interne menée par l'ensemble du conseil d'administration sous la direction d'un prestataire externe et s'assurera qu'il n'y a pas de nouveaux éléments de nature à influencer défavorablement l'aptitude de l'administrateur à exercer un nouveau mandat. Le comité de nomination s'assure également, sur la base de la matrice de compétences, que le conseil d'administration dispose de cette manière de suffisamment de compétences pour réaliser la stratégie et faire face aux défis futurs. Le comité transmettra ensuite un avis au conseil d'administration.

Lors d'une première nomination ou d'un renouvellement de mandat, le président du conseil d'administration et le comité de nomination s'assurent que le conseil d'administration et l'assemblée générale des actionnaires disposent de suffisamment d'informations à propos du candidat administrateur pour pouvoir apprécier si celui-ci dispose de l'expertise et de l'honorabilité professionnelle requises pour l'exercice de cette fonction.

CONSEIL D'ADMINISTRATION	Nombre de membres	18
	Rapport hommes/femmes	66,7% / 33,3%
	Administrateurs indépendants	10
	Principaux diplômes (plusieurs personnes peuvent être titulaires de différents diplômes)	Économie / Administration des affaires / Finance / Droit / Ingénieur / Mathématiques / Sciences actuarielles
COMITÉ DE DIRECTION	Nombre de membres	6
	Rapport hommes/femmes	83,3% / 16,7%
	Principaux diplômes (plusieurs personnes peuvent être titulaires de différents diplômes)	Ingénieur (commercial, civil, agronome) / Économie / Administration des affaires / Finance / Mathématiques / Sciences actuarielles / Affaires Internationales et Publiques

1.3.2.2. Membres du comité de direction

Le conseil d'administration nomme le président et les membres du comité de direction parmi les administrateurs qui ont acquis une expérience professionnelle dans le secteur bancaire et financier, sur présentation du comité de direction, après avoir obtenu l'avis du comité de nomination et l'approbation de l'autorité de contrôle (BCE/BNB). En ce qui concerne le président du comité de direction, sa nomination sera décidée par le conseil d'administration sur présentation du comité de direction, après consultation du président du conseil d'administration et avis positif du comité de nomination.

1.4. Politique de diversité

Un conseil d'administration diversifié intègre les différences de parcours, de langue, de genre, d'âge, de compétences professionnelles pertinentes pour Belfius. Ces différences sont prises en compte pour déterminer la composition optimale du conseil d'administration (matrice de compétences) et doivent autant que possible être réparties de façon équilibrée.

Le comité de nomination passe en revue et évalue la composition du conseil d'administration pour le compte de ce dernier, et recommande la nomination des nouveaux administrateurs. Lorsqu'il évalue la composition du conseil d'administration, le comité de nomination tient compte des avantages inhérents à tous les aspects de la diversité, y compris mais pas uniquement aux aspects repris ci-dessus.

Pour identifier des candidats aptes à être nommés au conseil d'administration, le comité de nomination se base sur des critères objectifs de mérite tout en tenant compte des avantages inhérents à la diversité au sein du conseil d'administration.

Le comité de nomination procède également à une revue annuelle de l'efficacité du conseil d'administration et à une évaluation régulière des administrateurs à titre individuel. Dans le cadre de ces évaluations du conseil d'administration, des comités consultatifs et des administrateurs individuels, le comité de nomination tient compte de l'équilibre de compétences, d'expérience, d'indépendance et de connaissances de Belfius Banque au sein du conseil d'administration et de la diversité du conseil d'administration.

Par ailleurs, le 25 août 2015, le comité de nomination a fixé un objectif à atteindre en ce qui concerne la représentation du sexe sous-représenté au sein du conseil d'administration et a élaboré une politique destinée à accroître le nombre de représentants de ce sexe afin d'atteindre cet objectif.

Conformément aux dispositions de l'article 7:86 du Code des sociétés et des associations, le comité de nomination a fixé un objectif à atteindre et maintenir d'au moins un tiers de représentants du sexe sous-représenté au conseil d'administration (comité de direction inclus). Dans le cadre de cet objectif, le nombre minimum requis de membres du sexe sous-représenté sera arrondi au nombre entier le plus proche.

Si le nombre d'administrateurs du sexe sous-représenté est inférieur à un tiers, l'assemblée générale des actionnaires composera un conseil d'administration répondant à cette exigence.

Le comité de nomination discute une fois par an de la progression vers la réalisation de l'objectif de diversité au sein du conseil d'administration et lui soumet des recommandations qui doivent être approuvées par le conseil d'administration.

Au 31 décembre 2023, le conseil d'administration était composé conformément aux principes repris ci-dessus.

2. Comité de rémunération

Le comité de rémunération a un rôle consultatif et prépare les décisions du conseil d'administration de Belfius Banque en matière de rémunération. Pour des raisons d'efficacité et de cohérence au niveau de la politique du groupe, ce comité prépare également les décisions du conseil d'administration de Belfius Insurance et de Belfius Asset Management en la matière.

2.1. Composition

PRÉSIDENTE	Lutgart Van den Berghe
MEMBRES	Daniel Falque[1]
	Diane Rosen-Zygas[2]
	Chris Sunt Président du conseil d'administration de Belfius Banque

(1) A partir du 27 avril 2023.
(2) Jusqu'au 26 avril 2023.

2.1.1. Généralités

Au 31 décembre 2023, le comité de rémunération de Belfius Banque était composé des membres suivants: la baronne Lutgart Van den Berghe, présidente, monsieur Daniel Falque et monsieur Chris Sunt.

Madame Diane Rosen-Zygas a été membre du comité de rémunération jusqu'au 26 avril 2023.

Monsieur Daniel Falque a été nommé membre du comité de rémunération le 27 avril 2023.

La baronne Lutgart Van den Berghe et monsieur Daniel Falque - qui sont également administrateurs indépendants auprès de Belfius Insurance - représentent également Belfius Insurance au sein du comité de rémunération pour les sujets qui concernent Belfius Insurance.

2.1.2. Indépendance et compétence

Tous les membres du comité de rémunération sont des administrateurs non exécutifs.

La baronne Lutgart Van den Berghe, docteur en économie, est professeur extraordinaire émérite à l'Université de Gand et professeur à temps partiel émérite à la Vlerick Business School. Elle est également membre de la Koninklijke Vlaamse Academie van België voor Wetenschappen en Kunsten.

Monsieur Daniel Falque est titulaire d'un master en Administration Publique & Relations Internationales. Il dispose de plus de 30 ans d'expérience dans le secteur de la banque et de l'assurance et a acquis des connaissances et une expérience approfondies dans les domaines et la gestion de la banque, de la finance et de l'assurance à travers les différents postes de direction qu'il a occupés au cours de sa carrière en Belgique et à l'étranger.

Madame Diane Rosen-Zygas, ingénieur commercial, possède une vaste expérience dans le secteur financier. Elle a aussi une expérience en matière de ressources humaines. Elle a notamment exercé les fonctions de Head of Management Development, Recruitment, Compensation and Benefits au sein d'une institution financière et de Chief Human Resouces Officer auprès de Group S - Secrétariat Agréé ASBL.

Monsieur Chris Sunt, licencié en droit, a été membre du barreau de Bruxelles de 1980 à 2020, date à laquelle il est devenu avocat honoraire. Au cours de ses 40 années au barreau de Bruxelles, il s'est spécialisé en droit des affaires et en droit bancaire ainsi que dans la réglementation en matière de services financiers. Il est président du conseil d'administration de Belfius Banque.

La majorité des membres du comité de rémunération de Belfius Banque sont des administrateurs indépendants et ont une expérience professionnelle dans le secteur financier.

Un des membres a également siégé dans le comité de nomination et de rémunération d'une société cotée en Bourse.

Par conséquent, les membres du comité de rémunération disposent, sur la base de leur formation et de leur expérience professionnelle variée, de l'expertise nécessaire pour pouvoir rendre un jugement pertinent et indépendant sur les politiques et les pratiques de rémunération et sur les incitants créés au regard de la maîtrise des risques, des besoins de fonds propres et de la position de liquidité de la Banque.

2.1.3. Collaboration et interaction avec les autres comités consultatifs du conseil d'administration

Afin de pouvoir exercer correctement ses compétences (voir également infra), le comité de rémunération a interagi régulièrement avec le comité des risques et le comité d'audit en 2023.

Le comité des risques veille à ce que la gestion des risques, le besoin de fonds propres et la position de liquidité du Groupe Belfius, ainsi que la probabilité et l'échelonnement dans le temps des bénéfices, soient correctement pris en considération dans les décisions relatives à la politique de rémunération.

Au sein de Belfius Banque, cela se traduit par la formulation d'un avis sur l'élaboration d'un Risk Gateway global (voir § 2.3.1.3.) ainsi que par l'établissement et l'évaluation desdits Key Risk Indicators sur une base annuelle. La préparation de ceux-ci est assurée par les divisions Risques, en collaboration avec la division des Ressources humaines.

Le comité d'audit veille à l'établissement des objectifs pour l'Auditeur général, et le comité des risques et le comité d'audit veillent à l'établissement des objectifs pour le Compliance Officer.

La division Audit de Belfius Banque prévoit de procéder à une analyse indépendante et régulière de la politique de rémunération et de sa mise en œuvre concrète. En 2022, une étude de suivi a été réalisée.

2.2. Compétences

Le comité de rémunération prépare les décisions du conseil d'administration, notamment par le biais de:

- l'élaboration de la politique de rémunération, ainsi que la formulation de propositions concrètes de rémunération pour le président, les membres non exécutifs du conseil d'administration et les membres des comités consultatifs du conseil d'administration. Le conseil d'administration soumet ces propositions de rémunération à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation;
- l'élaboration de la politique de rémunération, ainsi que la formulation de propositions concrètes pour la rémunération du président du comité de direction et pour la rémunération des membres du comité de direction sur avis du président du comité de direction. Le conseil d'administration détermine ensuite la rémunération du président et des membres du comité de direction;
- la formulation d'un avis sur les propositions du président du comité de direction de Belfius Banque concernant les indemnités de départ pour les membres du comité de direction de Belfius Banque. Sur proposition du comité de rémunération, le conseil d'administration de Belfius Banque détermine l'indemnité de départ du président et des membres du comité de direction de Belfius Banque;
- la formulation d'un avis au conseil d'administration concernant la politique de rémunération pour les collaborateurs dont l'activité a un impact matériel sur le profil de risque de Belfius Banque (les-dits «Identified Staff») et concernant la conformité de l'allocation de la rémunération de l'«Identified Staff» au regard de la politique de rémunération mise en place pour ces personnes;
- la préparation du rapport de rémunération qui est approuvé par le conseil d'administration et publié dans le rapport annuel;
- la vérification périodique du fait que les programmes de rémunération atteignent leur objectif et sont conformes aux dispositions applicables;
- l'évaluation annuelle des prestations et des objectifs des membres du comité de direction;
- la formulation d'un avis sur l'élaboration d'un «Risk Gateway» global en concertation avec le comité des risques, comprenant différents leviers qui sont appliqués à divers moments du cycle de gestion des performances, avec un impact sur la détermination de la rémunération variable.

Le comité de rémunération exerce également un contrôle direct sur la détermination des objectifs et la rémunération des responsables de fonctions de contrôle indépendantes (Chief Risk Officer, Auditeur Général et Compliance Officer).

En 2023, le comité de rémunération s'est réuni à neuf reprises.

2.3. Rémunération

2.3.1. Introduction

2.3.1.1. Pouvoirs de décision

Le conseil d'administration fixe la rémunération des membres du comité de direction de Belfius Banque sur la base de l'avis du comité de rémunération et du président du comité de direction.

Le comité de direction fixe la rémunération des cadres supérieurs susceptibles d'avoir un impact significatif sur le profil de risque de Belfius Banque, compte tenu de la nature ou du niveau de leurs fonctions et/ou de leur rémunération, dans le cadre de la politique de rémunération. Le comité de rémunération formule un avis concernant cette politique.

2.3.1.2. Politique de rémunération

La politique de rémunération de Belfius Banque et de ses filiales a été élaborée par la division des Ressources humaines et les Services juridiques et a été soumise pour avis au comité de rémunération. Le comité des risques est également impliqué dans l'élaboration de cette politique de rémunération. La politique de rémunération est approuvée par le conseil d'administration.

La politique de rémunération comprend, d'une part, les principes généraux en vigueur pour tous les collaborateurs de Belfius Banque. D'autre part, en vertu du principe de proportionnalité préalablement convenu avec la BNB, elle contient des dispositions spécifiques exclusivement applicables aux membres du comité de direction et aux collaborateurs dont l'activité a un impact matériel sur le profil de risque de Belfius Banque (les-dits «Identified Staff»), vu la nature ou le niveau de leur fonction et/ou de leur rémunération.

Lors de l'actualisation annuelle de la liste d'«Identified Staff», Belfius Banque tient compte de la législation belge et européenne. Le comité de rémunération et le comité des risques sont également informés du résultat de cette actualisation.

2.3.1.3. Lignes stratégiques approuvées par le conseil d'administration conformément à la réglementation

La rémunération fixe constitue une part importante de la rémunération totale et tient compte de l'expérience, des compétences, de la formation, des qualifications des collaborateurs, de leurs tâches, de leur responsabilité et de leur niveau de fonction.

Le fait de limiter la partie de la rémunération liée aux prestations et aux résultats atteints a pour but de décourager la prise de risques excessifs. Ainsi, la proportion entre rémunération fixe et variable est de 30% pour les membres du comité de direction et inférieure pour le senior management, dans l'hypothèse de targets atteints. Les prestations exceptionnelles ne peuvent jamais entraîner l'application d'un pourcentage supérieur à 50%.

L'enveloppe pour la rémunération liée aux prestations (prestations 2023) a été déterminée en fonction de l'évolution du résultat net du Groupe Belfius. L'un des principaux facteurs pour déterminer l'enveloppe des rémunérations liées aux prestations sera toujours une base saine de capital.

La politique comporte également un Risk Gateway, à savoir un mécanisme (ex-ante) qui implique que le budget total de la rémunération variable du senior management (membres du Comité de Direction inclus) est diminué en cas de détérioration matérielle des ratios de solvabilité (Solvency II ratio, CET1 ratio) ou de liquidité (LCR) sous les niveaux fixés dans le cadre des risques.

La rémunération liée aux prestations est versée individuellement en fonction de l'enveloppe disponible, des résultats collectifs et de la réalisation des objectifs individuels.

Des indicateurs liés au risque (KRI) sont repris dans les objectifs des membres du comité de direction et des collaborateurs dont l'activité a un impact matériel sur le profil de risque de Belfius Banque. L'objectif est de tenir correctement compte des différents types de risques (actuels et futurs) à chaque moment du cycle d'évaluation: un score insuffisant sur un ou plusieurs de ces indicateurs de risque a un impact négatif sur la rémunération variable.

L'établissement, le suivi et l'évaluation de ces indicateurs de risque sont coordonnés par le Chief Risk Officer (CRO) et présentés au comité des risques ainsi qu'au comité de rémunération. À cet effet, le CRO s'accordera, le cas échéant, avec l'Auditeur Général et le Compliance Officer et se concertera régulièrement avec la division des Ressources humaines.

Belfius Banque a en outre la possibilité de diminuer la rémunération liée aux prestations - voire même de les réduire à zéro - en cas de mauvaises prestations (collectives ou individuelles), en tenant compte du niveau hiérarchique du collaborateur et/ou de la base légale sur laquelle se fonde cette rémunération liée aux prestations.

Fin 2015, une politique relative à la rémunération variable différée («deferral») a été élaborée pour les collaborateurs dont l'activité a un impact matériel sur le profil de risque de Belfius Banque. Cette proposition a été formulée par la division des Ressources humaines, en collaboration avec les divisions Capital & Liquidity Management, Services Juridiques et Risques. Cette politique est appliquée systématiquement lors de chaque exercice de prestation depuis 2015.

Concrètement, pour les collaborateurs dont l'activité a un impact matériel sur le profil de risque de Belfius Banque, dans la mesure où leur rémunération liée aux prestations dépasse le montant de EUR 50.000, 50% de la rémunération seront octroyés en différé sur une période de cinq ans (60% si la rémunération liée aux prestations dépasse EUR 200.000) pour les membres du comité de direction et la «haute direction», et 40% de la rémunération seront octroyés en différé sur une période de quatre ans (60% si la rémunération liée aux prestations dépasse EUR 200.000) pour les autres. 50% de la rémunération variable totale seront versés par le biais d'un instrument financier qui reflète la santé financière de l'entreprise. Les modalités de cette politique sont intégrées dans la politique de rémunération du Groupe Belfius.

Le Risk Gateway (voir ci-dessus) est également appliqué à la fin du premier trimestre de chaque année afin de déterminer si la rémunération variable différée à verser au cours de l'année peut effectivement être versée.

Le cas échéant, la rémunération variable peut être soumise à un ajustement du risque ex-post par le biais d'un malus ou d'un «Clawback».

2.3.2. Rémunération des membres du comité de direction

2.3.2.1. Rémunération fixe et liée aux prestations

La rémunération des membres du comité de direction de la Banque est composée d'une partie fixe et d'une partie liée aux prestations.

La rémunération fixe et la rémunération liée aux prestations des membres du comité de direction constituent un ensemble dont est déduit tout jeton de présence ou tantième versé à un membre du comité de direction par une société tierce (au sein de laquelle le membre exerce un mandat pour compte de Belfius Banque).

La rémunération et la fixation des objectifs individuels des membres du comité de direction sont décidées par le conseil d'administration. Les membres du comité de direction (à l'exclusion du président du comité de direction) ne participent ni à la délibération, ni à la prise de décision en la matière. Le président du comité de direction ne participe ni à la délibération, ni à la prise de décision concernant sa situation personnelle.

2.3.2.2. Rémunération pour l'année 2023

Rémunération du président du comité de direction

Rémunération fixe

La rémunération fixe du président du comité de direction s'élève à EUR 782.456.

Les montants octroyés au titre de son assurance de groupe, pour les autres assurances (principalement l'assurance décès et invalidité) et pour les autres avantages (essentiellement le remboursement de frais et les coûts liés à la voiture de société), totalisent EUR 282.361.

Rémunération variable

Le conseil d'administration a décidé d'octroyer au président du comité de direction une rémunération variable liée aux prestations 2023 de EUR 317.998. L'attribution de ce montant est répartie sur sept ans et pour autant que certaines conditions soient remplies. La totalité de cette rémunération variable (différée) est allouée pour moitié en espèces et pour moitié via un instrument financier.

Un premier versement de EUR 63.600 de cette rémunération liée aux prestations 2023 est prévu début 2024.

Le solde de la rémunération variable sera échelonné sur les six prochaines années.

Sur la base de la rémunération variable octroyée en fonction des prestations 2018, 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023, le président du comité de direction peut, moyennant le respect de certaines conditions au cours des six prochaines années, se voir attribuer une rémunération différée liée aux prestations, à savoir EUR 223.161 en 2025, EUR 149.635 en 2026, EUR 121.857 en 2027, EUR 91.536 en 2028, EUR 56.710 en 2029 et EUR 19.079 en 2030.

Il est important de rappeler que chaque versement de la rémunération variable (différée) peut faire l'objet d'un ajustement du risque ex-post via un malus ou un «clawback» (voir supra 2.3.1.3.). La partie payée via un instrument financier dépend également de l'évaluation annuelle de cet instrument.

En 2023, un montant de EUR 247.433 a été versé au président du comité de direction, à titre de rémunération variable, lié aux prestations 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022.

Ainsi, en 2023, le président du comité de direction a perçu un montant de EUR 1.029.889 (salaire fixe et variable perçu).

Tenant compte des montants octroyés pour l'assurance de groupe et les autres assurances et avantages du président du comité de direction, le montant total imputable à l'exercice 2023 est de EUR 1.312.250 (salaire fixe, variable, assurances de groupe, autres assurances et avantages).

Rémunération des autres membres du comité de direction

Rémunération fixe

La rémunération fixe des membres du comité de direction (répartie entre 5 personnes) s'élève à EUR 2.236.555.

Les montants (agrégés) octroyés au titre de leur assurance de groupe, pour les autres assurances (essentiellement l'assurance décès et invalidité), et les autres avantages (principalement le remboursement de frais et les coûts liés à la voiture de société), totalisent EUR 762.855 (répartis entre les cinq membres).

Rémunération variable

Le conseil d'administration a décidé d'octroyer aux membres du comité de direction (cinq personnes) une rémunération variable en fonction des prestations 2023 d'un montant total de EUR 943.858. La rémunération totale (différée) liée aux prestations est allouée respectivement à chaque membre pour moitié en espèces et pour moitié via un instrument financier. L'attribution de ce montant est étalée sur sept ans et pour autant que certaines conditions soient remplies.

Un premier versement de EUR 235.966 de cette rémunération liée aux prestations 2023 est prévu début 2024. Le solde sera échelonné sur les six prochaines années.

Sur la base de la rémunération variable allouée en fonction des prestations 2018, 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023, les membres du comité de direction peuvent, moyennant le respect de certaines conditions, au cours des six prochaines années, toucher une rémunération reportée liée aux prestations, à savoir EUR 557.337 en 2025, EUR 318.383 en 2026, EUR 261.574 en 2027, EUR 199.636 en 2028, EUR 130.730 en 2029 et EUR 47.190 en 2030.

Il est important de rappeler que chaque versement de la rémunération variable (différée) peut faire l'objet d'un ajustement du risque ex-post via un malus ou un «clawback» (voir supra 2.3.1.3.). La partie payée via un instrument financier dépend également de l'évaluation annuelle de cet instrument.

En 2023, un montant de EUR 590.632 a été versé aux cinq membres du comité de direction, à titre de rémunération variable, lié aux prestations 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022.

Ainsi, en 2023, les cinq membres du comité de direction ont perçu un montant de EUR 2.827.187 (salaire fixe et variable perçu).

Tenant compte des montants octroyés pour l'assurance de groupe et les autres assurances et avantages des cinq membres du comité de direction, le montant total imputable à l'exercice 2023 est de EUR 3.590.042 (salaire fixe, variable, assurances de groupe, autres assurances et avantages).

Plans d'option

Belfius Banque n'a pas de plan d'option. Durant l'année 2023, aucune option n'a donc été octroyée ni exercée par les membres du comité de direction.

Conformément à l'article 450 du Règlement N° 575/2013, Belfius Banque déclare qu'en 2023, une rémunération supérieure à EUR 1 million a été octroyée à un seul collaborateur de Belfius Banque.

En 2023, aucune prime exceptionnelle n'a été allouée lors d'un recrutement et aucune indemnité de licenciement n'a été versée aux membres du comité de direction.

2.3.3. Rémunération des collaborateurs dont l'activité a un impact matériel sur le profil de risque de Belfius Banque (hormis les membres du comité de direction et les membres du conseil d'administration)

Rémunération fixe

La rémunération fixe payée en 2023 aux collaborateurs concernés (234 collaborateurs fin 2023) s'élève à EUR 45.523.358.

Rémunération liée aux prestations

Un montant total de EUR 8.721.979 a été octroyé aux collaborateurs concernés en rémunération des prestations de l'année 2023.

Ce montant a été alloué pour:

- EUR 6.545.210 en warrants[25] et pour EUR 360.539 en espèces;
- EUR 1.633.230 de manière étalée sur sept ans, EUR 183.000 sur six ans, et pour autant que certaines conditions soient remplies et allouée pour moitié en espèces/warrants et pour moitié via un instrument financier.

Sur la base de la rémunération variable allouée en fonction des prestations antérieures, les collaborateurs peuvent, moyennant le respect de certaines conditions, toucher une rémunération reportée liée aux prestations de EUR 566.987. En 2023, un montant de EUR 364.953 a été versé à titre de rémunération variable, lié aux prestations antérieures. Il est important de rappeler que chaque versement de la rémunération variable (différée) peut faire l'objet d'un ajustement du risque ex-post via un malus ou un «clawback» (voir supra 2.3.1.3.). La partie payée via un instrument financier dépend également de l'évaluation annuelle de cet instrument.

Rémunération par métier

Conformément aux directives de l'Autorité bancaire européenne (ABE), les données quantitatives globales relatives à la rémunération par métier sont reprises dans le tableau suivant.

Plans d'option

Belfius Banque n'a pas de plan d'option. Durant l'année 2023, aucune option n'a donc été octroyée, ni exercée par un collaborateur dont l'activité a un impact matériel sur le profil de risque de la Banque.

Indemnités de licenciement

En 2023, trois indemnités de licenciement ont été versées à trois collaborateurs dont l'activité a un impact matériel sur le profil de risque de Belfius Banque.

Le montant total de ces indemnités s'élève à EUR 446.247,15, l'indemnité la plus élevée est de EUR 301.521.

Prime de recrutement

[25] Une part de capitalisation (classe C) de Belfius Equities Europe Conviction, un compartiment de la sicav Belfius Equities de droit belge.

Pour l'année 2023, trois collaborateurs (visés au point 2.3.3.) ont perçu une prime exceptionnelle dans le cadre d'un recrutement.

	Fonctions Corporate	Fonctions de contrôle indépendant	Private, Business & Retail	Wealth, Enterprises & Public [1]	Total
Rémunération fixe	13 283 640	8 182 141	8 047 059	16 010 518	45 523 358
Rémunération liée aux prestations	2 638 990	1 239 085	1 620 967	3 222 937	8 721 979

(1) Financial Markets compris.

Nombre de réunions et rémunération par administrateur non exécutif pour l'année 2023[2]

	Comité intra-groupe (5 réunions)	Conseil d'administration (17 réunions)	Comité des risques (13 réunions)[1]	Comité d'audit (16 réunions)	Comité de nomination (16 réunions)[2]	Comité de rémunération (9 réunions)	Comité technologique (6 réunions)	Rémunération totale (en EUR)
Doutrelepont Carine[3]	1	2						16 650
Hübner Georges		17	13	15[1]				110 250
Van den Berghe Lutgart		16			16[1]	9[1]		131 850
Sunt Chris	5[1]	17[1]			15	9		273 600
Bodart Paul		17		15			6[1]	96 750
Vander Vennet Rudi		16	12[1]					88 650
Rosen-Zygas Diane[3]		3		5	8	4		43 650
De Rouck Martine[3]	1	3	5	5				27 450
Neumann dit Orlicz-Jar Isabel		16						49 050
Brusselmans Bruno[3]		3					2	20 250
Hinssen Peter		15					4	55 350
Dierick Colette[4]	4	13		11				62 204
Goessaert Hélène[4]		14	8	10				61 754
Gillerot Olivier[5]	2	6					1	22 085
Cantillon Estelle[5]		6	3					21 185
Falque Daniel[4]		13			8	5	3	67 153
								1 147 880

(1) Président.
(2) Certaines réunions n'ont pas été rémunérées. En effet, des réunions communes à deux comités ne sont rémunérées qu'une seule fois, par exemple.
(3) Fin de mandat le 26 avril 2023.
(4) Début de mandat le 26 avril 2023.

(5) Début de mandat le 27 septembre 2023.

2.3.4. Rémunération des membres du conseil d'administration (administrateurs non exécutifs)

Les rémunérations totales versées aux membres du conseil d'administration de Belfius Banque à l'exclusion des membres du comité de direction (administrateurs non exécutifs) pour 2023 s'élèvent à EUR 1.147.880 pour 82 réunions (contre EUR 1.145.700 en 2022 pour 72 réunions). Ce montant comprend la rémunération octroyée pour leur mandat d'administrateur (un montant fixe qui est identique pour tous les membres du conseil d'administration, à l'exception du président), ainsi que les jetons de présence pour les réunions du conseil d'administration

et des différents comités consultatifs (un montant fixe par participation à une réunion, différent pour les membres de la réunion d'une part, et pour le président d'autre part).

Les administrateurs non exécutifs ne reçoivent pas de rémunération variable ni d'options.

Le président et les membres du comité de direction ne perçoivent pas de rémunération pour les réunions du conseil d'administration ou des comités consultatifs.

3. Comité d'audit

3.1. Composition

PRESIDENT	Georges Hübner
MEMBRES	Paul Bodart
	Martine De Rouck[1]
	Colette Dierick[2]
	Hélène Goessaert[2]
	Diane Rosen-Zygas[1]

(1) Jusqu'au 26 avril 2023.
(2) A partir du 27 avril 2023.

3.1.1. Généralités

Au 31 décembre 2023, le comité d'audit de Belfius Banque était composé des membres suivants : Messieurs Georges Hübner, président, Paul Bodart, Madame Colette Dierick et Madame Hélène Goessaert.

Mesdames Martine De Rouck et Diane Rosen-Zygas ont été membres du comité d'audit jusqu'au 26 avril 2023.

Mesdames Colette Dierick et Hélène Goessaert ont été nommées membre du comité d'audit le 27 avril 2023.

3.1.2. Indépendance et compétence

Dans le comité d'audit doit siéger au moins un administrateur indépendant qui dispose de la compétence individuelle requise en matière de comptabilité et/ou d'audit. La majorité des membres du comité d'audit doivent être des administrateurs indépendants. Le président du comité d'audit est désigné par les membres du comité d'audit. Par ailleurs, les membres du comité d'audit doivent disposer d'une expertise collective dans le domaine des activités de la Banque ainsi qu'en matière de comptabilité et d'audit.

Le comité d'audit de Belfius Banque est composé de quatre administrateurs non exécutifs, tous quatre administrateurs indépendants, à savoir monsieur Georges Hübner, monsieur Paul Bodart, madame Colette Dierick et madame Hélène Goessaert.

Monsieur Georges Hübner, licencié en administration des affaires et Ph. D. en management, est Professeur de finance à HEC Liège, Université de Liège et ancien Professeur Associé à l'université de Maastricht. Il a participé, entre autres, au collège d'experts désigné par le Parlement à la suite de la crise financière. Il dispose d'une expérience professionnelle en matière de comptabilité et d'audit acquise dans le cadre de ses activités d'enseignement, de participation à un collège d'experts et de présidences de jury d'examen d'aptitude de l'IRE/IBR.

Monsieur Paul Bodart, titulaire d'une maîtrise d'Ingénieur Civil en Mathématiques appliquées et titulaire d'une maîtrise en administration des affaires, était professeur à la Solvay Business School jusque début 2020. Il dispose d'une expérience professionnelle en matière de comptabilité et d'audit acquise notamment dans le cadre des fonctions qu'il a exercées en tant que membre du comité d'audit de la Bourse de Moscou (Moscow Exchange – MOEX) ainsi que des fonctions qu'il a exercées en tant que membre du comité d'audit du National Settlement

depository, dépositaire central russe, en tant que président du comité d'audit et membre du comité des risques de Dexia et de Dexia Crédit Local et en tant que membre du comité d'audit d'Euroclear Bank. Il dispose par ailleurs d'une importante expérience dans les secteurs bancaire et financier, notamment à des fonctions dirigeantes (il fut notamment CEO de la filiale bancaire belge du groupe Bank of New York Mellon, responsable pour les opérations du groupe dans la zone euro).

Madame Colette Dierick est ingénieur civil (construction). Elle dispose d'une expérience dans les secteurs bancaire et financier, notamment par ces différentes fonctions e.a. auprès du groupe ING de 1984 à 2022 en Belgique et au Luxembourg.

Madame Martine De Rouck est licenciée en sciences mathématiques et en sciences actuarielles. Elle dispose d'une expérience dans les secteurs bancaire et financier notamment par ses différentes fonctions e.a. auprès de BNP Paribas Fortis Banque SA de 1978 à 2016.

Madame Hélène Goessaert est ingénieur agronome. Elle dispose d'une expérience professionnelle dans le secteur financier, et plus particulièrement dans le secteur bancaire notamment par ses différentes fonctions e.a. auprès de KBC de 1990 à 2022.

Madame Diane Rosen-Zygas, ingénieur commercial, dispose d'une expérience professionnelle dans le secteur financier, et plus particulièrement dans le secteur bancaire, dans le secteur de la construction et dans le secteur de l'immobilier. Elle est actuellement Chief Financial Officer de Group S, secrétariat social agréé ASBL.

Par conséquent, le comité d'audit dispose d'au moins un administrateur indépendant qui possède la compétence individuelle requise en matière de comptabilité et/ou d'audit et d'une expertise collective dans le domaine des activités de la Banque ainsi qu'en matière de comptabilité et d'audit. La majorité des membres du comité d'audit sont des directeurs indépendants.

3.2. Tâches et compétences

Le comité d'audit assiste le conseil d'administration dans l'exercice de sa mission de surveillance et de contrôle au sens large.

3.2.1. Reporting financier

Le comité d'audit contrôle l'intégrité de l'information financière fournie par la société, en particulier en évaluant les normes comptables appliquées, y compris les critères relatifs au périmètre de consolidation. Le contrôle s'étend également au suivi de l'information financière périodique avant qu'elle ne soit soumise au conseil d'administration de la Banque.

Le comité d'audit suit le processus d'élaboration de l'information financière et présente des recommandations ou des propositions pour en garantir l'intégrité.

3.2.2. Audit Interne et gestion des risques

Au moins une fois par an, le comité d'audit examine l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques élaborés par le comité de direction pour s'assurer que les risques principaux (y compris les risques liés au respect de la législation et de la réglementation en vigueur) soient identifiés et gérés correctement. À cet effet, le comité de direction fournit au comité d'audit un rapport concernant l'évaluation du contrôle interne.

Au cours de l'année 2023, le comité d'audit a examiné les rapports relatifs à l'activité Compliance, aux activités d'audit et contrôle, aux activités des Services juridiques & fiscaux ainsi qu'aux activités de suivi des risques (par exemple les risques de crédit, de marché, de liquidité et opérationnels ainsi que les risques relatifs à la sécurité informatique).

3.2.3. Fonctionnement de l'Audit interne

Le comité d'audit évalue l'efficacité et l'indépendance du fonctionnement de la division Audit interne. Le comité d'audit vérifie également dans quelle mesure le management réagit aux constats de l'audit et à ses recommandations. En 2023, le comité d'audit a examiné le rapport annuel d'activités 2022, le plan d'audit 2024, le rapport semestriel d'activités (S1) 2023 ainsi que le rapport semestriel de suivi des recommandations, et les a approuvés. La Charte d'Audit interne a été validée pour la dernière fois en 2023 par le comité d'audit.

3.2.4. Contrôle légal

Le comité d'audit communique au conseil d'administration des informations sur les résultats du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés ainsi que des explications sur la façon dont le contrôle légal des

comptes annuels et des comptes consolidés ont contribué à l'intégrité de l'information financière et sur le rôle que le comité d'audit a joué dans ce processus.

Le comité d'audit assure également le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés, y compris le suivi des questions et des recommandations formulées par le commissaire.

En 2023, le comité d'audit a fait rapport au conseil d'administration sur les comptes annuels et sur les résultats financiers consolidés de Belfius Banque au 31 décembre 2022, au 31 mars 2023, au 30 juin 2023 et au 30 septembre 2023. Après avoir évalué les commentaires fournis par la direction de la Banque et par les commissaires, le comité d'audit a rendu un avis positif au conseil d'administration sur les comptes.

3.2.5. Fonction d'audit externe et suivi de l'indépendance du (des) commissaire(s)

Le comité d'audit s'assure du fonctionnement adéquat du contrôle externe par le(s) commissaire(s).

Le comité d'audit contrôle l'indépendance du (des) commissaire(s) et son (leur) programme d'audit.

Le comité d'audit formule une recommandation au conseil d'administration dans le cadre de la désignation ou du renouvellement de mandat du commissaire.

3.3. Fonctionnement

Le comité d'audit peut se faire communiquer toutes les informations ou pièces utiles et faire exécuter tout contrôle. À cet effet, il fait appel à l'Audit interne de Belfius Banque.

En 2023, le comité d'audit s'est réuni à seize reprises.

Le comité d'audit de Belfius Banque fonctionne indépendamment du comité d'audit mis en place au sein de Belfius Insurance. Toutefois, le comité d'audit de Belfius Banque a tenu cinq réunions conjointes avec le comité d'audit de Belfius Insurance, à l'occasion desquelles les comptes annuels de l'année 2022 et les comptes semestriels au 30 juin 2023 de la compagnie d'assurances ont été présentés.

Le comité d'audit de Belfius Banque a enfin tenu neuf réunions conjointes avec le comité des risques afin, entre autres, d'examiner le rapport de la direction effective concernant l'évaluation du rapport de contrôle interne 2022, le rapport sur les risques liés à l'utilisation de modèles d'évaluation, le suivi de la mise en œuvre de la stratégie en matière de sécurité IT, ainsi qu'un rapport trimestriel de suivi des risques.

3.4. Audit Interne

Une Charte d'Audit interne énonce les principes fondamentaux qui gouvernent la fonction d'Audit interne chez Belfius en décrivant son mandat, ses objectifs, son rôle, ses responsabilités et ses modalités de fonctionnement globaux et garantit l'indépendance de la fonction de l'audit interne. La Charte d'Audit a été approuvée par le conseil d'administration en 2023 et est revue au moins tous les trois ans.

Belfius Banque dispose d'une fonction d'Audit Interne qui répond aux normes internationales en termes de méthodologie et de reporting.

La fonction d'Audit interne est une activité indépendante et objective qui offre une garantie raisonnable à l'organisation concernant le degré de maîtrise de son fonctionnement. À cette fin, la fonction d'audit fournit des conseils dans un but d'amélioration et crée ainsi une valeur ajoutée. Le responsable de l'audit interne rapporte au président du comité d'audit.

La fonction d'Audit interne aide ainsi l'organisation à réaliser ses objectifs. Pour ce faire, elle évalue de manière systématique et disciplinée la gestion du risque, les processus de contrôle interne et de gouvernance et formule des propositions pour améliorer leur efficacité. Cela se fait principalement au travers de missions d'audit et assure le suivi des recommandations d'audit.

Le responsable de l'Audit Interne de Belfius Banque est responsable de l'audit interne au niveau du Groupe (Auditeur général). À cet effet, le responsable de l'audit interne de Belfius Insurance a un lien fonctionnel vis-à-vis de l'Auditeur général. De la sorte, l'indépendance du responsable de l'audit interne de Belfius Insurance à l'égard de ses organes de gestion est combinée à l'utilisation de pratiques d'audit uniformes et de qualité (planning audit, méthodologie audit, suivi des recommandations audit...) au sein du Groupe Belfius.

4. Comité des risques

4.1. Composition

PRESIDENT	Rudi Vander Vennet
MEMBRES	Estelle Cantillon[1]
	Martine De Rouck[2]
	Hélène Goessaert[3]
	Georges Hübner

(1) A partir du 27 septembre 2023.
(2) Jusqu'au 26 avril 2023.
(3) A partir du 27 avril 2023.

4.1.1. Généralités

Au 31 décembre 2023, le comité des risques de Belfius Banque était composé des membres suivants: monsieur Rudi Vander Vennet, président, monsieur Georges Hübner, madame Hélène Goessaert et madame Estelle Cantillon.

Madame Martine De Rouck a été membre du comité des risques jusqu'au 26 avril 2023.

Madame Hélène Goessaert et madame Estelle Cantillon sont membres du comité des risques depuis respectivement le 27 avril 2023 et le 27 septembre 2023.

4.1.2. Indépendance et compétence

Le comité des risques de Belfius Banque se compose de trois administrateurs indépendants, à savoir Monsieur Georges Hübner, Madame Hélène Goessaert et Madame Estelle Cantillon.

Les membres du comité des risques doivent disposer individuellement des connaissances, des compétences, de l'expérience et des aptitudes nécessaires pour leur permettre de comprendre et d'appréhender la stratégie et le niveau de tolérance au risque de la Banque.

Monsieur Rudi Vander Vennet dispose d'une licence en sciences économiques et d'une licence spéciale en Finance et d'un doctorat en sciences économiques. Il est actuellement professeur ordinaire en Economics & Banking à l'Université de Gand et enseigne également les matières Banking & Insurance à la Solvay Business School (ULB). Il dispose d'une expérience en tant qu'administrateur au sein de différentes institutions financières.

Madame Martine De Rouck est licenciée en sciences mathématiques et en sciences actuarielles. Elle dispose d'une expérience dans les secteurs bancaire et financier notamment grâce à ses différentes fonctions e.a. auprès de BNP Paribas Fortis Banque SA de 1978 à 2016.

Madame Hélène Goessaert est ingénieur agronome. Elle dispose d'une expérience professionnelle dans le secteur financier, et plus particulièrement dans le secteur bancaire notamment par ses différentes fonctions e.a. auprès de KBC de 1990 à 2022.

Madame Estelle Cantillon est professeure d'économie à la Solvay Brussels School of Economics and Management de l'ULB où elle dirige la Sustainable Development Initiative et enseigne l'économie de l'environnement et la durabilité. Elle a été membre du conseil de régence de la BNB entre 2020 et 2023. Elle est ingénieur de gestion de formation et a un M.Phil en économie de l'université de Cambridge et un doctorat en économie d'Harvard.

Monsieur Georges Hübner, licencié en Administration des Affaires et Ph. D. en Management, est Professeur de Finance à HEC Liège, Université de Liège et ancien Professeur associé à l'université de Maastricht. Il a participé, entre autres, au collège d'experts désigné par le Parlement à la suite de la crise financière.

Les membres du comité des risques disposent de la compétence individuelle et de l'expérience professionnelle requises pour définir la stratégie en matière de risque et le niveau de tolérance au risque d'un établissement de crédit. Ils ont acquis la spécialisation nécessaire notamment dans le cadre des fonctions d'administrateur qu'ils exercent ou ont exercé auprès d'autres institutions et/ou de leur formation universitaire. Par conséquent, le comité des risques dispose de la connaissance et de l'expertise individuelle requises.

4.2. Compétences

Le comité des risques dispose de compétences et de responsabilités consultatives à l'égard du conseil d'administration, notamment dans les domaines suivants:

- le niveau de tolérance et la stratégie en matière de risques, tant actuels que futurs de la Banque (y compris les risques en matière ESG) et, plus particulièrement, l'efficacité de la fonction de gestion des risques et de la structure de gouvernance pour les soutenir;
- la supervision de la mise en œuvre du niveau de tolérance et de la stratégie en matière de risques par le comité de direction;
- l'attribution de l'appétit au risque entre les différentes catégories de risques, ainsi que les mesures et limites en matière de risques pour la gestion et la limitation des risques importants;
- la prise en considération des risques que court la Banque dans le cadre de la tarification aux clients;
- l'évaluation des activités qui exposent la Banque à des risques réels;
- le contrôle des exigences en termes de capital et de liquidité, de la base de capital et de la situation de liquidité de la Banque;
- la garantie que les risques sont proportionnels au capital de la Banque;
- la formulation d'un avis sur les transactions importantes et sur les nouvelles propositions d'activités stratégiques qui ont un impact considérable sur l'appétit au risque de la Banque;
- la prise de connaissance et l'analyse des rapports de gestion du management sur la nature et l'ampleur des risques auxquels la Banque et le conglomérat (cf. notamment le Conglomerate Monitoring) sont exposés;
- le contrôle de l'Internal Capital Adequacy Assessment Process (ICAAP), de l'Internal Liquidity Adequacy Assessment Process (ILAAP) et du Recovery Plan;
- la supervision de l'alignement entre tous les produits et services financiers matériels offerts aux clients et le modèle d'affaires et la stratégie de risque;
- l'examen d'un certain nombre de scénarios possibles, y compris des scénarios stressés, pour évaluer comment le profil de risque de l'établissement réagirait à des événements externes et internes;
- l'évaluation des recommandations des auditeurs internes et externes et le suivi de la bonne mise en œuvre des mesures prises.

Afin de favoriser une politique et des pratiques de rémunération saines, le comité des risques examine, sans préjudice des tâches du comité de nomination et du comité de rémunération, si les incitants émanant du système de rémunération tiennent dûment compte de la maîtrise du risque, des besoins de fonds propres et de la position de liquidité de l'établissement, ainsi que de la probabilité et de l'échelonnement dans le temps des bénéfices. Le comité des risques et le comité d'audit échangent périodiquement des informations concernant, notamment, le rapport trimestriel sur les risques, le rapport de la direction effective relatif à l'évaluation du contrôle interne et les analyses de risque effectuées par les départements Legal, Compliance et Audit. Cet échange d'informations a pour but de permettre aux deux comités de réaliser pleinement leur mission et peut prendre la forme d'une séance conjointe.

4.3. Fonctionnement

Le comité des risques se réunit au moins une fois par trimestre. Il se réunit également sur une base ponctuelle en fonction de thèmes spécifiques.

En 2023, le comité des risques s'est réuni à treize reprises, dont neuf réunions conjointes avec le comité d'audit et une réunion conjointe avec le comité Risk & Underwriting de Belfius Insurance.

Le comité des risques fonctionne de manière indépendante par rapport au comité Risk & Underwriting de Belfius Insurance. À la demande du président du comité de la Banque, un comité des risques conjoint de Belfius Banque et de Belfius Insurance peut être tenu.

5. Comité intra-groupe

En 2014, le conseil d'administration a décidé de mettre en place un comité de médiation au sein du Groupe Belfius. Depuis avril 2023, le comité de médiation a évolué en compétences et en nom vers le comité intra-groupe. Les compétences de ce comité ont été adaptées (voir point 5.2.).

5.1. Composition

PRESIDENT	Chris Sunt Président du Conseil d'administration de Belfius Banque
MEMBRES	Martine De Rouck[1] Colette Dierick[2] Carine Doutrelepont[1] Olivier Gillerot[3] Administrateurs indépendants Belfius Banque
	Cécile Coune[4] Jean-Michel Kupper Stéphane Slits[5] Administrateurs indépendants Belfius Insurance

(1) Jusqu'au 26 avril 2023.
(2) A partir du 27 avril 2023.
(3) A partir du 27 septembre 2023.
(4) Jusqu'au 19 avril 2023.
(5) A partir du 19 décembre 2023.

Le comité intragroupe est composé de cinq membres:

- le président du conseil d'administration de Belfius Banque, qui fait fonction de président;
- deux administrateurs indépendants de Belfius Banque;
- deux administrateurs indépendants de Belfius Insurance.

Au 31 décembre 2023, le comité intragroupe était composé comme suit:

- monsieur Chris Sunt, président du conseil d'administration de Belfius Banque;
- madame Colette Dierick et monsieur Olivier Gillerot, administrateurs indépendants de Belfius Banque;
- monsieur Jean-Michel Kupper et monsieur Stéphane Slits, administrateurs indépendants de Belfius Insurance.

Madame Carine Doutrelepont et Madame Martine De Rouck ont été membres du comité de médiation jusqu'au 26 avril 2023.

Madame Colette Dierick a été nommée membre du comité intragroupe le 27 avril 2023. Monsieur Olivier Gillerot a été nommé membre du comité intragroupe le 27 septembre 2023.

Madame Cécile Coune a été membre du comité intra-groupe jusqu'au 19 avril 2023.

Monsieur Stéphane Slits a été nommé membre du comité intragroupe le 19 décembre 2023.

5.2. Compétences

Le comité intragroupe est chargé:

- du suivi et des rapports sur les transactions intragroupe importantes;
- du suivi et des rapports sur les transactions intragroupe ayant un impact important sur la réputation; et
- de donner des avis sur les conflits d'intérêts importants entre les sociétés appartenant au groupe Belfius dans le cadre desquels ces sociétés ne parviennent pas à un accord dans un délai relativement court. Ces avis sont communiqués aux conseils d'administration des sociétés concernées qui prendront ensuite une décision définitive sur la transaction ou l'opération visée.

Le comité intragroupe se réunit chaque fois que cela est opportun et utile et au moins une fois par trimestre.

En 2023, le comité de médiation/intragroupe s'est réuni à cinq reprises.

6. Comité technologique

En mars 2021, le conseil d'administration a décidé de mettre en place un comité technologique au sein du Groupe Belfius.

6.1. Composition

PRESIDENT	Paul Bodart
MEMBRES	Bruno Brusselmans[1] Carine Doutrelepont[1] Daniel Falque[2] Olivier Gillerot[3] Peter Hinssen Administrateurs Belfius Banque
	Jean-Michel Kupper Administrateur Belfius Insurance

(1) Jusqu'au 26 avril 2023.
(2) A partir du 27 avril 2023.
(3) A partir du 27 septembre 2023.

Au 31 décembre 2023, le comité technologique était composé de monsieur Paul Bodart administrateur indépendant de Belfius Banque), monsieur Daniel Falque (administrateur indépendant de Belfius Banque et de Belfius Insurance), monsieur Olivier Gillerot (administrateur indépendant de Belfius Banque) , monsieur Peter Hinssen (administrateur indépendant de Belfius Banque) et monsieur Jean-Michel Kupper (administrateur indépendant de Belfius Insurance).

Monsieur Bruno Brusselmans et Madame Carine Doutrelepont ont été membres du comité technologique jusqu'au 26 avril 2023.

Monsieur Daniel Falque et Monsieur Olivier Gillerot ont été nommés membres du comité technologique respectivement le 27 avril 2023 et le 27 septembre 2023.

En 2023, le comité technologique s'est réuni à six reprises.

6.2. Compétences

Le comité technologique, compétent pour Belfius Banque et ses filiales, conseille le conseil d'administration au sujet de sa stratégie en matière de technologie et d'importantes décisions d'investissement dans le domaine de la technologie. Par technologie, sont entre autres visés l'IT, le digital et l'intelligence artificielle.

Le comité technologique est chargé de:

- conseiller le conseil d'administration quant aux décisions à prendre en matière de stratégie technologique et aux choix importants à opérer en matière d'investissements technologiques, et préparer ces décisions;
- suivre et évaluer les tendances technologiques, la réglementation et la concurrence actuelles et à venir et les évolutions FinTech susceptibles d'affecter les projets stratégiques de Belfius, y compris le suivi des tendances générales du secteur et des tendances à venir concernant la gestion des données d'entreprise et l'utilisation par le secteur financier de données dans l'objectif de maximiser la valeur de l'expérience client, et conseiller le conseil d'administration sur ces matières;
- établir des mesures et conseiller le conseil d'administration concernant les étapes technologiques stratégiques et les développements transformationnels de Belfius, tels que l'expérience client, la vente par le biais de canaux digitaux et les synergies potentielles avec les réseaux physiques et autres, ainsi que les partenariats potentiels;
- suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des décisions technologiques prises par le conseil d'administration, y compris, mais sans s'y limiter, la performance et la sécurité des technologies, et en rendre compte au conseil d'administration. Il s'agit notamment de suivre et de reconsidérer le statut de l'évolution vers l'infrastructure cloud (calendrier, rythme, atténuation des risques, modèles hybrides, talents), ses fondements et ses plateformes;

- examiner et discuter les rapports établis par le management sur les activités, stratégies et paramètres en matière de technologies, y compris la performance des projets de données d'entreprise, et en rendre compte au conseil d'administration.

La responsabilité de la surveillance des risques liés à la technologie, y compris l'évaluation et la gestion de ces risques, continuera à incomber au comité des risques et comité d'audit du conseil d'administration.

7. Conseil d'arts

Un conseil d'arts est mis en place depuis 2015.

7.1. Composition

PRESIDENT	Chris Sunt Président du conseil d'administration de Belfius Banque
MEMBRES	Marc Raisière Président du comité de direction de Belfius Banque
	Mieke Debeerst[1] Chief Customer Experience & Marketing Communications Officer
	Julie Uytterhaegen[2] Director People, Brand & Communications
	Truike Vercruysse[1] Head of Communications
	Bénédicte Bouton Head of Culture chez Belfius et Conservatrice de la Belfius Art Collection

(1) Jusqu'au 19 octobre 2023.
(2) A partir du 19 octobre 2023.

Le conseil d'arts est composé d'au moins 4 membres dont le président du conseil d'administration de Belfius Banque, un membre du comité de direction de Belfius Banque, le director People, Brand & Communications et le conservateur de la Belfius Art Collection. Le conseil d'administration de Belfius Banque peut nommer un ou plusieurs membres supplémentaires.

Au 31 décembre 2023, le conseil d'arts était composé comme suit:

- monsieur Chris Sunt, président du conseil d'administration de Belfius Banque;
- monsieur Marc Raisière, président du comité de direction de Belfius Banque;
- madame Julie Uytterhaeghen, Directeur People, Brand & Communications;
- madame Bénédicte Bouton, Head of Culture chez Belfius et Conservatrice de la Belfius Art Collection.

Le 19 octobre 2023, le conseil d'administration de Belfius Banque nommé Madame Julie Uytterhaegen membre du conseil d'arts avec effet immédiat.

Madame Mieke Debeerst, Chief Customer Experience & Marketing Communications Office (jusqu'au 31 août 2023) et Special Brand Advisor (à partir du 1er septembre 2023), et madame Truike Vercruysse, Head of Sustainability (jusqu'au 31 août 2023) et Head of Communications (à partir du 1er septembre 2023), sont restées membres du conseil d'arts jusqu'au 19 octobre 2023.

En 2023, le conseil d'arts s'est réuni à 5 reprises.

7.2. Compétences

Le conseil d'arts a été mandaté par le conseil d'administration de Belfius Banque pour gérer la collection d'art de Belfius comme mentionné à l'article 10 des statuts de Belfius Banque. Dans le cadre de ce mandat, le conseil d'arts statue sur la gestion, la conservation, la préservation, l'utilisation, le développement et l'évolution de la Belfius Art Collection.

Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques concernant les rapports financiers

Belfius Banque dispose de divers systèmes de contrôle interne et de gestion des risques concernant les rapports financiers. Ces contrôles sont exécutés à différents niveaux.

Chaque jour, l'inventaire est réconcilié avec les soldes en ACEC/ACSE par le biais de l'outil de réconciliation ACNR. Les montants non réconciliés sont signalés via un outil de suivi et de matching INTELLIMATCH. À la fin du mois, l'inventaire du bilan et hors-bilan dans le grand livre GEXL est réconcilié avec les soldes en ACEC/ACSE. Les montants non réconciliés sont signalés via un outil en ligne en GEXL. Le centre de compétences comptable (back office) concerné est responsable de l'analyse de la nature des différences et de la mise en œuvre d'actions correctrices.

Les comptes (Belgian Gaap et IFRS) sont clôturés mensuellement. Un contrôle de premier niveau est effectué par les centres de compétences comptables qui ont l'entière responsabilité du grand livre (bilan, hors-bilan et compte de résultats) et de l'inventaire. En ce qui concerne les activités de Financial Markets, FM Risk Management est responsable de la validation du compte de résultats et des comptes de gains ou pertes latents ou différés. Les procédures et activités de contrôle sont documentées par chaque département impliqué.

Corporate Accounting Control réalise un contrôle de second niveau et assure le pilotage du processus de clôture, la centralisation et la validation finale de toutes les données comptables et informations pertinentes dans le cadre du reporting. Une approche basée sur le risque est adoptée afin de déterminer la nature et l'étendue des activités de contrôle. Les contrôles effectués reposent essentiellement sur une analyse des écarts constatés au niveau des soldes et ratios, des tests par échantillonnage, un examen des documents justificatifs et des contrôles de vraisemblance. Les résultats du contrôle analytique sont consignés dans un rapport des faits marquants, soumis à la hiérarchie opérationnelle. Les procédures et activités de contrôle sont décrites par chaque département.

Les contrôles de premier et second niveaux garantissent de manière adéquate l'exhaustivité, l'exactitude et la présentation appropriée des données comptables, conformément aux normes financières et réglementaires.

Les principales filiales de Belfius Banque appliquent des systèmes d'audit interne et de gestion des risques similaires à leurs états financiers. Depuis le mois d'octobre 2017, la préparation des états financiers de Belfius Insurance et de ses filiales est confiée à Belfius Banque afin de mieux aligner et optimiser les processus. La continuité est garantie car les ressources et les compétences de Belfius Insurance impliquées dans la préparation et l'audit interne des états financiers ont été également transférées à Belfius Banque.

Fonctions externes des administrateurs – article 62, §2 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de Bourse

Au 31 décembre 2023, les administrateurs de Belfius Banque disposaient de 30 mandats d'administrateur dans d'autres sociétés ayant une activité industrielle, commerciale ou financière.

Conformément au règlement de la Banque nationale de Belgique du 6 décembre 2011 concernant l'exercice de fonctions externes par les dirigeants et les administrateurs d'entreprises réglementées, Belfius Banque est tenue de rendre publiques les fonctions externes exercées par ses administrateurs et dirigeants effectifs. Belfius Banque a choisi de publier ces mandats dans son rapport annuel qui est déposé à la Banque nationale de Belgique.

Commissaire

Le mandat du commissaire, KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL, représenté par monsieur Olivier Macq, a été renouvelé pour une période de trois ans lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 26 avril 2023 . Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2026.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des honoraires de l'actuel commissaire pour les prestations effectuées pour Belfius Banque, pour les sociétés belges liées à Belfius Banque et pour ses filiales étrangères dans le courant de l'exercice 2023.

KPMG	Prestations effectuées en 2023				
(en EUR)	Audit des comptes financiers	Autres missions de certification	Conseils fiscaux	Autres missions	Total
KPMG REVISEURS D'ENTREPRISES	2 150 200	583 260	0	34 400	2 767 860
Belfius Banque	1 064 100			30 900	1 095 000
Filiales (périmètre bancaire)	228 800	4 000		3 500	236 300
Belfius Insurance et filiales	857 300	579 260			1 436 560
AUTRES ENTITES DE KPMG	115 700	0	0	291 932	407 632
Belfius Banque				291 932	291 932
Filiales (périmètre bancaire)	100 200				100 200
Belfius Insurance et filiales	15 500				15 500
TOTAL	2 265 900	583 260	0	326 332	3 175 492

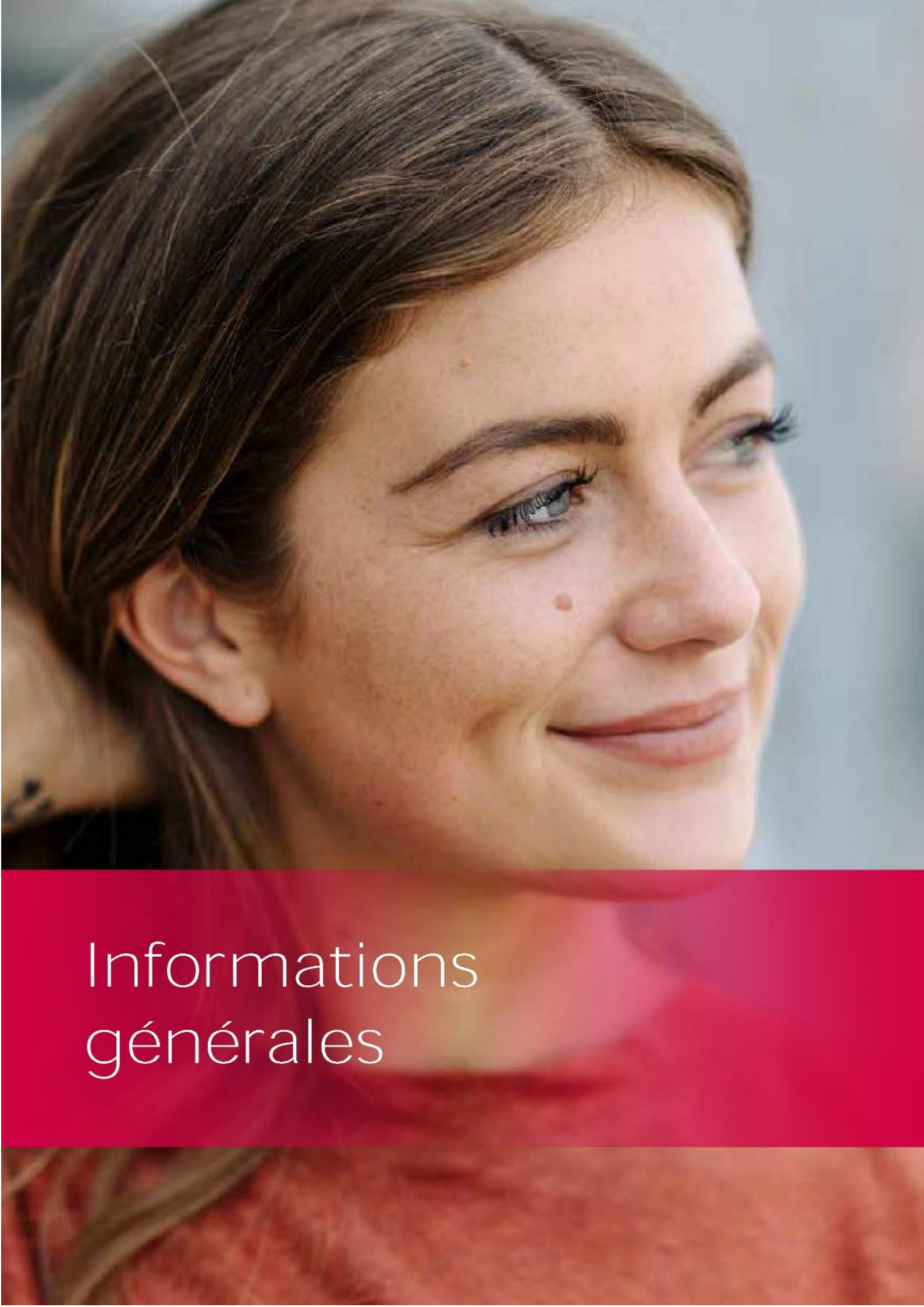

Informations générales

Capital social et affectation du résultat de Belfius Banque

1. Capital social et évolution du capital durant l'exercice 2023

Le capital social de Belfius Banque s'élève à trois milliards quatre cent cinquante-huit millions soixante-six mille deux cent vingt-sept euros quarante et un centimes (EUR 3.458.066.227,41) et est représenté par 359.412.616 actions nominatives. L'actionnariat de Belfius Banque se présente comme suit: 359.407.616 actions nominatives sont détenues par la société anonyme d'intérêt public Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI) en nom propre mais pour le compte de l'État belge et 5.000 actions nominatives sont détenues par la société anonyme Certi-Fed, une filiale à 100% détenue par la SFPI.

Il sera proposé à l'assemblée générale extraordinaire du 24 avril 2024 de donner l'autorisation au conseil d'administration, conformément aux prescrits légaux, d'augmenter le capital de la Banque, en une ou plusieurs fois, à concurrence d'un montant maximum de trois milliards quatre cent cinquante-huit millions soixante-six mille deux cent vingt-sept euros quarante et un centimes (EUR 3.458.066.227,41). Cette autorisation est valable pour une durée de cinq ans à dater de la publication de la décision de l'assemblée générale aux annexes du Moniteur belge.

Au cours de l'exercice 2023, le capital social de la Banque n'a pas été modifié.

2. Affectation du résultat

Les résultats sociaux de l'exercice 2023 affichent un bénéfice de EUR 882.034.114,68. Après prélèvement d'un montant de EUR 186.970,77 des 'réserves immunisées', le 'bénéfice de l'exercice à affecter' s'élève à EUR 882.221.085,45 .

De ce résultat, un montant de EUR 441.873.074,45 sera affecté aux réserves.

3. Dividende annuel

Le conseil d'administration du 19 mars 2024 a proposé à l'Assemblée générale du 24 avril 2024 un dividende ordinaire de EUR 440,3 millions au titre de l'exercice 2023.

Modification des statuts

Il sera proposé à l'assemblée générale extraordinaire du 24 avril 2024 de modifier les statuts de Belfius Banque afin, entre autres, de donner l'autorisation au conseil d'administration d'augmenter le capital social dans le cadre de la procédure du capital autorisé (voir point 1).

Principales modifications dans le périmètre de Belfius Banque au niveau social

En 2023, Belfius a poursuivi son développement dans différents domaines pour renforcer son positionnement et sa stratégie, notamment en adaptant le périmètre de ses participations non consolidées:

- dans les services liés à la mobilité, Belfius Banque a participé à une augmentation de capital de CenEnergy, une scale-up belge prometteuse qui propose des solutions de recharge durables et complètes. Avec ce partenariat stratégique, Belfius entend miser résolument sur une mobilité durable inspirée par ses ambitions ESG visant en particulier à réduire fortement les émissions de CO_2 dans notre pays et à équiper ses clients avec une infrastructure de recharge électrique complète et durable;

- dans la gestion et la mise à disposition de cash au service de sa clientèle, Belfius Banque a participé à une augmentation de capital de Batopin. Batopin (Belgian ATM OPtimization INitiative) est un projet de Belfius, BNP Paribas Fortis, ING et KBC qui veillent ensemble au développement d'un réseau optimal de guichets automatiques bancaires en Belgique. La sécurité et l'efficacité sont au cœur de cette initiative, tout comme l'inclusion financière et sociale;
- dans le cadre du soutien à la création, la croissance et la pérennité d'entreprises en Région Wallonne avec une perspective de développement de l'emploi, de valeur ajoutée et de durabilité, Belfius Banque a participé à une augmentation de capital de Wallonie Entreprendre et a apporté sa participation dans la SRIW à Wallonie Entreprendre. La SRIW, Sowalfin et Sogepa ont été fusionnées par absorption avec la nouvelle entreprise Wallonie Entreprendre, créée par la Région Wallonne.

Belfius a également réalisé diverses opérations, parmi lesquelles:

- la cession de sa participation dans Letsgocity (une entreprise qui a développé une application regroupant diverses initiatives locales et régionales vers la digitalisation de la relation entre les collectivités locales et les citoyens);
- la cession de sa participation dans Partners Through Innovation (une entreprise dédiée à la fourniture de services d'infrastructure informatique et de centres de données);
- la cession de sa participation dans Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage (une intercommunale qui contribue à l'autonomie et à la santé générale de tous les habitants de Mons-Borinage);
- la cession de sa participation dans Gewestelijke maatschappij voor volkshuisvesting (une entreprise ayant pour objectif de proposer des logements locatifs sociaux);
- la cession de sa participation dans Payconiq International SA (une entreprise qui développe une plateforme de paiements mobiles et de traitement des paiements, active aux Pays-Bas, au Luxembourg et en Belgique).

Litiges importants

Belfius (c.-à-d. Belfius Banque et ses filiales consolidées) est impliquée dans une série de litiges en Belgique qui découlent de ses activités professionnelles habituelles, y compris celles où elle agit en tant qu'assureur, bailleur de fonds et prêteur, employeur, investisseur et contribuable.

Belfius constitue des provisions pour ces litiges si sa direction estime en prenant en considération l'ensemble des éléments à sa disposition, tels que l'analyse par ses juristes d'entreprise et des conseillers juridiques externes le cas échéant,

- qu'il existe une obligation actuelle résultant d'événements passés;
- qu'un paiement par Belfius est probable; et
- que le montant d'un tel paiement peut être déterminé raisonnablement.

Bien qu'il soit souvent impossible de prédire ou de déterminer l'issue de tous les litiges en cours, Belfius ne constitue pas de provision pour certains autres litiges dont elle a connaissance lorsque, conformément aux principes décrits ci-dessus, la direction estime, après examen approfondi d'avis pertinents, que ces litiges sont infondés, qu'il est possible de s'y opposer avec succès, ou que l'issue de ces litiges ne devrait pas entraîner de perte significative.

De l'avis de Belfius, les litiges en cours les plus importants sont décrits ci-dessous, qu'une provision soit constituée à cet effet ou non[26]. Leur description ne traite pas des éléments et évolutions qui n'ont pas d'impact sur la position de Belfius. Si l'issue de ces litiges devait être favorable pour les parties adverses, ils pourraient éventuellement avoir un impact financier pour Belfius. En ce qui concerne les litiges pour lesquels aucune provision n'a été constituée, cet impact demeure non quantifiable à ce jour.

[26] Le cas échéant, l'article 92 de IAS37 peut s'appliquer à cette section.

1. Arco – Actionnaires coopérateurs

Différentes parties, dont Belfius Banque, ont été assignées par des actionnaires des sociétés coopératives du groupe Arco dans trois procédures distinctes:

- Une procédure devant le Tribunal de l'entreprise néerlandophone de Bruxelles («Procédure Trib. de l'entreprise Deminor»);
- Une procédure devant le Tribunal de Première Instance de Bruxelles en 2018 («Procédure Trib. 2018»);
- Une procédure devant le Tribunal de Première Instance de Bruxelles en 2022 («Procédure Trib. 2022»).

1.1. Procédure Tribunal de l'entreprise Deminor

Le 30 septembre 2014, 737 actionnaires de trois sociétés du groupe Arco (Arcopar, Arcoplus et Arcofin) ont assigné (avec le soutien de Deminor) les entités Arco et Belfius Banque, devant le Tribunal de l'entreprise néerlandophone de Bruxelles (les «Procédures Deminor»). Le 19 décembre 2014, 1.027 autres actionnaires des entités Arco se sont joints aux Procédures Deminor. Le 15 janvier 2016, 405 autres actionnaires des entités Arco se sont joints aux Procédures Deminor, portant à 2.169 le nombre de demandeurs. Le 16 novembre 2020, une nouvelle procédure «Deminor» a été entamée, à laquelle se sont joints tous les demandeurs sauf un, afin d'anticiper une éventuelle nullité de la citation initiale. Le contenu des deux procédures est identique. Par conséquent, elles sont traitées conjointement.

Les demandeurs réclamaient notamment que le Tribunal statue sur les éléments suivants:

- en premier lieu, que le Tribunal déclare nulle et non avenue leur convention d'affiliation, en conséquence d'un vice de consentement allégué;
- que les défendeurs soient condamnés, in solidum, à rembourser aux demandeurs leur apport en capital dans ces entités, plus les intérêts;
- à titre subsidiaire, une indemnisation à Belfius Banque en raison d'une allégation de la violation du devoir d'information; et
- que les défendeurs soient en outre condamnés au versement d'une indemnité aux demandeurs.

Les apports en capital des 2.169 demandeurs qui sollicitent un remboursement s'élevaient à EUR 6,5 millions (montant en principal) à la date de ce rapport. Les réclamations des demandeurs dans les Procédures Deminor sont fondées sur des allégations de fraude et/ou d'erreur qui aurait été commise par les entités Arco et Belfius Banque. En ordre subsidiaire, les demandeurs ont allégué que Belfius Banque avait failli à son devoir d'information, tel que l'on est en droit de l'attendre d'un banquier normalement prudent et diligent. Concernant Belfius Banque, les demandeurs ont mentionné des courriers et des brochures qui contiendraient des informations trompeuses émises par les prédécesseurs de Belfius Banque. L'État belge, DRS Belgium (Deminor) et le président du comité de direction des entités Arco sont également défendeurs dans le cadre du procès devant le Tribunal de l'entreprise de Bruxelles. Dans l'intervalle, l'ASBL Arcoclaim est également intervenue dans cette procédure (sur base d'un transfert de créance par l'un des demandeurs/actionnaires Arco). L'affaire a été plaidée lors de plusieurs séances de plaidoirie en juin 2021. Dans sa décision annoncée le 3 novembre 2021, le Tribunal de l'entreprise néerlandophone de Bruxelles a rejeté toutes les demandes des actionnaires Arco.

Les actionnaires Arco ont interjeté appel contre le jugement. L'affaire est introduite devant la Cour d'Appel de Bruxelles. Un calendrier a été déterminé. La date estimée des plaidoiries se situe dans la deuxième moitié de 2028 au plus tôt.

1.2. Procédure Tribunal 2018

En outre, le 7 février 2018, deux actionnaires du groupe Arco ont assigné l'État belge devant le Tribunal de Première Instance de Bruxelles. Il est invoqué que l'État belge aurait commis une faute en promettant et en instaurant un système de garantie en faveur des actionnaires de sociétés coopératives (tels que les actionnaires des sociétés du groupe Arco) qui a, par la suite, été considéré comme une aide d'État illicite par la Commission européenne. Ces deux demandeurs ont également assigné Belfius Banque, le 8 février 2018, en intervention dans cette procédure, en invoquant une faute de Belfius Banque dans la vente des actions Arco. Des groupements d'actionnaires Arco se sont organisés, via les réseaux sociaux, afin de convaincre d'autres actionnaires Arco de joindre cette procédure judiciaire.

Une demande de médiation a été introduite par ArcoClaim, qui a été abandonnée en mai 2023. à ce jour, ArcoClaim a déclaré que 7.258 actionnaires Arco ont rejoint ArcoClaim, en plus des 5.334 actionnaires Arco qui avaient déjà rejoint ArcoClaim.

Aucun calendrier de plaidoiries n'a encore été fixé pour cette affaire.

1.3. Procédure Tribunal 2022

Le 14 décembre 2022, 10 actionnaires Arco ont lancé une nouvelle procédure judiciaire avec l'assistance de Deminor contre les sociétés Arco, l'Etat Belge et Belfius Banque devant le Tribunal de Première Instance. Dans le cadre de cette procédure les actionnaires demandent de condamner les parties défenderesses, sur base de fautes extracontractuelles, à une indemnisation égale au montant de leur apport en capital, augmentée des intérêts éventuellement capitalisés, des dividendes éventuellement capitalisés, et des réserves bonus éventuelles; ainsi qu'à une indemnisation pour dommages moraux. Entretemps, 13.678 actionnaires Arco ont rejoint cette procédure. ArcoClaim vzw a également rejoint la procédure pour l'un de ses membres.

Une audience est prévue le 21 mars 2024 pour définir un calendrier de plaidoiries. Les parties ont convenu que ce calendrier se concentrera, dans un premier temps, sur la recevabilité des demandes. Ce n'est qu'après l'évaluation de la recevabilité, dans un deuxième temps, qu'un nouveau calendrier devrait être défini pour l'évaluation du fondement des demandes (uniquement, et dans la mesure où une demande serait jugée recevable).

2. Investigations liées aux «Panama Papers»

Les présents paragraphes sont mentionnés dans un souci d'exhaustivité, et l'information ci-après ne fait pas l'objet d'un litige. Le 5 décembre 2017, une perquisition ordonnée par un juge d'instruction de Bruxelles a eu lieu au siège social de Belfius Banque dans le cadre de la Commission parlementaire sur les «Panama Papers» belges. La Banque a été perquisitionnée à titre de témoin et n'est pas accusée de faute. Le champ de l'investigation vise à établir si une quelconque violation d'obligations relatives au blanchiment d'argent a eu lieu et à rechercher le lien entre Belfius Banque (ou ses prédécesseurs) et, entre autres, Experta et Dexia Banque Internationale Luxembourg (anciennes entités du groupe Dexia).

À ce jour et depuis la perquisition, Belfius Banque n'a pas reçu d'autres informations.

3. Enquête judiciaire sur les activités d'une agence bancaire indépendante

Le 12 novembre 2020, Belfius Banque a été inculpée pour son rôle présumé relatif à des activités potentiellement frauduleuses qui auraient été commises par le biais d'un directeur d'une agence indépendante de Belfius Banque en violation de diverses règlementations (bancaires).

Après consultation du dossier pénal, Belfius reste convaincue de disposer d'arguments suffisamment valables pour faire déclarer les poursuites irrecevables et/ou non fondées.

Aucune provision n'a été constituée pour ce dossier.

Déclaration de transparence

Obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé.

Conformément à la directive 2004/109/CE sur l'harmonisation des obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé (ci-après la «Directive Transparence») et à la directive 2007/14/CE du 8 mars 2007 portant modalités d'exécution de certaines dispositions de la Directive Transparence, Belfius Banque SA a choisi le Luxembourg comme État membre d'origine.

La Directive Transparence a été transposée en droit luxembourgeois par:

- la loi luxembourgeoise du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé;
- le règlement grand-ducal du 3 juillet 2008 relatif à la désignation officielle de mécanismes pour le stockage centralisé des informations réglementées au sens de la loi du 11 janvier 2008;

- la circulaire CSSF 08/337 de la Commission de surveillance du secteur financier.

La réglementation précitée prévoit un certain nombre d'obligations concernant l'information et la publication de données.

Conformément à l'article 3.(2) de la loi luxembourgeoise relative aux obligations de transparence sur les émetteurs de valeurs mobilières, le comité de direction de Belfius Banque déclare dès lors que:

- Belfius Banque a choisi le Luxembourg comme État membre d'origine;
- à sa connaissance, les états financiers établis conformément au corps de normes comptables applicable donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation;
- à sa connaissance, le rapport de gestion présente fidèlement l'évolution et les résultats de l'entreprise, la situation de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Le reporting pays par pays

Sur la base de l'article 6bis de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes consolidés des établissements de crédit, Belfius publie les renseignements suivants sur une base consolidée, en les ventilant par pays où Belfius dispose d'un établissement (succursale ou filiale).

Pays	Activité	31/12/22			
		Chiffres d'affaires[1] (en milliers d'EUR)	ETP moyen[2]	Résultat net avant impôt (en milliers d'EUR)	(Charges) Revenus d'impôt (en milliers d'EUR)
BELGIQUE	BANQUE & ASSURANCES	2 952 195	6 331	1 220 809	-280 087
ÉTAT MEMBRE					
Luxembourg	Autres services financiers et activités d'assurances	4 567	6	2 648	917
Irlande	Autres services financiers et activités d'assurances	20 344	6	30 728	-749
France	Autres services financiers et activités d'assurances	5 248	0	426	1 199
TOTAL		2 982 353	6 343	1 254 611	-278 719

Pays	Activité	31/12/23			
		Chiffres d'affaires[1] (en milliers d'EUR)	ETP moyen[2]	Résultat net avant impôt (en milliers d'EUR)	(Charges) Revenus d'impôt (en milliers d'EUR)
BELGIQUE	BANQUE & ASSURANCES	3 080 039	6 460	1 454 162	-373 571
ÉTAT MEMBRE					
Luxembourg	Autres services financiers et activités d'assurances	14 488	5	9 173	-2 607
Irlande	Autres services financiers et activités d'assurances	34 938	6	20 465	-282
France	Autres services financiers et activités d'assurances	11 423	0	8 856	594
TOTAL		3 140 888	6 471	1 492 656	-375 865

(1) Basé sur "Revenus" du Compte de résultats consolidé du Rapport annuel.
(2) Nous renvoyons à la note "7.10 Frais de personnel" du Rapport annuel.

Comptes consolidés
États financiers au 31 décembre 2023

I.	CHIFFRES CLÉS	171
	Bilan consolidé	171
	Compte de résultats consolidé	174
	État consolidé du résultat global	175
	Variation des fonds propres consolidés	177
	Tableau des flux de trésorerie consolidés	182
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS		184
II.	Événements postérieurs à la clôture	184
III.	Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés	185
IV.	Analyse par secteur opérationnel	220

V.	**Notes sur l'actif du bilan consolidé**	225
5.1.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	225
5.2.	Caisse et avoirs auprès des banques centrales	225
5.3.	Prêts et créances sur établissements de crédit	225
5.4.	Prêts et créances	227
5.5.	Dettes représentées par un titre et instruments fonds propres	230
5.6.	Dérivés	234
5.7.	Investissements dans des sociétés mises en équivalence	238
5.8.	Immobilisations corporelles	240
5.9.	Immobilisations incorporelles	242
5.10.	Écarts d'acquisition	243
5.11.	Actifs et dettes fiscaux différés	244
5.12.	Autres actifs	247
5.13.	Actifs non courants (groupe d'actifs destiné à être cédé) détenus en vue de la vente et activités abandonnées	247
5.14.	Contrats de location	248
VI.	**Notes sur les dettes figurant au bilan consolidé**	250
6.1.	Caisse et avoirs des banques centrales	250
6.2.	Dettes envers et dépôts des établissements de crédit	251
6.3.	Dettes et dépôts	251
6.4.	Titres de créance émis et autres passifs financiers	253
6.5.	Passifs de contrats de (ré)assurance	255
6.6.	Provisions et passifs éventuels	265
6.7.	Dettes subordonnées	273
6.8.	Autres passifs	275

VII. Notes annexes au compte de résultats consolidé 276
7.1. Intérêts perçus – Intérêts payés 276
7.2. Honoraires et commissions perçus – versés 277
7.3. Résultats des assurances 278
7.4. Dividendes 278
7.5. Résultat net des sociétés mises en équivalence 278
7.6. Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultats 279
7.7. Résultat net sur investissements et dettes 281
7.8. Autres revenus 283
7.9. Autres charges 283
7.10. Frais de personnel 284
7.11. Frais généraux et administratifs 285
7.12. Amortissements sur actifs immobilisés 285
7.13. Dépréciations d'instruments financiers et provisions pour engagements de crédit 286
7.14. Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles 288
7.15. Dépréciation d'écarts d'acquisition 289
7.16. (Charges) Revenus d'impôt 290

AUTRES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS 292
VIII. Annexes sur les éléments hors bilan 292
8.1. Opérations en délai d'usance (regular way trade) 292
8.2. Garanties 292
8.3. Engagements de crédit 292
8.4. Autres engagements d'activité de financement 293
8.5. Engagements - passifs éventuels 293
8.6. Prêts et emprunts d'obligations (dans le cadre de «Bond Lending and Bond Borrowing Transactions») 293

IX.	Annexes sur l'exposition au risque	294
9.1.	Juste valeur	294
9.2.	Exposition aux risques de crédit	307
9.3.	Information sur les charges pesant sur les actifs et sur le collatéral reçu	323
9.4.	Risque de taux d'intérêt: répartition par échéance jusqu'à la prochaine date de refixation des taux d'intérêt	329
9.5.	Risques de marché et gestion de bilan (ALM)	335
9.6.	Risque de liquidité	340
9.7.	Risque de change et taux de change	347
9.8.	Risque d'assurances	349
X.	Notes sur les changements significatifs dans le périmètre de consolidation et liste des filiales et entreprises associées à Belfius	356
10.1.	Changements significatifs dans le périmètre de consolidation	356
10.2.	Acquisitions et cessions d'entreprises consolidées	357
10.3.	Liste des filiales, des entreprises mises en équivalence, des entreprises associées et des entreprises dans lesquelles le groupe détient des droits sociaux représentant 20% au moins du capital souscrit	359
10.4.	Intérêts dans des entités structurées non consolidées	366
XI.	Transactions avec des parties liées	368
XII.	Titrisation	369
RAPPORT DU COMMISSAIRE		370

Bilan consolidé

Actif

(en milliers d'EUR)		Notes	31/12/22	31/12/23
I.	Caisse et avoirs auprès des banques centrales	5.2.	27 295 434	20 487 140
II.	Prêts et créances sur établissements de crédit	5.3.	4 143 601	5 274 249
	A Évalués au coût amorti		4 143 601	5 274 249
	B Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		0	0
	C Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net		0	0
III.	Prêts et créances	5.4.	110 203 251	114 531 169
	A Évalués au coût amorti		109 236 114	109 761 695
	B Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		171 152	4 181 197
	C Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net		795 986	588 277
IV.	Dettes représentées par un titre et instruments fonds propres	5.5.	26 996 656	27 923 609
	A Évalués au coût amorti		17 494 927	13 521 835
	B Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		4 040 914	8 718 772
	C Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net		1 490 882	1 506 789
	D Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net - Unit linked		3 969 934	4 176 214
V.	Dérivés	5.6.	5 893 105	5 321 426
VI.	Gain/perte sur élément couvert dans une relation de portfolio hedge pour risque de taux	5.6.	1 134 326	1 608 587
VII.	Actifs de contrats d'assurance / de réassurance	6.5.	116 103	97 806
	A Actifs de contrats d'assurance		0	0
	B Actifs de contrats de réassurance		116 103	97 806
VIII.	Investissements dans des sociétés mises en équivalence	5.7.	94 019	161 533
IX.	Immobilisations corporelles	5.8.	1 672 048	1 864 571
X.	Immobilisations incorporelles	5.9.	236 639	326 957
XI.	Écarts d'acquisition	5.10.	103 966	103 966
XII.	Actifs fiscaux	5.11.	397 324	494 585
	A Actifs fiscaux courants		27 115	43 356
	B Actifs fiscaux différés		370 209	451 229
XIII.	Autres actifs	5.12.	741 993	967 171
XIV.	Actifs non courants (groupe d'actifs destiné à être cédé) détenus en vue de la vente et activités abandonnées	5.13.	39 684	16 582
TOTAL DE L'ACTIF			179 068 150	179 179 352

Les chiffres comparatifs de 2022 sont les chiffres retraités IFRS 17 et excluent l'impact de la réévaluation du modèle économique des actifs financiers selon IFRS 9 intervenue au 1er janvier 2023. Nous renvoyons aux Règles d'évaluation (note 3.20. « Première application de la norme IFRS 17») pour plus d'informations.

Les notes de la page 184 à 369, y compris les sections spécifiques identifiées du rapport de gestion dans ces notes et comme indiqué dans le rapport de gestion, font partie intégrante des états financiers consolidés.

Dettes

(en milliers d'EUR)		Notes	31/12/22	31/12/23
I.	Caisse et avoirs des banques centrales	6.1.	5 904 113	1 430 190
II.	Dettes envers et dépôts des établissements de crédit	6.2.	1 869 641	3 912 390
	A Évalués au coût amorti		1 869 641	3 912 390
	B Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net		0	0
III.	Dettes et dépôts	6.3.	108 447 486	104 000 435
	A Évalués au coût amorti		108 427 536	103 980 476
	B Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net		19 951	19 959
IV.	Titres de créance émis et autres passifs financiers	6.4.	29 898 501	36 017 933
	A Évalués au coût amorti		18 517 096	23 603 069
	B Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net		7 411 471	8 238 650
	C Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net - Unit Linked		3 969 934	4 176 214
V.	Dérivés	5.6.	8 248 509	7 229 432
VI.	Gain/perte sur élément couvert dans une relation de portfolio hedge pour risque de taux	5.6.	(1 606 023)	(1 029 463)
VII.	Passifs de contrats d'assurance/réassurance	6.5.	10 894 869	11 405 090
	A Passifs de contrats d'assurance		10 894 869	11 405 090
	B Passifs de contrats de réassurance		0	0
VIII.	Provisions et passifs éventuels	6.6.	493 922	485 860
IX.	Dettes subordonnées	6.7.	1 547 204	1 777 995
	A Évaluées au coût amorti		1 547 204	1 777 995
	B Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net		0	0
X.	Dettes fiscales	5.11.	72 251	52 521
	A Dettes fiscales courantes		63 014	45 520
	B Dettes fiscales différées		9 237	7 001
XI.	Autres passifs	6.8.	1 387 731	1 677 607
XII.	Passifs inclus dans un groupe destiné à être cédé et activités abandonnées		0	0
TOTAL DES DETTES			167 158 206	166 959 989

Fonds propres

(en milliers d'EUR)		Notes	31/12/22	31/12/23
XIII.	Capital souscrit		3 458 066	3 458 066
XIV.	Primes d'émission et d'apport		209 232	209 232
XV.	Actions propres		0	0
XVI.	Réserves et résultat reporté		6 176 745	6 709 420
XVII.	Résultat net de la période		931 771	1 114 538
FONDS PROPRES DE BASE			10 775 814	11 491 257
XVIII.	Fluctuations de la juste valeur des instruments de dettes évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		(221 928)	(353 149)
XIX.	Fluctuations de la juste valeur des instruments fonds propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		136 944	195 452
XX.	Fluctuations de la juste valeur à cause du risque de crédit propre sur passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats à présenter dans les autres éléments du résultat global		0	0
XXI.	Fluctuations de la juste valeur des dérivés de couvertures de flux de trésorerie		(112 644)	(128 839)
XXII.	Réévaluation des plans de pension		119 933	125 752
XXIII.	Résultat financier d'assurance/réassurance total comptabilisé dans les autres éléments du résultat global		679 972	353 669
XXIV.	Autres réserves		208	208
GAINS OU PERTES NON COMPTABILISES DANS LE COMPTE DE RESULTATS			602 485	193 093
FONDS PROPRES DU GROUPE			11 378 300	11 684 350
XXV.	Instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1		497 083	497 083
XXVI.	Participations ne donnant pas le contrôle		34 561	37 929
FONDS PROPRES TOTAUX			11 909 944	12 219 362
TOTAL DU PASSIF			179 068 150	179 179 352

Les chiffres comparatifs de 2022 sont les chiffres retraités IFRS 17 et excluent l'impact de la réévaluation du modèle économique des actifs financiers selon IFRS 9 intervenue au 1er janvier 2023. Nous renvoyons aux Règles d'évaluation (note 3.20. « Première application de la norme IFRS 17») pour plus d'informations.

Les notes de la page 184 à 369, y compris les sections spécifiques identifiées du rapport de gestion dans ces notes et comme indiqué dans le rapport de gestion, font partie intégrante des états financiers consolidés.

Compte de résultats consolidé

(en milliers d'EUR)		Notes	31/12/22	31/12/23
I.	Produits d'intérêts	7.1.	3 719 383	6 868 486
II.	Charges d'intérêts	7.1.	(1 640 573)	(4 442 285)
III.	Honoraires et commissions perçus	7.2.	987 430	980 274
IV.	Honoraires et commissions versés	7.2.	(214 636)	(201 362)
V.	Résultat des services d'assurance	7.3.	95 048	277 509
	A Revenu d'assurance		1 084 919	1 186 641
	B Charges des services d'assurance		(1 004 554)	(880 000)
	C Charges nettes des contrats de réassurance		14 684	(29 132)
VI.	Résultat financier d'assurance	7.3.	(197 857)	(238 664)
	A Résultat financier d'assurance		(199 892)	(241 007)
	B Résultat financier de réassurance		2 035	2 343
VII.	Dividendes	7.4.	71 611	57 285
VIII.	Résultat net des sociétés mises en équivalence	7.5.	3 993	7 527
IX.	Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultats	7.6.	24 822	53 527
X.	Résultat net sur investissements et dettes	7.7.	56 401	(7 211)
XI.	Autres revenus	7.8.	378 184	419 368
XII.	Autres charges	7.9.	(561 547)	(633 566)
REVENUS			2 722 259	3 140 888
XIII.	Frais de personnel	7.10.	(608 177)	(678 835)
XIV.	Frais généraux et administratifs	7.11.	(478 875)	(517 426)
XV.	Frais de réseau		(216 599)	(224 464)
XVI.	Amortissements sur actifs immobilisés	7.12.	(113 791)	(117 440)
CHARGES			(1 417 441)	(1 538 166)
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT ET DÉPRÉCIATIONS			1 304 818	1 602 722
XVII.	Dépréciations d'instruments financiers et provisions pour engagements de crédit	7.13.	(105 413)	(109 211)
XVIII.	Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	7.14.	(2 049)	(855)
XIX.	Dépréciations d'écarts d'acquisition	7.15.	0	0
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT			1 197 356	1 492 656
XX.	(Charges) revenus d'impôt courants		(266 896)	(304 968)
XXI.	(Charges) revenus d'impôt différés		2 492	(70 897)
Total des (charges) revenus d'impôt		7.16.	(264 403)	(375 865)
RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔT			932 952	1 116 791
XXII.	Activités abandonnées, nettes d'impôt		0	0
RÉSULTAT NET			932 952	1 116 791
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			1 181	2 252
Attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère			931 771	1 114 538

Les chiffres comparatifs de 2022 sont les chiffres retraités IFRS 17 et excluent l'impact de la réévaluation du modèle économique des actifs financiers selon IFRS 9 intervenue au 1er janvier 2023. Nous renvoyons aux Règles d'évaluation (note 3.3. « Première application de la norme IFRS 17») pour plus d'informations.

Les notes de la page 184 à 369, y compris les sections spécifiques identifiées du rapport de gestion dans ces notes et comme indiqué dans le rapport de gestion, font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global

	31/12/22			31/12/23		
	Montant avant impôt	(Charges) Revenus d'impôt	Montant net d'impôt	Montant avant impôt	(Charges) Revenus d'impôt	Montant net d'impôt
Résultat comptabilisé dans le compte de résultats	1 197 356	(264 403)	932 952	1 492 656	(375 865)	1 116 791
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en pertes et profits						
Fluctuations de la juste valeur des instruments fonds propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global[1]	(221 837)	38 614	(183 223)	54 389	(652)	53 737
Réévaluation des plans de pension[2]	(16 476)	4 119	(12 357)	7 759	(1 940)	5 819
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0
Total des autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en pertes et profits	(238 313)	42 733	(195 580)	62 148	(2 592)	59 556
Autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés en pertes et profits						
Fluctuations de la juste valeur des instruments de dettes évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global[3]	(699 485)	175 506	(523 979)	443 676	(111 008)	332 668
Gains (pertes) sur couvertures de flux de trésorerie[4]	(18 518)	4 226	(14 292)	(21 488)	5 293	(16 195)
Résultat financier d'assurance/réassurance total comptabilisé dans les autres éléments du résultat global[5]	2 343 711	(585 928)	1 757 783	(435 070)	108 768	(326 303)
Total des autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés en pertes et profits	1 625 708	(406 196)	1 219 512	(12 883)	3 053	(9 830)
Autres éléments du résultat global	1 387 395	(363 463)	1 023 932	49 265	461	49 726
Résultat global total	2 584 751	(627 866)	1 956 885	1 541 921	(375 404)	1 166 517
Attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère	2 586 834	(627 994)	1 958 840	1 538 087	(375 381)	1 162 706
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle[6]	(2 083)	128	(1 956)	3 834	(24)	3 811

(1) La juste valeur des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global a augmenté de EUR 54 millions en raison de l'augmentation des justes valeurs, principalement pour les actions non cotées, et des cessions.
(2) La réévaluation des régimes à prestations définies a augmenté de EUR 6 millions (après impôts) en raison du rendement positif des actifs du régime et d'ajustements d'expérience partiellement compensés par une diminution de la courbe d'actualisation et par une augmentation du taux garanti par l'employeur déterminé par la loi (taux WAP) de 2 % à 2,75 %.
(3) La juste valeur des instruments de dettes évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global a augmenté de EUR 333 millions, en raison d'ajustements positifs de la juste valeur au cours de l'année 2023, résultant du resserrement des spreads de crédit et de la réalisation de pertes en capital, partiellement compensés par l'augmentation des taux d'intérêt à court terme.
(4) Les gains (pertes) sur les couvertures de flux de trésorerie ont diminué de EUR 16 millions pour atteindre EUR -129 millions (31 décembre 2022 : EUR -113 millions), en raison principalement des variations des écarts de base sur les positions dérivées en GBP et en USD.
(5) Le résultat financier total d'assurance/réassurance comptabilisé dans les autres éléments du résultat global a diminué de EUR -326 millions, soit -48,0 %, pour atteindre EUR 354 millions (31 décembre 2022 : EUR 680 millions), en raison des changements de taux d'actualisation et du recalibrage du risque de déchéance de masse dans l'ajustement des risques au titre du risque non-financier.
(6) Les participations ne donnant pas le contrôle ont augmenté de EUR 4 millions principalement en raison de l'augmentation du résultat de Capline, partiellement compensé par la cession de participations minoritaires dans Jaimy qui est devenu une filiale à 100%.

Les gains et pertes non comptabilisés dans le compte de résultat ont augmenté de EUR 50 millions, l'impact du résultat financier d'assurance résultant des changements de taux d'actualisation (EUR -326 millions) est compensé par les variations de la juste valeur des instruments de dette (EUR +333 millions).

Le résultat net avant impôt augmente de EUR 295,3 millions, ou 24,7%, pour atteindre EUR 1 493 millions (31 décembre 2022: EUR 1 197 millions). La contribution du groupe bancaire s'élève à EUR 1 175 millions (31 décembre 2022: EUR 986 millions) et celle du groupe assureur à EUR 317 millions (31 décembre 2022: EUR 211 millions).

Le résultat de 2023 s'élève à EUR 1,115 millions, soit une hausse de EUR 183 millions (EUR 932 millions en 2022) par rapport à 2022 illustrant la capacité de Belfius de continuer à transformer une dynamique commerciale forte en données financières résilientes, dans un contexte géopolitique, macroéconomique et inflationniste transformé. Belfius dépasse pour la première fois le seuil symbolique du milliard d'euros de bénéfice net, principalement grâce à une forte augmentation des revenus nets d'intérêts en glissement annuel et à la contribution croissante de nos activités d'assurance, malgré des coûts poussés à la hausse par les pressions inflationnistes. Le groupe bancaire Belfius a contribué à hauteur de EUR 876 millions (contre EUR 762 millions en 2022), le groupe Belfius Insurance à hauteur de EUR 239 millions (contre EUR 169 millions en 2022).

Les chiffres comparatifs de 2022 sont les chiffres retraités IFRS 17 et excluent l'impact de la réévaluation du modèle économique des actifs financiers selon IFRS 9 intervenue au 1er janvier 2023. Nous renvoyons aux Règles d'évaluation (note 3.20. « Première application de la norme IFRS 17») pour plus d'informations.

Les notes de la page 184 à 369 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Variation des fonds propres consolidés

1. 2022

	Capital souscrit	Primes d'émission et d'apport	Réserves et résultat reporté[4]	Résultat net de la période	Fonds propres de base	Gains ou pertes non comptabilisés en pertes et profits part du groupe	Instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1	Participations ne donnant pas le contrôle	Fonds propres totaux
AU 1ER JANVIER 2022[1]	3 458 066	209 232	6 544 709	0	10 212 007	(400 268)	497 083	32 539	10 341 361
Mouvements de la période									
Résultat comptabilisé dans le compte de résultats	0	0	0	931 771	**931 771**	0	0	1 181	**932 952**
Autres éléments du résultat global	0	0	0	0	**0**	1 022 588	0	1 344	1 023 932
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	**0**	**0**	**0**	**931 771**	**931 771**	**1 022 588**	**0**	**2 526**	**1 956 885**
Émission de capital	0	0	0	0	**0**	0	0	(56)	**(56)**
Dividendes [2]	0	0	(368 518)	0	**(368 518)**	0	0	(652)	**(369 170)**
Dividendes instruments de fonds propres additionnel Tier-1	0	0	(13 594)	0	**(13 594)**	0	0	0	**(13 594)**
Variation du périmètre de consolidation[3]	0	0	(5 686)	0	**(5 686)**	0	0	203	**(5 484)**
Autres mouvements	0	0	(0)	0	**(0)**	0	0	1	**1**
Transfert des autres éléments de résultat global attribuables à la vente des instruments fonds propres	0	0	19 834	0	**19 834**	(19 834)	0	0	**(0)**
AU 31 DÉCEMBRE 2022	3 458 066	209 232	6 176 745	931 771	10 775 814	602 485	497 083	34 561	11 909 944

(1) Les fonds propres au 1er janvier 2022 incluent l'impact de la première application d'IFRS 17, nous vous renvoyons aux Règles d'évaluation (note 3.20. « Première application de la norme IFRS 17 ») pour plus d'informations.
(2) Belfius a payé un total de EUR 368,5 millions de dividendes sur le résultat de 2021 après l'assemblée générale d'avril 2022, sur la base d'un ratio de distribution de 40%.
(3) Les variations du périmètre de consolidation concernent les variations de notre actionnariat suite aux augmentations de capital, principalement dans Jaimy.
(4) Les réserves comprennent entre autres les réserves statutaires et les réserves disponibles.

Les notes de la page 184 à 369 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Gains ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultats

(en milliers d'EUR)	Autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés en pertes et profits			Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en pertes et profits			Gains ou pertes non comptabilisés en pertes et profits part du groupe	Gains ou pertes non comptabilisés en pertes et profits Participations ne donnant pas le contrôle
	Fluctuations de la juste valeur des instruments de dettes évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global[2]	Gains (pertes) sur couvertures de flux de trésorerie	Résultat financier d'assurance/ réassurance total comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Résultat non réalisé lié à la réévaluation de biens immobiliers	Fluctuations de la juste valeur des instruments fonds propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global[3]	Réévaluation des plans de pension		
AU 1ER JANVIER 2022[1]	302 035	(98 352)	(1 077 812)	208	341 363	132 290	(400 268)	14 072
Mouvements de la période								
Variation nette de juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global - instruments de dettes	(526 611)	0	0	0	0	0	(526 611)	0
Transfert en résultats à la suite de dépréciations - instruments de dettes	15 324	0	0	0	0	0	15 324	(0)
Transfert en résultats à la suite de ventes - instruments de dettes[4]	(12 676)	0	0	0	0	0	(12 676)	0
Variation nette de juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global - instruments de fonds propres	0	0	0	0	(184 584)	0	(184 584)	1 344
Variation par les réserves de la juste valeur - dérivés - réserve de couverture[4]	0	(14 210)	0	0	0	0	(14 210)	0
Variation de la réserve relative à la couverture des flux de trésorerie à la suite de transferts au compte de résultats	0	(82)	0	0	0	0	(82)	0
Variations nettes liées aux contrats de (ré)assurance	0	0	1 751 671	0	0	0	1 751 671	0
Réévaluation des plans de pension[5]	0	0	0	0	0	(12 357)	(12 357)	0
Transfert en résultat reporté à la suite de ventes d' instruments de capitaux propres irrévocablement évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	0	0	0	(19 834)	0	(19 834)	(4 481)
Autres mouvements	0	0	6 113	0	0	0	6 113	0
AU 31 DÉCEMBRE 2022	(221 928)	(112 644)	679 972	208	136 944	119 933	602 485	10 936

(1) Les gains ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultats au 1er janvier 2022 incluent l'impact de la première application d'IFRS 17, nous vous renvoyons aux Règles d'évaluation (note 3.20. « Première application de la norme IFRS 17 ») pour plus d'informations.

(2) La juste valeur des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global a diminué de EUR 524 millions pour s'établir à EUR -222 millions (1er janvier 2022: EUR 302 millions) et découle de taux d'intérêt plus élevés par rapport à l'année dernière.
(3) La juste valeur des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global a diminué de EUR 204 millions pour atteindre EUR 137 millions (1er janvier 2022: EUR 341 millions), en raison de la baisse des marchés boursiers.
(4) Les gains (pertes) sur les couvertures de flux de trésorerie ont diminué de EUR 15 millions pour atteindre EUR -113 millions (1er janvier 2022 : EUR -98 millions), en raison principalement des variations des écarts de base sur les positions dérivées en GBP et en USD.
(5) La réévaluation des régimes à prestations définies a diminué de EUR 12 millions pour atteindre EUR 120 millions (1er janvier 2022: EUR 132 millions), principalement en raison du rendement négatif des actifs du régime, d'un taux d'inflation plus élevé que prévu et de l'ajustement à la hausse des hypothèses d'inflation (à long terme), partiellement compensé par une augmentation du taux d'actualisation.

Les chiffres comparatifs de 2022 sont les chiffres retraités IFRS 17 et excluent l'impact de la réévaluation du modèle économique des actifs financiers selon IFRS 9 intervenue au 1er janvier 2023. Nous renvoyons aux Règles d'évaluation (note 3.20. «Première application de la norme IFRS 17») pour plus d'informations.

2. 2023

(en milliers d'EUR)	Capital souscrit	Primes d'émission et d'apport	Réserves et résultat reporté(3)	Résultat net de la période	Fonds propres de base	Gains ou pertes non comptabilisés en pertes et profits part du groupe	Instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1	Participations ne donnant pas le contrôle	Fonds propres totaux
AU 31 DÉCEMBRE 2022	3 458 066	209 232	6 176 745	931 771	10 775 814	602 485	497 083	34 561	11 909 944
Mouvements de la période									
Résultat comptabilisé dans le compte de résultats	0	0	0	1 114 538	**1 114 538**	0	0	2 252	**1 116 791**
Autres éléments du résultat global	0	0	0	0	**0**	(416 637)	0	2 500	**(414 138)**
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	0	0	**0**	**1 114 538**	**1 114 538**	**(416 637)**	**0**	**4 752**	**702 653**
Transferts aux réserves	0	0	931 771	(931 771)	**0**	0	0	0	**0**
Dividendes (1)	0	0	(384 417)	0	**(384 417)**	0	0	(996)	**(385 413)**
Dividendes instruments de fonds propres additionnel Tier-1	0	0	(13 594)	0	**(13 594)**	0	0	0	**(13 594)**
Variation du périmètre de consolidation(2)	0	0	6 160	0	**6 160**	0	0	(388)	**5 772**
Autres mouvements	0	0	(0)	0	**(0)**	0	0	0	**0**
Transfert des autres éléments de résultat global attribuables à la vente des instruments fonds propres	0	0	(7 244)	0	**(7 244)**	7 244	0	0	**0**
AU 31 DÉCEMBRE 2023	3 458 066	209 232	6 709 420	1 114 538	11 491 257	193 093	497 083	37 929	12 219 362

(1) Belfius a payé un total de EUR 384,4 millions de dividendes sur le résultat de 2022 (sur base d'un ratio de distribution de 40%) après l'Assemblée Générale d'avril 2023.
(2) Les variations du périmètre de consolidation s'expliquent principalement par la consolidation (par mise en équivalence) de Fixxer et par la variation de notre participation à la suite des augmentations de capital de Vicinity.
(3) Les réserves comprennent entre autres les réserves statutaires et les réserves disponibles.

Les notes de la page 184 à 369 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Gains ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultats

	Autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés en pertes et profits			Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en pertes et profits			Gains ou pertes non comptabilisés en pertes et profits – part du groupe	Gains ou pertes non comptabilisés en pertes et profits – Participations ne donnant pas le contrôle
	Fluctuations de la juste valeur des instruments de dettes évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global[1]	Gains (pertes) sur couvertures de flux de trésorerie	Résultat financier d'assurance/réassurance total comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Résultat non réalisé lié à la réévaluation de biens immobiliers	Fluctuations de la juste valeur des instruments fonds propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global[2]	Réévaluation des plans de pension		
AU 31 DÉCEMBRE 2022	(221 928)	(112 644)	679 972	208	136 944	119 933	602 485	10 936
Mouvements de la période								
Variation nette de juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global - instruments de dettes	299 598	0	0	0	0	0	299 598	0
Transfert en résultats à la suite de dépréciations - instruments de dettes	5 179	0	0	0	0	0	5 179	(0)
Transfert en résultats à la suite de ventes - instruments de dettes	26 394	0	0	0	0	0	26 394	18
Variation nette de juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global - instruments de fonds propres	0	0	0	0	51 263	0	51 263	2 481
Variation par les réserves de la juste valeur - dérivés - réserve de couverture[3]	0	(16 277)	0	0	0	0	(16 277)	0
Variation de la réserve relative à la couverture des flux de trésorerie à la suite de transferts au compte de résultats	0	82	0	0	0	0	82	0
Variations nettes liées aux contrats de (ré)assurance[4]	0	0	(325 431)	0	0	0	(325 431)	0
Réévaluation des plans de pension[5]	0	0	0	0	0	5 819	5 819	0
Transferts	168	0	0	0	0	0	168	0
Transfert en résultat reporté à la suite de ventes d'instruments de capitaux propres irrévocablement évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	0	0	0	7 244	0	7 244	(942)
Autres mouvements	(462 560)	0	(872)	0	0	0	(463 433)	0

AU 31 DÉCEMBRE 2023	(353 149)	(128 839)	353 669	208	195 452	125 752	193 093	12 494

(1) La juste valeur des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global a diminué de EUR -131 millions, soit -59,1 %, pour s'établir à EUR -353 millions (31 décembre 2022 : EUR -222 millions) et découle principalement de la réévaluation des modèles économiques d'IFRS 9 qui s'est traduite par un impact de EUR -464 millions, les prêts et avances et les instruments de dette du portefeuille de Belfius Insurance ayant été reclassés de l'évaluation au coût amorti à l'évaluation à la juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global. Cette diminution est partiellement compensée par des ajustements positifs de la juste valeur d'un montant de EUR +0,3 milliard au cours de l'année 2023, résultant du resserrement des spreads de crédit et de la réalisation de pertes en capital, partiellement compensés par l'augmentation des taux d'intérêt à court terme.
(2) La juste valeur des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global a augmenté de EUR 59 millions, soit 42,7 %, pour atteindre EUR 195 millions (31 décembre 2022: EUR 137 millions), résultant de l'augmentation de la juste valeur des actions essentiellement non cotées.
(3) Les gains (pertes) sur les couvertures de flux de trésorerie ont diminué de EUR 16 millions pour atteindre EUR -129 millions (31 décembre 2022: EUR -113 millions), principalement en raison des changements des écarts de base sur les positions dérivées en GBP et USD.
(4) Le résultat financier d'assurance/réassurance total comptabilisé dans les autres éléments du résultat global a diminué de EUR -326 millions, soit -48,0%, pour s'établir à EUR 354 millions (31 décembre 2022 : EUR 680 millions), en raison des changements de taux d'actualisation et du recalibrage du risque de déchéance de masse dans l'ajustement au titre du risque non-financier.
(5) La réévaluation des régimes à prestations définies a augmenté de EUR 6 millions, pour atteindre EUR 126 millions (31 décembre 2022: EUR 120 millions), principalement en raison du rendement positif des actifs du régime et des ajustements d'expérience, partiellement compensés par une diminution du taux d'actualisation.

Compte tenu de la réévaluation des business modèles de la norme IFRS 9 au 1er janvier 2023, les gains et pertes non comptabilisés dans le compte de résultat ont augmenté de EUR 54 millions (évolution du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023), l'impact du résultat financier d'assurance résultant des changements du taux d'actualisation (EUR -326 millions) étant compensé par les variations de la juste valeur des instruments de dette (EUR +333 millions).

FONDS PROPRES	31/12/22	31/12/23
PAR CATÉGORIE D'ACTION		
Nombre d'actions autorisées non émises	0	0
Nombre d'actions émises et libérées	359 412 616	359 412 616
Nombre d'actions émises et non libérées	0	0
Bénéfice par action (EUR)		
Ordinaire	2,59	3,10
Dilué	2,59	3,10
VALEUR NOMINALE PAR ACTION	pas de valeur nominale	pas de valeur nominale
En circulation au 1er janvier	359 412 616	359 412 616
Nombre d'actions émises	0	0
Nombre d'actions annulées	0	0
En circulation au 31 décembre	359 412 616	359 412 616
Droits, privilèges et restrictions, dont restrictions sur la distribution de dividendes et le remboursement du capital	0	0
Nombre d'actions propres	0	0
Nombre d'actions réservées pour émission dans le cadre d'options sur actions et de contrats de vente	0	0

Pour l'explication de l'évolution des fonds propres réglementaires et de la solvabilité de la société, nous renvoyons au chapitre «Gestion du capital» du rapport de gestion.

Paiements fondés sur des actions

Il n'y a pas de plans d'options ayant comme sous-jacent des actions Belfius.

Les notes de la page 184 à 369 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Belfius utilise la méthode indirecte pour le tableau des flux de trésorerie. La présentation de ce tableau commence par le résultat net, avec des ajouts ou des déductions ultérieurs à ce montant pour les revenus et charges sans effet de trésorerie, donnant lieu à un résultat net généré par les activités opérationnelles.

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
Flux de trésorerie des activités opérationnelles		
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère	931 771	1 114 538
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	1 181	2 252
AJUSTEMENTS POUR DES ÉLÉMENTS NON TRÉSORERIE	146 895	276 595
Amortissements, dépréciations et autres corrections de valeurs	230 814	246 116
Dépréciations sur obligations, actions, prêts et autres actifs	28 187	26 617
(Gains) ou pertes nets sur investissements	(48 296)	(14 377)
(Gains) ou pertes nets sur immobilisations corporelles et incorporelles	(35 376)	(12 240)
(Gains) ou pertes nets sur actions consolidées et sociétés mises en équivalence	(12 920)	(2 137)
Augmentation/(diminution) de provisions (principalement activité d'assurance)	(41 381)	(31 476)
Pertes et profits non réalisés[1]	(17 705)	(25 153)
Pertes et profits non réalisés des couvertures de flux de trésorerie et de la discontinuité des couvertures de flux de trésorerie	(93)	70
Revenus des sociétés mises en équivalence	(3 993)	(8 853)
Dividendes des sociétés mises en équivalence	1 853	12 754
Impôts différés	(2 492)	70 897
Impôts différés revenus	(333 096)	(1 046 787)
Impôts différés charges	330 604	1 117 684
VARIATION DES ACTIFS OPÉRATIONNELS	(509 102)	(5 568 771)
Prêts et créances sur établissements de crédit	5 940 831	(65 416)
Prêts et créances	(7 967 396)	(4 372 533)
Dettes représentées par un titre et instruments fonds propres	1 107 648	(1 044 749)
Actifs spécifiques aux activités d'assurance	(43 258)	4 558
Impôts à recevoir	(31 705)	(15 690)
Produits à recevoir des actifs financiers	531 083	106 374
Autres actifs	(42 144)	(181 493)
Actifs non courants destinés à la vente	(4 161)	177
VARIATION DES DETTES OPÉRATIONNELLES	(7 461 611)	(239 100)
Avoirs envers des banques centrales[2]	(9 650 000)	(4 600 000)
Dettes envers et dépôts des établissements de crédit	(1 724 922)	2 024 677
Dettes et dépôts	4 013 201	(4 779 494)
Titres de créance émis et autres passifs financiers	2 789 138	5 818 514
Impôts à payer	22 662	15 925
Charges à payer des passifs financiers	(444 368)	513 290
Autres passifs spécifiques aux activités d'assurance	(2 583 159)	532 520
Autres passifs	115 838	235 467
AUTRES FLUX DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES[3]	5 358 627	(498 586)
DÉRIVÉS	(2 163 153)	(628 025)
Flux Net De Trésorerie Généré Par Les Activités Opérationnelles	(3 695 392)	(5 541 097)

(1) Ce poste représente les ajustements de la juste valeur des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats.
(2) En 2022, Belfius a restitué un montant de EUR 9,7 milliards de TLTRO III. En 2023, le financement TLTRO III a encore diminué de EUR 4,6 milliards en raison des échéances.
(3) Les autres flux opérationnels comprennent des ajustements pour des éléments non monétaires et consistent principalement en des ajustements de la juste valeur.

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
Flux de trésorerie des activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations[1]	(502 625)	(644 566)
Ventes d'immobilisations[1]	214 119	150 883
Acquisition d'actions non consolidées[2]	(100 333)	(88 067)
Vente d'actions non consolidées[3]	252 376	110 557
Acquisition de filiales et d'unités d'exploitation[4]	(17 760)	(833)
Vente de filiales et d'unités d'exploitation[5]	51 437	4 250
Flux Net De Trésorerie Généré Par Les Activités D'Investissement	(102 786)	(467 776)
Flux de trésorerie des activités de financement		
Émission de nouvelles actions	243	(0)
Remboursement de capital	(56)	(15)
Émission de dettes subordonnées[6]	0	495 965
Remboursement de dettes subordonnées[6]	(92 219)	(266 452)
Dividendes payés[7]	(382 763)	(399 007)
Flux Net De Trésorerie Généré Par Les Activités De Financement	(474 794)	(169 509)
Liquidités Nettes Dégagées	(4 272 972)	(6 178 381)
dont flux de trésorerie pour les contrats de location	(3 782)	(5 201)
Trésorerie et Équivalents de Trésorerie à L'Ouverture	**32 322 938**	**28 048 389**
Flux de trésorerie des activités opérationnelles	(3 695 392)	(5 541 097)
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(102 786)	(467 776)
Flux de trésorerie des activités de financement	(474 794)	(169 509)
Effet de la variation des taux de change sur les équivalents de trésorerie	(1 577)	707
Trésorerie et Équivalents de Trésorerie à la Clôture	28 048 389	21 870 715
Information complémentaire		
Impôt payé (inclus dans flux net de trésorerie généré (consommé) par les activités opérationnelles)	(245 594)	(338 704)
Dividendes reçus (inclus dans le flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles)	73 464	69 959
Intérêts reçus (inclus dans le flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles)	4 269 253	6 957 470
Intérêts payés (inclus dans le flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles)	(2 071 022)	(3 887 784)

(1) Les « achats et ventes d'immobilisations » concernent principalement des contrats de leasing de Belfius Auto Lease qui sont considérés comme des contrats de location opérationnelle.
(2) Inclus l'acquisition d'une participation majoritaire dans CenEnergy par Belfius Banque en 2022. Voir la note 10.1 Changements significatifs dans le périmètre de consolidation pour plus d'informations.
(3) Belfius Insurance a cédé des instruments de capitaux propres à des fins de gestion de risques et ALM. Voir la note 5.5 Dettes représentées par un titre et instruments de fonds propres.
(4) Belfius Insurance a acquis des participations dans MC² en 2022. Voir la note 10.1 Changements significatifs dans le périmètre de consolidation pour plus d'informations.
(5) Belfius Insurance a vendu sa filiale Alysea (une entreprise immobilière investissant dans une maison de retraite au Luxembourg) en juin 2022. En 2023 Belfius Insurance a réalisé une plus-value de EUR 4 millions sur Fixxer suite à la scission de Jaimy. Voir la note 10.1 Changements significatifs dans le périmètre de consolidation pour plus d'informations.
(6) En janvier 2023, Belfius a émis des titres subordonnées Tier 2 pour un montant de 0,5 milliard EUR et a appelé un emprunt subordonné Tier 2 pour un montant de 0,2 milliard EUR en mars 2023 et de EUR 50 millions en juillet 2023.
(7) Cette ligne comprend le dividende versé à l'actionnaire en 2023 (EUR 384,4 millions) ainsi que les intérêts payés sur le Additional Tier 1 de EUR 14 millions en 2023, qui sont considérés comme des dividendes selon les normes IFRS.

La baisse de la variation des activités opérationnelles est principalement due au remboursement partiel de la participation au TLTRO III pour EUR 4,6 milliards, qui était déposée auprès de la BCE, ainsi qu'à une diminution des dépôts des clients sur les compte de paiement et d'épargne. Cette diminution est partiellement compensée par une augmentation des conventions cession-rétrocessions ainsi que par l'émission de dettes (subordonnées) qui ont été réinvestis dans des prêts et avances.

Nous renvoyons au chapitre «Liquidité» du rapport de gestion pour une description détaillée de la position de liquidité.

Les chiffres comparatifs de 2022 sont les chiffres retraités IFRS 17 et excluent l'impact de la réévaluation du modèle économique des actifs financiers selon IFRS 9 intervenue au 1er janvier 2023. Nous renvoyons aux Règles d'évaluation (note 3.20. « Première application de la norme IFRS 17») pour plus d'informations.

Les notes de la page 184 à 369 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Annexes aux comptes annuels consolidés

Les chiffres comparatifs de 2022 sont les chiffres retraités IFRS 17 et excluent l'impact de la réévaluation du modèle économique des actifs financiers selon IFRS 9 intervenue au 1er janvier 2023. Nous renvoyons aux Règles d'évaluation (note 3.20. « Première application de la norme IFRS 17») pour plus d'informations.

II. Événements postérieurs à la clôture

Veuillez trouver ci-dessous un aperçu des événements postérieurs à la date de clôture ne donnant pas lieu à un ajustement, entre la date de clôture (31 décembre 2023) et la date du conseil d'administration.

1. Dividende

Le Conseil d'administration du 21 mars 2024 a proposé à l'Assemblée générale du 24 avril 2024 un dividende ordinaire de EUR 440,3 millions au titre de l'exercice 2023, sur la base d'un taux de distribution de 40% du résultat net consolidé de 2023.

2. Gestion du capital et des liquidités

Afin d'optimiser sa structure de capital et de soutenir la diversification de ses liquidités, Belfius a émis:
- EUR 500 millions d'obligations senior non privilégiées en janvier 2024 avec une échéance en janvier 2029;
- EUR 500 millions de Pandbrieven hypothécaires belges avec une échéance de 7 ans en février 2024; et
- EUR 500 millions d'obligations Tier 2 en mars 2024, avec échéance en 2035 et une date d'appel en 2030.

III. Règles de présentation et d'évaluation sur base consolidée

Table des matières

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ANNUELS
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1. Règles comptables de base
2. Changements dans les règles, méthodes comptables et normes applicables intervenus depuis la dernière publication annuelle pouvant impacter Belfius
3. Consolidation
4. Compensation des actifs et passifs financiers
5. Conversion des opérations et des actifs et passifs libellés en monnaie étrangère
6. Instruments financiers
7. Honoraires et commissions perçus et versés
8. Activités d'assurance et de réassurance
9. Frais de réseau
10. Immobilisations corporelles
11. Immobilisations incorporelles
12. Écarts d'acquisition
13. Actifs non courants (groupe destiné à être cédé) détenus en vue de la vente et activités abandonnées
14. Contrats de location
15. Impôt sur le bénéfice
16. Avantages au personnel
17. Provisions et passifs éventuels
18. Prélèvements
19. Capital
20. Première application de la norme IFRS 17

Notes aux états financiers

Les principales règles et méthodes comptables adoptées dans la préparation de ces états financiers consolidés sont décrites ci-après.

Les abréviations communément utilisées sont les suivantes:
· IASB: International Accounting Standards Board;
· IFRIC: Interprétation émise par IFRS Interpretations Committee;
· IFRS: International Financial Reporting Standards.

Dans le texte ci-joint, «Belfius», «Belfius Group» font référence à «Belfius Banque & Insurance».

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés en vue de leur publication par le conseil d'administration de Belfius Banque en date du 21/03/2024.

Règles et méthodes comptables

1. RÈGLES COMPTABLES DE BASE

1.1. Généralités

Les états financiers consolidés de Belfius ont été préparés conformément aux normes IFRS émises par IASB, y compris les interprétations («IFRIC») émises par IFRS Interpretation Committee, et adoptées par l'Union européenne, y compris les conditions applicables à la couverture du risque de taux d'un portefeuille («carve-out»).

L'entrée en vigueur de l'arrêté royal du 5 décembre 2004 impose à Belfius de publier ses comptes consolidés établis conformément aux normes IFRS telles qu'approuvées par l'Union européenne à dater du 31 décembre 2006.

Les états financiers consolidés sont préparés sur une hypothèse de continuité de l'exploitation. Ils sont libellés en milliers d'EUR sauf mention contraire.

Belfius a adopté la Présentation des méthodes comptables (Amendements de l'IAS 1 et énoncé de pratiques de IFRS 2) à compter du 1er janvier 2023. Bien que les amendements n'aient pas entraîné de changements aux méthodes comptables elles-mêmes, elles ont eu un impact sur les informations relatives aux méthodes comptables présentées dans les états financiers.

Les amendements exigent de donner des informations sur les méthodes comptables «matérielles», plutôt que «significatives». Les amendements fournissent également des indications sur l'application de la matérialité à la présentation des méthodes comptables, aidant les entités à fournir des informations utiles et spécifiques à l'entité sur les méthodes comptables dont les utilisateurs ont besoin pour comprendre les autres informations contenues dans les états financiers.

La direction a examiné les méthodes comptables et a mis à jour les informations fournies dans cette note.

1.2. Estimations et jugements comptables

Pour préparer les états financiers consolidés, la direction est tenue de faire des estimations, des hypothèses et des jugements qui affectent les montants présentés. Pour faire ces estimations et hypothèses, la direction utilise l'information disponible à la date de préparation des états financiers et exerce son jugement. Bien que la direction estime avoir pris en compte toutes les informations disponibles pour élaborer ces estimations, la réalité peut différer des estimations et les différences

peuvent avoir un impact significatif sur les états financiers.

Le jugement est utilisé principalement, mais pas exclusivement dans les domaines suivants:

· Evaluation du modèle économique en tenant compte de la manière dont la performance des actifs est évaluée, des risques qui affectent cette performance et de la rémunération des dirigeants (cf. point 6.2.1);

· Evaluer si les termes contractuelles d'un actif financier consistent uniquement en des paiements du principal et des intérêts (voir le test SPPI) (cf. point 6.2.1);

· Détermination de l'existence ou non d'un marché actif selon des critères tels que le volume de transactions, les transactions récentes, la liquidité du marché, l'écart achat-vente pour les instruments financiers évalués à la juste valeur (cf. point 6.7);

· Détermination de la juste valeur à partir de modèles de valorisation pour des instruments financiers évalués à la juste valeur (cf. point 6.7);

· Détermination si Belfius contrôle (conjointement) ou non une entité détenue ou exerce une influence notable sur une entité détenue: cette appréciation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances, tels que les droits de vote, les droits de vote potentiels, les droits de l'investisseur, le type d'activité (cf. point 3);

· Identification des actifs non courants et des groupes destinés à être cédés, détenus en vue de la vente et activités abandonnées (IFRS 5) (cf. point 14);

· La pertinence de désigner les dérivés en tant qu'instruments de couverture;

· Existence d'une obligation présente avec des sorties de flux probables dans le cas d'un litige (cf. point 18);

· Evaluation des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues et le choix des modèles appropriés, ainsi que l'utilisation d'hypothèses appropriées sur les conditions économiques futures et le comportement de crédit du client (cf. point 6.5, le Risk Report, et les notes pertinentes dans les comptes consolidés résumés);

· Evaluation de l'augmentation significative du risque de crédit d'un actif financier depuis sa comptabilisation initiale afin de déterminer si les pertes attendues sur 12 mois ou sur la durée de vie devraient être comptabilisées. Cette évaluation prend en compte des informations prospectives qualitatives et quantitatives raisonnables et justifiables (cf. point 6.5, le Risk Report, et les notes pertinentes dans les états financiers);

· Regroupement des actifs présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et contrôle continu de l'adéquation des caractéristiques de risque de crédit afin d'évaluer si elles restent similaires (cf. point 6.5.);

· Classification d'un instrument financier ou de ses différentes composantes en tant que passif financier ou instrument de capitaux propres fondée sur la substance économique et non sur la forme juridique de l'instrument ou de sa composante (cf. point 6.1);

· Définitions d'un contrat, séparation des composants, niveau d'agrégation, approches de mesure applicables, estimations des flux de trésorerie futurs, taux d'actualisation liés aux contrats d'assurance IFRS 17 (voir section 8)

Des estimations sont effectuées principalement dans les domaines suivants:

· Détermination de la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs non courants et des groupes destinés à être cédés, détenus en vue de la vente (cf. point 14);

· Détermination des pertes de crédit attendues en utilisant la pondération relative des scénarios prospectifs sur le comportement de crédit des clients, la «Probability of Default (PD)» et le «Loss Given Default (LGD)», y compris l'impact lié à la Covid-19 (cf. point 6.5, le Risk Report, et les notes pertinentes dans les états financiers);

· Détermination de la variation de la juste valeur des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultats, attribuable à une variation du risque de crédit du passif financier (cf. point 6.3.2);

· Détermination de la durée d'utilité et de la valeur résiduelle des immobilisations corporelles, des équipements, des immeubles de placement et des immobilisations incorporelles (cf. point 10 et 11);

· Détermination des corrections de juste valeur pour tenir compte de la juste valeur et de l'incertitude du modèle (cf. point 6.7);

· Evaluation des passifs pour les contrats d'assurance (cf. point 8);

· Mesure de l'efficacité de la couverture dans les relations de couverture (cf. point 6.6.2 et 6.6.3)

· Hypothèses actuarielles relatives à l'évaluation des obligations liées aux avantages du personnel et aux actifs des plans de pension (cf. point 17 et la note 6.7);

· Estimation des profits futurs taxables pour la comptabilisation et l'évaluation des actifs d'impôt différé (cf. point 16);

· Estimation du montant recouvrable des unités génératrices de trésorerie pour la dépréciation de l'écart d'acquisition (cf. point 12.2).

Ces jugements sont repris dans les sections correspondantes (comme précisé ci-dessus) des règles d'évaluation et/ou le Risk Report, et les notes pertinentes dans les états financiers.

2. CHANGEMENTS DANS LES RÈGLES D'ÉVALUATION ET NORMES APPLICABLES INTERVENUS DEPUIS LA DERNIÈRE PUBLICATION ANNUELLE POUVANT IMPACTER BELFIUS

L'ensemble des textes repris ci-dessous est basée sur la situation à la date de clôture du 31 décembre 2023.

2.1. IASB/IFRS et IFRIC - Textes et amendements approuvés par la Commission Européenne et appliqués à partir du 1er janvier 2023.

- Contrats d'assurance IFRS 17 (publié le 18 mai 2017), y compris les modifications apportées à l'IFRS 17 (publiés le 25 juin 2020)

- Amendements apportés à l'IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs: Définition d'estimations comptables (publiés le 12 février 2021)

- Amendements apportés à l'IAS 1 Présentation des états financiers et énoncé de pratiques IFRS 2: Informations à fournir sur les méthodes comptables (publiés le 12 février 2021)

- Amendements apportés à l'IAS 12 Impôts sur le résultat: Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction (publiés le 7 mai 2021)

- Amendements apportés à l'IFRS 17 Contrats d'assurance: Application initiale de l'IFRS 17 et de l'IFRS 9 - Informations comparatives (publiés le 9 décembre 2021)

- Amendements apportés à l'IAS 12 Impôts sur le résultat: Réforme fiscale internationale - Règles du modèle Pilier 2 (publiés le 23 mai 2023)

La Réforme fiscale internationale - Règles du modèle Pilier 2: Le Conseil des normes comptables internationales (IASB) a publié des amendements de l'IAS 12 Impôts sur le résultat accordant aux entreprises une dispense temporaire de comptabilisation des impôts différés découlant de la réforme fiscale internationale de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). L'OCDE a publié les règles du modèle Pilier 2 en décembre 2021 pour garantir que les grandes entreprises multinationales seraient soumises à un taux d'imposition minimum de 15%. Plus de 135 pays et juridictions représentant plus de 90% du PIB mondial ont accepté les règles du modèle Pilier 2.

Les modifications introduiront (a) une exception temporaire à la comptabilisation des impôts différés découlant des juridictions mettant en œuvre les règles fiscales mondiales et (b) des exigences ciblées d'informations à fournir pour aider les investisseurs à mieux comprendre l'exposition d'une entreprise aux impôts sur le revenu découlant de la réforme, en particulier avant l'entrée en vigueur de la législation mettant en œuvre les règles.

Comme l'exige les modifications de l'IAS 12, Belfius confirme qu'elle a appliqué l'exception aux dispositions d'IAS 12 en ne reconnaissant pas les actifs et passifs d'impôts différés liés aux impôts sur le revenu du Pilier 2 et en ne présentant pas d'information à leur sujet.

La législation mettant en œuvre le Pilier 2 est promulguée ou substantiellement promulguée dans les juridictions où Belfius est présente. La législation est en vigueur à partir de l'exercice financier 2024. Le groupe Belfius est concerné par la législation du Pilier 2 car son chiffre d'affaires annuel consolidé est supérieur à 750 millions d'euros.

Belfius est actuellement en train d'effectuer une évaluation de la législation du Pilier 2 et du champ d'application du Pilier 2, sur la base des déclarations pays par pays et des états financiers disponibles des entités constitutives. Sur la base de cette évaluation, elle s'attend à ce que dans les juridictions où elle est présente, soit le mécanisme de «Safe Harbour» s'applique, soit le calcul du taux d'imposition effectif donnera un taux d'imposition effectif d'au moins 15%.

A ce stade et sur la base de l'évaluation actuelle, le groupe Belfius ne s'attend pas à une exposition significative aux impôts sur le revenu du Pilier 2.

2.2. IASB/IFRS et IFRIC - Textes et amendements approuvés par la Commission européenne et applicables à partir du 1er janvier 2024

Un certain nombre de nouvelles normes comptables et d'amendements de normes comptables sont applicables pour les exercices annuels ouverts à compter du 1er janvier 2024. Belfius Group n'a pas adopté par anticipation les nouvelles normes comptables ou les normes comptables modifiées à venir pour établir ces états financiers consolidés.

Belfius n'a pas l'intention de les adopter de manière anticipée et l'impact de l'application initiale n'est pas attendu comme étant significatif.

Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers - Classement des passifs en tant que passifs courants ou non-courants,

- Classement des passifs en tant que passifs courants ou non-courants (publié le 23 janvier 2020);

- Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – Report de la date d'entrée en vigueur (publié le 15 juillet 2020); et

- Passifs non courants assorties de clauses restrictives (publié le 31 octobre 2022)

Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers: Classement des passifs en tant que passifs courants ou non-courants, publié le 23 janvier 2020, clarifie un critère dans IAS 1 pour le classement d'un passif en tant que passif non-courant: l'exigence pour une entité d'avoir le droit de différer le règlement du passif pendant au moins 12 mois après la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les amendements:

- précisent que le droit d'une entité de différer le règlement doit exister à la fin de la période de présentation de l'information financière;

- clarifient que le classement n'est pas influencé par les attentes quant à l'exercice du droit de l'entité de différer le règlement du passif;

- clarifient comment les conditions de prêt affectent la classification; et

- clarifient les exigences de classement des passifs qu'une entité réglera ou pourra régler en émettant des instruments de capitaux propres.

Le 15 juillet 2020, l'IASB a publié le document **Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – Report de la date d'entrée en vigueur (amendements à IAS 1)**, qui reporte d'un an les amendements.

Le 31 octobre 2022, l'IASB a publié **Passifs non courants assorties de clauses restrictives**, qui modifie à nouveau IAS 1 et précise que les clauses restrictives (c'est-à-dire les conditions spécifiées dans un contrat de prêt) qui doivent être satisfaites après la période de présentation, n'affectent pas le classement d'un passif. Au lieu de cela, une entité est tenue de fournir des informations sur ces clauses restrictives dans les notes aux états financiers.

Tous les amendements entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024, une application anticipée étant autorisée. Les amendements ont été approuvés par l'Union Européenne.

Amendements à IFRS 16 Contrats de location: Responsabilité locative dans une cession-bail, publié le 22 septembre 2022, introduisent un nouveau modèle qui affectera la façon dont un vendeur-locataire comptabilise les paiements de loyer variables dans une opération de cession-bail.

Selon ce nouveau modèle, un vendeur-locataire:

- inclut les loyers variables estimés dans l'évaluation initiale d'un passif locatif dans une opération de cession-bail; et

- applique ensuite les règles générales de comptabilisation ultérieure de la dette locative de sorte qu'aucun gain ou perte ne soit comptabilisé au titre du droit d'usage qu'il conserve.

Ces modifications ne modifieront pas le traitement des autres contrats de location.

Les amendements s'appliqueront rétroactivement[27] aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024, une application anticipée étant autorisée. Les amendements ont été approuvés par l'UE.

2.3. IASB/IFRS/IFRIC textes et amendements publiés mais pas encore approuvés par la Commission Européenne

Les modifications apportées à l'IAS 7 Tableaux des flux de trésorerie et à l'IFRS 7 Instruments financiers: Informations à fournir - Accords de financement fournisseurs, publiées le 25 mai 2023, introduisent des exigences de présentations d'informations supplémentaires pour les entreprises qui concluent des accords de financement fournisseurs. Les amendements sont applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024, avec une application anticipée autorisée. Cependant, une dispense de fournir certaines informations au cours de l'exercice d'application initiale existe. Ces modifications n'ont pas encore été approuvées par l'UE.

Les modifications apportées à l'IAS 21 Effets des variations des taux de change: Non-convertibilité, publiées le 15 août 2023, clarifient quand une devise est convertissable en une autre devise (et quand elle ne l'est pas). Lorsqu'une devise n'est pas convertible, une entreprise doit estimer un taux au comptant. L'objectif de l'entreprise lorsqu'elle estime un taux au comptant est qu'il reflète le taux auquel une transaction d'échange ordonnée aurait lieu à la date de mesure entre les participants du marché dans des conditions économiques prévalant. Les modifications ne contiennent pas de prescriptions spécifiques pour l'estimation d'un taux au comptant. En vertu des modifications, les entreprises devront fournir de nouvelles informations pour aider les utilisateurs à évaluer l'impact de l'utilisation d'un taux de change estimé sur les états financiers. Les modifications sont applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, avec une application anticipée autorisée. Ces modifications n'ont pas encore été approuvées par l'UE.

2.4. Changements des règles de présentation

Ensemble avec l'introduction de l'IFRS 17 et en comparaison à 2022, certains ajustements ont été apportés aux lignes de présentation du bilan, du compte de résultats et des autres éléments du résultat global.

Les contrats en unités de compte ne sont plus présentés dans une ligne distincte du bilan, mais sont inclus dans la ligne «IV.D Titres de créance et instruments de capitaux propres» du côté de l'actif et dans la ligne «IV.C Titres de créance émis et autres passifs financiers» du côté du passif.

Dans le compte de résultats et autres éléments du résultat global, de nouvelles rubriques ont été créées pour le résultat des activités d'assurance «insurance service result», le revenu financier d'assurance et le composant financier d'assurance/réassurance total reconnu en OCI. En raison de ces nouvelles lignes de présentation, des lignes existantes ont été déplacées.

[27] Les vendeurs-preneurs devront identifier et réexaminer les opérations de cession-bail conclues depuis la mise en œuvre de la norme IFRS 16 en 2019, et éventuellement retraiter celles qui comprenaient des loyers variables.

3. CONSOLIDATION

3.1. Regroupements d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode d'acquisition. La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur, qui est calculée comme étant la somme des éléments suivants:

· des justes valeurs à la date d'acquisition des actifs transférés par Belfius;
· des passifs contractés par Belfius à l'égard des anciens propriétaires de l'entreprise acquise; et
· des parts de capitaux propres émises par Belfius en échange du contrôle de l'entreprise acquise.

Les coûts liés à l'acquisition sont enregistrés en pertes et profits au moment où ils sont encourus. À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur.

Les participations ne donnant pas le contrôle peuvent être initialement évaluées soit à la juste valeur, soit à la valeur proportionnelle actuelle de la part détenue dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Le choix de la base d'évaluation est déterminé opération par opération. Les capitaux propres et le compte de résultats attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle sont présentés séparément respectivement au bilan et au compte de résultats.

Lorsqu'un regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, les participations précédemment détenues par Belfius dans l'entreprise acquise sont réévaluées à leur juste valeur à la date d'acquisition (c'est-à-dire la date à laquelle Belfius obtient le contrôle) et le profit ou la perte qui en résulte, le cas échéant, est comptabilisé en résultat Les montants provenant de la participation dans l'entreprise acquise avant la date d'acquisition qui ont été précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en compte de résultats, un tel traitement serait approprié dans le cas où cette participation était cédée.

3.2. Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées par Belfius, directement ou indirectement. Belfius contrôle une entité lorsque Belfius est exposée ou a droit à des rendements variables résultant de ses liens avec l'entité détenue et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur l'entité détenue.

Les filiales sont consolidées de manière intégrale à partir de la date où le contrôle effectif est transféré à Belfius et ne sont plus consolidées à partir de la date où le contrôle sur ces sociétés est perdu. Les opérations et les soldes intragroupe sont éliminés ainsi que les gains ou pertes résultant d'opérations intragroupe. Le cas échéant, les règles d'évaluation des filiales sont alignées afin d'être cohérents avec les règles d'évaluation adoptées par Belfius.

Lorsque Belfius perd le contrôle d'une filiale, le résultat de cession correspond à la différence entre:

· la somme de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur des participations détenues; et
· la dernière valeur comptable des actifs (y compris les écarts d'acquisition), et des passifs de la filiale, ainsi que des participations ne donnant pas le contrôle.

3.3. Sociétés contrôlées conjointement et entreprises associées

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties exercent un contrôle conjoint. Le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une opération, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par la méthode de mise en équivalence.

Les entreprises associées sont des participations dans lesquelles Belfius exerce une influence notable sans en posséder le contrôle. C'est généralement le cas pour les participations dans lesquelles Belfius possède entre 20% et 50% des droits de vote.Les entreprises associées sont initialement évaluées au coût et consolidées par la méthode de mise en équivalence.

Suivant la méthode de mise en équivalence, la quote-part dans le résultat de l'exercice est comptabilisée en résultat des entreprises contrôlées conjointement et entreprises associées tandis que la quote-part dans le résultat global des entreprises contrôlées conjointement et des entreprises associées est comptabilisée sur une ligne distincte dans le compte de résultats global. La participation est comptabilisée au bilan pour un montant égal à la quote-part de Belfius dans l'actif net des sociétés contrôlées conjointement et entreprises associées, y compris les écarts d'acquisition.

Les gains et pertes résultant d'opérations entre Belfius et ses participations mises en équivalence, sont éliminés dans la limite de la participation de Belfius. L'enregistrement des pertes des sociétés contrôlées conjointement et des entreprises associées cesse lorsque le montant de la participation est réduit à zéro, sauf si Belfius a souscrit ou garanti des obligations juridiques ou implicites pour le compte de l'entreprise associée ou de la coentreprise. Si nécessaire, les règles et méthodes comptables des sociétés contrôlées conjointement et des entreprises associées sont alignées pour assurer leur cohérence avec celles adoptées par Belfius.

3.4. Les entités structurées

Une entité structurée est une entité dont les activités ne sont pas régies par des droits de vote. Ces entités financent généralement l'achat d'actifs par l'émission des instruments d'emprunt et des instruments de capitaux propres, garantis par des actifs détenus par les entités structurées. Ces instruments d'emprunt et ces instruments de capitaux propres peuvent inclure des tranches avec divers niveaux de subordination. Pour déterminer si Belfius détient un pouvoir sur l'entité détenue, Belfius tient compte de facteurs tels que l'objet et la conception de l'entité, la capacité pratique pour Belfius à diriger les activités pertinentes de l'entité, la nature de sa relation avec l'entité et l'ampleur de son exposition à la variation des rendements de l'entité dans laquelle elle a investi.

4. COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers sont compensés (et, par conséquent, seul le montant net apparaît au bilan) lorsque Belfius dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser et a l'intention, soit de régler sur une base nette, soit de réaliser l'actif et d'éteindre l'obligation de manière simultanée.

5. TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Pour les entités de Belfius sur une base individuelle, les transactions en monnaie étrangère sont comptabilisées en utilisant le cours de change approximatif à la date de la transaction. Les soldes d'encours d'éléments monétaires et non monétaires libellés en monnaies étrangères comptabilisés à la juste valeur, sont convertis à la fin de la période ou de l'exercice en utilisant les taux de change en vigueur à la fin de la période ou de l'exercice. Les taux historiques sont utilisés pour les éléments non monétaires comptabilisés au coût et ces éléments ne sont pas réévalués pour tenir compte des variations des taux de change. Les différences de change pour les éléments non monétaires comptabilisés à la juste valeur sont régies par le même traitement comptable que pour les ajustements à la juste valeur. Les différences de change pour les éléments monétaires sont comptabilisées dans le compte de résultats consolidé.

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

6.1. Comptabilisation et évaluation initiale

Lors de la comptabilisation initiale, un jugement peut être requis pour déterminer la classification appropriée des instruments financiers. Les instruments d'emprunt et instruments de capitaux propres émis par Belfius Group sont classés comme instruments d'emprunts et instruments de capitaux propres selon la substance de l'accord contractuel plutôt que selon la forme juridique de l'instrument et aux définitions d'instruments d'emprunt et instruments de capitaux propres.
Les achats normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement Les actifs financiers (autres que les achats normalisés) et les passifs financiers sont enregistrés au bilan du Belfius Group lorsque le Belfius Group devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs et passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats sont initialement évalués à leur coût qui correspond à leur juste valeur majorée ou minorée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission des actifs et passifs financiers Les coûts de transaction des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats sont immédiatement comptabilisés en compte de résultats.

Bien que le prix de la transaction constitue la meilleure preuve de la juste valeur de tous les instruments financiers, un gain ou une perte au premier jour de la transaction peut être constaté.

Le gain ou la perte au premier jour de la transaction est la différence entre:
· le prix de la transaction et le prix coté sur un marché actif pour un instrument financier; ou
· le prix de la transaction et la juste valeur déterminés en utilisant une technique de valorisation (mark-to-model), si l'instrument n'est pas coté.

Si toutes les données du modèle sont observables, le «gain ou la perte au premier jour de la transaction» sera comptabilisé immédiatement au compte de résultats.
Si toutes les données du modèle ne sont pas observables, le gain ou la perte au premier jour de la transaction sera amorti sur la durée de vie attendue de l'instrument, s'il y a lieu. Toutefois, si par la suite les données de marché deviennent observables, le montant résiduel «du gain ou de la perte au premier jour de la transaction» est comptabilisé au compte de résultats.
En cas de résiliation anticipée de l'instrument sous-jacent, la partie restante du gain ou de la perte au premier jour de la transaction sera comptabilisée dans le compte de résultats.

6.2. Classification et évaluation ultérieure des actifs financiers

6.2.1. Général

Selon IFRS 9, la classification et l'évaluation des actifs financiers se basent à la fois sur le modèle économique (business model) de l'entité pour la gestion des actifs financiers et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers («Solely Payments of Principal and Interest Test» – SPPI test).

Les modèles économiques suivants sont disponibles pour la gestion des actifs financiers:
· détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels;
· détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre;
· autres, tels que détenus à des fins de transaction, gestion des actifs sur la base de la juste valeur.

IFRS 9 introduit les catégories suivantes pour l'évaluation des instruments de dette.
Les méthodes d'évaluation sont:

· à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVTOCI): les actifs financiers sont classés dans cette catégorie s'ils satisfont au «test SPPI» et que la direction compte détenir les actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs;

· au coût amorti (AC): les actifs financiers sont classés dans cette catégorie s'ils satisfont au «test SPPI» et que la direction compte détenir les actifs uniquement afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;

· à la juste valeur par le biais du compte de résultats (FVTPL): les actifs financiers qui ne relèvent pas des deux catégories précitées sont mesurés à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Les instruments de dette qui satisfont aux critères du coût amorti ou aux critères de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, peuvent

être désignés irrévocablement à la juste valeur par le biais du compte de résultats si cette désignation élimine ou réduit significativement une non-concordance comptable dans le résultat.

Des placements dans des instruments de capitaux propres sont classés à la juste valeur par le biais du compte de résultats parce qu'ils ne satisfont pas au test SPPI. Toutefois, IFRS 9 permet à une entité de choisir de manière irrévocable de présenter dans les autres éléments du résultat global les changements ultérieurs dans la juste valeur d'un investissement dans des instruments de capitaux propres entrant dans le champ d'application de la norme, qui n'est ni détenu à des fins de transaction ni représenté par une contrepartie éventuelle comptabilisée par un acquéreur dans le cadre d'un regroupement d'entreprises entrant dans le champ d'application d'IFRS 3. Les produits des dividendes de placement dans les instruments de capitaux propres restent toujours rapportés en résultat sauf si le dividende représente clairement un recouvrement du coût de la participation.

Test des caractéristiques des flux de trésorerie (ou SPPI – Solely Payments of Principal and Interest test)
Le test des caractéristiques de flux de trésorerie permet de juger si les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, conformément à un contrat de prêt de base. Pour les instruments liés contractuellement, une approche «look-through» est appliquée pour déterminer si le critère SPPI est rempli pour les tranches de l'instrument en prenant en compte les conditions contractuelles de la tranche et les caractéristiques du pool sous-jacent ainsi que l'exposition au risque de crédit.

Le principal correspond à la juste valeur de l'actif financier lors de la comptabilisation initiale et peut varier au cours de la durée de vie de l'actif financier (s'il y a des remboursements). L'intérêt consiste principalement en une contrepartie pour la valeur temps de l'argent, pour le risque de crédit et peut aussi comprendre une contrepartie pour d'autres risques et coûts de prêt de base (tels que le risque de liquidité et frais d'administration) aussi bien qu'une marge bénéficiaire.

En effectuant cette évaluation, Belfius prend en compte:
· la nature de toute éventualité (l'événement déclencheur) qui modifierait le montant ou l'échéancier des flux de trésorerie (en évaluant les flux de trésorerie générés avant et après la variation des flux de trésorerie);
· les conditions qui peuvent ajuster le taux de coupon contractuel, y compris les caractéristiques à taux variable (que les variations puissent ou non être considérées comme une compensation pour le risque de crédit);
· les fonctionnalités de prépaiement et d'extension (en évaluant le montant du remboursement anticipé et des flux de trésorerie pendant la période de prolongation); et
· les conditions qui limitent le droit aux flux de trésorerie provenant d'actifs spécifiés («non-recours»).

Modèle économique
Les modèles économiques sont déterminés par le Conseil d'Administration pour les portefeuilles homogènes et reflètent la façon dont les actifs financiers sont gérés ensemble pour atteindre un objectif particulier. La détermination du modèle économique tient compte de toutes les informations pertinentes dans des scénarios normaux et prend également en compte les indications suivantes:

· expérience antérieure en ce qui concerne la fréquence, le volume et le calendrier des ventes, les raisons de ces ventes et les attentes concernant les activités de vente futures;

· la façon dont la performance des actifs est évaluée et présentée aux principaux dirigeants;

· la façon dont les risques sont évalués et gérés, et

· la façon dont les dirigeants sont rémunérés.

Belfius applique les modèles économiques suivants pour gérer ses actifs financiers:

· détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels;

· détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre;

Tous les autres modèles économiques tels que détenus à des fins de transaction et de gestion des actifs sur la base de la juste valeur.

Lors de la comptabilisation initiale d'un actif financier, Belfius détermine si les actifs financiers nouvellement reconnus font partie d'un modèle économique existant ou s'ils reflètent le début d'un nouveau modèle économique.
Une fois par an, Belfius réévalue ses modèles économiques afin de déterminer si les modèles économiques ont changé depuis la période précédente.

Changement du modèle économique
Un changement futur des modèles économiques pour les actifs financiers existants et le reclassement prospectif de tous les actifs financiers affectés seront très exceptionnels car ils devraient être la conséquence d'une acquisition, d'une cession ou le développement d'une activité ou branche d'activité significatif pour les opérations de chacune des entités du groupe Belfius et démontrable aux parties externes. Compte tenu de son importance, la proposition de changement devrait être discutée et décidée par les organes de gouvernance appropriés.

Avec la mise en œuvre d'IFRS 17, l'interaction entre IFRS 9 et IFRS 17 peut donner lieu à des écarts de comptabilisation dans la manière dont les contrats d'assurance et les actifs détenus pour les couvrir sont comptabilisés et évalués. Pour cette raison, les entités qui avaient appliqué IFRS 9 aux exercices annuels précédant l'application initiale de d'IFRS 17 sont autorisées à modifier leur classification et désignation précédemment appliquées des actifs financiers. Belfius a utilisé cette opportunité pour réévaluer ses modèles économiques actuels et redésigner ses actifs financiers pour les activités d'assurance. Voir le

chapitre 8.8. «Première application de l'IFRS 17» Réévaluation des modèles économiques (IFRS 9) pour des informations plus détaillées.

6.2.2. Actifs financiers évalués au coût amorti (AC)

Les instruments de dette (y compris les contrats hybrides) qui sont détenus dans un modèle économique «Détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels» et dont les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (SPPI compliant) et pour autant que Belfius n'ait pas opté pour une évaluation à la juste valeur par le biais du compte de résultats (cf. fair value option), sont ultérieurement évalués au coût amorti.

Cette catégorie comprend les instruments de dette avec l'objectif de détenir ces instruments de dette jusqu'à l'échéance et de générer une marge d'intérêt stable. Des prêts vendus à un véhicule de titrisation qui est consolidé n'excluent pas leur classification en tant que «Détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels».

Les ventes ne font pas partie du modèle économique «Détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels», mais peuvent cadrer avec ce modèle économique si les ventes ont lieu peu avant l'échéance, si les ventes sont motivées par une augmentation du risque de crédit ou si les ventes ne sont pas d'une valeur importante (même si fréquentes) ou peu fréquentes (même si d'une valeur importante). Le jugement devrait être appliqué pour déterminer si les ventes sont compatibles avec un modèle économique «Détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels ».

Le coût amorti est le montant auquel les instruments de dette sont évalués lors de la comptabilisation initiale moins les remboursements du principal plus ou moins l'amortissement cumulé de toute différence entre ce montant initial et le montant de l'échéance calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (cf. point 6.9 «Produits et charges d'intérêts»), et ajusté de toute dépréciation pour pertes de crédit attendues.
Les produits d'intérêts, les gains et pertes de change ainsi que les dépréciations sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils surviennent. Tout gain ou perte à la décomptabilisation est comptabilisé en résultat.

6.2.3. Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FCTOCI)

Cette catégorie comprend les instruments de dette et les placements dans des instruments de capitaux propres.

Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les instruments de dette s'inscrivant dans un modèle économique dont l'objectif est atteint en percevant les flux de trésorerie contractuels et en vendant les instruments de dette, et dont les flux de trésorerie contractuels sont conformes à SPPI, sont ultérieurement évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global à condition que Belfius n'ait pas retenu l'option juste valeur conditionnelle («conditional fair value option»).

Les instruments de dette inclus dans des fonds avec des actifs dédiés (fonds cantonnés) ou nécessitant une flexibilité pour faire face aux éventuels rachats de contrats d'assurance Vie, des opportunités d'investissement ou détenus pour faire face à des besoins de liquidité potentiels sont inclus dans cette catégorie.

Les variations de la valeur comptable correspondant à des gains et des pertes non réalisés découlant de variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global à la ligne XIX. «Gains ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultats – Fluctuations de la juste valeur des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global».

Lorsque l'instrument de dette est vendu, Belfius recycle le gain ou la perte cumulé précédemment comptabilisé dans les autres éléments du résultat global dans le compte de résultats à la ligne VI. «Compte de résultats sur investissements et dettes».

Les produits d'intérêts et la dépréciation sont comptabilisés en résultat. Les gains et pertes de change sur les instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global qui font partie d'une relation de couverture désignée effective pour risque de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Si pas, ils sont comptabilisés en résultat. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, comme pour les des actifs financiers évalués au coût amorti.

Placements dans des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Sont inclus dans cette catégorie les instruments de capitaux propres qui répondent à la définition d'IAS 32 et qui ne sont pas détenus à des fins de transaction et qui ne représentent pas une contrepartie éventuelle comptabilisée par un acquéreur dans un regroupement d'entreprises, et que, lors de la comptabilisation initiale, Belfius a irrévocablement et au cas par cas décidé d'évaluer à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les variations ultérieures de la juste valeur, les gains et pertes de change et les gains et pertes réalisés sont présentées dans les autres éléments du résultat global sous la rubrique XIX «Fluctuations de la juste valeur d'instruments fonds propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global». Lors de la décomptabilisation, les gains ou pertes cumulés précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global comme indiqué ci-dessus, ne sont pas ultérieurement reclassés dans le compte de résultats mais transférés dans les capitaux propres au poste XVI «Réserves et résultat reporté».

L'évaluation à la juste valeur est requise pour tous les instruments de capitaux propres, même si ces instruments ne sont pas cotés sur un marché actif. Le coût d'acquisition en tant qu'estimation appropriée de la juste valeur n'est admis que dans des circonstances limitées (voir point 6.7 «Juste valeur des instruments financiers»).

Les dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultats lorsque le droit au paiement de ces dividendes est établi, qu'il est probable que les avantages économiques associés aux dividendes iront à Belfius et que le montant des dividendes peut être évalué de façon fiable. Si un dividende représente un remboursement de l'investissement, il sera comptabilisé en réduction du coût d'acquisition.

6.2.4. Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats (FVTPL)

Les actifs financiers évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais du compte de résultats sont constitués d'instruments de dette et de placements dans des instruments de capitaux propres. Les dérivés qui ne constituent pas d'opérations de couverture sont traités au point 6.6.1 «Dérivés - Portefeuille de transactions, dérivés incorporés compris».

Instruments de dette détenus à des fins de transaction

Les instruments de dette détenus à des fins de transaction ont été acquis avec l'intention d'en retirer un bénéfice en prenant avantage des variations à court terme des cours, de la marge d'intermédiation ou font partie d'un portefeuille dont la tendance de gestion est de réaliser des plus-values à court terme. Belfius comptabilise ces instruments initialement à leur juste valeur et ils sont ensuite réévalués à la juste valeur, avec les gains et pertes non réalisés et réalisés enregistrés dans le compte de résultats à la ligne IX. «Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultats». Les intérêts acquis et payés (rendement négatif) sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et Belfius a choisi de les comptabiliser dans les rubriques I. «Produits d'intérêts» et II. «Charges d'intérêts».

Instruments de dette et contrats en unités de compte (B23) - désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats (FVO)

Dans certains cas et à condition d'être bien documentés, Belfius peut lors de la comptabilisation initiale désigner irrévocablement des instruments de dette qui remplissent le critère du modèle économique «détenir afin de percevoir et/ou détenir afin de percevoir et vendre et dégager des flux de trésorerie qui sont conformes à SPPI», d'évaluer à la juste valeur par le biais du compte de résultats, afin d'éliminer ou de réduire de façon significative une non-concordance comptable (cf. «Accounting mismatch»).
Les règles d'évaluation indiquées au paragraphe «Instruments de dette détenus à des fins de transaction» s'appliquent à cette catégorie.

Instruments de dette évalués à la juste valeur par le compte de résultats (Instruments de dette dits «non basiques»)

Cette catégorie englobe les instruments de dette dont les flux de trésorerie contractuels ne sont pas conformes au test SPPI, tels que certains prêts structurés, ainsi que des actifs financiers dont la forme juridique est celle de capitaux propres, mais qui, sur la base de la substance du contrat, répondent à la définition d'un instrument de dette (tels que les fonds ouverts, les actions ayant une date juridique de fin, les certificats immobiliers).

Les règles d'évaluation indiquées au paragraphe «Instruments de dette détenus à des fins de transaction» s'appliquent à cette catégorie.

Placements dans des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Cette catégorie comprend les placements dans des instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction aussi bien que des instruments de capitaux propres non détenus à des fins de transaction qui, lors de leur comptabilisation initiale, n'ont pas été irrévocablement désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les gains et les pertes résultant de la réévaluation à la juste valeur (réalisés et non réalisés) et les gains et pertes de change sont comptabilisés dans le compte de résultats au poste V. «Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultats». Les dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultats sous le poste III. «Dividendes», sauf si le dividende représente clairement un recouvrement d'une partie du coût de l'investissement.

6.3. Classification et évaluation ultérieure des passifs financiers

6.3.1. Passifs financiers évalués au coût amorti (AC)

Ces passifs sont ultérieurement évalués au coût amorti, et toute différence entre leur montant mis à disposition et le montant dû à l'échéance est comptabilisée dans le compte de résultats en charges d'intérêts ou produits d'intérêts. L'accumulation ou l'amortissement de cette différence est comptabilisé sur la durée résiduelle des passifs selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

6.3.2. Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats (FVTPL)

Les passifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats lorsque, à la date d'achat, le passif est soit détenu à des fins de transaction ou lorsqu'au moment de la comptabilisation initiale, ils sont irrévocablement désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

Cette section ne traite pas des transactions de produits dérivés du portefeuille de transaction décrits au point 6.6.1 ci-dessous.

Les passifs financiers détenus à des fins de transaction comprennent les positions «short» en titres. Ces instruments ont été acquis avec l'intention d'en retirer un bénéfice en prenant avantage des variations à court terme des cours, de la marge d'intermédiation ou qui font partie d'un portefeuille dont la tendance de gestion est de réaliser des profits à court terme. Belfius comptabilise ces instruments initialement à leur juste valeur et ils sont ensuite réévalués à la juste valeur, avec les gains et pertes non réalisés et réalisés enregistrés dans le compte de résultats au poste V. «Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultats».

Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats (FVTPL)
Un passif financier autre qu'un passif financier détenu à des fins de transaction ou qu'une contrepartie éventuelle pouvant être payée par un acquéreur dans le cadre d'un regroupement d'entreprises peut, lors de la comptabilisation initiale, être désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultats dans les circonstances suivantes:

· la désignation élimine ou réduit de façon importante une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, se produirait; ou

· le passif financier fait partie d'un groupe d'actifs financiers ou de passifs financiers, ou les deux, dont la gestion ainsi que l'appréciation de la performance reposent sur la juste valeur, conformément à une stratégie documentée de gestion des risques ou d'investissement, et les informations sur les groupes sont fournies en interne sur cette base; ou

· le passif financier comprend un ou plusieurs dérivés incorporés et IFRS 9 permet de désigner l'ensemble du contrat hybride (combiné) à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Les règles d'évaluation applicables aux passifs financiers détenus à des fins de transaction s'appliquent, sauf pour la comptabilisation du risque de crédit propre.

Les variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit propre d'un passif financier auquel s'applique l'option juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global en ligne XXI. «Fluctuations de la juste valeur à cause du risque de crédit propre sur passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats à présenter dans les autres éléments du résultat global», sauf si la comptabilisation génère ou accroît une non-concordance comptable dans le résultat.
Ces montants ne sont pas ultérieurement reclassés en résultat, mais sont transférés sous la rubrique XVII. «Réserves et résultat reporté» lors de la décomptabilisation du passif financier. Le montant résiduel de la variation de la juste valeur est rapporté en résultats.

6.4. Décomptabilisation et modification d'actifs et de passifs financiers

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif arrivent à expiration, ou lorsque la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif sont transférés à une autre entité.

Les ventes normalisées d'actifs financiers respectant les critères de décomptabilisation décrits ci-dessus, sont décomptabilisées à la date de règlement, qui est la date de livraison par Belfius. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsqu'ils sont éteints (c'est-à-dire, lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, annulée ou qu'elle est arrivée à expiration).

Si une modification substantielle d'un actif financier ou d'un passif financier (y compris l'échange d'instruments de dette avec des conditions substantiellement différentes) se produit et lorsque les conditions contractuelles des flux de trésorerie sont renégociées, la décomptabilisation de l'actif financier ou du passif financier est requise. Si une modification se produit et que le contrat existant n'est pas décomptabilisé, un gain ou une perte résultant de la modification est comptabilisé en résultat. Ce gain ou cette perte est déterminé en recalculant la valeur comptable brute de l'actif financier existant de manière à ce qu'elle soit égale à la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels renégociés ou modifiés, établie au moyen du taux d'intérêt effectif initial de l'actif financier.

Pour les actifs financiers modifiés qui ne sont pas décomptabilisés, une évaluation est faite pour déterminer s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit de l'actif financier, en comparant le risque de défaillance à la date de clôture (sur la base des termes contractuels modifiés) et le risque de défaillance survenant lors de la comptabilisation initiale (sur la base des conditions contractuelles originales non modifiées). En fonction du résultat de l'évaluation, une modification de la correction de valeur pour pertes peut être enregistrée (voir point 6.5 sur la dépréciation des instruments financiers).

6.5. Dépréciation d'instruments financiers

La détermination de la dépréciation et le calcul sont régis par les Directives de dépréciation du risque de crédit de la Direction des risques et de plus amples détails sont disponibles dans la section «Gestion des risques – IFRS 9 Méthodologie de la dépréciation» du Rapport de gestion des états financiers consolidés.

6.5.1. Détermination de la dépréciation

Les pertes de crédit attendues (ECL) associées à des instruments de dette comptabilisés au coût amorti et à des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont déterminées de façon prospective. Pour les créances résultant de contrats de location, Belfius n'a pas opté pour l'approche simplifiée consistant à comptabiliser les pertes attendues sur la durée de vie de l'actif. Les engagements de crédits et les garanties financières non comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultats peuvent également être dépréciés et une correction de valeur pour pertes peut être comptabilisée.

Les corrections de valeur pour pertes et les provisions pour pertes de crédit attendues dans les 12 mois à venir sont initialement comptabilisées à la date de transaction pour les actifs financiers (instruments de dettes, créances de location et actifs contractuels), les engagements de crédits et garanties financières non évalués à la juste valeur par le biais du résultat.
Les pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir se rapportent à la partie des pertes de crédits attendues sur la durée de vie qui représentent les pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir résultant d'événements de défaillance qui sont possibles dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Le Comité de Défaillance au sein de la direction des risques gouverne la définition du statut de défaillance. Une définition transversale de défaillance est appliquée dans l'ensemble du groupe Belfius et pour tous les segments du marché. Toutefois, pour un nombre limité de segments spécifiques (par exemple

états souverains, banques, entreprises internationales, etc.), des déviations ont été appliquées. Le «Manuel de défaillance Belfius » reprend une description détaillée des indicateurs utilisés pour catégoriser une exposition en défaillance.

Le montant des pertes de crédit attendues est évalué par une correction de valeur pour pertes d'un montant égal aux pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir ou aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie. Les pertes de crédit attendues sur la durée de vie sont les pertes résultant de tous les événements de défaillance possibles sur la durée de vie prévue de l'actif financier.

Les pertes de crédit attendues sont une estimation pondérée en fonction de la probabilité des insuffisances de trésoreries attendues actualisées au taux d'intérêt effectif initial de l'actif financier. Une insuffisance de trésorerie attendue est la différence entre les flux de trésorerie qui sont dus aux termes du contrat et les flux de trésorerie que l'on s'attend à recevoir, compte tenu de la valeur des instruments de garantie et des autres rehaussements de crédit.

L'estimation des flux de trésorerie prend en considération toutes les modalités contractuelles de l'actif financier (par exemple, options de paiement anticipé, de prolongation, de rachat et des options similaires) sur sa durée de vie attendue.

Le calcul des dépréciations est fondé sur une approche modulaire comportant deux étapes («two-fold building block approach»):

· étape 1: détermination du niveau approprié par exposition;
· étape 2: calcul des pertes de crédit attendues par exposition pour les phases 1, 2
et 3.

On distingue les expositions au risque de crédit suivantes et toutes les expositions sont évaluées individuellement:

· les expositions au risque de crédit performantes, c'est-à-dire les expositions pour lesquelles le risque de crédit n'a pas sensiblement augmenté depuis la création de l'actif financier (phase 1);

· les expositions au risque de crédit insuffisamment performantes, c'est-à-dire les expositions pour lesquelles le risque de crédit a sensiblement augmenté entre le moment où Belfius a créé ou acquis l'actif financier et la date de clôture (phase 2);

· les expositions au risque de crédit non performantes, c'est-à-dire les expositions ayant subi une détérioration (phase 3).

Un changement de classification en phases peut aller dans les deux sens.

Expositions au risque de crédit performantes – classification phase 1

Toutes les expositions non classées dans la phase 2 (augmentation sensible du risque de crédit depuis la création) ou dans la phase 3 (expositions ayant subi une détérioration) sont par définition classées dans la phase 1. Pour ces expositions, Belfius comptabilise lors de l'évaluation initiale, une perte de crédit attendue sur les 12 mois à venir, qui correspond aux pertes de crédit attendues résultant des cas de défaillance dont un instrument financier pourrait faire l'objet dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Expositions au risque de crédit insuffisamment performantes – classification phase 2

Les expositions pour lesquelles le risque de crédit a sensiblement augmenté entre la création ou l'acquisition de l'actif financier et la date de clôture sont classées dans la phase 2.

Les facteurs quantitatifs et qualitatifs suivants identifient une augmentation sensible du risque de crédit pour une exposition individuelle de la contrepartie:

· une détérioration significative de la probabilité de défaillance de la contrepartie sur la durée de vie; et

· le fait que le client auquel appartient l'exposition individuelle est mis par Belfius sur sa Watchlist, la liste qui identifie les contreparties pour lesquelles des problèmes peuvent survenir (qui sont survenus). Il existe toutefois une exception: un nouveau contrat peut être classé dans la phase 1 si, à l'origine du contrat, le client figure déjà sur la liste de surveillance et que depuis lors il n'y a pas de nouvelle augmentation significative du risque de crédit pour ce contrat.

Dans deux situations, il y aura une classification obligatoire sur la Watchlist:

· si un ou plusieurs produits de crédit de la contrepartie ont été marqué «forbearance», étant une nouvelle concession supplémentaire ou la prolongation d'une concession existante; ou

· si une exposition est en retard de paiement de plus de 30 jours, à moins qu'il soit évident qu'il s'agit d'un retard de paiement opérationnel ou que le retard ne constitue pas une augmentation sensible du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

Pour déterminer si une détérioration importante de la probabilité de défaillance sur la durée de vie s'est produite depuis la création, une comparaison de la probabilité de défaillance sur la durée de vie à la date de création avec la probabilité de défaillance sur la durée de vie à la date de clôture est faite. De plus amples détails sont disponibles dans la section «Gestion des risques - IFRS 9 Méthodologie de la dépréciation» du Rapport de gestion des états financiers consolidés.

Expositions au risque de crédit non performantes – classification phase 3

À chaque date de clôture, le Comité de Défaillance évalue s'il existe une indication objective de dépréciation/défaillance d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Dans l'affirmative, ces actifs financiers sont considérés comme étant dépréciés et ils sont transférés dans la phase 3 et une perte attendue sur la durée de vie est comptabilisée.

Les pertes de crédit attendues sont évaluées comme étant la différence entre la valeur comptable brute de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif

initial de l'actif financier. Tout ajustement est comptabilisé en compte de résultats comme un gain ou une perte de valeur.

Les débiteurs sont classés dans la catégorie dépréciés/défaillants lorsqu'ils remplissent l'un des critères suivants, ou les deux:
· le débiteur a une exposition significative en souffrance depuis plus de 90 jours;
· il est jugé improbable que le débiteur s'acquitte de l'intégralité de ses engagements sans mise en jeu du collatéral, qu'il existe ou non un montant en souffrance ou quel que soit le nombre de jours en souffrance.

6.5.2. Traitement comptable des dépréciations

Instruments de dette comptabilisés au coût amorti et créances résultant de contrats de location

À chaque date de clôture, les variations du montant des pertes de valeur sont rapportées en résultat dans la rubrique XVII. «Dépréciations des instruments financiers et provisions pour engagements de crédits». Les pertes de valeur sont reprises dans7 la même rubrique du compte de résultats. La perte de valeur est comptabilisée dans le bilan comme une correction de valeur en déduction de la valeur comptable brute de l'actif.

Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVTOCI)

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont soumis aux mêmes principes comptables de dépréciation que ceux applicables aux instruments de dette évalués au coût amorti.

Toutefois, la correction de valeur pour pertes sera comptabilisée dans les autres éléments du résultat global faisant partie du montant de réévaluation dans la rubrique XVIII «Fluctuations de la juste valeur des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global» et non en déduction de la valeur comptable (c'est-à-dire la juste valeur) de l'actif financier au bilan.

Calcul et comptabilisation des revenus d'intérêts

La base sous-jacente au calcul de l'intérêt effectif dépend du statut de l'instrument financier:

· la valeur comptable brute (coût amorti avant déduction des corrections de valeur pour pertes attendues) pour les actifs financiers dépréciés (phases 1 et 2);

· la valeur nette comptable (valeur comptable brute moins les corrections de valeur pour pertes attendues) pour les actifs financiers dépréciés (phase 3).

Réductions pour perte de valeur

Les instruments de dette sont dépréciés lorsqu'il est raisonnablement estimé que l'instrument de dette ne pourra être recouvré. Belfius ne réalise que des réductions pour perte de valeur intégrales, et les expositions des phases 1 et 2 sont toujours transférées dans la phase 3 avant d'être réduites pour perte de valeur.
Une dépréciation donne lieu à une décomptabilisation et l'intégralité de la correction de valeur pour perte n'est pas reprise, mais déduite de la valeur comptable brute de l'instrument déprécié. Toute perte supplémentaire est rapportée en résultat dans la rubrique XVII XVI. «Dépréciations des instruments financiers et provisions pour engagements de crédit».

Engagements de crédit et garanties financières non évaluées à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Les engagements hors bilan, tels que les substituts de crédit (par exemple les garanties ou les lettres de crédit stand-by) et les engagements de crédit sont généralement convertis en éléments s du bilan lorsqu'ils sont appelés. Toutefois, ces engagements hors bilan sont soumis à des pertes attendues sur les 12 mois à venir ou sur la durée de vie. La perte attendue donne lieu à la comptabilisation d'une provision au bilan et la date à laquelle Belfius devient partie à l'engagement irrévocable est considérée comme la date de la comptabilisation initiale pour l'application des exigences de dépréciation.

Engagements de crédit

À chaque date de clôture, une provision est constituée sur la base des pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir calculée sur la partie de l'engagement de crédit dont il est supposé qu'elle sera utilisée dans les 12 mois suivant la date de reporting. En cas d'augmentation significative du risque de défaillance du prêt sous-jacent, des pertes de crédit attendues sur la durée de vie sont comptabilisées sur la partie dont on suppose qu'elle sera utilisée pendant la durée de vie résiduelle de l'engagement de crédit.

Une perte de crédit attendue est la valeur actualisée de la différence entre les flux de trésorerie contractuels si le bénéficiaire de l'engagement de crédit utilise ce dernier et les flux de trésorerie que l'on s'attend à recevoir si le prêt est utilisé. La durée de vie résiduelle de l'engagement de crédit correspond à la période contractuelle maximum d'exposition au risque de crédit. Dans le cas d'arrangements comportant à la fois un prêt et une partie inutilisée (tels que les cartes de crédit), la période utilisée pour estimer les pertes de crédit attendues va au-delà de la date contractuelle à laquelle le remboursement pourrait être exigé, mais sur la période pendant laquelle le prêteur est, en pratique, exposé au risque de crédit. Dans la pratique, l'horizon de perte prévu est d'un an au minimum et les mesures d'atténuation du risque de crédit pourraient consister en garanties supplémentaires ou la réduction de l'engagement de crédit.

Garanties financières

Pour les contrats de garantie financière, les variations du risque de défaillance d'un débiteur donné sont prises en compte. À chaque date de clôture, le montant de la correction de valeur pour pertes est égal à la perte de crédit attendue sur les 12 mois à venir, à moins que le risque de défaillance n'ait sensiblement augmenté. Dans ce cas, la correction de valeur pour pertes est calculée pour les pertes de crédit attendues sur la durée de vie. Les pertes attendues reflètent les insuffisances de trésorerie égales à la différence entre les paiements attendus pour rembourser le détenteur d'une perte de crédit qu'il subit moins les montants qui devraient être reçus du débiteur ou de toute autre partie.

6.6. Dérivés

6.6.1. Dérivés - Portefeuille de transactions, y compris dérivés incorporés

Si le dérivé n'est pas lié à une opération de couverture, il est considéré être détenu à des fins de transaction et Belfius évalue initialement et par la suite tous les dérivés à leur juste valeur obtenue à partir des prix constatés sur les marchés côtés, ou ayant recours selon le cas à des modèles de flux de trésorerie ou à partir de modèles de d'évaluation d'options. Toute variation de la juste valeur est enregistrée au compte de résultats.

Les résultats d'intérêts des dérivés pour lesquels il existe une relation de couverture économique, sont comptabilisés dans «Produits d'intérêts/charges d'intérêts».

Les dérivés sont présentés comme des actifs si leur juste valeur est positive ou comme des passifs si elle est négative.

Lorsqu'un contrat hybride comporte un contrat hôte qui est un actif entrant dans le champ d'application d'IFRS 9, l'intégralité du contrat hybride, y compris toutes les composantes incorporées, doivent être évalués pour être classés. Toutefois, si le contrat hôte est un passif financier, une créance résultant d'un contrat de location, un contrat d'assurance, ou un autre contrat hôte non financier, une évaluation est effectuée afin de déterminer si la composante incorporée doit être séparée et présentée comme un instrument dérivé dans le portefeuille de transaction.

C'est le cas lorsque:

· Les risques et les caractéristiques de la composante incorporée ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte;

· Le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur, avec comptabilisation des gains et pertes non réalisés en compte de résultats, et;

· Un instrument autonome qui comporterait les mêmes conditions que la composante incorporée entrerait dans la définition d'un dérivé.

6.6.2. Dérivés – Couverture

L'élaboration du nouveau modèle de macrocouverture (voir «Comptabilisation des activités de gestion dynamique des risques») étant toujours en cours, l'IASB a proposé à toutes les entités y compris les entités couvrant le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille les options suivantes pour les principes comptables en attendant la finalisation du projet de recherche de l'IASB «Gestion dynamique des risques»:

· Option 1: Appliquer les nouvelles exigences d'IFRS 9 en matière de comptabilité de couverture et continuer d'utiliser le modèle d'IAS 39 pour la couverture de la juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille;

· Option 2: Continuer d'appliquer les exigences existantes d'IAS 39 sur la comptabilité de (micro)couverture, y compris le modèle d'IAS 39 pour la couverture de la juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille. Dans les deux options, l'utilisation du modèle d'IAS 39 de couverture de taux d'intérêt d'un portefeuille est soumise à des informations élargies.

Belfius a décidé de continuer à appliquer les exigences existantes sur la comptabilité de (micro)couverture et les dispositions «Carve out» applicables à la couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les dérivés de couverture appartiennent aux catégories suivantes:

· Couverture de la juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme (couverture de la juste valeur) ou couverture de la juste valeur du risque de taux d'un portefeuille (cf. point 6.6.3); ou

· Couverture d'un flux de trésorerie futur attribuable à un actif ou à un passif déterminé, ou à une transaction future (couverture de flux de trésorerie).

Les dérivés sont désignés comme instrument de couverture si certaines conditions sont remplies:

· Une documentation précise et formalisée sur l'instrument de couverture, sur le sous-jacent à couvrir, sur l'objectif et la stratégie retenue et sur la relation entre l'instrument de couverture et le sous-jacent doit être préparée préalablement à la mise en place de la couverture;

· Une étude doit démontrer que la couverture sera très efficace (entre 80% et 125%) pour neutraliser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie du sous-jacent couvert tout au long de la période de reporting; et

· La couverture est efficace dès la mise en place de l'instrument et doit se poursuivre sans interruption.

Belfius comptabilise les variations de juste valeur des dérivés désignés et qualifiés comme couverture en juste valeur dans le compte de résultats, ainsi que la variation correspondante de la juste valeur des actifs ou des passifs couverts attribuable au risque couvert spécifique. Les résultats d'intérêts des instruments de couverture désignés sont comptabilisés dans les lignes I. «Produits d'intérêt» ou II. «Charges d'intérêt», le cas échéant.
Si la couverture ne satisfait plus aux conditions de la couverture en juste valeur ou si la couverture est interrompue volontairement, la part revalorisée à la juste valeur de l'élément financier couvert portant intérêt est amortie dans le compte de résultats sur la durée résiduelle de l'élément couvert (ou de l'instrument de couverture si celle-ci est plus courte), sous la forme d'un ajustement du taux d'intérêt effectif de l'élément couvert.

La part efficace des variations de juste valeur des dérivés désignés et qualifiés comme couverture de flux de trésorerie, est comptabilisée dans «Autres éléments du résultat global» dans la rubrique XXII. «Fluctuations de la juste valeur des dérivés de couvertures de flux de trésorerie» (voir «Tableau de variation des fonds propres consolidés»).
La partie non efficace de la variation de juste valeur des dérivés (s'il y en a) est comptabilisée directement au compte de résultats. Le montant comptabilisé

dans les autres éléments du résultat global doit correspondre au moins élevé en valeur absolue du gain ou de la perte cumulé sur l'instrument de couverture depuis le début de la couverture et à la variation cumulée de la juste valeur (valeur actuelle) des flux de trésorerie attendus sur l'élément couvert depuis le commencement de la couverture.
Les montants différés en capitaux propres sont reclassés en compte de résultats lorsque l'élément couvert impacte le résultat.

6.6.3. Couverture de la juste valeur du risque de taux d'un portefeuille

Comme mentionné au point «1.1. Généralités», Belfius applique la possibilité offerte par IAS 39 concernant la couverture de la juste valeur du risque de taux d'un portefeuille, tel qu'adopté par la Commission Européenne (cf. EU carve out) qui reflète plus précisément la manière dont Belfius gère ses instruments financiers. En attendant l'achèvement du projet de recherche de l'IASB « Gestion dynamique des risques » Belfius continue à appliquer les dispositions de carve out actuel.

Les instruments de couverture sont des portefeuilles de dérivés dont les positions peuvent se compenser. Belfius comptabilise les éléments de couverture à leur juste valeur avec variations de la juste valeur au compte de résultats. Les éléments couverts comprennent des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti et les instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVTOCI).

La revalorisation relative au risque de taux d'intérêt couvert relatif aux instruments comptabilisés au coût amorti est inscrite au bilan au sein de la rubrique VII. "Gain/perte sur élément couvert dans une relation de portfolio hedge pour risque de taux". La revalorisation relative aux instruments évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est incluse dans les lignes II.B «Prêts et créances sur établissements de crédit - Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global» et III.B «Prêts et créances - Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global» et IV.B «Dettes représentées par un titre et instruments fonds propres – Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global».

6.7. Juste valeur des instruments financiers

6.7.1. Règles générales

La juste valeur est le prix qui serait perçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

Les prix de marché cotés sont utilisés pour évaluer les justes valeurs lorsqu'il existe un marché actif (tel qu'une Bourse officielle). Ces prix de marché sont en effet la meilleure estimation de la juste valeur d'un instrument financier. Cependant, il n'existe pas de prix de marché actif dans tous les cas pour les actifs ou passifs détenus ou émis par Belfius.

Si l'instrument financier n'est pas traité sur un marché actif, des techniques de valorisation sont utilisées. Un modèle de valorisation reflète le prix de transaction en date d'évaluation dans des conditions de concurrence normale dans un cadre normal d'activités, c'est-à-dire le prix que recevrait le détenteur de l'actif financier dans une transaction normale qui n'est pas une vente ou une liquidation forcée ou le prix payé pour transférer un passif.

Le modèle de valorisation prend en compte tous les facteurs que les acteurs du marché prennent en considération pour valoriser l'actif. Évaluer la juste valeur d'un instrument financier requiert la prise en compte des conditions de marché existantes au moment de l'évaluation. Dans la mesure où des données observables sont disponibles, elles doivent être incorporées dans le modèle.

Ce n'est que dans des circonstances très exceptionnelles (c'est-à-dire lorsqu'aucune information pertinente n'est disponible sur la performance et les activités de l'entité détenue) que le coût sera utilisé pour l'évaluation à la juste valeur des investissements dans des instruments de capitaux propres non cotés.

6.7.2. Règles spécifiques

Les approches suivies pour la détermination de la juste valeur des instruments financiers sont résumées dans la note «9.1. Juste valeur».

6.8. Opérations de pensions et prêts de titres

Les titres vendus avec un engagement de rachat (repos) ne sont pas décomptabilisés et demeurent au bilan. La contrepartie au passif est comptabilisée dans les rubriques II.A «Dettes envers et dépôts des établissements de crédit - Évalués au coût amorti» ou III.A «Dettes et dépôts - Évalués au coût amorti» suivant le cas. L'actif est inclus comme gagé dans les annexes concernés du rapport annuel.

Les titres achetés avec un engagement de revente (reverse repos) sont comptabilisés au hors-bilan et les prêts correspondants sont enregistrés dans les rubriques II.A «Prêts et créances sur établissements de crédit - Évalués au coût amorti» ou III.A «Prêts et créances - Évalués au coût amorti».

La différence entre le prix de vente et le prix de rachat est considérée comme un produit d'intérêt ou une charge d'intérêt. Ce produit ou cette charge s'accumule sur la durée du contrat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les titres prêtés à des tiers ne sont pas décomptabilisés. Les titres empruntés ne figurent pas dans le bilan. Les commissions liées aux prêts et emprunts de titres sont comptabilisées dans les lignes III «Honoraires et commissions perçus» et IV. «Honoraires et commissions versés».

6.9. Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts courus sont comptabilisés pour tous les instruments portant intérêt, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (coûts de transaction inclus). Les coûts de transaction des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats sont immédiatement comptabilisés en résultat.

Les intérêts négatifs sur ces instruments sont présentés séparément au sein des charges d'intérêts (charges d'intérêts sur actifs financiers) ou au sein des produits d'intérêts (produits d'intérêts sur passifs financiers). Les intérêts courus sont présentés au bilan dans le même poste que l'actif ou le passif financier correspondant.

Les commissions qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier dont la durée est définie comprennent:

· Les commissions reçues relatives à la création ou à l'acquisition d'un actif financier;

· Les commissions d'engagement reçues pour l'octroi d'un prêt lorsque l'engagement de prêt n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultats et qu'il est probable que Belfius conclura un accord de prêt spécifique. Si l'engagement expire sans que le prêt soit accordé, la commission est comptabilisée en tant que produit à l'expiration;

· Les commissions d'émission payées à l'émission de passifs financiers évalués au coût amorti.

La base sous-jacente au calcul de l'intérêt effectif dépend du statut de l'instrument financier:

· La valeur comptable brute (coût amorti avant déduction des corrections de valeur pour pertes attendues) pour les actifs financiers non dépréciés (phases 1 et 2) ou le coût amorti pour les passifs financiers;

· La valeur nette comptable (valeur comptable brute moins les corrections de valeur pour pertes attendues) pour les actifs financiers dépréciés (phase 3).

Les résultats d'intérêts des dérivés de transaction sont comptabilisés à la ligne IX. «Compte de résultats des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultats», tandis que les intérêts sur tous les autres instruments dérivés sont comptabilisés dans les rubriques I. «Produits d'intérêts» ou II. «Charges d'intérêts». En ce qui concerne les obligations productives d'intérêts détenues à des fins de transaction, Belfius a choisi d'enregistrer les résultats d'intérêts sous le poste I. «Produits d'intérêts» ou II. «Charges d'intérêts».

6.10. Garanties financières reçues ou achetées

Un contrat de garantie financière est défini comme un contrat qui oblige l'émetteur à effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le détenteur d'une perte qu'il subit parce qu'un débiteur spécifié n'effectue pas le paiement à l'échéance conformément aux termes originaux ou modifiés d'un titre de créance.

À la date de la transaction, les garanties financières sont enregistrées dans les comptes hors bilan et la prime payée ou reçue est comptabilisée dans les comptes de régularisation.

La prime payée ou reçue est comptabilisée respectivement comme commission versée ou perçue conformément aux principes d'IFRS 15.

7. HONORAIRES ET COMMISSIONS PERÇUS ET VERSÉS

Selon IFRS 15 «Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients», les produits sont comptabilisés pour représenter le transfert de biens ou services promis à des clients dans un montant qui reflète la contrepartie à laquelle Belfius est en droit de s'attendre en échange de ces biens ou services. Ceci s'applique sur une base contractuelle individuelle, mais une approche de portefeuille est permise si l'impact sur les états financiers n'est pas significativement différent de l'application sur une base contractuelle individuelle.

La comptabilisation des produits est régie par le modèle suivant, constitué de cinq étapes:

· Identification du contrat;

·Identification des différentes obligations de prestation;

· Détermination du prix de la transaction;

· Affectation du prix de la transaction aux obligations de prestation; et

· Comptabilisation des produits lorsque les obligations de prestation sont satisfaites.

Une obligation de prestation est remplie lorsque la banque transfère au client le contrôle des services sous-jacents de l'obligation de prestation. Les produits peuvent être constatés progressivement en fonction des prestations exécutées jusqu'à la date considérée, les étapes importantes franchies, des services récurrents ou à un moment précis où la banque transfère le contrôle de l'actif au client.

Pour les contrats pour lesquels Belfius agit en qualité de mandataire, les produits seront comptabilisés en tant que montant net de la contrepartie au lieu des montants bruts des produits et charges correspondants.

Les commissions qui ne font pas partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier sont comptabilisées selon IFRS 15. Ils comprennent:

· Les commissions perçues pour la gestion d'un prêt;

· Les commissions d'engagement pour l'émission d'un prêt lorsque l'engagement de prêt n'entre pas dans le champ d'application de la présente norme et qu'il est peu probable qu'un accord de prêt spécifique sera conclu; et

· Les commissions de syndication reçues par l'entité qui organise le montage d'un prêt et qui ne conserve aucune créance au titre du prêt (ou qui conserve une partie de la créance au même taux d'intérêt effectif pour un risque comparable que les autres participants).

Les commissions versées par Belfius Insurance à Belfius Banque pour la vente de produits d'assurance sont respectivement enregistrées dans le résultat technique des activités d'assurance et dans les

honoraires et commissions perçus et versés. Une présentation distincte reflète mieux la rentabilité de l'activité.

8. ACTIVITÉS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

8.1. Champ d'application

Le champ d'application de l'IFRS 17 est similaire à celui de l'«IFRS 4 - contrats d'assurance», avec quelques nouvelles exigences. Toutefois, les exigences relatives à la séparation des composants des contrats d'assurance sont sensiblement différentes de celles de l'IFRS 4.

Belfius applique la norme IFRS 17 aux contrats qui répondent à la définition suivante d'un contrat d'assurance:
- les contrats d'assurance ou de réassurance qu'elle émet; et
- les contrats de réassurance qu'elle détient.

Un contrat d'assurance est un contrat en vertu duquel Belfius accepte un risque d'assurance significatif de la part d'une autre partie (le preneur d'assurance) en acceptant d'indemniser le preneur d'assurance si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) affecte négativement le preneur d'assurance. Pour être considéré comme un contrat d'assurance, le risque d'assurance associé doit être significatif. Le caractère significatif du risque d'assurance est évalué lors de la comptabilisation initiale de chaque contrat individuel sur la base de la valeur actuelle.

Les contrats d'investissement avec participation discrétionnaire (" DPF ") ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance mais sont comptabilisés selon IFRS 17 si l'entité émet également des contrats d'assurance.

Chez Belfius, les exigences d'IFRS 17 s'appliquent aux types de contrats suivants:
- Contrats d'assurance non-vie;
- Contrats de réassurance (acceptés et cédés);
- Contrats d'assurance-vie; et
- Contrats d'investissement avec DPF.

Les contrats d'investissement sans participation discrétionnaire et les contrats liés aux unités de compte (sans risque d'assurance significatif) sont comptabilisés selon IFRS 9.

Les contrats de service à frais fixes (par exemple, les contrats d'assistance routière), les cartes de crédit, y compris certaines couvertures émises par une entité de Belfius et certains contrats de garantie financière liés au crédit et contrats d'assurance-crédit qui répondent à la définition d'un contrat d'assurance ne seront pas comptabilisés selon IFRS 17 mais selon IFRS 15 (choix de l'entité)

8.2. Niveau de regroupement

Les calculs d'IFRS 17 sont effectués au niveau agrégé en regroupant les contrats d'assurance et en tenant compte:
- des portefeuilles de contrats d'assurance;
- de l'année d'émission des contrats d'assurance (cohorte); et
- la rentabilité des groupes de contrats.

Portefeuilles

Les groupes de contrats sont déterminés en identifiant premièrement des portefeuilles de contrats, sujets à des risques similaires et gérés ensemble.
Sur la base de ces facteurs, Belfius a défini les portefeuilles suivants:

Vie
- Gérés ensemble: Belfius Insurance, Belfius Direct Insurance et comptes ségrégués;
- Risque similaire: Assurance, Investissement à court terme, Investissement à long terme et Dotation.

Non-vie
- Gérés ensemble: Belfius Insurance et Belfius Direct Insurance;
- Risque similaire, basé sur le risque couvert: Incendie, Auto, Accident, Accident de travail, Protection juridique, Assistance, R.C. générale-Famille, RC générale – hors Famille, Crédit et Caution.

Santé
- Gérés ensemble: Belfius Insurance et Belfius Direct Insurance;
- Risque similaire: Individuel/Hospitalisation, Individuel/Revenu garanti, Collectif/Hospitalisation, Collectif/Revenu garanti.

Réassurance
- Gérés ensemble: Belfius Insurance et Belfius Direct Insurance;
- Risque similaire: chaque groupe comprend un seul contrat. Les traités multilignes seront regroupés par risque sous-jacent.

Cohortes annuelles

Belfius applique des cohortes annuelles, c'est-à-dire des groupes de contrats émis la même année, alignés sur le début et la fin de l'exercice financier. Belfius n'appliquera pas l'exemption optionnelle européenne de l'exigence de cohorte annuelle.

Portefeuilles par rentabilité

Au moment de la comptabilisation initiale, plusieurs groupes de contrats sont identifiés: déficitaires, n'ayant pas de possibilité importante de devenir déficitaires ultérieurement et un groupe constitué des autres contrats du portefeuille.

Belfius conclut, à la lumière d'informations raisonnables et justifiables, qu'un ensemble de contrats est classé dans le même groupe. Pour ce faire, les ensembles de contrats sont évalués afin de déterminer à quel groupe de rentabilité ils appartiennent.

8.3. Comptabilisation et décomptabilisation

Un groupe de contrats d'assurance émis est comptabilisé à partir du premier des événements suivants:
- le début de la période de couverture du groupe de contrats;
- la date à laquelle le premier paiement est dû par le titulaire de la police du groupe; et
- pour un groupe de contrats déficitaires, lorsque le groupe devient déficitaire.

S'il n'y a pas de date d'échéance contractuelle, le premier paiement par le titulaire de la police est réputé être dû lorsqu'il est reçu.

Un groupe de contrats de réassurance détenus est comptabilisé à partir du premier des événements suivants:
- Le début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance détenus; et
- La date à laquelle l'entité comptabilise un groupe onéreux de contrats d'assurance sous-jacents, si l'entité a conclu le contrat de réassurance cédée lié au groupe de contrats de réassurance détenue, au plus tard à cette date.

La comptabilisation d'un groupe de contrats de réassurance détenus qui fournissent une couverture proportionnelle est retardée jusqu'à la date de comptabilisation initiale de tout contrat d'assurance sous-jacent, si cette date est postérieure au début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance détenus.

Un contrat d'assurance est décomptabilisé du bilan lorsque:
- Il y a extinction du contrat par exemple quand l'obligation spécifiée dans le contrat expire, est acquittée ou résiliée; ou
- Les termes du contrat sont modifiés et certaines conditions de décomptabilisation sont remplies.

8.4. Évaluation

IFRS 17 introduit différents modèles d'évaluation. Les passifs d'assurance représentent tous les droits et obligations découlant des contrats d'assurance émis au sein d'un groupe et se composent de deux éléments:
(i) le passif au titre de la couverture restante (LRC); et
(ii) le passif au titre des sinistres survenus (LIC).

La méthode de comptabilisation générale (GMM - General Measurement Model) est appliqué aux contrats d'assurance vie, aux contrats d'investissement avec participation discrétionnaire ainsi qu'aux contrats d'assurance Santé/Individuelle.

La méthode de la répartition des primes (PAA - Premium Allocation Approach) est appliquée aux contrats Non-Vie, aux contrats Santé/Collectif et aux engagements de réassurance détenue.

8.4.1 L'approche des commissions variables (VFA), une approche d'évaluation spécifique pour les contrats d'assurance avec participation directe, n'est pas appliquée car Belfius ne vend pas ce type de produit.

Belfius a opté pour une approche depuis le début de l'année, c'est-à-dire un recalcul des trimestres précédents, l'impact du recalcul étant inclus dans la période actuelle.

8.4.2 Modèle de comptabilisation générale (GMM)

Passif au titre de la couverture restante (LRC – Liability Remaining Coverage)

IFRS 17 introduit un modèle général qui comptabilise et évalue le LRC pour un groupe de contrats sur la base de:
(a) les flux de trésorerie, qui comprennent des estimations des flux de trésorerie futurs, ajustés pour refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers associés;
(b) un ajustement du risque pour le risque non financier; et
(c) la marge sur services contractuels ("CSM"), qui représente le profit non acquis qui est libéré du bilan pour être comptabilisé en résultat net sur la durée du contrat à mesure qu'elle fournira les services prévus aux contrats d'assurance (sauf s'ils sont déficitaires; voir ci-dessous).

Par souci de cohérence, les projections de flux de trésorerie sont basées sur les flux de trésorerie de Solvabilité II avec les ajustements suivants:
- Les dépenses sont divisées en coûts directement attribuables et en coûts non directement attribuables. Les coûts directement attribuables (Directly attributable costs) sont les dépenses directement liées aux contrats d'assurance. Seuls ces coûts directement attribuables sont inclus dans l'estimation des flux de trésorerie futurs attendus; et
- Les flux de trésorerie entrent dans le périmètre du contrat s'ils découlent de droits et d'obligations existant au cours de la période de reporting et pour lesquels l'entité peut contraindre le titulaire de la police à payer les primes ou pour lesquels l'entité a une obligation substantielle de fournir des services.

L'ajustement au titre du risque non financier est l'indemnité exigée par l'entité pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier.

La marge sur services contractuels (CSM – Contractual Service Margin) représente le profit non acquis que Belfius comptabilise à mesure qu'il fournit les services prévus aux contrats d'assurance de ce groupe. Au moment de la comptabilisation initiale, la marge sur services contractuels (CSM) est comptabilisée au bilan en tant que partie du passif au titre de la couverture restante (LRC) et est libéré progressivement au fil du temps, sur la base des services fournis pendant la période, et devrait être nul à la fin de la période de couverture pour un groupe de contrats. Le CSM est ajusté ultérieurement uniquement pour les changements de flux de trésorerie qui se rapportent à des services futurs et à d'autres montants spécifiés et est reconnu en résultat net au fur et à mesure que les services sont fournis.

La marge sur services contractuels (CSM) d'un groupe de contrats est reconnu en résultat net en identifiant les unités de couverture du groupe, en répartissant la marge sur services contractuels (CSM) à la fin de l'année (avant toute affectation) de manière égale entre chacune des unités de couverture qu'elle a fournies dans la période considérée. Les unités de couverture seront actualisées, examinées et mises à jour à chaque date de reporting. La détermination des unités de couverture est basée sur les paramètres suivants:
- Capital à risque pour les produits présentant un risque d'assurance; et

- Réserves mathématiques pour les produits d'épargne.

Si le flux de trésorerie total est une sortie nette, alors le groupe est déficitaire et la sortie nette est reconnue comme une perte en résultat net. Une élément de perte est créé pour représenter le montant de la sortie nette de trésorerie, ce qui détermine les montants qui sont ensuite présentés en résultat net comme des reprises de pertes sur groupes déficitaires et par conséquent exclus des produits des activités d'assurance.

Passif au titre des sinistres survenus et dépenses
Le passif au titre des sinistres survenus (LIC) est mesuré séparément et est reconnu au montant des flux de trésorerie relatifs aux sinistres survenus, aux coûts de sinistres directs et indirects. Comme les sinistres sur les contrats d'assurance vie sont censés être réglés dans un délai d'un an, le LIC ne sera pas actualisé à la valeur temps de l'argent.
Les dépenses directement liées aux contrats d'assurance qui sont incluses dans l'estimation des flux de trésorerie futurs prévus sont présentées en tant que charges afférentes aux activités d'assurance lorsqu'elles sont encourues.

8.4.3 Approche de la répartition des primes (PAA)

L'approche de la répartition des primes est appliquée aux groupes de contrats qui répondent aux critères d'éligibilité au moment de la création d'un groupe:
- lorsque Belfius s'attend raisonnablement à ce que la PAA produise une évaluation du passif au titre de la couverture restante du groupe qui ne diffère pas de manière significative de l'évaluation donnée par LRC dans le GMM; ou
- lorsque la période de couverture de chacun des contrats du groupe n'excède pas un an.

Passifs au titre de la couverture restante (LRC)
Le LRC reflète les recettes de primes et les flux de trésorerie d'acquisition différés, corrigés des montants reconnus en résultat net sur une base pro rata temporis.
Belfius n'a pas choisi d'appliquer la méthode comptable optionnelle qui lui permet de reconnaître en charges les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance lorsqu'ils sont encourus et reportera ces coûts sur la période de couverture.
Belfius s'attend pour les contrats Non-Vie à ce que le délai entre les services fournis et la date d'échéance de la prime liée n'excède pas un an. En conséquence, Belfius n'ajuste pas le LRC pour refléter la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier.
Si à tout moment avant et pendant la période de couverture, des faits et des circonstances indiquent qu'un groupe de contrats est déficitaire, Belfius reconnaît un élément de perte en résultat net dans le LRC.

Passif au titre des sinistres et frais encourus
La LIC est évaluée séparément et représente la meilleure estimation des sorties de fonds futures liées aux sinistres encourus et aux coûts directs et indirects des sinistres. Les flux de trésorerie futurs seront actualisés pour tenir compte de la valeur temporelle de l'argent.
Les dépenses directement liées aux contrats d'assurance sont présentées comme des dépenses de services d'assurance lorsqu'elles sont encourues

8.5 Taux d'actualisation

Pour déterminer les taux d'actualisation appropriés pour l'évaluation des contrats d'assurance, l'approche ascendante sera appliquée. Ces taux d'actualisation sont composés d'une courbe sans risque à laquelle une prime d'illiquidité est ajoutée.

La courbe sans risque est dérivée des informations de marché disponibles, basée sur les taux Ester et swap, ajustée en fonction de la duration au-delà du dernier point de liquidité (fixé à 30 ans) via une extrapolation vers un taux à terme ultime à long terme basé sur l'algorithme Smith-Wilson.

La prime d'illiquidité est dérivée des spreads sur les actifs illiquides et ajustée pour éliminer le risque de crédit, tenant compte des concepts sous-jacents à Solvency II Volatility Adjustment qui reproduisent l'évolution du marché des spreads d'actifs. La prime d'illiquidité dérivée prend en compte les caractéristiques d'illiquidité des contrats d'assurance et diffère pour les activités à court terme et à long terme.

Pour la comptabilisation initiale de nouveaux contrats ayant commencé durant la période de reporting, Belfius applique un taux d'actualisation pondéré. Belfius effectue un test d'onérosité pour chaque ensemble trimestriel de contrats qui sont des nouveaux contrats d'un portefeuille ayant commencé au cours du dernier trimestre. Les ensembles trimestriels de contrats ayant le même niveau de rentabilité sont regroupés dans le même groupe IFRS 17, s'ils ont commencé dans la même année civile. Le taux d'actualisation pondéré appliqué à un tel groupe est basé sur les courbes d'actualisation qui étaient applicables pour le test d'onérosité des différents ensembles trimestriels de contrats dans le groupe.

8.6 Répartition

Belfius a choisi de ventiler les revenus ou les charges financiers liés à l'assurance entre le résultat net et les autres éléments du résultat global (OCI).

8.7 Ajustement au titre du risque

L'ajustement du risque est la compensation requise par Belfius Insurance pour l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie futurs qui est engendrée par le risque non financier lors de l'exécution du contrat d'assurance. Il sera déterminé séparément pour les contrats Vie et Non-Vie et affecté aux groupes de contrats sur la base d'une analyse des profils de risque des groupes. Ils reflètent les effets de la diversification, qui seront déterminés à l'aide de la technique de la matrice de corrélation.
Les ajustements au titre du risque non financier seront déterminés selon la méthode de calcul de la valeur à risque (VaR, niveau de confiance).

Pour déterminer les ajustements au titre du risque non financier pour les contrats de réassurance, Belfius Insurance appliquera ces techniques à la fois brut et net de réassurance et déduira le montant de risque transféré au réassureur comme étant la différence entre les deux résultats.

En appliquant une technique de niveau de confiance, Belfius estimera la distribution de probabilité de la valeur actualisée attendue des flux de trésorerie futurs des contrats à chaque date de reporting et calculera

l'ajustement au titre du risque non financier comme l'excédent de la valeur à risque au niveau de confiance cible sur la valeur actualisée attendue des flux de trésorerie futurs.

Le niveau de confiance appliqué pour la Vie est de 75% (horizon d'un an), le niveau de confiance appliqué pour la Non-vie est compris entre 72,5% et 77,5% (horizon ultime).

9. FRAIS DE RÉSEAU

Les coûts de réseau comprennent les commissions versées aux succursales indépendantes de Belfius Banque et sont basés sur les volumes d'encours et les chiffres de production. Les commissions pour la production d'actifs et de passifs financiers portant intérêt sont incluses dans les produits et charges d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles comprennent les biens immobiliers, les équipements et les immeubles de placement.

Les biens immobiliers et les équipements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme un composant indépendant s'il est probable que Belfius bénéficiera d'avantages économiques futurs et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire pour réduire
le coût de ces actifs à leur valeur résiduelle tout au long de leur durée de vie utile
estimée.

Les durées d'utilité pour les principaux types d'immobilisation sont:

· Immeubles (y compris les frais accessoires et les impôts non récupérables): 20 à
50 ans;

· Matériel informatique: 1 à 6 ans;

· Améliorations locatives, équipement et mobilier: 2 à 12 ans;

· Véhicules: 2 à 5 ans.

Les biens immobiliers et les équipements peuvent être composés d'éléments importants ayant une durée de vie utile variable. Dans ce cas, chaque partie est amortie séparément sur sa durée de vie utile estimée. À partir de 2006, les parties suivantes ont été définies pour les sièges:

· Infrastructure des immeubles: 50 ans;

· Toitures et façades: 30 ans;

· Installations techniques: 10 à 20 ans;

· Agencements et finitions: 10 à 20 ans.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié, font partie du coût de cet actif et sont capitalisés.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié. Lorsque la valeur nette comptable de l'immobilisation figurant au bilan est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, une perte de valeur est constatée et la valeur au bilan de cette immobilisation est ramenée à son montant recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (CGU) correspond au plus élevé d'une part de sa juste valeur diminuée des coûts de cession et d'autre part de sa valeur d'utilité. Lorsque la valeur recouvrable d'un actif ne peut être constatée individuellement, Belfius détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie ou du groupe d'unités génératrices de trésorerie auquel l'actif appartient.

Après la comptabilisation d'une perte de valeur/dépréciation, la charge d'amortissements de l'actif doit être ajustée pour les périodes futures, afin que la valeur comptable révisée de l'actif, diminuée de sa valeur résiduelle (le cas échéant), puisse être répartie de façon systématique sur sa durée d'utilité restant à courir. Les plus ou moins-values de cession des immeubles et équipements sont imputées à la rubrique VI. «Résultat net sur investissements et dettes».

Des immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou pour réaliser une plus-value en capital. Belfius peut également utiliser en partie ces propriétés. Si les parties «à usage propre» peuvent être cédées séparément ou louées séparément en vertu d'un contrat de location-financement, elles sont comptabilisées séparément. Si en revanche, les parties «à usage propre» ne peuvent pas être vendues séparément, l'immeuble sera considéré comme un immeuble de placement uniquement si Belfius en détient une partie insignifiante pour son propre usage.

Les immeubles de placement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et pertes éventuelles de valeurs cumulées. Les immeubles de placement sont amortis linéairement sur leur durée de vie utile. L'amortissement des immeubles et des autres actifs donnés en location simple sont enregistrés dans la rubrique XI. «Autres charges». Belfius transférera un bien immobilier vers ou depuis un immeuble de placement lorsqu'il existe des preuves d'un changement d'utilisation.

11. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée si, et seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs attendus de l'actif iront à Belfius (en utilisant des hypothèses raisonnables et justifiables) et si le coût d'acquisition de l'actif peut être évalué de façon fiable.

Au sein de Belfius, les immobilisations incorporelles comprennent principalement:

(a) Coûts développement en interne; et

(b) Les logiciels acquis.

Les coûts associés à la maintenance des logiciels informatiques sont comptabilisés en charges s'ils sont encourus. Cependant, les dépenses qui ont pour effet d'améliorer la qualité d'un logiciel ou de prolonger sa durée de vie de plus d'un an, s'ajoutent au coût initial du logiciel. Les coûts de développement internes comptabilisés à l'actif, sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile à partir du moment où le logiciel développé est effectivement utilisable.

Un portefeuille clients acquis est amorti linéairement sur la durée attendue du portefeuille en tenant compte de la perte de clients attendue du portefeuille clients. Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié, font partie du coût de cet actif et sont capitalisés. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés comme une charge de l'exercice.

Les immobilisations incorporelles (autres que les écarts d'acquisition) font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié. Lorsque la valeur nette comptable de l'immobilisation figurant au bilan est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, une perte de valeur est constatée et la valeur au bilan de cette immobilisation est ramenée à son montant recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie correspond au plus élevé d'une part de sa juste valeur diminuée des coûts de cession et d'autre part de sa valeur d'utilité. Lorsque la valeur recouvrable d'un actif ne peut être constatée individuellement, Belfius détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie ou du groupe d'unités génératrices de trésorerie auquel l'actif appartient.

Après la constatation d'une dépréciation, la charge d'amortissements de l'actif doit être ajustée pour les périodes futures, afin que la valeur comptable révisée de l'actif, diminuée de sa valeur résiduelle (le cas échéant), puisse être répartie de façon systématique sur sa durée d'utilité restant à courir. Les plus ou moins-values de cession des immobilisations incorporelles sont déterminées par référence à leur valeur comptable et sont enregistrées à la rubrique VI. «Résultat net sur investissements et obligations».

12. ÉCARTS D'ACQUISITION

12.1. Évaluation de l'écart d'acquisition

L'écart d'acquisition est un actif représentant les avantages économiques futurs découlant d'autres actifs acquis lors d'un regroupement d'entreprises qui ne peuvent être identifiés individuellement et comptabilisés séparément.

Les écarts d'acquisition sont évalués comme la différence entre:

· La somme des éléments suivants:
- Le montant de la contrepartie transférée;
- Le montant des éventuelles participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise;
- La juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (le cas échéant).

· Moins la juste valeur, déterminée à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Si, après réévaluation, cette différence est négative («badwill»), elle est immédiatement comptabilisée en compte de résultats en tant que plus-value d'achat.

12.2. Dépréciation des écarts d'acquisition

La valeur comptable de l'écart d'acquisition est revue à la fin de l'exercice. Aux fins de ce test de dépréciation, Belfius alloue les écarts d'acquisition à des unités génératrices de trésorerie ou à des groupes de ces unités.

Lorsque des circonstances ou des événements indiquent une incertitude quant à la valeur comptable, l'écart d'acquisition est déprécié lorsque la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie ou du groupe de ces unités auquel il a été alloué est inférieure à la valeur comptable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité. La «valeur d'utilité» est la somme des flux de trésorerie futurs qui devraient provenir d'une unité génératrice de trésorerie. Les flux de trésorerie attendus pris en compte par Belfius sont ceux du budget financier approuvé par la direction.

Le calcul de la «valeur d'utilité» doit également refléter la valeur temps de l'argent (taux d'intérêt sans risque actuel) corrigée du prix en fonction de l'incertitude inhérente à l'actif. Cela se reflète dans le taux d'actualisation.

13. ACTIFS NON COURANTS (GROUPE DESTINÉ À ÊTRE CÉDÉ) DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est classifié comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est principalement réalisée dans le cadre d'une opération de vente et non par son utilisation continue.

Belfius évalue un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) détenu en vue de la vente à la valeur la plus faible de sa valeur comptable et de sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Les actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) détenus en vue de la vente sont présentés séparément dans le bilan, sans retraitement pour les périodes précédentes. Dès que ces actifs (ou un groupe destiné à être cédé) sont classés comme destinés à la vente, ils ne sont plus amortis.

Une activité abandonnée est définie comme une composante d'une entité qui a été cédée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui représente une ligne d'activité principale ou un secteur d'activité géographique distinct. Le bénéfice ou la perte après impôt des activités abandonnées est présenté dans une rubrique distincte du compte de résultats.

14. CONTRATS DE LOCATION

15.1. Belfius est locataire

Belfius conclut principalement des contrats de location pour la location d'équipements ou de biens immobiliers. En tant que locataire, Belfius comptabilise les contrats de location comme un actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation et un passif correspondant à la date à laquelle l'actif loué est à la disposition du locataire. Les actifs et passifs découlant d'un contrat de location sont initialement évalués sur la base de la valeur actualisée.

Les dettes de location comprennent la valeur actualisée nette des paiements de loyers suivants:

· Les paiements fixes (y compris les paiements fixes en substance), déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir;

· Les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux;

· Les sommes que le locataire devrait payer au titre de la valeur résiduelle des garanties données;

· Le prix d'exercice de toute option d'achat que le locataire a la certitude raisonnable d'exercer; et

· Les pénalités exigées en cas de résiliation anticipée du contrat de location, si la durée du contrat de location prend en compte l'exercice par le locataire de l'option de résiliation anticipée du contrat de location.

Les paiements de location sont actualisés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location, si ce taux peut être facilement déterminé. Si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, le locataire doit utiliser son taux d'emprunt marginal. Les dettes de location ne sont pas présentées séparément, mais sont incluses à la ligne «IV.A Titres de créance émis et autres passifs financiers - évalués au coût amorti» dans le bilan. Chaque paiement de loyer est réparti entre le passif et le coût financier. Le coût financier est imputé au résultat sur la durée de location sur le solde restant dû du passif locatif de chaque période.

Le coût de l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation doit comprendre:

- Le montant de l'évaluation initiale du passif locatif;
- Le montant des loyers versés à la date de prise d'effet ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus;
- Le cas échéant, les coûts directs initiaux engagés par le locataire; et
- Les coûts que le locataire devra engager lors du démantèlement et de l'enlèvement de l'actif sous-jacent, et lors de la restauration du site sur lequel il est situé.

Les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation sont amortis linéairement sur la durée d'utilité de cet actif, ou la durée du contrat de location s'il est antérieur.

Les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation sont inclus dans la même ligne «IX. Immobilisations corporelles» que celle dans laquelle les actifs sous-jacents correspondants seraient présentés s'ils étaient détenus. Les paiements associés aux contrats de location à court terme et les contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur sont comptabilisés linéairement au titre de charges dans le compte de résultats.

14.2. Belfius est bailleur

Belfius conclut des contrats de location simple et des contrats de location-financement. Les produits provenant de contrats de location simple sont comptabilisés dans le compte de résultats de manière linéaire sur la durée du contrat de location. L'actif sous-jacent est comptabilisé conformément aux règles d'évaluation applicables à ce type d'actif.

Pour les contrats de location-financement, Belfius comptabilise les «créances de location» pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location, qui peut être différent de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation. Les produits d'intérêts sont comptabilisés sur la durée du contrat de location en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location.

15. IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE

Si Belfius conclut qu'il n'est pas probable que l'administration fiscale acceptera le traitement fiscal incertain pour les impôts courants et différés, Belfius doit refléter l'incidence de cette incertitude dans la détermination du bénéfice imposable (ou de la perte) ou la base fiscale.

15.1. Taxe actuelle

L'impôt pour la période en cours et les périodes précédentes doit, dans la mesure où il n'a pas été payé, être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre des périodes en cours et des exercices précédents dépasse le montant dû pour ces périodes, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif. Les conséquences fiscales des dividendes sont comptabilisées en résultat, dans les autres éléments du résultat global ou dans les fonds propres, en fonction de la rubrique dans laquelle ont été comptabilisés les transactions ou événements passés qui ont généré le bénéfice distribuable.

15.2. Impôt différé

Un impôt différé est comptabilisé intégralement, selon la méthode du bilan, sur les différences temporaires entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers. Les impôts différés doivent être évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Les actifs d'impôts différés sur les différences temporaires déductibles et les reports de pertes fiscales sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera

disponible et que les différences temporaires et les pertes fiscales peuvent être utilisées.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé sur les différences temporaires imposables résultant de participations dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises, dans la mesure où Belfius est en mesure de contrôler le moment de la reprise de la différence temporaire et il est probable que la différence ne s'inversera pas l'avenir prévisible.

Les impôts différés liés à l'évaluation à la juste valeur d'actifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat global de couvertures de flux de trésorerie, ainsi que d'autres transactions comptabilisées directement dans les capitaux propres, sont également crédités ou imputés directement aux capitaux propres.

16. AVANTAGES AU PERSONNEL

16.1. Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont presté les services correspondants. Ceux-ci sont évalués sur une base non actualisée et comptabilisés en charges.

16.2. Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les prestations de retraite (annuité ou sommes versées à la retraite) et les autres avantages postérieurs à l'emploi comme l'assistance médicale accordés après l'achèvement de l'emploi.

16.2.1. Régimes à prestations définies (Defined Benefit Plan)

Les obligations au titre des avantages du personnel sont évaluées à la valeur actualisée des flux de paiements futurs estimés en fonction du taux d'actualisation déterminé par référence aux rendements du marché pour les obligations de sociétés de haute qualité avec une durée qui correspond à la durée des obligations liées. Lorsqu'il n'y a pas de marché large pour ce type d'obligations, il faut se référer aux taux de rendement du marché des obligations d'État. La technique d'évaluation des dépenses de pension prend en compte des hypothèses actuarielles comprenant à la fois des hypothèses démographiques et financières telles que le taux d'inflation, l'augmentation des salaires.

Le montant comptabilisé au bilan du régime à prestations définies correspond à la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies (selon la méthode des unités de crédit projetées) et la juste valeur des actifs des régimes. Ce montant peut être présenté comme un passif ou un actif.

En cas d'actif net, le montant reconnu est limité au plafond de l'actif, qui correspond à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles pour Belfius sous la forme de remboursements du plan ou des diminutions de ses cotisations futures du plan.

Les réévaluations du passif (actif) net au titre des prestations définies sont reconnues dans les autres éléments du résultat global et ne sont jamais reclassées en résultat. Les réévaluations résultent de modifications des hypothèses démographiques et financières, des ajustements d'expérience, du rendement des actifs du régime et de toute modification de l'effet du plafond des actifs.

16.2.2. Régimes à cotisations définies (Defined Contribution Plan)

Les contributions de Belfius aux régimes à cotisations définies sont comptabilisées dans le résultat de l'exercice auquel elles se rapportent. En raison du taux légal de rendement minimum garanti imposé par l'État Belge, les régimes belges à cotisations définies sont considérés pour IAS 19 comme des régimes à prestations définies selon IAS 19 et présentés comme tels.

Compte tenu des changements de législation à la fin de 2015 (c'est-à-dire, le fait que le rendement minimum garanti sur les cotisations de l'employeur et des salariés ait diminué respectivement de 3,25% et 3,75% à 1,75%), la valorisation de l'obligation des régimes belges à cotisations définies est fondée sur la méthode utilisée pour les régimes à prestations définies, à savoir la méthode des Unités de Crédit Projetées.

16.3. Autres avantages à long terme

Un avantage est classé comme un autre avantage à long terme lorsque le paiement intégral n'est pas attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel le membre du personnel a rendu les services correspondants. Ces avantages comprennent essentiellement des provisions pour les primes de jubilé et les primes que les employés reçoivent après l'achèvement de périodes de service déterminées.

En raison du degré d'incertitude moindre par rapport aux avantages postérieurs à l'emploi, une méthode simplifiée, basée sur des calculs actuariels, est nécessaire pour comptabiliser et mesurer les primes de jubilés et les autres avantages à long terme. Une provision est constituée pour l'obligation estimée en raison des services rendus par les employés jusqu'à la date de clôture et les réévaluations sont reconnues dans le compte de résultats.

16.4. Les indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités de cessation d'emploi résultent soit de la décision de Belfius de mettre fin à l'emploi du membre du personnel avant la date normale de départ à la retraite, soit de la décision d'un employé d'accepter des indemnités offertes par Belfius en échange de la cessation de son emploi. Tout avantage qui requiert des services futurs n'est pas considéré comme une indemnité de cessation d'emploi.

Une provision pour indemnité de cessation d'emploi est reconnue au plus tôt à la date de comptabilisation des coûts de restructuration et, d'autre part, à la date à laquelle Belfius ne peut plus retirer son offre d'indemnités.

17. PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Les provisions pour risques et charges regroupent principalement les provisions pour litiges, pour restructuration, et pour engagements de crédit. Les

provisions sont évaluées à la valeur actualisée de la meilleure estimation des dépenses nécessaires au règlement de l'obligation. Le taux d'actualisation est le taux avant impôt qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent.

Les provisions doivent être comptabilisées lorsque:
· Belfius a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé;

· Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation; et

· Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sur engagements de crédits et les garanties financières non évaluées à la juste valeur sont comptabilisées en cas d'incertitude quant à la solvabilité de la contrepartie. Voir point 6.5. «Dépréciation d'instruments» financiers».

À moins que la probabilité d'une sortie de ressources représentant des avantages économiques soit faible, un passif éventuel donne lieu à la fourniture d'informations.
Un passif éventuel est évalué de façon continue, afin de déterminer si une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques est devenue probable. S'il devient probable qu'une sortie d'avantages économiques soit requise pour un élément précédemment traité comme un passif éventuel, une provision est comptabilisée durant l'exercice financier au cours duquel le changement de probabilité intervient (excepté dans les cas extrêmement rares où aucune estimation fiable ne peut être faite).

18. PRÉLÈVEMENTS

Les prélèvements sont des sorties de ressources représentant les avantages économiques imposés par les gouvernements aux entités visées par la législation (c'est-à-dire lois et/ou règlements), autres que les impôts sur le revenu, les amendes ou autres pénalités imposées pour violation de la législation.

Belfius comptabilise un passif lorsque l'événement générateur d'obligation se produit. Tous les prélèvements sont intégralement pris en charge (pas de comptabilité d'engagement permis) à la ligne XI. «Autres charges» et les montants correspondants dus sont comptabilisés à la ligne XII. «Autres passifs».

19. CAPITAL

Belfius comptabilise ses dividendes sur actions ordinaires en dette au cours de la période où ses dividendes ont été annoncés. Les dividendes de l'exercice, qui sont annoncés postérieurement à la date de clôture, sont mentionnés dans la note «Evénements postérieurs à la clôture».

20. PREMIERE APPLICATION DE LA NORME IFRS 17

Introduction

En mai 2017, l'IASB a publié la norme IFRS 17 Contrats d'assurance. La norme IFRS 17 remplace la norme IFRS 4 Contrats d'assurance, une norme provisoire s'appuyant sur les pratiques comptables existantes avec quelques exigences spécifiques. En juin 2020, l'IASB a publié des amendements à la norme IFRS 17 telle que publiée en mai 2017, sans toutefois affecter les principes fondamentaux de celle-ci. La norme IFRS 17 fournit un modèle complet pour la comptabilisation des contrats d'assurance, couvrant tous les aspects comptables pertinents. Le modèle principal de la norme IFRS 17 est la méthode de comptabilisation générale (également appelé Approche Modulaire, BBA), complété par une méthode spécifique pour les contrats d'assurance avec participation directe (l'Approche des Frais Variables, VFA) et une méthode simplifiée (l'Approche de la Répartition des Primes, PAA) principalement pour les contrats de courte durée.

En novembre 2021, l'Union européenne a publié un règlement ratifiant la norme IFRS 17 Contrats d'assurance. La version ratifiée inclus les amendements apportés à la version originale d'IFRS 17 ainsi que l'option d'exemption de l'exigence de constitution de cohortes annuelles pour certains types de contrats d'assurance. Belfius n'utilisera pas l'exemption facultative proposée par l'Union européenne.

Principaux impacts de la norme IFRS 17

Belfius a évalué l'impact que la première application de la norme IFRS 17 aura sur ses états financiers consolidés. Sur base des évaluations réalisées, l'impact sur le total des fonds propres de Belfius au 1er janvier 2022 s'élève à :

Impact sur les fonds propres - 1er Janvier 2023[1] (en millions d'EUR)	**Total**	**Bénéfices non répartis**	**OCI**
FONDS PROPRES TOTAUX AU 31 DÉCEMBRE 2022 (IFRS 4)	**11 493**		
Contrats Vie	(1 558)	(531)	(1 027)
Contrats Non-Vie et contrats de réassurance détenus	132	183	(51)
Reclassements	275	0	275
IMPACT DE L'ADOPTION D'IFRS 17	(1 152)	(348)	(803)
FONDS PROPRES TOTAUX AU 1er JANVIER 2023 (IFRS 17)	**10 341**		
Impact proforma de la norme IFRS 9 au 1er janvier 2023[2]	873	0	873
IMPACT TOTAL INCLUANT L'IMPACT PROFORMA D'IFRS 9	(279)	(348)	70
FONDS PROPRES TOTAUX AU 1er JANVIER 2023 (IFRS 17 et IFRS 9 PRO FORMA)	**10 062**		

(1) Après impôts différés.
(2) Réévaluation des modèles économiques des actifs financiers sous-jacents sous la norme IFRS 9 (principalement des prêts et obligations) au 1er janvier 2023 («collecte de flux contractuels (HTC)» à «collecte des flux contractuels et revente (HTCS)» – impacts proforma au 1er janvier 2022 pris en compte.

Une diminution de la valeur nette des actifs de Belfius Assurances à EUR 1.152 millions peut être constatée principalement en raison de la valorisation de la meilleure estimation (Best Estimate) aux taux de fin 2021 et de l'introduction d'éléments spécifiques à la norme IFRS 17 tels que RA (ajustement au titre du risque non financier) et CSM (marge sur services contractuels). Cet impact négatif est partiellement compensé par la réévaluation proforma des modèles économiques des actifs financiers de la norme IFRS 9, entrainant une augmentation de EUR 873 millions des autres éléments du résultat global. Il convient de noter que la réévaluation des modèles économiques a uniquement été effectuée au 1er janvier 2023 (voir section «Réévaluation du modèle économique des actifs financiers de la norme IFRS 9 (dû à l'application de la norme IFRS 17)») et le tableau ci-dessus montre l'impact pro forma de la réévaluation des modèles économiques au 1er janvier 2022.

Suite à la diminution de la valeur nette des actifs de Belfius Assurances, un impact peut être constaté sur le ratio CET1 du groupe Belfius étant donné que Belfius Assurances est consolidé avec la méthode de la mise en équivalence en vertu du Compromis danois (nous nous référons au chapitre Gestion du capital dans le rapport de gestion pour davantage d'informations).

La diminution des fonds propres de EUR 0,2 milliard est partiellement compensée par une diminution des actifs à risques pondérés de EUR 0,9 milliard; résultant en une diminution de 12 points de base du ratio CET1. Il convient de noter que cet impact tient compte de la réévaluation proforma des modèles économiques sous IFRS 9.

Il convient de noter qu'il n'y a aucun impact sur le ratio de Solvabilité II de Belfius Insurance.

Tableaux de transition d'IFRS 4 à IFRS 17
Agencement révisé du bilan

Dans le cadre de l'implémentation de la norme IFRS 17, Belfius a décidé de mettre à jour l'agencement du bilan de sorte que celui-ci soit aligné avec les exigences d'IFRS 17. Par conséquent, en tant que première étape dans le processus de Première Application d'IFRS 17, une reclassification est faite entre le précédent agencement du bilan utilisé sous la norme IFRS 4 et le nouvel agencement adopté sous IFRS 17. Sur le bilan, certains postes ont donc été renommés pour mieux refléter la terminologie d'IFRS 17 et d'autres postes ont été déplacés.

Présentation du bilan financier au 31/12/2021 avec le nouvel agencement d'IFRS 17:

Agencement IFRS 4 tel que publié au 31/12/2021 (en millions d'EUR)		Mouvement	Agencement IFRS 17 au 31/12/2021 (en millions d'EUR)	
ACTIFS				
I. Caisse et avoirs auprès des banques centrales	31 640		I. Caisse et avoirs auprès des banques centrales	31 640
II. Prêts et créances sur établissements de crédit	10 411		II. Prêts et créances sur établissements de crédit	10 411
A Évalués au coût amorti	10 411		A Évalués au coût amorti	10 411
III. Prêts et créances	102 679		III.Prêts et créances	102 679
A Évalués au coût amorti	101 541		A Évalués au coût amorti	101 541
B Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	99		B Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	99
C Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	1 039		C Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	1 039
IV. Dettes représentées par un titre et instruments fonds propres	27 195		IV. Dettes représentées par un titre et instruments fonds propres	31 441
A Évalués au coût amorti	20 840		A Évalués au coût amorti	20 840
B Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	4 959		B Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	4 959
C Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	1 396		C Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	1 396
V. Produits liés aux fonds de placement activités d'assurance	4 246	0 [A]	D Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net - Unit linked	4 246
VI. Dérivés	8 909		V. Dérivés	8 909
VII. Gain/perte sur élément couvert dans une relation de portfolio hedge pour risque de taux	3 652		VI. Gain/perte sur élément couvert dans une relation de portfolio hedge pour risque de taux	3 652
			VII. Actifs de contrats d'assurance/de réassurance	131
			A Actifs de contrats d'assurance	0
		131 [B]	B Actifs de contrats de réassurance	131
VIII. Investissements dans des sociétés mises en équivalence	96		VIII. Investissements dans des sociétés mises en équivalence	96
IX. Immobilisations corporelles	1 614		IX. Immobilisations corporelles	1 614
A Immobilisations corporelles usage	1 003		A Immobilisations corporelles usage	1 003
B Immobilisations corporelles immeubles de placement	611		B Immobilisations corporelles immeubles de placement	611
X. Immobilisations incorporelles	215		X. Immobilisations incorporelles	215
XI. Écarts d'acquisition	104		XI. Écarts d'acquisition	104
XII. Actifs fiscaux	356		XII. Actifs fiscaux	356
A Actifs fiscaux courants	27		A Actifs fiscaux courants	27
B Actifs fiscaux différés	329		B Actifs fiscaux différés	329
XIII. Provisions techniques relatives aux activités d'assurance - part des réassureurs	131	(131) [B]		
XIV. Autres actifs	876		XIII. Autres actifs	876
XV. Actifs non courants (groupe d'actifs destiné à être cédé) détenus en vue de la vente et activités abandonnées	27		XIV. Actifs non courants (groupe d'actifs destiné à être cédé) détenus en vue de la vente et activités abandonnées	27
TOTAL DE L'ACTIF	192 151		TOTAL DE L'ACTIF	192 151

Agencement IFRS 4 tel que publié au 31/12/2021 (en millions d'EUR)		Mouvement	Agencement IFRS 17 au 31/12/2021 (en millions d'EUR)	
DETTES				
I. Caisse et avoirs des banques centrales	15 418		I. Caisse et avoirs des banques centrales	15 418
II. Dettes envers et dépôts des établissements de crédit	3 591		II. Dettes envers et dépôts des établissements de crédit	3 591
A Évalués au coût amorti	3 591		A Évalués au coût amorti	3 591
III. Dettes et dépôts	104 404		III. Dettes et dépôts	104 404
A Évalués au coût amorti	104 355		A Évalués au coût amorti	104 355
B Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	49		B Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	49
IV. Titres de créance émis et autres passifs financiers	23 145		IV. Titres de créance émis et autres passifs financiers	27 391
A Évalués au coût amorti	15 117		A Évalués au coût amorti	15 117
B Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	8 029		B Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	8 029
V. Produits liés aux fonds de placement activité d'assurance	4 246	0 [A]	C Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net - Unit Linked	4 246
VI. Dérivés	14 019		V. Dérivés	14 019
VII. Gain/perte sur élément couvert dans une relation de portfolio hedge pour risque de taux	46		VI. Gain/perte sur élément couvert dans une relation de portfolio hedge pour risque de taux	46
VIII. Provisions pour activités d'assurance	12 191	0 [C]	VII. Passifs de contrats d'assurance/réassurance	12 191
			A Passifs de contrats d'assurance	12 191
IX. Provisions et passifs éventuels	529		VIII. Provisions et passifs éventuels	529
X. Dettes subordonnées	1 643		IX. Dettes subordonnées	1 643
A Évaluées au coût amorti	1 643		A Évaluées au coût amorti	1 643
XI. Dettes fiscales	49		X. Dettes fiscales	49
A Dettes fiscales courantes	42		A Dettes fiscales courantes	42
B Dettes fiscales différées	8		B Dettes fiscales différées	8
XII. Autres passifs	1 377		XI. Autres passifs	1 377
XIII. Passifs inclus dans un groupe destiné à être cédé et activités abandonnées	0		XII. Passifs inclus dans un groupe destiné à être cédé et activités abandonnées	0
TOTAL DES DETTES	180 658		TOTAL DES DETTES	180 658

Agencement IFRS 4 tel que publié au 31/12/2021 (en millions d'EUR)		Mouvement	Agencement IFRS 17 au 31/12/2021 (en millions d'EUR)	
FONDS PROPRES				
XIV. Capital souscrit	3 458		XIII. Capital souscrit	3 458
XV. Primes d'émission et d'apport	209		XIV. Primes d'émission et d'apport	209
XVII. Réserves et résultat reporté & XVIII. Résultat net de la période	6 893		XVII. Réserves et résultat reporté & XVIII. Résultat net de la période	6 893
XVII. Réserves et résultat reporté	5 958		XVI. Réserves et résultat reporté	5 958
XVIII. Résultat net de la période	935		XVII. Résultat net de la période	935
FONDS PROPRES DE BASE	10 560		FONDS PROPRES DE BASE	10 560
XIX. Fluctuations de la juste valeur des instruments de dettes évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	109		XVIII. Fluctuations de la juste valeur des instruments de dettes évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	109
XX. Fluctuations de la juste valeur des instruments fonds propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	179		XIX. Fluctuations de la juste valeur des instruments fonds propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	179
XXII. Fluctuations de la juste valeur des dérivés de couvertures de flux de trésorerie	-98		XXI. Fluctuations de la juste valeur des dérivés de couvertures de flux de trésorerie	-98
XXIII. Réévaluation des plans de pension	132		XXII. Réévaluation des plans de pension	132
XXIV. Éléments de participation discrétionnaire des contrats d'assurance	81	0 [D]	XXIII. Résultat financier d'assurance/réassurance total comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	81
GAINS OU PERTES NON COMPTABILISÉS DANS LE COMPTE DE RÉSULTATS	403		GAINS OU PERTES NON COMPTABILISÉS DANS LE COMPTE DE RÉSULTATS	403
FONDS PROPRES DU GROUPE	10 963		FONDS PROPRES DU GROUPE	10 963
XXVI. Instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1	497		XXV. Instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1	497
XXVII. Participations ne donnant pas le contrôle	33		XXVI. Participations ne donnant pas le contrôle	33
FONDS PROPRES TOTAUX	11 493		FONDS PROPRES TOTAUX	11 493
TOTAL DU PASSIF	192 151		TOTAL DU PASSIF	192 151

Belfius a procédé aux reclassifications suivantes dans le cadre du nouvel agencement du bilan:

Référence dans la table de transition	
A	Les produits de la Branche 23 (actifs et passifs) ne sont plus présentés dans des sections distinctes mais deviennent des sous-sections des instruments de dette émis et autres actifs et passifs financiers DE - Produits liés aux fonds de placement activité d'assurance (actifs et passifs) VERS - Instruments de dette émis et autres passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net – Unit linked
B	Reclassification de la provision de réassurance DE - Provisions techniques relatives aux activités d'assurance - part des réassureurs VERS - Actif de contrats de réassurance
C	Reclassification des provisions d'assurance DE - Provisions pour activités d'assurance VERS - Passifs de contrats d'assurance
D	Éléments de participation discrétionnaire des contrats d'assurance transférés dans un nouveau poste Résultat financier d'assurance/réassurance total comptabilisé dans les autres éléments du résultat global DE - Éléments de participation discrétionnaire des contrats d'assurance VERS - Résultat financier d'assurance/réassurance total comptabilisé dans les autres éléments du résultat global

Application de la norme IFRS 17

Le passage de la norme IFRS 4 à la norme IFRS 17 commence à partir du nouvel agencement du bilan tel que présenté dans les points précédents. A partir de là, la transition se fait en 3 étapes principales :

1. Reclassification de certains soldes sur base des nouvelles exigences d'IFRS 17;
2. Remplacement des réserves Vie IFRS 4 par des nouvelles réserves calculées selon les exigences d'IFRS 17 ;
3. Remplacement des réserves Non-Vie et de réassurance IFRS 4 par des nouvelles réserves calculées selon les exigences d'IFRS 17.

À la date de transition, Belfius a identifié, comptabilisé et évalué ses affaires en cours comme si la norme IFRS 17 avait toujours été appliquée. Belfius a également décomptabilisé les soldes précédemment déclarés qui n'auraient pas existé si la norme IFRS 17 avait toujours été appliquée. Toute différence nette qui en résulte est comptabilisée en capitaux propres.

La norme IFRS 17 exige une application rétrospective de ses exigences sauf si cela est impossible dans la pratique, auquel cas une application rétrospective modifiée ou une approche fondée sur la juste valeur doit être appliquée. Belfius a déterminé les approches de transition au niveau des groupes de contrats de (ré)assurance.
Une quatrième étape montrant le changement des modèles économiques sous IFRS 9 est également incluse. Cela n'est toutefois pas encore indiqué dans le cadre du tableau de transition principal étant donné que le changement de modèles économiques ne peut être effectué qu'à partir du 1er janvier 2023, alors que l'IFRS 17 FTA est effectué à partir du 1er janvier 2022. Nous nous référons au tableau «Transition du bilan financier du 31/12/2022 au bilan financier du 01/01/2023 incluant la réévaluation des modèles économiques d'IFRS 9 des actifs financiers».

1. Reclassification des soldes
Certains soldes étaient présentés séparément en vertu de la norme IFRS 4, mais sont à présent traités différemment en vertu de la norme IFRS 17. Par conséquent, certains soldes ne sont plus présentés séparément au bilan, car IFRS 17 prescrit une approche différente.

Par exemple, les avances sur les polices d'assurance sont classés sous le poste «prêts et avances» et sont évalués au coût amorti sous IFRS 4. Toutefois, sous la norme IFRS 17, les avances sur les polices d'assurance sont considérées comme faisant partie des flux de trésorerie des contrats d'assurance et doivent donc être classées comme faisant partie des passifs d'assurance. Comme cette étape est purement une reclassification de soldes, le total des transferts sera égal à zéro.

Les reclassifications sont effectuées aux valeurs comptables d'IFRS 4. Une fois reclassifiées, les valeurs font partie des recalculs comme expliqué aux étapes 2 et 3 ci-dessous. Toutes les différences sont ensuite traitées comme décrit dans ces étapes.

2. Calcul des passifs d'assurance Vie sous IFRS 17
Au cours de cette étape, les réserves Vie sont recalculées selon les exigence d'IFRS 17. La différence entre les réserves Vie sous IFRS 4 et les nouvelles réserves calculées sous IFRS 17 est comptabilisée en fonds propres. Cet impact est soit comptabilisé dans les bénéfices non répartis soit dans les autres éléments du résultat global.

Pour ses contrats d'assurance Vie émis, Belfius a appliqué l'approche rétrospective complète pour les contrats d'assurance souscrits à partir de l'année 2018. Pour les groupes de contrats d'assurance liés aux années de souscription plus anciennes, l'approche rétrospective complète a été jugée impraticable en raison du manque de données historiques (p.ex., en raison de migrations de systèmes) ou de coûts et d'efforts excessifs pour obtenir les données. Par conséquent, Belfius a choisi d'appliquer l'approche fondée sur la juste valeur.

Dans le cadre de l'application de l'approche fondée sur la juste valeur, la marge sur services contractuels (CSM) ou l'élément de perte (LC) d'un groupe de contrats d'assurance est déterminé à la date de transition comme étant la différence entre la juste valeur, conformément à la norme IFRS 13, et le flux de trésorerie d'exécution (FCF) à cette date. Les flux de trésorerie pris en compte dans l'évaluation de la juste valeur sont conformes avec ceux qui se situent dans le périmètre du contrat. La valeur actuelle des flux de trésorerie d'exécution (PVFCF) prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur sera globalement conforme avec celle déterminée dans le cadre de l'évaluation des flux de trésorerie d'exécution (FCF). Toutefois, lors de l'évaluation de la juste valeur, Belfius a utilisé une approche dite de « Coût du Capital » pour inclure une prime de risque dans l'évaluation afin de refléter ce que les acteurs du marché exigeraient en compensation de l'incertitude inhérente aux flux de trésorerie. Les différents paramètres du « Coût du Capital » sont ainsi basés sur des observations de marché (ratio Solvabilité II cible de 175% et taux de coût du capital de 8%). En outre, Belfius a pris en compte dans l'évaluation de la juste valeur certains coûts qui ne sont pas directement attribuables à l'exécution des contrats (c'est-à-dire une approche du coût complet) ainsi que certains risques qui n'étaient pas reflétés dans le flux de trésorerie d'exécution (FCF) (par exemple le risque opérationnel).

À la date de transition, Belfius a déterminé rétrospectivement les montants cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global pour les produits financiers ou charges financières d'assurance pour les groupes de contrats d'assurance liés aux années de souscription postérieures à 2001. Pour les groupes de contrats d'assurance liés aux années de souscription antérieures, Belfius utilise les taux d'actualisation de la date de transition et le montant cumulé des produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés dans les autres éléments du résultat global est fixé à zéro. Pour ces groupes, Belfius utilise également l'exception autorisée en vertu de l'approche fondée sur la juste valeur qui permet de regrouper des contrats d'assurances émis à plus d'un an d'intervalle en un seul groupe, et ce, à des fins d'évaluation.

3. Calcul des passifs Non-Vie et des passifs de réassurance sous IFRS 17
Au cours de cette étape, les passifs Non-Vie et les passifs de réassurance sont recalculées selon les exigence d'IFRS 17. Les différences entre les réserves

Non-Vie et de réassurance sous IFRS 4 et les nouvelles réserves calculées sous IFRS 17 sont comptabilisées en fonds propres. Cet impact est soit comptabilisé dans les bénéfices non répartis soit dans les autres éléments du résultat global. Pour ses activités de souscription d'assurance Non-Vie ainsi que pour l'ensemble de ses contrats de réassurance détenus et en vigueur à la date de transition, Belfius a appliqué l'approche rétrospective complète, à l'exception des passifs au titre de sinistres survenus (LIC) Non-Vie.
Pour déterminer l'impact sur les autres éléments du résultat global pour les passifs au titre des sinistres survenus (LIC) Non-Vie, l'approche rétrospective modifiée a été utilisée pour toutes les années de sinistre, et ce, jusqu'en 1999. Pour les années de survenance antérieures à 1999, l'impact sur les autres éléments du résultat global a été fixé à zéro.

Transition du bilan financier du 31/12/2021 IFRS 4 au bilan financier du 01/01/2022 IFRS 17:

Agencement IFRS 17 au 31/12/2021 (en millions d'EUR)		Impacts de la transition à IFRS 17			IFRS 17 01/01/2022
		Reclassi-fications	Vie	Non-Vie & réassurance	
ACTIFS					
I. Caisse et avoirs auprès des banques centrales	31 640				31 640
II. Prêts et créances sur établissements de crédit	10 411				10 411
A Évalués au coût amorti	10 411				10 411
III. Prêts et créances	102 679	(94)			102 585
A Évalués au coût amorti	101 541	(94)[E]			101 447
B Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	99				99
C Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	1 039				1 039
IV. Dettes représentées par un titre et instruments fonds propres	31 441				31 441
A Évalués au coût amorti	20 840				20 840
B Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	4 959				4 959
C Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	1 396				1 396
D Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net - Unit linked	4 246				4 246
V. Dérivés	8 909				8 909
VI. Gain/perte sur élément couvert dans une relation de portfolio hedge pour risque de taux	3 652				3 652
VII. Actifs de contrats d'assurance/de réassurance	131			(22)	109
B Actifs de contrats de réassurance	131			(22)[Q]	109
VIII. Investissements dans des sociétés mises en équivalence	96				96
IX. Immobilisations corporelles	1 614				1 614
A Immobilisations corporelles usage propre	1 003				1 003
B Immobilisations corporelles immeubles de placement	611				611
X. Immobilisations incorporelles	215				215
XI. Écarts d'acquisition	104				104
XII. Actifs fiscaux	356	(75)	519	(44)	756
A Actifs fiscaux courants	27				27
B Actifs fiscaux différés	329	(75)[F]	519 [N]	(44)[R]	729
XIII. Autres actifs	876	(201)[G, H, I & J]	4 [U]		679
XIV. Actifs non courants (groupe d'actifs destiné à être cédé) détenus en vue de la vente et activités abandonnées	27				27
TOTAL DE L'ACTIF	192 151	(370)	523	(66)	192 238

Agencement IFRS 17 au 31/12/2021 (en millions d'EUR)		Impacts de la transition à IFRS 17			IFRS 17 01/01/2022
		Reclassi-fications	Vie	Non-Vie & réassurance	
DETTES					
I. Caisse et avoirs des banques centrales	15 418				15 418
II. Dettes envers et dépôts des établissements de crédit	3 591				3 591
A Évalués au coût amorti	3 591				3 591
III. Dettes et dépôts	104 404				104 404
A Évalués au coût amorti	104 355				104 355
B Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	49				49
IV. Titres de créance émis et autres passifs financiers	27 391				27 391
A Évalués au coût amorti	15 117				15 117
B Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	8 029				8 029
C Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net - Unit Linked	4 246				4 246
V. Dérivés	14 019				14 019
VI. Gain/perte sur élément couvert dans une relation de portfolio hedge pour risque de taux	46				46
VII. Passifs de contrats d'assurance/réassurance	12 191	-559	2 084	-198	13 518
A Passifs de contrats d'assurance	12 191	-559[E, G, J, K &]	2 084[O]	-198[S]	13 518
VIII. Provisions et passifs éventuels	529		-4		526
IX. Dettes subordonnées	1 643				1 643
A Évaluées au coût amorti	1 643				1 643
X. Dettes fiscales	49	-1			48
A Dettes fiscales courantes	42				42
B Dettes fiscales différées	8	-1[F]			6
XI. Autres passifs	1 377	-85[H, I & K]	1		1 293
XII. Passifs inclus dans un groupe destiné à être cédé et activités abandonnées	0				0
TOTAL DES DETTES	180 658	(645)	2 081	(198)	181 896

FONDS PROPRES					
XIII. Capital souscrit	3 458				3 458
XIV. Primes d'émission et d'apport	209				209
XVII. Réserves et résultat reporté & XVIII. Résultat net de la période	6 893		(531)[P]	183 [T]	6 545
FONDS PROPRES DE BASE	10 560		(531)	183	10 212
XVIII. Fluctuations de la juste valeur des instruments de dettes évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	109	193 [L & M]			302
XIX. Fluctuations de la juste valeur des instruments fonds propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	179	162 [L & M]			341
XXI. Fluctuations de la juste valeur des dérivés de couvertures de flux de trésorerie	(98)				(98)
XXII. Réévaluation des plans de pension	132				132
XXIII. Résultat financier d'assurance/réassurance total comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	81	(81)[L]	(1 027)[P]	(51)[T]	(1 078)
GAINS OU PERTES NON COMPTABILISÉS DANS LE COMPTE DE RÉSULTATS	403	275	(1 027)	(51)	(400)
FONDS PROPRES DU GROUPE	10 963	275	(1 558)	132	9 812
XXV. Instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1	497				**497**
XXVI. Participations ne donnant pas le contrôle	33				**33**
FONDS PROPRES TOTAUX	11 493	275	(1 558)	132	10 341
TOTAL DU PASSIF	192 151	(370)	523	(66)	192 238

Reclassification des soldes

Les reclassifications suivantes ont été faites:

Référence dans le tableau de transition	
E	Les avances sur les polices d'assurance reclassées d'un poste de l'actif vers une réserve d'assurance Vie DE - Prêts et créances évalués au coût amorti VERS - Passifs de contrats d'assurance Les avances sur les polices d'assurance sont considérées comme des éléments d'investissement et font partie des flux de trésorerie lors de la détermination du passif au titre de la couverture restante (LRC). Ils ne sont donc plus comptabilisés dans les Prêts et avances et sont à présent inclus dans les passifs au titre des couvertures restantes (LRC) des contrats d'assurance Vie.
F	Impact fiscal différé des reclassifications Ce montant représente l'impact fiscal différé des reclassifications.
G	3 éléments différents sont reclassifiés d'un poste d'actif vers les passifs de contrats d'assurance Vie et Non-Vie 1. Sinistres récupérables (Non-Vie) 2. Créances sur assurés (Non-Vie) 3. Créances sur assurés (Vie) DE - Autres actifs VERS - Passifs de contrats d'assurance 1. Les sinistres récupérables sont comptabilisés comme une créance distincte sous IFRS 4 mais font partie du passif au titre des sinistres survenus (LIC) Non-Vie sous IFRS 17. 2. Les créances sur assurés Non-Vie sont comptabilisés comme une créance distincte sous IFRS 4 mais font partie du passif au titre de la couverture restante (LRC) Non-Vie sous IFRS 17. 3. Les créances sur assurés Vie sont comptabilisés comme une créance distincte sous IFRS 4 mais font partie du passif au titre de la couverture restante (LRC) Vie sous IFRS 17.
H	Élimination des sûretés de réassurance déposées et reçues ÉLIMINÉES DE - Autres actifs - Autres passifs Les sûretés réelles de réassurance sont présentées dans les postes autres actifs et autres passifs sous IFRS 4. Ces sûretés ne sont pas considérées comme des éléments d'IFRS 17 et sont donc considérées comme des éléments hors bilan. Par conséquent, les sûretés sont supprimées de ces deux postes.
I	Reclassification des montants comptabilisés en tant que montants négatifs dans les autres actifs vers les autres passifs DE - Autres actifs VERS - Autres passifs Plusieurs comptes sont comptabilisés dans les autres actifs sous IFRS 4, même s'il s'agit de comptes qui présentent généralement des soldes créditeurs. Ces comptes ont été reclassés dans les autres passifs pour mieux refléter l'impact de ces comptes.
J	Reclassification des comptes d'impôts spécifiques des réserves techniques vers les autres actifs DE - Provisions pour activités d'assurance VERS - Autres actifs A la suite de la reclassification de plusieurs soldes dans et hors des passifs d'assurance, les comptes d'impôts y afférents doivent également être reclassifiés. Ce mouvement montre les comptes relatifs aux impôts qui n'entrent pas dans le champ d'application d'IFRS 17 et qui sont donc reclassifiés en autres actifs.
K	Les frais d'acquisition à payer sont reclassifiés d'un poste du passif distinct vers les passifs de contrats d'assurance Vie et Non-Vie DE - Autres passifs VERS - Passifs de contrats d'assurance Les frais d'acquisition des contrats Vie font partie des flux de trésorerie dans le cadre du calcul du passif au titre de la couverture restante (LRC) Vie et ne doivent plus être présentés comme des passifs distincts. De manière similaire, les frais d'acquisition des contrats Non-Vie font partie des flux de trésorerie dans le cadre du calcul du passif au titre de la couverture restante (LRC) Non-Vie et ne doivent plus être présentés comme des passifs distincts comme c'est le cas sous IFRS 4.
L	La réserve pour participation bénéficiaire d'IFRS 4 est reclassée dans les réserves des autres éléments du résultat global DE

	- Élément financier total d'assurance/réassurance comptabilisé dans les autres éléments du résultat global VERS - Fluctuations de la juste valeur des instruments de dettes évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global - Fluctuations de la juste valeur des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global La participation bénéficiaire future est comptabilisée en tant que réserve distincte sous IFRS 4. Cette réserve est constituée par le reclassement des plus-values latentes vers la réserve DPF spécialement dédiée. Sous IFRS 17, la participation bénéficiaire future fait partie des flux de trésorerie du passif au titre de la couverture restante (LRC) et n'est donc plus comptabilisée dans une réserve distincte. Cette réserve est donc supprimée avec pour effet que les plus-values latentes qui y sont enregistrées sont transférées dans les réserves des autres éléments du résultat global applicables.
M	Les shadow losses et la comptabilité reflet (shadow accounting) sont reclassifiées dans les provisions techniques DE - Fluctuations de la juste valeur des instruments de dettes évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global - Fluctuations de la juste valeur des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global VERS - Passifs de contrats d'assurance Les shadow losses et la comptabilité reflet sont des principes spécifiques d'IFRS 4 et ne sont pas applicables sous IFRS 17. Par conséquent, les soldes relatifs aux shadow losses et à la comptabilité reflet sont donc annulés.

Impact de la première application sur les contrats d'assurance Vie

N	Impact fiscal différé de la première application d'IFRS 17 Ce montant représente l'impact fiscal différé de la première application d'IFRS 17 pour les contrats d'assurance Vie.
O	Création des passifs de contrats d'assurance Vie IFRS 17 Ce montant représente la réserve additionnelle déterminée en vertu des exigences d'IFRS 17 et est entièrement attribuable au passif au titre de la couverture restante (LRC). La marge sur services contractuels (CSM) et l'ajustement au titre du risque non financier (RA) sont des nouveaux concepts d'IFRS 17 et n'existaient donc pas dans la réserve IFRS 4. De ce fait, l'introduction de ces deux nouveaux éléments fait augmenter la réserve considérablement. IFRS 17 exige en outre que les flux de trésorerie soient déterminés sur base d'une meilleure estimation actualisée. Cela se traduit également par une augmentation de la réserve. Il n'y a par contre pas de différence entre la réserve pour sinistre sous IFRS 4 et le passif au titre des sinistres survenus (LIC) sous IFRS 17.
P	Impact sur les fonds propres de la première application d'IFRS 17 Ce montant représente l'impact sur les capitaux propres de la première application de la norme IFRS 17 pour les contrats d'assurance Vie et est réparti entre les bénéfices non distribués (RE) et les autres éléments du résultat global.

Impact de la première application sur les contrats d'assurance Non-Vie et de réassurance

Q	Création des passifs de contrats de réassurance Ce montant représente la réserve additionnelle déterminée par le norme IFRS 17 et est entièrement attribuable aux actifs au titre des sinistres survenus (AIC). La principale différence provient de différences dans la détermination des flux de trésorerie. Sous IFRS 4, les flux de trésorerie étaient déterminés sur base de la politique de provisionnement tandis que IFRS 17 exige une approche de meilleure estimation. Un autre impact est noté aussi via l'introduction de l'ajustement au titre du risque non financier, bien que celui-ci ne soit pas aussi important que l'impact sur les flux de trésorerie. Il n'y a pas de différence entre la réserve pour primes non acquises sous IFRS 4 et l'actif au titre de la couverture restante (ARC).
R	Impact fiscal différé de la première application d'IFRS 17 Ce montant représente l'impact fiscal différé de la première application d'IFRS 17 pour les contrats d'assurance Non-Vie et les contrats de réassurance.
S	Création des passifs de contrats d'assurance Non-Vie IFRS 17 Ce montant représente la réserve additionnelle déterminée en vertu des exigences d'IFRS 17 et est principalement attribuable au passif au titre des sinistres survenus (LIC). Comme c'est le cas pour la réassurance, la principale différence provient de différences dans la détermination des flux de trésorerie. Sous IFRS 4, les flux de trésorerie étaient déterminés sur base de la politique de provisionnement tandis que IFRS 17 exige une approche de meilleure estimation. Un autre impact est noté aussi via l'introduction de l'ajustement au titre du risque non-financier, bien que celui-ci ne soit pas aussi important que l'impact sur les flux de trésorerie. Il y a uniquement des petites différences entre la réserve pour primes non acquises sous IFRS 4 et le passif au titre de la couverture restante (LRC).
T	Impact sur les fonds propres de la première application d'IFRS 17 Ce montant représente l'impact sur les capitaux propres de la première application de la norme IFRS 17 pour les contrats d'assurance Non-Vie et pour les contrats de réassurance et est réparti entre les bénéfices non répartis et les autres éléments du résultat global.

Élimination intragroupe au niveau Belfius Group

U	Une élimination intragroupe est effectuée au niveau Belfius Group.

Réévaluation des modèles économiques d'IFRS 9 des actifs financiers (dû à l'application d'IFRS 17)

La norme IFRS 17 apporte des changements importants à la manière dont les entreprises d'assurance comptabilisent les contrats d'assurance qu'ils émettent. Dans certains cas, l'interaction entre les normes IFRS 9 et IFRS 17 peut donner lieu à des asymétries comptables liées à la manière dont les contrats d'assurance et les actifs sous-jacents sont comptabilisés et évalués.

Pour cette raison, les entreprises qui avaient implémenté la norme IFRS 9 avant la première application de la norme IFRS 17 sont autorisées à modifier la classification et la désignation des actifs financiers qu'elles appliquaient précédemment. Belfius a donc profité de cette occasion pour réévaluer les modèles économiques et pour redésigner ses actifs financiers afin de minimiser les futures asymétries comptables.

Sur la base de cet exercice, Belfius a reclassifié ses portefeuilles d'obligations et de prêts (hormis les prêts sur établissements de crédit), qui sont actuellement détenus sous un modèle économique de type «collecte des flux contractuels (HTC)» et évalués au coût amorti, dans un modèle économique de type «collecte des flux contractuels et revente (HTCS)» à partir du 1er janvier 2023 et évalue ces portefeuilles à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Belfius ne retraitera pas les périodes antérieures pour refléter ces changements de désignations ou de classifications.

.

Transition du bilan financier du 31/12/2022 au bilan financier du 01/01/2023 contenant la réévaluation des modèles économiques des actifs financiers de la norme IFRS 9 (étant donné que la réévaluation des modèles économiques impacte uniquement les actifs et les fonds propres, les passifs ne sont pas présentés ici):

(en millions d'EUR)	IFRS 17 01/01/2022	IFRS 17 31/12/2022	Impacts de la reclassification IFRS 9	01/01/2023
ACTIFS				
I. Caisse et avoirs auprès des banques centrales	31 640	27 295		27 295
II. Prêts et créances sur établissements de crédit	10 411	4 144		4 144
A Évalués au coût amorti	10 411	4 144		4 144
III. Prêts et créances	102 585	110 203	-325	109 878
A Évalués au coût amorti	101 447	109 236	-4 451[V]	104 785
B Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	99	171	4 127[V]	4 298
C Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	1 039	796		796
IV. Dettes représentées par un titre et instruments fonds propres	31 441	26 997	-293	26 704
A Évalués au coût amorti	20 840	17 495	-4 436[W]	13 059
B Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	4 959	4 041	4 142[W]	8 183
C Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	1 396	1 491		1 491
D Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net - Unit linked	4 246	3 970		3 970
V. Dérivés	8 909	5 893		5 893
VI. Gain/perte sur élément couvert dans une relation de portfolio hedge pour risque de taux	3 652	1 134		1 134
VII. Actifs de contrats d'assurance / de réassurance	109	116		116
B Actifs de contrats de réassurance	109	116		116
VIII. Investissements dans des sociétés mises en équivalence	96	94		94
IX. Immobilisations corporelles	1 614	1 672		1 672
A Immobilisations corporelles usage propre	1 003	1 069		1 069
B Immobilisations corporelles immeubles de placement	611	603		603
X. Immobilisations incorporelles	215	237		237
XI. Écarts d'acquisition	104	104		104
XII. Actifs fiscaux	756	397	155	552
A Actifs fiscaux courants	27	27		27
B Actifs fiscaux différés	729	370	155[X]	525
XIII. Autres actifs	679	742		742
XIV. Actifs non courants (groupe d'actifs destiné à être cédé) détenus en vue de la vente et activités abandonnées	27	40		40
TOTAL DE L'ACTIF	192 238	179 068	(464)	178 605

(en millions d'EUR)	IFRS 17 01/01/2022	IFRS 17 31/12/2022	Impacts de la reclassification IFRS 9	01/01/2023
FONDS PROPRES				
XIII. Capital souscrit	3 458	3 458		3 458
XIV. Primes d'émission et d'apport	209	209		209
XVI. Réserves et résultat reporté	5 610	6 177		6 177
XVII. Résultat net de la période	935	932		932
FONDS PROPRES DE BASE	10 212	10 776		10 776
XVIII. Fluctuations de la juste valeur des instruments de dettes évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	302	(222)	(464)[Y]	(685)
XIX. Fluctuations de la juste valeur des instruments fonds propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	341	137		137
XXI. Fluctuations de la juste valeur des dérivés de couvertures de flux de trésorerie	(98)	(113)		(113)
XXII. Réévaluation des plans de pension	132	120		120
XXIII. Résultat financier d'assurance/réassurance total comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	(1 078)	680		680
GAINS OU PERTES NON COMPTABILISÉS DANS LE COMPTE DE RÉSULTATS	(400)	602	(464)	139
FONDS PROPRES DU GROUPE	9 812	11 378	(464)	10 915
XXV. Instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1	497	497		497
XXVI. Participations ne donnant pas le contrôle	33	35		35
FONDS PROPRES TOTAUX	10 341	11 910	(464)	11 446
TOTAL DU PASSIF	192 238	179 068	(464)	178 605

Impact de la réévaluation des modèles économiques d'IFRS 9 au 1er janvier 2023:

V	Réévaluation des modèles économiques des prêts de «collecte des flux contractuels (HTC)» vers «collecte des flux contractuels et revente (HTCS)» La révision des modèles économiques des prêts change leur valorisation, de la méthode du coût amorti vers la méthode de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ce qui a pour conséquence que les prêts sont évalués à la juste valeur.
W	Réévaluation des modèles économiques des instruments de dette de «collecte des flux contractuels (HTC)» vers «collecte des flux contractuels et revente (HTCS)» La révision des modèles économiques des instruments de dette change leur valorisation, de la méthode du coût amorti vers la méthode de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ce qui a pour conséquence que les instruments de dette sont évalués à la juste valeur.
X	Impact fiscal différé de la réévaluation des modèles économiques Ce montant représente l'impact fiscal différé de la réévaluation des modèles économiques sous IFRS 9.
Y	Impact sur les fonds propres de la réévaluation des modèles économiques Ce montant représente l'impact sur les fonds propres de la réévaluation des modèles économiques sous IFRS 9.

IV. Analyse par secteur opérationnel

(Certains montants peuvent ne pas s'additionner en raison d'arrondis.)

Les résultats financiers et commerciaux de Belfius sont rapportés autour de deux segments commerciaux : le client particulier («Individuals») et les clients PME, entreprises et institutionnels («Entrepreneurs, Enterprises and Public entities»). Le Group Center, contenant les résultats résiduels non affectés aux deux segments commerciaux, restera complète le tableau.

→ Individuals (IND), gérant les relations commerciales avec les clients particuliers tant au niveau des banques que des assurances. Individuals consiste en 4 subsegments : Savers, Investors, Private et Wealth;

→ Entrepreneurs, Entreprises & Public (E&E&P), gérant les relations commerciales avec les clients du secteur public, du secteur social, des entreprises et avec les petites et moyennes entreprises tant au niveau des banques que des assurances.

→ Group Center (GC), contenant les résultats résiduels non affectés aux deux segments commerciaux. Il s'agit principalement des résultats de la gestion des portefeuilles d'obligations et de produits dérivés.

1. Bilan

L'actif et le passif alloués aux Particuliers (IND) et aux Entrepreneurs, Entreprises & Public (E&E&P) reflètent les activités commerciales de ces secteurs d'activité. Alors que le secteur IND présente un excédent de financement, le secteur E&E&P est davantage axé sur les actifs. Dans l'ensemble, le bilan commercial présente un excédent de financement avec un ratio prêt/dépôt de 93% à la fin décembre 2023.

Les fonds propres alloués aux Particuliers (IND) et aux Entrepreneurs, Entreprises & Publics (E&E&P) sont des fonds propres réglementaires normatifs, qui découlent de l'exposition au risque réglementaire de ces lignes d'activité multipliée par 13,5 % (le ratio CET 1 opérationnel minimum de Belfius)

Veuillez noter que le capital pour les activités d'assurance est alloué à chaque ligne d'activité en proportion de sa contribution aux exigences SCR de Belfius Insurance Solvency II. Tout capital non alloué est rapporté dans le Group Center.

Il convient de noter qu'il n'y a pas de ventes ou d'achats internes entre les segments. Les actifs et les passifs présentés dans un segment sont ceux générés par et provenant des secteurs d'activité.

	31/12/22		
(en milliers d'EUR)	Actif	Dettes	Fonds propres
Individuals	56 689 635	82 844 210	1 514 073
Entrepreneurs, Enterprises & Public	63 830 145	43 895 654	5 488 120
Group Center	58 548 370	40 418 342	4 907 751
TOTAL	179 068 150	167 158 206	11 909 944
dont activités bancaires[1]	162 986 120	151 881 249	11 104 871
dont activités des assurances[1]	16 082 030	15 276 958	805 072

	31/12/23		
(en milliers d'EUR)	Actif	Dettes	Fonds propres
Individuals	57 278 546	81 011 930	1 653 594
Entrepreneurs, Enterprises & Public	67 833 839	49 665 972	6 066 737
Group Center	54 066 967	36 282 088	4 499 031
TOTAL	179 179 352	166 959 989	12 219 362
dont activités bancaires[1]	162 653 193	150 914 811	11 738 383
dont activités des assurances[1]	16 526 158	16 045 179	480 979

(1) L'actif, le passif et les fonds propres représentent les contributions des groupes Belfius Insurance et Belfius Banque au bilan consolidé.

Le total des actifs commerciaux des deux lignes d'activité Particuliers (IND) et Entrepreneurs, Entreprises & Publics (E&E&P) a augmenté entre 2022 et 2023 de EUR 4,6 milliards. Cette croissance s'explique par l'augmentation de la production de prêts dans les lignes d'activité, conformément à la stratégie de Belfius. Les passifs du segment Individuel se sont stabilisés par rapport à 2022, tandis que les passifs du segment E&E&P ont augmenté de EUR 5,8 milliards. (Voir le chapitre Segment reporting dans le rapport de gestion).
Globalement, les dettes commerciales totales présentent un excédent de financement, menant à une augmentation du loan-to-deposit ratio de 87 % à la fin de 2022 à 93 % à la fin de 2023. Les actifs et les passifs du Group Center ont diminué en raison de la hausse des taux d'intérêt et de l'impact correspondant sur les garanties et la juste valeur des produits dérivés.

2. Compte de résultats

A. Segmentation par secteur d'activité

(en milliers d'EUR)	31/12/22			
	Individuals	Entrepreneurs, Enterprises & Public	Group Center	Total
REVENUS	2 194 002	1 309 366	208 761	3 712 129
Revenu net d'intérêts	665 671	919 990	166 402	1 752 063
Commissions bancaires nettes	635 940	131 232	(9 880)	757 292
Revenus assurance Vie	385 145	96 894	0	482 039
Revenus Non-vie et Santé	618 679	190 344	11	809 034
Autres revenus	(111 432)	(29 094)	52 229	(88 298)
CHARGES DES SERVICES D'ASSURANCE AJUSTÉES[1]	(605 149)	(182 158)	0	(787 307)
CHARGES	(1 039 200)	(506 954)	(73 851)	(1 620 005)
dont coûts directement attribuables à l'assurance	(153 003)	(49 560)	0	(202 564)
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT ET DÉPRÉCIATIONS	549 653	620 255	134 910	1 304 818
Dépréciations d'instruments financiers et provisions pour engagements de crédit	(38 580)	(77 314)	10 481	(105 413)
Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(2 149)	(117)	218	(2 049)
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT	508 924	542 823	145 608	1 197 355
Total des (charges) revenus d'impôt	(114 777)	(121 935)	(27 690)	(264 403)
RÉSULTAT NET	394 147	420 888	117 918	932 952
Attribuable aux participations ne	(210)	15	1 377	1 181
Attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère	394 357	420 873	116 541	931 771

(1) Charges des services d'assurance ajustées = Charges des services d'assurance + Résultat net de réassurance – coûts directement attribuable à l'ssurance.

(en milliers d'EUR)	31/12/23			
	Individuals	Entrepreneurs, Enterprises & Public	Group Center	Total
REVENUS	2 359 201	1 566 097	124 722	4 050 020
Revenu net d'intérêts	821 737	1 113 902	171 993	2 107 632
Commissions bancaires nettes	632 045	140 415	(12 837)	759 623
Revenus assurance Vie	339 213	117 275	(0)	456 488
Revenus Non-vie et Santé	689 264	176 776	431	866 471
Autres revenus	(123 057)	17 728	(34 865)	(140 194)
CHARGES DES SERVICES D'ASSURANCE AJUSTÉES[1]	(535 453)	(172 084)	4	(707 534)
CHARGES	(1 102 797)	(559 730)	(77 237)	(1 739 764)
dont coûts directement attribuables à l'assurance	(152 717)	(48 881)	0	(201 598)
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT ET DÉPRÉCIATION	720 951	834 282	47 489	1 602 722
Dépréciations d'instruments financiers et provisions pour engagements de crédit	(12 175)	(71 971)	(25 066)	(109 211)
Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(802)	(54)	0	(855)
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT	707 974	762 258	22 423	1 492 655
Total des (charges) revenus d'impôt	(183 690)	(185 565)	(6 610)	(375 865)
RÉSULTAT NET	524 285	576 693	15 813	1 116 791
Attribuable aux participations ne	1 402	35	815	2 252
Attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère	522 883	576 658	14 997	1 114 538

(1) Charges des services d'assurance ajustées = Charges des services d'assurance + Résultat net de réassurance – coûts directement attribuable à l'assurance.

Le revenu net des particuliers est passé de EUR 394 millions en 2022 à 524 millions d'euros en 2023. Les revenus nets d'intérêts des activités bancaires ont augmenté de EUR 156 millions, principalement en raison des dépôts non échus qui ont bénéficié de taux d'intérêt plus élevés, malgré le passage à des financements échus et la diminution de la marge sur le portefeuille de prêts. Les commissions bancaires nets ont diminué, passant de EUR 636 millions en 2022 à EUR 632 millions en 2023, principalement en raison de la baisse des droits d'entrée due à la diminution de la production dans les services de gestion d'actifs et malgré l'augmentation des revenus provenant des services de paiement et des Private Memberships.

Les revenus de l'assurance non-vie ont augmenté de EUR 71 millions en raison d'une hausse des revenus d'assurance due à la croissance du portefeuille et à l'indexation des primes pour compenser la pression de l'inflation sur les sinistres et les coûts.

Les revenus de l'assurance vie ont diminué de EUR 46 millions, principalement en raison de la baisse des revenus financiers récurrents et du résultat financier de l'assurance, qui n'a été que partiellement compensée par l'affinement des modèles actuariels comptabilisés dans les comptes 2023.

Les autres revenus ont diminué de EUR 12 millions en 2023 par rapport à fin 2022, principalement en raison de la hausse des prélèvements bancaires en 2023 (en particulier DGS et, dans une moindre mesure, NTK).

Les charges des services d'assurance diminuent de EUR 70 millions par rapport à 2022, principalement en raison de l'absence de sinistres dus à des catastrophes naturelles en 2023 et du recalibrage de l'intervalle de confiance de l'ajustement du risque en assurance non-vie, qui passe de 85% à 77,5%.

Les dépenses totales ont augmenté de EUR 64 millions en raison du renforcement des effectifs et de l'effet d'augmentation salariale. Il est à noter que les charges d'exploitation excluent les dépenses directement attribuables aux contrats d'assurance, car elles sont incluses dans la valeur actualisée des passifs d'assurance.

Le revenu net d'Entrepreneurs, Entreprises & Publics a augmenté, passant de EUR 421 millions en 2022 à EUR 577 millions en 2023. Les revenus nets d'intérêts ont augmenté de EUR 194 millions, principalement en raison de la tarification stricte des comptes de paiement dans un contexte de hausse des taux d'intérêt. Les commissions bancaires nettes ont augmenté de EUR 9 millions, principalement en raison de l'augmentation des commissions de paiement.

Les revenus de l'assurance vie ont augmenté de EUR 20 millions en raison de revenus financiers récurrents plus élevés et comprennent l'impact de l'affinement des modèles actuariels comptabilisés dans les comptes 2023. Cette augmentation a été partiellement compensée par des moins-values et une baisse du résultat financier de l'assurance.

Les revenus de l'assurance non-vie ont diminué de EUR 14 millions et comprennent l'impact de l'affinement des modèles actuariels reconnus dans les comptes 2023.

Les dépenses totales ont augmenté de EUR 53 millions, principalement en raison du renforcement des effectifs et de l'effet de dérive salariale.

Le résultat net du Group Centre s'élève à EUR 15,8 millions en 2023, contre EUR 117,9 millions en 2022. La diminution de EUR 102 millions est principalement due à la baisse des autres revenus par rapport à 2022, qui a été positivement influencée par une reprise de la provision pour des règlements potentiels de litiges en cours avec des tiers. Les charges n'ont que légèrement augmenté (EUR 3,4 millions), principalement en raison de l'inflation. En outre, les dépréciations d'instruments financiers et les provisions pour engagements de crédit ont diminué de EUR -36 millions, 2023 ayant subi l'impact négatif de la vente d'obligations évaluées au coût amorti (-20 millions d'euros).

Se référer au chapitre Information sectorielle du Rapport de gestion pour une description détaillée des résultats sectoriels.

B. Segmentation par champ de contribution

Il est à noter que le compte de résultats représente la contribution du groupe Belfius Banque (c'est-à-dire Belfius Banque avec toutes les filiales à l'exception du groupe Belfius Insurance) ainsi que du groupe Belfius Insurance (Belfius Insurance et ses filiales).

(en milliers d'EUR) 31/12/22	Contribution Banque dans le groupe	Contribution Assurance dans le groupe	Total
REVENUS	2 415 524	306 735	2 722 259
Revenu net d'intérêts	1 752 063	326 747	2 078 809
Honoraires et commissions perçus	757 292	15 503	772 794
Résultat net d'assurance	0	(102 809)	(102 809)
Dividendes	28 845	42 766	71 611
Résultat net des sociétés mises en équivalence	1 916	2 076	3 993
Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultats	52 353	(27 530)	24 822
Résultat net sur investissements et dettes	16 427	39 974	56 401
Autres revenus & charges	(193 372)	10 009	(183 363)
CHARGES OPÉRATIONNELLES (hors charges dirrectement attribuables aux activités d'assurance)	(1 337 161)	(80 280)	(1 417 441)
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT ET DÉPRÉCIATIONS	1 078 363	226 455	1 304 818
Dépréciations d'instruments financiers et provisions pour engagements de crédit	(91 184)	(14 230)	(105 413)
Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(714)	(1 335)	(2 049)
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT	986 465	210 891	1 197 356
Total des (charges) revenus d'impôt	(223 784)	(40 619)	(264 403)
RÉSULTAT NET APRES IMPÔT	762 680	170 272	932 952
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(362)	(819)	(1 181)
Attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère	762 318	169 453	931 771

(en milliers d'EUR) 31/12/23	Contribution Banque dans le groupe	Contribution Assurance dans le groupe	Total
REVENUS	2 717 993	422 895	3 140 888
Revenu net d'intérêts	2 107 641	318 560	2 426 201
Honoraires et commissions perçus	759 623	19 289	778 912
Résultat net d'assurance	0	38 845	38 845
Dividendes	23 831	33 454	57 285
Résultat net des sociétés mises en équivalence	7 851	(324)	7 527
Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultats	52 107	1 420	53 527
Résultat net sur investissements et dettes	14 322	(21 533)	(7 211)
Autres revenus & charges	(247 381)	33 183	(214 198)
CHARGES OPÉRATIONNELLES (hors charges dirrectement attribuables aux activités d'assurance)	(1 434 478)	(103 688)	(1 538 166)
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT ET DÉPRÉCIATIONS	1 283 515	319 207	1 602 722
Dépréciations d'instruments financiers et provisions pour engagements de crédit	(107 802)	(1 409)	(109 211)
Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(347)	(508)	(855)
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT	1 175 366	317 290	1 492 656
Total des (charges) revenus d'impôt	(298 528)	(77 337)	(375 865)
RÉSULTAT NET APRES IMPÔT	876 839	239 952	1 116 791
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(831)	(1 422)	(2 252)
Attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère	876 008	238 530	1 114 538

La contribution de Belfius Banque a augmenté de EUR 114,2 millions, passant de EUR 763 millions au 31 décembre 2022 à EUR 877 millions au 31 décembre 2023, principalement grâce à une croissance continue des revenus nets d'intérêts dans un environnement de taux d'intérêt plus élevés. Les honoraires et commissions perçus sont restés stables par rapport à l'année dernière. Les autres revenus sont plus négatifs qu'en 2022 (EUR -54 millions), principalement en raison d'une reprise de provisions pour des règlements potentiels de litiges en cours avec des tiers en 2022 et de prélèvements bancaires plus négatifs en 2023 par rapport à l'année dernière. Les coûts totaux de la banque ont augmenté de 7% par rapport à l'année dernière en raison de l'augmentation des ressources humaines pour gérer durablement la croissance commerciale et de l'augmentation des coûts du capital humain résultant de l'indexation des salaires. Les dépréciations sur les instruments financiers, les provisions pour engagements de crédit et les dépréciations sur les actifs incorporels s'élèvent à -108 millions d'euros en 2023, soit un montant plus négatif que l'année dernière en raison de nouvelles provisions pour la phase 3, partiellement compensées par des reprises pour les phases 1 et 2 par rapport à 2022.

La contribution de Belfius Insurance a augmenté de EUR 69,7 millions, passant de EUR 170 millions au 31 décembre 2022 à EUR 240 millions au 31 décembre 2023. Le résultat net de l'assurance Non-Vie et Hospitalisation collective s'est amélioré, en raison d'une augmentation des recettes d'assurance due à l'indexation des primes pour compenser la pression de l'inflation sur les sinistres et les coûts, mais aussi en raison de la croissance du portefeuille Non-Vie. En outre, la réévaluation de l'ajustement des risques, la révision à la baisse du paramètre d'inflation et l'absence de catastrophes naturelles importantes en 2023 ont eu un impact positif sur le résultat de 2023. Le résultat net de l'assurance vie et hospitalisation individuelle a augmenté et a été influencé par l'affinement des modèles actuariels. Les coûts ont augmenté par rapport à 2022, principalement en raison de la hausse du coût total de l'effectif, de l'augmentation des salaires due à l'inflation, de l'augmentation des frais de conseil et de l'augmentation des coûts informatiques.

V. Notes sur l'actif du bilan consolidé

(certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis)

5.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les instruments financiers ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 90 jours.

Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
Caisse et avoirs auprès des banques centrales autres que réserves obligataires	26 162 090	19 392 981
Réserves obligatoires auprès de la banque centrale[1]	1 128 041	1 088 175
Prêts et créances sur établissements de crédit	262 898	1 320 959
Titres de créance	495 360	68 599
TOTAL	28 048 389	21 870 715

(1) Les «Réserves obligatoires» comprennent les réserves minimales que Belfius détient en dépôt auprès de la Banque centrale européenne ou auprès d'autres banques centrales. Belfius se conforme à l'obligation de détenir un solde moyen sur le compte de réserve au cours de la période de référence.

La diminution des Caisse et avoirs auprès des banques centrales autres que les réserves obligatoires s'explique par l'échéance d'une partie de la participation de Belfius au TLTRO III pour un montant de EUR -4,6 milliards.

5.2. Caisse et avoirs auprès des banques centrales

Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
Trésorerie disponible	272 224	258 628
Soldes auprès des banques centrales autres que réserves obligatoires en dépôt	25 892 742	19 140 719
Dépôts de réserves obligatoires [1]	1 130 977	1 088 175
Dépréciation phase 1	(509)	(382)
TOTAL	27 295 434	20 487 140
Dont inclus en trésorerie et équivalents de trésorerie	27 290 131	20 481 156
Caisse et avoirs auprès des banques centrales autres que réserves obligataires	26 162 090	19 392 981
Réserves obligatoires auprès de la banque centrale	1 128 041	1 088 175

(1) Les «Réserves obligatoires» comprennent les réserves minimales que Belfius détient en dépôt auprès de la Banque centrale européenne ou auprès d'autres banques centrales. Belfius se conforme à l'obligation de détenir un solde moyen sur le compte de réserve au cours de la période de référence.

Le poste «Caisse et avoirs auprès des banques centrales» diminue de EUR -6,8 milliards, ou -24,9%, pour atteindre EUR 20,5 milliards (31 décembre 2022: EUR 27,3 milliards). Cette diminution est principalement liée au remboursement partiel du TLTRO III pour un montant de EUR -4,6 milliards, entraînant une diminution de la facilité de dépôt de Belfius à la BCE. Belfius dépose une partie de son cash auprès de la BNB/BCE, dans le cadre de sa gestion des liquidités.

5.3. Prêts et créances sur établissements de crédit

1. Résumé

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
Évalués au coût amorti	4 143 601	5 274 249
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	0
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	0	0
TOTAL	4 143 601	5 274 249

2. Analyse par nature

A. Non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

(en milliers d'EUR)	31/12/22 Coût amorti	31/12/22 Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	31/12/23 Coût amorti	31/12/23 Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Cash collatéraux	3 437 886	0	3 522 504	0
Comptes à vue	121 477	0	106 058	0
Conventions de cession-rétrocession	508 018	0	1 290 900	0
Créances résultant de location-financement	6 343	0	8 141	0
Prêts à terme	69 995	0	346 853	0
Prêts dépréciés (phase 3)	0	0	0	0
Moins:				
Dépréciation (phases 1, 2 et 3)	(118)	0	(206)	0
TOTAL	4 143 601	0	5 274 249	0
Dont inclus en trésorerie et équivalents de trésorerie	262 898	0	1 320 959	0

Les prêts et créances sur établissements de crédit augmentent de EUR 1,1 milliard, ou 27,3%, pour atteindre EUR 5,3 milliards (31 décembre 2022: EUR 4,1 milliards). Cette augmentation est due à une augmentation des reverse repo de EUR 0,8 milliard et à une augmentation des prêts à terme de EUR 0,3 milliard.

Non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net – ventilation

(en milliers d'EUR)	31/12/22 Coût amorti	31/12/22 Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	31/12/23 Coût amorti	31/12/23 Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Valeur comptable brute (phase 1)	4 138 925	0	5 268 374	0
moins dotation dépréciation (phase 1)	(75)	0	(114)	0
Valeur comptable brute (phase 2)	4 794	0	6 082	0
moins dotation dépréciation (phase 2)	(43)	0	(92)	0
Valeur comptable brute - Actifs dépréciés (phase 3)	0	0	0	0
Dépréciation sur actifs dépréciés (phase 3)	0	0	0	0
TOTAL	4 143 601	0	5 274 249	0

B. Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Néant.

3. Analyse qualitative

Voir note 9.2.

4. Analyse de la juste valeur

Voir note 9.1.

5.4. Prêts et créances

1. Résumé

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
Évalués au coût amorti	109 236 114	109 761 695
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	171 152	4 181 197
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	795 986	588 277
TOTAL	110 203 251	114 531 169

Les prêts et créances augmentent de EUR 4,3 milliards, ou 3,9%, pour atteindre EUR 114,5 milliards (31 décembre 2022: EUR 110,2 milliards).

Suite à la réévaluation du modèle économique IFRS 9 le 1er janvier 2023, conformément à la mise en œuvre d'IFRS 17, un reclassement de EUR 4,5 milliards a eu lieu du portefeuille de prêts de Belfius Insurance mesuré au coût amorti vers le portefeuille de prêts mesurés à la juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global. De cette reclassification a résulté la comptabilisation d'ajustement de juste valeur négatifs pour un montant de EUR 325 millions.

Une augmentation des prêts et avances évalués au coût amorti de EUR 5 milliards peut être observée entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023 découlant du développement continu de la franchise commerciale de Belfius Banque.

Les prêts et avances évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global diminuent de EUR 0,1 milliard entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023 en raison de la diminution de l'encours du portefeuille d'hypothèques de Belfius Insurance.

Impact de la réévaluation des modèles économiques de la norme IFRS 9 au 1er janvier 2023

(en milliers d'EUR)	31/12/22	Impact reclassification IFRS 9	01/01/23	31/12/23
III. Prêts et créances	110 203 251	-324 855	109 878 396	114 531 169
A. Évalués au coût amorti	109 236 114	-4 451 363	104 784 751	109 761 695
B. Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	171 152	4 126 508	4 297 660	4 181 197
C. Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	795 986	0	795 986	588 277

2. Analyse par contrepartie

A. Non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

	31/12/22		31/12/23	
(en milliers d'EUR)	Coût amorti	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Entités publiques	18 452 652	0	17 966 691	358 944
Entreprises & PME	43 308 057	179 572	46 207 999	320 797
Ménages	47 251 450	0	45 182 556	3 482 303
Prêts dépréciés (phase 3)	2 026 297	0	2 216 722	42 043
Moins:				
Dépréciation (phases 1, 2 et 3)	(1 802 342)	(8 420)	(1 812 272)	(22 890)
TOTAL	109 236 114	171 152	109 761 695	4 181 197

Non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net – ventilation

(en milliers d'EUR)	31/12/22 Coût amorti	31/12/22 Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	31/12/23 Coût amorti	31/12/23 Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Valeur comptable brute (phase 1)	92 184 817	177 507	94 901 724	3 911 504
moins dotation dépréciation (phase 1)	(169 546)	(8 206)	(178 573)	(11 584)
Valeur comptable brute (phase 2)	16 827 342	2 065	14 455 522	250 540
moins dotation dépréciation (phase 2)	(425 251)	(214)	(369 787)	(9 473)
Valeur comptable brute - Actifs dépréciés (phase 3)	2 026 297	0	2 216 722	42 043
Dépréciation sur actifs dépréciés (phase 3)	(1 207 544)	0	(1 263 913)	(1 833)
TOTAL	109 236 114	171 152	109 761 695	4 181 197

Le montant brut en phase 1 a augmenté suite à la nouvelle production de prêts et créances.
En outre, les dépréciations de phases 1 et 2 ont diminué (EUR -36 millions) à la suite de la mise à jour des scénarios macroéconomiques pour refléter la résilience de l'économie belge. La nature des overlays pour expositions vulnérables de 2023 est passé de «covid-driven» à «energy & inflation linked», ce qui a conduit à une réévaluation de ces overlays et à une reprise partielle de provisions (EUR -5 millions). Par ailleurs, un niveau plus élevé de défauts est observé en 2023, ce qui a entrainé une augmentation des dépréciations de phase 3 (EUR +119 millions).

Voir le tableau 9.2.8. Mouvements des provisions pour pertes de crédit pour plus d'informations

B. Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

(en milliers d'EUR)	31/12/22 Actifs financiers détenus à des fins de transaction	31/12/22 Actifs financiers désignés à la juste valeur par biais du résultat net	31/12/22 Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	31/12/22 Total
Entités publiques	0	0	757 917	757 917
Entreprises & PME	0	0	34 934	34 934
Ménages	1 474	0	1 660	3 135
TOTAL	1 474	0	794 511	795 986

(en milliers d'EUR)	31/12/23 Actifs financiers détenus à des fins de transaction[1]	31/12/23 Actifs financiers désignés à la juste valeur par biais du résultat net	31/12/23 Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net[2]	31/12/23 Total
Entités publiques	0	0	553 473	553 473
Entreprises & PME	0	0	34 110	34 110
Ménages	694	0	0	694
TOTAL	694	0	587 583	588 277

(1) Belfius détient (entreposage), pour une période limitée, des prêts hypothécaires avant de les transférer à des parties externes.
(2) Il s'agit principalement de prêts au secteur public et social avec des caractéristiques de taux d'intérêt spécifiquement structurées qui ne passent pas le test SPPI et sont donc évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultats.

Les prêts et créances évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultats ont diminué en raison des remboursements et des ajustements négatifs de juste valeur.

3. Analyse par nature

A. Non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats

(en milliers d'EUR)	31/12/22		31/12/23	
	Coût amorti	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Cash collatéraux	615 958	0	628 769	0
Conventions de cession-rétrocession	305 470	0	278 644	0
Créances résultant de location-financement	3 429 544	0	3 878 596	0
Autres crédits[1]	104 661 187	179 572	104 571 236	4 162 044
Dont effets de commerce et acceptations	128 759	0	101 119	0
Dont prêts non hypothécaires à tempérament	1 703 580	0	1 790 678	0
Dont prêts hypothécaires[2]	44 001 541	0	41 776 340	3 549 409
Dont prêts à terme[3][4]	55 216 269	0	57 360 211	388 224
Dont avances en comptes courants	1 766 662	0	1 599 517	0
Dont autres crédits[5]	1 844 377	179 572	1 943 371	224 410
Prêts dépréciés (phase 3)	2 026 297	0	2 216 722	42 043
Moins:				
Dépréciation (phases 1, 2 et 3)	(1 802 342)	(8 420)	(1 812 272)	(22 890)
TOTAL	109 236 114	171 152	109 761 695	4 181 197

(1) L'ensemble des prêts de couverture des «Mortgage Pandbrieven» (covered bonds) s'élève à EUR 19,3 milliards (31 décembre 2022: EUR 14,1 milliards). Ce pool couvert garantit les obligations sécurisées en cours, dont EUR 5,6 milliards d'obligations hypothécaires sécurisées (31 décembre 2022: EUR 5,3 milliards) et EUR 1,2 milliard d'obligations publiques sécurisées publiques (31 décembre 2022: EUR 1,2 milliard). Voir la note 9.3.4. «Transfert d'actifs financiers qui ne sont pas éligibles pour une décomptabilisation dans le bilan consolidé».
(2) Fin 2023, aucun «prêts hypothécaires» n'est sous le format titrisé car les véhicules de titrisation ont tous étés appelés en 2022.
(3) Fin 2023, EUR 0,5 milliard de «prêts à terme» ont été titrisés (31 décembre 2022: EUR 0,6 milliard). Nous renvoyons également à la note 12. «Titrisations» et à la note 9.3.4. sur Transfert d'actifs financiers qui ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation dans le bilan consolidé.
(4) Les prêts à terme contiennent le prêt accordé aux autorités régionales concernant les indemnisations de victimes des inondations de juillet 2021. Conformément au protocole, les entreprises d'assurance peuvent récupérer les montants versés aux victimes des inondations au-delà d'un certain seuil. Le montant dépassant ce seuil qui a déjà été payé par Belfius Insurance, et donc enregistré comme un prêt, s'élève à EUR 77 millions au 31 décembre 2023 (contre un montant de EUR 72 millions fin 2022).
(5) Les autres prêts et créances au coût amorti concernent principalement les activités de factoring.

Les prêts et créances augmentent de EUR 4,3 milliards, ou 3,9%, pour atteindre EUR 114,5 milliards (31 décembre 2022: EUR 110,2 milliards).

Suite à la réévaluation du modèle économique IFRS 9 le 1er janvier 2023, conformément à la mise en œuvre d'IFRS 17, un reclassement de EUR 4,5 milliards a eu lieu du portefeuille de prêts de Belfius Insurance mesuré au coût amorti vers le portefeuille de prêts mesurés à la juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global. De cette reclassification a résulté la comptabilisation d'ajustement de juste valeur négatifs pour un montant de EUR 325 millions.

Une augmentation des prêts et avances évalués au coût amorti de EUR 5 milliards peut être observée entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023 découlant du développement continu de la franchise commerciale de Belfius Banque.

Les prêts et avances évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global diminuent de EUR 0,1 milliard entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023 en raison de la diminution de l'encours du portefeuille d'hypothèques de Belfius Insurance.

B. Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

(en milliers d'EUR)	31/12/22			
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction[1]	Actifs financiers désignés à la juste valeur par biais du résultat net	Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net[2]	Total
Prêts hypothécaires	1 474	0	0	1 474
Prêts pour entités publiques	0	0	794 511	794 511
TOTAL	1 474	0	794 511	795 986

(en milliers d'EUR)	31/12/23			
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction[1]	Actifs financiers désignés à la juste valeur par biais du résultat net	Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net[2]	Total
Prêts hypothécaires	694	0	0	694
Prêts pour entités publiques	0	0	587 583	587 583
TOTAL	694	0	587 583	588 277

(1) Belfius détient (entreposage), pour une période limitée, des prêts hypothécaires avant de les transférer à des parties externes.
(2) Cela concerne principalement des prêts au secteur public et social, avec des formules de taux d'intérêt spécialement structurées. Ces prêts n'ont pas réussi le test SPPI et sont en conséquence évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les prêts et créances évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultats ont diminué en raison des remboursements (EUR -178 million) et des ajustements négatifs de juste valeur (EUR -27 million).

4. Analyse qualitative

Voir note 9.2.

5. Analyse de la juste valeur

Voir note 9.1.

5.5. Dettes représentées par un titre et instruments fonds propres

1. Résumé

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
Évalués au coût amorti	17 494 927	13 521 835
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	4 040 914	8 718 772
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	1 490 882	1 506 789
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net - Unit linked	3 969 934	4 176 214
TOTAL	26 996 656	27 923 609

Le portefeuille de dettes représentées par un titre et instruments de fonds propres représente, pour le groupe bancaire Belfius, EUR 14,3 milliards (31 décembre 2022: EUR 13,9 milliards) et pour Belfius Insurance EUR 13,6 milliards (31 décembre 2022: EUR 13,1 milliards).

Deux types de modèles économiques peuvent être distingués au sein du groupe Belfius. Les portefeuilles d'obligations du groupe bancaire sont gérés au sein d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir les obligations en vue de collecter des flux de trésorerie contractuels jusqu'à échéance de l'obligation, à l'exception de certaines positions qui sont classifiées comme étant «held to collect and sell».

Il convient de noter que les modèles économiques de Belfius Insurance ont été réévalués à la suite de l'application de la norme IFRS 17. Belfius Insurance a reclassé son portefeuille d'obligations qui était classé comme un modèle économique de type «hold to collect» et évalué au coût amorti vers un modèle économique de type «hold to collect and sell» et a évalué le portefeuille à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, et ce, à partir du 1er janvier 2023.

Dans ce contexte, EUR 4,4 milliards d'instruments de dette du portefeuille de Belfius Insurance évalués au coût amorti ont été reclassés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce reclassement a entraîné des ajustements négatifs de la juste valeur de EUR 293 millions.

Étant donné que certaines positions obligataires ne passent pas le test SPPI, une comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net était nécessaire. Il s'agit principalement des fonds monétaires au sein de Belfius Insurance.

Impact de la réévaluation des modèles économiques de la norme IFRS 9 au 1er janvier 2023

(en milliers d'EUR)	31/12/22	Impact re-classification IFRS 9	01/01/23	31/12/23
IV. Dettes représentées par un titre et instruments fonds propres	26 996 656	-293 419	26 703 237	27 923 609
A. Évalués au coût amorti	17 494 927	-4 435 610	13 059 317	13 521 835
B. Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	4 040 914	4 142 191	8 183 105	8 718 772
C. Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	1 490 882		1 490 882	1 506 789
D. Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net - Produits liés aux fonds de placement activités d'assurance	3 969 934		3 969 934	4 176 214

2. Analyse par nature

A. Non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

(en milliers d'EUR)	31/12/22		31/12/23	
	Coût amorti	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Titres de créance émis par des entités publiques	9 125 121	1 914 504	5 547 716	5 343 177
Autres titres de créance	8 520 391	1 097 979	8 136 056	2 388 485
Actions	0	1 043 302	0	1 006 935
Titres de créance dépréciés (phase 3)	4 267	10 010	2 485	0
dépréciation (phases 1,2 et 3)	(154 852)	(24 881)	(164 423)	(19 825)
TOTAL	17 494 927	4 040 914	13 521 835	8 718 772
Dont inclus en trésorerie et équivalents de trésorerie	471 639	23 721	64 615	3 985

Les titres de créance évalués au coût amorti diminuent de EUR -4,0 milliard, ou -22,7%, pour atteindre EUR 13,5 milliards (31 décembre 2022: EUR 17,5 milliards) en raison de la réévaluation du modèle économique IFRS 9 le 1er janvier 2023, conformément à la mise en œuvre d'IFRS 17, qui a entraîné un reclassement de EUR 4,4 milliards de titres de créance du portefeuille de Belfius Insurance anciennement mesurés au coût amorti à mesurés à la juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global.

L'impact du reclassement est partiellement compensé par des investissements (EUR 1,8 milliard) dans des obligations gouvernementales et d'entreprise, partiellement compensés par des échéances (EUR 0,9 milliard) principalement dans les obligations gouvernementales.

De plus, Belfius a vendu EUR 0,3 milliard d'obligations de sociétés à court terme du portefeuille "hold to collect". Ces ventes sont considérées comme des ventes peu fréquentes et sont donc conformes au modèle économique "hold to collect". Les pertes en capital résultantes s'élevant à EUR 20 millions sont incluses dans les dépréciations sur instruments financiers et les provisions pour engagements de crédit.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global augmentent de EUR 4,7 milliard, ou 115,8%, à EUR 8,7 milliards (31 décembre 2022: EUR 4,0 milliards), principalement en raison de la réévaluation du modèle économique selon la norme IFRS 9 au 1er janvier 2023, conformément à la mise en œuvre de la norme IFRS 17, entraînant une reclassement de EUR 4,4 milliards de titres de créance du portefeuille d'assurance de Belfius mesurés au coût amorti à la juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global. De plus, une augmentation de EUR 0,3 milliard peut être observée provenant de nouvelles acquisitions principalement d'obligations d'entreprises au sein du portefeuille d'assurance de Belfius, partiellement compensées par des cessions. Les ajustements de la juste valeur sur les titres de créance sont restés globalement stables par rapport au 31 décembre 2022, car les ajustements négatifs de la juste valeur de EUR -0,3 milliard liés au reclassement ont été presque entièrement compensés par des ajustements positifs de la juste valeur de EUR +0,3 milliard au cours de l'année 2023 résultant de la contraction des écarts de crédit et de la réalisation de pertes en capital, malgré une augmentation des taux d'intérêt à court terme.

Ventilation des titres de créance non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

(en milliers d'EUR)	31/12/22 Coût amorti	31/12/22 Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	31/12/23 Coût amorti	31/12/23 Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Valeur comptable brute (phase 1)	12 460 286	2 485 281	8 448 274	7 182 878
moins dotation dépréciation (phase 1)	(1 877)	(2 627)	(1 039)	(3 520)
Valeur comptable brute (phase 2)	5 185 225	527 202	5 235 498	548 784
moins dotation dépréciation (phase 2)	(149 649)	(14 254)	(160 898)	(16 304)
Valeur comptable brute - Actifs dépréciés (phase 3)	4 267	10 010	2 485	0
dépréciation sur actifs dépréciés (phase 3)	(3 325)	(8 000)	(2 485)	0
TOTAL	17 494 927	2 997 611	13 521 835	7 711 837

B. Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

(en milliers d'EUR)	31/12/22 Actifs financiers détenus à des fins de transaction	31/12/22 Actifs financiers désignés à la juste valeur par biais du résultat net	31/12/22 Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	31/12/22 TOTAL
Titres de créance émis par des entités publiques	121 126	0	7 502	128 628
Autres titres de créance	9 387	(0)	900 965	910 351
Actions	451 899	0	3	451 902
Produits liés aux fonds de placement activités d'assurance	0	3 969 934	0	3 969 934
TOTAL	582 412	3 969 934	908 470	5 460 815

(en milliers d'EUR)	31/12/23 Actifs financiers détenus à des fins de transaction	31/12/23 Actifs financiers désignés à la juste valeur par biais du résultat net	31/12/23 Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	31/12/23 TOTAL
Titres de créance émis par des entités publiques	49 553	0	7 403	56 956
Autres titres de créance	18 593	0	986 707	1 005 300
Actions	441 916	0	2 618	444 533
Produits liés aux fonds de placement activités d'assurance	0	4 176 214	0	4 176 214
TOTAL	510 061	4 176 214	996 728	5 683 003

Les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats sont restés stables à EUR 1,5 milliard (31 décembre 2022: EUR 1,5 milliard), principalement en raison des acquisitions dans le portefeuille de fonds de Belfius Assurance, presque entièrement compensées par une diminution du volume temporaire de stockage de l'activité de gestion des flux de clients des marchés financiers.

Les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats – unit linked (Branche 23) augmentent de EUR 0,2 milliard, ou 5,2%, à EUR 4,2 milliard (31 décembre 2022: EUR 4,0 milliard), principalement en raison d'ajustements positifs de la juste valeur (EUR 0,3 milliard), partiellement compensés par des sorties nettes de trésorerie (EUR -0,1 milliard).

C. Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global - Instruments de capitaux propres

Le tableau ci-dessous présente les raisons pour lesquelles les instruments de fonds propres sont comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

(en milliers d'EUR)	31/12/22 Raison d'évaluation	Juste valeur	Dividendes comptabilisés en résultat
Portefeuille stratégique assurance - immobilier	Risque et ALM objectifs	221 894	20 081
Portefeuille stratégique assurance - autres	Risque et ALM objectifs	602 267	22 685
Portefeuille stratégique banque	Risque et ALM objectifs	219 141	8 337
TOTAL		1 043 302	51 103

(en milliers d'EUR)	31/12/23 Raison d'évaluation	Juste valeur	Dividendes comptabilisés en résultat
Portefeuille stratégique assurance - immobilier	Risque et ALM objectifs	211 322	15 178
Portefeuille stratégique assurance - autres	Risque et ALM objectifs	568 370	18 276
Portefeuille stratégique banque	Risque et ALM objectifs	227 243	6 614
TOTAL		1 006 935	40 068

Le tableau ci-dessous présente les raisons pour lesquelles les instruments de fonds propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ont été vendus.

(en milliers d'EUR)	31/12/22 Raison de décomptabilisation	Juste valeur à la date de décomptabilisation	Transfert du gain ou de la perte cumulé(e) dans les fonds propres	Dividendes comptabilisés en résultat
Portefeuille stratégique assurance - immobilier	Risque et ALM objectifs	114 091	(5 288)	8 307
Portefeuille stratégique assurance - autres	Risque et ALM objectifs	150 769	24 593	4 445
Portefeuille stratégique banque	Risque et ALM objectifs	5 107	529	0
TOTAL		269 967	19 834	12 752

(en milliers d'EUR)	31/12/23 Raison de décomptabilisation	Juste valeur à la date de décomptabilisation	Transfert du gain ou de la perte cumulé(e) dans les fonds propres	Dividendes comptabilisés en résultat
Portefeuille stratégique assurance - immobilier	Risque et ALM objectifs	29 996	(1 124)	2 494
Portefeuille stratégique assurance - autres	Risque et ALM objectifs	72 076	(4 037)	2 687
Portefeuille stratégique banque	Risque et ALM objectifs	2 015	(2 083)	397
TOTAL		104 087	(7 244)	5 578

3. Analyse qualitative

Voir note 9.2.

4. Analyse de la juste valeur

Voir note 9.1.

5.6. Dérivés

1. Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/22 Actif	31/12/22 Dettes	31/12/23 Actif	31/12/23 Dettes
Dérivés détenus en vue de la vente	4 688 246	3 548 426	4 565 883	2 804 241
Dérivés désignés comme couverture de juste valeur	249 095	1 246 100	154 302	1 323 169
Dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	48 598	186 753	31 902	202 903
Dérivés de couverture de portefeuille couvert en taux	907 167	3 267 230	569 339	2 899 119
TOTAL	5 893 105	8 248 509	5 321 426	7 229 432

La juste valeur des produits dérivés diminue, principalement en raison de l'évolution des taux d'intérêt. L'impact total de la compensation pour les dérivés conclus avec LCH s'élève à EUR 7,1 milliards à la fin de 2023, contre EUR 8,0 milliards à la fin de 2022. Voir la note 9.3.6. «Compensation».

2. Dérivés détenus en vue de la vente

(en milliers d'EUR)	31/12/22 Montant notionnel[1] À recevoir	31/12/22 Montant notionnel[1] À livrer	31/12/22 Actif	31/12/22 Dettes	31/12/23 Montant notionnel[1] À recevoir	31/12/23 Montant notionnel[1] À livrer	31/12/23 Actif	31/12/23 Dettes
Dérivés de change	25 003 379	24 754 926	904 726	692 052	26 950 709	26 756 426	758 653	572 450
Dérivés de taux d'intérêt	174 461 180	178 646 225	3 379 857	2 386 810	164 356 818	170 459 613	3 383 666	1 826 590
Dérivés de crédit	804 572	136 568	35 213	71 026	772 898	141 322	22 277	60 927
Dérivés sur actions	7 557 741	6 607 014	368 449	398 538	8 652 632	7 661 767	401 287	344 274
TOTAL	207 826 872	210 144 733	4 688 246	3 548 426	200 733 057	205 019 128	4 565 883	2 804 241

(1) Le «Montant notionnel à recevoir» et le «Montant notionnel à livrer» représentent les deux volets de l'instrument financier dérivé qui sont présentés séparément dans le tableau. Dans le cas, par exemple, d'un swap de taux d'intérêt, le «Montant notionnel à recevoir» représente le montant notionnel sur lequel les intérêts à recevoir par Belfius sont calculés. De même, le «Montant notionnel à livrer» représente le montant notionnel sur lequel les intérêts à payer par Belfius sont calculés.

La position de Belfius sur les produits dérivés provient en partie du fait que Belfius était le centre de compétences pour les dérivés au sein de l'ancien groupe Dexia. Ces dérivés étaient couverts de manière externe contre le risque de marché. Les dérivés entre les entités Belfius Banque et le groupe Dexia ont été maintenus après la vente de Belfius à l'État belge en 2011. Le risque de crédit associé est atténué par l'utilisation de garanties (Credit Support Annex).

Compte tenu des restrictions imposées par les IFRS en matière de comptabilité de couverture, certaines couvertures économiques ne peuvent pas être classées comme des dérivés de couverture en vertu d'IFRS. Par conséquent, plusieurs couvertures économiques sont considérées comme des dérivés de transaction tout en couvrant, par exemple, le risque de base résultant de l'inefficacité de la couverture (par exemple, les swaps de base).

Pour plus d'informations sur le risque de marché, voir la note 9.5 «Risque de marché» ainsi que la note 7.4 «Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats» pour plus d'informations concernant les couvertures économiques.

3. Couverture de juste valeur

A. Détail des dérivés désignés comme couverture de juste valeur

(en milliers d'EUR)	31/12/22 Montant notionnel[1] À recevoir	31/12/22 Montant notionnel[1] À livrer	31/12/22 Actif	31/12/22 Dettes	31/12/23 Montant notionnel[1] À recevoir	31/12/23 Montant notionnel[1] À livrer	31/12/23 Actif	31/12/23 Dettes
Dérivés de taux d'intérêt	6 076 715	5 880 889	231 812	1 246 030	5 177 909	4 990 856	149 889	1 322 558
Dont swaps de taux d'intérêt	5 312 780	5 312 780	163 597	1 054 430	4 434 453	4 434 453	87 095	1 118 710
Dont swaps de devises et de taux d'intérêt	763 934	568 109	68 215	191 601	743 456	556 403	62 794	203 848
Dérivés de crédit[2]	1 322 285	0	17 282	69	1 235 285	0	4 413	611
TOTAL	7 399 000	5 880 889	249 095	1 246 100	6 413 195	4 990 856	154 302	1 323 169

(1) Le «Montant notionnel à recevoir» et le «Montant notionnel à livrer» représentent les deux volets de l'instrument financier dérivé qui sont présentés séparément dans le tableau. Dans le cas, par exemple, d'un swap de taux d'intérêt, le «Montant notionnel à recevoir» représente le montant notionnel sur lequel les intérêts à recevoir par Belfius sont calculés. De même, le «Montant notionnel à livrer» représente le montant notionnel sur lequel les intérêts à payer par Belfius sont calculés. Il est à noter que lors d'un contrat forward, un seul notionnel est mentionné.
(2) Belfius Insurance a conclu des dérivés «spreadlock» afin de couvrir l'asset swap spread sur certaines positions obligataires. Le but de ces transactions est de protéger le ratio Solvency II. Plus particulièrement, la transaction spreadlock contient un contrat à terme d'asset swap au moment de la conclusion de la transaction. Étant donné que le spreadlock est défini pour couvrir l'asset swap spread (c'est-à-dire tous les risques à l'exception des variations de juste valeur dues au taux d'intérêt de référence) de positions obligataires spécifiques, le dérivé est présenté comme un dérivé de crédit pour lequel une comptabilité de couverture de juste valeur a été mise en place.

B. Détail des éléments couverts

Le tableau suivant détaille les éléments couverts par les stratégies de couverture de Belfius.

	31/12/22			
(en milliers d'EUR)	Valeur comptable des éléments couverts	Actifs ou passifs inclus dans la couverture d'une position nette (avant compensation)	Montant cumulé des ajustements de la juste valeur des éléments couverts	Montant cumulé des ajustements de la juste valeur dans l'état des positions financières en cas de rupture
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	109 914	0	(1 171)	2 986
Crédit[1]	109 914	0		
Actifs financiers évalués au coût amorti	8 271 760	0	(608 384)	2 277 131
Taux d'intérêt	6 926 987	0		
Crédit[1]	1 344 774	0		

	31/12/23			
(en milliers d'EUR)	Valeur comptable des éléments couverts	Actifs ou passifs inclus dans la couverture d'une position nette (avant compensation)	Montant cumulé des ajustements de la juste valeur des éléments couverts	Montant cumulé des ajustements de la juste valeur dans l'état des positions financières en cas de rupture
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 472 568	0	0	0
Crédit[1]	1 472 568	0		
Actifs financiers évalués au coût amorti	6 909 570	0	(384 345)	2 210 841
Taux d'intérêt	6 909 570	0		
Crédit	0	0		

(1) Belfius Insurance a conclu des dérivés «spreadlock» afin de couvrir l'asset swap spread sur certaines positions obligataires. Le but de ces transactions est de protéger le ratio Solvency II. Plus particulièrement, la transaction spreadlock contient un contrat à terme d'asset swap au moment de la conclusion de la transaction. Étant donné que le spreadlock est défini pour couvrir l'asset swap spread (c'est-à-dire tous les risques à l'exception des variations de juste valeur dues au taux d'intérêt de référence) de positions obligataires spécifiques, le dérivé est présenté comme un dérivé de crédit pour lequel une comptabilité de couverture de juste valeur a été mise en place.

Dans le tableau ci-dessus, la valeur comptable des éléments couverts dans une couverture de juste valeur est ventilée par portefeuille comptable. Le montant cumulé des ajustements de juste valeur de l'élément couvert comprend les gains et pertes sur les éléments couverts qui, à la suite de la comptabilité de couverture, ont ajusté la valeur comptable de ces éléments. Le montant cumulé des ajustements de juste valeur couverts dans l'état des positions financières en cas de rupture comprend les ajustements de couverture qui, à la suite de la cessation de la relation de couverture et l'ajustement des éléments couverts pour les gains et pertes de couverture, restent à amortir en résultat via un taux d'intérêt effectif recalculé pour les éléments couverts évalués au coût amorti, ou au montant qui représente le gain ou la perte cumulé précédemment comptabilisé pour les actifs couverts évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

C. Détail de la documentation de couverture

Pour s'assurer que la relation de couverture satisfasse aux conditions requises pour la comptabilité de couverture, une documentation formelle est préparée et l'efficacité est évaluée en permanence tout au long de la relation de couverture. Belfius applique la couverture de juste valeur pour couvrir le risque de taux d'intérêt et le risque de change sur certaines obligations (microcouverture). Belfius utilise principalement des swaps de taux d'intérêt «plain vanilla», sauf pour les obligations non EUR pour lesquelles Belfius utilise des swaps de taux d'intérêt et de devises.

La juste valeur utilisée pour l'évaluation de l'efficacité de la couverture est basée sur les variations de la juste

valeur des dérivés au bilan et sur les variations de la juste valeur du risque couvert de l'élément couvert (généralement sous la forme d'un dérivé hypothétique).

Pour la couverture de juste valeur, le test prospectif est basé sur une comparaison critique entre l'instrument de couverture et l'élément couvert. Les tests rétrospectifs sont effectués en appliquant une méthode de compensation en dollar (comparaison de l'élément couvert à la juste valeur et de l'instrument de couverture) et en le comparant à des limites bien définies.

Fin 2023, tous les tests d'efficacité des couvertures ont été respectés. La réévaluation des modèles économiques de la norme IFRS 9 du portefeuille de Belfius Insurance n'a pas eu d'impact sur les activités de couverture.

Nous renvoyons à la note 7.6. «Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultats» pour plus d'informations sur l'évaluation de l'efficacité des couvertures.

4. Couverture de flux de trésorerie

A. Détail des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie

(en milliers d'EUR)	31/12/22				31/12/23			
	Montant notionnel[1]		Actif	Dettes	Montant notionnel[1]		Actif	Dettes
	À recevoir	À livrer			À recevoir	À livrer		
Dérivés de change	5 347 751	5 327 207	48 598	186 753	5 149 574	5 141 659	28 615	202 903
Dont swaps de devises	5 347 751	5 327 207	48 598	186 753	5 149 574	5 141 659	28 615	202 903
Dérivés de taux d'intérêt	0	0	0	0	1 289 000	1 289 000	3 286	0
Dont swaps de taux d'intérêt	0	0	0	0	1 289 000	1 289 000	3 286	0
TOTAL	5 347 751	5 327 207	48 598	186 753	6 438 574	6 430 659	31 902	202 903

(1) Le «Montant notionnel à recevoir» et le «Montant notionnel à livrer» représentent les deux volets de l'instrument financier dérivé qui sont présentés séparément dans le tableau. Dans le cas, par exemple, d'un swap de taux d'intérêt, le «Montant notionnel à recevoir» représente le montant notionnel sur lequel les intérêts à recevoir par Belfius sont calculés. De même, le «Montant notionnel à livrer» représente le montant notionnel sur lequel les intérêts à payer par Belfius sont calculés.

Flux de trésorerie attendus des dérivés de couverture de flux de trésorerie par période

(en milliers d'EUR)	Entrée	Sortie
Maximum 3 mois	3 173 235	(4 748 485)
Plus de 3 mois et maximum 6 mois	3 173 235	(4 671 335)
Plus de 6 mois et maximum 1 an	3 173 235	(4 701 859)
Plus d'1 an et maximum 2 ans	2 943 099	(4 747 930)
Plus de 2 ans et maximum 5 ans	2 482 826	(4 844 757)
Plus de 5 ans	2 150 946	(4 098 692)

B. Détail des éléments couverts

Les couvertures de flux de trésorerie sont réalisées sur des flux de trésorerie futurs hautement probables.

Belfius a un déficit structurel de financement en GBP provenant principalement d'obligations à long terme (principalement liées à l'inflation) et des garanties fournies et est donc vulnérable aux fluctuations du taux de change EUR/GBP. Pour gérer ce risque, des swaps de taux d'intérêt en devises (CIRS) et swaps de taux d'intérêt (IRS) ont été contractés, qui sont engagés dans une relation de couverture des flux de trésorerie du portefeuille pour le risque de change sur une «transaction prévue hautement probable».

Belfius a décidé de couvrir le risque de variabilité des flux de trésorerie et des variations de change provenant des services facturés à Belfius en devises étrangères. Afin de couvrir ce risque, Belfius a conclu des Cross Currency Swaps qui sont enregistrés dans une relation de couverture de flux de trésorerie pour le risque de change sur une «transaction prévue hautement probable». Belfius démontre que les flux de trésorerie prévus pour le financement des garanties en GBP et le financement des actifs en GBP sont plus élevés que les montants reçus par le biais des Cross Currency Swaps.

C. Détail de la documentation de couverture

Pour s'assurer que la relation de couverture satisfasse aux conditions requises pour la comptabilité de couverture, une documentation formelle est préparée et l'efficacité est évaluée en permanence tout au long de la relation de couverture.

Belfius a décidé de couvrir le risque de variabilité des flux de trésorerie et des variations de change provenant des services facturés à Belfius en devises étrangères.
Afin de couvrir ce risque, Belfius a conclu des Cross Currency Swaps de devises. Ces swaps de devises sont enregistrés dans une relation de couverture de flux de

trésorerie pour le risque de change sur une «transaction prévue hautement probable», par laquelle Belfius démontre que les flux de trésorerie prévus pour le financement des garanties en GBP et le financement des actifs en GBP sont plus élevés que les montants reçus par le biais des Cross Currency Swaps.

À noter que pour les transactions prévues, une analyse est prévue afin de s'assurer que les flux de trésorerie soient hautement probables. Un test d'efficacité de la couverture est également effectué pour démontrer que la transaction prévue (élément couvert) est supérieure au dérivé (instrument de couverture).

Fin 2023, tous les tests d'efficacité des couvertures ont été respectés.

Nous renvoyons à la note 7.6. «Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultats» pour plus d'informations sur l'évaluation de l'efficacité des couvertures.

D. Réconciliation des fonds propres par rapport à la comptabilité de couverture

Pour plus d'informations sur la réconciliation de chaque composante des capitaux propres et l'analyse des autres éléments du résultat global par rapport à la comptabilité de couverture, nous renvoyons aux notes 1.3. «État consolidé du résultat global» et 1.4. «Variation des fonds propres consolidés».

5. Couverture de portefeuille couvert en taux

A. Détail des dérivés de couverture de portefeuille couvert en taux

(en milliers d'EUR)	31/12/22				31/12/23			
	Montant notionnel[1]		Actif	Dettes	Montant notionnel[1]		Actif	Dettes
	À recevoir	À livrer			À recevoir	À livrer		
Dérivés de taux d'intérêt	43 459 645	43 451 520	907 167	3 267 230	48 263 631	48 255 586	569 339	2 899 119
TOTAL	43 459 645	43 451 520	907 167	3 267 230	48 263 631	48 255 586	569 339	2 899 119

(1) Le «Montant notionnel à recevoir» et le «Montant notionnel à livrer» représentent les deux volets de l'instrument financier dérivé qui sont présentés séparément dans le tableau. Dans le cas, par exemple, d'un swap de taux d'intérêt, le «Montant notionnel à recevoir» représente le montant notionnel sur lequel les intérêts à recevoir par Belfius sont calculés. De même, le « Montant notionnel à livrer » représente le montant notionnel sur lequel les intérêts à payer par Belfius sont calculés.

B. Détail de la documentation de couverture

Pour s'assurer que la relation de couverture satisfasse aux conditions requises pour la comptabilité de couverture, une documentation formelle est préparée et l'efficacité est évaluée en permanence tout au long de la relation de couverture.

Le gain/perte accumulé(e) sur les éléments couverts dans un portefeuille de couverture du risque de taux d'intérêt au bilan dans les postes VII. Le «gain/perte sur l'élément couvert de la couverture du risque de taux d'intérêt du portefeuille» s'élève à EUR 1,6 milliard d'actifs et EUR -1 milliard de passifs à la fin de l'année 2023, contre EUR 1,1 milliard d'actifs et EUR -1,6 milliard de passifs à la fin de l'année 2022.

Pour la macrocouverture, le test prospectif est basé sur un test de volume dans lequel nous démontrons que (par entité, devise et période) le montant des éléments couverts reste supérieur au montant des instruments de couverture (en termes de notionnels ainsi qu'en termes de flux de trésorerie d'intérêt). Le test rétrospectif est effectué sur une base trimestrielle, en appliquant une méthode de compensation en dollar (comparaison de la juste valeur de l'élément couvert à la juste valeur et de l'instrument de couverture) et en le comparant à des limites bien définies.

Les éléments couverts sont des actifs porteurs d'intérêts (par exemple des prêts et des instruments de dette) et des passifs porteurs d'intérêts (par exemple des dépôts).

Fin 2023, tous les tests d'efficacité des couvertures ont été respectés.

Nous renvoyons à la note 7.6. «Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultats» pour plus d'informations sur l'évaluation de l'efficacité des couvertures.

5.7. Investissements dans des sociétés mises en équivalence

1. Valeur comptable

(en milliers d'EUR)	2022	2023
VALEUR COMPTABLE AU 1ER JANVIER	96 107	94 019
Acquisitions[1]	0	5 000
Modifications du périmètre de consolidation (entrées)[2]	1 550	67 741
Modifications du périmètre de consolidation (sorties)[3]	(5 777)	0
Part du résultat avant impôt	4 568	9 024
Part de l'impôt	(575)	(171)
Dividendes payés	(1 853)	(12 754)
Dépréciation comptabilisée[4]	0	(1 326)
VALEUR COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE	94 019	161 533

(1) Les acquisitions en 2023 concernent l'augmentation de capital de Batopin.
(2) À partir de 2023, Belfius applique une méthode de consolidation simplifiée pour les participations considérées comme non significatives. Cela a entraîné un transfert de EUR 59 millions des «instruments de fonds propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global» vers les «investissements dans des entreprises mises en équivalence». En outre, depuis 2023, Belfius consolide Fixxer par la méthode de mise en équivalence (EUR +2 millions) et notre participation d'actionnaire dans Vicinity a augmenté de 28,5% à 31,3%. Depuis 2022, Belfius consolide l'investissement dans Land Investment Vehicle (25%) par la méthode de mise en équivalence. Voir la note 10.1. Changements significatifs dans le périmètre de consolidation.
(3) En 2022, notre participation dans Vicinity a été diluée de 45,8% à 28,5%. Voir note 10.1 Changements significatifs dans le périmètre de consolidation.
(4) Des dépréciations d'un montant de EUR 1,3 million ont été comptabilisées en raison d'une baisse prolongée de la juste valeur.

2. Liste des entreprises mises en équivalence

(en milliers d'EUR)	Valeur comptable 2022	Valeur comptable 2023	Référence au site web
Isabel SA	12 064	15 265	www.isabel.eu
Erasmus Garden SA	5 498	2 560	
L'Économie populaire de Ciney SCRL (EPC)[1]	23 539	23 382	www.groupe-epc.be
Payconiq Belgium SA	9 124	9 971	www.payconiq.be
De Haan Vakantiehuizen SA	10 113	9 707	
Cyclis Bike Lease SA	7 129	8 195	www.cyclis.be
Skipr SA	4 101	3 821	nl.skipr.co
Fairville SA	100	1	www.fairville.be
Vicinity Affordable Housing Fund SComm	14 187	20 418	www.vicinity.be
Immovlan BV	5 721	4 660	immo.vlan.be
Batopin SA	893	2 865	www.batopin.be
Land Investment Vehicle SA	1 550	1 559	
Fixxer SA	0	944	
Participations pour lesquelles une methode de consolidation simplifiée est appliquée[2]	0	58 185	
TOTAL	94 019	161 533	

1) Bien que Belfius en tant que telle possède la majorité des parts d'EPC, elle n'exerce pas de contrôle avéré sur l'investissement. En effet, (a) les droits de vote font l'objet d'une limitation, et (b) il n'existe pas de conventions d'actionnaires/de contrôle.
2) Voir notes 10.3.1 et 10.3.3 pour les participations se trouvant dans le périmètre de la méthode de consolidation simplifiée.

3. Information financière sur les entreprises associées et les coentreprises évaluées par la méthode de la mise en equivalence

(en milliers d'EUR)	Actif	Dettes	Fonds propres	Résultat net	Valeur de l'actif net	%	Rapport annuel au
ENTREPRISES ASSOCIÉES							
Isabel SA	72 169	22 082	50 087	4 939	50 087	24,00%	31/12/2022
L'Économie populaire de Ciney SCRL (EPC)	92 820	57 775	35 045	1 980	35 045	61,37%	31/12/2022
Payconiq Belgium SA	53 779	22 621	31 158	4 695	31 158	22,50%	31/12/2022
De Haan Vakantiehuizen SA	88 660	36 563	52 097	8 096	52 097	25,00%	31/12/2022
Cyclis Bike Lease SA	19 722	14 739	4 984	912	4 984	47,45%	31/12/2022
Skipr SA	7 612	1 596	6 016	(2 759)	6 016	27,20%	31/12/2022
Fairville SA	1 387	990	397	(585)	397	33,33%	31/12/2022
Vicinity Affordable Housing Fund SComm	49 918	177	49 741	341	49 741	28,44%	31/12/2022
Batopin SA	70 626	67 053	3 573	(10 646)	3 573	25,00%	31/12/2022

Immovlan BV	18 281	1 210	17 071	(3 674)	17 071	30,00%	31/12/2022
Land Investment Vehicle SA[1]						25,00%	
COENTREPRISES							
Erasmus Garden SA	25 308	20 313	4 995	6 236	4 995	50,00%	31/12/2022
Fixxer[1]						50,16%	

(1) L'information financière des entreprises associées récemment créées n'est pas disponible.

Il n'y a pas d'engagement important ou significatif envers les joint-ventures.
Il n'y a aucune restriction significative pour les sociétés mises en équivalence quant à leur capacité à avoir accès aux actifs du groupe ou à les utiliser et à régler les passifs du groupe.

5.8. Immobilisations corporelles

1. Valeur nette comptable

(en milliers d'EUR)	Terrains et bâtiments		Mobilier de bureau et autres équipements		Immeubles de placement	Total
	Usage propre propriétaire	Usage propre d'un actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation	Usage propre propriétaire	Donnée en location simple		
COÛT D'ACQUISITION AU 1ER JANVIER 2022	1 227 178	58 756	394 305	479 490	887 486	3 047 214
Acquisitions[1]	50 540	4 875	9 634	268 578	25 063	358 690
Dépenses suivantes	7 621	0	0	0	8 486	16 108
Ajustements post-acquisition	0	0	0	0	0	0
Cessions[2]	(55 825)	(3 293)	(1 250)	(200 270)	(98 457)	(359 095)
Modifications du périmètre de consolidation (entrées)[3]	0	1 433	4	0	39 671	41 108
Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	0	0	0	0	0	0
Transferts et annulations	21 925	(3 392)	(10 476)	92 269	(8 867)	91 460
Écarts de cours de change	0	0	0	0	0	0
Autres mouvements	0	0	0	10 191	0	10 191
COÛT D'ACQUISITION AU 31 DECEMBRE 2022 (A)	1 251 440	58 379	392 217	650 257	853 383	3 205 675
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 1ER JANVIER 2022	(743 988)	(16 349)	(345 433)	(51 146)	(276 230)	(1 433 146)
Amortissements cumulés	(705 207)	(16 349)	(345 433)	(51 146)	(274 589)	(1 392 724)
Dépréciations cumulées	(38 781)	0	0	0	(1 641)	(40 422)
Ajustements post-acquisition	0	0	0	0	0	0
Amortissement comptabilisé	(23 094)	(4 440)	(8 984)	(74 650)	(23 028)	(134 196)
Dépréciation comptabilisée[4]	(714)	0	0	0	(12)	(725)
Cessions	43 338	0	891	49 876	40 873	134 978
Modifications du périmètre de consolidation (entrées)	0	0	0	0	(71)	(71)
Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	0	0	0	0	0	0
Transferts et annulations	(29 837)	3 392	10 476	(92 269)	7 761	(100 478)
Écarts de cours de change	0	0	0	0	0	0
Autres mouvements	(1)	0	12	0	0	11
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022 (B)	(754 296)	(17 397)	(343 038)	(168 190)	(250 707)	(1 533 627)
Amortissements cumulés	(715 562)	(17 397)	(343 038)	(168 190)	(249 054)	(1 493 241)
Dépréciations cumulées	(38 734)	0	0	0	(1 653)	(40 386)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2022 (A)+(B)	497 143	40 982	49 179	482 068	602 676	1 672 048

(1) Les acquisitions comprennent essentiellement des véhicules de leasing opérationnel de Belfius Auto Lease ainsi des contrats de location pour des immeubles en construction. Les cessions comprennent la livraison de ces contrats de location et les actifs sont à ce moment reclassés en prêts et créances.
(2) Les cessions comprennent les montants obtenus au moment de la livraison des contrats de leasing pour des immeubles en construction, de la vente partielle du bâtiment Pacheco (EUR 10 millions), de la vente de Alysea (EUR 45 millions) ainsi que de la vente d'agences bancaires (EUR 12,5 millions).
(3) «Modifications du périmètre de consolidation (entrées)» concerne principalement l'acquisition de MC².
(4) Les dépréciations sont reprises dans la ligne XVIII. Dépréciations des actifs corporels et incorporels du compte de résultats.

(en milliers d'EUR)	Terrains et bâtiments		Mobilier de bureau et autres équipements		Immeubles de placement	Total
	Usage propre propriétaire	Usage propre d'un actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation	Usage propre propriétaire	Donnée en location simple		
COÛT D'ACQUISITION AU 1ER JANVIER 2023	1 251 440	58 379	392 217	650 257	853 383	3 205 675
Acquisitions[1]	21 463	14 190	39 678	312 754	41 900	429 986
Dépenses suivantes	9 146	0	0	0	8 949	18 095
Ajustements post-acquisition	0	0	0	0	0	0
Cessions[2]	(35 202)	(8 008)	(5 394)	(151 044)	(20 228)	(219 875)
Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	0	0	(5)	0	0	(5)
Transferts et annulations[3]	41 717	(1 801)	(7 953)	0	(26 158)	5 804
Écarts de cours de change	0	0	0	0	0	0
Autres mouvements	0	0	0	4 250	71	4 321
COÛT D'ACQUISITION AU 31 DECEMBRE 2023 (A)	1 288 564	62 760	418 544	816 217	857 918	3 444 003
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 1ER JANVIER2023	(754 296)	(17 397)	(343 038)	(168 190)	(250 707)	(1 533 627)
Amortissements cumulés	(715 562)	(17 397)	(343 038)	(168 190)	(249 054)	(1 493 241)
Dépréciations cumulées	(38 734)	0	0	0	(1 653)	(40 386)
Ajustements post-acquisition	0	0	0	0	0	0
Amortissement comptabilisé	(20 186)	(4 218)	(10 422)	(88 590)	(23 679)	(147 095)
Dépréciation comptabilisée[4]	(347)	0	0	0	0	(347)
Repris	0	0	0	0	0	0
Cessions[2]	27 224	0	3 282	66 349	5 715	102 570
Modifications du périmètre de consolidation (entrées)	0	0	0	0	0	0
Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	0	0	0	0	0	0
Transferts et annulations[3]	(20 886)	1 801	7 953	0	10 196	(935)
Écarts de cours de change	0	0	0	0	0	0
Autres mouvements	0	(0)	(0)	0	4	4
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023 (B)	(768 490)	(19 814)	(342 225)	(190 431)	(258 472)	(1 579 432)
Amortissements cumulés	(729 906)	(19 814)	(342 225)	(190 431)	(258 426)	(1 540 801)
Dépréciations cumulées	(38 585)	0	0	0	(46)	(38 631)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2023 (A)+(B)	520 073	42 947	76 318	625 787	599 446	1 864 571

(1) Les acquisitions comprennent essentiellement des véhicules de leasing opérationnel de Belfius Auto Lease ainsi des contrats de location pour des immeubles en construction. En outre, Belfius a investi dans les maisons privées et patrimoniales au cours de l'année 2023.
(2) Les cessions comprennent la livraison des contrats de leasing pour la construction de biens immobiliers et les actifs sont à ce moment-là reclassés dans les prêts et avances. En outre, les cessions comprennent la vente d'agences bancaires (EUR 7 millions).
(3) Les transferts et annulations comprennent un reclassement de EUR 14 millions des "immeubles de placement" vers les "terrains et bâtiments à usage propre", résultant de contrats de location au sein du groupe Belfius.
(4) Les dépréciations sont reprises dans la ligne XVIII. Dépréciations des actifs corporels et incorporels du compte de résultats.

2. Juste valeur des immeubles de placement

(en milliers d'EUR)	2022	2023
TOTAL	828 325	802 085
Juste valeur soumise à évaluation indépendante[1]	730 390	656 419
Juste valeur non soumise à évaluation indépendante	97 935	145 666

(1) La «Juste valeur soumise à une évaluation indépendante» comprend les immeubles de placement pour lesquels une évaluation externe ou un prix de transaction récent est disponible.

5.9. Immobilisations incorporelles

(en milliers d'EUR)	Logiciels développés en interne	Autres immobilisations incorporelles	Total
COÛT D'ACQUISITION AU 1ER JANVIER 2022	558 040	195 836	753 875
Acquisitions[1]	110 793	6 855	117 648
Cessions	0	(21)	(21)
Modifications du périmètre de consolidation (entrées)	0	0	0
Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	0	0	0
Transferts et annulations[2]	(19 138)	(582)	(19 720)
Écarts de cours de change	0	0	0
Ajustements post-acquisition	0	0	0
Autres mouvements	0	(12)	(12)
COÛT D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE 2022 (A)	649 695	202 075	851 770
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 1ER JANVIER 2022	(379 457)	(159 490)	(538 947)
Amortissements cumulés	(375 575)	(149 873)	(525 448)
Dépréciations cumulées	(3 882)	(9 617)	(13 499)
Amortissements et dépréciations comptabilisés[3]	(81 419)	(17 296)	(98 715)
Modifications du périmètre de consolidation (entrées)	0	0	0
Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	0	0	0
Repris	0	2 809	2 809
Cessions	0	0	0
Transferts et annulations[2]	19 138	582	19 720
Écarts de cours de change	0	0	0
Ajustements post-acquisition	0	0	0
Autres mouvements	2	0	2
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022 (B)	(441 736)	(173 395)	(615 131)
Amortissements cumulés	(436 973)	(165 519)	(602 492)
Dépréciations cumulées	(4 763)	(7 876)	(12 639)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2022 (A)+(B)	207 959	28 681	236 639

(1) Durant l'année, les coûts de logiciels développés en interne ont été capitalisés. Ces logiciels développés en interne sont relatifs à plusieurs projets IT stratégiques en cours chez Belfius. Ces projets concernent la digitalisation et l'innovation continues des plateformes IT et des applications de Belfius.
(2) Les transferts et annulations comprennent essentiellement des annulations de logiciels développés en interne.
(3) Belfius a comptabilisé des amortissements accélérés en 2022 pour un montant de EUR 19 millions en raison de la révision de la durée de vie utile des logiciels développés en interne compte tenu de l'évolution rapide de la technologie et de l'adoption accélérée des services numériques. Belfius a également réévalué ses actifs incorporels, dans ce cadre une dépréciation de EUR 1,9 million a été comptabilisée sur les actifs incorporels de Jane et une reprise de dépréciation de EUR 0,6 million a été comptabilisée sur les actifs incorporels de Jaimy.

(en milliers d'EUR)	Logiciels développés en interne	Autres immobilisations incorporelles	Total
COÛT D'ACQUISITION AU 1ER JANVIER 2023	649 695	202 075	851 770
Acquisitions[1]	122 665	69 498	192 162
Cessions	(1 614)	(101)	(1 715)
Modifications du périmètre de consolidation (entrées)	0	0	0
Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	114	0	114
Transferts et annulations[2]	(22 983)	(16 893)	(39 876)
Écarts de cours de change	0	0	0
Ajustements post-acquisition	0	0	0
Autres mouvements	0	0	0
COÛT D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE 2023 (A)	747 877	254 579	1 002 456
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 1ER JANVIER 2023	(441 736)	(173 395)	(615 131)
Amortissements cumulés	(436 973)	(165 519)	(602 492)
Dépréciations cumulées	(4 763)	(7 876)	(12 639)
Amortissements et dépréciations comptabilisés[3]	(80 297)	(18 380)	(98 677)
Modifications du périmètre de consolidation (entrées)	0	0	0
Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	0	0	0
Repris	0	0	0
Cessions	0	(1 567)	(1 567)
Transferts et annulations[2]	22 983	16 893	39 876
Écarts de cours de change	0	0	0
Ajustements post-acquisition	0	0	0
Autres mouvements	0	(1)	(1)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023 (B)	(499 050)	(176 449)	(675 499)
Amortissements cumulés	(495 168)	(176 449)	(671 617)
Dépréciations cumulées	(3 882)	0	(3 882)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2023 (A)+(B)	248 827	78 130	326 957

(1) Durant l'année, les coûts de logiciels développés en interne ont été capitalisés. Ces logiciels développés en interne sont relatifs à plusieurs projets IT stratégiques en cours chez Belfius. Ces projets concernent la digitalisation et l'innovation continues des plateformes IT et des applications de Belfius. En outre, les autres immobilisations incorporelles ont augmenté en raison d'un nouveau modèle opérationnel pour les services d'infrastructure informatique à partir de 2023.
(2) Les transferts et annulations comprennent essentiellement des annulations de logiciels développés en interne et d'autres actifs incorporels résultant de la scission de Jaimy et de la liquidation de Jane.
(3) Belfius a comptabilisé des amortissements accélérés pour un montant de EUR 13 millions en 2023 en raison de la révision de la durée de vie utile des logiciels développés en interne, compte tenu de l'évolution rapide de la technologie et de l'adoption accélérée des services numériques. En 2023, une dépréciation de EUR 0,5 million a été comptabilisée sur les actifs incorporels de Jane avant sa liquidation.

5.10. Écarts d'acquisition

(en milliers d'EUR)	Écarts d'acquisition positifs	
	2022	2023
COÛT D'ACQUISITION AU 1ER JANVIER	129 886	129 886
COÛT D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE (A)	129 886	129 886
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 1ER JANVIER	(25 920)	(25 920)
Amortissements cumulés	(25 920)	(25 920)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE (B)	(25 920)	(25 920)
Amortissements cumulés	(25 920)	(25 920)
Dépréciations cumulées	0	0
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE (A)+(B)	103 966	103 966

Les écarts d'acquisition positifs comprennent le goodwill sur Belfius Insurance.

Le test de dépréciation annuel n'a pas nécessité une dépréciation d'écarts d'acquisition. Ce test de dépréciation a été réalisé en comparant la valeur des fonds propres de Belfius Insurance à la «valeur utile». Cette «valeur utile» a été déterminée selon un modèle de flux de trésorerie actualisés basé sur les données suivantes:

→ plan financier pour 5 ans,

→ taux d'actualisation: un coût de fonds propres de 10,7%, et

→ un taux de croissance à long terme pour la Belgique de 1,4%.

Il est à noter que le plan financier a seulement un impact limité sur le test de dépréciation. Les facteurs principaux sont la courbe d'actualisation et la croissance à long terme. Selon ce scénario, un surplus pourrait être identifié.

Pour l'année 2023, tous les scénarios (allant d'un taux de croissance de -1,1% à +2,9% et d'un taux d'actualisation de 9,2% à 12,2%) ont montré qu'aucune dépréciation n'était nécessaire. Les hypothèses de ces scénarios sont alignées sur l'évolution prévue des résultats dans le plan financier et sur les conditions du marché pour les coûts d'investissement.

5.11. Actifs et dettes fiscaux différés

1. Analyse

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
Impôts différés – passif	(9 237)	(7 001)
Impôts différés – actif	454 952	526 098
IMPÔTS DIFFÉRÉS	445 715	519 096
Actifs d'impôt différés non comptabilisés[1]	(84 742)	(74 869)
IMPÔT DIFFÉRÉ NET – ACTIF (PASSIF)	360 972	444 227

(1) La diminution des actifs d'impôts différés non reconnus est entre autres due à la diminution des actifs d'impôts différés non reconnus sur les pertes fiscales reportées de Belfius Irlande et de Jaimy ainsi qu'à la liquidation de Jane en 2023.

2. Mouvements

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
AU 1ER JANVIER	722 778	360 972
Mouvements de l'exercice	(361 806)	83 255
(Charge)/produit au compte de résultats	(14 639)	(52 213)
Éléments liés aux «Autres éléments du résultat global»[1]	(345 884)	(20 283)
Variation du périmètre de consolidation	(2 355)	0
Écarts de cours de change	0	0
Autres mouvements	1 073	155 751
AU 31 DÉCEMBRE	360 972	444 227

(1) Évolution due aux variations des impôts différés sur la réévaluation de la juste valeur par le biais de l'OCI et des impôts différés sur la réévaluation des plans de pension.

A. Impôt différé sur le résultat provenant d'actifs du bilan

(en milliers d'EUR)	31/12/22 Total	31/12/22 Dont impact en résultat	31/12/23 Total	31/12/23 Dont impact en résultat
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	127	(20)	96	(32)
Prêts et créances	124 883	93 247	133 503	(28 551)
Titres de créance	41 291	13 256	53 038	(6 298)
Fonds propres	0	0	0	0
Dérivés	37 394	(35 697)	158 200	131 548
Gain/perte sur élément couvert dans une relation de portfolio hedge pour risque de taux	(230 048)	482 407	(341 293)	(111 245)
Actifs de contrats d'assurance/de réassurance	(32 430)	(29 324)	(31 539)	35 750
Investissements dans des sociétés mises en équivalence	0	0	0	0
Autres	63 597	3 924	50 945	(6 552)
Immobilisations corporelles	(24 726)	(7 944)	(22 621)	2 737
Immobilisations incorporelles	11 218	(1 903)	5 844	(4 779)
Écarts d'acquisition	0	0	0	0
Autres actifs	77 763	13 452	68 107	(4 782)
Actifs non courants (groupe d'actifs destiné à être cédé) détenus en vue de la vente et activités abandonnées	(658)	319	(385)	273
TOTAL	4 815	527 793	22 948	14 620

B. Impôt différé sur le résultat provenant de passifs du bilan

	31/12/22 Total	31/12/22 Dont impact en résultat	31/12/23 Total	31/12/23 Dont impact en résultat
Caisse et avoirs des banques centrales	0	0	0	0
Dettes envers la clientèle	(174)	(808)	38	(433)
Titres de créance émis	(139 711)	(197 361)	(55 649)	84 062
Passifs de contrats d'assurance/de réassurance	(97 280)	(6 841)	(40 226)	359 325
Dérivés	826 390	76 941	599 756	(226 634)
Gain/perte sur élément couvert dans une relation de portfolio hedge pour risque de taux	(401 506)	(412 947)	(257 366)	144 140
Autres	141 692	3 648	151 183	6 126
Provisions et passifs éventuels	130 277	2 158	131 154	708
Dettes subordonnées	(776)	(60)	(734)	43
Autres passifs	12 191	1 551	20 762	5 375
Passifs inclus dans un groupe destiné à être cédé et activités abandonnées	0	0	0	0
TOTAL	329 411	(537 369)	397 736	366 586

(en milliers d'EUR)	31/12/22 Total	31/12/22 Dont impact en résultat	31/12/23 Total	31/12/23 Dont impact en résultat
Impôt différé provenant du bilan	334 226	(8 335)	420 684	(766 592)
Actifs d'impôt différés non comptabilisés – différences temporaires	5 958		5 494	
IMPÔT DIFFÉRÉ – DIFFÉRENCES TEMPORAIRES	340 184		426 178	

C. Impôt différé provenant d'autres éléments

(en milliers d'EUR)	31/12/22 Total	31/12/22 Dont impact en résultat	31/12/23 Total	31/12/23 Dont impact en résultat
Pertes fiscales récupérables	111 488	(3 592)	98 413	(6 823)
Crédit d'impôt reporté	0	0	0	0
Entités ayant un statut fiscal spécial	0	0	0	0
TOTAL	111 488	(3 592)	98 413	(6 823)
Actifs d'impôt différés non comptabilisés – pertes fiscales récupérables	(90 700)		(80 364)	
IMPÔT DIFFÉRÉ PROVENANT D'AUTRES ÉLÉMENTS APRÈS ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉS NON COMPTABILISÉS – PERTES FISCALES	20 788		18 049	

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
TOTAL IMPÔT DIFFÉRÉ AVANT IMPÔTS DIFFÉRÉS NON COMPTABILISÉS	445 715	519 096
TOTAL IMPÔT DIFFÉRÉ APRÈS IMPÔTS DIFFÉRÉS NON COMPTABILISÉS	360 972	444 227

Certaines entités ont des passifs et des actifs d'impôts différés résultant de différences comptables (IFRS par rapport aux GAAP locaux) et de différences fiscales. Les différences fiscales sont notamment liées aux pertes fiscales, qui peuvent être reportées indéfiniment.

Le passif d'impôt différé («DTL») et l'actif d'impôt différé («DTA») correspondants, avant les ajustements de consolidation, sont les suivants au 31 décembre 2023:

(en milliers d'EUR)	Impôts différés – passif	DTA résultant de différences comptables (IFRS vs GAAP locaux)	DTA résultant de différences fiscales	DTA non reconnues[2]
Irlande[1]	921	0	79 730	78 809
Luxembourg	0	4 245	15 399	0
Belgique	6 758	419 841	3 839	9 277

(1) Concerne les pertes fiscales reportées. Les pertes fiscales sont entièrement attribuables aux pertes GloBE (Global Anti-base Erosion Rules) au sens du Pilier 2.
(2) Non comptabilisé en raison de l'incertitude quant à la suffisance du revenu imposable futur.

3. Date d'expiration d'actifs d'impôts différés non comptabilisés

Nature (en milliers d'EUR)	31/12/22 Moins d'un an	31/12/22 > 1 an et ≤ 5 ans	31/12/22 > 5 ans	31/12/22 Échéance illimitée	31/12/22 Total
Pertes fiscales récupérables	0	0	0	(90 700)	(90 700)
TOTAL	0	0	0	(90 700)	(90 700)

Nature (en milliers d'EUR)	31/12/23 Moins d'un an	31/12/23 > 1 an et ≤ 5 ans	31/12/23 > 5 ans	31/12/23 Échéance illimitée	31/12/23 Total
Pertes fiscales récupérables	0	0	0	(80 364)	(80 364)
TOTAL	0	0	0	(80 364)	(80 364)

5.12. Autres actifs

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
AUTRES ACTIFS	709 656	922 731
Produits à recevoir	115 767	129 811
Charges payées d'avance	30 409	36 477
Paiements en transit de la clientèle	457 376	619 713
Actifs de régimes de retraite	8 195	39 611
Stocks[1]	22 251	14 767
Impôts d'exploitation	75 659	75 108
AUTRES ACTIFS SPÉCIFIQUES AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE	32 337	44 440
Créances résultant de transactions d'assurance directes	16 830	32 553
Autres actifs d'assurance	15 507	11 887
Actifs d'assurance dépréciés	208	116
Moins:		
Dépréciation	(208)	(116)
TOTAL	741 993	967 171

(1) Un site de construction a été reconnu comme inventaire dans les autres actifs, car il reflète mieux la nature et l'intention du site. La diminution de EUR 7,5 millions par rapport à la fin de l'année 2022 résulte de ventes.

Les autres actifs comprennent principalement les produits à recevoir (autres que les proratas d'intérêts), les paiements anticipés, les taxes d'exploitation et les autres créances. Ils comprennent également les actifs liés aux contrats d'assurance (réassurance, primes d'assurance à recevoir, etc.), les contrats de construction, les stocks et les actifs des plans relatifs aux obligations en matière d'avantages sociaux.

Les autres actifs ont augmenté principalement en raison d'une augmentation des paiements en suspens de la part des clients.

5.13. Actifs non courants (groupe d'actifs destiné à être cédé) détenus en vue de la vente et activités abandonnées

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
Actifs de filiales détenus en vue de la vente	0	0
Actifs corporels et incorporels destinés à la vente	33 287	10 362
Opérations abandonnées	0	0
Autres actifs	6 397	6 220
TOTAL	39 684	16 582

Belfius classe les actifs comme actifs corporels et incorporels destinés à la vente si la valeur comptable d'un actif non courant est valorisée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par son utilisation continue, cela concerne principalement les terrains et les bâtiments.

5.14. Contrats de location

1. Belfius en tant que bailleur

A. Location-financement

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
Investissement brut en location-financement		
À moins d'un an	882 127	1 032 657
> 1 an et ≤ 5 ans	2 031 932	2 397 174
> 5 ans	904 389	948 494
SOUS-TOTAL (A)	3 818 449	4 378 325
PRODUITS FINANCIERS NON ACQUIS SUR LOCATION-FINANCEMENT (B)	350 875	484 571
INVESTISSEMENT NET EN LOCATION-FINANCEMENT (A)-(B)	3 467 574	3 893 754

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
L'investissement net en location-financement peut s'analyser comme suit:		
À moins d'un an	793 993	902 869
> 1 an et ≤ 5 ans	1 852 854	2 151 140
> 5 ans	820 727	839 745
TOTAL	3 467 574	3 893 754

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
Montant de paiements de loyers variables non inclus dans l'investissement net dans le contrat de location	0	0
Montant des créances irrécouvrables sur locations-financements incluses dans la provision pour pertes sur prêts à la fin de l'exercice	81 463	71 656
Valeur résiduelle non garantie par les locataires	509 466	422 846
Juste valeur estimée des locations-financements	3 167 427	2 710 376
Provision cumulée pour loyers minimums irrécouvrables	35 075	18 744
Profit ou perte sur vente d'actifs construits par Belfius et donnés en location dans le cadre d'un contrat de location-financement	3 357	3 748

Les actifs principaux en location-financement sont:

→ immobilier tels que les immeubles de bureaux, immobilier commercial, immobilier industriel
→ équipements de production
→ voitures et camions, locomotives et navires
→ équipements d'énergie alternative (ex.: systèmes d'énergie solaire).
→ équipement informatique

B. Location-simple

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
Montant minimal des loyers futurs nets à recevoir au titre des locations simples irrévocables		
À moins d'un an	157 717	373 429
> 1 an et ≤ 5 ans	542 516	317 113
> 5 ans	505 691	581 916
TOTAL	1 205 924	1 272 458
Montant de paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux	0	0

Les actifs principaux en location-financement sont:

→ immobilier
→ voitures et camions
→ équipement informatique

2. Belfius en tant que locataire

Contrats de location d'immobilisations corporelles

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
Loyers minimums		
À moins d'un an	4 842	4 990
> 1 an et ≤ 5 ans	15 667	17 311
> 5 ans	27 488	27 973
TOTAL	47 997	50 273

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
Valeur actuelle des dettes location		
À moins d'un an	4 682	4 949
> 1 an et ≤ 5 ans	15 020	16 416
> 5 ans	22 960	23 032
TOTAL	42 662	44 397

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
Paiements contractuels minimaux futurs au titre de la location (A)	47 997	50 268
Correction à la suite du taux d'actualisation (B)	42 662	44 397
Valeur actualisée des paiements minimaux futurs au titre de la location (A-B)	5 335	5 871
Montant des loyers variables payés non pris en compte dans le passif locatif	0	0
Charges liées aux contrats de location à court terme	2 068	1 831
Charges liées aux contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur	666	1 495

IFRS 16 prévoit la possibilité d'exempter une entité de l'application de IFRS 16 si l'impact n'est pas matériel. À la suite d'une analyse détaillée, Belfius Banque a appliqué la norme IFRS 16 pour les contrats de location relatifs aux bâtiments. Les voitures relèvent du champ d'application d'IFRS 16 mais sont exemptées de l'application sur la base du principe du «coût ou effort indu».

Les parkings sont également concernés mais sont exemptés en raison de la courte durée de chaque contrat de location. Les contrats liés au matériel informatique sont hors champ d'application car il s'agit de contrats de service. Pour ces contrats, les frais de location périodiques seront imputés au compte de résultats.

VI. Notes sur les dettes figurant au bilan consolidé

(certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis)

6.1. Caisse et avoirs des banques centrales

1. Analyse par nature

Non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
Dépôts	5 904 113	1 430 190
TOTAL	5 904 113	1 430 190

Le poste «Caisse et avoirs des banques centrales» diminue de EUR -4,5 milliard pour atteindre EUR 1,4 milliards (31 décembre 2022: EUR 5,9 milliards) en raison d'une diminution du financement TLTRO en raison des échéances. La participation totale restante au TLTRO III s'élève à EUR 1,4 milliard au 31 décembre 2023.
Belfius participe au programme TLTRO III de la Banque centrale européenne. Les TLTRO sont des opérations ciblées, car le montant qui peut être emprunté est lié aux prêts aux sociétés non financières et aux ménages (à l'exclusion des prêts hypothécaires). Le taux d'intérêt à appliquer est lié à la réalisation de certains seuils de performance des prêts. Les taux d'emprunt de ces opérations peuvent être aussi bas que 50 points de base en dessous du taux d'intérêt moyen de la facilité de dépôt sur la période allant du 24 juin 2020 au 23 juin 2022, et aussi bas que le taux d'intérêt moyen de la facilité de dépôt pendant le reste de la durée de vie du TLTRO III respectif. Il convient de noter qu'avec la décision de la BCE du 27 octobre 2022, les termes du TLTRO III ont changé depuis novembre 2022 et que le taux d'intérêt des opérations TLTRO III est indexé sur la moyenne des taux d'intérêt directeurs de la BCE applicable sur cette période.

Belfius a analysé les termes de ce programme et a conclu que TLTRO III ne contient pas d'avantage significatif par rapport à la tarification du marché et comptabilise les passifs financiers relatifs au programme TLTRO III selon l'IFRS 9.

Les conditions du programme TLTRO sur la période allant du 24 juin 2021 au 23 juin 2022 ont été remplies, le taux d'intérêt effectif inclut par conséquent la réduction supplémentaire de 50 points de base pour cette période. Après le 23 juin 2022, une estimation du taux d'intérêt (liée au taux d'intérêt moyen de facilité de dépôt) est utilisée pour la détermination du taux d'intérêt effectif.

À partir de novembre 2022, le taux d'intérêt (lié au taux moyen de la facilité de dépôt) sur le TLTRO III est positif, ce qui se traduit par des charges d'intérêts courus s'élevant à EUR -126 millions en 2023 (contre EUR +72 millions en 2022). Voir la note 7.1. Produits d'intérêts - charges d'intérêts.

2. Analyse par échéance et taux d'intérêt

Voir notes 9.4., 9.5. et 9.6.

3. Analyse de la juste valeur

Voir note 9.1.

6.2. Dettes envers et dépôts des établissements de crédit

1. Résumé

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
Évalués au coût amorti	1 869 641	3 912 390
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	0	0
TOTAL	1 869 641	3 912 390

2. Analyse par nature

A. Non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

	Coût amorti	
(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
Dépôts à vue	78 388	75 383
Dépôts à terme	200 016	686 700
Repos	735	1 433 902
Cash collatéraux reçus	1 012 655	1 043 540
Autres emprunts	577 847	672 864
TOTAL	1 869 641	3 912 390

Les dettes envers et dépôts des établissements de crédit augmentent de EUR 2,0 milliard, ou 109,3%, pour atteindre EUR 3,9 milliards (31 décembre 2022: EUR 1,9 milliards), principalement en raison d'une augmentation des accords de rachat (EUR 1,4 milliard) et des dépôts à terme (EUR 0,5 milliard) dans la gestion de liquidité à court terme de Belfius.

B. Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Néant

2. Analyse par échéance et taux d'intérêt

Voir notes 9.4., 9.5. et 9.6.

3. Analyse de la juste valeur

Voir note 9.1.

6.3. Dettes et dépôts

1. Résumé

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
Évalués au coût amorti	108 427 536	103 980 476
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	19 951	19 959
TOTAL	108 447 486	104 000 435

2. Analyse par nature

A. Non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

	Coût amorti	
(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
Dépôts à vue	42 847 514	37 819 228
Comptes épargne	47 874 360	42 820 816
Dépôts à terme	10 253 023	16 773 028
Cash collatéraux	23 527	46 742
Comptes d'épargne non réglementés	7 407 300	6 504 847
TOTAL DÉPÔTS	108 405 724	103 964 661
Autres emprunts	21 812	15 815
TOTAL EMPRUNTS	21 812	15 815
TOTAL	108 427 536	103 980 476

Les dettes et dépôts diminuent de EUR -4,4 milliards, ou -4,1%, pour atteindre EUR 104,0 milliards (31 décembre 2022: EUR 108,4 milliards), principalement en raison de la diminution des comptes de paiement et d'épargne (EUR -10,1 milliards), partiellement compensée par une augmentation des dépôts à terme (EUR 6,5 milliards) résultant de l'environnement de taux d'intérêt plus élevés et de l'émission de l'obligation gouvernementale belge en septembre 2023 pour laquelle une sortie de fonds de EUR 3,5 milliards des comptes de paiement et d'épargne a été notée.

B. Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

	Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	
(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
Dépôts	19 951	19 959
TOTAL	19 951	19 959

3. Analyse par échéance et taux d'intérêt

Voir notes 9.4., 9.5. et 9.6.

4. Analyse de la juste valeur

Voir note 9.1.

6.4. Titres de créance émis et autres passifs financiers

1. Résumé

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
Évalués au coût amorti	18 517 096	23 603 069
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	7 411 471	8 238 650
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net - Unit linked	3 969 934	4 176 214
TOTAL	29 898 501	36 017 933

2. Analyse par nature

A. Non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

	Coût amorti	
(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
Certificats de dépôt	3 825 839	5 327 732
Bons d'épargne	494 053	768 987
Dettes non convertibles	7 614 370	10 619 261
Obligations sécurisées (covered bonds)[1]	6 538 619	6 841 206
Passifs de location	44 216	45 882
TOTAL	18 517 096	23 603 069

(1) Belfius a deux programmes d'obligations sécurisées.

Les titres de créance évalués au coût amorti augmentent de EUR 5,1 milliard, ou 27,5%, pour atteindre EUR 23,6 milliards (31 décembre 2022: EUR 18,5 milliards), principalement en raison d'émissions de titres de créance non convertibles (EUR 3 milliards), notamment l'émission d'une obligation verte senior préférée (EUR 0,8 milliard) au 1er semestre 2023 et d'une obligation senior préférée (EUR 1 milliard) au 2e semestre 2023. De plus, des obligations sécurisées ont été émises pour EUR 1,5 milliard sous la forme de deux émissions de référence de pandbrieven hypothécaires, partiellement compensées par des échéances d'obligations sécurisées (EUR 1,2 milliard). De plus, les certificats de dépôt ont augmenté de EUR 1,5 milliard.

Les programmes d'obligations sécurisées (covered bonds)

Belfius a deux programmes d'obligations sécurisées:

→ un programme «Mortgage Pandbrieven», et

→ un programme «Public Pandbrieven».

Les actifs de couverture des «Mortgage Pandbrieven» sont principalement des crédits hypothécaires belges délivrés conformément à la loi sur le crédit hypothécaire (loi du 4 août 1992), par le réseau d'agences de Belfius. Les actifs de couverture des «Public Pandbrieven» se composent de crédits accordés aux entités du secteur public belge (communes, provinces, etc.).

Les investisseurs dans les «pandbrieven» (lettres de gages) belges ont une créance directe sur

→ le patrimoine général de la banque émettrice (le remboursement des «pandbrieven» belges en intégralité est une obligation de la banque émettrice) et

→ le patrimoine spécifique qui est exclusivement réservé aux investisseurs dans les «pandbrieven» belges sous le programme spécifique auquel les actifs de couverture se rapportent et pour les réclamations des autres parties qui sont ou peuvent être identifiables à l'émission. Les actifs de couverture sont inscrits lors de leur enregistrement dans un registre tenu par l'émetteur.

Une description détaillée des actifs de couverture (y compris les montants d'encours et les caractéristiques des crédits inclus dans les actifs de couverture) est consultable dans le rapport de gestion «Gestion des risques» et dans l'annexe «9.3. Information sur les charges pesant sur les actifs et collatéral reçu», ainsi que:

→ concernant le programme Mortgage Pandbrieven, à l'adresse https://www.belfius.be/about-us/fr/investisseurs/debt-issuance/pandbrieven/belgian-mortgage

→ concernant le programme Public Pandbrieven, à l'adresse https://www.belfius.be/about-us/fr/investisseurs/debt-issuance/pandbrieven/belgian-public

La valeur comptable de l'actif de couverture s'élève à EUR 19,3 milliards en décembre 2023 (par rapport à EUR 14,1 milliards en décembre 2022). La valeur comptable du portefeuille de couverture est comptabilisée en prêts et avances. Nous renvoyons également à la note 5.4.

B. Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

(en milliers d'EUR)	31/12/22			31/12/23		
	Passifs financiers détenus à des fins de transaction	Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	TOTAL	Passifs financiers détenus à des fins de transaction	Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	TOTAL
Titres de créance émis		7 250 016	7 250 016		8 181 771	8 181 771
Titres de créance émis par des entités publiques (positions de trading)	161 339		161 339	52 733		52 733
Autres titres de créance (positions de trading)	4		4	5		5
Produits liés aux fonds de placement activités d'assurance		3 969 934	3 969 934		4 176 214	4 176 214
Instruments de capitaux propres (positions de trading)	112		112	4 142		4 142
TOTAL	161 455	11 219 950	11 381 405	56 879	12 357 985	12 414 864

Les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats – unit linked (Branche 23) augmentent de EUR 0,2 milliard, ou 5,2%, à EUR 4,2 milliards (31 décembre 2022: EUR 4,0 milliards), provenant d'ajustements positifs de la juste valeur (EUR 0,3 milliard), partiellement compensés par des sorties nettes de trésorerie (EUR -0,1 milliard).
Les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ont augmenté de EUR 0,9 milliard, soit 12,9 %, pour atteindre EUR 8,2 milliards (31 décembre 2022: EUR 7,3 milliards), principalement en raison de l'émission de titres de créance par Belfius Financing Company (EUR 0,8 milliard) et des évolutions positives de la juste valeur (EUR 0,3 milliard).

La rubrique «Passifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat» est actuellement utilisée pour les activités bancaires: afin d'éliminer ou de réduire significativement une inconsistance de valorisation ou de comptabilisation entre les instruments de dette et leurs couvertures, qui autrement apparaîtrait.

La méthodologie à appliquer afin de déterminer la juste valeur des «Passifs financiers désignés à la juste valeur» est décrite dans la note 9.1.

Belfius ne comptabilise pas le risque de crédit propre dans la juste valeur des passifs financiers étant donné qu'il n'y a pas eu de changement significatif du risque de crédit propre depuis l'émission.

3. Analyse par échéance et taux d'intérêt

Voir notes 9.4., 9.5. et 9.6.

4. Analyse de la juste valeur

Voir note 9.1.

6.5. Passifs de contrats de (ré)assurance

1. Résumé

(en milliers d'EUR)	31/12/22			
	PAA	GMM	VFA	TOTAL
Actifs de contrats d'assurance	0	0	0	0
Passifs de contrats d'assurance	1 077 836	9 817 033	0	10 894 869
TOTAL CONTRATS D'ASSURANCE	1 077 836	9 817 033	0	10 894 869
Actifs de contrats de réassurance	116 103	0	0	116 103
Passifs de contrats de réassurance	0	0	0	0
TOTAL CONTRATS DE RÉASSURANCE	116 103	0	0	116 103

(en milliers d'EUR)	31/12/23			
	PAA	GMM	VFA	TOTAL
Actifs de contrats d'assurance	0	0	0	0
Passifs de contrats d'assurance	1 131 152	10 273 937	0	11 405 090
TOTAL CONTRATS D'ASSURANCE	1 131 152	10 273 937	0	11 405 090
Actifs de contrats de réassurance	97 806	0	0	97 806
Passifs de contrats de réassurance	0	0	0	0
TOTAL CONTRATS DE RÉASSURANCE	97 806	0	0	97 806

2. Mouvements des soldes de contrats d'assurance et de réassurance – PAA

L'approche de la répartition des primes est appliquée aux contrats d'assurance Non-Vie, Santé-Hospitalisation Collective ainsi qu'aux contrats de réassurance détenus.

A. Contrats d'assurance émis – Réconciliation des passifs au titre de la couverture restante et des passifs au titre des sinistres survenus

	31/12/22				
	PASSIFS AU TITRE DE LA COUVERTURE RESTANTE		PASSIFS AU TITRE DES SINISTRES SURVENUS		
(en milliers d'EUR)	Hors élément de perte	Élément de perte	Estimation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	PASSIFS TOTAUX
ACTIFS D'OUVERTURE	0	0	0	0	0
PASSIFS D'OUVERTURE	97 417	6 646	1 008 921	59 812	1 172 796
PASSIFS (ACTIFS) D'ASSURANCE NET A L'OUVERTURE	97 417	6 646	1 008 921	59 812	1 172 796
Revenu d'assurance (a)	(800 384)	0	0	0	(800 384)
Charge totale des services d'assurance	171 132	(2 574)	602 111	3 543	774 212
Sinistres survenus et autres frais de service d'assurance encourus	0	0	299 525	10 898	310 423
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition	171 132	0	0	0	171 132
Changements des passifs au titre des sinistres survenus	0	0	302 586	(7 355)	295 230
Pertes sur les groupes de contrats onéreux et reprises	0	(2 574)	0	0	(2 574)
Résultat des services d'assurance (a) + (b)	(629 252)	(2 574)	602 111	3 543	(26 172)
Résultat financier d'assurance	0	0	(119 106)	(7 022)	(126 128)
Charges financières des contrats d'assurance	0	0	(119 106)	(7 022)	(126 128)
Effets des changements des taux de	0	0	0	0	0
CHANGEMENT EN COMPTE DE RESULTATS ET OCI TOTAL	(629 252)	(2 574)	483 004	(3 479)	(152 300)
Composant d'investissement	0	0	0	0	0
Flux de trésorerie	600 954	0	(543 614)	0	57 340
Primes reçues	658 045	0	0	0	658 045
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats d'assurance payés	(57 091)	0	0	0	(57 091)
Sinistres et autres charges de service d'assurance payés	0	0	(543 614)	0	(543 614)
AUTRES VARIATIONS DE VALEUR NETTE COMPTABLE	600 954	0	(543 614)	0	57 340
ACTIFS SOLDE DE CLÔTURE	0	0	0	0	0
PASSIFS SOLDE DE CLÔTURE	69 120	4 072	948 311	56 333	1 077 836
PASSIFS (ACTIFS) D'ASSURANCE NET SOLDE DE CLÔTURE	69 120	4 072	948 311	56 333	1 077 836

(en milliers d'EUR)	31/12/23				
	PASSIFS AU TITRE DE LA COUVERTURE RESTANTE		PASSIFS AU TITRE DES SINISTRES SURVENUS		
	Hors élément de perte	Élément de perte	Estimation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	PASSIFS TOTAUX
ACTIFS D'OUVERTURE	0	0	0	0	0
PASSIFS D'OUVERTURE	69 120	4 072	948 311	56 333	1 077 836
PASSIFS (ACTIFS) D'ASSURANCE NET A L'OUVERTURE	69 120	4 072	948 311	56 333	1 077 836
Revenu d'assurance (a)	(826 857)	0	0	0	(826 857)
Charge totale des services d'assurance	161 694	(1 490)	522 040	(21 189)	661 055
Sinistres survenus et autres frais de service d'assurance encourus	0	0	522 084	8 340	530 424
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition	161 694	0	0	0	161 694
Changements des passifs au titre des sinistres survenus	0	0	(44)	(29 529)	(29 573)
Pertes sur les groupes de contrats onéreux et reprises	0	(1 490)	0	0	(1 490)
Résultat des services d'assurance (a) + (b)	(665 163)	(1 490)	522 040	(21 189)	(165 802)
Résultat financier d'assurance	0	0	52 044	3 521	55 566
Charges financières des contrats d'assurance	0	0	52 044	3 521	55 566
Effets des changements des taux de	0	0	0	0	0
CHANGEMENT EN COMPTE DE RÉSULTATS ET OCI TOTAL	(665 163)	(1 490)	574 085	(17 668)	(110 236)
Composant d'investissement	0	0	0	0	0
Flux de trésorerie	698 206	0	(534 654)	0	163 552
Primes reçues	815 554	0	0	0	815 554
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats d'assurance payés	(117 348)	0	0	0	(117 348)
Sinistres et autres charges de service d'assurance payés	0	0	(534 654)	0	(534 654)
AUTRES VARIATIONS DE VALEUR NETTE COMPTABLE	698 206	0	(534 654)	0	163 552
ACTIFS SOLDE DE CLÔTURE	0	0	0	0	0
PASSIFS SOLDE DE CLÔTURE	102 163	2 582	987 742	38 665	1 131 152
PASSIFS (ACTIFS) D'ASSURANCE NET SOLDE DE CLÔTURE	102 163	2 582	987 742	38 665	1 131 152

Les passifs au titre de la couverture restante (à l'exclusion de l'élément de perte) ont augmenté de EUR 69 millions à EUR 102 millions. Cette augmentation est principalement expliquée par l'élargissement du portefeuille Non-Vie. L'élément de perte a diminué de EUR 4,1 millions à EUR 2,6 millions principalement en raison de la modification de l'intervalle de confiance utilisé pour calculer l'ajustement au titre du risque non financier qui a eu pour conséquence que certains contrats ne sont plus considérés comme étant déficitaires.

Au cours de l'année 2023, l'ajustement au titre du risque non financier du passif au titre des sinistres survenus a diminué de EUR 56,3 millions à EUR 38,7 millions. Cette diminution est expliquée par la modification de l'intervalle de confiance utilisé pour calculer l'ajustement au titre du risque non financier. Au 31 décembre 2022, un intervalle de confiance de 85% était utilisé alors qu'à partir de 2023, un intervalle de confiance compris entre 72,5% et 77,5% est appliqué (au 31 décembre 2023 un intervalle de confiance de 77,5% a été utilisé).

B. Contrats de réassurance détenus – Réconciliation du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus

(en milliers d'EUR)	31/12/22				
	ACTIFS AU TITRE DE LA COUVERTURE RESTANTE		ACTIFS AU TITRE DES SINISTRES SURVENUS		
	Hors élément de perte	Élément de perte	Estimation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	ACTIFS TOTAUX
SOLDE D'OUVERTURE ACTIFS DE RÉASSURANCE	6 253	0	96 264	6 675	109 192
SOLDE D'OUVERTURE PASSIFS DE RÉASSURANCE	0	0	0	0	0
SOLDE D'OUVERTURE ACTIFS (PASSIFS) DE RÉASSURANCE NET	6 253	0	96 264	6 675	109 192
Allocation des primes de réassurance	(53 365)	0	0	0	(53 365)
Montants récupérables des entreprises de réassurance pour les sinistres encourus	0	0	67 157	891	68 048
Montants récupérables des sinistres survenus et des autres charges	*0*	*0*	*11 294*	*891*	*12 185*
Ajustements de l'actif pour les recouvrements de sinistres survenus	*0*	*0*	*55 863*	*0*	*55 863*
Effet des changements de risque de non-performance des entreprises de réassurance	0	0	0	0	0
Récupération des pertes des contrats sous-jacents et ajustements	0	0	0	0	0
Composant d'investissement de réassurance	0	0	0	0	0
Produits ou charges nets des contrats de réassurance	(53 365)	0	67 157	891	14 684
Résultat financier de réassurance	0	0	(11 494)	(789)	(12 283)
Charges financières des contrats de réassurance	0	0	(11 494)	(789)	(12 283)
Effets des mouvements des taux de change	0	0	0	0	0
CHANGEMENT TOTAL EN COMPTE DE RÉSULTATS ET OCI	(53 365)	0	55 663	103	2 401
Flux de trésorerie	57 681	0	(53 171)	0	4 510
Primes payées	57 681	0	0	0	57 681
Montants reçus des entreprises de réassurance	0	0	(53 171)	0	(53 171)
AUTRES VARIATIONS DE LA VALEUR NETTE COMPTABLE	57 681	0	(53 171)	0	4 510
ACTIFS DE RÉASSURANCE SOLDE DE CLOTURE	10 569	0	98 756	6 778	116 103
PASSIFS DE RÉASSURANCE SOLDE DE CLOTURE	0	0	0	0	0
ACTIFS (PASSIFS) DE RÉASSURANCE NET SOLDE DE CLOTURE	10 569	0	98 756	6 778	116 103

(en milliers d'EUR)	31/12/23				
	ACTIFS AU TITRE DE LA COUVERTURE RESTANTE		ACTIFS AU TITRE DES SINISTRES SURVENUS		
	Hors élément de perte	Élément de perte	Estimation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	ACTIFS TOTAUX
SOLDE D'OUVERTURE ACTIFS DE RÉASSURANCE	10 569	0	98 756	6 778	116 103
SOLDE D'OUVERTURE PASSIFS DE RÉASSURANCE	0	0	0	0	0
SOLDE D'OUVERTURE ACTIFS (PASSIFS) DE RÉASSURANCE NET	10 569	0	98 756	6 778	116 103
Allocation des primes de réassurance	(54 952)	0	0	0	(54 952)
Montants récupérables des entreprises de réassurance pour les sinistres encourus	0	0	28 380	(2 560)	25 820
Montants récupérables des sinistres survenus et des autres charges	*0*	*0*	*12 122*	*(2 560)*	*9 562*
Ajustements de l'actif pour les recouvrements de sinistres survenus	*0*	*0*	*16 258*	*0*	*16 258*
Effet des changements de risque de non-performance des entreprises de réassurance	0	0	0	0	0
Récupération des pertes des contrats sous-jacents et ajustements	0	0	0	0	0
Composant d'investissement de réassurance	0	0	0	0	0
Produits ou charges nets des contrats de réassurance	(54 952)	0	28 380	(2 560)	(29 132)
Résultat financier de réassurance	0	0	(5 615)	250	(5 866)
Charges financières des contrats de réassurance	0	0	(5 615)	250	(5 866)
Effets des mouvements des taux de change	0	0	0	0	0
CHANGEMENT TOTAL EN COMPTE DE RESULTATS ET OCI	(54 952)	0	22 765	(2 310)	(34 998)
Flux de trésorerie	56 233	0	(40 033)	0	16 200
Primes payées	56 233	0	0	0	56 233
Montants reçus des entreprises de réassurance	0	0	(40 033)	0	(40 033)
AUTRES VARIATIONS DE LA VALEUR NETTE COMPTABLE	56 233	0	(40 033)	0	16 200
ACTIFS DE RÉASSURANCE SOLDE DE CLOTURE	11 850	0	81 488	4 468	97 806
PASSIFS DE RÉASSURANCE SOLDE DE CLOTURE	0	0	0	0	0
ACTIFS (PASSIFS) DE RÉASSURANCE NET SOLDE DE CLOTURE	11 850	0	81 488	4 468	97 806

Les actifs de contrats de réassurance pour recouvrements des sinistres survenus ont diminué de EUR 98,8 millions à EUR 81,5 millions, et ce, principalement en raison de l'absence d'importantes catastrophes naturelles en 2023.

3. Mouvements des soldes de contrats d'assurance et de réassurance – GMM

Le modèle de comptabilisation général est appliqué aux contrats d'assurance Vie, aux contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire ainsi qu'aux contrats Santé-Hospitalisation Individuelle.

A. Contrats d'assurance souscrits – Réconciliation du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus

(en milliers d'EUR)	31/12/22			
	PASSIFS AU TITRE DE LA COUVERTURE RESTANTE		PASSIFS AU TITRE DES SINISTRES SURVENUS	PASSIFS TOTAUX
	Hors élément de perte	Élément de perte		
SOLDE D'OUVERTURE ACTIFS	0	0	0	0
SOLDE D'OUVERTURE PASSIFS	12 218 326	19 608	107 558	12 345 492
PASSIFS (ACTIFS) D'ASSURANCE NET SOLDE D'OUVERTURE	12 218 326	19 608	107 558	12 345 492
Revenu d'assurance (a)	(284 534)	0	0	(284 534)
Charge totale des services d'assurance (b)	22 388	22 422	185 532	230 342
Sinistres survenus et autres frais de service d'assurance encourus	0	0	181 673	181 673
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition	22 388	0	0	22 388
Changements des passifs au titre des sinistres survenus	0	0	3 858	3 858
Pertes sur les groupes de contrats onéreux et reprises	0	22 422	0	22 422
Résultat des services d'assurance (a) + (b)	(262 146)	22 422	185 532	(54 192)
Résultat financier d'assurance	(2 029 742)	251	(2 518)	(2 032 008)
Charges financières des contrats d'assurance	(2 029 742)	251	(2 518)	(2 032 008)
Effets des changements des taux de change	0	0	0	0
CHANGEMENT EN COMPTE DE RESULTATS ET OCI TOTAL	(2 291 888)	22 674	183 014	(2 086 200)
Composant d'investissement	(1 457 366)	0	1 457 366	(1)
Flux de trésorerie	1 171 760	0	(1 614 017)	(442 257)
Primes reçues	1 214 481	0	0	1 214 481
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats d'assurance	(42 721)	0	0	(42 721)
Sinistres et autres charges de service d'assurance payées	0	0	(1 614 017)	(1 614 017)
AUTRES VARIATIONS DE VALEUR NETTE COMPTABLE	(285 607)	0	(156 651)	(442 258)
ACTIFS SOLDE DE CLÔTURE	0	0	0	0
PASSIFS SOLDE DE CLÔTURE	9 640 832	42 281	133 921	9 817 033
PASSIFS (ACTIFS) D'ASSURANCE NET SOLDE DE CLÔTURE	9 640 832	42 281	133 921	9 817 033

(en milliers d'EUR)	31/12/23			
	PASSIFS AU TITRE DE LA COUVERTURE RESTANTE		PASSIFS AU TITRE DES SINISTRES SURVENUS	PASSIFS TOTAUX
	Hors élément de perte	Élément de perte		
SOLDE D'OUVERTURE ACTIFS	0	0	0	0
SOLDE D'OUVERTURE PASSIFS	9 640 832	42 281	133 921	9 817 033
PASSIFS (ACTIFS) D'ASSURANCE NET SOLDE D'OUVERTURE	9 640 832	42 281	133 921	9 817 033
Revenu d'assurance (a)	(359 784)	0	0	(359 784)
Charge totale des services d'assurance (b)	18 650	10 064	190 230	218 944
Sinistres survenus et autres frais de service d'assurance encourus	0	0	191 215	191 215
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition	18 650	0	0	18 650
Changements des passifs au titre des sinistres survenus	0	0	(985)	(985)
Pertes sur les groupes de contrats onéreux et reprises	0	10 064	0	10 064
Résultat des services d'assurance (a) + (b)	(341 133)	10 064	190 230	(140 840)
Résultat financier d'assurance	622 078	461	994	623 533
Charges financières des contrats d'assurance	622 078	461	994	623 533
Effets des changements des taux de change	0	0	0	0
CHANGEMENT EN COMPTE DE RESULTATS ET OCI TOTAL	280 945	10 525	191 224	482 694
Composant d'investissement	(1 060 772)	0	1 060 772	0
Flux de trésorerie	1 232 468	0	(1 258 258)	(25 790)
Primes reçues	1 294 485	0	0	1 294 485
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats d'assurance payés	(62 018)	0	0	(62 018)
Sinistres et autres charges de service d'assurance payées	0	0	(1 258 258)	(1 258 258)
AUTRES VARIATIONS DE VALEUR NETTE COMPTABLE	171 696	0	(197 485)	(25 790)
ACTIFS SOLDE DE CLÔTURE	0	0	0	0
PASSIFS SOLDE DE CLÔTURE	10 093 473	52 806	127 659	10 273 937
PASSIFS (ACTIFS) D'ASSURANCE NET SOLDE DE CLÔTURE	10 093 473	52 806	127 659	10 273 937

Les passifs au titre de la couverture restante ont augmenté de EUR 9,641 millions à EUR 10,093 millions. Cette augmentation s'explique principalement par une hausse de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs résultant essentiellement de l'impact de la baisse du taux d'actualisation. Le CSM a diminué (EUR -8 millions) et a été impactée négativement, entre autres, par des renégociations de contrats au-delà des périodes pour lesquelles le risque cessation a été modélisé et par l'affinement des modèles actuariels.

En outre, la libération du CSM pour les services fournis s'élève à EUR -95 millions et la valeur des nouveaux contrats de 2023 s'élève à EUR +150 millions. La mise à jour de la méthodologie utilisée pour calculer l'ajustement au titre du risque non financier, au cours de laquelle le choc de cessation de masse a été recalibré, a entraîné une diminution de l'ajustement au titre du risque non financier (EUR -200 millions).

B. Contrats d'assurance souscrits – Réconciliation des éléments constitutifs des soldes des contrats d'assurance

	31/12/22					
	FLUX DE TRÉSORERIE D'ÉXÉCUTION		CSM			
(en milliers d'EUR)	Estimation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non-financier	Contrats sous l'approche rétrospective modifiée	Contrats sous l'approche de la juste valeur	Autres contracts	PASSIFS TOTAUX
ACTIFS SOLDE D'OUVERTURE	0	0	0	0	0	0
PASSIFS SOLDE D'OUVERTURE	11 360 730	166 695	0	662 820	155 246	12 345 492
PASSIFS (ACTIFS) D'ASSURANCE NET SOLDE D'OUVERTURE	11 360 730	166 695	0	662 820	155 246	12 345 492
Changements relatifs aux services actuels	28 836	(10 824)	0	(71 279)	(27 482)	(80 748)
CSM reconnu pour les services rendus	0	0	0	(71 279)	(27 482)	(98 760)
Changement de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	0	(10 824)	0	0	0	(10 824)
Ajustements d'expérience	28 836	0	0	0	0	28 836
Changements relatifs à la fourniture de services futurs	(35 936)	19 640	0	(84 749)	123 467	22 422
Contrats reconnus initialement pendant l'année	(156 363)	21 884	0	0	137 503	3 025
Changements d'estimations ajustant le CSM	97 312	1 473	0	(84 749)	(14 036)	0
Changements d'estimations menant à la reconnaissance de pertes ou de reprises de pertes sur contrats onéreux	23 114	(3 717)	0	0	0	19 398
Changements relatifs à la fourniture de services passés	3 999	136	0	0	0	4 134
Changement des passifs au titre des sinistres survenus	3 999	136	0	0	0	4 134
Résultat total des services d'assurance	(3 101)	8 952	0	(156 028)	95 985	(54 192)
Résultat financier d'assurance	(2 201 506)	148 074	0	19 729	1 695	(2 032 009)
Charges financières des contrats d'assurance	(2 201 506)	148 074	0	19 729	1 695	(2 032 009)
CHANGEMENT EN COMPTE DE RÉSULTATS ET OCI TOTAL	(2 204 607)	157 025	0	(136 299)	97 679	(2 086 201)
Flux de trésorerie	(442 257)	0	0	0	0	(442 257)
AUTRES VARIATIONS DE VALEUR NETTE COMPTABLE	(442 257)	0	0	0	0	(442 257)
ACTIFS SOLDE DE CLÔTURE	0	0	0	0	0	0
PASSIFS SOLDE DE CLÔTURE	8 713 867	323 720	0	526 521	252 925	9 817 033
PASSIFS (ACTIFS) D'ASSURANCE NET SOLDE DE CLÔTURE	8 713 867	323 720	0	526 521	252 925	9 817 033

(en milliers d'EUR)	31/12/23					
	FLUX DE TRÉSORERIE D'ÉXÉCUTION		CSM			PASSIFS TOTAUX
	Estimation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Contrats sous l'approche rétrospective modifiée	Contrats sous l'approche de la juste valeur	Autres contracts	
ACTIFS SOLDE D'OUVERTURE	0	0	0	0	0	0
PASSIFS SOLDE D'OUVERTURE	8 713 867	323 720	0	526 521	252 925	9 817 033
PASSIFS (ACTIFS) D'ASSURANCE NET SOLDE D'OUVERTURE	8 713 867	323 720	0	526 521	252 925	9 817 033
Changements relatifs aux services actuels	(47 586)	(7 034)	0	(65 210)	(30 088)	(149 919)
CSM reconnu pour les services rendus	0	0	0	(65 210)	(30 088)	(95 298)
Changement de l'ajustement au titre du risque non-financier pour les risques expirés	0	(7 034)	0	0	0	(7 034)
Ajustements d'expérience	(47 586)	0	0	0	0	(47 586)
Changements relatifs à la fourniture de services futurs	10 979	(55 549)	0	(36 946)	91 580	10 064
Contrats reconnus initialement pendant	(157 508)	9 140	0	0	150 347	1 979
Changements d'estimations ajustant le CSM	159 183	(63 470)	0	(36 946)	(58 767)	0
Changements d'estimations menant à la reconnaissance de pertes ou de reprises de pertes sur contrats onéreux	9 304	(1 220)	0	0	0	8 085
Changements relatifs à la fourniture de services passés	(453)	(532)	0	0	0	(985)
Changement des passifs au titre des sinistres survenus	(453)	(532)	0	0	0	(985)
Résultat total des services d'assurance	(37 059)	(63 116)	0	(102 156)	61 492	(140 840)
Résultat financier d'assurance	717 135	(126 084)	0	22 651	9 830	623 533
Charges financières des contrats	717 135	(126 084)	0	22 651	9 830	623 533
CHANGEMENT EN COMPTE DE RÉSULTATS ET OCI TOTAL	680 076	(189 199)	0	(79 505)	71 322	482 694
Flux de trésorerie	(25 790)	0	0	0	0	(25 790)
AUTRES VARIATIONS DE VALEUR NETTE COMPTABLE	(25 790)	0	0	0	0	(25 790)
ACTIFS SOLDE DE CLÔTURE	0	0	0	0	0	0
PASSIFS SOLDE DE CLÔTURE	9 368 153	134 521	0	447 016	324 247	10 273 937
PASSIFS (ACTIFS) D'ASSURANCE NET SOLDE DE CLÔTURE	9 368 153	134 521	0	447 016	324 247	10 273 937

Pour ses contrats d'assurance Vie émis, Belfius applique la méthode rétrospective complète pour les contrats d'assurance souscrits à partir de l'année 2018. Pour les groupes de contrats d'assurance liés aux années de souscription plus anciennes, l'approche rétrospective complète a été jugée impraticable en raison du manque de données historiques (par exemple en raison de migrations de systèmes) ou de coûts et d'efforts excessifs pour obtenir les données. Par conséquent, Belfius a choisi d'appliquer l'approche fondée sur la juste valeur.

4. Effet des contrats souscrits au cours de l'année

A. GMM

(en milliers d'EUR)	31/12/22		31/12/23	
	Contrats rentables souscrits	Contrats déficitaires souscrits	Contrats rentables souscrits	Contrats déficitaires souscrits
Valeur actualisée totale des flux de trésorerie estimés	793 032	97 705	720 751	304 646
Flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	39 053	1 018	35 683	1 296
Sinistres attendus et autres charges de service d'assurance à payer	753 979	96 687	685 068	303 350
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie	(916 060)	(97 085)	(830 807)	(303 627)
Ajustement au titre du risque non financier	19 479	2 405	8 180	960
CSM	103 548	0	101 876	0
Pertes reconnues lors de la comptabilisation intiale	0	3 025	0	1 979

La marge sur services contractuels (CSM) comprend les flux de trésorerie discrétionnaires alloués aux contrats souscrits au cours de l'année. Au cours de l'année 2022, un élément de perte de EUR 3 millions a été comptabilisé. Ceci est dû à l'augmentation du nombre d'affiliés aux contrats de type prestation définie au cours du premier quadrimestre de 2022. Au cours de l'année 2023, les contrats souscrits avec un élément de perte se limitent à EUR 2 millions.

5. La marge de service contractuelle (CSM)

Ce tableau montre les moments auxquels Belfius s'attend à comptabiliser le reste de la marge de service contractuelle (CSM) en compte de résultats après la date de clôture des comptes pour les contrats comptabilisés avec la méthode générale.

(en milliers d'EUR)	31/12/22							
	1 an ou moins	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	5-10 ans	plus de 10 ans	TOTAL
CSM restante provenant de contrats d'assurance et estimée être comptabilisée en tant que revenu	88 530	79 241	70 995	63 239	56 547	199 382	221 512	779 446

(en milliers d'EUR)	31/12/23							
	1 an ou moins	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	5-10 ans	plus de 10 ans	TOTAL
CSM restante provenant de contrats d'assurance et estimée être comptabilisée en tant que revenu	89 446	80 539	72 124	64 823	58 205	201 214	204 912	771 263

6.6. Provisions et passifs éventuels

1. Analyse des mouvements

(en milliers d'EUR)	Retraites et autres avantages salariés[1]	Autres avantages à long terme du personnel	Restructu-rations[2][3]	Provisions pour litiges[4]	Contrats onéreux	Déprécia-tions sur garanties financières et aux engage-ments donnés[5]	Autres provisions	Total
AU 1ER JANVIER 2022	190 896	26 365	41 129	47 120	3 500	162 263	54 331	525 604
Provisions complémentaires[2]	64 425	1 436	14 117	8 845	0	192 017	31 098	311 937
Montants utilisés[3]	(83 041)	(4 376)	(10 554)	(493)	(331)	0	(12 033)	(110 827)
Montants non utilisés annulés	0	(133)	(15 710)	(34 651)	(1 390)	(131 204)	(8 245)	(191 334)
Transferts	(7 081)	0	0	0	0	(51 157)	0	(58 237)
Réévaluation des plans de pension[1]	16 476	0	0	0	0	0	0	16 476
Écarts de cours de change	0	0	0	0	0	304	0	304
AU 31 DÉCEMBRE 2022	181 675	23 292	28 983	20 820	1 779	172 222	65 151	493 922

(1) La réévaluation des engagements de pension est le résultat des revenus négatifs des actifs des plans de pension, du taux d'inflation plus élevé qu'attendu ainsi que des ajustements à la hausse des hypothèses d'inflation de long terme, partiellement compensés par l'impact positif de l'augmentation du taux d'actualisation.
(2) Les provisions supplémentaires sont principalement composées d'une provision pour restructuration du plan de transformation conforme au programme de développement de Belfius.
(3) La provision pour restructuration, comprenant des frais de personnel et des coûts de réseau, est utilisée conformément aux plans convenus et fait l'objet d'une révision annuelle et d'un ajustement, le cas échéant.
(4) Les provisions pour litiges concernent principalement des provisions pour d'éventuels règlements de litiges en cours avec des tiers, le montant non-utilisé qui a été repris s'explique par les mouvements de taux d'intérêt. Belfius Insurance a comptabilisé une provision additionnelle de EUR 8,5 millions dans le cadre de la résiliation d'un accord de coopération.
(5) Pour plus d'informations, voir le tableau 9.2.8. Mouvements des provisions pour pertes sur créances.

(en milliers d'EUR)	Retraites et autres avantages salariés[1]	Autres avantages à long terme du personnel	Restructu-rations[2]	Provisions pour litiges[3]	Contrats onéreux	Déprécia-tions sur garanties financières et aux engage-ments donnés[4]	Autres provisions	Total
AU 1ER JANVIER 2023	181 675	23 292	28 983	20 820	1 779	172 222	65 151	493 922
Provisions complémentaires[2]	75 087	4 468	19 630	6 125	0	159 144	11 592	276 045
Montants utilisés[3]	(97 984)	(4 692)	(10 813)	(14 117)	(204)	0	(15 835)	(143 646)
Montants non utilisés annulés	0	(118)	(5 406)	(1 363)	0	(119 993)	(242)	(127 123)
Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	0	0	(0)	0	0	0	(2)	(2)
Transferts	31 416	0	0	0	0	(36 753)	0	(5 337)
Réévaluation des plans de pension[1]	(7 759)	0	0	0	0	0	0	(7 759)
Écarts de cours de change	0	0	0	0	0	(241)	0	(241)
Autres mouvements	0	(0)	0	0	0	(0)	0	(0)
AU 31 DÉCEMBRE 2023	182 435	22 950	32 393	11 465	1 575	174 379	60 664	485 860

(1) La réévaluation des engagements de pension est le résultat des revenus positifs des actifs des plans de pension et de gains d'expérience, partiellement compensée par l'impact négatif de la diminution du taux d'actualisation et par l'effet du plafonnement des actifs.
(2) La provision pour restructuration, qui se compose de frais de personnel et de coûts de réseau, est utilisée conformément aux plans convenus et est réexaminée chaque année et ajustée, le cas échéant. Les provisions supplémentaires sont principalement composées d'une provision de restructuration pour le plan de transformation conformément au programme de développement de Belfius.
(3) Les provisions pour litiges concernent principalement des provisions pour d'éventuels règlements de litiges en cours avec des tiers. Belfius Insurance a comptabilisé une provision additionnelle de EUR 8,5 millions dans le cadre de la résiliation d'un accord de coopération, qui a été réglée dans le courant de l'année 2023.
(4) Pour plus d'informations, voir le tableau 9.2.8. Mouvements des provisions pour pertes sur créances.

2. Avantages postérieurs à l'emploi

En Belgique, chaque employé bénéficie du régime légal de retraite. En outre, Belfius offre à ses employés des régimes de prestations de retraite et, dans certains cas, rembourse certains frais médicaux d'employés retraités.

La dette relative à ces avantages est calculée et comptabilisée dans les comptes selon la méthodologie donnée par IAS 19.

Étant donné que Belfius octroie des plans de pension à des employés principalement situés en Belgique, les avantages de retraite sont sujets à la pratique du marché belge et aux règlements en vigueur en Belgique (les plans à l'étranger ne sont pas substantiels).

Les prestations des régimes de retraite sont principalement réglés par le paiement d'une somme forfaitaire, bien qu'il soit possible de choisir le paiement sous la forme de rente.

Plans de pension complémentaire

Une convention collective de travail a été conclue par Belfius Banque le 10 juin 2019 dans le cadre du projet «Drive 2020». Dans la section Reward 2.0., une nouvelle méthodologie a été convenue pour l'évolution des salaires des salariés et des cadres. Conformément à cette nouvelle méthodologie, les hypothèses d'évolution future des salaires ont également été ajustées. De plus, la même convention collective stipulait que les nouveaux employés de Belfius Banque seront affiliés à un nouveau plan de contributions définies à partir du 1er juillet 2019. Ce nouveau régime de retraite à cotisations fixes est conforme au plan de contributions définies de Belfius Insurance.

Plans à prestations définies (= DB = defined benefit)

Pour les régimes de retraite à prestations définies, l'avantage à terme pour l'employé est fonction de différents éléments tels que le nombre d'années de travail presté et son salaire.

Avant 2007, tous les plans de pension de Belfius étaient des régimes de retraite à prestations définies, qui variaient selon la date d'entrée en service et selon l'entité à laquelle les employés appartenaient.

Depuis le 1er janvier 2007, les nouveaux employés de Belfius Banque ne sont plus affiliés à un régime de retraite à prestations définies. À partir de ce moment, un plan à cotisations définies a été introduit pour les nouveaux employés.

En outre, le 1er octobre 2013, les plans de pension à prestations définies de Belfius Banque ont été entièrement clôturés. En d'autres termes, chaque employé est devenu affilié au plan à contributions définies existant. A partir de cette date, aucune prestation additionnelle n'est obtenue sur base des années de services dans les régimes à prestations définies de Belfius Banque et les plans à prestation définies sont gérés de manière dynamique. Cela signifie que même si les plans sont supprimés, pour la carrière déjà effectuée jusqu'à la suppression, la prestation finale continue d'être affectée par les augmentations de salaire.

Belfius Insurance a connu une évolution similaire à celle de Belfius Banque. À partir du 1er janvier 2007, les nouveaux employés sont entrés dans un plan de pension à contributions définies, mais les employés entrés avant cette date ont conservé leur plan à prestations définies existant et continuent donc à pouvoir revendiquer les droits de ces plans à prestations définies.

La plus part des plans de pension de Belfius Insurance sont assurés en interne et, par conséquent, les actifs non qualifiés du plan ne sont pas inclus dans le rapport sur les obligations de la pension nettes.

Plans à contributions définies (= DC = Defined Contribution)

Pour les plans à contributions définies, la prestation de retraite dépend des cotisations de l'employeur et du salarié au régime, du rendement de ces cotisations et des garanties de rendement fixées par la loi. La législation belge prévoit, pour les plans à contributions définies belges, un rendement minimum garanti, à la charge de l'employeur, sur les cotisations de l'employeur et du travailleur.

Ce rendement garanti implique que les plans à contributions définies belges soient des plans à prestations définies au sens d'IAS 19.

Il existe divers plans à contributions définies au sein de Belfius Banque. Le plan principal est financé par les contributions de l'employeur et de l'employé. Les contributions de l'employeur sont fonction de l'ancienneté et du salaire. Les contributions des employés sont un pourcentage déterminé du salaire.

Le nouveau plan de «contribution fixe» de Belfius Banque qui s'applique aux salariés recrutés à partir du 1er juillet 2019 prévoit un pourcentage de cotisation différent sur la partie du salaire inférieure ou supérieure à la limite maximale de calcul de la pension légale. Ces plans à contributions définies de Belfius Banque sont tous gérés dans un OFP (Organisme de Financement de Pensions).

Belfius Insurance dispose également de plans de retraite à contributions définies (Branche 21) pour ses employés (internal insured plans).

Pour Belfius Insurance, le rendement garanti des cotisations est depuis 2018 défini sur la base des taux d'intérêt légaux belges.

La loi belge stipule que pour les régimes à cotisations définies qui sont gérés par un contrat d'assurance de groupe de la branche 21, la méthode horizontale est d'application. Les contributions sont toujours soumises à la garantie initiale de l'employeur jusqu'au paiement final. Cela signifie que les réserves déjà constituées jusqu'au 31 décembre 2015 gardent leur garantie existante de 3,75% sur les contributions de l'employé et 3,25% sur les contributions de l'employeur jusqu'à la date de départ. Pour les cotisations versées après le 1er janvier 2016, la garantie est devenue variable. Dans le futur, la garantie peut varier en fonction du taux d'intérêt de l'OLO 10 ans. Cette garantie est actuellement fixée à 1.75%.

Pour les plans à contributions définies de Belfius Banque qui sont gérés par un OFP, la méthode verticale est d'application. Cela signifie que la garantie existante de 3,25% sur les contributions de l'employeur et de 3,75% sur les contributions de l'employé n'est valable que jusqu'au 31 décembre 2015. À partir de 2016, une garantie de rendement minimum de 1,75% s'applique aux réserves constituées ainsi qu'aux nouvelles contributions.

Pour les plan à contributions définies de Belfius Insurance, la méthode horizontale est d'application, tandis que la méthode verticale s'applique à Belfius Banque. De plus, dès que les employés quittent Belfius Banque, cette garantie de rendement minimum passe à 0%.

Les plans à contributions définies avec un minimum garanti (DC min. garanti) sont traités dans les états financiers consolidés comme des plans à prestations définies (DB). Cela implique que la méthode des unités de crédit projetées (avec ou sans contributions futures) doit être appliquée afin de déterminer la valeur actuelle de la dette (c'est-à-dire l'obligation de prestations définies, DBO).

À mesure que les pourcentages de cotisation du régime principal de contribution définie pour les employés recrutés avant le 1er juillet 2019 augmentent avec l'ancienneté, les obligations de ces plans sont calculées selon la méthode des «unités de crédit projetées» avec les contributions futures.

Ainsi, l'avantage attendu à la fin de la carrière tient compte du paiement des contributions futures et de l'augmentation de salaire jusqu'au paiement final.

L'obligation au titre de prestations définies (DBO) est obtenue en utilisant le rapport entre la durée des services passés et la durée des services projetés et en l'actualisant avec le taux d'actualisation applicable.

Pour les autres régimes à cotisations définies de Belfius, le calcul des prestations pour les services passés est uniquement basée sur le contributions passées. En d'autres termes, les prestations projetées font déjà référence à la durée de service existante et aux cotisations déjà payées. L'obligation de prestations définies est obtenue en actualisant ces prestations à l'aide du taux d'actualisation approprié.

Dans tous les cas, le DBO calculé est comparé aux comptes individuels des participants et la valeur la plus élevée est prise en compte comme obligation de Belfius.

A. Variation du passif (actif) net des plans à prestations définies

(en milliers d'EUR)	Valeur actualisée des plans de pension	Juste valeur des actifs des régimes	Déficit/ (excédent)	Plafond de l'actif	Passif (Actif) net
AU 1ER JANVIER 2022	1 967 333	(1 824 035)	143 299	32 342	175 640
Coût des services					
Coût des services rendus dans l'année	60 347	0	60 347	0	60 347
Coût des services passés et (gains)/pertes sur liquidation	0	0	0	0	0
Frais administratifs	0	2 394	2 394	0	2 394
Intérêts perçus −Intérêts payés	20 527	(19 138)	1 389	338	1 727
(A) CHARGES ET PRODUITS RECONNUS DANS LE RÉSULTAT	80 874	(16 744)	64 130	338	64 468
Réévaluations (gains)/pertes					
Effet de modifications d'hypothèses démographiques	(13)	0	(13)	0	(13)
Effet de modifications d'hypothèses financières	(392 596)	0	(392 596)	0	(392 596)
Effet d'expérience	119 273	0	119 273	0	119 273
Rentabilité des actifs des régimes (hors produits d'intérêts)	0	313 453	313 453	0	313 453
Variation du plafond de l'actif (hors produits/charges d'intérêts)	0	0	0	(22 397)	(22 397)
(B) RÉÉVALUATIONS (GAINS)/PERTES RECONNUES EN OCI[1]	(273 336)	313 453	40 117	(22 397)	17 720
COÛT DES PRESTATIONS DÉFINIES COMPTABILISÉES (A)+(B)	(192 463)	296 710	104 247	(22 059)	82 188
Contributions					
Employeur	0	(77 235)	(77 235)	0	(77 235)
Participants du plan	3 007	(3 007)	0	0	0
Paiements de prestations	(109 508)	103 817	(5 691)	0	(5 691)
Liquidation de régimes	0	0	0	0	0
Effet des regroupements et des cessions d'activités	(4 954)	3 548	(1 406)	0	(1 406)
Écarts de cours de change	(1 771)	2 059	288	(303)	(16)
AU 31 DÉCEMBRE 2022[2][3]	1 661 644	(1 498 143)	163 501	9 980	173 481

(1) La réévaluation des plans de pension à prestations définies est principalement dûe au rendement négatif des actifs des régimes de retraite, au taux d'inflation plus élevé qu'attendu ainsi qu'à l'ajustement des hypothèses d'inflation, partiellement compensés par l'augmentation du taux d'actualisation.
(2) D'ici à la fin de 2022,
→ 90,4% du total des engagements de retraite sont liés à des régimes de retraite par capitalisation,
→ 7,9% sont liés à des actifs non admissibles, et
→ 1,7% sont liés à des engagements de retraite non capitalisés.
(3) Le passif net représente la position totale des plans de pension. EUR 181.675 milliers concernent les «obligations au titre des pensions et autres prestations définies de l'emploi» et EUR 8.195 milliers concernent les «autres actifs - actifs des plans» pour les plans se terminant avec un solde d'actifs nets à la fin 2022.

(en milliers d'EUR)	Valeur actualisée des plans de pension	Juste valeur des actifs des régimes	Déficit/ (excédent)	Plafond de l'actif	Passif (Actif) net
AU 1ER JANVIER 2023	1 661 644	(1 498 143)	163 501	9 980	173 481
Coût des services					
Coût des services rendus dans l'année	66 495	0	66 495	0	66 495
Coût des services passés et (gains)/pertes sur liquidation	0	0	0	0	0
Frais administratifs	0	2 607	2 607	0	2 607
Intérêts perçus −Intérêts payés	65 563	(60 051)	5 512	469	5 981
(A) CHARGES ET PRODUITS RECONNUS DANS LE RÉSULTAT	132 058	(57 444)	74 614	469	75 083
Réévaluations (gains)/pertes					
Effet de modifications d'hypothèses démographiques	(105)	0	(105)	0	(105)
Effet de modifications d'hypothèses financières	69 901	0	69 901	0	69 901
Effet d'expérience	(15 420)	0	(15 420)	0	(15 420)
Rentabilité des actifs des régimes (hors produits d'intérêts)	0	(63 761)	(63 761)	0	(63 761)
Variation du plafond de l'actif (hors produits/charges d'intérêts)	0	0	0	1 627	1 627
(B) RÉÉVALUATIONS (GAINS)/PERTES RECONNUES EN OCI[1]	54 376	(63 761)	(9 385)	1 627	(7 758)
COÛT DES PRESTATIONS DÉFINIES COMPTABILISÉES (A)+(B)	186 434	(121 205)	65 229	2 096	67 325
Contributions					
Employeur	0	(92 021)	(92 021)	0	(92 021)
Participants du plan	3 060	(3 060)	0	0	0
Paiements					
Paiements de prestations	(108 437)	102 474	(5 963)	0	(5 963)
Liquidation de régimes	0	0	0	0	0
Autres					
Effet des regroupements et des cessions d'activités	17 427	(17 427)	0	0	0
Écarts de cours de change	830	(1 024)	(194)	197	3
AU 31 DÉCEMBRE 2023[2][3]	1 760 957	(1 630 405)	130 552	12 272	142 825

(1) La réévaluation des plans de pension à prestations définies est principalement dûe au rendement positif des actifs des régimes de retraite ainsi qu'aux gains d'expérience, partiellement compensé par l'impact négatif de la baisse du taux d'actualisation et de l'effet du plafonnement des actifs.
(2) D'ici à la fin de 2023,
→ 91,1% du total des engagements de retraite sont liés à des régimes de retraite par capitalisation,
→ 7,5% sont liés à des actifs non admissibles, et
→ 1,4% sont liés à des engagements de retraite non capitalisés.
(3) Le passif net représente la position totale des plans de pension. EUR 182.435 milliers concernent les «obligations au titre des pensions et autres prestations définies de l'emploi» et EUR 39.611 milliers concernent les «autres actifs - actifs des plans» pour les plans se terminant avec un solde d'actifs nets à la fin 2023.

B. Juste valeur des actifs des plans

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
Juste valeur des actifs des plans		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	38 901	9 167
Actions	214 311	209 241
Dettes représentées par un titre	1 174 526	1 316 024
Immobilier	5 383	3 618
Contrats d'assurance	65 021	92 355
TOTAL	1 498 143	1 630 405

C. Hypothèses pour les plans belges

	31/12/22	31/12/23
Taux d'actualisation	4.15%	3.25% - 3.55%
Taux d'inflation	2.2%	2.20%
Croissance salariale (liée à l'âge)	0.35% - 3.75 %	0.35% - 3.75 %

Le taux d'actualisation est basé sur la courbe de rendement de Mercer (qui reflète la courbe de rendement des obligations d'entreprises AA).

Le paramètre d'inflation est basé sur un modèle d'inflation développé en interne qui prend en compte des référentiels internes et un référentiel externe (à savoir le taux d'inflation cible de la Banque centrale européenne).

Belfius utilise les tables de mortalité belges, adaptées à l'allongement général de la durée de vie actuelle par des corrections d'âge.

D. Sensibilité[1] de la valeur actualisée à un changement d'hypothèses de l'obligation à prestations définies à la fin de l'exercice

	-50 bps	+50 bps
Taux d'actualisation	3.18%	-2.69%
Taux d'inflation	-1.97%	1.90%
Hausse des salaires réels	-3.81 %	-0.98%

(1) Si toutes les autres hypothèses sont maintenues constantes.

E. Duration moyenne pondérée de l'obligation

(en années)	31/12/22	31/12/23
Belgique	9,10	8,58

F. Risques et gestion de bilan (ALM)

Les principaux risques auxquels sont exposés les plans de pension gérés par le Belfius pension fund (OFP) concernent les taux d'intérêt, l'inflation, la longévité et l'âge de la retraite. La gestion des plans de pension est surveillée par un «Comité d'investissement» et est placée sous la supervision du Conseil d'administration de l'OFP, et sa politique d'investissement est principalement axée sur le passif. Un cadre d'investissement formalisé («Déclaration des Principes d'Investissement») garanti que le portefeuille d'investissement soit bien diversifié et dédié. Les engagements de pension sont évalués au moins une fois par an. Une étude ALM (avec analyse des flux de trésorerie et tests de résistance) est régulièrement réalisée afin de déterminer et d'analyser les sensibilités des régimes aux chocs de taux d'intérêt et d'inflation. Ces éléments constituent un facteur important dans l'avis du comité d'investissement au Conseil d'administration pour ses délibérations sur l'allocation stratégique d'actifs du portefeuille d'investissement. La gestion quotidienne de ce portefeuille et des aspects de liquidité des plans a été confiée à un gestionnaire d'actifs externe qui, sur une base régulière, fournit un rapport de ses activités au comité d'investissement ainsi qu'au conseil d'administration de l'OFP sur une base annuelle.

Les régimes de retraite gérés en tant qu'assurance groupe Branche 21 présentent les mêmes risques, mais les risques de taux d'intérêt et de longévité sont en partie couverts par l'assureur.

3. Passifs éventuels et litiges juridiques

A. Engagements au Fonds de résolution unique

Belfius a choisi dans le passé de payer une partie de sa contribution au Fonds de résolution unique par un engagement de paiement irrévocable. Cet engagement de paiement est entièrement couvert par cash collatéraux. Voir annexe 8.5. «Engagements au Fonds de résolution unique».

B. Engagements aux agences Belfius Banque

À la suite de la modification de la législation sur les sociétés, la forme juridique du réseau indépendant de Belfius a été convertie de société coopérative (SCRL) en société en commandite (SComm) à partir de 2020. Dans ce contexte, à partir du 1er janvier 2020, Belfius Banque accorde une garantie aux associés gérants de ces sociétés en commandite pour leur responsabilité illimitée.

C. Litiges juridiques

Belfius (c.-à-d. Belfius Banque et ses filiales consolidées) est impliqué en tant que partie à une série de litiges en Belgique qui découlent de ses activités professionnelles habituelles, y compris celles où elle agit en tant qu'assureur, bailleur de fonds et prêteur, employeur, investisseur et contribuable.

Belfius constitue des provisions pour ces litiges si sa direction estime, en prenant en considération l'ensemble des éléments à sa disposition, tel que l'analyse par ses juristes d'entreprise et des conseillers juridiques externes selon le cas échéant,

→ qu'il existe une obligation actuelle résultant d'événements passés;

→ qu'un paiement par Belfius est probable; et

→ que le montant d'un tel paiement peut être déterminé raisonnablement.

Bien qu'il soit souvent impossible de prédire ou de déterminer l'issue de tous les litiges en cours, Belfius ne constitue pas de provision pour certains autres litiges dont elle a connaissance lorsque, conformément aux principes décrits ci-dessus, la direction estime, après examen approfondi d'avis pertinents, que ces litiges sont infondés, qu'il est possible de s'y opposer avec succès, ou que l'issue de ces litiges ne devrait pas entraîner de perte significative.

De l'avis de Belfius, les litiges en cours les plus importants sont décrits ci-dessous, qu'une provision soit constituée à cet effet ou non. Leur description ne traite pas des éléments et évolutions qui n'ont pas d'impact sur la position de Belfius. Si l'issue de ces litiges devait être favorable pour les parties adverses, ils pourraient éventuellement avoir un impact financier pour Belfius. En ce qui concerne les litiges

pour lesquels aucune provision n'a été constituée, cet impact demeure non quantifiable à ce jour.

1. Arco – Actionnaires coopérateurs

Différentes parties, dont Belfius Banque, ont été assignées par des actionnaires des sociétés coopératives du groupe Arco dans trois procédures distinctes :

1) une procédure devant le Tribunal de l'entreprise néerlandophone de Bruxelles («Procédure Trib. de l'entreprise Deminor»)

2) une procédure devant le Tribunal de Première Instance de Bruxelles en 2018 («Procédure Trib. 2018»)

3) une procédure devant le Tribunal de Première Instance de Bruxelles en 2022 («Procédure Trib. 2022»)

1.1. Procédure Trib. de l'entreprise Deminor

Le 30 septembre 2014, 737 actionnaires de trois sociétés du groupe Arco (Arcopar, Arcoplus et Arcofin) ont assigné (avec le soutien de Deminor) les entités Arco et Belfius Banque, devant le Tribunal de l'entreprise néerlandophone de Bruxelles (les «Procédures Deminor»). Le 19 décembre 2014, 1.027 autres actionnaires des entités Arco se sont joints aux Procédures Deminor. Le 15 janvier 2016, 405 autres actionnaires des entités Arco se sont joints aux Procédures Deminor, portant à 2.169 le nombre de demandeurs. Le 16 novembre 2020, une nouvelle procédure «Deminor» a été entamée, à laquelle se sont joints tous les demandeurs sauf un, afin d'anticiper une éventuelle nullité de la citation initiale. Le contenu des deux procédures est identique. Par conséquent, elles sont traitées conjointement.

Les demandeurs réclamaient notamment que le Tribunal statue sur les éléments suivants:

- en premier lieu, que le Tribunal déclare nulle et non avenue leur convention d'affiliation, en conséquence d'un vice de consentement allégué;
- que les défendeurs soient condamnés, in solidum, à rembourser aux demandeurs leur apport en capital dans ces entités, plus les intérêts ;
- à titre subsidiaire, une indemnisation à Belfius Banque en raison d'une allégation de la violation du devoir d'information; et
- que les défendeurs soient en outre condamnés au versement d'une indemnité aux demandeurs.

Les apports en capital des 2.169 demandeurs qui sollicitent un remboursement s'élevaient à EUR 6,5 millions (montant en principal) à la date de ce rapport. Les réclamations des demandeurs dans les Procédures Deminor sont fondées sur des allégations de fraude et/ou d'erreur qui aurait été commise par les entités Arco et Belfius Banque. En ordre subsidiaire, les demandeurs ont allégué que Belfius Banque avait failli à son devoir d'information, tel que l'on est en droit de l'attendre d'un banquier normalement prudent et diligent. Concernant Belfius Banque, les demandeurs ont mentionné des courriers et des brochures qui contiendraient des informations trompeuses émises par les prédécesseurs de Belfius Banque. L'État belge, DRS Belgium (Deminor) et le président du comité de direction des entités Arco sont également défendeurs dans le cadre du procès devant le Tribunal de l'entreprise de Bruxelles. Dans l'intervalle, l'ASBL Arcoclaim est également intervenue dans cette procédure (sur base d'un transfert de créance par l'un des demandeurs/actionnaires). L'affaire a été plaidée lors de plusieurs séances de plaidoirie en juin 2021. Dans sa décision annoncée le 3 novembre 2021, le Tribunal de l'entreprise néerlandophone de Bruxelles a rejeté toutes les demandes des actionnaires.

Les actionnaires ont interjeté appel contre le jugement. L'affaire est introduite devant le Cours d'Appel de Bruxelles. Un calendrier a été déterminé. La date estimée des plaidoiries se situe dans la deuxième moitié de 2028.

1.2. Procédure Trib. Arco Claim 2018

En outre, le 7 février 2018, deux actionnaires du groupe Arco ont assigné l'État belge devant le Tribunal de Première Instance de Bruxelles. Il est invoqué que l'État belge aurait commis une faute en promettant et en instaurant un système de garantie en faveur des actionnaires de sociétés coopératives (tels que les actionnaires des sociétés du groupe Arco) qui a, par la suite, été considéré comme une aide d'État illicite par la Commission européenne. Ces deux demandeurs ont également assigné Belfius Banque, le 8 février 2018, en intervention dans cette procédure, en invoquant une faute de Belfius Banque dans la vente des actions Arco. Des groupements d'actionnaires Arco se sont organisés, via les réseaux sociaux, afin de convaincre d'autres actionnaires Arco de joindre cette procédure judiciaire. L'ASBL Arcoclaim intervient également dans cette procédure.

Dans le cadre de cette procédure, l'ASBL Arcoclaim avait demandé l'ouverture d'une procédure de médiation devant le tribunal, mais cette demande a été abandonnée en mai 2023. Entre-temps, ArcoClaim a déclaré que 7.258 actionnaires d'Arco ont rejoint ArcoClaim, en plus des 5.334 actionnaires d'Arco qui faisaient déjà partie d'ArcoClaim.

Aucun calendrier de plaidoiries n'a encore été fixé pour cette affaire.

1.3. Procédure Trib. Deminor 2022

Le 14 décembre 2022, 10 actionnaires Arco ont lancé une nouvelle procédure avec l'aide de Deminor contre les sociétés Arco, l'État Belge et Belfius Banque devant le Tribunal de Première Instance. Dans le cadre de cette procédure, les actionnaires demandent de condamner les défenderesses sur base des fautes extracontractuelles à une indemnisation égale au montant de leur apport en capital, plus les intérêts éventuellement capitalisés, les dividendes éventuellement capitalisés, et les réserves bonus éventuels et à une indemnisation pour les dommages moraux. Entretemps, un total de 13.678 actionnaires ont rejoint cette procédure. ArcoClaim asbl s'est également jointe à la procédure pour l'un de ses membres.

Une audience est prévue le 21 mars 2024, dans le but d'établir un calendrier procédural. Les parties ont

convenu que le calendrier procédural se concentrera d'abord sur la recevabilité des demandes. Ce n'est qu'après l'évaluation de la recevabilité qu'un autre calendrier procédural sera déterminé pour l'évaluation du bien-fondé des demandes (uniquement et dans la mesure où une demande serait jugée recevable).

2. Investigations liées aux «Panama Papers»

Les présents paragraphes sont mentionnés dans un souci d'exhaustivité, et l'information ci-après ne fait pas l'objet d'un litige. Le 5 décembre 2017, une perquisition ordonnée par un juge d'instruction de Bruxelles a eu lieu au siège social de Belfius Banque dans le cadre de la Commission parlementaire sur les «Panama Papers» belges. La Banque a été perquisitionnée à titre de témoin et n'est pas accusée de faute. Le champ de l'investigation vise à établir si une quelconque violation d'obligations relatives au blanchiment d'argent a eu lieu et d'investiguer le lien entre Belfius Banque (ou ses prédécesseurs) et, entre autres, Experta et Dexia Banque Internationale Luxembourg (anciennes entités du groupe Dexia).

À ce jour et depuis la perquisition, Belfius Banque n'a pas reçu d'autres informations.

3. Enquête judiciaire sur les activités d'une agence bancaire indépendante

Le 12 novembre 2020, Belfius Banque a été inculpée pour son rôle présumé relatif à des activités potentiellement frauduleuses qui auraient été commises par le biais d'un directeur d'une agence indépendante de Belfius Banque en violation de diverses règlementations (bancaires). Après consultation du dossier pénal, Belfius reste convaincue de disposer d'arguments suffisamment valables pour faire déclarer les poursuites irrecevables et/ou non fondées.

Aucune provision n'a été constituée pour ce dossier.

6.7. Dettes subordonnées

1. Non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

(en milliers d'EUR)	Coût amorti 31/12/22	31/12/23
DETTES SUBORDONNÉES CONVERTIBLES	0	0
DETTES SUBORDONNÉES NON CONVERTIBLES	1 547 204	1 777 995
Emprunts perpétuels subordonnés	141 877	73 125
Emprunts subordonnés à durée déterminée	1 405 327	1 704 870
TOTAL	1 547 204	1 777 995
CAPITAL HYBRIDE ET ACTIONS PRIVILÉGIÉES REMBOURSABLES	0	0

Les dettes subordonnées augmentent de EUR 231 millions, ou 14,9%, pour atteindre EUR 1,8 milliard (31 décembre 2022: EUR 1,5 milliard), en raison de l'émission de billets de Tier 2 d'un montant de EUR 500 millions en janvier 2023, partiellement compensée par le remboursement des Tier 2 notes en mars 2023 (EUR 200 millions), en juillet 2023 (EUR 50 millions) et en décembre 2023 (EUR 17,5 millions).

2. Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Néant

3. Analyse flux monétaires et changements sans effet sur la trésorerie

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
SOLDE D'OUVERTURE	1 642 749	1 547 204
FLUX MONÉTAIRES		
Émission de dettes subordonnées	0	495 965
Remboursement de dettes subordonnées	(92 219)	(266 452)
CHANGEMENTS SANS EFFET SUR LA TRÉSORERIE		
Écarts de cours de change	(11 101)	(13 904)
Taux d'intérêt effectif	7 775	15 182
SOLDE DE CLÔTURE	1 547 204	1 777 995

En janvier 2023, Belfius a émis des obligations subordonnées de catégorie 2 pour un montant de EUR 500 millions. En outre, Belfius a appelé des prêts subordonnés de catégorie 2 pour un montant de EUR 200 millions en mars 2023, EUR 50 millions en juillet 2023 et EUR 17,5 millions en décembre 2023.

En 2022, Belfius avait remboursé deux prêts subordonnés pour un montant de EUR 75 millions arrivant à échéance au cours du premier semestre 2022 et avait appelé 2 nouveaux prêt subordonnés pour un montant de EUR 18 millions au cours du deuxième semestre 2022.

4. Analyse par échéance et taux d'intérêt

Voir notes 9.4., 9.5. et 9.6.

5. Analyse de la juste valeur

Voir note 9.1.

6. Indications relatives à chaque emprunt subordonné

N° de réf.	Unité monétaire	Valeur comptable en milliers de l'unité monétaire	Échéance ou modalité de durée	a) Circonstances de remboursement anticipé b) Conditions de subordination c) Conditions de convertibilité	Conditions de rémunération	Valeur dans le capital réglementaire en milliers d'EUR
1.[1]	JPY	10 000 000	11/09/25	a) pas d'application b) pas de conditions spécifiques c) néant	6,1%, multidevises	21 719
2.[1]	JPY	10 000 000	11/09/25	a) pas d'application b) pas de conditions spécifiques c) néant	6,05%, multidevises	21 719
3.	EUR	72 000	indéterminé Date call: 1/01/25	a) possible avec l'accord de la BCE, à partir de la date du call et ensuite annuellement b) pas de conditions spécifiques c) néant	6,25% jusqu'au 01/01/25, ensuite Euribor 3 m + 417 pb	72 000
4.	EUR	548 772	11/05/26	a) pas d'application b) pas de conditions spécifiques c) néant	3,125%	259 059
5.[2]	EUR	497 083	indéterminé Date call: 16/04/25	a) possible avec l'accord de la BCE, à partir de la date du call et ensuite tous les six mois b) pas de conditions spécifiques c) néant	3,625% jusqu'au 16/04/25, ensuite EUR Midswap 5 a + 2938 pb	497 083
6.	EUR	497 668	6/04/34 Date call: from 6/1/29 to 6/4/29	a) possible avec l'accord de la BCE, à la date du call b) pas de conditions spécifiques c) néant	1,25% jusqu'à la date call ensuite EUR Midswap 5 a + 130 pb	497 668
7.	EUR	496 339	19/04/33 Date call : from 19/1/28 to 19/4/28	a) possible avec l'accord de la BCE, à la date du call b) pas de conditions spécifiques c) néant	5,25% jusqu'à la date call ensuite EUR Midswap 5 a + 245 pb	496 339

(1) Étant donné que la structure de taux incorporée dans le contrat est considérée comme n'étant pas étroitement liée au contrat hôte, elle a été bifurquée et est présentée au bilan comme un dérivé distinct.
(2) Émission de EUR 500 millions (valeur nominale) d'instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1), qualifiant comme fonds propres additionnels en CRR/CRD IV. L'instrument de dette AT1 a été analysé dans le respect de IAS 32 et est considéré comme instrument de fonds propres et n'est pas inclus dans le total de l'annexe 6.7. (dettes subordonnées).

6.8. Autres passifs

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
AUTRES PASSIFS (EXCEPTÉ CEUX RELATIFS AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE)	1 328 642	1 596 218
Charges à payer	64 355	90 720
Produits constatés d'avance	49 165	55 170
Subventions	0	0
Autres montants attribués reçus	11	11
Salaires et charges sociales (dus)	169 341	179 655
Dividendes dus aux actionnaires	0	0
Impôts d'exploitation	71 334	104 754
Contrats de construction à long terme	0	0
Paiements en attente envers la clientèle et obligations vis-à-vis des prestataires	553 966	652 004
Paiements en attente de contrats de leasing	95 007	168 443
Paiements en attente d'activités d'affacturage	325 463	345 461
Gain différé au premier jour de la transaction DOP	0	0
AUTRES PASSIFS SPÉCIFIQUES AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE	59 090	81 389
Dépôts dus aux cessionnaires	11 966	12 588
Dettes résultant de transactions d'assurance directe	43 378	56 108
Dettes résultant de transactions de réassurance	2 107	12 341
Autres passifs d'assurance	1 638	352
TOTAL	1 387 731	1 677 607

Les autres passifs ont augmenté par rapport à 2022, principalement en raison d'une hausse des paiements en attente aux clients et des dettes envers les prestataires de services, des taxes opérationnelles, des charges à payer et des paiements en attente provenant des activités d'affacturage.

VII. Notes annexes au compte de résultats consolidé

(certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis)

Éléments significatifs repris dans le compte de résultats
Nous renvoyons au chapitre « Résultats financiers » du rapport de gestion.

7.1. Intérêts perçus – Intérêts payés

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
PRODUITS D'INTÉRÊTS	3 719 383	6 868 486
PRODUITS D'INTÉRÊTS SUR ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	2 796 491	4 852 282
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	153 029	1 137 477
Prêts et créances sur établissements de crédit	45 627	164 215
Prêts et créances	2 123 285	3 140 642
Titres de créance émis par des entités publiques	280 061	168 153
Autres titres de créance	193 228	240 582
Autres	1 261	1 214
PRODUITS D'INTÉRÊTS SUR ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	88 210	339 161
Prêts et créances	6 339	112 635
Titres de créance émis par des entités publiques	56 203	162 197
Autres titres de créance	25 669	64 330
PRODUITS D'INTÉRÊTS SUR ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET	670 340	1 675 597
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	860	3 297
Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	56 798	62 611
Prêts et créances	34 908	29 883
Titres de créance émis par des entités publiques	189	182
Autres titres de créance	21 701	32 546
Dérivés détenus en vue de la vente	139 392	225 343
Dérivés – instruments de couverture	473 290	1 384 345
PRODUITS D'INTÉRÊTS SUR PASSIFS FINANCIERS (INTÉRÊTS NÉGATIFS)	164 341	1 446
CHARGES D'INTÉRÊTS	(1 640 573)	(4 442 285)
INTÉRÊTS PAYÉS SUR PASSIFS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET	(445 825)	(2 074 917)
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	0	(126 095)
Dettes envers les établissements de crédit	(37 452)	(341 315)
Dettes envers la clientèle	(161 949)	(1 042 375)
Titres de créance émis	(201 987)	(502 470)
passif locatif	(674)	(799)
Dettes subordonnées	(42 306)	(57 122)
Autres	(1 457)	(4 741)
INTÉRÊTS PAYÉS SUR PASSIFS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET	(1 067 686)	(2 366 948)
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	(5 887)	(2 212)
Passifs financiers désignés à la juste valeur	(72 797)	(97 571)
Dérivés détenus en vue de la vente	(137 153)	(436 687)
Dérivés – instruments de couverture	(851 848)	(1 830 477)
CHARGES D'INTÉRÊTS SUR ACTIFS FINANCIERS (INTÉRÊTS NÉGATIFS)	(127 063)	(420)
MARGE D'INTÉRÊTS[1]	2 078 809	2 426 201

(1) Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments portant intérêt selon la méthode de la comptabilité d'exercice en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Nous renvoyons au chapitre Principes comptables.

La marge d'intérêts nette augmente de EUR 347,4 millions, ou 16,7%, pour atteindre EUR 2 426 millions (31 décembre 2022: EUR 2 079 millions) grâce à l'augmentation de la marge d'intérêt sur le bilan commercial et à une bonne gestion de l'ALM, et ce, malgré une pression exercée sur les marges des nouveaux prêts due au décalage général du marché entre la tarification des prêts et les fortes hausses des taux d'intérêt et à la concurrence persistante sur le marché belge des prêts.

Les intérêts reçus sur le financement TLTRO III de la BNB/BCE et comptabilisés en 2023 s'élèvent à EUR -126 millions (contre un revenu d'intérêts de EUR 72 millions en 2022).

7.2. Honoraires et commissions perçus – versés

(en milliers d'EUR)	31/12/22			31/12/23		
	Perçus	Versés	Net	Perçus	Versés	Net
Commissions sur fonds communs de placement gérés par des tiers	391 465	(67 992)	323 472	393 109	(65 901)	327 209
Activité d'assurance	148 803	(26 685)	122 117	127 825	(5 369)	122 456
Activité de crédit	51 229	(6 826)	44 403	52 826	(8 151)	44 675
Achat et vente de titres	17 489	(1 265)	16 224	14 179	(1 204)	12 975
Achat et vente de parts d'OPCVM	43 212	(3)	43 209	32 402	0	32 402
Services de paiement (PF)	220 506	(72 891)	147 615	243 064	(87 583)	155 481
Commissions à des intermédiaires non exclusifs	1 400	(13 287)	(11 887)	1 261	(11 686)	(10 426)
Services sur titres autres que la garde	5 641	(1 587)	4 054	5 525	(1 908)	3 618
Conservation	31 694	(4 601)	27 093	26 251	(5 200)	21 052
Émissions et placements de titres	7 471	(5 255)	2 216	19 515	(2 654)	16 860
Commissions de services sur titrisation	160	0	160	146	0	146
Services de conseil et gestion discrétionnaire	42 417	(3 589)	38 828	45 864	(981)	44 883
Commissions Private membership (PF)	6 782	0	6 782	9 732	0	9 732
Compensation et règlement	10 946	(6 164)	4 782	2 788	(6 251)	(3 463)
Prêts de titres	2 791	(7)	2 783	832	(23)	809
Garanties financières	3 589	(3 250)	339	3 303	(2 938)	365
Beyond banking and insurance	1 835	(1 234)	601	1 650	(1 512)	138
TOTAL	987 430	(214 636)	772 794	980 274	(201 362)	778 912

(PF) Belfius a présenté des chiffres pro forma pour affiner la présentation des commissions Private Membership.

Le revenu des commissions nettes augmente de EUR 6,1 millions, ou 0,8%, pour atteindre EUR 779 millions (31 décembre 2022: EUR 773 millions).

Cette augmentation est principalement attribuable à une hausse des revenus de commissions sur les émissions et placements de titres (EUR +14,6 millions), principalement expliquée par le upfront fee de EUR +7,6 millions relative à l'obligation gouvernementale belge, correspondant à 30 pb sur EUR 2,5 milliards souscrits via Belfius. De surcroit, une augmentation peut être observée dans les services de paiement (EUR +8 millions) résultant de l'augmentation du volume de transactions et de l'augmentation des revenus des commissions du Private Membership (EUR +3 million). Les commissions sur les services de gestion d'actifs ont diminué (EUR -11 millions) en raison de la diminution des transactions de fonds en comparaison avec l'année 2022.

7.3. Résultats des assurances

1. Revenu d'assurance

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
CONTRATS NON COMPTABILISÉS SOUS PAA	284 534	359 784
MONTANTS RELATIFS AUX CHANGEMENTS DES PASSIFS AU TITRE DE LA COUVERTURE RESTANTE	262 146	341 133
Variance de prime pour les services passés et présents	(14 860)	78 482
CSM reconnu pour les services rendus	98 761	95 298
Changement de l'ajustment au titre du risque non financier pour les risques expirés	10 824	7 034
Sinistres encourus attendus et autres dépenses de service d'assurance	167 421	160 319
RÉCUPÉRATION DES FLUX DE TRÉSORERIE D'ACQUISITION DES CONTRATS D'ASSURANCE	22 388	18 650
CONTRATS COMPTABILISÉS SOUS PAA	800 384	826 857
REVENU D'ASSURANCE TOTAL	1 084 919	1 186 641

2. Charges des services d'assurance

Voir note 6.5.

3. Charges nettes des contrats de réassurance

Voir note 6.5.

4. Résultat financier d'assurance

Voir note 6.5.

7.4. Dividendes

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	20 508	17 217
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	51 103	40 068
Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	0	0
TOTAL	71 611	57 285

7.5. Résultat net des sociétés mises en équivalence

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
Résultat avant impôt des sociétés mises en équivalence	4 568	9 024
Part de l'impôt	(575)	(171)
Dépréciations	0	(1 326)
TOTAL	3 993	7 527

À partir de 2023, Belfius applique une méthode de consolidation simplifiée pour les participations considérées comme non significatives. Les dividendes reçus de ces participations sont présentés et comptabilisés dans la ligne du compte de résultats «Revenus nets des sociétés mises en équivalence» à partir de 2023, au lieu de la ligne du compte de résultats «Revenus de dividendes», et s'élèvent à EUR 8 millions en 2023.

7.6. Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultats

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
Résultat net du portefeuille détenus à des fins de transaction	(2 379)	118 550
Résultat net des actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats et résultat des dérivés liés	0	0
Résultat des actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	(90 022)	(26 454)
Prêts et créances	(62 118)	(28 665)
Titres de créance émis par des entités publiques	(3 144)	322
Autres titres de créance	(25 139)	2 026
Instruments de capitaux propres	379	(137)
Résultat net des passifs désignés à la juste valeur par le compte de résultats et résultat des dérivés liés (excepté risque de crédit propre)	(1 093)	540
Résultat net de la comptabilité de couverture	118 317	(39 109)
TOTAL	24 822	53 527

Le résultat net des instruments financiers évalué à la juste valeur par le compte de résultats augmente de EUR 28,7 million pour atteindre EUR 53,5 millions (31 décembre 2022: EUR 24,8 millions).

Le résultat net des opérations de trading a augmenté de EUR +121 millions pour atteindre EUR 119 millions au 31 décembre 2023. Cette ligne comprend également les variations de la juste valeur des couvertures économiques par le biais du compte de résultats (il s'agit d'instruments financiers qui ne sont pas qualifiés de couverture comptable) et s'élèvent à EUR +25 millions (31 décembre 2022 : EUR -92 millions), y compris le résultat des swaps destinés à couvrir les inefficacités, qui s'élèvent à EUR -3 millions.

Le résultat net des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultats a augmenté de EUR 64 millions pour atteindre EUR -26 millions à la fin de 2023, principalement en raison de l'effet de l'évolution des taux d'intérêt.

Le résultat net des couvertures a diminué de EUR -157 millions pour atteindre EUR -39 millions à la fin de 2023 et a entre autres été influencé négativement par les spreads de base et les risques de base.

Le résultat net des couvertures de 2022 est lié à l'évolution des taux réels de 2022 des obligations indexées à l'inflation couvertes par des inflation linked swaps, qui se sont stabilisés en 2023.

Le résultat de la couverture économique du « Résultat des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats » et du « Résultat net des couvertures » est classé dans le résultat net des opérations de trading.

Résultat net du portefeuille détenus à des fins de transaction

Le revenu net de négociation a augmenté de 121 millions d'euros à EUR 119 millions à la fin de décembre 2023. Cette ligne comprend les changements de juste valeur des couvertures économiques sur le "résultat des actifs financiers non négociables mesurés obligatoirement à la juste valeur par le biais du résultat" pour EUR 28 millions, les "résultats sur les swaps couvrant économiquement les inefficacités de couverture comptable" pour EUR -3 millions et le résultat des swaps couvrant le risque de change pour EUR 32 millions, pour lesquels les frais sont inclus dans le "produit net d'intérêts".

Il convient de noter que Le montant total enregistré au bilan en tant qu'ajustements de valeur de crédit s'élève à EUR -39 millions fin 2023 (contre EUR -52 millions fin 2022), tandis que le montant total au bilan de l'ajustement de valeur de débit s'élève à EUR 8 millions fin 2023 (contre EUR 11 millions fin 2022). Le montant total au bilan lié aux ajustements de valeur de financement s'élève à EUR -38 millions fin 2023 (contre EUR -35 millions fin 2022)

L'impact total sur le compte de résultat dans la ligne du revenu net de négociation pour les ajustements de valeur de crédit s'est élevé à EUR 12 millions en 2023 (contre EUR -0,3 million en 2022), pour les ajustements de valeur de débit à EUR -4 millions en 2023 (contre EUR 9 millions en 2022) et pour les ajustements de valeur de financement à EUR -3 millions en 2023 (contre EUR 26 millions - en 2022). Les principaux moteurs des changements XVA sont l'augmentation des taux d'intérêt et la baisse des spreads de crédit.

Résultat des actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Le résultat net des instruments financiers a augmenté de EUR 64 millions.

Cette augmentation est partiellement compensée par des variations négatives de la juste valeur des prêts structurés non conformes à la norme SPPI présentés dans la ligne «Prêts et créances» en raison des taux d'intérêt plus élevés par rapport à 2021, ce qui a résulté en la comptabilisation d'ajustement de juste valeur négatifs. Les « Autres instruments de dette » ont diminué principalement à cause de changements de juste valeur négatifs sur les fonds de Belfius Insurance (considérés comme étant des obligations non-SPPI). Il convient de noter que les couvertures de

ces instruments sont classées dans le revenu net de négociation.

Résultat net de la comptabilité de couverture

Le résultat net de la comptabilité de couverture s'élève à EUR -39 millions (2022: EUR 118 millions) et a été négativement impacté, entre autres facteurs, par l'évolution de certains écarts de base et des risques de base.

Belfius gère les risques grâce à des dérivés supplémentaires (couvertures économiques) pour lesquels aucune comptabilité de couverture n'est mise en place, le résultat de ces couvertures a été enregistré dans la ligne du revenu net de négociation pour un montant de EUR -3 millions (2022: EUR -151 millions). Il s'agit principalement de swaps couvrant l'inefficacité de la couverture.

Tous les tests d'efficacité ont été respectés en tout temps.

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	94 411	(29 919)
Changement de juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert	(2 724 172)	130 676
Changement de la juste valeur des dérivés de couverture	2 818 582	(160 595)
COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	0	0
COUVERTURE DE PORTEFEUILLE COUVERT EN TAUX	23 906	(9 191)
Changement de juste valeur de l'élément couvert	(707 783)	30 003
Changement de la juste valeur des dérivés de couverture	731 689	(39 193)
TOTAL	118 317	(39 109)

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
DISCONTINUITÉ DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE (LES FLUX DE TRÉSORERIE SONT TOUJOURS ATTENDUS) – MONTANTS COMPTABILISÉS EN MARGE D' INTÉRÊT	93	(70)

Pour plus de détails, nous renvoyons à la note 5.6. «Dérivés».

7.7. Résultat net sur investissements et dettes

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI (NON DÉPRÉCIÉS)	1 476	2 586
Profits sur autres titres de créance	1 475	2 586
ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (NON DÉPRÉCIÉS)	9 647	7 609
Profits sur prêts et créances	165	730
Profits sur titres de créance émis par des entités publiques	9 133	6 855
Profits sur autres titres de créance	349	24
ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE	12 920	2 137
Profits sur actifs détenus en vue de la vente	12 920	2 137
AUTRES	36 194	14 161
Profits sur immobilisations corporelles	35 439	12 536
Autres profits	755	1 625
PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	4	1
Profits sur passifs financiers	4	1
TOTAL DES PROFITS	60 240	26 495
ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI (NON DÉPRÉCIES)	(962)	(1 151)
Pertes sur autres titres de créance	(962)	(1 151)
ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (NON DÉPRÉCIÉS)	(2 552)	(32 227)
Pertes sur prêts et créances	(1 097)	(3 306)
Pertes sur titres de créance émis par des entités publiques	(1 221)	(27 606)
Pertes sur autres titres de créance	(233)	(1 315)
ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE	(13)	(29)
Pertes sur actifs détenus en vue de la vente	(13)	(29)
AUTRES	(306)	(297)
Pertes sur immobilisations corporelles	(63)	(297)
Autres pertes	(243)	0
PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	(6)	(3)
Pertes sur passifs financiers	(6)	(3)
TOTAL DES PERTES	(3 838)	(33 706)
TOTAL RÉSULTAT NET SUR INVESTISSEMENTS ET DETTES	56 401	(7 211)

Le résultat net sur investissements et dettes diminue de EUR -63,6 millions, ou -112,8%, pour atteindre EUR -7 millions (31 décembre 2022: EUR 56 millions).

En 2023, Belfius a réalisé des plus-values de EUR 12,5 millions sur la vente d'immobilisations corporelles, principalement sur la vente d'un bâtiment à Namur (EUR 1,5 millions), à Gand (EUR 1,4 million) et la sur vente de différents bureaux bancaires (EUR 7,8 million). En 2022, des plus-values de EUR 35,4 millions sur la vente d'immobilisations corporelles, ont été réalisées principalement sur la vente partielle du bâtiment Pachéco (EUR 22,2 millions) et la vente de différents bureaux bancaires (EUR 12,3 millions). En 2022, une plus-value de EUR 12,9 millions a aussi été réalisée sur la vente d'Alysea (une filiale investissant dans une maison de repos au Luxembourg).

En outre, Belfius Insurance a réalisé des moins-values en 2023 pour EUR -24 millions sur la vente d'obligations dans le cadre de la gestion ALM, partiellement compensées par des plus-values de EUR 8 millions (contre EUR 10 millions de plus-values et EUR -1 million de moins-values sur la vente d'obligations en 2022).

Le tableau ci-dessous présente un résumé des gains et pertes réalisés résultant de la décomptabilisation des instruments financiers dépréciés et non dépréciés. Ces gains et pertes réalisés peuvent être comptabilisés à la ligne «Résultat net sur investissements et dettes» pour les instruments de dette non dépréciés évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (note 7.7.) ou à la ligne «Dépréciations d'instruments financiers et provisions pour engagements de crédit» pour les instruments de dette dépréciés et les prêts et avances non dépréciés (note 7.13.).

1. Profits ou pertes réalisés résultant de la décomptabilisation d'instruments de dettes évalués au coût amorti (dépréciés et non dépréciés)

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
PROFITS RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS NON DÉPRÉCIÉS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	2 380	2 978
Profits sur prêts et créances	499	154
Profits sur titres de créance émis par des entités publiques	345	238
Profits sur autres titres de créance	1 536	2 586
PROFITS RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS DÉPRÉCIÉS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	12 477	18 152
Profits sur prêts et créances dépréciés	12 477	18 152
PERTES RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS NON DÉPRÉCIÉS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	(5 742)	(22 815)
Pertes sur prêts et créances	(1 393)	(582)
Pertes sur titres de créance émis par des entités publiques	(3 062)	(227)
Pertes sur autres titres de créance	(1 287)	(22 006)
PERTES RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS DÉPRÉCIÉS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	(12 757)	(17 261)
Pertes sur prêts et créances dépréciés	(12 757)	(17 261)

2. Profits ou pertes réalisés résultant de la décomptabilisation d'instruments de dettes évalués par le biais des autres éléments du résultat global (dépréciés et non dépréciés)

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
PROFITS RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS NON DÉPRÉCIÉS ÉVALUÉS PAR LE BIAIS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	9 647	7 609
Profits sur prêts et créances	165	730
Profits sur titres de créance émis par des entités publiques	9 133	6 855
Profits sur autres titres de créance	349	24
PROFITS RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS DÉPRÉCIÉS ÉVALUÉS PAR LE BIAIS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	0	715
Profits sur autres titres de créance dépréciés	0	715
PERTES RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS NON DÉPRÉCIÉS ÉVALUÉS PAR LE BIAIS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	(2 552)	(32 227)
Pertes sur prêts et créances	(1 097)	(3 306)
Pertes sur titres de créance émis par des entités publiques	(1 221)	(27 606)
Pertes sur autres titres de créance	(233)	(1 315)
PERTES RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS DÉPRÉCIÉS ÉVALUÉS PAR LE BIAIS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	0	0

7.8. Autres revenus

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
Impôts d'exploitation	0	149
Loyers perçus d'immeubles de placement	48 047	48 322
Autres loyers perçus	5 741	6 157
Autres revenus bancaires et d'assurance	5 018	18 017
Reprises de provisions pour litiges[1]	41 644	15 480
Projets immobiliers	4 951	1 784
Activités de financement d'actifs[2]	190 346	231 454
Autres revenus d'autres activités	82 436	98 006
AUTRES REVENUS	378 184	419 368

(1) Nous renvoyons à l'annexe 6.6. «Provisions et passifs éventuels» pour une description plus détaillée. Il est à noter que les provisions complémentaires pour litiges sont comptabilisées en autres charges (nous renvoyons à la note 7.9.).
(2) Les autres revenus provenant des activités de financement d'actifs ont augmenté en raison de la reclassification des contrats de leasing de Belfius Auto Lease en leasing opérationnel.

Les autres revenus ont augmenté de EUR 41 millions par rapport à 2022 principalement en raison de l'augmentation des autres revenus provenant des activités de financement d'actifs (EUR +41 millions), cette augmentation s'explique par la hausse des contrats de leasing de Belfius Auto Lease.

7.9. Autres charges

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
Dépréciation du stock	0	(471)
Taxes du secteur[1]	(265 374)	(279 078)
Autres taxes[2]	(6 263)	(6 126)
Charges des immeubles de placement ayant généré un revenu au cours de l'exercice courant	(33 509)	(30 002)
Autres frais bancaires	(998)	(4 372)
Provisions pour litiges	(8 845)	(5 942)
Projets immobiliers	(4 269)	(884)
Activités de financement d'actifs[3]	(150 776)	(194 195)
Autres dépenses d'autres activités [4]	(91 512)	(112 496)
AUTRES DÉPENSES	(561 547)	(633 566)

(1) Les taxes du secteur sont des taxes spécifiques pour les institutions financières, elles comprennent
→ les Contributions au Système de Garantie des Dépôts,
→ la taxe de Souscription,
→ la Contribution de Stabilité Financière et
→ la contribution au Fonds de Résolution Unique.
Belfius a choisi dans le passé de payer une partie de sa contribution au Fonds de Résolution Unique par un Engagement de Paiement Irrévocable. Cet engagement de paiement était entièrement couvert par du cash collatéral. Pour cela, Belfius a enregistré EUR 30,5 millions dans ses comptes hors bilan (montant stable comparé à fin 2022).
Les prélèvements sectoriels sur les contrats d'assurance pour lesquels la norme IFRS 17 est applicable sont comptabilisés dans les dépenses de services d'assurance.
(2) Les « Autres taxes » comprennent la taxe sur les comptes titres, principalement sur les fonds de la branche 23 de Belfius Insurance pour EUR 6 millions.
(3) Les autres charges des activités de financement d'actifs concernent principalement les contrats de leasing de Belfius Auto Lease.
(4) Les «Autres dépenses d'autres activités» incluent des autres dépenses opérationnelles et d'autres impôts d'exploitation.

Les autres charges ont augmenté de EUR 72 millions par rapport à 2022, principalement en raison de l'augmentation des autres charges des activités de financement d'actifs (EUR +43 millions), cette augmentation s'explique par la hausse des contrats de leasing de Belfius Auto Lease.

Belfius a comptabilisé une charge de EUR -285 millions en 2023 au titre des prélèvements bancaires (y compris la contribution au Fonds de Résolution Unique), soit une augmentation de EUR -14 millions par rapport à 2022 en raison de l'augmentation des taxes sectorielles et de l'option prise en 2022 de comptabiliser une partie (EUR -13 millions) de sa contribution au Fonds de Résolution Unique par le biais d'un engagement de paiement irrévocable, tandis que Belfius n'a pas opté pour un engagement de paiement irrévocable en 2023. Belfius a enregistré un montant de EUR 30,5 millions lié aux engagements de paiement irrévocables dans ses comptes hors bilan, car Belfius estime qu'il n'existe pas d'obligation actuelle.

7.10. Frais de personnel

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
Rémunérations et salaires	(492 487)	(531 519)
Sécurité sociale et coûts d'assurance	(136 342)	(150 656)
Charges de retraites – régimes à prestations définies[1]	(59 608)	(71 054)
Charges de retraites – régimes à cotisations définies [1]	(385)	(412)
Autres obligations postérieures à l'emploi (reprise/utilisation)	(9)	(452)
Paiements fondés sur des actions	0	0
Autres avantages à long terme du personnel	3 073	342
Coûts de restructuration (reprise/utilisation)[1]	6 887	(4 486)
Autres dépenses	(20 988)	(13 654)
Transfert vers charge totale des services d'assurance[2]	91 683	93 056
TOTAL	(608 177)	(678 835)

(1) Nous renvoyons à l'annexe 6.6. «Provisions et passifs éventuels» pour une description plus détaillée.
(2) En vertu de la norme IFRS 17, les coûts directement attribuables aux contrats d'assurance ne sont pas comptabilisés dans la ligne «Frais de personnel» du compte de résultats, mais sont inclus dans la valeur actuelle des passifs d'assurance et, en tant que tels, dans la ligne «Résultat des services d'assurance» du compte de résultats.

Les frais de personnel augmentent de EUR -70,7 millions, ou 11,6%, pour atteindre EUR -679 millions (31 décembre 2022: EUR -608 millions), en raison principalement de l'évolution salariale lié aux indexations ainsi que de l'augmentation des ETP.

ETP moyen au 31 décembre 2022	Belgique	Luxembourg	Irlande	Intégralement consolidé
Cadres supérieurs	180	1	1	182
Salariés	6 151	5	5	6 161
TOTAL	6 331	6	6	6 343
dont le groupe bancaire	5 037	4	6	5 047
dont le groupe assureur	1 294	2	0	1 296

ETP moyen au 31 décembre 2023	Belgique	Luxembourg	Irlande	Intégralement consolidé
Cadres supérieurs	190	1	1	192
Salariés	6 270	4	5	6 279
TOTAL	6 460	5	6	6 471
dont le groupe bancaire	5 186	3	6	5 195
dont le groupe assureur	1 274	2	0	1 276

7.11. Frais généraux et administratifs

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
Charges d'occupation des locaux	(30 377)	(30 316)
Locations (sauf charges informatiques)	(3 680)	(3 824)
Honoraires professionnels	(129 673)	(145 381)
Marketing, publicité et relations publiques	(48 088)	(47 920)
Charges informatiques	(208 288)	(204 640)
Coûts des logiciels et coûts de recherche et développement	(35 201)	(39 824)
Entretiens et réparations	(368)	(441)
Coûts de restructuration autres que ceux liés au personnel	0	206
Assurances (sauf celles liées aux pensions)	(4 201)	(6 847)
Transport de fonds	(6 158)	(14 048)
Impôts d'exploitation	(14 014)	(16 226)
Autres frais généraux et administratifs	(92 399)	(101 152)
Transfert vers charge totale des services d'assurance	93 572	92 987
TOTAL	(478 875)	(517 426)

(1) En vertu de la norme IFRS 17, les coûts directement attribuables aux contrats d'assurance ne sont pas comptabilisés dans la ligne «Frais de personnel» du compte de résultats, mais sont inclus dans la valeur actuelle des passifs d'assurance et, en tant que tels, dans la ligne «Résultat des services d'assurance» du compte de résultats.

Les frais généraux et administratifs augmentent de EUR -38,6 millions, ou 8,1%, pour atteindre EUR -517 millions (31 décembre 2022: EUR -479 millions), en raison de l'impact de l'inflation et en ligne avec notre croissance commerciale continue qui nécessite des investissements supplémentaires continus dans la main-d'œuvre externe, le numérique et dans l'automatisation.

7.12. Amortissements sur actifs immobilisés

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
Amortissements des bâtiments	(23 094)	(20 186)
Amortissements des autres immobilisations corporelles	(8 984)	(10 422)
Amortissements des immobilisations incorporelles	(94 582)	(98 169)
Amortissements des actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	(4 440)	(4 218)
Transfert vers charge totale des services d'assurance	17 309	15 555
TOTAL	(113 791)	(117 440)

(1) En vertu de la norme IFRS 17, les coûts directement attribuables aux contrats d'assurance ne sont pas comptabilisés dans la ligne «Frais de personnel» du compte de résultats, mais sont inclus dans la valeur actuelle des passifs d'assurance et, en tant que tels, dans la ligne «Résultat des services d'assurance» du compte de résultats.

Les dépréciations et les amortissements sur actifs immobilisés augmentent de EUR -3,6 millions, ou 3,2%, pour atteindre EUR -117 millions (31 décembre 2022: EUR -114 millions), sous l'effet de l'augmentation des actifs informatiques résultant d'un plus grand nombre de services d'infrastructure informatique internalisés. Dans le cadre de la révision annuelle, Belfius a comptabilisé des amortissements accélérés conformément à la durée de vie utile révisée des logiciels développés en interne, compte tenu de l'évolution rapide de la technologie et de l'adoption accélérée des services numériques.

7.13. Dépréciations d'instruments financiers et provisions pour engagements de crédit

1. Résumé

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
Dépréciation sur investissements financiers et engagements hors bilan - phase 1	(64 156)	(12 754)
Dépréciation sur investissements financiers et engagements hors bilan - phase 2	18 604	21 430
Dépréciation sur investissements financiers, autres actifs et engagements hors bilan - phase 3	(59 862)	(117 887)
TOTAL	(105 413)	(109 211)

Les dépréciations d'instruments financiers et provisions pour engagements de crédit augmentent de EUR -3,8 millions pour atteindre EUR -109 million (31 décembre 2022: EUR -105 millions).

En 2022, Belfius avait mis à jour les scénarios macroéconomiques sous-jacents pour prendre en compte l'augmentation des incertitudes macro-économiques (dues entre autres aux effets de second tour de la crise du Covid-19, de l'environnement inflationniste et de la situation géopolitique) ce qui avait entrainé une augmentation des dépréciations de phase 1 et 2. Les management overlays pour certaines poches de risque et des contreparties individuelles avaient également été réévaluées, entrainant des reprises partielles de dépréciations de phase 2 comptabilisées en 2020. Comme de coutume, des dépréciations avaient également été comptabilisées sur un nombre limité d'entreprises clientes qui étaient entrées en phase 3 au cours de l'année 2022. Globalement, ceci avait entrainé un coût du risque négatif de EUR -105 millions en 2022.

En 2023, l'économie belge faisant preuve d'une forte résilience, les facteurs macroéconomiques ont été ajustés positivement, ce qui a entraîné une reprise des provisions de phases 1 et 2. En outre, la nature sous-jacente des expositions vulnérables est passée complètement de "Covid-driven" à "Energy & Inflation linked", ce qui a conduit à une réévaluation de ces overlays et à une inversion partielle de ceux-ci. Par ailleurs, un niveau plus élevé de flux de défauts a été observé en 2023, ce qui a entraîné une augmentation des dépréciations de phase 3. En outre, Belfius a réalisé des moins-values de EUR 20 millions sur la vente d'obligations (évaluées au coût amorti) dans le portefeuille ALM à des fins d'ajustement du risque.

Globalement, il en résulte un coût du risque net négatif de EUR -109 millions en 2023.

Des informations additionnelles plus détaillées sont fournies dans la section Risque Crédit du rapport de gestion.

2. Dépréciation sur investissements financiers et engagements hors bilan - phase 1

	31/12/22				
(en milliers d'EUR)	Dotations	Reprises	Profits	Pertes	Total
Prêts et créances sur établissements de crédit	(547)	770	0	0	223
Prêts et créances	(137 479)	90 877	0	0	(46 602)
Titres de créance	(1 721)	729	0	0	(992)
Engagements hors bilan	(42 449)	25 664	0	0	(16 785)
TOTAL	(182 196)	118 040	0	0	(64 156)

	31/12/23				
(en milliers d'EUR)	Dotations	Reprises	Profits	Pertes	Total
Prêts et créances sur établissements de crédit	(464)	550	0	0	86
Prêts et créances	(138 048)	125 546	0	0	(12 502)
Titres de créance	(1 445)	1 388	0	0	(57)
Engagements hors bilan	(37 315)	37 034	0	0	(281)
TOTAL	(177 271)	164 518	0	0	(12 754)

Les dépréciations en phase 1 s'élèvent à EUR 13 millions en 2023 et résultent principalement de la nouvelle production de prêts et d'avances. L'augmentation due à l'évolution du portefeuille a été partiellement compensée par un ajustement à la hausse des facteurs macroéconomiques pour refléter la résilience de l'économie belge. En outre, la nature des overlays pour les expositions vulnérables est complètement modifiée en 2023, passant de «Covid-driven» à «Energy & Inflation linked», ce qui a conduit à une réévaluation de ces overlays et à une légère inversion de ceux-ci.

3. Dépréciation sur investissements financiers et engagements hors bilan - phase 2

	31/12/22				
(en milliers d'EUR)	Dotations	Reprises	Profits	Pertes	Total
Prêts et créances sur établissements de crédit	(22)	89	0	0	67
Prêts et créances	(319 168)	317 170	499	(1 393)	(2 893)
Titres de créance	(48 625)	65 863	406	(3 387)	14 256
Engagements hors bilan	(69 737)	76 910	0	0	7 173
TOTAL	(437 552)	460 032	905	(4 780)	18 604

	31/12/23				
(en milliers d'EUR)	Dotations	Reprises	Profits	Pertes	Total
Prêts et créances sur établissements de crédit	(89)	36	0	0	(53)
Prêts et créances	(267 947)	313 968	154	(582)	45 594
Titres de créance	(22 471)	11 753	238	(21 082)	(31 562)
Engagements hors bilan	(63 148)	70 598	0	0	7 450
TOTAL	(353 655)	396 356	393	(21 664)	21 430

Les dépréciations en phase 2 s'élèvent à EUR 21 millions en 2023 à la suite de la mise à jour des facteurs macroéconomiques et de la réévaluation des overlays. Les facteurs macroéconomiques ont été mis à jour pour refléter la résilience de l'économie belge, tandis que la nature des overlays pour les expositions vulnérables a complètement changé en 2023, passant de «Covid-driven» à «Energy & Inflation linked», ce qui a conduit à une réévaluation de ces overlays et à une légère inversion de ceux-ci.

4. Dépréciation sur investissements financiers, autres actifs et engagements hors bilan - phase 3

(en milliers d'EUR)	31/12/22						
	Dotations	Reprises	Sorties de bilan	Profits	Pertes	Recouvre-ments	Total
Prêts et créances sur établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances	(219 850)	171 181	(9 608)	8 712	(12 757)	12 177	(50 144)
Titres de créance	(8 000)	0	0	0	0	0	(8 000)
Engagements hors bilan	(4 644)	4 599	0	0	0	0	(44)
Autres actifs[1]	(1 757)	84	0	0	0	0	(1 673)
TOTAL	(234 251)	175 865	(9 608)	8 712	(12 757)	12 177	(59 862)

(in thousands of EUR)	31/12/23						
	Dotations	Reprises	Sorties de bilan	Profits	Pertes	Recouvre-ments	Total
Prêts et créances sur établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0
Titres de créance	0	840	0	715	0	0	1 555
Engagements hors bilan	(11 023)	4 657	0	0	0	0	(6 366)
Autres actifs[1]	(1 564)	1 641	0	0	0	0	77
TOTAL	(12 587)	7 138	0	715	0	0	(4 734)

(1) Il s'agit des dépréciations sur des autres actifs d'assurance principalement (i.e. créances de réassurance), faisant l'objet d'une dépréciation et figurant au bilan en autres actifs.

Un niveau plus élevé d'expositions en défaut a été constaté en 2023, ce qui a entraîné une augmentation des dépréciations de phase 3 de EUR 118 millions.

7.14. Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
Dépréciation des immeubles de placement	(12)	0
Dépréciation des terrains et des bâtiments	(714)	(347)
Dépréciation des immobilisations incorporelles	(1 323)	(508)
TOTAL	(2 049)	(855)

Les dépréciations d'actifs corporels et incorporels diminuent de EUR 1,2 millions à EUR -0,9 millions (31 décembre 2022: EUR -2,0 millions).

En 2022, Belfius a réévalué ses actifs corporels et incorporels, ce qui a entrainé une dépréciation de EUR 1,9 million sur les actifs incorporels de Jane ainsi qu'une reprise de dépréciation de EUR 0,6 million sur les actifs incorporels de Jaimy.

En 2023, une dépréciation de EUR -0,5 million a été actée sur les actifs incorporels de Jane avant sa liquidation.

7.15. Dépréciation d'écarts d'acquisition

Le test de dépréciation annuel n'a pas révélé un besoin de dépréciation d'écarts d'acquisition. Ce test de dépréciation a été réalisé en comparant la valeur des fonds propres de Belfius Insurance à la «valeur utile». Cette «valeur utile» a été déterminée selon un modèle de flux de trésorerie actualisés basé sur les données suivantes:

→ plan financier pour 5 ans,
→ taux d'actualisation: un coût de fonds propres de 10,7% et
→ taux de croissance à long terme pour la Belgique de 1,4%.

Notez que le plan financier n'a qu'un impact limité sur le test de dépréciation. Les principaux facteurs sont la courbe d'actualisation et le taux de croissance à long terme. Sur la base de ce scénario, un excédent pourrait être identifié.

Pour 2023, tous les scénarios (allant d'un taux de croissance de -1,1% à +2,9% et d'un taux d'actualisation de 9,2% à 12,2%) ont montré qu'aucune dépréciation n'était nécessaire. Les hypothèses pour ces scénarios sont alignées sur l'évolution attendue des résultats dans le plan financier et sur les conditions du marché pour les coûts du capital.

7.16. (Charges) Revenus d'impôt

(en milliers d'EUR)	31/12/22 Impôt sur le résultat de l'exercice	31/12/22 Autres Charges D'Impôt	31/12/22 Total	31/12/23 Impôt sur le résultat de l'exercice	31/12/23 Autres Charges D'Impôt	31/12/23 Total
Charges/revenus d'impôt courants: Impôt sur les bénéfices de l'exercice en cours	(281 766)		(281 766)	(315 347)		(315 347)
Charges/revenus d'impôt courants: Impôt sur les bénéfices de l'année précédente		14 870	14 870		10 379	10 379
Charges/revenus d'impôt courants: Provision pour litiges fiscaux		0	0		0	0
IMPÔTS COURANTS TOTAUX			(266 896)			(304 968)
Impôt différé sur l'exercice en cours	(2 077)		(2 077)	(72 384)		(72 384)
Impôt différé de l'année précédente		4 569	4 569		1 487	1 487
IMPÔTS DIFFÉRÉS TOTAUX			2 492			(70 897)
GRAND TOTAL	(283 842)	19 439	(264 403)	(387 731)	11 866	(375 865)
IMPÔT SUR LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE			(283 842)			(387 731)
AUTRES CHARGES D'IMPÔT			19 439			11 866
TOTAL			(264 403)			(375 865)
TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF			22,08%			25,18%

Impôt sur le résultat de l'exercice

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT	1 197 356	1 492 656
Bénéfices et pertes des sociétés mises en équivalence	3 993	7 527
BASE DE L'IMPÔT	1 193 363	1 485 129
Taux d'impôt légal	25%	25%
CHARGE FISCALE UTILISANT LE TAUX LÉGAL	298 341	371 282
Effet fiscal des taux dans d'autres juridictions	(1 733)	(403)
Effet fiscal de produits non taxables[1]	(17 994)	(7 413)
Effet fiscal des charges non déductibles fiscalement	19 575	44 492
Effet fiscal de l'utilisation de pertes fiscales précédemment non comptabilisées	(155)	0
Effet fiscal sur un bénéfice imposable non comptabilisé précédemment en compte de résultats	0	(61)
Effet fiscal du retraitement d'actifs d'impôts différés non comptabilisés	(475)	(1 357)
Effet fiscal d'un changement de taux d'impôt	0	0
Éléments imposés à un taux réduit	0	(439)
Autre augmentation (diminution) dans la charge d'impôt légale	(13 715)	(18 370)
IMPÔT SUR LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(283 842)	(387 731)

(1) Principalement des revenus définitivement exemptés d'impôt (dividendes et plus-values sur actions).

Les charges d'impôt, impôts différés compris, augmentent de EUR -111,5 millions, ou 42,2%, pour atteindre EUR -376 millions (31 décembre 2022: EUR -264 millions) en raison de l'augmentation du bénéfice consolidé
avant impôts et de la limitation de la déductibilité fiscale de la nouvelle taxe sur les établissements de crédit (NTK) depuis le 1er janvier 2023.

Suite à des modifications législatives, la déductibilité fiscale de la nouvelle taxe sur les établissements de crédit (NTK) est limitée à 20% à partir de 2023 (alors qu'elle était de 80% auparavant), ce qui entraîne une augmentation des impôts courants de EUR 29 millions en 2023.
Ainsi, une augmentation du taux d'imposition effectif à 25,2% peut être observée pour 2023, contre 22,1% pour 2022.

La charge nette d'impôts différés a diminué de EUR 73,4 millions pour s'établir à EUR -71 millions (31 décembre 2022: charge d'impôts différés de EUR 2 millions), principalement en raison des différences temporaires liées aux dépréciations, à l'évaluation des passifs d'assurance et aux ajustements de juste valeur.

Autres annexes aux comptes annuels consolidés

VIII. Annexes sur les éléments hors bilan

(certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis)

8.1. Opérations en délai d'usance (regular way trade)

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
Actifs à livrer et achat d'actifs	1 035 827	1 169 384
Passifs à recevoir et vente d'actifs	8 014 006	10 040 127

8.2. Garanties

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
Garanties données à des établissements de crédit	700 579	665 774
Garanties données à la clientèle	5 330 847	5 360 579
Garanties reçues d'établissements de crédit[1]	495 630	432 920
Garanties reçues de la clientèle	27 841 080	27 719 254
Garanties reçues de l'État belge[2]	9 193 719	9 180 514

(1) Ce montant comprend les garanties personnelles et les droits de recours similaires obtenus pour les produits dérivés.
(2) Ce montant concerne l'attribution à Belfius du régime de garantie de l'État belge pour les prêts aux PME dans le cadre de la crise du Covid-19. L'allocation de EUR 9,2 milliards est basée sur notre part de marché.

8.3. Engagements de crédit

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
Lignes non utilisées ouvertes à des établissements de crédit	8 153	17 956
Lignes non utilisées ouvertes à la clientèle	31 388 211	31 438 857
Lignes non utilisées obtenues d'établissements de crédit	1 324	237
Lignes non utilisées obtenues de la clientèle	0	0

8.4. Autres engagements d'activité de financement

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
Activité d'assurance – Engagements donnés	0	0
Activité d'assurance – Engagements reçus	76 214	79 525
Activité bancaire – Engagements donnés[1]	36 158 553	28 396 974
Activité bancaire – Engagements reçus	95 604 884	101 462 882

(1) Essentiellement relatifs à l'activité de Repos et collatéralisation des dettes auprès de la BCE ou auprès d'autres banques centrales. Belfius a effectué des tirages sur TLTRO, ce qui a donné lieu à une participation totale de EUR 1,4 milliards de TLTRO III en décembre 2023, en comparaison avec EUR 6 milliards fin 2022.

La rubrique «Activité bancaire - engagements donnés» contient également les actifs sous-jacents du programme d'émissions d'obligations (covered bonds). Le patrimoine spécial du programme «covered bonds» comprend essentiellement des crédits immobiliers résidentiels pour un montant (nominal) de EUR 19,3 milliards fin 2023 et un montant (nominal) de EUR 14,1 milliards fin 2022. Voir annexe 6.4. «Titres de créance émis et autres passifs financiers».

8.5. Engagements - passifs éventuels

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
Fonds de résolution unique - Engagements donnés	30 500	30 500

Belfius a choisi de payer une partie de sa contribution au Fonds de Résolution Unique par un Engagement de Paiement Irrévocable. Cet engagement de paiement a été entièrement couvert par un collatéral en espèces. Belfius a enregistré EUR 30,5 millions sur les comptes hors bilan (stable par rapport à 2022) étant donné que Belfius estime qu'il n'y a pas d'obligation actuelle.

8.6. Prêts et emprunts d'obligations (dans le cadre de «Bond Lending and Bond Borrowing Transactions»)

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
Prêts de titres	772 357	555
Emprunts d'obligations	5 532	9

Dans le cadre de sa gestion de la liquidité, Belfius conclut de temps à autre des opérations de prêt obligataire contre des commissions.

IX. Annexes sur l'exposition au risque

(certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis)

9.1. Juste valeur

1. La juste valeur des instruments financiers

A. Juste valeur des actifs

(en milliers d'EUR)	31/12/22 Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	27 295 434	27 295 434	0
Prêts et créances sur établissements de crédit	4 143 601	4 143 731	129
Évalués au coût amorti	4 143 601	4 143 731	129
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	0	0
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	0	0	0
Prêts et créances	110 203 251	102 923 489	(7 279 762)
Évalués au coût amorti	109 236 114	101 956 352	(7 279 762)
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	171 152	171 152	0
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	795 986	795 986	0
Dettes représentées par un titre	21 531 518	19 823 960	(1 707 558)
Évaluées au coût amorti	17 494 927	15 787 369	(1 707 558)
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	2 997 611	2 997 611	0
Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net	1 038 979	1 038 979	0
Instruments fonds propres	1 495 205	1 495 205	0
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 043 302	1 043 302	0
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	451 902	451 902	0
Produits liés aux fonds de placement	3 969 934	3 969 934	0
Dérivés	5 893 105	5 893 105	0
Gain/perte sur élément couvert dans une relation de portfolio hedge pour risque de taux[1]	1 134 326	0	(1 134 326)
Actifs non courants (groupe d'actifs destiné à être cédé) détenus en vue de la vente et activités abandonnées	39 684	51 078	11 394
TOTAL	175 706 058	165 595 935	(10 110 123)

(1) La juste valeur de la ligne «Gain/perte sur élément couvert dans une relation de portfolio hedge pour risque de taux» est prise en compte dans la juste valeur des actifs sous-jacents qui font partie de cette relation de couverture de portefeuille (et donc inclus dans les lignes «Prêts et avances» et «Titres de créance»).

(en milliers d'EUR)	31/12/23 Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	20 487 140	20 487 140	0
Prêts et créances sur établissements de crédit	5 274 249	5 274 371	122
Évalués au coût amorti	5 274 249	5 274 371	122
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	0	0
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	0	0	0
Prêts et créances	114 531 169	110 789 122	(3 742 047)
Évalués au coût amorti	109 761 695	106 019 648	(3 742 047)
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	4 181 197	4 181 197	0
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	588 277	588 277	0
Dettes representées par un titre	22 295 927	21 207 636	(1 088 291)
Évaluées au coût amorti	13 521 835	12 433 544	(1 088 291)
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	7 711 837	7 711 837	0
Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net	1 062 256	1 062 256	0
Instruments fonds propres	1 451 468	1 451 468	0
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 006 935	1 006 935	0
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	444 533	444 533	0
Produits liés aux fonds de placement	4 176 214	4 176 214	0
Dérivés	5 321 426	5 321 426	0
Gain/perte sur élément couvert dans une relation de portfolio hedge pour risque de taux(1)	1 608 587	0	(1 608 587)
Actifs non courants (groupe d'actifs destiné à être cédé) détenus en vue de la vente et activités abandonnées	16 582	24 460	7 879
TOTAL	175 162 763	168 731 838	(6 430 925)

(1) La juste valeur de la ligne «Gain/perte sur élément couvert dans une relation de portfolio hedge pour risque de taux» est prise en compte dans la juste valeur des actifs sous-jacents qui font partie de cette relation de couverture de portefeuille (et donc inclus dans les lignes «Prêts et avances» et «Titres de créance»).

À la suite de la réévaluation des modèles économiques de la norme IFRS 9 au 1er janvier 2023, conformément à la mise en œuvre de la norme IFRS 17, une reclassification a eu lieu du portefeuille de prêts (EUR 4,5 milliards) et des instruments de dette (EUR 4,4 milliards) de Belfius Insurance, évalués au coût amorti, vers l'évaluation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

En raison de la reclassification, les actifs financiers sont évalués à la juste valeur, et donc la différence entre la valeur comptable et la juste valeur diminue.

En outre, une augmentation de la juste valeur des prêts et avances et des instruments de dette peut être notée, résultant de la baisse des taux d'intérêt à long terme et d'une diminution des spreads de crédit.

Belfius tient compte d'une estimation interne du taux de remboursement anticipé potentiel futur dans la détermination de la juste valeur du portefeuille de prêts.

Pour certains actifs et passifs, Belfius estime que la juste valeur est proche de la valeur comptable. Belfius estime que le risque de crédit propre n'a pas changé de manière significative et n'a donc pas pris en compte une réévaluation du risque de crédit propre.

B. Juste valeur des dettes

(en milliers d'EUR)	31/12/22 Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Caisse et avoirs des banques centrales	5 904 113	5 808 793	(95 321)
Dettes et dépôts	110 317 127	110 300 005	(17 123)
Évalués au coût amorti	110 297 177	110 280 054	(17 123)
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	19 951	19 951	0
Titres de créance émis et autres passifs financiers	25 928 567	24 830 068	(1 098 499)
Évalués au coût amorti(PF)	18 517 096	17 418 597	(1 098 499)
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	7 411 471	7 411 471	0
Produits liés aux fonds de placement	3 969 934	3 969 934	0
Dérivés	8 248 509	8 248 509	0
Gain/perte sur élément couvert dans une relation de portfolio hedge pour risque de taux(1)	(1 606 023)	0	1 606 023
Dettes subordonnées	1 547 204	1 420 786	(126 418)
Évaluées au coût amorti	1 547 204	1 420 786	(126 418)
Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net	0	0	0
Passifs inclus dans un groupe destiné à être cédé et activités abandonnées	0	0	0
TOTAL	154 309 432	154 578 095	268 663

(en milliers d'EUR)	31/12/23 Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Caisse et avoirs des banques centrales	1 430 190	1 459 719	29 529
Dettes et dépôts	107 912 825	107 931 292	18 467
Évalués au coût amorti	107 892 866	107 911 333	18 467
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	19 959	19 959	0
Titres de créance émis et autres passifs financiers	31 841 718	31 388 601	(453 118)
Évalués au coût amorti	23 603 069	23 149 951	(453 118)
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	8 238 650	8 238 650	0
Produits liés aux fonds de placement	4 176 214	4 176 214	0
Dérivés	7 229 432	7 229 432	0
Gain/perte sur élément couvert dans une relation de portfolio hedge pour risque de taux(1)	(1 029 463)	0	1 029 463
Dettes subordonnées	1 777 995	1 728 815	(49 181)
Évaluées au coût amorti	1 777 995	1 728 815	(49 181)
Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net	0	0	0
Passifs inclus dans un groupe destiné à être cédé et activités abandonnées	0	0	0
TOTAL	153 338 912	153 914 073	575 161

(1) La juste valeur de la ligne «Gain/perte sur élément couvert dans une relation de portfolio hedge pour risque de taux» est prise en compte dans la juste valeur des actifs sous-jacents qui font partie de cette relation de couverture de portefeuille.

Pour certains passifs, Belfius estime que la juste valeur est proche de la valeur comptable. En outre, pour les comptes de paiements et d'épargne la valeur de marché est égale à la valeur comptable. Belfius estime que le risque de crédit propre n'a pas changé de manière significative et n'a donc pas pris en compte une réévaluation du risque de crédit propre.

2. Analyse de la juste valeur des instruments financiers

A. Actifs

(en milliers d'EUR)	31/12/22 Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Prêts et créances	0	22 258 778	84 808 442	107 067 220
Évalués au coût amorti	0	22 086 152	84 013 931	106 100 082
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	171 152	0	171 152
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	0	1 474	794 511	795 986
Dettes représentées par un titre	14 205 155	2 893 074	2 725 731	19 823 960
Évaluées au coût amorti	11 368 608	2 724 468	1 694 293	15 787 369
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	2 397 509	157 850	442 253	2 997 611
Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net	439 038	10 756	589 185	1 038 979
Instruments fonds propres	1 052 162	0	443 043	1 495 205
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	600 264	0	443 038	1 043 302
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	451 898	0	4	451 902
Produits liés aux fonds de placement	3 969 934	0	0	3 969 934
Dérivés	2 903	5 693 712	196 490	5 893 105
Actifs non courants (groupe d'actifs destiné à être cédé) détenus en vue de la vente et activités abandonnées	0	26 624	24 453	51 078
TOTAL	19 230 153	30 872 189	88 198 159	138 300 501

(en milliers d'EUR)	31/12/23 Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Prêts et créances	0	25 326 448	90 737 045	116 063 493
Évalués au coût amorti	0	25 100 158	86 193 862	111 294 019
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	225 596	3 955 601	4 181 197
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	0	694	587 583	588 277
Dettes représentées par un titre	16 417 931	2 469 219	2 320 486	21 207 636
Évaluées au coût amorti	9 295 535	2 068 765	1 069 244	12 433 544
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	6 576 407	386 292	749 139	7 711 837
Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net	545 990	14 163	502 103	1 062 256
Instruments fonds propres	972 877	0	478 591	1 451 468
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	530 963	0	475 972	1 006 935
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	441 915	0	2 619	444 533
Produits liés aux fonds de placement	4 176 214	0	0	4 176 214
Dérivés	1 429	5 101 405	218 592	5 321 426
Actifs non courants (groupe d'actifs destiné à être cédé) détenus en vue de la vente et activités abandonnées	0	18 240	6 220	24 460
TOTAL	21 568 452	32 915 311	93 760 934	148 244 698

À la suite de la réévaluation des modèles économiques de la norme IFRS 9 au 1er janvier 2023, conformément à la mise en œuvre de la norme IFRS 17, un reclassement a eu lieu du portefeuille de prêts (EUR 4,5 milliards) et des instruments de dette (EUR 4,4 milliards) de Belfius Insurance, évalués au coût amorti, vers l'évaluation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

La juste valeur des instrument de dette de niveau 1 a augmenté à la suite de nouveaux investissements dans le portefeuille ALM Liquidity.

Les prêts et avances de niveau 2 et de niveau 3 ont augmenté en raison de l'accroissement du volume des prêts en cours et de l'évolution positive de la juste valeur résultant de la baisse des taux d'intérêt à long terme.

B. Dettes

(en milliers d'EUR)	31/12/22			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Dettes et dépôts	0	108 165 528	2 134 477	110 300 005
Évalués au coût amorti	0	108 145 577	2 134 477	110 280 054
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	0	19 951	0	19 951
Titres de créance émis et autres passifs financiers	9 735 369	5 069 436	10 025 263	24 830 068
Évalués au coût amorti(PF)	9 573 919	491 236	7 353 443	17 418 597
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	161 451	4 578 200	2 671 821	7 411 471
Produits liés aux fonds de placement	3 969 934	0	0	3 969 934
Dérivés	4 151	7 716 625	527 732	8 248 509
Dettes subordonnées	1 201 795	77 173	141 818	1 420 786
Évaluées au coût amorti	1 201 795	77 173	141 818	1 420 786
TOTAL	14 911 250	121 028 761	12 829 291	148 769 302

(en milliers d'EUR)	31/12/23			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Dettes et dépôts	0	98 291 966	9 639 326	107 931 292
Évalués au coût amorti	0	98 272 007	9 639 326	107 911 333
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	0	19 959	0	19 959
Titres de créance émis et autres passifs financiers	10 329 150	7 079 720	13 979 730	31 388 601
Évalués au coût amorti	10 272 276	2 085 866	10 791 809	23 149 951
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	56 874	4 993 854	3 187 921	8 238 650
Produits liés aux fonds de placement	4 176 214	0	0	4 176 214
Dérivés	1 667	6 812 746	415 018	7 229 432
Dettes subordonnées	1 513 198	74 907	140 710	1 728 815
Évaluées au coût amorti	1 513 198	74 907	140 710	1 728 815
TOTAL	16 020 229	112 259 340	24 174 784	152 454 354

La diminution des emprunts et dépôts de niveau 2 est principalement liée à la baisse des financements TLTRO pour EUR 4,6 milliards en raison des échéances et à la diminution de EUR 10,1 milliards des dépôts à vue et des comptes d'épargne, qui n'est que partiellement compensée par l'augmentation des dépôts à terme (EUR +6,5 milliards). Il convient de noter qu'étant donné le caractère à très court terme de ces dépôts, aucune juste valeur n'est déterminée.

Les titres de créance émis de niveau 3 ont augmenté principalement en raison de nouvelles émissions de titres de créance et de l'augmentation des certificats de dépôt.

3. Transfert entre niveau 1 et niveau 2 de la juste valeur des actifs et passifs évalués à la juste valeur dans le bilan

A. Actifs évalués à la juste valeur dans le bilan

(en milliers d'EUR)	31/12/22		31/12/23	
	De niveau 1 à niveau 2	De niveau 2 à niveau 1	De niveau 1 à niveau 2	De niveau 2 à niveau 1
Dettes representées par un titre	43 259	10 162	6 343	22 369
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	43 259	10 162	6 343	22 369
TOTAL	43 259	10 162	6 343	22 369

B. Passifs évalués à la juste valeur dans le bilan

Néant.

4. Réconciliation niveau 3

A. Actifs

(en milliers d'EUR)	31/12/22										
	Solde d'ouverture	Total des pertes et profits réalisés	Total des pertes et profits non réalisés dans le résultat	Total gains/pertes dans le résultat global	Achats	Ventes	Règlements	Transfert en niveau 3	Sortie du niveau 3	Ajustements taux de change	Solde de clôture
Prêts et créances	**1 037 737**	**0**	**(204 817)**	**0**	**17 739**	**(54 638)**	**(1 509)**	**0**	**0**	**0**	**794 511**
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	1 037 737	0	(204 817)		17 739	(54 638)	(1 509)	0	0	0	794 511
Dettes représentées par un titre	**904 694**	**0**	**(10 907)**	**(31 720)**	**809 990**	**(338 036)**	**(271 138)**	**97**	**(31 542)**	**0**	**1 031 438**
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	337 420	0	106	(31 720)	431 511	(7 000)	(256 735)	0	(31 329)	0	442 253
Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net	567 274	0	(11 013)		378 479	(331 036)	(14 402)	97	(214)	0	589 185
Instruments fonds propres	**374 966**	**0**	**21**	**47 672**	**40 904**	**(5 361)**	**(863)**	**1 968**	**0**	**0**	**443 043**
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	361 007	0	21	47 672	40 904	(5 357)	(863)	1 968	(2 314)	0	443 038
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	13 959	0	(0)		0	(5)	0	0	(13 950)	0	4
Dérivés	**509 164**	**0**	**(380 257)**		**124 112**	**0**	**(63 762)**	**9 807**	**(741)**	**(1 831)**	**196 490**
TOTAL	2 826 561	0	(595 960)	15 952	992 744	(398 036)	(337 273)	11 872	(48 547)	(1 831)	2 465 482

(en milliers d'EUR)	31/12/23										
	Solde d'ouverture	Total des pertes et profits réalisés	Total des pertes et profits non réalisés dans le résultat	Total gains/pertes dans le résultat global	Achats	Ventes	Règlements	Transfert en niveau 3	Sortie du niveau 3	Ajustements taux de change	Solde de clôture
Prêts et créances	**794 511**	**247**	**(99 336)**	**160 787**	**21 352**	**(181 529)**	**(28 619)**	**3 875 770**	**0**	**0**	**4 543 184**
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	247	3 961	160 787	10 441	(67 478)	(28 127)	3 875 770	0	0	3 955 601
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	794 511	0	(103 297)		10 911	(114 051)	(492)	0	0	0	587 583
Dettes représentées par un titre	**1 031 438**	**0**	**(2 363)**	**17 663**	**955 420**	**(362 550)**	**(281 050)**	**0**	**(107 315)**	**(0)**	**1 251 242**
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	442 253	0	7 808	17 663	896 768	(260 695)	(247 343)	0	(107 315)	(0)	749 139
Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net	589 185	0	(10 171)		58 652	(101 855)	(33 707)	0	(0)	(0)	502 103
Instruments fonds propres	**443 043**	**0**	**(131)**	**56 446**	**(144 913)**	**183 335**	**(894)**	**2 752**	**(61 047)**	**0**	**478 591**
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	443 038	0	7	56 446	(144 913)	183 335	(894)	0	(61 047)	0	475 972
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	4	0	(137)		0	0	0	2 752	0	0	2 619
Dérivés	**196 490**	**0**	**32 912**		**86 591**	**0**	**(104 864)**	**200 032**	**(193 017)**	**448**	**218 592**
TOTAL	**2 465 482**	**247**	**(68 917)**	**234 896**	**918 449**	**(360 745)**	**(415 427)**	**4 078 555**	**(361 379)**	**448**	**6 491 609**

Le transfert dans le niveau 3 des prêts et avances évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'explique par la réévaluation du modèle économique IFRS 9 qui a eu lieu le 1er janvier 2023, conformément à la mise en œuvre de la norme IFRS 17, ce qui a entraîné une reclassification du portefeuille de prêts de Belfius Insurance évalué au coût amorti en évaluation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

B. Dettes

(en milliers d'EUR)	31/12/22									
	Solde d'ouverture	Total des pertes et profits non réalisés dans le résultat	Total gains/pertes dans le résultat global	Achats	Ventes	Acquis dès l'origine (actif)/ propre émission (passif)	Règlements	Transfert en niveau 3	Sortie du niveau 3	Solde de clôture
Titres de créance émis et autres passifs financiers	2 271 616	(234 661)		0	0	891 382	(239 491)	0	(17 026)	2 671 821
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	2 271 616	(234 661)		0	0	891 382	(239 491)	0	(17 026)	2 671 821
Dérivés	521 029	(202 396)		361 752	0	0	(164 036)	12 048	(665)	527 732
TOTAL	2 792 646	(437 056)		361 752	0	891 382	(403 527)	12 048	(17 691)	3 199 553

(en milliers d'EUR)	31/12/23									
	Solde d'ouverture	Total des pertes et profits non réalisés dans le résultat	Total gains/pertes dans le résultat global	Achats	Ventes	Acquis dès l'origine (actif)/ propre émission (passif)	Règlements	Transfert en niveau 3	Sortie du niveau 3	Solde de clôture
Titres de créance émis et autres passifs financiers	2 671 821	47 185		0	0	523 411	(238 884)	1 871 921	(1 687 533)	3 187 921
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	2 671 821	47 185		0	0	523 411	(238 884)	1 871 921	(1 687 533)	3 187 921
Dérivés	527 732	(60 852)		88 834	0	0	(115 824)	250 581	(275 453)	415 018
TOTAL	3 199 553	(13 667)		88 834	0	523 411	(354 708)	2 122 502	(1 962 987)	3 602 940

En 2023, la méthodologie de détermination du niveau des passifs a été affinée. Les transferts de N2 à N3 étaient principalement liés aux obligations structurées en capitaux propres, car certains paramètres sont devenus non observables. Les transferts de N3 à N2 étaient liés aux obligations structurées en taux d'intérêt résultant d'une liquidité supplémentaire ainsi que de certaines obligations garanties qui sont passées en N1. Veuillez consulter la note 9.1.5. pour plus d'informations.

La colonne «total des gains et pertes non réalisés dans le compte de résultats» ne peut pas être analysée de manière isolée, car certains actifs ou passifs classés au coût amorti ou certains actifs et passifs classés au niveau 1 ou 2 peuvent être couverts par des produits dérivés classés au niveau 3. La colonne «origination directe» fait référence à l'émission d'obligations Belfius.

5. Techniques d'évaluation et données (niveau 1, 2 et 3)

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur (détenus à des fins de transaction, désignés à la juste valeur par le compte de résultats, titres de créance et instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats, dérivés)

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont mesurés en maximisant l'utilisation des entrées observables, ce qui donne trois niveaux possibles reflétant le degré d'observabilité et de fiabilité des entrées.

Instruments financiers évalués à la juste valeur pour lesquels des cotations de marché fiables sont disponibles (niveau 1):

Niveau 1 représente le niveau le plus élevé d'observabilité. Lorsque la juste valeur peut être déduite directement des prix cotés sur un marché actif pour des instruments identiques sans ajustements, ils sont classés comme niveau 1 dans la hiérarchie de la juste valeur IFRS13. Ces prix sont facilement disponibles et nécessitent un minimum de jugement. Par conséquent, les quotations fournissent une preuve fiable de la juste valeur et sont donc utilisées pour la mesure de la juste valeur (par exemple, les futures sur taux d'intérêt, les obligations liquides, etc.).

La détermination de l'existence ou non d'un marché actif est basée sur des critères tels que le volume, l'écart entre les offres et les demandes et le nombre de contributions de prix / spread.

Instruments financiers à la juste valeur pour lesquels il n'existe pas de prix de marché fiable et pour lesquels les valorisations sont obtenues par des techniques d'évaluation (niveau 2 et 3):

Les instruments financiers pour lesquels il n'y a pas de prix cotés sur des marchés actifs sont évalués à l'aide de techniques d'évaluation. Cela se fait en utilisant un modèle basé sur des entrées observables ou non observables. Les modèles utilisés par Belfius vont des modèles standard disponibles sur le marché aux modèles d'évaluation développés en interne. La disponibilité de certains prix de marché observables et des entrées de modèle réduit le besoin de jugement et d'estimation de la direction et l'incertitude associée à la détermination des valeurs justes. Ces disponibilités varient en fonction des produits et des marchés et sont sujettes à des changements en fonction d'événements spécifiques et des conditions générales sur les marchés financiers. L'utilisation des entrées observables doit être maximisée.

Une fois qu'un instrument financier n'est pas classé comme niveau 1, Belfius identifie chaque entrée du modèle d'évaluation (y compris les composantes de l'écart de crédit non acquis et de l'écart de financement de l'évaluation) et classe l'entrée comme observable ou non observable.

Les entrées observables ou de niveau 2 sont celles qui sont implicités ou extraites à l'aide de données de marché (par exemple, le bootstrapping d'une courbe IR), telles que des données de courtiers disponibles ou des informations sur les transactions qui reflètent les hypothèses que les participants du marché utiliseraient lors de la fixation des prix de l'actif ou du passif. Des exemples d'entrées observables sont les taux sans risque, les taux de change, les prix des actions et la volatilité implicite à partir d'options cotées actives.

Les entrées non observables ou de niveau 3 sont des entrées qui ne répondent pas aux exigences de démonstration d'observabilité, soit directement, soit indirectement par similitude. Ils reflètent les propres hypothèses de l'entité déclarante sur les hypothèses que les participants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'instrument (par exemple, les proxies ou les facteurs de corrélation ne sont généralement pas observables).

Une fois que chaque entrée du modèle utilisé pour évaluer l'instrument comme observable ou non observable est classée, nous testons la matérialité des entrées non observables dans la fixation du prix de l'instrument. Si l'effet combiné des entrées non observables est significatif, alors l'instrument est considéré comme un instrument de niveau 3. Sinon, si seules les entrées observables affectent matériellement l'évaluation, l'instrument sera considéré comme de niveau 2.

Pour cette raison, les prêts structurés évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats sont classés en niveau 3. Ces actifs financiers sont illiquides et ne sont pas échangés sur un marché actif. La juste valeur de ces prêts est déterminée à l'aide d'un modèle de valorisation basé essentiellement sur des données non observables, y compris les corrections de valorisation complémentaires décrites ci-dessous.

Les obligations commercialisées dans les marchés inactifs sont valorisées en utilisant des techniques d'évaluation. Pour valoriser son portefeuille d'obligations illiquides, Belfius calcule les spreads selon une méthode cross-section basée sur un univers large d'obligations et de CDS spreads. Les spreads calculés sont contestés (back-testing) tous les trimestres au moyen de comparaisons avec des spreads de marché observables.

Les instruments de capitaux propres non cotés sont systématiquement classés en niveau 3. Conformément aux principes définis en IFRS 13, différents modèles de valorisation de la juste valeur sont possibles pour les instruments de capitaux propres non cotés (actualisation des flux, valeur net de l'actif, prix des transactions récentes, etc.).

Les dérivés sont valorisés au prix moyen du marché auquel la cascade précédente (niveau 1, 2, 3) est appliquée. Pour la juste valeur du niveau 2, Belfius utilise des paramètres de marché observables et des modèles de valorisation conformes au marché. Les modèles utilisés peuvent inclure une analyse de flux actualisée basée sur des courbes d'actualisation et d'estimation, des modèles de fixation des prix d'options, des ajustements de convexité, des méthodes de proxy ou des relations sans arbitrage. La courbe des taux discount tient compte d'éventuels accords collatéraux et des corrections de valeurs peuvent être d'application.

Les corrections de valeur suivantes sont d'application au sein de Belfius.

→ Unearned credit spread: cette correction de valeur tient compte de la possibilité qu'une contrepartie soit mise en défaut et qu'une partie de la juste valeur ne puisse être récupérée (Credit Value Adjustment), et de la solvabilité de Belfius (Debit Value Adjustment). Unearned credit spread est calculé non seulement pour des dérivés garantis mais aussi pour des dérivés non garantis. Unearned credit spread sur des dérivés garantis par un contrat standardisé ISDA/CSA, est calculé sur la base d'un Margin Period of Risk et des garanties échangées. Pour les dérivés non garantis, une estimation du risque potentiel (expected exposure) est réalisée en déterminant la juste valeur future en ligne avec les pratiques de marché. Ces expected exposures sont multipliées par une indication de la perte attendue (expected loss). Vu que la majorité des expected losses ne sont pas directement observables dans le marché, Belfius utilise des spreads dérivés qui sont déterminés au moyen d'une méthode basée sur des croisements au sein d'un univers large d'obligations et de CDS spreads.

→ Correction bid/ask: comme le prix moyen du marché ne tient pas compte de la direction dans laquelle le deal a été conclu, la correction bid/ask tient compte de cette information dans le total de la juste valeur.

→ Funding spread: cet ajustement de valeur tient compte des coûts ou revenus de financement des opérations non garanties. Pour toutes les transactions non garanties, une correction est faite pour le funding value adjustment sur base d'un coût de financement moyen de Belfius Banque. Ce coût de financement est déterminé par ALM et prend en compte les différentes sources de financement. Pour des transactions garanties avec échange non seulement d'une variation margin, mais aussi d'une initial margin, une correction est faite pour le funding de ce margin.

→ Market price uncertainty: correction de valeur pour l'incertitude des paramètres de marché.

→ Model risk: cette correction de valeur est appliquée si les hypothèses à la base d'un modèle de valorisation ne peuvent pas être vérifiées avec assez de précision.

Instruments financiers évalués au coût amorti (évalués pour l'annexe IFRS à la juste valeur)

La juste valeur des titres de créance gérés au sein d'un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, est déterminée selon les principes d'évaluation suivants.

Principes généraux:

→ La valeur comptable des instruments financiers dont l'échéance est inférieure à 12 mois est supposée refléter leur juste valeur;

→ La valorisation des obligations suit les mêmes principes de valorisation que les titres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Partie des taux d'intérêt:

→ La juste valeur des prêts à taux fixe et des prêts hypothécaires reflète les variations des taux d'intérêt depuis l'origine;

→ Les prêts à taux variable sont valorisés en utilisant les forward rates correspondants augmentés de la marge contractuelle;

→ Valeur de marché ou de modèle pour les caps, floors et options de remboursement anticipé sont incluses dans la juste valeur des prêts et créances;

→ La juste valeur des prêts à taux variable (par exemple 3M-euribor) est approximativement estimée comme étant leur valeur comptable;

→ La marge nette commerciale cible des crédits est incluse dans la juste valeur.

→ Les remboursements potentiels futurs anticipés ont été estimés à partir d'une évaluation interne.

En général, la juste valeur des prêts est calculée en actualisant les flux futurs. L'estimation des flux futurs est basée sur les termes contractuels du prêt, les remboursements anticipés et les défauts attendus, ainsi que les taux de récupération attendus en cas de défaut. La courbe d'actualisation comprend le taux sans risque (courbe des swaps de taux d'intérêt), une prime de liquidité (dérivée de la méthodologie de prix de transfert interne de Belfius) et une marge commerciale.

A. Information quantitative sur les données importantes non observables (niveau 3)

Si la valeur des instruments financiers est déterminée sur la base de techniques de valorisation qui utilisent des données de marché non observables, des hypothèses alternatives pourraient avoir un impact sur les fonds propres et le résultat.

Instrument financier	Données non observables	Différence avec supposition alternative	Impact des hypothèses alternatives sur le résultat (en millions d'EUR)	Impact des hypothèses alternatives sur les fonds propres (en millions d'EUR)
OTC swaps liés à l'inflation belge	Prévisions d'inflation belge	+50bps	-2,20	
OTC dérivés sur CMS spread	Corrélation entre taux CMS	10%	-0,95	
Instruments CMS	Taux de swap linéaire	10%	-0,53	
Collateralised Debt Obligation	Spread de crédit	-10 bps	-3,43	
Credit Default Swap	Spread de crédit	-10 bps	-1,62	
Obligations illiquides	Spread de crédit	-10 bps	0,06	4,38
dérivés sur actions	Marges de repo	-60bps	-8,14	
dérivés sur actions	Surface de volatilité	0,04	-5,58	
Dérivés IR	Surface de volatilité (SABR)		-4,00	
XVA dérivés	Spread de crédit	60bps	-4,00	
Dérivés d'inflation	Saisonnalité	15bps	-0,97	

B. Processus d'évaluation

Le processus d'évaluation suit une gouvernance stricte. Tout d'abord le département Risk applique un processus de Independent Price Verification, par un contrôle indépendant des paramètres utilisés pour le processus d'évaluation avant injection dans les systèmes.

Ensuite les modèles utilisés sont validés par le département Validation, qui rapporte en direct au CRO. Les rapports de validation, ainsi que les propositions de changements de modèle sont présentés au Financial Markets Fair Value Committee pour décision. Ce comité rapporte au Financial Markets Committee dont trois membres du Management Board font partie (CRO, CFO et Head of WEP). Pour les unquoted equities et les participations, les justes valeurs sont challengées par le Participation Forum, qui présente les changements les plus importants au Financial Markets Fair Value Committee pour accord.

C. Transferts entre les niveaux d'évaluation

Pour les produits dérivés, le niveau était précédemment basé sur les critères d'observabilité des données de marché et l'état de validation du modèle. Les règles de hiérarchie sont maintenant basées sur les règles d'observabilité examinées, sur la signification des entrées non observables et incluent les entrées liées aux ajustements de valeur de crédit et de financement.

Outre les transactions nouvelles, matures ou terminées et les changements de juste valeur dus à l'évolution du marché, ces adaptations des règles de détermination des niveaux ont entraîné des changements de niveaux pour différents instruments.

Les transferts de N2 à N3 concernent principalement les produits structurés en actions avec une volatilité non observable ou les dérivés pour lesquels l'écart de crédit ou de financement non observable est considéré comme significatif.

Les transferts de N3 à N2 concernent principalement les swaps d'index CDS liquides ou les produits CMS pour lesquels les entrées non observables ne sont plus significatives. À l'avenir, des changements supplémentaires peuvent être attendus en raison de changements d'observabilité ou de la matérialité des paramètres non observables.

Les niveaux pour les obligations dépendent d'un score de liquidité interne. Le score de liquidité est réparti entre très liquide (score élevé) et illiquide (score bas). Par conséquent, un petit changement de la liquidité sur le marché n'influence pas immédiatement la répartition des niveaux 1, 2 ou 3. Cependant, certaines obligations sont proches de la frontière de l'illiquidité et peuvent changer de niveau. Pour les obligations structurées du côté passif, les niveaux sont déterminés selon la méthodologie des dérivés de couverture.

Au cours de 2023, le changement de méthode de détermination du niveau a eu un impact sur le côté passif. Les transferts de N2 à N3 étaient principalement liés aux obligations structurées en actions. Les transferts de N3 à N2 étaient liés aux obligations structurées en taux d'intérêt. Il y avait également quelques obligations couvertes qui sont passées à N1.

Du côté actif, le plus grand impact est dû à l'application d'IFRS 17 pour Belfius Insurance. D'autres transferts sont liés aux changements de liquidité.

6. Communication des différences entre les prix de transaction et les valeurs modélisées (gain ou perte au premier jour de la transaction différé)

Au cours de l'année 2023, environ EUR 0,8 million a été reconnu en tant que Day One Profit or Loss (DOP).

Plus particulièrement, étant donné que Belfius vend des produits de type «plain vanilla», (tels que des Interest Rate Swaps (IRS)) ou des produits plus complexes (tels que les transactions structurées) qui sont couverts sur le marché en ligne avec le cadre et les limites du risque de marché, le gain ou la perte au premier jour résultant de la transaction est comptabilisé immédiatement. À part le montant mentionné ci-dessus, seules quelques transactions de montants immatériels ont des paramètres non observables. En conséquence, le Deferred DOP est immatériel.

9.2. Exposition aux risques de crédit

1. Gestion du risque de crédit - principes généraux

L'exposition maximale au risque de crédit est exprimée en exposition totale en cas de défaut (Full Exposure At Default - FEAD) et est déterminée comme suit:

→ pour les actifs du bilan (autres que les dérivés): la valeur comptable brute (avant dépréciation);

→ pour les dérivés: la juste valeur des dérivés après compensation, majorée de l'exposition future potentielle (calculée selon la méthode de l'exposition courante, ou «add-on»);

→ pour les opérations de financement sur titres:
- pour les rétrocessions (reverse repos): le montant de la garantie à concurrence du montant prêté
- pour les cessions (repos): la valeur de la garantie qui dépasse le montant emprunté

→ pour les engagements hors bilan: soit la partie non tirée de la facilité soit l'engagement maximum de Belfius au titre des garanties données à des tiers.

Il est à noter que la définition de l'exposition maximale au risque de crédit telle qu'utilisée en interne et pour les tableaux des risques présentés ci-dessous, présentant la valeur comptable de ses actifs bruts de dépréciation, diffère légèrement de la notion dans IFRS 7 avec une présentation des actifs nets de dépréciation.

2. Inputs, hypothèses et techniques utilisées pour estimer la dépréciation

Nous renvoyons à la section « Risque de Crédit » de la partie «Gestion des risques» du rapport de gestion pour de plus amples informations.

3. Analyse de l'exposition aux risques de crédit

A. Exposition par zone géographique

(en milliers d'EUR)	31/12/22								
	Belgique PF[1]	France	Luxem-bourg	Allemagne	Portugal	Irlande	Italie	Grèce	Espagne
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	27 284 027	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances	108 032 832	517 262	838 526	674 191	6 464	8 679	39 736	156	456 957
Évalués au coût amorti	107 242 945	517 262	838 526	674 191	6 464	8 679	39 736	156	456 957
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	789 887	0	0	0	0	0	0	0	0
Dettes représentées par un titre	6 415 717	3 980 734	193 701	347 527	276 440	270 997	1 219 732	0	1 169 173
Évaluées au coût amorti	5 400 212	3 373 499	87 277	236 238	71 401	156 911	895 784	0	801 942
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	880 829	596 865	106 267	111 226	205 039	114 086	323 948	0	367 118
Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net	134 676	10 370	157	63	0	0	0	0	113
Dérivés	418 717	190 014	19 003	135 097	0	13 343	10 037	0	67 321
Engagements de crédits et garanties financières donné(e)s	33 523 704	712 285	700 924	23 857	11 525	1 966	8 037	239	5 607
Autres (principalement prêts de titres et appels de marge)	5 635 126	2 003 192	331 957	432 483	4 863	9 385	45 347	2 268	34 332
TOTAL	181 310 123	7 403 487	2 084 111	1 613 155	299 292	304 370	1 322 889	2 663	1 733 390

(1) Pro forma suite à un affinement de la présentation pour la facilité de dépôt de la BCE.

(en milliers d'EUR)	31/12/22									
	Autres pays de l'UE PF[1]	Reste de l'Europe	États-Unis et Canada	Royaume-Uni	Sud-Est asiatique	Amérique du Sud et Amérique centrale	Turquie	Japon	Autres	TOTAL
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	0	1 918	7 301	1 310	283	163	34	258	648	27 295 942
Prêts et créances	737 364	63 513	13 798	97 725	15 719	4 465	1 857	2 359	30 972	111 542 575
Évalués au coût amorti	737 364	63 513	13 798	97 725	15 719	4 465	1 857	2 359	30 972	110 752 688
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	0	0	0	0	0	0	0	0	0	789 887
Dettes représentées par un titre	1 321 921	269 043	1 336 077	2 860 535	23 652	92 169	0	399 438	646 419	20 823 275
Évaluées au coût amorti	1 134 546	265 324	1 177 992	2 766 297	23 652	70 585	0	382 021	645 728	17 489 409
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	160 760	3 675	157 602	83 487	0	21 584	0	17 381	678	3 150 545
Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net	26 615	44	483	10 751	0	0	0	36	13	183 321
Dérivés	76 022	10 181	153 515	927 388	3 268	0	0	22 169	6 623	2 052 698
Engagements de crédits et garanties financières donné(e)s	262 056	114 400	919 653	346 846	270 716	242 000	49 451	98	102 099	37 295 463
Autres (principalement prêts de titres et appels de marge)	72 019	558 155	38 355	797 318	0	1	0	1 312	102 328	10 068 441
TOTAL	2 469 382	1 017 210	2 468 699	5 031 122	313 638	338 798	51 342	425 634	889 089	209 078 394

(1) Pro forma suite à un affinement de la présentation pour la facilité de dépôt de la BCE.

(en milliers d'EUR)	31/12/23								
	Belgique[1]	France	Luxem-bourg	Allemagne	Portugal	Irlande	Italie	Grèce	Espagne
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	20 228 895	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances	112 003 576	663 439	972 533	359 138	4 392	10 678	51 327	145	513 788
Évalués au coût amorti	107 150 789	663 403	967 533	359 138	4 392	10 643	51 327	145	513 646
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	4 278 131	36	5 000	0	0	35	0	0	143
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	574 656	0	0	0	0	0	0	0	0
Dettes représentées par un titre	6 319 834	4 213 058	124 578	356 332	238 624	258 343	1 204 480	0	1 270 610
Évaluées au coût amorti	2 744 533	3 044 423	22 066	156 513	31 099	0	904 208	0	606 055
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	3 514 647	1 157 239	102 384	198 992	207 525	258 106	300 097	0	664 437
Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net	60 654	11 396	128	827	0	237	175	0	118
Dérivés	522 548	173 798	24 821	188 502	0	18 314	2 348	0	66 126
Engagements de crédits et garanties financières donné(e)s	33 345 546	675 513	970 717	10 772	5 058	1 000	4 570	5 059	5 389
Autres (principalement prêts de titres et appels de marge)	6 520 063	1 408 582	300 848	447 926	0	7 811	41 821	6 210	24 361
TOTAL	178 940 462	7 134 390	2 393 497	1 362 670	248 074	296 146	1 304 546	11 414	1 880 274

(1) Caisse et avoirs auprès des banques centrales ont diminué par rapport à 2022 en raison d'une diminution de la facilité de dépôt de Belfius auprès de la BNB/BCE. Belfius dépose une partie de sa trésorerie à la BNB/BCE dans le cadre de sa gestion des liquidités..

(en milliers d'EUR)	31/12/23									
	Autres pays de l'UE	Reste de l'Europe	États-Unis et Canada	Royaume-Uni	Sud-Est asiatique	Amérique du Sud et Amérique centrale	Turquie	Japon	Autres	TOTAL
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	247 725	1 729	6 975	981	254	167	36	234	526	20 487 522
Prêts et créances	879 173	421 651	18 872	45 933	9 804	4 927	1 492	705	26 124	115 987 697
Évalués au coût amorti	879 173	421 651	18 836	45 933	9 804	4 927	1 492	705	26 124	111 129 661
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	0	36	0	0	0	0	0	0	4283 380
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	0	0	0	0	0	0	0	0	0	574 656
Dettes représentées par un titre	1 872 665	371 386	1 503 483	2 789 490	22 833	36 088	0	400 188	746 247	21 728 238
Évaluées au coût amorti	1 022 747	303 730	1 063 871	2 595 469	22 833	0	0	375 388	744 579	13 637 514
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	832 338	47 815	436 717	193 707	0	36 088	0	23 636	1 655	7 975 383
Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net	17 580	19 841	2 895	314	0	0	0	1 164	13	115 342
Dérivés	67 119	5 960	162 626	1 087 145	393	0	0	22 374	3 123	2 345 197
Engagements de crédits et garanties financières donné(e)s	304 072	99 792	869 386	367 770	172 243	215 711	48 430	156	157 701	37 258 885
Autres (principalement prêts de titres et appels de marge)	61 513	61 204	104 377	863 527	3	1	0	5 877	54 847	9 908 971
TOTAL	3 432 267	961 722	2 665 719	5 154 846	205 530	256 894	49 958	429 534	988 568	207 716 511

B. Exposition par catégorie de contrepartie

(en milliers d'EUR)	31/12/22						
	Souverains	Entités secteur public	Grandes entreprises	Finance-ments de projets	Particuliers, PME, indépen-dants	Établisse-ments financiers	TOTAL
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	27 295 943	0	0	0	0	0	27 295 943
Prêts et créances	646 956	24 481 604	29 604 658	1 232 919	54 810 880	765 558	111 542 606
Évalués au coût amorti	646 956	23 699 280	29 597 096	1 232 919	54 810 880	765 558	110 752 689
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	0	0	0	0	0	0
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	0	782 325	7 592	0	0	0	789 917
Dettes représentées par un titre	8 395 451	3 250 693	3 249 150	734 311	0	5 193 669	20 823 274
Évaluées au coût amorti	6 821 827	2 728 538	2 192 247	734 311	0	5 012 485	17 489 408
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 549 854	406 189	1 035 760	0	0	158 740	3 150 543
Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net	23 770	115 966	21 143	0	0	22 444	183 323
Dérivés	44 109	133 581	792 745	141 709	573	939 979	2 052 696
Engagements de crédits et garanties financières donné(e)s	229 771	12 989 571	16 039 240	231 177	6 889 571	916 132	37 295 462
Autres (principalement prêts de titres et appels de marge)	624 022	228 943	5 171 443	912	2 107	4 041 015	10 068 442
TOTAL	37 236 252	41 084 392	54 857 236	2 341 028	61 703 131	11 856 353	209 078 392

(en milliers d'EUR)	31/12/23						
	Souverains	Entités secteur public	Grandes entreprises	Finance)ments de projets	Particuliers, PME, indépen-dants	Établisse-ments financiers	TOTAL
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	20 487 522	0	0	0	0	0	20 487 522
Prêts et créances	621 105	24 726 728	31 797 314	1 332 531	56 624 800	885 218	115 987 696
Évalués au coût amorti	621 105	24 159 875	31 770 553	1 332 531	52 716 129	870 484	111 470 676
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	0	18 960	0	3 908 671	14 734	3 942 365
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	0	566 853	7 802	0	0	0	574 655
Dettes représentées par un titre	8 703 620	2 963 967	3 173 083	728 961	0	6 158 610	21 728 241
Évaluées au coût amorti	3 947 441	1 933 337	1 676 508	728 961	0	5 351 266	13 637 513
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	4 692 713	1 020 391	1 491 589	0	0	770 692	7 975 385
Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net	63 466	10 239	4 986	0	0	36 652	115 343
Dérivés	42 612	163 926	853 048	170 395	2 428	1 112 787	2 345 196
Engagements de crédits et garanties financières donné(e)s	227 735	12 468 191	17 112 083	209 664	6 416 441	824 770	37 258 884
Autres (principalement prêts de titres et appels de marge)	773 781	290 039	5 755 170	2 798	2 340	3 084 843	9 908 971
TOTAL	30 856 375	40 612 851	58 690 698	2 444 349	63 046 009	12 066 228	207 716 510

La trésorerie et les avoirs auprès des banques centrales ont diminué par rapport à 2022 en raison des rachats partiels du TLTRO III. Belfius dépose ces tirages TLTRO III en partie auprès de la NBB, dans le cadre de sa gestion de liquidité. D'autre part, l'exposition aux contreparties corporatives et aux particuliers, PME et travailleurs indépendants a augmenté grâce à la production accrue de prêts dans ces segments, conformément à la stratégie de Belfius.

C. Tableau des pays importants par contrepartie

(en milliers d'EUR)	31/12/22					
	Obligations souveraines	Établissements financiers	Entités secteur public	Entreprises - Financements de projets	Autres PF[1]	TOTAL
Belgique PF[1]	3 592 035	416 899	39 736 822	43 652 098	93 912 268	181 310 122
France	1 133 328	3 120 616	225 674	1 292 755	1 631 113	7 403 486
Royaume-Uni	0	1 152 828	0	2 922 831	955 463	5 031 122
Espagne	883 852	458 923	49 548	105 374	235 693	1 733 390
Italie	1 204 132	40 822	0	69 065	8 870	1 322 889
États-Unis et Canada	0	751 938	337 644	1 294 326	84 789	2 468 697
TOTAL	6 813 348	5 942 026	40 349 689	49 336 450	96 828 196	199 269 709

(1) Pro forma suite à un affinement de la présentation pour la facilité de dépôt de la BCE.

(en milliers d'EUR)	31/12/19					
	Obligations souveraines	Établissements financiers	Entités secteur public	Entreprises - Financements de projets	Autres	TOTAL
Belgique	3 731 134	627 058	39 244 089	46 574 095	88 764 085	178 940 461
France	1 039 797	2 575 996	306 590	1 365 000	1 847 007	7 134 390
Royaume-Uni	0	1 383 887	0	2 854 936	916 023	5 154 846
Espagne	969 134	520 390	52 534	85 573	252 642	1 880 273
Italie	1 166 445	37 656	0	72 903	27 542	1 304 546
États-Unis et Canada	0	1 013 522	333 264	1 279 580	39 353	2 665 719
TOTAL	6 906 510	6 158 509	39 936 477	52 232 087	91 846 652	197 080 235

4. Exposition maximale au risque de crédit par catégorie d'instruments financiers soumis à dépréciation

A. Actifs financiers

(en milliers d'EUR)	31/12/22 Instruments financiers sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (phase 1)	Instruments financiers présentant une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (phase 2)	Actifs financiers dépréciés (phase 3)	TOTAL
COTE DE CRÉDIT				
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	27 295 943	0	0	27 295 943
PRÊTS ET CRÉANCES				
Évalués au coût amorti	95 963 654	12 837 364	1 951 670	110 752 688
AAA to AA-	31 983 961	2 123 592	84 579	34 192 132
A+ to BBB-	42 190 267	3 515 132	18	45 705 417
Non investment grade	19 853 160	6 960 480	825	26 814 465
Default	0	0	1 863 343	1 863 343
Non notés	1 936 265	238 161	2 905	2 177 331
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	0	0	0
AAA to AA-	0	0	0	0
A+ to BBB-	0	0	0	0
Non investment grade	0	0	0	0
Default	0	0	0	0
Non notés	0	0	0	0
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE				
Évaluées au coût amorti	12 521 120	4 963 881	4 407	17 489 408
AAA to AA-	6 358 962	0	0	6 358 962
A+ to BBB-	5 983 020	4 634 962	1 784	10 619 766
Non investment grade	128 574	328 919	0	457 493
Default	0	0	2 623	2 623
Non notés	50 564	0	0	50 564
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	2 705 752	434 783	10 010	3 150 545
AAA to AA-	700 888	0	0	700 888
A+ to BBB-	1 643 756	316 953	0	1 960 709
Non investment grade	148 274	72 461	0	220 735
Default	0	0	10 010	10 010
Non notés	212 834	45 369	0	258 203

(en milliers d'EUR)	31/12/23			
	Instruments financiers sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (phase 1)	Instruments financiers présentant une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (phase 2)	Actifs financiers dépréciés (phase 3)	TOTAL
COTE DE CRÉDIT				
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	20 487 522	0	0	20 487 522
PRÊTS ET CRÉANCES				
Évalués au coût amorti	98 311	10 656	2 163	111 130
AAA to AA-	33 972	1 169	89	35 230
A+ to BBB-	42 583	2 242	6	44 831
Non investment grade	21 454	7 052	9	28 516
Default	0	0	2 043	2 043
Non notés	301	192	16	510
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	4 080 720	178 089	24 571	4 283 380
AAA to AA-	77 219	0	0	77 219
A+ to BBB-	1 878 827	2 765	0	1 881 592
Non investment grade	2 102 771	175 324	672	2 278 768
Default	0	0	23 899	23 899
Non notés	21 902	0	0	21 902
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE				
Évaluées au coût amorti	8 572 997	5 064 516	0	13 637 513
AAA to AA-	3 436 619	0	0	3 436 619
A+ to BBB-	5 117 182	4 539 433	0	9 656 615
Non investment grade	19 196	525 083	0	544 279
Default	0	0	0	0
Non notés	0	0	0	0
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	7 820 909	154 476	0	7 975 385
AAA to AA-	3 636 714	6 831	0	3 643 545
A+ to BBB-	3 675 500	52 181	0	3 727 681
Non investment grade	179 448	62 067	0	241 515
Default	0	0	0	0
Non notés	329 247	33 397	0	362 644

B. Risques hors bilan

(en milliers d'EUR)	31/12/22			
	Instruments financiers sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (phase 1)	Instruments financiers présentant une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (phase 2)	Actifs financiers dépréciés (phase 3)	TOTAL
COTE DE CRÉDIT				
Engagements de crédits et garanties financières donné(e)s	33 734 221	3 464 104	97 136	37 295 462
AAA to AA-	4 721 639	528 362	51 434	5 301 434
A+ to BBB-	21 937 740	805 526	2	22 743 268
Non investment grade	6 796 011	2 088 307	118	8 884 436
Default	0	0	45 546	45 546
Non notés	278 831	41 910	37	320 778

(en milliers d'EUR)	31/12/23			
	Instruments financiers sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (phase 1)	Instruments financiers présentant une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (phase 2)	Actifs financiers dépréciés (phase 3)	TOTAL
COTE DE CRÉDIT				
Engagements de crédits et garanties financières donné(e)s	34 241 056	2 883 992	133 837	37 258 885
AAA to AA-	5 144 460	87 297	40 788	5 272 545
A+ to BBB-	22 427 750	490 161	2 139	22 920 050
Non investment grade	6 476 090	2 254 977	12 806	8 743 873
Default	0	0	78 064	78 064
Non notés	192 756	51 557	40	244 353

Les notations indiquées sont soit internes, soit externes. En effet, Belfius applique l'AIRBA (Advanced Internal Ratings Based Approach) pour le calcul des exigences de capital pour le risque de crédit dans le cadre du pilier 1 de Bâle III. A l'exception des positions Asset Backed Securities (ABS) pour lesquelles le risque de crédit est basé uniquement sur des notations externes (Fitch, Standard & Poors et/ou Moody's).

C. Acheté à crédit déprécié

Néant

5. Exposition maximale au risque de crédit par catégorie d'instruments financiers et impact de garanties

Belfius reçoit les types de garantie suivants:

→ liquidités, titres de créance, titres de participation, or, ...;
→ garanties sous forme de biens immobiliers (par exemple sous forme d'hypothèques ou de mandats hypothécaires sur des biens corporels tels que des maisons, des espaces commerciaux ou des navires);
→ créances;
→ leasing;
→ autres garanties;
→ collatéral;
→ dérivés de crédit.

Le principe clé pour l'évaluation des garanties est de déterminer et d'utiliser la valeur de réalisation attendue au moment d'un défaut futur potentiel, lorsque la Banque peut avoir besoin de réaliser la garantie. L'évaluation des garanties utilisées dans le cadre de l'approbation du crédit et du cycle de vie du crédit est effectuée périodiquement au cours du cycle de vie du crédit de manière proportionnelle et en fonction du risque (selon le type de garantie, le risque de crédit résiduel et l'évolution de la qualité de crédit du débiteur).

Le tableau ci-dessous illustre l'effet des collatéraux physiques:

	31/12/22		31/12/23	
(en milliers d'EUR)	Exposition au risque de crédit	Effet des collatéraux physiques	Exposition au risque de crédit	Effet des collatéraux physiques
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	27 295 942	0	20 487 522	0
Prêts et créances	111 542 373	6 589 203	115 987 697	7 311 014
Évalués au coût amorti	110 752 486	6 587 657	111 470 676	7 308 722
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	0	3 942 365	0
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	789 887	1 546	574 656	2 293
Dettes représentées par un titre	20 823 274	0	21 728 240	0
Évaluées au coût amorti	17 489 408	0	13 637 513	0
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	3 150 544	0	7 975 384	0
Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net	183 322	0	115 343	0
Dérivés	2 052 695	0	2 345 196	0
Engagements de crédits et garanties financières donné(e)s	37 295 463	460 213	37 258 884	474 273
Autres (principalement prêts de titres et appels de marge)	10 068 442	0	9 908 971	0
TOTAL	209 078 189	7 049 416	207 716 510	7 785 287

6. Actifs financiers soumis à dépréciation qui sont en souffrance

Un actif financier est en souffrance lorsque la contrepartie n'honore pas un paiement à une date contractuellement due. Ceci est considéré par contrat. Ainsi, par exemple, si une contrepartie est en défaut de paiement des intérêts contractuellement dus à une date prévue, l'intégralité du contrat est considérée comme étant en souffrance.

31/12/22	Instruments financiers sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (phase 1)			Instruments financiers présentant une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (phase 2)			Valeur comptable Actifs financiers dépréciés (phase 3)		
(en milliers d'EUR)	≤ 30 jours	> 30 jours ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours ≤ 90 jours	> 90 jours
Prêts et créances sur établissements de crédit	0	0	0	1 432	0	8	0	0	0
Prêts et créances	177 280	40 310	16 594	117 255	46 774	26 214	255 488	40 872	522 392
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0	942	0	0
TOTAL	177 280	40 310	16 594	118 686	46 774	26 222	256 431	40 872	522 392

31/12/23	Instruments financiers sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (phase 1)			Instruments financiers présentant une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (phase 2)			Valeur comptable Actifs financiers dépréciés (phase 3)		
(en milliers d'EUR)	≤ 30 jours	> 30 jours ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours ≤ 90 jours	> 90 jours
Prêts et créances sur établissements de crédit	186	0	0	219	3	8	0	0	0
Prêts et créances	181 758	41 625	12 448	127 604	69 814	39 861	348 604	49 193	595 223
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	181 944	41 625	12 448	127 823	69 817	39 869	348 604	49 193	595 223

Les débiteurs sont classés dans la catégorie «Défaillant» lorsqu'ils remplissent l'un des deux critères suivants, ou les deux:

→ le débiteur a une exposition significative en souffrance depuis plus de 90 jours;

→ il est jugé improbable que le débiteur s'acquitte de l'intégralité de ses engagements sans réalisation du collatéral, qu'il existe ou non un montant en souffrance ou quel que soit le nombre de jours en souffrance.

Pour plus d'informations, reportez-vous à la section «Processus de gestion des risques concernant Forbearance, Watchlist, Défauts et Réductions de valeur» dans le chapitre «Risque de crédit» du rapport de gestion.

7. Rééchelonnement de dettes

(en milliers d'EUR)	31/12/22			
	Valeur comptable brute sur les expositions de rééchelonnement de dettes	Dépréciation	Cash collatéral, instruments financiers et sûretés personnelles reçues	
			Cash collatéral et instruments financiers reçus sur les expositions de rééchelonnement de dettes	Sûretés personnelles reçues sur les expositions de rééchelonnement de dettes
Prêts et créances sur établissements de crédit	0	0	0	0
Prêts et créances	1 781 569	(249 044)	1 246 337	49 853
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0
Risques hors bilan	43 958	0	23 441	377

(en milliers d'EUR)	31/12/23			
	Valeur comptable brute sur les expositions de rééchelonnement de dettes	Dépréciation	Cash collatéral, instruments financiers et sûretés personnelles reçues	
			Cash collatéral et instruments financiers reçus sur les expositions de rééchelonnement de dettes	Sûretés personnelles reçues sur les expositions de rééchelonnement de dettes
Prêts et créances sur établissements de crédit	0	0	0	0
Prêts et créances	1 566 836	(233 795)	1 051 942	39 038
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0
Risques hors bilan	30 984	0	15 308	681

Face à la pandémie Covid-19 et ses conséquences potentielles sur la situation financière des emprunteurs, Belfius a revu en 2020-2021 sa politique de forbearance, en concordance avec les règles de l'ABE: il n'y a pas de changement automatique dans le classement en forbearance des emprunteurs, uniquement en raison de l'octroi d'un nouveau crédit dans le cadre du régime de garantie de l'État ou de moratoires demandés, conformes à l'ABE. Les clients qui ont bénéficié de moratoires législatifs, non législatifs et autres pendant la pandémie Covid-19, ont continué à être évalués, en tenant compte des critères de forbearance existants et de la capacité de remboursement à plus long terme. Dans ce contexte, les clients les plus vulnérables associés à des probabilités de défaut (PD) élevées et susceptibles d'utiliser les moratoires à plus long terme (au-delà du plafond de 9 mois), sont considérés comme forborne.

Les contrats qui ont atteint leur période de probation de 2 ans sont évalués pour déterminer s'ils sont éligibles à la suppression de leur classification de report et ne devraient plus être considérés comme des mesures de report.

La sortie du report lié à Covid-19 a commencé mi-2022 et s'est poursuivie en 2023.

À la fin de 2023, un montant de EUR 1 598 millions de prêts chez Belfius était conforme à la définition de report, dont EUR 60 millions étaient liés à Belfius Insurance, contre respectivement EUR 1 826 millions et EUR 97 millions à la fin de 2022. Les clients des segments Corporate (EUR 686 millions) et Business (EUR 443 millions) représentent les volumes les plus élevés avec un statut de report.

En 2023, les volumes de report ont diminué de EUR 228 millions, mais les volumes restent toujours supérieurs aux niveaux d'avant Covid. Cela s'explique principalement par la sortie des expositions en report liées aux mesures Covid, et par l'augmentation des expositions en report de Corporate Banking depuis fin 2022, concentrées dans le portefeuille immobilier commercial.

Référez-vous à la section «Le processus de gestion des risques concernant les reports, les listes de surveillance, les défauts et les dépréciations» dans le chapitre Risque de crédit du Rapport de gestion pour plus d'informations.

8. Mouvements sur corrections de valeur pour pertes de crédit

(en milliers d'EUR)	31/12/22 Instruments financiers sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (phase 1)	Instruments financiers présentant une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (phase 2)	Actifs financiers dépréciés (phase 3)	Total
PRÊTS ET CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT				
Évalués au coût amorti				
SOLDE D'OUVERTURE AU 1ER JANVIER	(213)	(110)	0	(323)
Variations dues à l'initiation, à l'acquisition et à la décomptabilisation	126	5	0	132
Variations dues à des variations du risque de crédit[1]	28	50	0	78
Transfert de phase 2 vers phases 1 & 3	(12)	12	0	0
Taux de change et autres ajustements	(4)	(0)	0	(4)
SOLDE DE CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE	(75)	(43)	0	(118)
PRÊTS ET CRÉANCES				
Évalués au coût amorti				
SOLDE D'OUVERTURE AU 1ER JANVIER	(128 120)	(422 498)	(1 214 893)	(1 765 512)
Variations dues à l'initiation, à l'acquisition et à la décomptabilisation	(145 301)	47 303	17 909	(80 087)
Variations dues à des variations du risque de crédit[1]	218 533	(147 924)	(73 893)	(3 284)
Transfert de phase 1 vers phases 2 & 3	32 268	(31 382)	(885)	0
Transfert de phase 2 vers phases 1 & 3	(145 833)	175 974	(30 142)	0
Transfert de phase 3 vers phases 1 & 2	(1 014)	(45 947)	46 961	0
Diminutions du compte de correction de valeur dues à des sorties de bilan	0	0	50 310	50 310
Taux de change et autres ajustements	(79)	(778)	(2 911)	(3 769)
SOLDE DE CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE	(169 546)	(425 251)	(1 207 544)	(1 802 342)
PRÊTS ET CRÉANCES				
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
SOLDE D'OUVERTURE AU 1ER JANVIER	(2 951)	(190)	0	(3 141)
Variations dues à l'initiation, à l'acquisition et à la décomptabilisation	(2 344)	43	0	(2 301)
Variations dues à des variations du risque de crédit[1]	(1 825)	(1 153)	0	(2 978)
Transfert de phase 1 vers phases 2 & 3	24	(24)	0	0
Transfert de phase 2 vers phases 1 & 3	(1 110)	1 110	0	0
SOLDE DE CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE	(8 206)	(214)	0	(8 420)

(1) Comprend les mouvements des pertes de crédit attendues (ECL) suite à des transferts d'étapes supérieures ou inférieures.

(en milliers d'EUR)	31/12/22 Instruments financiers sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (phase 1)	Instruments financiers présentant une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (phase 2)	Actifs financiers dépréciés (phase 3)	Total
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE				
Évaluées au coût amorti				
SOLDE D'OUVERTURE AU 1ER JANVIER	(1 568)	(169 362)	(3 325)	(174 255)
Variations dues à l'initiation, à l'acquisition et à la décomptabilisation	(100)	1 225	0	1 125
Variations dues à des variations du risque de crédit[1]	(119)	13 031	0	12 912
Transfert de phase 1 vers phases 2 & 3	218	(218)	0	0
Transfert de phase 2 vers phases 1 & 3	(329)	329	0	0
Taux de change et autres ajustements	20	5 346	0	5 367
SOLDE DE CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE	(1 877)	(149 649)	(3 325)	(154 852)
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
SOLDE D'OUVERTURE AU 1ER JANVIER	(1 964)	(17 126)	0	(19 090)
Variations dues à l'initiation, à l'acquisition et à la décomptabilisation	(848)	3 934	0	3 086
Variations dues à des variations du risque de crédit[1]	350	(6 232)	(2 995)	(8 877)
Transfert de phase 1 vers phases 2 & 3	218	(218)	0	0
Transfert de phase 2 vers phases 1 & 3	(383)	5 388	(5 005)	0
SOLDE DE CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE	(2 627)	(14 254)	(8 000)	(24 881)
RISQUES HORS BILAN				
SOLDE D'OUVERTURE AU 1ER JANVIER	36 562	113 652	12 049	162 263
Variations dues à l'initiation, à l'acquisition et à la décomptabilisation	104 870	(48 933)	(7 544)	48 393
Variations dues à des variations du risque de crédit[1]	(119 756)	69 326	11 693	(38 737)
Transfert de phase 1 vers phases 2 & 3	(6 245)	6 146	99	(0)
Transfert de phase 2 vers phases 1 & 3	37 661	(39 185)	1 523	0
Transfert de phase 3 vers phases 1 & 2	255	5 472	(5 727)	0
Taux de change et autres ajustements	38	233	32	304
SOLDE DE CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE	53 385	106 712	12 126	172 222

(1) Comprend les mouvements des pertes de crédit attendues (ECL) suite à des transferts de phases supérieurs ou inférieurs.

Une augmentation des provisions pour dépréciation des phases 1 et 2 peut être constatée suite aux incertitudes macroéconomiques croissantes. En particulier, Belfius a mis à jour les scénarios macroéconomiques sous-jacents et réévalué les surcouches pour les poches de risques spécifiques et les contreparties individuelles. Comme d'habitude, des dépréciations ont également été constatées sur un nombre limité d'expositions en défaut (phase 3) au cours de 2022 et suite à l'évolution du portefeuille.

L'impact sur le compte de résultats (dépréciations sur instruments financiers et provisions pour engagements de crédit) est de EUR -106 millions en 2022, contre +EUR 1 million en 2021. La provision ex-ante de EUR 216 millions à fin 2021 est passée à EUR 235 millions à fin 2022, et s'explique par la mise à jour des facteurs macroéconomiques (augmentation de EUR 68 millions) et la réévaluation des surcouches pour les poches de risques spécifiques et les contreparties individuelles (diminution de EUR 49 millions).

(en milliers d'EUR)	31/12/23 Instruments financiers sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (phase 1)	Instruments financiers présentant une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (phase 2)	Actifs financiers dépréciés (phase 3)	Total
PRÊTS ET CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT				
Évalués au coût amorti				
SOLDE D'OUVERTURE AU 1ER JANVIER	(75)	(43)	0	(118)
Variations dues à l'initiation, à l'acquisition et à la décomptabilisation	(87)	17	0	(70)
Variations dues à des variations du risque de crédit[1]	31	(55)	0	(24)
Transfert de phase 1 vers phases 2 & 3	15	(15)	0	0
Taux de change et autres ajustements	2	3	0	5
SOLDE DE CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE	(114)	(92)	0	(206)
PRÊTS ET CRÉANCES				
Évalués au coût amorti				
SOLDE D'OUVERTURE AU 1ER JANVIER	(169 546)	(425 251)	(1 207 544)	(1 802 342)
Variations dues à l'initiation, à l'acquisition et à la décomptabilisation	(129 414)	53 318	7 242	(68 854)
Variations dues à des variations du risque de crédit[1]	225 629	(126 439)	(104 282)	(5 092)
Transfert de phase 1 vers phases 2 & 3	24 902	(23 725)	(1 177)	0
Transfert de phase 2 vers phases 1 & 3	(131 583)	169 466	(37 882)	0
Transfert de phase 3 vers phases 1 & 2	(1 965)	(26 011)	27 976	0
Diminutions du compte de correction de valeur dues à des sorties de bilan	0	0	48 385	48 385
Taux de change et autres ajustements	3 406	8 856	3 370	15 632
SOLDE DE CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE	(178 573)	(369 787)	(1 263 913)	(1 812 272)
PRÊTS ET CRÉANCES				
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
SOLDE D'OUVERTURE AU 1ER JANVIER	(8 206)	(214)	0	(8 420)
Variations dues à l'initiation, à l'acquisition et à la décomptabilisation	(964)	1 235	0	271
Variations dues à des variations du risque de crédit[1]	4 475	(6 718)	1 409	(834)
Transfert de phase 1 vers phases 2 & 3	1 135	(1 096)	(39)	(0)
Transfert de phase 2 vers phases 1 & 3	(4 715)	6 031	(1 316)	0
Taux de change et autres ajustements	(3 308)	(8 712)	(1 886)	(13 907)
SOLDE DE CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE	(11 584)	(9 473)	(1 833)	(22 890)

(1) Comprend les mouvements des pertes de crédit attendues (Expected Credit Loss) à la suite de transferts de phases supérieures ou inférieures.

(en milliers d'EUR)	31/12/23			
	Instruments financiers sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (phase 1)	Instruments financiers présentant une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (phase 2)	Actifs financiers dépréciés (phase 3)	Total
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE				
Évaluées au coût amorti				
SOLDE D'OUVERTURE AU 1ER JANVIER	(1 877)	(149 649)	(3 325)	(154 852)
Variations dues à l'initiation, à l'acquisition et à la décomptabilisation	(734)	284	0	(450)
Variations dues à des variations du risque de crédit[1]	1 960	(10 505)	840	(7 705)
Transfert de phase 1 vers phases 2 & 3	223	(223)	0	0
Transfert de phase 2 vers phases 1 & 3	(1 062)	1 062	0	0
Taux de change et autres ajustements	451	(1 867)	0	(1 416)
SOLDE DE CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE	(1 039)	(160 898)	(2 485)	(164 423)
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
SOLDE D'OUVERTURE AU 1ER JANVIER	(2 627)	(14 254)	(8 000)	(24 881)
Variations dues à l'initiation, à l'acquisition et à la décomptabilisation	(1 634)	1 203	8 000	7 568
Variations dues à des variations du risque de crédit[1]	2 956	(4 304)	0	(1 348)
Transfert de phase 1 vers phases 2 & 3	371	(371)	0	0
Transfert de phase 2 vers phases 1 & 3	(2 136)	2 136	0	0
Taux de change et autres ajustements	(450)	(714)	0	(1 164)
SOLDE DE CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE	(3 520)	(16 304)	0	(19 825)
Risques hors bilan				
SOLDE D'OUVERTURE AU 1ER JANVIER	53 385	106 712	12 126	172 222
Variations dues à l'initiation, à l'acquisition et à la décomptabilisation	73 922	(27 427)	(126)	46 369
Variations dues à des variations du risque de crédit[1]	(88 411)	35 287	5 952	(47 172)
Transfert de phase 1 vers phases 2 & 3	(5 281)	4 810	472	0
Transfert de phase 2 vers phases 1 & 3	18 988	(25 264)	6 277	0
Transfert de phase 3 vers phases 1 & 2	1 064	5 144	(6 208)	0
Taux de change et autres ajustements	(104)	(101)	(36)	(241)
SOLDE DE CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE	53 562	99 161	18 456	171 179

(1) Comprend les mouvements des pertes de crédit attendues (ECL) suite à des transferts de phases supérieurs ou inférieurs.

Une augmentation des provisions pour dépréciation de phase 1 peut être constatée en ligne avec la nouvelle production de prêts et avances.

En revanche, les provisions pour dépréciation des phases 1 et 2 ont diminué suite à la mise à jour des facteurs macroéconomiques pour refléter la résilience de l'économie belge. La nature des surcouches pour les expositions vulnérables est complètement modifiée en 2023 de «Covid-driven» à «Energy & Inflation linked», ce qui a conduit à une réévaluation de ces surcouches et à une annulation partielle de celles-ci. En outre, un niveau plus élevé de flux de défauts est constaté en 2023, ce qui entraîne une augmentation des dépréciations de phase 3.

L'impact sur le compte de résultats (dépréciations sur instruments financiers et provisions pour engagements de crédit) est de EUR -109 millions en 2023, contre EUR -105 millions en 2022. La provision ex-ante de EUR 235 millions à fin 2022 est passée à EUR 194 millions à fin 2023, et s'explique par la mise à jour

des facteurs macroéconomiques (diminution de EUR 36 millions) et la réévaluation des surcouches pour les poches de risques spécifiques et les contreparties individuelles (diminution de EUR 5 millions).

Nous vous invitons à consulter la section «Fondamentaux du risque de crédit en 2023» du chapitre Risque de crédit du rapport de gestion pour plus d'informations.

9. Risque de crédit des passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats

31/12/22 (en milliers d'EUR)	Valeur comptable	Montant du changement de la juste valeur attribuable aux changements dans le risque de crédit du passif		Différence entre la valeur comptable du passif financier et du montant contractuellement dû à l'échéance[1]
		Montant de la période	Montant cumulé	
	7 269 967	0	0	(657 355)

31/12/23 (en milliers d'EUR)	Valeur comptable	Montant du changement de la juste valeur attribuable aux changements dans le risque de crédit du passif		Différence entre la valeur comptable du passif financier et du montant contractuellement dû à l'échéance[1]
		Montant de la période	Montant cumulé	
	8 201 730	0	0	(322 941)

(1) Ce montant reprend les surcotes/décotes et les variations de la valeur de marché.

Belfius estime que le risque de crédit propre est nul et qu'il n'y a pas eu de changement significatif du risque de crédit propre depuis l'émission.

10. Radiation

L'encours contractuel des actifs financiers qui ont été radiés au cours de l'exercice et qui font toujours l'objet de mesures d'exécution est nul.

9.3. Information sur les charges pesant sur les actifs et sur le collatéral reçu

1.1. Actifs

(en milliers d'EUR)	31/12/22			
	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
Instruments de fonds propres	0	0	1 495 205	1 495 205
Titres de créance	2 284 388	2 156 056	19 247 130	17 691 910
Prêts et créances	21 920 234		88 390 558	
dont cash collatéraux donnés	4 046 273			

(en milliers d'EUR)	31/12/23			
	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
Instruments de fonds propres	0	0	1 451 468	1 451 468
Titres de créance	1 719 055	1 553 476	20 576 872	19 667 348
Prêts et créances	17 472 069		97 059 100	
dont cash collatéraux donnés	4 135 272			

1.2. Garantie reçue

(en milliers d'EUR)	31/12/22		31/12/23	
	Juste valeur de la garantie grevée reçue ou des titres de créance propres émis	Juste valeur de la garantie reçue ou des titres de créance propres émis disponibles pour être grevés	Juste valeur de la garantie grevée reçue ou des titres de créance propres émis	Juste valeur de la garantie reçue ou des titres de créance propres émis disponibles pour être grevés
Garantie reçue par l'établissement déclarant	7 876	1 362 100	252 596	1 567 630
Titres de créance	7 876	1 362 100	252 596	1 567 630
Autre garantie reçue	0	0	0	0
Titres de créance propres émis, autres que des obligations garanties propres ou des titres propres adossés à des actifs	0	430 829	0	436 822

2. Résumé des actifs grevés par source

(en milliers d'EUR)	31/12/22						
	Actifs grevés						TOTAL
	Prêts et créances		Dettes représentées par un titre				
Source des actifs grevés	Évalués au coût amorti	Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	Évaluées au coût amorti	Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur de la garantie grevée reçue ou des titres de créance propres émis	
Dérivés - collatéral	3 978 095	0	760 430	0	0	3 414	4 741 939
Repos	88 247	0	96 775	0	48	67	185 137
Dépôts garantis - autres que repos	428 571	0	230 183	0	0	0	658 755
Financement Banque Centrale	8 203 470	0	310 649	0	0	4 395	8 518 514
Obligations sécurisées émises	7 674 959	0	181 729	0	0	0	7 856 688
La juste valeur des titres empruntés avec garanties autres qu'en espèces	0	0	429 829	0	0	0	429 829
Prêts de titres	0	0	274 443	0	0	0	274 443
Autres	1 546 891	0	302	0	0	0	1 547 194
TOTAL	21 920 234	0	2 284 340	0	48	7 876	24 212 498

(en milliers d'EUR)	31/12/23						
	Actifs grevés						TOTAL
	Prêts et créances		Dettes représentées par un titre				
Source des actifs grevés	Évalués au coût amorti	Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	Évaluées au coût amorti	Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur de la garantie grevée reçue ou des titres de créance propres émis	
Dérivés - collatéral	4 084 697	0	816 598	0	0	22 422	4 923 717
Repos	1 861 126	0	141 466	0	0	664	2 003 257
Dépôts garantis - autres que repos	25 300	0	346 260	0	0	229 510	601 070
Financement Banque Centrale	1 924 283	0	26 928	0	0	0	1 951 210
Obligations sécurisées émises	8 024 464	0	366 444	0	0	0	8 390 908
La juste valeur des titres empruntés avec garanties autres qu'en espèces	0	0	0	0	0	0	0
Prêts de titres	0	0	0	0	0	0	0
Autres	1 552 199	0	0	0	0	0	1 552 199
TOTAL	17 472 069	0	1 697 695	0	0	252 596	19 422 360

Cette information sur les actifs grevés a été déterminée sur une base consolidée de Belfius Banque et Belfius Insurance, conformément à l'interprétation actuelle de Belfius de la définition et du périmètre de l'EBA.

Selon la définition ABE, un actif est considéré comme grevé s'il a été mis en gage ou s'il est sujet à une quelconque forme d'arrangement visant à sécuriser, garantir ou rehausser les conditions de crédit d'une transaction et dont il ne peut être retiré librement. Cette définition couvre plus que les exigences IFRS qui se focalisent davantage sur les actifs mis en gage. Parmi les actifs grevés, le prêt de titres ne doit pas être considéré comme un nantissement. En conséquence, les actifs donnés en garantie conformément à la norme IFRS 7 s'élèvent à EUR 19,4 milliards. Cela représente une diminution de EUR 4,5 milliards par rapport à 2022.

La définition des actifs grevés comprend les actifs mis en gage dans le cadre d'opérations sur le marché Repo, les prêts accordés par les banques centrales, les garanties pour l'émission de covered bonds et de titrisations, dans le cadre de transactions «bondlending» et comme collatéral dans le cadre de contrats de «Credit Support Annex» CSA ou «Credit Support Deed» (CSD).

Les obligations d'information de l'ABE sont conformes aux exigences d'information en matière de normes comptables IFRS 7 qui nécessitent de rapporter les montants grevés (et non grevés) de propres actifs tant à la valeur comptable qu'à la juste valeur et les montants grevés (et non grevés) à la juste valeur du collatéral reçu.

Le collatéral total reçu s'élève à EUR 1,8 milliard à fin 2023. La banque a le droit de réaffecter ces garanties qui sont entièrement disponibles pour l'encours.

À fin 2023, un montant de EUR 4,9 milliards de garanties est donné en garantie pour les dérivés (liquidités + titres).

Depuis 2012, Belfius est actif sur le marché des obligations garanties. À fin 2023, le montant notionnel total émis s'élevait à EUR 6,8 milliards, ce qui représente une augmentation de EUR 0,3 milliard par rapport à 2022. À fin 2023, les actifs grevés pour cette source de financement se composent de prêts commerciaux (secteur public et prêts hypothécaires) et s'élèvent à EUR 8,0 milliards (augmentation de EUR 0,1 milliard par rapport à fin 2022). Les actifs ségrégués dans les pools de couverture ne peuvent pas être réutilisés par les investisseurs.

EUR 2 milliards de garanties données à la BCE sont affectés au financement TLTRO de EUR 1,4 milliard. Les actifs donnés en garantie pour le financement TLTRO sont composés de prêts publics, PME et hypothécaires (les créances sur crédit affectées au financement de la BCE ne peuvent pas être réutilisées par la BCE).

3. Actifs grevés/garantie reçue et passifs associés

	31/12/22		31/12/23	
(en milliers d'EUR)	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garantie reçue et titres de créance propres émis, autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garantie reçue et titres de créance propres émis, autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés
Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	16 556 585	21 968 650	13 866 296	19 422 360

4. Transfert d'actifs financiers qui ne sont pas éligibles pour une décomptabilisation dans le bilan consolidé

31/12/22			Montant des passifs qui ont droit de recours sur l'actif transféré		
(en milliers d'EUR)	Valeur comptable des actifs transferés	Valeur comptable des passifs associés	Juste valeur des actifs transferés	Juste valeur des passifs associés	Position nette
Prêts et créances sur établissements de crédit	0	0	0	0	0
Prêts et créances	0	0	0	0	0
Dettes représentées par un titre	249	246	0	0	0
Instruments fonds propres	0	0	0	0	0
Dérivés	0	0	0	0	0
TOTAL	249	246	0	0	0

31/12/23			Montant des passifs qui ont droit de recours sur l'actif transféré		
(en milliers d'EUR)	Valeur comptable des actifs transferés	Valeur comptable des passifs associés	Juste valeur des actifs transferés	Juste valeur des passifs associés	Position nette
Prêts et créances sur établissements de crédit	0	0	0	0	0
Prêts et créances	0	0	0	0	0
Dettes représentées par un titre	1 475 960	1 410 726	0	0	0
Instruments fonds propres	0	0	0	0	0
Dérivés	0	0	0	0	0
TOTAL	1 475 960	1 410 726	0	0	0

A. Cession-rétrocession

Belfius utilise des accords de rachat comme transactions de financement où des titres sont vendus à une contrepartie de marché en échange de liquidités et où les titres transférés sont rachetés à la date d'échéance du contrat.

Les accords de rachat sont conclus aux termes des accords-cadres de rachat. Les contreparties de marché sont soumises au processus de risque de crédit tel que décrit dans le rapport de gestion.

Étant donné que tous les risques et avantages significatifs associés à la propriété des titres transférés sont conservés, les titres restent au bilan de Belfius. Les liquidités obtenues dans le cadre de cette transaction sont comptabilisées en tant que passif.

Étant donné que la contrepartie, en cas de défaut, n'a pas seulement un droit sur les actifs transférés, mais sur l'ensemble de la dette, les colonnes "pour les passifs qui ne recourent qu'aux actifs transférés" ne s'appliquent pas à cela.

B. Titrisation de crédits

Belfius a plusieurs véhicules de titrisation qu'elle consolide. Ce faisant, la plupart des risques et avantages relèvent toujours de Belfius. Les actifs financiers sous-jacents sont repris dans le bilan consolidé et les liquidités obtenues par les titrisations sont présentées en instruments de dette. Pour plus d'informations, nous renvoyons à la note 12. «Titrisation».

5. Garanties et autres rehaussements de crédit obtenus par prise de possession des garanties détenues

Les montants concernés sont négligeables.

6. Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés (et, par conséquent, seul le montant net apparaît au bilan) lorsque Belfius dispose d'un droit juridiquement ou contractuellement exécutoire de compenser et a l'intention, soit de régler sur une base nette, soit de réaliser l'actif et d'éteindre l'obligation de manière simultanée.

A. Actifs financiers sujets à des accords de compensation

31/12/22 (en milliers d'EUR)	Montants bruts d'actifs financiers comptabilisés	Montants bruts de passifs financiers compensés comptabilisés	Montants nets d'actifs financiers présentés dans le bilan	Montants non compensés au bilan: Instrument financier	Montants non compensés au bilan: Collatéral (titres + cash) reçu	Montant net
Dérivés avec la London Clearing House[1]	8 039 284	8 037 731	1 554	0	0	1 554
Dérivés avec des accords de compensation[1]	3 972 762	0	3 972 762	2 847 881	901 870	223 011
Reverse repos (titres achetés avec un engagement de revente) avec la London Clearing House	0	0	0	0	0	0
Reverse repos (titres achetés avec un engagement de revente) avec des accords de compensation[2]	1 434 293	620 805	813 487	0	805 654	7 833
Emprunts d'obligations	0	0	0	0	0	0
Autres instruments financiers	0	0	0	0	0	0
TOTAL	13 446 339	8 658 536	4 787 803	2 847 881	1 707 524	232 398

31/12/23 (en milliers d'EUR)	Montants bruts d'actifs financiers comptabilisés	Montants bruts de passifs financiers compensés comptabilisés	Montants nets d'actifs financiers présentés dans le bilan	Montants non compensés au bilan: Instrument financier	Montants non compensés au bilan: Collatéral (titres + cash) reçu	Montant net
Dérivés avec la London Clearing House[1]	7 134 711	7 086 935	47 776	0	0	47 776
Dérivés avec des accords de compensation[1]	3 679 758	0	3 679 758	2 448 181	1 022 919	208 659
Reverse repos (titres achetés avec un engagement de revente) avec la London Clearing House	0	0	0	0	0	0
Reverse repos (titres achetés avec un engagement de revente) avec des accords de compensation[2]	1 598 118	28 574	1 569 544	0	1 569 461	83
Emprunts d'obligations	0	0	0	0	0	0
Autres instruments financiers	0	0	0	0	0	0
TOTAL	12 412 587	7 115 509	5 297 078	2 448 181	2 592 380	256 518

(1) Les dérivés sont inclus au bilan dans la ligne VI. Dérivés.
(2) Les accords de prise en pension sont inclus au bilan dans les postes II. Prêts et créances des établissements de crédit évalués au coût amorti et III. Prêts et créances évalués au coût amorti.

B. Passifs financiers sujets à la compensation

31/12/22 (en milliers d'EUR)	Montants bruts de passifs	Montants bruts d'actifs financiers	Montants nets de passifs financiers	Montants non compensés au bilan: Instrument financier	Montants non compensés au bilan: Collatéral (titres + cash) donné	Montant net

	financiers comptabilisés	compensés comptabilisés	présentés dans le bilan			
Dérivés avec la London Clearing House	8 061 355	8 037 731	23 624	0	0	23 624
Dérivés avec des accords de compensation	6 692 967	0	6 692 967	2 847 881	3 310 158	534 928
Repos (titres achetés) avec la London Clearing House	0	0	0	0	0	0
Repos (titres achetés) avec des accords de compensation	621 541	620 805	735	0	735	0
Emprunts d'obligations	0	0	0	0	0	0
Autres instruments financiers	0	0	0	0	0	0
TOTAL	15 375 863	8 658 536	6 717 326	2 847 881	3 310 894	558 552

31/12/23				Montants non compensés au bilan		Montant net
(en milliers d'EUR)	Montants bruts de passifs financiers comptabilisés	Montants bruts d'actifs financiers compensés comptabilisés	Montants nets de passifs financiers présentés dans le bilan	Instrument financier	Collatéral (titres + cash) donné	
Dérivés avec la London Clearing House	7 088 041	7 086 935	1 106	0	0	1 106
Dérivés avec des accords de compensation	6 067 731	0	6 067 731	2 448 181	3 315 920	303 631
Repos (titres achetés) avec la London Clearing House	0	0	0	0	0	0
Repos (titres achetés) avec des accords de compensation	1 462 476	28 574	1 433 902	0	1 433 902	0
Emprunts d'obligations	0	0	0	0	0	0
Autres instruments financiers	0	0	0	0	0	0
TOTAL	14 618 248	7 115 509	7 502 739	2 448 181	4 749 822	304 737

Belfius continue à réassigner à LCH, dans la mesure du possible, les produits dérivés pour lesquels la compensation est appliquée.

9.4. Risque de taux d'intérêt: répartition par échéance jusqu'à la prochaine date de refixation des taux d'intérêt

Les dépôts à vue et les comptes d'épargne sont déclarés dans la colonne «À vue ou sur demande» car les informations établies ici considèrent la durée résiduelle jusqu'à la prochaine date de refixation des taux d'intérêt sur une base comptable, et non en fonction d'hypothèses basées sur des données comportementales observées. Les hypothèses basées sur les données comportementales observées des clients sur ces passifs sont réalisées dans l'analyse de la sensibilité aux taux intérêt de la valeur de l'actif net ou rendement (voir la note 9.5. «Risque de marché et gestion du bilan»).

1. 2022

A. Actifs

(en milliers d'EUR)	À vue ou sur demande	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Échéance indéterminée	Intérêts courus	Ajustements à la juste valeur et à la valeur de marché des dérivés	Dépréciation	Total
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	27 290 131	0	0	0	0	0	5 812	0	(509)	27 295 434
Prêts et créances sur établissements de crédit	3 551 906	542 860	35 291	5 916	(81)	71	7 757	0	(118)	4 143 601
Prêts et créances	2 241 469	21 118 823	12 447 826	28 685 626	44 855 553	2 360 810	380 024	(84 538)	(1 802 342)	110 203 251
Dettes représentées par un titre et instruments fonds propres	0	3 919 931	2 075 882	4 068 001	11 152 226	6 263 708	255 958	(576 200)	(162 852)	26 996 656
Dérivés							(141 570)	6 034 675	0	5 893 105
Gain/perte sur élément couvert dans une relation de portfolio hedge pour risque de taux								1 134 326		1 134 326
Actifs de contrats d'assurance/de réassurance	0	18 081	20 537	35 463	42 022	0	0	0	0	116 103
Investissements dans des sociétés mises en équivalencePF						94 019				94 019
Immobilisations corporelles						1 672 048				1 672 048
Immobilisations incorporelles						236 639				236 639
Écarts d'acquisition						103 966				103 966
Actifs fiscaux courants						27 115				27 115
Actifs fiscaux différés						370 209				370 209
Autres actifs	154 499	85 154	11 494	24 915	6 940	453 993	0	8 195	(3 196)	741 993
Actifs non courants (groupe d'actifs destiné à être cédé) détenus en vue de la vente et						43 188		0	(3 504)	39 684

activités abandonnées										
TOTAL DE L'ACTIF	33 238 005	25 684 848	14 591 030	32 819 921	56 056 659	11 625 766	507 981	6 516 459	(1 972 520)	179 068 150
Opérations en délai d'usance (regular way trade)	0	897 976	675	507	0	136 669	0	0	0	1 035 827
Dérivés	0	104 507 505	67 277 810	46 250 353	44 199 675	2 128 920	0	0	0	264 364 263
Hors bilan	0	105 405 480	67 278 485	46 250 860	44 199 675	6 235 523	0	0	0	269 370 023
TOTAL DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT	33 238 005	131 090 329	81 869 515	79 070 781	100 256 335	17 861 289	507 981	6 516 459	(1 972 520)	448 438 173

B. Dettes

(en milliers d'EUR)	À vue ou sur demande	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Échéance indéterminée	Intérêts courus	Ajustements à la juste valeur et à la valeur de marché des dérivés	Dépréciation	Total
Caisse et avoirs des banques centrales	6 000 000	0	0	0	0	0	(95 887)	0	0	5 904 113
Dettes envers et dépôts des établissements de crédit	1 078 498	730 644	12 420	32 282	3 027	10 890	1 880	0	0	1 869 641
Dettes et dépôts	90 693 489	15 595 325	1 571 145	105 895	394 742	13 044	77 120	(3 274)	0	108 447 486
Titres de créance émis et autres passifs financiers	0	5 939 165	6 546 102	9 718 690	4 286 485	3 970 431	123 904	(686 275)	0	29 898 501
Dérivés							443 284	7 805 225	0	8 248 509
Gain/perte sur élément couvert dans une relation de portfolio hedge pour risque de taux								(1 606 023)	0	(1 606 023)
Passifs de contrats d'assurance/réassurance	0	439 862	869 385	1 844 348	7 739 779	1 495			0	10 894 869
Provisions et passifs éventuels	0	0	0	0	0	321 700	0	0	172 222	493 922
Dettes subordonnées	0	199 455	67 500	690 163	497 441	72 000	20 646	0	0	1 547 204
Dettes fiscales courantes						63 014			0	63 014
Dettes fiscales différées						9 237			0	9 237
Autres passifs	96 716	882 393	13 107	27 647	13	367 268	588	0	0	1 387 731
TOTAL DES DETTES	97 868 704	23 786 844	9 079 658	12 419 025	12 921 487	4 829 079	571 535	5 509 653	172 222	167 158 206
Opérations en délai d'usance (regular way trade)	0	7 834 537	2 191	9 480	0	167 798	0	0	0	8 014 006
Dérivés	0	110 417 559	65 924 805	39 899 885	48 555 170	345 438	0	0	0	265 142 857
Hors bilan	0	118 252 096	65 926 997	39 909 365	48 555 170	513 236	0	0	0	273 156 863
TOTAL DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT	97 868 704	142 038 940	75 006 655	52 328 390	61 476 656	5 342 315	571 535	5 509 653	172 222	440 315 070

C. Position nette

(en milliers d'EUR)	À vue ou sur demande	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Échéance indéterminée
Gap de sensibilité du bilan	(64 630 699)	(10 948 611)	6 862 860	26 742 391	38 779 678	12 518 974

Le risque de taux d'intérêt réel de Belfius est géré sur la base d'hypothèses plus avancées. (Voir note 9.5. «Risques de marché et gestion de bilan (ALM)»).

2. 2023

A. Actifs

(en milliers d'EUR)	À vue ou sur demande	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Échéance indéterminée	Intérêts courus	Ajustements à la juste valeur et à la valeur de marché des dérivés	Dépréciation	Total
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	20 481 156	0	0	0	0	0	6 366	0	(382)	20 487 140
Prêts et créances sur établissements de crédit	3 616 498	1 616 977	19 185	5 700	291	80	15 724	0	(206)	5 274 249
Prêts et créances	2 060 382	22 781 988	12 166 767	29 557 839	46 880 094	2 635 570	465 779	(204 978)	(1 812 272)	114 531 169
Dettes représentées par un titre et instruments fonds propres	0	3 604 403	1 900 753	5 010 954	11 218 221	6 460 515	278 562	(385 377)	(164 423)	27 923 609
Dérivés							(347 434)	5 668 860	0	5 321 426
Gain/perte sur élément couvert dans une relation de portfolio hedge pour risque de taux								1 608 587		1 608 587
Actifs de contrats d'assurance/ de réassurance	0	11 850	14 015	30 832	41 109	0	0	0	0	97 806
Investissements dans des sociétés mises en équivalence						161 533				161 533
Immobilisations corporelles						1 864 571				1 864 571
Immobilisations incorporelles						326 957				326 957
Écarts d'acquisition						103 966				103 966
Actifs fiscaux courants						43 356				43 356
Actifs fiscaux différés						451 229				451 229
Autres actifs	161 599	157 813	3 376	4 989	11 794	590 374	0	39 611	(2 386)	967 171
Actifs non courants (groupe d'actifs destiné à être cédé) détenus en vue de la vente et activités abandonnées						19 624	0	0	(3 042)	16 582
TOTAL DE L'ACTIF	26 319 636	28 173 031	14 104 097	34 610 315	58 151 510	12 657 775	418 997	6 726 703	(1 982 711)	179 179 352
Opérations en délai d'usance (regular way trade)	0	905 981	248	45	0	263 111	0	0	0	1 169 384
Dérivés	0	106 715 930	76 809 313	41 605 737	35 034 481	2 009 114	0	0	0	262 174 574
Hors bilan	0	107 621 911	76 809 560	41 605 781	35 034 481	6 448 439	0	0	0	267 520 173
TOTAL DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT	26 319 636	135 794 942	90 913 657	76 216 096	93 185 991	19 106 213	418 997	6 726 703	(1 982 711)	446 699 524

B. Dettes

(en milliers d'EUR)	À vue ou sur demande	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Échéance indéterminée	Intérêts courus	Ajustements à la juste valeur et à la valeur de marché des dérivés	Dépréciation	Total
Caisse et avoirs des banques centrales	1 400 000	0	0	0	0	0	30 190	0	0	1 430 190
Dettes envers et dépôts des établissements de crédit	1 110 237	1 441 151	1 303 007	31 241	1 349	5 453	19 952	0	0	3 912 390
Dettes et dépôts	80 402 425	18 394 297	4 244 105	289 980	249 449	13 765	408 841	(2 426)	0	104 000 435
Titres de créance émis et autres passifs financiers	0	7 204 464	6 498 343	14 290 443	3 945 616	4 180 583	218 541	(320 058)	0	36 017 933
Dérivés							411 900	6 817 532	0	7 229 432
Gain/perte sur élément couvert dans une relation de portfolio hedge pour risque de taux								(1 029 463)	0	(1 029 463)
Passifs de contrats d'assurance/ de réassurance	0	389 120	808 982	2 414 911	7 791 016	1 061			0	11 405 090
Provisions et passifs éventuels	0	0	0	0	0	314 682	0	0	171 179	485 860
Dettes subordonnées	0	0	496 339	676 706	497 668	72 000	35 282	0	0	1 777 995
Dettes fiscales courantes						45 520			0	45 520
Dettes fiscales différées						7 001			0	7 001
Autres passifs	520 739	735 357	3 122	1 177	2	416 664	545	0	0	1 677 607
Passifs inclus dans un groupe destiné à être cédé et activités abandonnées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES DETTES	83 433 401	28 164 389	13 353 897	17 704 459	12 485 101	5 056 729	1 125 250	5 465 585	171 179	166 959 989
Opérations en délai d'usance (regular way trade)	500 000	9 277 114	58	0	0	262 955	500 000	0	0	10 540 127
Dérivés	0	108 845 759	73 268 961	38 036 030	44 675 965	193 575	0	0	0	265 020 289
Hors bilan	500 000	118 122 873	73 269 020	38 036 030	44 675 965	456 529	500 000	0	0	275 560 416
TOTAL DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT	83 933 401	146 287 261	86 622 917	55 740 489	57 161 065	5 513 258	1 625 250	5 465 585	171 179	442 520 405

C. Position nette

(en milliers d'EUR)	À vue ou sur demande	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Échéance indéterminée
Gap de sensibilité du bilan	(57 613 766)	(10 492 319)	4 290 740	20 475 607	36 024 926	13 592 955

Le risque de taux d'intérêt réel de Belfius est géré sur la base d'hypothèses plus avancées. (Voir note 9.5. «Risques de marché et gestion de bilan (ALM)»).

9.5. Risques de marché et gestion de bilan (ALM)

1. Marchés financiers

Au sein de Belfius Banque, la division Financial Markets Services (FM) est le point d'accès central aux marchés financiers. Elle ne souscrit aucune position pour compte propre, les transactions sont basées sur les opérations des clients. Les transactions des clients internes ou externes, e.a. la gestion des liquidités et du bilan appartenant à la dernière catégorie, sont couvertes de manière globale dans un cadre de limites qui respecte la gestion du risque de Belfius. Cette structure permet de conserver les différents risques de marché à l'intérieur de ce cadre, entre autres par des opérations de couverture. Les chiffres de VaR indiqués ci-dessous reflètent ces positions résiduelles.

Les risques de l'activité de flow management incluent le risque général de taux, risque de change, risque sur les prix d'actions, risque du spread de crédit et autres risques (inflation, CO_2). Ces risques sont suivis dans des limites Value at Risk (VaR) et avec d'autres limites appropriées de risque.

La gestion de la trésorerie et des liquidités (Cash and Liquidity Management) est suivie au moyen de limites de Value at Risk (VaR) et de limites de sensibilité aux taux d'intérêt.

Le risque de spread des dérivés de crédit, les ajustements de valeur (XVA) et les activités de gestion des flux client sont gérés avec des limites de spread.

Le concept de Value-at-Risk (VaR) est utilisé comme principal indicateur pour la gestion du risque de marché auquel Belfius Banque est confrontée. La VaR mesure la perte maximale en valeur actuelle nette (VAN) que la banque pourrait subir dans des conditions de marché historiques sur une période de 10 jours avec un intervalle de confiance de 99%. Les risques suivants sont surveillés chez Belfius à l'aide d'un calcul de VaR:

→ Le risque de taux d'intérêt, d'inflation et de change : cette catégorie de risque est surveillée via une VaR historique basée sur un modèle interne approuvé par la Banque nationale de Belgique et la Banque centrale européenne. L'approche de simulation historique consiste à gérer le portefeuille à travers une série chronologique de rendements d'actifs historiques. Ces réévaluations génèrent une distribution de valeurs de portefeuille (histogramme des rendements) sur la base de laquelle une VaR (% percentile) peut être calculée. Les principaux avantages de ce type de VaR sont sa simplicité et le fait qu'il ne suppose pas une distribution normale mais historique des rendements d'actifs (les distributions peuvent être non normales et le comportement des observations peut être non linéaire).

→ Les risques généraux et spécifiques des actions sont mesurés sur la base d'une VaR historique avec une valorisation complète basée sur 300 scénarios.

→ Le risque de spread et le risque d'inflation sont mesurés via une approche historique, en appliquant 300 variations observées sur les sensibilités.

En outre, Belfius calcule une Value-at-Risk sous stress (S-VaR) en plus de sa VaR régulière, qui est également utilisée pour le calcul des risques pondérés pour le risque de marché. Cette mesure de S-VaR consiste à calculer une VaR historique basée sur une période d'observation de 12 mois consécutifs qui génère les variations négatives les plus importantes de la valeur actuelle nette dans le portefeuille actuel d'instruments financiers de la banque.

VaR(1) (99%, 10 jours)	31/12/22				31/12/23			
(en milliers d'EUR)	IR & FX (2)(3)	Actions	Spread	Autres risques(4)	IR & FX (2)(3)	Actions	Spread	Autres risques(4)
Par activité								
Moyenne	7 457	4 620	1 092	433	6 131	3 503	1 266	634
Fin de la période	6 269	5 792	823	395	5 305	2 821	954	311
Maximum	17 451	11 960	2 334	843	11 292	7 889	1 992	3 812
Minimum	3 653	2 245	194	365	3 543	2 095	715	311
Globale								
Moyenne	13 602				11 534			
Fin de la période	13 279				9 391			
Maximum	25 270				17 302			
Minimum	7 802				8 998			
Limite	26 300				26 300			

(1) La Value at Risk (VaR) représente le changement potentiel de la valeur de marché, avec une probabilité de 99% sur une période de 10 jours.
(2) IR: risque de taux d'intérêt.
(3) FX: risque de change.
(4) Risque de CO_2.

Le risque de taux d'intérêt (IR) et le risque de change (FX) ne sont pas évalués séparément. Le risque de change n'est cependant pas significatif.

2. Ajustements de valeur

Une surveillance distincte basée sur la sensibilité est en place pour trois blocs d'activités qui ne font pas partie du champ d'application de la VaR. Pour chaque type séparément et pour les trois combinés, des limites sont en place pour les sensibilités aux taux d'intérêt, au change, à l'inflation et aux écarts de crédit. D'autres risques moins importants sont également surveillés et limités (par exemple, la volatilité des taux d'intérêt ou des taux de change), le cas échéant.

Premièrement, les corrections de valeur (CVA/DVA/FVA) liées aux expositions de Belfius aux produits dérivés sont également sensibles au risque de marché. Si certaines sensibilités peuvent être couvertes presque entièrement (taux d'intérêt, inflation et devises), d'autres risques, tels que les écarts de crédit et les écarts de financement, ne peuvent être couverts que par des instruments de substitution (comme ITRAXX).

De même, pour les dérivés de crédit, les sensibilités aux taux d'intérêt, au change et à l'inflation sont bien couvertes, et la sensibilité aux écarts de crédit et à la base des obligations est également limitée.

Enfin, l'inefficacité de la couverture du portefeuille obligataire due à la différence de la courbe d'actualisation de l'obligation et du swap qui lui est associé est également gérée quotidiennement, avec des couvertures en place pour l'inflation, le risque de base et l'exposition directionnelle aux taux d'intérêt qui en résultent.

Sensibilité du point de base	31/12/22					31/12/23				
(en milliers d'EUR)	IR	Spread[1]	Tenor Basis	Devises	Risque d'inflation	IR	Spread[1]	Tenor Basis	Devises	Risque d'inflation
Fin de la période	(7)	(53)	(23)	(66)	2	(18)	(96)	9	(33)	20

(1) Impact d'une augmentation de 1 point de base de spread (soit spread de crédit soit spread de base obligations-cds).

3. Gestion de bilan (ALM)

A. Risque de taux d'intérêt

En ce qui concerne le risque de taux, Belfius Banque poursuit, dans un cadre bien défini de limites internes et réglementaires, une gestion prudente du risque inhérent à ses positions de taux dans le portefeuille bancaire en mettant clairement l'accent sur la création de revenus stables et la préservation de la valeur économique du bilan. Ceci est fait selon une approche de macrocouverture, en examinant attentivement les couvertures naturelles existant dans le bilan de la Banque.

La gestion des dépôts sans échéance fixe ou 'sur-demande' (comme les comptes à vue et d'épargne) et des produits non porteurs d'intérêts recourt à des techniques de Replicating Portfolio. Les hypothèses sous-jacentes concernant l'échéance attendue, la période à taux fixe et l'évolution des tarifs font l'objet d'un suivi permanent et sont, si nécessaire, adaptées par l'ALCo. Les options de taux implicites telles que le risque de remboursement anticipé, sont évaluées sur la base de modèles comportementaux. Tous les modèles ALM suivent les 3 lignes de défense.

Le risque de taux prend deux formes : la volatilité de la valeur économique des fonds propres et la volatilité des revenus. La mesure de ces deux formes est complémentaire pour appréhender l'ampleur du risque de taux dans le portefeuille bancaire.

L'objectif de l'ALM est de donner priorité a la protection des revenus nets d'intérêts contre les pressions à la baisse et à la hausse dans un environnement volatil de taux, tout en respectant les limites d'appétit pour le risque imposées sur les variations de valeurs économiques des fonds propres.

Les indicateurs de la valeur économique rendent compte de l'effet à long terme des variations des taux d'intérêt sur la valeur économique des fonds propres de la Banque. La sensibilité au taux de la valeur économique des fonds propres (sous une hypothèse d'un bilan mourant) mesure le changement net de la valeur économique du bilan ALM si le taux d'intérêt varie de 10 points de base sur l'ensemble de la courbe. La sensibilité de l'ALM à long terme s'élève à EUR -75 millions/10 points de base au 31 décembre 2023 (contre EUR -59 millions/10 points de base au 31 décembre 2022) sans les positions de taux de Belfius Insurance et des fonds de pension de Belfius Banque.

Les indicateurs Earnings at Risk (EaR) traduisent l'effet à court terme des variations des taux d'intérêt sur les revenus de la Banque (sous l'hypothèse d'un bilan constant). Dès lors, les variations de taux d'intérêt affectent donc aussi, indirectement à travers la rentabilité, la solvabilité à court terme. Une hausse de +100 points de base des taux d'intérêt a un impact sur les produits d'intérêt nets (avant impôts) de EUR -14 millions sur le portefeuille de l'exercice suivant et un effet cumulé de EUR +71 millions sur une période de trois ans tandis qu'une baisse de -100 points de base mènerait à un impact estimé de EUR -2 millions l'exercice suivant et un effet cumulé de EUR -187 millions sur une période de trois ans.

Outre les risques liés aux variations directionnelles de taux d'intérêt, le risque de changement de la forme de la courbe des taux d'intérêt, suite à une pentification ou à un aplatissement de celle-ci des taux d'intérêt, est surveillé par l'ALCo dans un cadre normatif. Il en va de même pour le risque de base entre les taux Euribor et Eonia ou €STR et le risque de base entre devises.

Durant 2023 les taux d'intérêt ont continué à augmenter, induit par la politique de la BCE qui augmentait ses taux directeurs afin de pouvoir freiner l'inflation. En plus, la courbe des taux est restée inversée, ce qui impacte le modèle de transformation de durée d'une banque universelle comme Belfius Banque. Globalement, l'évolution des taux d'intérêt a eu un impact très positif pour Belfius Banque sur les revenus nets d'intérêt en 2023. D'une part, la hausse générale des taux augmente les intérêts reçus sur la nouvelle production de prêts commerciaux, alors que les intérêts versées aux déposants sont restés proches de zéro pour les comptes courants et n'ont augmenté que graduellement pour les comptes d'épargne (et donc avec un 'pass-through' modéré). D'autre part, les refinancements et les remboursements anticipés des prêts hypothécaires sont devenus moins intéressants, ce qui a diminué les pénalités payées suite aux remboursements anticipés.

En plus, la baisse des taux durant le dernier mois de 2023, a légèrement détérioré le coût de la mise en gage pour les contrats de dérivés, utilisée pour la couverture de l'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt, par rapport à l'année 2022. L'ALCo restera attentif à un environnement de taux volatil avec comme objectif primordial de respecter le Risk Appetite Framework (l'expression de la tolérance de la Banque au risque). Les modèles ALM conventionnels sont régulièrement revus en fonction de l'environnement macro économique et les taux d'intérêt en vigueur. La croissance continue des taux pendant 2023 a modifié les sensibilités des taux attendus des dépôts sans échéance fixe. Ceci a déclenché un raccourcissement de la duration de nos modèles conventionnels pour les comptes épargnes et a nécessité des couvertures additionnelles afin de rester endéans les limites du Risk Appetite Framework.

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
Banque		
Valeur économique (+10 pb)	(58 734)	(75 075)
Earnings at risk (+100 pb)[1]	31 980	(13 568)
Compagnies d'assurances		
Valeur économique (+10 pb)	382	4 861
Earnings at risk (+50 pb)	4 392	2 268

(1) Pour 31/12/2022, un EaR de +50 pb a été calculé.

B. Immobilier - propriété directe

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
	Évalués au coût amorti	Évalués au coût amorti
Compagnies d'assurances		
Valeur de marché	720 198	680 375
Choc baissier de 15%	(108 030)	(102 056)

Les sensibilités ne sont rapportées que pour le portefeuille d'investissements immobiliers de Belfius Insurance group. Les biens immobiliers détenus par Belfius Banque comprennent principalement des contrats de crédit-bail pour la construction de biens immobiliers et des biens à usage propre.

4. Portefeuille obligataire

A. Encours (montants nominaux)

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23

	Évalués au coût amorti	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	Évalués au coût amorti	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net
Banque - portefeuille d'obligations (valeur nominale)	10 188 987		10 000	10 768 727		10 000
Assurance - portefeuille d'obligations (valeur nominale)	4 081 675	3 109 934	33 384	0	7 668 713	31 785
Assurance - fonds d'investissement (valeur du marché)			844 001			879 784

B. Sensibilité au taux d'intérêt

	31/12/22			31/12/23		
(en milliers d'EUR)	Évalués au coût amorti	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	Évalués au coût amorti	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net
Portefeuille d'obligations	(2 958)	(1 860)	(27)	0	(5 185)	(36)

Le risque de taux d'intérêt du portefeuille de la Banque est couvert au niveau micro (pour le portefeuille Side; donc une faible sensibilité d'intérêt net), ou géré par la gestion globale d'ALM (en portefeuille ALM; où la sensibilité au taux d'intérêt nette est incluse dans la politique de taux d'intérêt ALM globale). En outre, pour toutes les dettes representées par un titre évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net dans le banking book, le risque de taux d'intérêt est géré dans le framework de Financial Markets. La sensibilité du portefeuille obligataire des compagnies d'assurances à une augmentation de 1 point de base des taux d'intérêt s'élève à EUR -5,2 millions fin 2023. C'est une partie de la gestion globale d'ALM des compagnies d'assurances.

C. Sensibilité du spread de crédit

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité du portefeuille obligataire si le spread augmente de 1 point de base.

(en milliers d'EUR)	31/12/22			31/12/23		
	Évalués au coût amorti	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	Évalués au coût amorti	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net
Banque	(9 664)		(3)	(9 788)		(3)
Compagnies d'assurances	(3 149)	(2 111)	(92)	0	(5 222)	(60)

D. Choc Risque sur les actions 30% (négatif)

Concerne le choc des actions sur les fonds d'investissement au sein de Belfius Insurance.

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Compagnies d'assurances	(74 863)	(81 499)

5. Actions cotées et immobilier

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Compagnies d'assurances		
Valeur de marché - actions cotées & assimilés	277 322	224 318
Valeur de marché - immobilier coté	97 448	134 502
Choc baissier de 30%	(112 431)	(107 646)
VaR (99%, 10 jours)	47 999	27 969

9.6. Risque de liquidité

La gestion de la liquidité repose sur des directives et un cadre de gestion du risque de liquidité. Pour une description détaillée, voir le rapport de gestion.

Nous renvoyons au rapport de gestion pour plus d'informations sur le ratio de couverture de liquidité. Le ratio de couverture de liquidité oblige les institutions financières à maintenir un stock suffisant d'actifs liquides de qualité pour résister à une crise qui met leurs flux de trésorerie sous pression. Les actifs liquides à détenir doivent être égaux ou supérieurs à leurs sorties nettes de fonds sur une période de période de 30 jours sous stress (avoir ainsi une couverture d'au moins 100%). Les paramètres du scénario de stress sont définis sous Bâle III.

Belfius Insurance détient un montant significatif d'actifs non grevés éligibles selon la Banque centrale européenne. Plus concrètement, la compagnie investit au moins 40% de son portefeuille obligataire dans des obligations d'État pouvant être utilisées pour des opérations de cession-rétrocession dans le cadre de la gestion de sa liquidité.

Répartition par échéance résiduelle jusqu'à la date de remboursement

Nous ne divulguons pas les montants aux dates de remboursements anticipés en tant que tel. Nous avons utilisé la date d'échéance contractuelle pour ce tableau. Les dépôts à vue et les comptes épargne figurent dans la colonne «À vue ou sur demande» même si la date de remboursement est indéterminée.»

Tous les autres actifs et obligations ont été ventilés sur les différentes périodes selon les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels.

1. 2022

A. Actifs

(en milliers d'EUR)	Répartition du montant brut et de la prime/décote						Intérêts courus	Ajustements à la juste valeur et à la valeur de marché des dérivés	Dépréciation	Total
	À vue ou sur demande	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Échéance indéterminée				
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	27 290 131	0	0	0	0	0	5 812	0	(509)	27 295 434
Prêts et créances sur établissements de crédit	3 551 906	165 142	27 541	5 916	385 387	71	7 757	0	(118)	4 143 601
Prêts et créances	2 241 469	15 917 435	10 589 578	29 690 829	50 909 985	2 360 810	380 024	(84 538)	(1 802 342)	110 203 251
Dettes représentées par un titre et instruments fonds propres	0	918 312	905 525	4 214 661	15 162 700	6 278 550	255 958	(576 200)	(162 852)	26 996 656
Dérivés	0	0	0	0	0	0	(141 570)	6 034 675	0	5 893 105
Gain/perte sur élément couvert dans une relation de portfolio hedge pour risque de taux	0	0	0	0	0	0	0	1 134 326	0	1 134 326
Actifs de contrats d'assurance/ de réassurance	0	18 081	20 537	35 463	42 022	0	0	0	0	116 103
Investissements dans des sociétés mises en équivalence	0	0	0	0	0	94 019	0	0	0	94 019
Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	1 672 048	0	0	0	1 672 048
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	236 639	0	0	0	236 639
Écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	103 966	0	0	0	103 966
Actifs fiscaux courants	0	0	0	0	0	27 115	0	0	0	27 115
Actifs fiscaux différés	0	0	0	0	0	370 209	0	0	0	370 209
Autres actifs	154 499	84 789	11 494	24 947	7 270	453 994	0	8 195	(3 196)	741 993
Actifs non courants (groupe d'actifs destiné à être cédé) détenus en vue de la vente et activités abandonnées	0	0	0	0	0	43 188	0	0	(3 504)	39 684
TOTAL DE L'ACTIF	33 238 005	17 103 760	11 554 675	33 971 815	66 507 364	11 640 610	507 981	6 516 459	(1 972 520)	179 068 150
Opérations en délai d'usance (regular way trade)	0	1 035 728	0	0	0	99	0	0	0	1 035 827
Dérivés de change	0	3 263 048	2 284 363	6 292 869	19 599 346	0	0	0	0	31 439 627
Flux de trésorerie des dérivés et opérations en délai d'usance	0	4 298 776	2 284 363	6 292 869	19 599 346	99	0	0	0	32 475 454
TOTAL	33 238 005	21 402 536	13 839 039	40 264 685	86 106 711	11 640 709	507 981	6 516 459	(1 972 520)	211 543 604

B. Dettes

(en milliers d'EUR)	Répartition du montant brut et de la prime/décote						Intérêts courus	Ajustements à la juste valeur et à la valeur de marché des dérivés	Dépréciation	Total
	À vue ou sur demande	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Échéance indéterminée				
Caisse et avoirs des banques centrales	6 000 000	0	0	0	0	0	(95 887)	0	0	5 904 113
Dettes envers et dépôts des établissements de crédit	1 078 498	730 644	4 670	32 282	10 777	10 890	1 880	0	0	1 869 641
Dettes et dépôts	90 693 489	15 475 225	1 585 645	151 495	454 742	13 044	77 120	(3 274)	0	108 447 486
Titres de créance émis et autres passifs financiers	0	3 659 511	3 427 552	13 752 214	5 651 563	3 970 033	123 904	(686 275)	0	29 898 501
Dérivés	0	0	0	0	0	0	443 284	7 805 225	0	8 248 509
Gain/perte sur élément couvert dans une relation de portfolio hedge pour risque de taux	0	0	0	0	0	0	0	(1 606 023)	0	(1 606 023)
Provisions et passifs éventuels	0	0	0	0	0	321 700	0	0	172 222	493 922
Passifs de contrats d'assurance/réassurance	0	480 555	899 512	2 047 273	7 466 037	1 492	0	0	0	10 894 869
Dettes subordonnées	0	0	0	690 163	696 896	139 500	20 646	0	0	1 547 204
Dettes fiscales courantes	0	0	0	0	0	63 014	0	0	0	63 014
Dettes fiscales différées	0	0	0	0	0	9 237	0	0	0	9 237
Autres passifs	96 716	882 821	12 409	27 659	270	367 268	588	0	0	1 387 731
TOTAL DES DETTES	97 868 704	21 228 755	5 929 788	16 701 086	14 280 285	4 896 178	571 535	5 509 653	172 222	167 158 206
Fonds propres de base	0	0	0	0	0	10 775 814	0	0	0	10 775 814
Gains ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultats	0	0	0	0	0	602 485	0	0	0	602 485
Fonds propres du groupe	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**11 378 300**	**0**	**0**	**0**	**11 378 300**
Instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1						497 083				497 083
Participations ne donnant pas le contrôle						34 561				34 561
FONDS PROPRES TOTAUX	0	0	0	0	0	11 909 944	0	0	0	11 909 944
TOTAL DU PASSIF	97 868 704	21 228 755	5 929 788	16 701 086	14 280 285	16 806 122	571 535	5 509 653	172 222	179 068 150
Opérations en délai d'usance (regular way trade)	0	8 011 869	2 138	0	0	0	0	0	0	8 014 006
Dérivés de change	0	3 278 171	2 262 160	6 277 126	19 171 293	0	0	0	0	30 988 750
Flux de trésorerie des dérivés et opérations en délai d'usance	**0**	**11 290 039**	**2 264 298**	**6 277 126**	**19 171 293**	**0**	**0**	**0**	**0**	**39 002 756**
TOTAL	97 868 704	32 518 795	8 194 086	22 978 212	33 451 578	16 806 122	571 535	5 509 653	172 222	218 070 906

C. Total gap de liquidité

(en milliers d'EUR)	Répartition du montant brut et de la prime/décote					
	À vue ou sur demande	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Échéance indéterminée
Total gap de liquidité	(64 630 699)	(11 116 259)	5 644 953	17 286 473	52 655 133	(5 165 413)

2. 2023

A. Actifs

(en milliers d'EUR)	Répartition du montant brut et de la prime/décote						Intérêts courus	Ajustements à la juste valeur et à la valeur de marché des dérivés	Dépréciation	Total
	À vue ou sur demande	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Échéance indéterminée				
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	20 481 156	0	0	0	0	0	6 366	0	(382)	20 487 140
Prêts et créances sur établissements de crédit	3 616 791	1 231 205	10 935	5 700	394 020	80	15 724	0	(206)	5 274 249
Prêts et créances	2 060 382	17 908 692	10 603 603	30 610 257	52 278 978	2 620 727	465 779	(204 978)	(1 812 272)	114 531 169
Dettes représentées par un titre et instruments fonds propres	0	663 031	827 795	5 088 764	15 152 959	6 462 298	278 562	(385 377)	(164 423)	27 923 609
Dérivés	0	0	0	0	0	0	(347 434)	5 668 860	0	5 321 426
Gain/perte sur élément couvert dans une relation de portfolio hedge pour risque de taux	0	0	0	0	0	0	0	1 608 587	0	1 608 587
Actifs de contrats d'assurance/ de réassurance	0	11 850	14 015	30 832	41 109	0	0	0	0	97 806
Investissements dans des sociétés mises en équivalence	0	0	0	0	0	161 533	0	0	0	161 533
Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	1 864 571	0	0	0	1 864 571
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	326 957	0	0	0	326 957
Écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	103 966	0	0	0	103 966
Actifs fiscaux courants	0	0	0	0	0	43 356	0	0	0	43 356
Actifs fiscaux différés	0	0	0	0	0	451 229	0	0	0	451 229
Autres actifs	161 599	159 665	3 374	5 001	6 919	593 387	0	39 611	(2 386)	967 171
Actifs non courants (groupe d'actifs destiné à être cédé) détenus en vue de la vente et activités abandonnées	0	0	0	0	0	19 624	0	0	(3 042)	16 582
TOTAL DE L'ACTIF	26 319 929	19 974 444	11 459 723	35 740 555	67 873 985	12 647 728	418 997	6 726 703	(1 982 711)	179 179 352
Opérations en délai d'usance (regular way trade)	0	1 169 383	0	0	0	2	0	0	0	1 169 384
Dérivés de change	0	3 648 702	2 551 044	6 700 211	20 263 478	0	0	0	0	33 163 435
Flux de trésorerie des dérivés et opérations en délai d'usance	**0**	**4 818 084**	**2 551 044**	**6 700 211**	**20 263 478**	**2**	**0**	**0**	**0**	**34 332 819**
TOTAL	26 319 929	24 792 528	14 010 767	42 440 766	88 137 463	12 647 729	418 997	6 726 703	(1 982 711)	213 512 170

B. Dettes

(en milliers d'EUR)	Répartition du montant brut et de la prime/décote						Intérêts courus	Ajustements à la juste valeur et à la valeur de marché des dérivés	Dépréciation	Total
	À vue ou sur demande	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Échéance indétermi-née				
Caisse et avoirs des banques centrales	1 400 000	0	0	0	0	0	30 190	0	0	1 430 190
Dettes envers et dépôts des établissements de crédit	1 110 237	1 441 151	1 303 007	31 241	1 349	5 453	19 952	0	0	3 912 390
Dettes et dépôts	80 402 425	18 300 297	4 244 105	323 980	309 449	13 765	408 841	(2 426)	0	104 000 435
Titres de créance émis et autres passifs financiers	0	4 645 557	3 339 732	19 138 147	4 815 731	4 180 282	218 541	(320 058)	0	36 017 933
Dérivés	0	0	0	0	0	0	411 900	6 817 532	0	7 229 432
Gain/perte sur élément couvert dans une relation de portfolio hedge pour risque de taux	0	0	0	0	0	0	0	(1 029 463)	0	(1 029 463)
Provisions et passifs éventuels	0	0	0	0	0	314 682	0	0	171 179	485 860
Passifs de contrats d'assurance/ de réassurance	0	389 120	808 982	2 414 911	7 791 016	1 061	0	0	0	11 405 090
Dettes subordonnées	0	0	0	676 706	994 007	72 000	35 282	0	0	1 777 995
Dettes fiscales courantes	0	0	0	0	0	45 520	0	0	0	45 520
Dettes fiscales différées	0	0	0	0	0	7 001	0	0	0	7 001
Autres passifs	520 739	745 729	2 236	1 173	77	407 108	545	0	0	1 677 607
Passifs inclus dans un groupe destiné à être cédé et activités abandonnées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES DETTES	83 433 401	25 521 854	9 698 061	22 586 158	13 911 630	5 046 873	1 125 250	5 465 585	171 179	166 959 989
Fonds propres de base	0	0	0	0	0	11 491 257	0	0	0	11 491 257
Gains ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultats	0	0	0	0	0	193 093	0	0	0	193 093
Fonds propres du groupe	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**11 684 350**	**0**	**0**	**0**	**11 684 350**
Instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1						497 083				497 083
Participations ne donnant pas le contrôle						37 929				37 929
FONDS PROPRES TOTAUX	0	0	0	0	0	12 219 362	0	0	0	12 219 362
TOTAL DU PASSIF	83 433 401	25 521 854	9 698 061	22 586 158	13 911 630	17 266 235	1 125 250	5 465 585	171 179	179 179 352
Flux de trésorerie des dérivés et opérations en délai d'usance	**500 000**	**13 191 404**	**2 530 244**	**6 647 469**	**19 949 308**	**250**	**0**	**0**	**0**	**42 818 675**
TOTAL	83 933 401	38 713 257	12 228 305	29 233 626	33 860 938	17 266 485	1 125 250	5 465 585	171 179	221 998 026

C. Total gap de liquidité

(en milliers d'EUR)	Répartition du montant brut et de la prime/décote					
	À vue ou sur demande	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Échéance indéterminée
Total gap de liquidité	(57 613 473)	(13 920 729)	1 782 462	13 207 140	54 276 525	(4 618 755)

9.7. Risque de change et taux de change

1. Risque de change

	31/12/22				
(en milliers d'EUR)	GBP	USD	Autres	EUR	Total
Total de l'actif	6 553 393	1 742 921	856 285	169 915 552	179 068 150
Total des dettes	2 973 646	2 402 644	1 533 855	160 248 061	167 158 206
Fonds propres totaux	(149 198)	13 703	31 420	12 014 018	11 909 944
Dont gains ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultats	(149 198)	13 703	28 391	720 317	613 214
Dont autres fonds propres	0	0	3 029	11 293 701	11 296 730
Position nette au bilan	**3 728 945**	**(673 427)**	**(708 991)**	**(2 346 527)**	**0**
Hors-bilan – à recevoir	3 462 560	14 416 984	3 013 899	10 154 012	31 047 454
Hors-bilan – à livrer	7 124 102	13 656 892	2 177 888	7 628 357	30 587 240
Position nette au hors-bilan	**(3 661 543)**	**760 091**	**836 011**	**2 525 655**	**460 214**
POSITION NETTE	67 402	86 665	127 020	179 127	

	31/12/23				
(en milliers d'EUR)	GBP	USD	Autres	EUR	Total
Total de l'actif	6 802 609	1 834 338	773 127	169 769 277	179 179 352
Total des dettes	3 691 447	2 679 941	1 201 602	159 387 000	166 959 989
Fonds propres totaux	(155 320)	19 076	14 321	12 341 285	12 219 362
Dont gains ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultats	(155 320)	18 318	14 321	328 059	205 379
Dont autres fonds propres	0	758	0	12 013 225	12 013 983
Position nette au bilan	**3 266 482**	**(864 679)**	**(442 796)**	**(1 959 007)**	**0**
Hors-bilan – à recevoir	3 838 942	15 679 975	2 462 385	11 166 413	33 147 714
Hors-bilan – à livrer	7 049 914	14 788 658	1 909 556	9 010 408	32 758 536
Position nette au hors-bilan	**(3 210 972)**	**891 317**	**552 829**	**2 156 005**	**389 178**
POSITION NETTE	55 509	26 638	110 033	196 998	

En fonction de l'évaluation de l'actif, les gains et pertes de change sont comptabilisés en résultat «Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultats» ou dans les autres éléments du résultat global. Nous nous référons aux règles et méthodes comptables pour plus d'informations.

2. Taux de change

		31/12/22		31/12/23	
		Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen
Dollar australien	AUD	1,5773	1,5178	1,6263	1,6332
Dollar canadien	CAD	1,4480	1,3702	1,4642	1,4601
Franc suisse	CHF	0,9862	1,0009	0,9260	0,9699
Couronne (Tchéquie)	CZK	24,1480	24,5330	24,7240	23,9663
Couronne danoise	DKK	7,4364	7,4392	7,4529	7,4507
Euro	EUR	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
Livre sterling	GBP	0,8869	0,8543	0,8691	0,8685
Dollar de Hong-Kong	HKD	8,3150	8,2264	8,6314	8,4793
Forint	HUF	400,6050	392,8638	382,8000	380,6263
Shekel	ILS	3,7588	3,5459	3,9823	4,0096
Yen	JPY	141,0050	138,2521	156,3300	153,2158
Peso mexicain	MXN	20,7325	21,0577	18,7231	19,0536
Couronne norvégienne	NOK	10,5326	10,1229	11,2405	11,4512
Dollar néo-zélandais	NZD	1,6897	1,6628	1,7504	1,7650
Couronne suédoise	SEK	11,1187	10,6587	11,0960	11,4803
Dollar Singapour	SGD	1,4317	1,4479	1,4591	1,4531
Nouvelle lire turque	TRY	19,9625	17,4756	32,6531	26,2747
Dollar US	USD	1,0668	1,0505	1,1050	1,0828

9.8. Risque d'assurance

1. Définition

Nous renvoyons au chapitre «Gestion des risques» du rapport de gestion pour de plus amples informations, section «Risque d'assurance».

2. Gestion du risque d'assurance

Nous renvoyons au chapitre «Gestion des risques» du rapport de gestion pour de plus amples informations, section «Risque d'assurance».

3. Risques d'assurance et de marché – Analyses de sensibilité

Belfius Insurance évalue la sensibilité des flux de trésorerie d'exécution de la norme IFRS 17.

Les principaux facteurs qui influencent le Best Estimate des produits d'assurance Vie sont les suivants:

- Taux de mortalité: une augmentation des taux de mortalité attendus entraîne une augmentation du Best Estimate. L'augmentation provient principalement des produits d'assurance liés à la mortalité. L'augmentation est partiellement compensée par une diminution du Best Estimate des produits d'assurance mixte pure.

- Dépenses attendues: une augmentation des dépenses attendues a un impact significatif sur le Best Estimate des passifs d'assurance Vie.

- Taux de cessation: dans le contexte actuel de faibles taux d'intérêt, une diminution du taux de cessation entraîne une augmentation du Best Estimate, car la valeur des provisions techniques est supérieure à la valeur de rachat.

Pour les produits d'assurance Non-Vie, les principaux facteurs d'évolution du Best Estimate sont les suivants:

- Les dépenses attendues: une augmentation des dépenses attendues entraîne une baisse des résultats.

- Estimation des sinistres: une augmentation des sinistres entraîne une baisse des résultats.

A. Risques de souscription

Contrats comptabilisés avec la méthode de comptabilisation Générale BBA:

	Impact sur le Best Estimate	
(en millions d' EUR)	31/12/22	31/12/23
Une hausse de 15% des taux de mortalité	(35,8)	(36,0)
Une hausse de 10% des frais + 1% inflation	(217,3)	(156,0)
Une baisse de 10% des taux de rachat	3,5	11,0

(1) Scope: Belfius Insurance S.A., Assurance santé-hospitalisation individuelle exclue.

Le Best Estimate des flux de trésorerie est déterminé à l'aide de paramètres financiers et non financiers. Les modifications des paramètres non financiers sont comptabilisées soit par un ajustement de la CSM (pour les modifications liées aux services futurs), soit par le compte de résultats (pour les modifications liées aux services passés ou actuels, les modifications des passifs au titre des sinistres survenus, ou pour les contrats déficitaires).

Le tableau ci-dessous présente les sensibilités aux principaux paramètres non financiers:

(en millions d'EUR)	31/12/23		
Charges (+10%)	**CSM**	**Compte de résultats**	**Fonds propres**
Endowment - Assurance mixte (produits avec garantie d'intérêt sur les primes futures)	(28,2)	(4,1)	(4,1)
Assurance (produits comportant principalement un risque de mortalité)	(38,5)	(7,4)	(7,4)
Investissement long (produits d'épargne à long terme sans garantie d'intérêt sur les primes futures)	(57,1)	(18,3)	(18,3)
Investment Short (produits d'épargne à court terme sans garantie d'intérêt sur les primes futures)	(1,0)	(2,1)	(2,1)
TOTAL	(125)	(31,9)	(31,9)
Lapse (-10%)	**CSM**	**Compte de résultats**	**Fonds propres**
Endowment - Assurance mixte (produits avec garantie d'intérêt sur les primes futures)	8,1	0,8	0,8
Assurance (produits comportant principalement un risque de mortalité)	(4,5)	(0,9)	(0,9)
Investissement long (produits d'épargne à long terme sans garantie d'intérêt sur les primes futures)	(6,6)	(1,5)	(1,5)
Investment Short (produits d'épargne à court terme sans garantie d'intérêt sur les primes futures)	(1,9)	(4,5)	(4,5)
TOTAL	(5)	(6)	(6)
Mortalité (+15%)	**CSM**	**Compte de résultats**	**Fonds propres**
Endowment - Assurance mixte (produits avec garantie d'intérêt sur les primes futures)	7,4	0,7	0,7
Assurance (produits comportant principalement un risque de mortalité)	(32,3)	(6,1)	(6,1)
Investissement long (produits d'épargne à long terme sans garantie d'intérêt sur les primes futures)	(2,9)	(1,0)	(1,0)
Investment Short (produits d'épargne à court terme sans garantie d'intérêt sur les primes futures)	(0,6)	(1,2)	(1,2)
TOTAL	(29)	(8)	(8)

Les analyses de sensibilité montrent que le choc sur les frais a surtout un impact sur les produits de plus longue durée. Une diminution de 10% des cessations attendues a un impact mineur, en raison d'effets compensatoires entre les différents portefeuilles. Le choc sur les tables de mortalité a un impact significatif sur le portefeuille d'assurance, car ce portefeuille contient des produits qui présentent principalement des risques de mortalité.

Contrats comptabilisés avec la méthode PAA:

(en millions d' EUR)	Impact sur le revenu avant impôts			
	31/12/22		31/12/23	
	Brut de réassurance	Net de réassurance	Brut de réassurance	Brut de réassurance
Une hausse de 10% des frais administratifs	(10,5)		(11,3)	
Une hausse de 5% des sinistres	(23,0)	(20,8)	(20,1)	(19,7)

B. Risques de marché

Le tableau ci-dessous détaille l'impact (après impôts) des changements dans les principales hypothèses de risque de marché (taux d'intérêt, spread et risque des actions) appliquées aux actifs et passifs financiers, sur le compte de résultats ou les autres éléments du résultat global, et ce, à la date de clôture. À la suite de la réévaluation des modèles économiques d'IFRS 9 au 1er janvier 2023, conformément à la mise en œuvre de la norme IFRS 17, le portefeuille d'actifs financiers de Belfius Insurance est à présent évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. L'impact des changements dans les principales hypothèses de risque de marché sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats est considéré comme non significatif aux fins de cette analyse de sensibilité.

Changements de variables financières de marché	**1/01/23**	
Choc (en millions d'EUR)	Impact résultat net	Impact autres éléments du résultat global
Impact sur les actifs financiers		
+50 pb augmentation de taux d'intérêt	-	(282)
-50 pb diminution de taux d'intérêt	-	282
+50 pb d'augmentation de spread de crédit	-	(251)
- 30% actions	-	(295)
Impact sur les passifs d'assurance		
+50 pb augmentation de taux d'intérêt	-	274
-50 pb diminution de taux d'intérêt	-	(281)
+50 pb d'augmentation de spread	-	148

Changements de variables financières de marché	**31/12/23**	
Choc (en millions d'EUR)	Impact résultat net	Impact autres éléments du résultat global
Impact sur les actifs financiers		
+50 pb augmentation de taux d'intérêt	-	(289)
-50 pb diminution de taux d'intérêt	-	289
+50 pb d'augmentation de spread de crédit	-	(291)
- 30% actions	-	(255)
Impact sur les passifs d'assurance		
+50 pb augmentation de taux d'intérêt	-	308
-50 pb diminution de taux d'intérêt	-	(297)
+50 pb d'augmentation de spread	-	158

4. Sinistralité

Le triangle de sinistralité est la méthode usuelle pour cartographier les paiements de sinistres Non-Vie qui s'étalent sur plusieurs années. Il permet, entre autres, aux actuaires d'évaluer l'adéquation des provisions techniques Non-Vie. Les sinistres sont regroupés en fonction de leur nature et de leur échéance. Pour chaque année d'accident, Belfius évalue le montant du coût total des sinistres groupés. Belfius constitue une réserve qui équivaut au montant estimé des paiements futurs pour les sinistres.

Étant donné que la réserve est une estimation, il existe un risque que le montant effectivement payé soit différent (supérieur ou inférieur). Pour évaluer ce risque, il est nécessaire d'étudier la variation de deux montants:

→ le total des paiements effectués avant cette date;
→ la réserve constituée à cette date pour les paiements futurs.
La somme de ces deux composantes est appelée la charge totale du sinistre.

Le tableau qui suit reprend, pour Belfius Insurance SA depuis l'introduction de la norme IFRS 17, l'évolution, de la somme à la fin de chaque année de la charge totale des sinistres survenus et ce, par année de survenance.

Évolution des sinistres (hors réassurance et coûts internes)

(en millions d'EUR)	Année de survenance										
Année de règlement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Estimation à l'année de survenance										267,44	374,82
1 an plus tard									237,87	279,01	
2 ans plus tard								158,40	229,28		
3 ans plus tard							187,02	152,49			
4 ans plus tard						190,70	187,65				
5 ans plus tard					181,74	190,46					
6 ans plus tard				156,23	184,32						
7 ans plus tard			145,39	158,96							
8 ans plus tard		132,09	148,89								
9 ans plus tard	128,73	133,97									
10 ans plus tard	129,65										

(en millions d'EUR)											
Estimation actuelle	129,65	133,97	148,89	158,96	184,32	190,46	187,65	152,49	229,28	279,01	374,82
Paiements cumulés	111,07	109,45	115,90	119,39	128,36	133,38	137,69	105,48	139,83	174,14	176,28
Provisions actuelles	18,58	24,52	32,99	39,57	55,96	57,08	49,97	47,01	89,45	104,87	198,54

(en millions d'EUR)	
Provisions (après 2012)	718,53
Provisions (avant 2012)	205,56
Frais internes	43,68
Ajustement au titre du risque non financier	38,67
Affaires acceptées	19,96
TOTAL	1026,40

5. Risque de crédit

Exposition maximale au risque de crédit pour les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus

Le tableau ci-dessous présente les valeurs comptables des contrats d'assurance et de réassurance dont le recouvrement est attendu après la date de clôture.

Exposition maximum au risque crédit (en milliers d' EUR)	**31/12/22**	**31/12/23**
Contrats d'assurance	206 097	225 592
Contrats de réassurance	86 790	68 900

Le tableau suivant présente une classification des actifs des contrats de réassurance par catégorie de notation:

Credit ratings (en milliers d'EUR)	**31/12/23**
AAA à AA-	47 779
A- à BBB-	43 114
Non investment grade	42
Non cotés	6 870
TOTAL	97 806

6. Risque de liquidité

A. Gestion du risque de liquidité

Nous renvoyons au chapitre "Gestion des risques" du rapport de gestion pour de plus amples informations, section Risque de liquidité chez Belfius Insurance.

B. Analyse de maturités

Le tableau suivant fournit une analyse des échéances pour les passifs au titre de la couverture restante des contrats d'assurance de Belfius évalués selon la méthode de comptabilisation générale. L'analyse est basée sur les dates auxquelles les flux de trésorerie sont censés être décaissés.

(en milliers d'EUR)	**31/12/22**						
	≤ 1 an	**> 1 an et ≤ 2 ans**	**> 2 ans et ≤ 3 ans**	**> 3 ans et ≤ 4 ans**	**> 4 ans et ≤ 5 ans**	**> 5 ans**	**TOTAL**
LRC GMM	690 925	510 934	453 692	455 441	394 260	6 076 528	8 581 781

(en milliers d'EUR)	**31/12/23**						
	≤ 1 an	**> 1 an et ≤ 2 ans**	**> 2 ans et ≤ 3 ans**	**> 3 ans et ≤ 4 ans**	**> 4 ans et ≤ 5 ans**	**> 5 ans**	**TOTAL**
LRC GMM	593 813	455 123	474 494	448 367	393 764	6 875 996	9 241 556

7. Autres éléments du résultat global – Désagrégation lors de la transition

Lors de la transition vers la norme IFRS 17, pour certains groupes de contrats d'assurance pour lesquels l'approche de transition de la juste valeur a été appliquée, Belfius a fixé les résultats financiers d'assurance cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global au 1er janvier 2022 comme étant nuls. Les mouvements de juste valeur en 2023 pour ces investissements sous-jacents aux contrats d'assurance précités évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global étaient les suivants:

(en milliers d'EUR)	31/12/23
	Actifs de la sélection[1]
Solde au 1er janvier 2023	-557 712
Changements de juste valeur des prêts et avances et des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultats global	303 363
Changements de juste valeur des instruments de fonds propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	14 862
Impôts sur le revenu y afférents	76 322
Solde au 31 décembre 2023	-163 165

(1) Une répartition au prorata du montant des autres éléments du résultat global des actifs couverts est effectuée sur la base du montant des autres éléments du résultat global des passifs.

X. Notes sur les changements significatifs dans le périmètre de consolidation et liste des filiales et entreprises associées à Belfius

10.1. Changements significatifs dans le périmètre de consolidation

(Seuls les changements qui ont un impact significatif (c'est-à-dire un impact de plus de 1% du total du bilan et/ou du compte de résultats) sont mentionnés.)

1. Au 31 décembre 2022

Belfius Insurance a acquis une participation de 100% dans la société immobilière MC[2] (investissant dans un immeuble de bureaux en Belgique) en janvier 2022 pour un montant total de EUR 18 millions.

Belfius Insurance a vendu la filiale Alysea (une société immobilière investissant dans une maison de retraite au Luxembourg) en juin 2022 pour un montant total de EUR 52 millions.

La société intégralement consolidée The Studio a été liquidée en juin 2022.

Fin juin 2022, Belfius a acquis une participation majoritaire dans CenEnergy. L'offre de CenEnergy consiste en un ensemble complet de services pour l'e-mobilité, allant de l'infrastructure a tous les services nécessaires à la mise en œuvre et à l'optimisation de la transformation de l'e-mobilité. Cet investissement renforce la position de Belfius dans la mobilité durable, aux cotes de ses participations dans Cyclis Bike Lease et Skipr avec son application de service Mobility. CenEnergy est exclu des états financiers consolidés étant donné que cette participation est considérée comme étant non significative au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2023.

Belfius Insurance a acquis une participation de 25% dans Land Investment Vehicle (LIVe), un investissement immobilier en collaboration avec Ethias et Eiffage, en octobre 2022 pour un montant total de EUR 1,5 million. Cet investissement est consolidé avec la méthode de mise en équivalence.

Belfius Insurance a investi un capital additionnel de EUR 1,7 million dans Jaimy. Cet investissement permettra à Jaimy de poursuivre son développement et son expansion commerciale sur son marche respectif. La participation de Belfius Insurance dans Jaimy s'élève à 91,08% à fin 2022.

L'entité ad hoc de titrisation entièrement consolidée Penates Funding a été liquidée en décembre 2022.

2. Au 31 décembre 2023

Belfius Insurance et a.s.r. (l'un des plus grands assureurs néerlandais) ont fondé Fixxer dans le but de développer à l'international l'activité de "réparation en nature" de Jaimy (une filiale de Belfius Insurance). La nouvelle entreprise Fixxer comprend la plateforme technologique de Jaimy après une scission de Jaimy qui a eu lieu en avril 2023. Belfius Insurance détient une participation de 50,16% dans Fixxer, et a.s.r. possède les 49,84% restants. L'investissement de Belfius Insurance dans Fixxer s'élève à EUR 1,5 million. Fixxer est consolidé en utilisant la méthode de de la mise en équivalence car un contrôle conjoint est exercé.

Corona et Belfius Insurance ont fusionné le 1er juillet 2023. L'ensemble du portefeuille d'assurances de Corona a été transféré à Belfius Insurance, qui a repris tous les droits et obligations découlant de ces contrats d'assurance. La fusion a été approuvée par la Banque nationale de Belgique et a été appliquée rétroactivement (pour des raisons fiscales et comptables) à partir du 1er janvier 2023. Corona poursuit ses activités à partir du 1er juillet 2023 sous le nouveau nom commercial Belfius Direct Verzekeringen / Belfius Direct Assurances.

Belfius Insurance a décidé de liquider la filiale Jane en décembre 2023. Jane a été lancée commercialement fin 2019 et a fourni une solution de surveillance équipée de capteurs combinée à un algorithme d'intelligence artificielle apprenant les habitudes de la personne âgée, permettant ainsi aux personnes âgées de rester plus longtemps chez elles.

10.2. Acquisitions et cessions d'entreprises consolidées

1. Acquisitions importantes

A. Année 2022

Belfius Insurance a acquis une participation de 100% dans la société immobilière MC2 en janvier 2022 et a effectué une augmentation de capital pour un montant total de EUR 18 millions.

En octobre 2022, Belfius Insurance a acquis une participation de 25% pour un montant total de EUR 1,5 million dans Land Investment Vehicle (LIVe), une société immobilière, et ce, en collaboration avec Ethias et Eiffage. Cet investissement est consolidé avec la méthode de mise en équivalence.

Les actifs et passifs acquis sont les suivants:

	2022	
(en milliers EUR)	MC²	Land Investment Vehicle
Prêts et créances sur établissements de crédit	901	0
Investissements dans des sociétés mises en équivalence	0	1 550
Immobilisations corporelles	40 755	0
Actifs fiscaux	48	0
Autres actifs	661	0
Dettes et dépôts	(22 436)	0
Titres de créance émis et autres passifs financiers	(1 428)	0
Dettes fiscales	(146)	0
Autres passifs	(554)	0
ACTIFS NETS	17 800	1 550
Part du groupe	17 800	1 550
Déjà en possession du groupe	0	0
Prix d'acquisition (reçu en numéraire)	17 760	1 550
Moins: coût de la transaction	0	0
Moins: Trésorerie et équivalents de trésorerie des filiales vendues	(1 105)	0
LIQUIDITÉS DÉCAISSÉES POUR L'ACHAT	16 655	1 550

B. Année 2023

Au 31 décembre 2023, il n'y a pas d'acquisitions significatives.

2. Cessions importantes

A. Année 2022

Belfius Insurance a vendu sa filiale Alysea (une societé immobilière investissant dans une maison de retraite au Luxembourg) en juin 2022 pour un montant total de EUR 52 millions.

Les actifs et passifs cédés sont les suivants:

(en milliers EUR)	2022 Alysea
Prêts et créances sur établissements de crédit	692
Immobilisations corporelles	45 396
Actifs fiscaux	1 178
Dettes fiscales	(11)
Autres passifs	(8 045)
ACTIFS NETS	39 210
Part du groupe	39 210
Produit de la vente (reçu en numéraire)	52 129
Moins : coût de la transaction	0
Moins: Trésorerie et équivalents de trésorerie des filiales vendues	(692)
PRODUIT NET ENCAISSÉ SUR LA VENTE	51 437

B. Année 2023

Dans le but de développer l'activité «repair in kind» de Jaimy à l'échelle internationale, Belfius Insurance et A.S.R. (l'un des plus grands assureurs néerlandais) ont fondé, via une scission d'entreprise qui a eu lieu en avril 2023, l'entreprise Fixxer. Cette nouvelle entreprise abritera la plateforme technologique de Jaimy. La participation de Belfius Insurance dans Fixxer s'élèvera à 50,16% et les 49,84% restants seront détenus par A.S.R. Fixxer est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence étant donné qu'un contrôle conjoint est exercé. La participation restante de 49,84 % détenue par A.S.R. est considérée comme une cession, sur laquelle Belfius Assurances a réalisé une plus-value de 4 millions EUR.

Les actifs et passifs cédés sont les suivants:

(en milliers EUR)	2023 Fixxer
Investissements dans des sociétés mises en équivalence	2 113
Immobilisations corporelles	0
Actifs fiscaux	0
Autres actifs	0
Dettes fiscales	0
Autres passifs	0
ACTIFS NETS	2 113
Part du groupe	2 113
Produit de la vente (reçu en numéraire)	4 250
Moins: coût de la transaction	0
Moins : Trésorerie et équivalents de trésorerie des filiales vendues	0
PRODUIT NET ENCAISSÉ SUR LA VENTE	4 250

3. Actifs et passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés et activités abandonnées

A. Année 2022

Au 31 décembre 2022, aucune filiale n'était reprise en «Actifs non courants (groupe d'actifs destiné à être cédé) détenus en vue de la vente et activités abandonnées».

B. Année 2023

Au 31 décembre 2023, aucune filiale n'était reprise en «Actifs non courants (groupe d'actifs destiné à être cédé) détenus en vue de la vente et activités abandonnées».

10.3. Liste des filiales, des entreprises mises en équivalence, des entreprises associées et des entreprises dans lesquelles le groupe détient des droits sociaux représentant 20% au moins du capital souscrit

1. Liste des filiales comprises dans la consolidation par intégration globale

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (en %)[1]	Code d'activité
Belfius Asset Finance Holding SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	10
Belfius Asset Management SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	19
Belfius Auto Lease SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	5
Belfius Commercial Finance SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	15
Belfius Euro Loans FPS	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	99,99	10
Belfius Fiduciaire SA[2]	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	23
Belfius Financing Company SA	Rue de l'Industrie 20 L-8399 Windhof	100	49
Belfius Immo SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	31
Belfius Insurance SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	28
Belfius Insurance Services Finance SA	Rue de l'Industrie 20 L-8399 Windhof	100	21
Belfius Ireland UC	23 Shelbourne Road Ballsbridge Dublin 4 IE 4886676 P	100	49
Belfius Lease SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	5
Belfius Lease Services SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	5
Belfius Part SA[2]	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	10
Capline SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	74,99	10
Caring people SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	30
CenEnergy SA[2]	Boomsesteenweg 12/unit 8 B-2630 Aartselaar	74,99	41
Coquelets SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	31
Crefius SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	6
Dexia Secured Funding Belgium SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	10	49
Elantis SA	Rue des Clarisses 38 B-4000 Liège	100	6
Fynergie SA[2]	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	32
ImmoActivity SA	Place Charles Rogier 11	100	31

	B-1210 Bruxelles		
Immo Malvoz SRL	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	31
Immo Sint-Michel SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	31
Immo Tumulis SRL(2)	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	31
Immo Trèfles SRL	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	31
Immo Zeedrift SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	31
Interfinance SCRL	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	74,99	10
Jaimy SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	47
Legros Renier - Les Amarentes Seigneurie de Loverval SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	31
LFB SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	31
MC² Development SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	31
Mercurius Funding SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	5	49
Offico Immo SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	31
Philadelphus SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	31
Qualitass SA(2)	Vilvoordsesteenweg 166 B-1850 Grimbergen	100	30
Service Communal de Belgique SCI(2)	Avenue Louise 106 B-1050 Ixelles	63,59	47
VDL - Interass SA(2)	Esplanade Oscar Van de Voorde 1 B-9000 Gent	100	30

(1) Fraction du capital détenue par l'actionnaire direct.
(2) Participations consolidées par application d'une méthode de consolidation simplifiée. Il est à noter que ces participations sont présentées et comptabilisées dans la ligne «VIII Investissements dans des sociétés mises en équivalence».

Il n'y a aucune restriction importante pour les filiales qui limitent la capacité de l'entité d'avoir accès aux actifs du groupe ou de les utiliser et de régler les passifs du groupe.

2. Liste des filiales non consolidées par intégration globale

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (en %)(1)	Motif de l'exclusion	Code d'activité
Bureau Laveaux & Martin SPRL	Esplanade Oscar Van de Voorde 1 B-9000 Gent	100	Importance négligeable	30

(1) Fraction du capital détenue par l'actionnaire direct.

3. Liste des entreprises mises en équivalence

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (en %)[1]	Code d'activité
1App SRL[2]	Rue Bois-Eloi 34 B-1380 Lasne	30	62
Accomoda SA[2]	Avenue des statutaires 43 B-1180 Bruxelles	50	50
Assurcard SA[2]	Fonteinstraat 1A Bus 0301 B-3000 Leuven	20	34
Bancontact Payconiq Company SA	Rue d'Arlon 82 B-1040 Bruxelles	22,5	48
Batopin SA	Boulevard Saint-Lazare 10 B-1210 Bruxelles	25	21
Bedrijvencentrum Regio Mechelen SA[2]	De Regenboog 11 B-2800 Mechelen	24,33	41
Beekcant BV[2]	Fabrieksweg 13 B-3190 Boortmeerbeek	30	31
Belwing SA[2]	Avenue Maurice-Destenay 13 B-4000 Liège	20	10
BF3 Belgium[2]	Rue de Bassano 27-29 F-75008 Paris	33,33	10
BIB Projects SA[2]	Vredestraat 53 B-8790 Waregem	57,50	31
Bizimmo SA[2]	Boulevard du Souverain 68 boîte 9 B-1170 Watermael-Boitsfort	50	31
Buildingnest SA[2]	Boulevard du Souverain 68 boîte 9 B-1170 Watermael-Boitsfort	50	31
Canius I CVA[2]	Koninklijke Laan 74 B-2600 Antwerpen	24,71	16
Cyclis Bike Lease SA	Hendrik Van Veldekesingel 39A bus 1.02 B-3500 Lommel	47,45	5
De Haan Vakantiehuizen SA	Woluwedal 46 B-1200 Sint-Lambrechts-Woluwe	25	31
EPC SCRL (Economie Populaire de Ciney)	Rue Edouard Dinot 32 B-5590 Ciney	61,37	33
Erasmus Gardens SA	Avenue Hermann-Debroux 42 B-1160 Bruxelles	50	31
Fairville SA	Steenweg Deinze 154 B-9810 Nazareth	33,33	34
Fixxer SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	50,16	47
Frunpark Parndorf GmbH[2]	Rathen 20 A-4081 Hartkirchen	25	32
Grensstraat SA[2]	Fabrieksweg 13 B-3190 Boortmeerbeek	50	31
Groene Poort Dreef SA[2]	Westlaan 120 B-8800 Roeselare	50	31
Hamsterhuren Location Ecureuil II[2]	Begijnhof 58 B-3800 Sint-Truiden	42,86	16
IDE Lux Finances SCRL[2]	Drève de l'Arc-en-Ciel 98 B-6700 Arlon	36,87	16
Immovlan SRL	Rue de la Fusée 50 B-1130 Bruxelles	30	32
Imsol SA[2]	Borsbeeksesteenweg 26	39,98	31

	B-2000 Antwerpen		
Inforum G.I.E.[2]	Rue d' Arlon 53 bte 4 B-1040 Bruxelles	50	41
Isabel SA	Boulevard de l'Impératrice 13-15 B-1000 Bruxelles	24	39
Justinvest SA[2]	Heistraat 129 B-2610 Antwerpen	33,33	32
Kuborn Real Estate SA[2]	Avenue Maurice 8 B-1050 Bruxelles	20	32
Lummen SA[2]	Avenue des statutaires 43 B-1180 Bruxelles	50	31
LIVe NV (Land Investment Vehicle)	Avenue Brugman 27A B-1060 Bruxelles	25	31
NEB Foncière SA[2]	Rue Louvrex 95 B-4000 Liège	20,49	31
Partners Through Innovation SA[2]	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	25,10	34
Rabot Invest SA[2]	Borsbeeksebrug 22 bus 7 B-2600 Antwerpen	25	32
R.E.D. Laboratories SA[2]	Z1. Researchpark 100 B-1731 Zellik	22,20	33
Société Mixte de Développement Immobilier SA[2]	Avenue Maurice Destenay 13 B-4000 Liège	25,04	32
SKIPR SA	Rue du Belvédère 29 B-1050 Bruxelles	27,2	34
Syneco Agence Conseil en économie sociale ASBL[2]	Rue des Glaces Nationales 144 B-5060 Sambreville	20	47
TDP NV [2]	Karel Oomsstraat 37 B-2018 Antwerpen	50	47
Tervuren Square SA[2]	Avenue Hermann-Debroux 42 1160 Auderghem	25	31
The Birdhouse CVBA[2]	Hessenstraatje, 25 Box 1.2 B-2000 Antwerpen	22,47	47
Trias Bel Souverain SA[2]	Boulevard de la Woluwe 58 B-1200 Bruxelles	50	13
Vicinity Affordable Housing Fund CV	Rue du Gruyer 50 B-1170 Watermael-Boitsfort	25,70	12
Wandelaar Invest SA[2]	Rue du Vieux Marché aux Grains 63 B-1000 Bruxelles	25	5
Wood Gardens SA[2]	Avenue Hermann-Debroux 40-42 B-1160 Bruxelles	50	31

(1) Fraction du capital détenue par l'actionnaire direct.
(2) Participations consolidées par application d'une méthode de consolidation simplifiée. Il est à noter que ces participations sont présentées et comptabilisées dans la ligne "VIII Investissements dans des sociétés mises en équivalence".

4. Liste des entreprises associées qui ne sont pas mises en équivalence

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (en %)[1]		Code d'activité
Batopar SA	Boulevard Saint-Lazare 10 B-1210 Bruxelles	25	Importance négligeable	21

(1) Fraction du capital détenue par l'actionnaire direct.

5. Liste des agences étoiles (non consolidées)

À la suite de la modification de la législation sur les sociétés, la forme juridique du réseau indépendant de Belfius a été convertie de société coopérative (SCRL) en société en commandite (SComm) à partir de 2020. Dans le même temps, le nom de Belfius a été retiré de la dénomination sociale de chaque agent figurant ici.

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (en %)[1]	Code d'activité
Agent de banque et d'assurances Auderghem-Boitsfort SComm	Boulevard du Souverain 282 B-1160 Auderghem	30,13	4
Agent de banque et d'assurances Basse Meuse et Bocage SComm	Rue Saint Hadelin 1 B-4600 Visé	25,67	4
Agent de banque et d'assurances Brussels City Center SComm	Place Stéphanie 8 B-1050 Bruxelles	25,16	4
Agent de banque et d'assurances Brussels East SComm	Rue des Champs 6 B-1040 Bruxelles	22,99	4
Agent de banque et d'assurances Brussels North SComm	Boulevard de Smet de Naeyer 2a B-1090 Bruxelles	25,67	4
Agent de banque et d'assurances Charleroi Métropole SComm	Place du Perron 23 B-6030 Charleroi	25,67	4
Agent de banque et d'assurances Coeur du Hainaut SComm	Rue Albert 1er 23 B-7100 La Louvière	25,50	4
Agent de banque et d'assurances Condroz-Famenne SComm	Rue Saint-Eloi 1 B-5590 Ciney	24,37	4
Agent de banque et d'assurances Entre Sambre & Meuse SComm	Rue de France 50-52 B-5600 Philippeville	25,67	4
Agent de banque et d'assurances Liège Ardenne Condroz SComm	Voie de l'Ardenne 132 B-4053 Chaudfontaine	25,67	4
Agent de banque et d'assurances Liège Cité Ardente SComm	Chaussée du Roi Albert, 50 B-4431 Liège	25,25	4
Agent de banque et d'assurances Namur Capitale SComm	Rue de Marchovelette 1 B-5030 Gembloux	25,33	4
Agent de banque et d'assurances Nivelles-Tubize SComm	Rue de Nivelles 30 B-1480 Tubize	25,33	4
Agent de banque et d'assurances Hainaut Capitale SComm	Avenue Jean d'Avesnes 9 B-7000 Mons	25,67	4
Agent de banque et d'assurances Région Meuse-Hesbaye SComm	Avenue du Bosquet 41 B-4500 Huy	25,16	4
Agent de banque et d'assurances Sille & Dendre SComm	Pavé de Soignies 31 B-7850 Enghien	25,67	4
Agent de banque et d'assurances Grand Sud SComm	Rue d'Alba 1 B-6700 Arlon	25,37	4
Agent de banque et d'assurances Tournai-Val de Verne SComm	Rue Royale 105/107/109 B-7500 Tournai	25,67	4
Agent de banque et d'assurances Val de Sambre SComm	Rue de Falisolle 401 B-5060 Sambreville	26,67	4
Agent de banque et d'assurances Hainaut Sud-Ouest SComm	Rue des Canadiens 11 B-7350 Thulin	25,67	4
Agent de banque et d'assurances Vallée de la Dyle SComm	Place Alphonse Bosch 15 B-1300 Wavre	23,91	4
Agent de banque et d'assurances Waterloo SComm	Chaussée de Bruxelles 306 B-1410 Waterloo	24,84	4
Agent de banque et d'assurances Antwerpen Zuid CommV	Grote Steenweg 456 B-2600 Berchem	27,72	4
	Hendrik Consciencestraat 23 bus 6	25,67	4

Agent de banque et d'assurances Centrum - West CommV	B-8800 Roeselare		
Agent de banque et d'assurances Waasland Noord Commv	Marktplein 3 B-9220 Hamme (O.-VL.)	25,67	4
Agent de banque et d'assurances Hageland Noord CommV	Bogaardenstraat 26 B-3200 Aarschot	25,67	4
Agent de banque et d'assurances Kempen Noord CommV	Bredabaan (Gooreind) 423 B-2990 Wuustwezel	25,67	4
Agent de banque et d'assurances Kempen Oost CommV	Hertog Janplein 45 B-3920 Lommel	25,30	4
Agent de banque et d'assurances Kortrijk - Menen - Ieper CommV	Wijngaardstraat 52 B-8500 Kortrijk	25,67	4
Agent de banque et d'assurances Leuven CommV	Brusselsestraat 2 B-3000 Leuven	25,67	4
Agent de banque et d'assurances Midden Limburg CommV	Dorpsstraat 1A B-3530 Houthalen-Helchteren	25,67	4
Agent de banque et d'assurances Netevallei CommV	Grote Markt 13 B-2500 Lier	28,28	4
Agent de banque et d'assurances Noord-Brabant CommV	Kattestraat 2 B-1730 Asse	24,84	4
Agent de banque et d'assurances Regio Aalst CommV	Stationsstraat 4 B-9300 Aalst	25,67	4
Agent de banque et d'assurancest Regio Dender Schelde CommV	Kerkstraat 64-66 B-9200 Dendermonde	26,96	4
Agent de banque et d'assurances Regio Zuid-Oost Vlaanderen CommV	Marktplein 36 B-9520 Sint-Lievens-Houtem	25,96	4
Agent de banque et d'assurances Regio Gent CommV	Zonnestraat 23-25 B-9000 Gent	28,28	4
Agent de banque et d'assurances Regio Hasselt CommV	Havermarkt 36-38 B-3500 Hasselt	25,30	4
Agent de banque et d'assurances Regio Leie-Schipdonk CommV	Volhardingslaan 72 (bus 1) B-9800 Deinze	25,67	4
Agent de banque et d'assurances Rivierenland Commv	Grote Markt 31 B-2800 Mechelen	25,67	4
Agent de banque et d'assurances Regio Mortsel Kontich CommV	Mechelsesteenweg 56 B-2640 Mortsel	25,67	4
Agent de banque et d'assurances Oost Limburg CommV	Fruitmarkt 7 B-3600 Genk	25,67	4
Agent de banque et d'assurances Regio Oostende-Knokke CommV	Lippenslaan 74 B-8300 Knokke-Heist	25,67	4
Agent de banque et d'assurances Regio Turnhout-Hoogstraten CommV	Vrijheid 109 B-2320 Hoogstraten	25,67	4
Agent de banque et d'assurances Tienen - Sint-Truiden CommV	Clockemstraat 38 B-3800 Sint-Truiden	29,28	4
Agent de banque et d'assurances Vilvoorde-Tervuren CommV	Portaelsplein 68 B-1800 Vilvoorde	25,67	4
Agent de banque et d'assurances Waregem-Vlaamse Ardennen CommV	Nederstraat 17 B-9700 Oudenaarde	25,67	4
Agent de banque et d'assurances Westkust CommV	Kerkstraat 58 B-8430 Middelkerke	25,67	4
Agent de banque et d'assurances Forêt de Soignes SComm	Avenue Brugmann 247 B-1180 Bruxelles	22,65	4
Agent de banque et d'assurances Zottegem-Zuidrand Gent CommV	Heldenlaan 22 B-9620 Zottegem	29,28	4
Agent de banque et d'assurances Zuid-Brabant CommV	Pastorijstraat 17 B-1600 Sint-Pieters-Leeuw	25,67	4

(1) Fraction du capital détenue par l'actionnaire direct.

Le code d'activité	
1. Banque, établissement de crédit	27. Captive de réassurance
2. Caisse d'épargne privée	28. Entreprises d'assurances multibranches
3. Institution publique de crédit	29. Agents et courtiers en produits financiers
4. Agence bancaire	30. Agents et courtiers en produits d'assurance
5. Société de leasing	31. Activité immobilière pour compte propre
6. Crédit hypothécaire	32. Activité immobilière pour compte de tiers
7. Financement de sociétés par prises de participations	33. Santé et action sociale
8. Distribution de crédits à la consommation	34. Activités informatiques/Information Technology
9. Distribution de différents types de crédits	35. Activités associatives bancaires
10. Prise et gestion de participations	36. Autres activités associatives
11. Société de Bourse	37. Assainissement, voirie et gestion des déchets
12. Sicav	38. Activités récréatives
13. Fonds commun de placement	39. Télécommunications
14. Société de gestion de sicav	40. Transports
15. Affacturage, factoring	41. Autres services fournis aux entreprises
16. Société de financement d'infrastructures et d'immeubles	42. Énergie
17. Autres auxiliaires de distribution de produits financiers spécifiques	43. Développement économique
18. Administration de marchés financiers	44. Eau
19. Gestion de portefeuille et de fortune, conseils en placements	45. Édition de livres et multimédia
20. Ingénierie financière, consultance, études et conseils financiers	46. Activité d'étude, recherche et développement
21. Autre professionnel du secteur financier	47. Autres activités de service
22. Société de cautionnement	48. Production, gestion, distribution des moyens de paiement informatisés
23. Activité de fiducie	49. Société de financement
24. Bureau de change	50. Merchant bank
25. Assurances vie	
26. Assurances non-vie	

10.4. Intérêts dans des entités structurées non consolidées

1. Nature, but et activités d'une entité structurée

L'engagement de Belfius dans les entités structurées non consolidées est principalement d'un point de vue investisseur. Le but de Belfius est de générer une marge d'intérêt stable à partir de ces investissements.
Belfius possède différents types d'exposition vis-à-vis de ces entités structurées non consolidées dans son portefeuille (provenant principalement de son ancien portefeuille Side):

- «Mortgage backed securities» (MBS): ces entités structurées investissent dans des crédits hypothécaires résidentiels et/ ou commerciaux qui sont financés par l'émission d'obligations. Belfius a investi dans les tranches les plus élevées.
- «Asset Backed securities» (ABS): ces entités investissent dans des crédits, des instruments de dette, des leasings et/ou des créances qui sont financés par des émissions d'obligations. Belfius a investi dans les tranches les plus élevées.
- «Multi-issuer covered bonds»: ces entités structurées sont mises en place par différentes banques, chacune participant pour un certain pourcentage dans les actifs de couverture.
- Dérivés: Belfius a quelques dérivés avec des entités structurées non consolidées comme des Credit Default Swaps, des Total Return Swaps et des Swaps de taux d'intérêt.

Nous renvoyons à la note 12. «Titrisation».

2. Montants concernés

(en milliers EUR)	2022 Valeur comptable	2022 Exposition au risque de crédit
ACTIFS FINANCIERS	817 633	1 009 270
Actifs financiers détenus à des fins de négociation	379 740	576 317
Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	0	0
Actifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	0	0
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	49 061	49 061
Actifs financiers évalués au coût amorti	388 832	383 892
Dérivés – Comptabilité de couverture	0	0
PASSIFS FINANCIERS	0	0
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultats	0	0
Passifs financiers au coût amorti	0	0
Dérivés de couverture	0	0
ÉLÉMENTS DE HORS-BILAN – DONNÉS	0	0
engagements de crédits – donnés	0	0
Garanties financières – données	0	0

(en milliers EUR)	2023 Valeur comptable	2023 Exposition au risque de crédit
ACTIFS FINANCIERS	552 706	758 200
Actifs financiers détenus à des fins de négociation	401 902	607 395
Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	19 254	19 254
Actifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	0	0
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	131 551	131 551
Actifs financiers évalués au coût amorti	0	0
Dérivés – Comptabilité de couverture	0	0
PASSIFS FINANCIERS	55 603	14 437
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	55 603	14 437
Passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultats	0	0
Passifs financiers au coût amorti	0	0
Dérivés de couverture	0	0
ÉLÉMENTS DE HORS-BILAN – DONNÉS	0	0
engagements de crédits – donnés	0	0
Garanties financières – données	0	0

XI. Transactions avec des parties liées

La norme IAS 24 «Parties liées» prévoit une dispense partielle des exigences en matière de communication pour les entités liées au gouvernement. Par conséquent, ces entités liées au gouvernement ne sont pas reprises dans les tableaux «Transactions avec des parties liées». L'exposition de Belfius sur par exemple les obligations d'État belges apparaît dans le rapport de gestion relatif à la gestion des risques, dans la partie ayant trait au suivi des risques.

1. Transactions avec des parties liées

	Principaux dirigeants[1]		Filiales[2]	
(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23	31/12/22	31/12/23
Prêts[3]	3 201	4 440	4 660	5 864
dont prêts dépréciés - étape 3	0	0	0	0
Produits d'intérêts	37	68	157	280
Dépôts et dettes représentées par un titre[3]	12 529	14 269	9 454	9 264
Charges d'intérêts	(4)	(60)	(2)	(33)
Commissions nettes	0	0	155	289
Garanties et engagements de crédit donnés par le groupe[4]	0	0	14	217
Garanties et engagements de crédit reçus par le groupe	5 215	7 605	973	3 035

	Entreprises associées		Coentreprises dans lesquelles l'entité est un coentrepreneur	
(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23	31/12/22	31/12/23
Prêts[3]	288 930	294 130	16 097	21 199
dont prêts dépréciés - étape 3	0	0	0	0
Produits d'intérêts	5 180	9 925	420	949
Dépôts et dettes représentées par un titre[3]	102 729	81 483	1 312	5 024
Charges d'intérêts	(8)	(635)	0	(82)
Commissions nettes	(3 701)	(3 649)	284	315
Garanties et engagements de crédit donnés par le groupe[4]	368 346	403 114	49 675	48 640
Garanties et engagements de crédit reçus par le groupe	133 743	138 050	83	4 583

(1) Les principaux dirigeants sont les membres du conseil d'administration et du comité de direction, y compris leurs enfants et époux/épouses ou partenaires cohabitants, et les enfants des époux/épouses ou partenaires cohabitants.
(2) Les montants mentionnés se rapportent à des opérations avec des filiales non consolidées en raison de l'immatérialité.
(3) Les transactions avec des parties liées sont conclues aux conditions de marché.
(4) Lignes non utilisées ouvertes.

2. Rémunération des principaux dirigeants[1]

(en milliers d'EUR)	31/12/22	31/12/23
Avantages à court terme[2]	4 883	5 403
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Autres avantages à long terme	917	919
Indemnités de fin de contrat	0	0
Charges avantages du personnel	0	0

(1) Les principaux dirigeants sont les membres du conseil d'administration et du comité de direction.
(2) La rubrique «Avantages à court terme» comprend le salaire, le bonus et les autres avantages.

XII. Titrisation

Belfius a actuellement deux véhicules de titrisation: DSFB[28] et Mercurius Funding. Le total bilantaire de ces sociétés s'élevait à EUR 537 millions au 31 décembre 2023 et à EUR 613 millions au 31 décembre 2022.

Selon la définition de contrôle selon IFRS 10, DSFB, Penates Funding et Mercurius Funding sont inclus dans les comptes consolidés car Belfius :
→ détient tous les pouvoirs sur ses véhicules de titrisation,
→ est exposé à leurs rendements variables et
→ a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influer sur le montant des rendements.

DSFB est un véhicule de titrisation belge (société d'investissement en créances (SIC) sous la Loi belge) ayant actuellement six compartiments, dont un actif, à savoir DSFB-2.

DSFB-2 est une opération de titrisation de prêts accordés à des entités belges (publiques et autres). Tous les prêts sont 100% garantis par une des régions belges. Une tranche de titres à taux variables, entièrement garantie par Belfius Banque, a été émise. Au 31 décembre 2023, EUR 537 millions étaient encore en circulation. Les titres de DSFB-2 sont actuellement détenus par Belfius Banque.

Mercurius Funding est un véhicule de titrisation belge, ayant comme objet de titriser des crédits aux PME. Durant 2023, Mercurius Funding n'avait aucune transaction active.

[28] Le véhicle de titrisation Dexia Secured Funding Belgium a changé de nom vers DSFB au courant de l'année 2021.

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Belfius Banque SA sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Belfius Banque SA (la «Société») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 26 avril 2023, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés du Groupe durant 4 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, établis conformément aux normes comptables IFRS émises par l'International Accounting Standards Board et telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces comptes consolidés comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état de la variation des fonds propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés de l'exercice clos à cette date, ainsi que des annexes contenant des méthodes comptables matérielles et d'autres informations explicatives. Le total du bilan consolidé s'élève à ('000) 179.179.352 EUR et le compte de résultats consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de ('000) 1.116.791 EUR.

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables IFRS émises par l'International Accounting Standards Board et telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Dépréciations des prêts et créances et des dettes représentées par un titre

Nous référons aux rubriques III.A "Prêts et créances évalués au coût amorti", IV.A "Dettes représentées par un titre évaluées au coût amorti" et IV.B " Dettes représentées par un titre évaluées à la juste valeur par le biais des autres

éléments du résultat global" du bilan consolidé des comptes consolidés ainsi qu'aux annexes n° 5.4 "Prêts et créances", n° 5.5 "Dettes représentées par un titre et instruments fonds propres" et n° 9.2 "Exposition aux risques de crédit" dans laquelle les dépréciations sont expliquées.

Description

Au 31 décembre 2023, le Groupe détient ('000) 109.761.695 EUR de prêts et créances évalués au coût amorti, ('000) 13.521.835 EUR de dettes représentées par un titre évaluées au coût amorti et ('000) 7.711.837 EUR de dettes représentées par un titre évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, représentant 73% du total de l'actif.

L'évaluation des pertes de crédit attendues et la détermination de la classification des crédits sur la base des critères d'augmentation significative du risque de crédit (« étapes ») prennent en considération des éléments subjectifs et exigent un jugement important de la part de la direction, tels que la sélection des scénarios macro-économiques utilisés dans la détermination des pertes de crédit attendues, l'évaluation de la détérioration de la qualité de crédit (y inclus la détérioration suite à l'impact des risques liés aux évolutions des prix de l'énergie, de l'inflation et du conflit Russie/Ukraine), et l'application de modèles complexes pour la détermination des pertes de crédit attendues.

Compte tenu de l'importance du montant des dépréciations des prêts et créances et des dettes représentées par un titre et du jugement lié à l'estimation, nous considérons la détermination et l'évaluation des dépréciations des prêts et créances et des dettes représentées par un titre comme un point clé de l'audit.

Nos procédures d'audit

Assistés par nos spécialistes en informatique et de gestion de risques financiers, nous avons effectué les procédures d'audit suivantes :

- Evaluation de la conception, de la mise en œuvre et de l'efficacité opérationnelle des contrôles clés relatifs au processus de perte de crédit attendue.
- Evaluation des risques sur le portefeuille des prêts (orientation sectorielle, analyse de la migration de la notation des risques).
- Inspection des procès-verbaux des comités compétents et la justification des conclusions qui y figurent et qui servent de base à notre analyse des risques et soutiennent notre sélection et l'étendue de nos procédures d'audit.
- Evaluation de la fiabilité des résultats des modèles sur la base d'une évaluation du processus de validation des modèles, y compris l'évaluation des facteurs macro-économiques ("MEF") et les pondérations associées aux différents scénarios économiques.
- Evaluation de la fiabilité des données clés des modèles, telles que les données relatives aux prêts et créances ou aux dettes représentées par un titre, ainsi que les garanties utilisées pour déterminer les dépréciations établies sur une base collective. Pour un échantillon de prêts et créances et de dettes représentées par un titre, comparaison des données utilisées dans les modèles avec la documentation sous-jacente telle que les contrats et autres documents pertinents.
- Evaluation du caractère raisonnable des ajustements manuels de la perte de crédit attendue basée sur les modèles.
- Inspection d'un échantillon de dossiers de crédit et de dettes représentées par un titre à l'étape 3 afin d'évaluer si la classification utilisée dans la perte de crédit attendue (y compris l'évaluation des données et hypothèses utilisées, telles que le caractère raisonnable des scénarios, la pondération des scénarios, les flux de trésorerie attendus, les valeurs des garanties, les taux d'intérêt effectifs, etc., y inclus l'évaluation de la conformité à la norme IFRS 9) est raisonnable.
- Inspection d'un échantillon de dossiers de crédit et de dettes représentées par un titre aux étapes 1 et 2 afin d'évaluer si la classification utilisée dans la perte de crédit attendue (y compris l'évaluation de la survenance d'événements de défaut) est raisonnable.
- Evaluation de la pertinence de la documentation établie par la direction des évidences et justifications lorsque, malgré l'apparition de déclencheurs de dépréciation, aucune provision n'a été comptabilisée.
- Evaluation de l'adéquation des informations pertinentes fournies dans les états financiers consolidés.

Evaluation à la juste valeur des instruments financiers classés en tant qu'instrument de Niveau 2 et Niveau 3

Nous référons aux rubriques III.B "Prêts et créances évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global", III.C "Prêts et créances évalués à la juste valeur par le biais du résultat net", IV.B "Dettes représentées par un titre et instruments de fonds propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global", IV.C "Dettes représentées par un titre et instruments de fonds propres évalués à la juste valeur par le biais du résultat net", V "Dérivés" (actif et dettes), et IV.B "Titres de créance émis et autres passifs financiers évalués à la

juste valeur par le biais du résultat net" du bilan consolidé dans les états financiers consolidés ainsi qu'aux annexes n° 5.4 "Prêts et créances », n° 5.5 "Dettes représentées par un titre et instruments fonds propres", n° 5.6 "Dérivés", n° 6.4 "Titres de créance émis et autres passifs financiers" et l'annexe n° 9.1 "Juste valeur" dans laquelle l'analyse de la juste valeur des instruments financiers reconnue au bilan est présentée.

Description

Au 31 décembre 2023, le Groupe présente:

- Prêts et créances évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour ('000) 225.596 en Niveau 2 et ('000) 3.955.601 en Niveau 3;
- Prêts et créances évalués à la juste valeur par le biais du résultat net pour ('000) 694 EUR en Niveau 2 et ('000) 587.583 EUR en Niveau 3 ;
- Dettes représentées par un titre évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour ('000) 386.292 EUR en Niveau 2 et ('000) 749.139 EUR en Niveau 3 ;
- Dettes représentées par un titre évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net pour ('000) 14.163 EUR en Niveau 2 et ('000) 502.103 EUR en Niveau 3 ;
- Instruments de fonds propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour ('000) 475.972 EUR en Niveau 3 ;
- Instruments de fonds propres évalués à la juste valeur par le biais du résultat net pour ('000) 2.619 EUR en Niveau 3 ;
- Dérivés pour ('000) 5.101.405 EUR en Niveau 2 et ('000) 218.592 EUR en
- Niveau 3 comptabilisés à l'actif et ('000) 6.812.746 EUR en Niveau 2 et ('000) 415.018 EUR en Niveau 3 comptabilisés au passif ;
- Titres de créance émis et autres passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net pour ('000) 4.993.854 EUR en Niveau 2 et ('000) 3.187.921 EUR en Niveau 3.

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers de Niveau 2 et Niveau 3 est basée sur une série de données qui peuvent être obtenues à partir de prix et de taux facilement observables sur des marchés liquides. Lorsqu'il n'y a pas de données facilement observables sur le marché, des estimations sont développées sur la base de modèles d'évaluation complexes et sont sujettes à un plus grand degré de jugement.

La détermination de la juste valeur des instruments financier de Niveau 2 et Niveau 3, y compris pour des instruments financiers complexes, représente une exposition plus élevée au risque d'évaluation incorrecte en raison de l'absence de données de marché facilement observables, de la complexité de certains modèles d'évaluation et du niveau plus élevé de jugement requis lors de l'évaluation.

Nos procédures d'audit

Assistés par nos spécialistes de gestion de risques financiers, nous avons effectué les procédures suivantes:

- Prise de connaissance des processus relatif à l'évaluation des instruments financiers.
- Appréciation de la conception et la mise en œuvre des contrôles clés du processus d'évaluation des instruments financiers, p. ex. des contrôles concernant le développement des modèles et la vérification indépendante de prix.
- Inspection des rapports de validation des modèles émis par la fonction de validation indépendante.
- Inspection des procès-verbaux des comités compétents et la justification des conclusions qui y figurent et qui servent de base à notre analyse des risques et soutiennent la sélection et l'étendue de nos procédures d'audit.
- Détermination indépendante de la juste valeur des instruments financiers de Niveaux 2 et 3 sur la base d'un échantillon.
- Evaluation si les provisions « modèles », et les ajustements à ces provisions sont justifiées et soutenues de manière adéquate.
- Analyse de l'impact sur l'évaluation de la décision prise ou envisagée par la direction de réduire davantage le risque de certaines positions.
- Evaluation de l'adéquation des informations pertinentes dans les états financiers consolidés.

Première application de la norme IFRS 17

Nous référons aux tableaux principaux des états financiers consolidés et à la note III.20 "Première application de la norme IFRS 17".

Description

La norme IFRS 17 est entrée en vigueur pour les périodes commençant le ou après le 1er janvier 2023, remplaçant la norme internationale d'information financière 4 " Contrats d'assurance ". La norme IFRS 17 est une norme comptable

complexe dont la mise en œuvre nécessite du jugement et certaines interprétations. Par ailleurs, la norme introduit des changements importants sur la façon dont le groupe comptabilise, évalue et fournit des informations sur les contrats d'assurance.

En adoptant la nouvelle norme, le Groupe a mis en œuvre de nouvelles méthodes comptables, y compris des méthodes spécifiques à la transition, et de nouveaux modèles pour l'évaluation et la présentation des contrats d'assurance et d'investissement. Suite à l'adoption de cette nouvelle norme, le Groupe a également retraité le bilan d'ouverture de 2022 et les chiffres comparatifs de 2022.

L'adoption de la norme IFRS 17 est un point clé de l'audit en raison de la complexité et du jugement nécessaires, et de l'impact significatif qu'elle a sur les états financiers consolidés et les processus du groupe.

Nos procédures d'audit

Assistés par nos actuaires et spécialistes informatiques, nous avons effectué les procédures suivantes :

- Prise de connaissance du processus de mise en œuvre de la norme IFRS 17 par le Groupe, y compris la manière dont la direction a interprété et appliqué les nouvelles exigences.
- Evaluation des nouveaux principes, hypothèses et méthodes comptables utilisés par la direction au regard des exigences de la norme IFRS 17
- Evaluation de l'approche de transition et la question de savoir si les ajustements de transition et les retraitements sont correctement reflétés dans les états financiers.
- Evaluation de l'appréciation par le groupe des passifs au titre de la couverture restante ("LRC") et des passifs au titre des sinistres survenus ("LIC") à la date de transition en évaluant si la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs, l'ajustement du risque, la marge sur services contractuels ("CSM") et l'élément de perte ont été évalués conformément aux exigences de la norme IFRS 17.
- Evaluation de la pertinence de la nouvelle désignation de certains instruments financiers en vertu de l'IFRS 9 à la suite de la première adoption de l'IFRS 17.
- Evaluation de l'adéquation des ajustements transitoires et des informations à fournir dans les états financiers.

Evaluation des passifs au titre de la couverture restante des contrats (LRC) d'assurance Vie et contrats Santé-Hospitalisation Individuelle

Nous référons à la rubrique VII.A "Passifs de contrats d'assurances" du bilan consolidé ainsi qu'à l'annexe n° 6.5.3 "Mouvements des soldes d'assurance at de réassurance - GMM".

Description

Au 31 décembre 2023, le Groupe présente ('000) 10.146.279 EUR de passifs au titre de la couverture restante (LRC) relatifs aux contrats d'assurance Vie, aux contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire ainsi qu'aux contrats d'assurance Santé-Hospitalisation Individuelle, qui sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 17 à compter du 1er janvier 2023 et pour lesquels la méthode de comptabilisation générale ("GMM") est appliquée. Ces passifs représentent une composante importante du bilan du groupe et sont calculés à l'aide de modèles et d'hypothèses actuariels complexes.

En outre, la LRC comprend des éléments de jugement et d'estimation de la part de la direction pour déterminer la valeur des flux de trésorerie futurs, la détermination de l'ajustement du risque, la marge sur services contractuels (CSM) et l'élément de perte.

Les jugements exercés dans le cadre du processus de définition des hypothèses peuvent avoir un impact significatif sur la valeur de la LRC.

Nos procédures d'audit

Assistés par nos actuaires et spécialistes informatiques, nous avons effectué les procédures suivantes :

- Evaluation de la cohérence des techniques actuarielles appliquées pour la LRC et de la conformité des modèles actuariels avec les exigences de la norme IFRS 17, notre compréhension des activités du groupe et nos attentes découlant de notre expérience du marché.
- Appréciation de la conception, la mise en œuvre et, le cas échéant, évaluation de l'efficacité opérationnelle des contrôles clés relatifs au processus actuariel pour la détermination de la LRC.
- Evaluation de l'application correcte de l'identification des contrats onéreux et de l'exécution de procédures supplémentaires sur l'allocation par cohorte des contrats d'assurance ainsi que sur l'application correcte de l'évaluation ultérieure.

- Evaluation de la pertinence des techniques actuarielles utilisées pour le calcul de la LRC ainsi que des hypothèses retenues.
- Test de l'exhaustivité et de l'exactitude des données utilisées dans les processus de calcul et des résultats des principaux systèmes informatiques utilisés pour le calcul de la LRC.
- Evaluation de l'analyse des mouvements de la LRC préparée par la direction et, le cas échéant, inspection des éléments de réconciliation.
- Dans le cadre de notre évaluation des risques, inspection des rapports émis par la fonction actuarielle ainsi que les justifications de ses conclusions.
- Evaluation de l'adéquation des informations pertinentes dans les états financiers consolidés.

Evaluation des passifs au titre des sinistres survenus (LIC) non-vie

Nous référons à la rubrique VII.A " Passifs de contrats d'assurances" du bilan consolidé ainsi qu'à l'annexe n° 6.5.2 "Mouvements des soldes de contrats d'assurance et de réassurance - PAA".

Description

Au 31 décembre 2023, le Groupe présente ('000) 1.026.407 EUR de passifs au titre des sinistres survenus (LIC) relatifs aux contrats d'assurance Non-Vie.

L'évaluation du LIC comprend des éléments importants de jugement de la part de la direction en ce qui concerne les hypothèses à retenir, telles que l'impact de l'évolution des taux d'inflation, l'évolution des sinistres, l'ajustement des risques pour les risques non financiers et le taux d'actualisation.

Nos procédures d'audit

Assistés par nos actuaires et spécialistes en informatique, nous avons effectué les procédures suivantes :

- Evaluation de la pertinence et de la consistance des techniques actuarielles utilisées pour les branches d'activité les plus importantes (en ce compris les hypothèses sous-jacentes) et analyse de la cohérence des modèles actuariels avec notre compréhension de l'évolution de l'activité et nos prévisions découlant de notre expérience du marché.
- Appréciation de la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de l'efficacité opérationnelle des contrôles relatifs au processus actuariel pour la détermination du LIC.
- Evaluation du LIC si celui-ci a été déterminé en accord avec les politiques de réservation mises en œuvre.
- Tester l'exhaustivité et l'exactitude des données utilisées dans les processus de calcul et les résultats des principaux systèmes informatiques utilisés pour le calcul du LIC.
- Calcul indépendant du LIC pour les principales branches d'activité sur la base de techniques actuarielles reconnues. Nous avons comparé les résultats de notre calcul indépendant avec les montants déterminés par le Groupe, et nous avons reçu la documentation justifiant les différences significatives observées.
- Appréciation de la pertinence du LIC par une analyse des résultats des développements des provisions pour sinistres et provisions liés aux rentes.
- Evaluation de l'affectation adéquate de l'évolution du LIC par le biais des autres éléments du résultat global et du compte de résultat.
- Dans le cadre de notre évaluation des risques, inspection des rapports émis par la fonction actuarielle ainsi que les fondements de ses conclusions.
- Evaluation de l'adéquation des informations pertinentes dans les états financiers consolidés.

Systèmes informatiques et contrôles à l'égard de l'information financière

Description

Nous avons identifié les systèmes informatiques et les contrôles à l'égard de l'information financière comme point clé de l'audit du Groupe car les systèmes concourant à la production de l'information comptable et financière sont particulièrement dépendants des systèmes informatiques et des contrôles d'application automatisés pour traiter des volumes significatifs de transactions. Les contrôles d'application automatisés et les contrôles généraux sur les systèmes informatiques, qui portent sur la gouvernance informatique, les développements et changements, aux accès aux programmes et aux données, et aux opérations informatiques, doivent être conçus et opérer de façon effective afin d'assurer la fiabilité de l'information financière.

Nos procédures d'audit

Assistés par nos spécialistes informatiques, nous avons effectué les procédures suivantes :

- Evaluation du cadre de gouvernance du Groupe en matière de gestion des systèmes informatiques.
- Evaluation de la conception, de la mise en œuvre et de l'efficacité opérationnelle des contrôles généraux sur les systèmes informatiques tels que les contrôles relatifs aux développements et changements, aux accès aux programmes et aux données, et aux opérations informatiques des systèmes informatiques clés qui soutiennent l'information financière et les rapports financiers, en prenant en considération les contrôles compensatoires et évaluation de l'impact sur l'étendue et la nature des autres procédures d'audit lorsque les contrôles ne fonctionnent pas efficacement.
- Evaluation de la conception, de la mise en œuvre et de l'efficacité opérationnelle des contrôles d'application automatisés des processus clés ayant un impact sur l'information financière produite par le Groupe, en ce compris les contrôles compensatoires et procédures d'audit lorsque les contrôles généraux sur les systèmes informatiques ne fonctionnent pas efficacement (p.ex. l'accès aux programmes et aux données).
- Evaluation de l'intégrité des données transmises au travers des différents systèmes informatiques vers les systèmes concourant à la production de l'information financière.
- Evaluation de la conception, la mise en œuvre et l'efficacité opérationnelle des contrôles auprès de la société prestataire des services concernés.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes comptables IFRS émises par l'International Accounting Standards Board et telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe

d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés, de la déclaration non financière annexée à celui-ci et des autres informations contenues dans le rapport annuel.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, la déclaration non financière annexée à celui-ci et les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir:

- Profil du groupe ; et
- Informations complémentaires

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non financière requise par l'article 3:32 §2 du Code des sociétés et des associations est reprise dans un rapport distinct du rapport de gestion sur les comptes consolidés qui fait partie de la section « Rapport sur le

développement durable 2023 » du rapport annuel. Ce rapport sur les informations non financières contient les informations requises par l'article 3:32

§2 du Code des sociétés et des associations et concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice. Pour l'établissement de cette information non financière, la Société s'est basée sur les standards Global Reporting Initiative (« GRI »). Conformément à l'article 3:80 §1, 1er alinéa, 5° du Code des sociétés et des associations nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non financière est établie conformément au standards GRI mentionnés dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes consolidés.

Format électronique unique européen (ESEF)

Nous avons également procédé, conformément au projet de la norme relative au contrôle de la conformité des états financiers avec le format électronique unique européen (ci-après «ESEF»), au contrôle du respect du format ESEF avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (ci-après «Règlement délégué»).

L'organe d'administration est responsable de l'établissement, conformément aux exigences ESEF, des états financiers consolidés sous forme de fichier électronique au format ESEF (ci-après «états financiers consolidés numériques») inclus dans le rapport financier annuel.

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format et le balisage des états financiers consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement délégué.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format et le balisage d'informations dans les états financiers consolidés numériques de la version officielle anglaise repris dans le rapport financier annuel de Belfius Banque SA au 31 décembre 2023 sont, dans tous leurs aspects significatifs, établis en conformité avec les exigences ESEF en vertu du Règlement délégué.

Autre mention

Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Zaventem, le 29 mars 2024

KPMG Réviseurs d'Entreprises

Commissaire

représentée par

Olivier Macq

Réviseur d'Entreprises

Comptes sociaux (BGAAP)
États financiers au 31 décembre 2023

Bilan (après répartition)	379
Hors-Bilan	381
Compte de résultats (sous forme de liste)	382
Affectations et prélèvements	384

Bilan (après répartition)

Actif

(en milliers d'EUR)		31/12/2022	31/12/2023
I.	Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	26 162 089	19 392 981
II.	Effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale	0	0
III.	Créances sur les établissements de crédit	5 177 717	6 289 368
	A. À vue	3 487 522	3 574 923
	B. Autres créances (à terme ou à préavis)	1 690 195	2 714 445
IV.	Créances sur la clientèle	109 530 004	113 734 601
V.	Obligations et autres titres à revenu fixe	8 886 224	9 307 438
	A. Des émetteurs publics	4 868 495	4 880 618
	B. D'autres émetteurs	4 017 729	4 426 820
VI.	Actions, parts et autres titres à revenu variable	508 257	496 851
VII.	Immobilisations financières	2 765 108	2 795 320
	A. Participations dans des entreprises liées	2 090 557	2 091 494
	B. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	101 647	106 651
	C. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières	52 904	77 175
	D. Créances subordonnées sur des entreprises liées et sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	520 000	520 000
VIII.	Frais d'établissement et immobilisations incorporelles	161 901	238 929
IX.	Immobilisations corporelles	476 070	511 939
X.	Actions propres	0	0
XI.	Autres actifs	1 050 548	827 384
XII.	Comptes de régularisation	7 788 667	8 055 427
TOTAL DE L'ACTIF		162 506 585	161 650 238

Passif

(en milliers d'EUR)		31/12/2022	31/12/2023
I.	Dettes envers les établissements de crédit	7 777 520	5 220 795
	A. À vue	1 010 183	1 049 674
	B. Dettes résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux	0	0
	C. Autres dettes à terme ou à préavis	6 767 337	4 171 121
II.	Dettes envers la clientèle	109 638 962	104 880 707
	A. Dépôts d'épargne	47 853 394	42 776 480
	B. Autres dettes	61 785 568	62 104 227
	1. À vue	44 917 556	39 593 199
	2. À terme ou à préavis	16 868 012	22 511 028
	3. Résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux	0	0
III.	Dettes représentées par un titre	26 708 017	32 271 398
	A. Bons et obligations en circulation	22 800 059	26 940 496
	B. Autres	3 907 958	5 330 902
IV.	Autres dettes	1 457 521	1 279 980
V.	Comptes de régularisation	4 500 049	4 918 620
VI.	A. Provisions pour risques et charges	105 179	101 529
	1. Pensions et obligations similaires	91	85
	2. Charges fiscales	30 700	27 700
	3. Autres risques et charges	74 388	73 744
	B. Impôts différés	3 748	3 574
VII.	Fonds pour risques bancaires généraux	988 737	988 737
VIII.	Dettes subordonnées	2 024 094	2 240 341
	CAPITAUX PROPRES	9 302 758	9 744 557
IX.	Capital	3 458 066	3 458 066
	A. Capital souscrit	3 458 066	3 458 066
	B. Capital non appelé (-)	0	0
X.	Primes d'émission	209 232	209 232
XI.	Plus-values de réévaluation	208	208
XII.	Réserves	5 635 252	6 077 051
	A. Réserve légale	345 807	345 807
	B. Réserves indisponibles	2 344	2 345
	1. Pour actions propres	0	0
	2. Autres	2 344	2 345
	C. Réserves immunisées	36 963	36 888
	D. Réserves disponibles	5 250 138	5 692 011
XIII.	Bénéfice reporté (Perte reportée (-))	0	0
TOTAL DU PASSIF		162 506 585	161 650 238

Hors-bilan

(en milliers d'EUR)		31/12/2022	31/12/2023
I.	Passifs éventuels	17 467 291	19 238 833
	A. Acceptations non négociées	243 050	190 878
	B. Cautions à caractère de substitut de crédit	13 764 902	15 512 573
	C. Autres cautions	3 229 037	3 364 982
	D. Crédits documentaires	230 302	170 400
	E. Actifs grevés de sûretés réelles pour compte de tiers	0	0
II.	Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit	34 279 818	33 094 629
	A. Engagements fermes de mise à disposition de fonds	1 741 067	338 927
	B. Engagements du fait d'achats au comptant de valeurs mobilières ou autres valeurs	421 199	191 657
	C. Marge disponible sur lignes de crédit confirmées	31 607 552	31 939 045
	D. Engagements de prise ferme et de placement de valeurs mobilières	510 000	625 000
	E. Engagements de rachat résultant de cessions-rétrocessions imparfaites	0	0
III.	Valeurs confiées à l'établissement de crédit	124 079 502	143 077 462
	A. Valeurs détenues sous statut organisé de fiducie	0	0
	B. Dépôts à découvert et assimilés	124 079 502	143 077 462
IV.	À libérer sur actions et parts de sociétés	34 360	17 049

Compte de résultats (sous forme de liste)

(en milliers d'EUR)		31/12/2022	31/12/2023
I.	Intérêts et produits assimilés	2 748 395	4 987 637
	Dont : de titres à revenu fixe	219 031	304 395
II.	Intérêts et charges assimilées (-)	(1 100 381)	(2 992 672)
III.	Revenus de titres à revenu variable	194 897	188 045
	A. D'actions, parts de société et autres titres à revenu variable	25 174	21 882
	B. De participations dans des entreprises liées	160 415	151 873
	C. De participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6 426	11 300
	D. D'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières	2 882	2 990
IV.	Commissions perçues	847 561	873 991
	A. Courtages et commissions apparentées	0	0
	B. Rémunération de services de gestion, de conseil et de conservation	0	0
	C. Autres commissions perçues	847 561	873 991
V.	Commissions versées (-)	(417 608)	(443 964)
VI.	Bénéfice (Perte (-)) provenant d'opérations financières	171 641	80 216
	A. Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers	139 222	101 156
	B. De la réalisation de titres de placement	32 419	(20 940)
VII.	Frais généraux administratifs (-)	(1 214 675)	(1 316 457)
	A. Rémunérations, charges sociales et pensions	(586 177)	(635 938)
	B. Autres frais administratifs	(628 498)	(680 519)
VIII.	Amortissements et réductions de valeur (-) sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	(95 682)	(106 651)
IX.	Reprises de réductions de valeur (Réductions de valeur (-)) sur créances et reprises de provisions (provisions (-)) pour les rubriques « I. Passifs éventuels » et « II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit » du hors-bilan	(69 509)	(124 095)
X.	Reprises de réductions de valeur (Réductions de valeur (-)) sur le portefeuille de placements en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable	(6)	843
XI.	Utilisations et reprises de provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les rubriques « I. Passifs éventuels » et « II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit » du hors-bilan	66 415	33 690
XII.	Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les rubriques « I. Passifs éventuels » et « II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit » du hors-bilan (-)	(31 762)	(32 668)
XIII.	Prélèvement sur le (Dotation au (-)) Fonds pour risques bancaires généraux	0	0
XIV.	Autres produits d'exploitation	163 749	189 224
XV.	Autres charges d'exploitation (-)	(168 429)	(200 009)
XVI.	Bénéfice courant (Perte courante (-)) avant impôts	1 094 606	1 137 130
XVII.	Produits exceptionnels	15 167	11 548
	A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
	B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	50	0
	C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	0	0
	D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	15 117	11 548
	E. Autres produits exceptionnels	0	0

XVIII.	Charges exceptionnelles (-)	(22 408)	(14 420)
	A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	(16 927)	(14 032)
	B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	(4 967)	0
	C. Provisions pour risques et charges exceptionnels	0	0
	D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	(508)	(373)
	E. Autres charges exceptionnelles	(6)	(15)
XIX.	Bénéfice (Perte (-)) de l'exercice avant impôts	1 087 365	1 134 258
XIXbis.	A. Transfert aux impôts différés (-)	0	0
	B. Prélèvements sur les impôts différés	332	62
XX.	Impôts sur le résultat	(203 412)	(252 286)
	A. Impôts (-)	(221 090)	(268 281)
	B. Régularisation d'impôts et reprises de provisions fiscales	17 678	15 995
XXI.	Bénéfice (Perte (-)) de l'exercice	884 285	882 034
XXII.	Transfert aux réserves immunisées (-)	0	0
	Prélèvements sur les réserves immunisées	995	187
XXIII.	Bénéfice (Perte (-)) de l'exercice à affecter	885 280	882 221

Affectations et prélèvements

(en milliers d'EUR)		31/12/2022	31/12/2023
A.	Bénéfice (Perte (-)) à affecter	885 280	882 221
	1. Bénéfice (Perte (-)) de l'exercice à affecter	885 280	882 221
	2. Bénéfice reporté (Perte reportée (-)) de l'exercice précédent	0	0
B.	Prélèvements sur les capitaux propres	0	0
	1. Sur le capital et les primes d'émission	0	0
	2. Sur les réserves	0	0
C.	Affectations aux capitaux propres (-)	500 863	441 873
	1. Au capital et à la prime d'émission	0	0
	2. À la réserve légale	0	0
	3. Aux autres réserves	500 863	441 873
D.	Résultat à reporter	0	0
	1. Bénéfice à reporter (-)	0	0
	2. Perte à reporter	0	0
E.	Intervention d'associés dans la perte	0	0
F.	Bénéfice à distribuer (-)	384 417	440 348
	1. Rémunération du capital(1)	384 417	440 348
	2. Administrateurs ou gérants(1)	0	0
	3. Autres allocataires(1)	0	0

(1) Uniquement dans les sociétés à responsabilité limitée de droit belge.

Abréviations

Acronyme	
ABE	Autorité Bancaire Européenne
ABS	Asset-Backed Securities
AC	Amortised cost (coût amorti)
ALM	Asset and Liability Management
AML	Anti-Money Laundering (lutte contre le blanchiment d'argent)
AUM	Assets Under Management (actifs sous gestion)
B/S	Balance Sheet (bilan)
BCE	Banque Centrale Européenne
BNB	Banque Nationale de Belgique
BRRD	Bank Recovery and Resolution Directive
CCF	Facteur de conversion d'une ligne de crédit en équivalent crédit
CET 1	Common Equity Tier 1
CoR	Cost of Risk (coût du risque)
CRD	Capital Requirements Directive
CRR	Capital Requirements Regulation
CRU	Conseil de Résolution Unique
CSM	Marge sur services contractuels
CVA	Credit Value Adjustment
DCM	Debt Capital Markets
DPF	Discretionary Participation Feature (élément de participation discrétionnaire)
EAD	Exposure At Default
ECL	Expected Credit Loss (perte de crédit attendue)
ECM	Equity Capital Markets
EL	Expected Loss (perte attendue)
EPC	Energy Performance Certificate
ESG	Environmental, Social & Governance
EUR	Devise de présentation EURO
FCF	Flux de trésorerie d'exécution
FEAD	Full Exposure At Default
FEI	Fonds Européen d'Investissement
FTA	Première application
FVO	Fair Value Option (option juste valeur)
FVTOCI	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
FVTPL	Juste valeur par le biais du compte de résultats
GMM	Modèle de comptabilisation générale
IASB	International Accounting Standards Board
IFRIC	IFRS Interpretations Committee

Acronyme	
LGD	Loss Given Default (perte en cas de défaut)
LIC	Passifs au titre des sinistres survenus
LRC	Passifs au titre de la couverture restante
LRE	Leverage Ratio Exposure
LT	Long Terme
LTRO	Long-Term Refinancing Operations
MREL	Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities (exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles)
MRU	Mécanisme de Résolution Unique
NFR	Non-Financial Risks
NIG	Non-Investment Grade
NPS	Obligations Non Preferred Senior
NSFR	Net Stable Funding Ratio (ratio structurel de liquidité à long terme)
OCI	Autres éléments du résultat global
P&L	Profit and Loss (compte de résultats)
pb	point de base
PAA	Méthode d'affectation des primes
PCAF	Partnership for Carbon Accounting Financials
PD	Probability of Default (probabilité de défaut)
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PS	Obligations Preferred Senior
PVFCF	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs
RA	Ajustement au titre du risque non financier
RAF	Risk Appetite Framework
Ratio C/I	Ratio Cost-Income (ratio coûts-revenus)
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
RMBS	Residential Mortgage-Backed Securities
ROA	Return On Assets (rendement de l'actif)
ROE	Return On Equity (rendement des fonds
RoNRE	Return on Normative Regulatory Equity
SARIC	Self-Assessment of Risks and Internal Controls
SFDR	Sustainable Finance Disclosure Regulation
SFPI	Société Fédérale de Participations et d'Investissement
SNI	Système de Notation Interne
SREP	Supervisory Review & Evaluation Process (processus de surveillance prudentielle et d'évaluation des risques)
TAP	Transition Acceleration Policy
TLOF	Total Liabilities and Own Funds

Acronyme	
IFRS	International Financial Reporting Standards
IRBA	Internal Rating-Based Approach
LC	Élément de perte
LCM	Liquidity and Capital Management
LCR	Liquidity Coverage Ratio

Acronyme	
TLTRO	Targeted Longer-Term Refinancing Operations (opérations ciblées de refinancement à plus long terme)
TREA	Total Risk Exposure Amount (montant total des expositions au risque)
TRIM	Targeted Review of Internal Models
VaR	Value at Risk
VFA	Variable Fee Approach (approche des commissions variables)

Informations complémentaires

Adresses des principales filiales et de la succursale de Belfius Banque et Belfius Insurance[29]

Belfius Auto Lease

Leasing opérationnel de véhicules et services en matière de gestion de parcs automobiles, d'entretien et de gestion des sinistres
Place Charles Rogier 11
BE-1210 Bruxelles
Tél.: +32 2 285 35 94
www.belfius-autolease.be

Belfius Commercial Finance

Financement des créances commerciales envers les débiteurs, couverture du risque d'insolvabilité des débiteurs et récupération des créances sur débiteurs
Place Charles Rogier 11
BE-1210 Bruxelles
Tél.: +32 2 285 26 11
www.belfius-commercialfinance.be

Belfius Insurance

Société d'assurances qui commercialise des produits d'assurances vie et non-vie, des produits d'épargne et de placement pour les particuliers, les indépendants, les professions libérales, les entreprises et le secteur public et social
Place Charles Rogier 11
BE-1210 Bruxelles
Tél.: +32 2 286 76 11
www.dvvlap.be
www.belfius-insurance.be
www.belfiusdirect.be

[29] Sont reprises dans cette liste les filiales et la succursale qui exercent (ou dont l'activité contribue à) des activités opérationnelles bancaires ou d'assurances.

Belfius Asset Management

Société de gestion d'organismes de placement collectif (OPC)
Place Charles Rogier 11
BE-1210 Bruxelles
Tél.: +32 2 222 12 01
www.belfiusam.be

Belfius Ireland Unlimited Company

Gestion d'un portefeuille obligataire
Public Sector
23, Shelbourne Road – Ballsdridge
IE-Dublin 4
Tél.: +353 15 31 15 00

Belfius Lease

Leasing financier et renting de biens d'équipement professionnel au secteur public
Place Charles Rogier 11
BE-1210 Bruxelles
Tél.: +32 2 222 37 08
www.belfius-lease.be

Belfius Lease Services

Leasing financier et renting de biens d'équipement professionnel aux indépendants, aux entreprises et aux titulaires d'une profession libérale
Place Charles Rogier 11
BE-1210 Bruxelles
Tél.: +32 2 222 37 08
www.belfius-lease.be

Crefius

Octroi et gestion de crédits hypothécaires
Siège social
Place Charles Rogier 11
BE-1210 Bruxelles
Tél.: +32 51 23 21 11
www.crefius.com

Elantis

Octroi et gestion de crédits hypothécaires et de crédits à la consommation via un réseau d'apporteurs
Siège social
Rue des Clarisses 38
BE-4000 Liège
Tél.: +32 4 232 45 45
www.elantis.be

Données générales de Belfius Banque

Dénomination sociale
Belfius Banque SA
Contact
Tél.: +32 2 222 11 11
Siège social
Place Charles Rogier 11
BE-1210 Bruxelles
Adresse postale générale
Place Charles Rogier 11
BE-1210 Bruxelles
Numéro d'entreprise
RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185
Numéro FSMA
19649 A
Site internet
www.belfius.be

Plaintes

En cas de problème, vous pouvez vous adresser tout d'abord à votre agence ou à votre gestionnaire chargé de relations et si votre problème n'est pas réglé, au service Gestion des plaintes.

Belfius Banque
Service Gestion des Plaintes - Colis 7908
Place Charles Rogier 11
BE-1210 Bruxelles
E-mail: *complaints@belfius.be*

Si la réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez vous adresser au Negotiator de Belfius Banque.

Belfius Banque
Negotiation - Colis 7908
Place Charles Rogier 11
BE-1210 Bruxelles
E-mail: *negotiation@belfius.be*

Si vous agissez en qualité de personne physique à des fins privées, et que vous n'êtes pas satisfait de la réponse qui vous a été réservée par les instances précitées de la Banque, vous pouvez vous adresser pour les produits bancaires au Service de médiation pour le secteur financier.

Ombudsfin – North Gate II
Boulevard du Roi Albert II 8, boîte 2
BE-1000 Bruxelles
Tél.: +32 2 545 77 70
Fax: +32 2 545 77 79
E-mail: *Ombudsman@Ombudsfin.be*

Pour les produits d'assurance, vous pouvez vous adresser au Service de médiation assurances.

Ombudsman des Assurances
Square de Meeûs 35
BE-1000 Bruxelles
Tél.: +32 2 547 58 71
Fax: +32 2 547 59 75
E-mail: *info@ombudsman-insurance.be*